This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

Digitized by Google

Fr 18.21

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914

SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY

WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23.1891 APRIL 11.1918

TIFFANY & CO.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

RÉTROSPECTIVE.

TOME III.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENS AUTHENTIQUES,
INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE, A LA BIOGRAPHIE,
A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau
que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

TOME III.

PARIS,
A L'IMPRIMERIE DE H. FOURNIER AINÉ,
RUE DE SEINE, N° 14.

1834.

Digitized by Google

Fr 18.21
V.

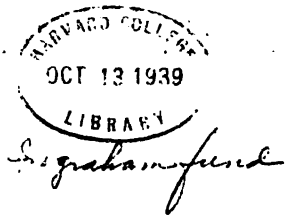

Digitized by Google

GUY PATIN.

Selon Voltaire, Guy Patin ne peut être lu que par les gens oisifs. Selon La Harpe, il faut être, pour ouvrir sa correspondance, plus curieux que difficile. Or, comme Voltaire était l'homme le moins oisif, le plus laborieux de son siècle; comme La Harpe avait à coup sûr la prétention d'être plus difficile que curieux, il est permis de croire qu'avec cette prédisposition à son égard, ni l'un ni l'autre n'avait poussé bien avant la lecture du spirituel épistolaire dont ils font si bon marché. Pour nous, malgré ce double anathème, auquel on peut attribuer l'oubli où gît Guy Patin, nous n'hésiterons pas à déclarer que peu de livres nous ont paru aussi piquans, aussi chauds de verve, aussi empreints de la couleur du temps, que les Lettres de ce caustique docteur, ennemi également acharné de l'antimoine et du cardinal Mazarin.

Guy Patin, « homme de beaucoup d'esprit et de beaucoup de savoir, » comme l'a proclamé Bayle, moins léger dans ses jugemens que Voltaire et que La Harpe, Guy Patin était plein aussi des passions, et même des préjugés populaires de son époque; il en

Digitized by Google

est le résumé vivant, comme ses Lettres en sont la spirituelle expression. Dans la science, il se montrait le détracteur de toute découverte nouvelle; en politique, il nous fait lui-même sa profession de foi quand il dit : « J'ai pensé être frondeur aussi hardi que pas « un. » On comprend que peu de ses contemporains aient trouvé grace devant un juge dans de telles dispositions : aussi a-t-on ingénieusement caractérisé son penchant satirique quand on a dit : « Lorsque « Guy Patin parle de quelqu'un sans en dire du mal, « on peut présumer qu'il en pensait du bien. »

Sa Correspondance a été jusqu'ici éditée avec une rebutante négligence; elle n'a aussi été publiée que fort incomplète, incomplète de lettres entièrement omises et de curieux passages retranchés dans les lettres imprimées. Les préoccupations les plus méticuleuses paraissent avoir présidé au travail de l'éditeur : ses suppressions semblent être autant de ménagemens courtisanesques pour la mémoire ou peut-être la descendance des hommes puissans qu'attaquait Guy Patin, comme si en histoire la prescription n'était pas acquise contre les égards personnels au bout d'un demi-siècle.

Deux lettres inédites, dont nous allons faire suivre ces quelques lignes, mettront nos lecteurs à même de décider si nous nous exposons à un rejet en nous pourvoyant, au nom de Guy Patin, contre l'arrêt de Voltaire et de La Harpe, et feront voir en même temps si, par l'importance des additions qu'elle renfermerait, une édition nouvelle de sa Correspondance, publiée sur les originaux, ne serait pas, à vrai dire, une publication première.

Digitized by Google

I.

A M. CHARLES SPON,

DOCTEUR EN MÉDECINE, A LYON.

MONSIEUR,

Ce 9 de février. — Je vous dirai pour nouvelles de deçà que, depuis ma dernière, laquelle fut du 4 de février, j'ai, ce jourd'hui, 9 du même, reçu le livre de M. de Saumaise pour le feu roi d'Angleterre, qui mourut il y a justement un an. Pour les *Mémoires de M. de Sully*, dont je vous avais ci-devant écrit, je vous donne avis que je ne vous les enverrai point de cette édition de Rouen : j'en avais acheté un exemplaire pour moi, dont je me suis défait, sur ce que j'ai appris que cette édition était châtrée en plusieurs endroits, et particulièrement sur la naissance de M. le Prince, père de notre bourreau de Paris, qui a, Dieu merci, aujourd'hui, un pourpoint de pierre (1). Ces vilains imprimeurs de Rouen ont pris deux cents écus que ce prince de Condé donna l'an passé afin qu'on en ôtât et retranchât tout ce qu'il y avait contre sa famille et sa généalogie. Maintenant que le prince de Condé est prisonnier, il y a ici deux libraires du Palais qui ont dessein d'en faire une nouvelle édition qui ne soit point châtrée, et d'y ajouter encore un tome manuscrit du même auteur, qu'il ne put faire imprimer, ayant été prévenu de la mort.

(1) Le Prince était alors détenu à Vincennes.

(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

Le Roi et la Reine sont arrivés à Rouen le samedi 5 de février, à cinq heures du soir, où ils ont été reçus avec une joie très-grande de tous les habitans. Notre cour de Parlement a donné arrêt contre MM. de Bouillon et le maréchal de Turennes, frères, le maréchal de Brézé et le prince de Marsillac, s'ils ne se mettent en leur devoir dans quinze jours. Il y a quelque peu de peste dans Rouen; le Roi s'en est retiré et s'est logé à une lieue près de la ville, en un beau logis qui appartient à un président des comptes de Rouen. Le petit duc de Richelieu se fait fort prier de venir trouver le Roi à Rouen; il envoie faire des protestations de service et de fidélité au Roi, et promet de bien conserver sa place; mais il ne tient point sa parole de venir, comme il a promis et comme il en a mainte fois reçu le commandement. J'ai peur qu'à la fin ce petit neveu du cardinal de Richelieu, qui en a tant autrefois perdu d'autres, ne se perde lui-même, et qu'enfin il ne soit en quelque façon attrapé, comme on a fait au prince de Condé. Le maréchal de Turennes amasse des troupes tant qu'il peut, et en a de divers endroits : on dit même que l'archiduc Léopold lui donne quatre mille hommes pour trois mois; et, néanmoins, quelque effort qu'il fasse, *nihil præstabit*, à ce que dit M. Moreau, avec lequel j'ai consulté ce matin pour une péripneumonique. Nouvelles sont ici venues que le lieutenant de Roi qui est à Damvilliers, en Luxembourg, a empêché que le gouverneur que M. le prince de Conti y avait mis n'ait fait prendre à la ville le parti du maréchal de Turennes : il a fait là-dedans crier *Vive le Roi!* et toute la ville est en obéissance; il y en a même eu quelques-uns de tués de ceux qui voulaient être contre le Roi et tenir pour M. de Turennes.

Digitized by Google

M. de Vendôme a le gouvernement de Bourgogne par commission, où il est allé, et M. le comte de Saint-Aignan est allé en celui de Berry; M. le maréchal du Hallier, qui est gouverneur de Paris, a aussi celui de Champagne, mais il n'y est pas encore allé.

Ce 12 de février. — Nous avons ici nouvelles que M. de Marsins a enfin été arrêté prisonnier en Catalogne. On a mis aussi prisonnier dans la Bastille M. de Paris, qui est celui que l'on avait envoyé au maréchal de Turennes : on ne croit point que l'un ni l'autre soient criminels, mais que l'on les arrête seulement de peur qu'ils ne fassent mal ou qu'ils ne remuent quelque chose mal à propos. Le comte de La Rochefoucauld, gouverneur de Poitou, est mort; son fils, le prince de Marsillac, y est couru, qui était quelque part en Normandie. Il a passé ici pour cet effet, depuis peu, incognito; mais, à cause de la déclaration vérifiée en parlement contre lui, il a envoyé en cour un gentilhomme traiter pour lui, pour obtenir permission de ne point venir à la cour, tant à cause de la mort de son père et du gouvernement de Poitou, dont il a la survivance, que pour la maladie de sa mère, que l'on dit être mortelle. Son frère, le chevalier de La Rochefoucauld, est aussi arrêté prisonnier où il était lieutenant, dans Damvilliers; mais M. le comte de Roucy, beau-frère de MM. de Bouillon et de Turennes, est à la cour, qui traite pour eux. On dit néanmoins que le maréchal de Turennes traite aussi avec l'archiduc Léopold, qui lui promet secours notable s'il veut tout de bon entreprendre quelque chose contre nous. On dit qu'il a deux mille hommes de pied et deux mille chevaux qu'un duc de Wirtemberg lui a amenés. Les troupes de l'archiduc Léopold avancent de deçà, et sont entrées en Picardie,

Digitized by Google

dans le Boulenois et devers Ardres. Ceux de Dieppe n'ayant pas voulu soutenir la rébellion de madame de Longueville, elle a quitté la ville et s'est retirée en une des maisons de son mari, nommée Tancarville, en basse Normandie. Quelques-uns ont dit qu'elle s'était embarquée sur mer au Tréport, et qu'elle avait passé en Flandres ou Hollande, et que, comme on la plaignait de tant de peines, la reine dit qu'elle avait quant et elle le prince de Marsillac pour se consoler ensemble, *quem aiunt esse unum ex illius subactoribus.*

M. de La Ferté-Senneterre s'est rendu maître de Clermont en Lorraine, et a empêché que cette ville n'ait pris le parti du maréchal de Turennes. On dit que tout est apaisé en Normandie, hormis la difficulté qui reste pour le Havre; le petit duc de Richelieu ayant été mandé à la cour plusieurs fois sans y vouloir venir, on veut qu'il vienne et qu'il donne sa démission dudit gouvernement que l'on ne veut pas confier à sa jeunesse.

— C'est chose certaine que madame de Longueville est sortie du royaume et qu'elle a passé en Flandres avec deux gentilshommes nommés Saint-Ibar et Saint-Romain; elle pensa mourir sur la mer du vomissement qu'elle eut dans le vaisseau. Les dernières nouvelles que l'on a eues sont datées de Saint-Omer. Enfin, le maréchal de Brézé est mort à Saumur, qui était son gouvernement, qui sera donné, ce dit-on, à M. de Servient, qui est *animal mazarinicum*, en récompense des bons avis qu'il a donnés d'arrêter M. le prince de Condé et ses deux associés. On dit que la Reine a tiré M. et madame de Richelieu du Havre-de-Grace, en intention de le donner à son cher ami Mazarin, qui y eût mis pour lieutenant le baron de Palenau qui a perdu Courtray et Ypres; mais M. le duc d'Orléans

Digitized by Google

l'ayant su, y a envoyé exprès et l'a empêché, de sorte qu'on le rend à madame d'Aiguillon.

— Il y a encore du bruit à Bordeaux contre M. d'Épernon, qui empêche l'exécution de la paix; il y en a aussi au parlement de Toulouse, qui a donné un arrêt de défense de lever rien sur certains villages de Languedoc, où il a passé de la soldatesque. Le Conseil a cassé cet arrêt, le parlement le veut maintenir, d'autant que, par l'accord que l'on fit avec eux l'an passé, on leur avait promis qu'ils seraient exempts du passage des soldats. Un maître des requêtes, intendant de justice en Limousin, nommé M. Foulé, est assiégé dans Tulle, en Limousin, par des seigneurs et les communes du pays, afin qu'il rende un seigneur qu'il a fait mettre prisonnier; et ont envoyé dire à la cour, qu'ils tueront cet intendant, si on ne le retire et révoque de la province du Limousin.

Le jeune roi d'Angleterre, Charles II, quitte les îles de Gernezey, où il est depuis quelque temps, et s'envient en France, s'aboucher avec la Reine sa mère, à Pontoise, pour de là s'en aller à Bréda, en Hollande (avec l'assurance que les Hollandais lui donnent de sa personne) pour y traiter avec les Écossais, qui veulent faire quelque nouvel effort en sa faveur contre les Anglais.

— *Le vendredi*, 18 *de février*, fut ici reçu conseiller de la cour le fils aîné de feu M. le président Barillon, homme d'honneur et de courage, lequel mourut à Pignerol, l'an 1645 (faute de bon appareil), où il avait été envoyé par le Mazarin, en exil.

— Le Mazarin est toujours ici haï autant que jamais, si bien que l'emprisonnement du prince de Condé ne lui a fait aucun ami et a augmenté le nombre de ses en-

Digitized by Google

nemis. Les amis du prince de Condé ont fait une réponse, que l'on dit être fort bonne, à la lettre du Roi, sur la détention des princes de Condé, de Conti et duc de Longueville (1): elle est imprimée, mais elle est si rare qu'elle ne se voit pas encore. Le Roi et la Reine sont de retour de Rouen, et sont arrivés à Paris, le mardi 22 de février au soir. Le mercredi 23 est ici parti du matin M. le comte de Roucy, pour aller vers M. le maréchal de Turennes, son beau-frère, de la part de la Reine, pour tâcher d'y ménager quelque accommodement avant que le mal soit devenu plus grand. Les Écossais se mettent en état d'aider au jeune roi d'Angleterre, auquel on fait espérer pareillement du secours de la reine de Suède et du roi de Danemarck, qui est son parent. Madame la Princesse la jeune est allée à Saumur recueillir la succession de feu M. le maréchal de Brézé, son père. Le jour que la Reine partit d'ici pour aller en Normandie, elle commanda d'envoyer à MM. de Beaufort et le coadjuteur, de sa part, en don qu'elle leur faisait, chacun cent mille livres : M. de Beaufort prit le tout pour s'en servir; le coadjuteur les refusa, disant qu'en l'état où étaient les affaires du Roi, il en avait besoin ailleurs, et qu'il suppliait la Reine de lui garder sa bonne volonté pour quelque autre occasion. On a voulu gagner ces deux hommes par ce présent, d'autant que le ministre et tout le conseil de la Reine savent bien que ces deux personnes sont le corps et l'ame de la Fronde, et qu'ils pouvaient faire remuer tout Paris, tandis que la Reine serait en Normandie. Ils voient tous deux et très souvent M. le duc d'Orléans :

(1) Guy Patin rapporte plus loin un jugement différent sur cette Réponse dont le titre est donné p. 16, note.

Digitized by Google

on croit ici que c'est par leur conseil qu'il a écrit à la Reine, étant à Rouen, qu'il ne voulait point qu'elle donnât le gouvernement du Havre au Mazarin, ce qu'elle eût fait autrement, vu qu'il était déjà tout prêt d'en aller prendre possession. Comme la Reine dînait à Saint-Germain en Laye, le 2 de février (qui fut le même jour qu'elle vint coucher avec le Roi, à Paris) on lui vint dire que l'on avait vu madame de Longueville s'embarquer près de Dieppe, et s'enfuir en Hollande, combien que l'on lui eût fait croire qu'elle y était déjà plusieurs jours auparavant, tandis qu'elle était cachée dans quelque château en Normandie. Il est mort depuis peu un *président du parlement de Rouen, nommé de Criqueville; faute d'avoir pauleté* (1), *son office a été* perdu : la Reine en a fait présent au Mazarin, qui l'a revendu et en a retiré quarante-trois mille écus, qu'il a mis dans son gousset. Voyez si cette femme sait faire des libéralités à propos et en temps fort opportun; elle donne alors qu'elle aurait besoin qu'on lui prêtât de tous côtés : mais l'amour est aveugle.

Le corps du maréchal de Brézé a été ouvert, on lui a trouvé une quarte d'eau *in cavitate thoracis*, de la graisse au cœur et un rein ulcéré, en suite d'une fièvre continue qui l'a rôti. Il relevait de maladie et pensait se mieux porter; il avait bien soupé, il lui prit un frisson, qui fut si fort et si violent qu'il l'abattit. Il voulut se confesser et ne put; il indiqua seulement où était un papier qui contenait sa confession, qu'il donna à un récollet là présent, qui, l'ayant lue, lui donna son absolution. Il est de ces moines comme des vautours, les-

(1) Acquitté le droit de la paulette, au moyen du paiement duquel la faculté de transmission était acquise. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

quels ne manquent jamais de se trouver où il y a des cadavres et des charognes : *si cui caligant oculi, circumstant ripam vetuli, monachi, dæmon, angeli; hi vel ille morituri animam sunt habituri, illi bonis petituri.* Ainsi est mort en quatre heures le beau-frère du cardinal de Richelieu et le beau-père du prince de Condé, tous trois bonnes chenilles. Le peuple d'Anjou, qui a été tyranniquement traité de ce maréchal, ne le regrettera nullement. Sa fille, madame la princesse de Condé, est allée en Anjou y recueillir la succession de son père.

M. le Prince ne boit, ne mange dans le bois de Vincennes qu'il n'en fasse goûter ou faire l'essai à celui qui en a la principale garde, savoir M. de Bar. Il lui a dit aussi qu'il savait bien que la Reine, le Roi et le Mazarin étaient allés en Normandie donner ordre aux affaires de la province, et qu'il savait bien que le maréchal de Turennes était à Stenay, où il assemblait des troupes pour le faire sortir du bois de Vincennes. Ce M. de Bar, fort étonné d'où il avait pu apprendre ces nouvelles, a cru que le prêtre qui dit la messe aux prisonniers lui avait fait entendre cela en latin, sous ombre de dire l'épître ou l'évangile de la messe; pour à quoi remédier il a mandé à la Reine et au Mazarin qu'on lui envoyât un prêtre qui n'entendît ni ne sût parler latin. Ce prince est de dure garde, et je doute même si le machiavélisme de la cour et du ministre présent le lairra vivre long-temps là dedans. Un certain pape écrivit à Charles, duc d'Anjou et roi de Naples, qui tenait prisonnier Conradin de Souabe : *Mors Conradini vita Caroli*, et aujourd'hui nous pouvons dire : *Mors Ludovici salus Mazarini;* car je pense qu'il vaudrait mieux que le Mazarin se jetât dans la mer, que de voir jamais en vie ce prince de Condé en liberté.

Digitized by Google

Unde fit ut metuam illi (nec tamen mihi metuo) à fungis, quos Nero vocabat cibum deorum. Il croît dans le bois de Vincennes de certains champignons dont on a fait autrefois manger au duc de Puy-Laurens, à M. le grand-prieur de Vendôme, oncle de M. de Beaufort, et à M. le maréchal d'Ornano : peut-être qu'il s'en trouvera bien encore quelque race là même, pour faire vérifier le dire de ceux qui maintiennent qu'il n'y a Etat en Europe où l'on machiavélise plus qu'en France.

On nous menace ici de quelque autre bruit, dont en voici une cause ou un prétexte; à ce que j'apprends, c'est que lorsque l'affaire fut arrêtée au conseil d'en haut, d'arrêter M. le Prince, et qu'elle était toute prête à exécuter, on la communiqua à MM. de Beaufort et le coadjuteur, contre lesquels il s'était déclaré, et même plaint au parlement. Ces messieurs y consentirent fort volontiers, comme à la perte de leur ennemi; mais ils mirent à leur marché que la Reine se servirait dorénavant, en qualité de ministre d'État, de M. le garde-des-sceaux de Châteauneuf : ce qui leur fut promis, d'autant qu'on avait affaire d'eux et de leur crédit, pour empêcher que Paris ne se remuât de l'emprisonnement de ces trois princes tout à la fois. Aujourd'hui ces messieurs demandent l'effet de la promesse qu'on leur a faite; mais ne doutez point que le Mazarin ne fasse tout ce qu'il pourra pour l'empêcher, vu que, s'il ne l'empêche, l'autre ne manquera jamais de le perdre, lorsqu'il en aura le crédit, à quoi ils sont aidés de plusieurs de la cour (et entr'autres de madame de Chevreuse), qui travaillent tous ensemble à gagner le duc d'Orléans, sans le concours duquel ils ne sont pas assez forts. Madame de Longueville est arrivée à Bruxelles, où l'on doit faire un beau bal le dimanche gras, dont elle est

Digitized by Google

priée. Les amis de M. le Prince ont fait imprimer une réponse à la lettre que la Reine avait envoyée sur sa détention au parlement (1); elle est longue et pas trop bien faite (à ce qu'en disent ceux qui l'ont vue), mal imprimée et mal correcte : c'est qu'elle a été imprimée en cachette. Elle est encore fort rare; on ne l'envoie que par paquets dans de certaines maisons. Quand elle sera devenue plus commune, on pourra en faire une seconde édition plus belle et plus correcte. Ceux de Bordeaux, mal-contens de ce que la paix qu'on leur a donnée ne s'exécute point, ont député de nouveau leur avocat-général pour venir faire leurs plaintes au conseil, avec charge, s'ils n'obtiennent ce qu'ils demandent, de faire de telles et telles protestations et de s'en retourner. On parle ici d'un voyage du Roi en Champagne, pour aller au-devant du maréchal de Turennes, duquel le parti est tout formé et ne sera pas si faible que les Mazarin pensent : il y a un colonel qui lui fournit quatre mille Allemands, et l'envie de piller ne manquera pas d'y en faire aller beaucoup d'autres.

Ce 26 de février. — Je n'ai rien vu ni lu qui vaille de ces libelles sur l'emprisonnement des princes, et ne m'y amuse en aucune façon : je crois pourtant qu'on n'en fera guère ici davantage, vu que le parlement en a donné un arrêt de défense, à l'exécution duquel on tient la main, autrement on aurait eu de la peine à réprimer tant de malheureux petits écrivains qui s'entendent avec la gueuserie des colporteurs pour piper

(1) La lettre de la Reine régente était intitulée : *Lettre du Roi sur la détention des Princes de Condé et de Conti, et du duc de Longueville, envoyée au parlement le 20 janvier;* Paris, 1650, in-4. La réponse des Princes avait pour titre : *Réponse de MM. les Princes aux calomnies et impostures du cardinal Mazarin*, 1650, in-4.

(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

la curiosité des sots du leurre de quelque prétendue nouveauté.

On dit ici pour nouvelle fort dangereuse (comme de fait elle le serait, si elle était vraie), que M. le maréchal de Turennes a épousé la fille d'Erlac, qu'il a prise avec le gouvernement de Brisac, laquelle ville il tiendra au lieu de Sédan, qu'il a jusques ici redemandé; et de plus, il tirera de ces quartiers-là du secours contre nous. Même l'on dit que madame la landgrave de Hesse lui donne toutes ses troupes, que Lamboy lui amène quatre mille hommes, et qu'il y en a encore neuf mille en Allemagne qui s'offrent de le venir servir, s'il veut leur donner de l'argent. A cause de quoi, l'on fait état que le Roi et la Reine partiront d'ici vers le 8 de mars, pour s'en aller en Champagne y donner ordre et y amasser des troupes. Mais, pour bien faire tout ce qu'il faudrait en cette affaire, il faut de l'argent, dont M. d'Émery ne peut guère fournir, faute de crédit, qui est accroché. On gronde fort ici contre le Mazarin, contre lequel on dit que les grands frondeurs redoublent leurs efforts : ces gens-là sont MM. de Beaufort, le Coadjuteur et madame de Chevreuse, avec les affectionnés du parti qui sont du parlement. La Reine et le Mazarin font tout ce qu'ils peuvent envers M. le duc d'Orléans, afin qu'il fasse revenir La Rivière, mais lui n'en veut point; disant que, s'il le reprend, madame la duchesse sa femme et sa fille l'auraient menacé de quitter sa maison, et de n'y point revenir, si cet homme y rentrait. La bonne ou mauvaise fortune dépend dorénavant toute de M. le duc d'Orléans, pour le Mazarin, qui est en grand danger de sa personne, si ce prince lui manque : on dit même qu'il a déjà par deux fois délibéré de se sauver. Enfin, le malheureux qu'il

Digitized by Google

est, avec tous les maux qu'il a causés à la France, tient le loup par les oreilles, et ne sait où donner de la tête pour être en assurance. Ce sera un reproche éternel en notre histoire, et une grande infamie pour la Reine, d'avoir plutôt souffert que tout le royaume de son fils fût en un tel désordre qu'il est aujourd'hui, que de chasser ce fripon et ce larron en Italie, ou plutôt de lui faire faire son procès au parlement. Ah! que je donnerais volontiers trois pistoles pour le voir passer sur le pont de Notre-Dame, avec un docteur de Sorbonne et le bourreau de Paris, dans un tombereau! Je pense qu'il n'y a bon Français en France qui ne voulût avoir donné de bon argent et avoir vu l'accomplissement de cette justice, afin d'apprendre aux étrangers à ne plus venir ici nous dérober et embler nos finances, comme a fait en son temps le maréchal d'Ancre, et puis ensuite ce faquin de Mazarin, qui, pour se maintenir à la cour et près de la Reine, cause tous ces désordres. Le seul siége de Paris méritait que ce mâtin fût accablé de la haine publique (sans mettre en compte toutes les voleries qu'il a faites et d'autres énormes méchancetés qui sont bien étranges); d'avoir voulu affamer une ville en laquelle sont enfermées sept cent mille ames, toutes innocentes (hormis celles des partisans et des Mazarins) pour venger la passion de ce pendard de tyran qui avait été empêché de traiter deux de nos conseillers, comme il avait fait trois ans auparavant le président Barillon à Pignerol. Plût à Dieu que Paris se souvînt toujours des barricades de 1648 et de la généreuse résolution par laquelle la Reine se vit obligée et contrainte de rendre les deux prisonniers! Cela empêcherait à l'avenir que les favoris n'entreprissent pas si aisément la ruine des gens de bien par leur tyrannie, et

Digitized by Google

afin de voler impunément, comme c'est leur dessein.

Je me souviens de vous avoir par ci-devant parlé d'une Histoire du P. Joseph, qu'on imprimait; enfin elle est en lumière : c'est un volume in-folio, distingué en quatre parties, qui parle, par divers petits chapitres, de plusieurs choses qui se sont passées en France depuis l'an 1624 jusques environ 1635. Mais le tout n'en vaut rien; ce n'est qu'une flatterie perpétuelle et une prétendue apologie de toute la tyrannie du cardinal de Richelieu. On m'a dit que ce n'est point le P. Joseph qui en est l'auteur, mais un certain jeune homme nommé M. Guron (1), que ce cardinal avait employé à Casal et aux affaires d'Italie; qui n'a écrit cela que pour flatter ce malheureux tyran, afin d'obtenir quelque évêché pour son fils, qui n'en a point eu et qui est aujourd'hui l'abbé de Guron, docteur de Sorbonne. On espère ici que l'accord se fera avec le maréchal de Turennes, qui n'a point Brisac, la nouvelle en est fausse. M. le chancelier a été ici fort malade de deux érysipèles, il se porte mieux. On dit que c'est la peur qu'il a eue qu'on ne lui otât les sceaux pour les rendre à M. de Châteauneuf, qui l'a fait malade. Enfin *manum de tabulâ* (2). Je vous baise les mains et suis de tout mon cœur, monsieur, etc.

De Paris, ce mardi 1er jour de mars 1650.

(1) Guy Patin nous apprend lui-même un peu plus loin que l'*Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, Paris, Alliot, 1650, in-fol., n'est pas l'ouvrage de Guron, mais de Charles Vialart, évêque d'Avranches. (*Note de l'éditeur.*)

(2) *Manum de tabulâ tollere*, c'est assez, il faut en finir. Allusion à ce passage de Pline où il reproche à un peintre fameux de lécher ses ouvrages et de ne savoir cesser d'y travailler. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

II.

AU MÊME.

Monsieur,

Je vous envoyai ma dernière du 1er de mars dans le paquet de M. Falconet; je ne doute point qu'il ne vous l'ait rendue : elle était de six pages. Ce même jour, à neuf heures du soir, M. de La Vrillière, secrétaire d'État, reçut commandement de la Reine d'aller chez M. le Chancelier lui redemander les sceaux : il était au lit malade, il les rendit tout-à-l'heure, et sur-le-champ ils furent portés à la Reine, laquelle le lendemain, mercredi des Cendres, 2 de mars, les rendit à M. de Châteauneuf, à six heures du soir, dix-sept ans après que le cardinal de Richelieu les lui eut fait ôter, en février 1633. M. le Chancelier était bien averti qu'on lui ôterait les sceaux, mais il ne s'attendait qu'au lendemain matin. Voilà un coup de la Fronde régnante, qui a été poussé par M. le duc d'Orléans, à l'instance de notre Coadjuteur, de M. de Beaufort, de madame de Chevreuse, de M. de Servient, de M. le maréchal de Villeroy et autres. La Reine et le Mazarin y ont longtemps résisté, mais enfin ils ont été obligés de céder, et même on dit que bientôt il y aura ici d'autres changemens; qu'il y a encore quatre grands officiers à changer; sans vous omettre que le contre-coup de tout ceci s'en va directement donner dans la tête du Mazarin et de sa sequelle, *nisi fortiter occurratur, et feliciùs quàm antehac*. Je ne doute point que d'autres choses n'arri-

Digitized by Google

vent, si le duc d'Orléans continue de se rendre et de se tenir le chef du parti des Frondeurs, qui est infailliblement le parti des gens de bien, de courage et désintéressés : cela s'en va à la ruine des partisans et de tous ceux qui ont voulu profiter de leur cabale.

Le roi s'en va en Bourgogne, et est sorti avec la Reine sa mère, de Paris, pour cet effet, le samedi 5 de mars, à dix heures du matin : il devait aller ce jour-là coucher à Melun, et après à Montereau, à Sens, à Joigny, à Auxerre, à Semur, à Dijon; quelques-uns disent à Lyon. Le Mazarin a emmené quant et soi son neveu et ses trois nièces et ses singes et celui qui les gouverne, savoir M. Cohon, jadis évêque de Nismes, puis de Dol en Basse-Bretagne, qui était ici, durant le siége de Paris, l'espion du Mazarin, et qui pour cet effet est nommé dans les libelles l'évêque de Dol et d'Evreux. C'est un prêtre mancean, affamé de bénéfices, qui pour y parvenir rend tout ce qu'il peut de service au Mazarin, jusques à l'infamie même. Le Mazarin a depuis peu cédé à M. le maréchal de Villeroy la sur-intendance du gouvernement et de l'éducation du Roi, qu'il s'était retenue. M. le duc d'Orléans, madame la duchesse sa femme et Mademoiselle, sa fille de sa première femme, sont ici demeurés, aussi bien que M. Le Tellier, secrétaire d'État, qui a le département de la guerre, qui est tout-à-fait créature mazarine. On ne dit pas encore pourquoi ces deux derniers sont demeurés à Paris, et qu'ils ne sont point allés en voyage avec la Reine. Sur la plainte de ceux de Bordeaux, la Reine a donné commission à M. de Villemontée, conseiller d'État, d'aller y faire exécuter la paix entièrement, comme elle leur a été promise.

Digitized by Google

On a enfin découvert le vrai auteur de l'*Histoire du ministère du cardinal de Richelieu* : c'est un supérieur des Feuillans de cette ville, nommé Vialart, homme qui paraissait doux, sage et discret, lequel, étant un peu parent à M. le chancelier Séguier, se poussa en ses bonnes graces, et écrivit ces mémoires en faveur du cardinal de Richelieu, afin de pouvoir attraper quelque évêché, *nec spes fefellit hominem* : il attrapa l'évêché d'Avranches en Normandie, et ai parlé à lui trois fois durant son épiscopat; mais, de malheur pour lui, il mourut d'une fièvre continue à Avranches, au second voyage qu'il y fit, sans avoir été plus de deux ans évêque. Voyez où l'ambition va chercher un homme au fond de son cloître et lui inquiéter l'esprit, sous ombre que M. le Chancelier était un peu de sa parenté. Le livre n'a été vu de personne, mais, outre que plusieurs honnêtes gens sont là-dedans outragés fort mal à propos, et que M. le chancelier Séguier y est fort loué, jusques à ses yeux, son nez, sa barbe et son menton, aujourd'hui que la chance est tournée, on y trouve un chapitre entier contre M. de Châteauneuf, qui a aujourd'hui les sceaux, et même que la Reine y est offensée; c'est pourquoi l'on dit que le livre sera brûlé de la main du bourreau et qu'il sera supprimé par commandement du Roi : cela fera qu'il sera bien plus cher, combien qu'il ne vaille rien.

Le bon homme M. Benoist de Saumur est en cette ville, à la poursuite d'un procès contre un homme de son pays, avec lequel étant en dissension, il en a reçu un coup de canne au bras, dont il prétend obtenir grosse réparation à la Chambre de l'Édit. Je ne vous saurais assez vivement exprimer l'ardeur qu'a ce bon

Digitized by Google

homme de plaider. Cette humeur plaidacière et chicanouse est une maladie d'esprit, aussi bien que la chimie et les tulipes.

Ce dimanche 6 *de mars.* — J'ai vu ce matin passer sur le pont de Notre-Dame le cardinal Mazarin, accompagné d'environ cent cavaliers, qui s'en allait en voyage après la Reine, laquelle partit hier, et a couché à Melun. Un autre carosse suivait le sien, dans lequel étaient ses trois nièces. Le diable puisse-t-il bien emporter l'oncle, le neveu et les nièces, *aut saltem numquàm hìc redeant, imò potius remeent unde malum pedem attulerunt sæculi nostri in commoda, pessimi bipedes!*

Ce même jour du matin est sorti de Paris M. le chancelier Séguier, pour s'en aller en une des maisons de son gendre, M. le prince de Henrichemont, savoir Rosny, près de Mantes. Ce sien gendre est fils du feu marquis de Rosny, grand-maître de l'artillerie, et petit-fils de M. de Sully, sur-intendant des finances sous Henri IV. M. le Chancelier avait fait courir le bruit qu'étant encore malade, et surtout ayant un érysipèle à la jambe qui l'empêchait de s'y soutenir, il ne pouvait partir de Paris que le 9 de mars; mais voyant que le Roi et la Reine en étaient dehors, il en était sorti finement, *et clàm se subduxit*, de peur d'être ici à la merci des Frondeurs. Peut-être qu'il en a dit en sortant, ce que disait Juvénal en sortant de Rome : *Non possum ferre, Quirites, græcam urbem.* Ce même jour, notre monsieur le Coadjuteur a prêché dans Saint-Eustache avec une telle affluence d'auditeurs, que l'église était trop petite de la moitié. MM. le nouveau garde-des-sceaux de Châteauneuf, le duc de Beaufort, le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, le président de Belièvre et plusieurs autres grands y étaient, et même M. le duc d'Or-

Digitized by Google

léans, qui est aujourd'hui le chef des Frondeurs. M. le Procureur-général s'est plaint au Parlement de l'Histoire du cardinal de Richelieu, dont je vous ai parlé ci-dessus, comme d'un livre scandaleux et méchant. M. le président Le Coigneux, qui est aussi rudement déchiffré, en a fait autant : je ne doute point qu'il ne soit condamné par arrêt et que cela ne le fasse renchérir.

Des trois princes qui sont dans le bois de Vincennes, M. de Longueville est fort triste, et ne dit mot; M. le prince de Conti pleure et ne bouge presque du lit; M. le Prince joue, chante et jure; il entend au matin la messe, et puis il lit des livres italiens ou français; il dîne, il joue au volant, et dort. Depuis peu de jours, comme le prince de Conti priait quelqu'un de lui envoyer le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, pour se consoler en sa lecture, le prince de Condé dit au même temps : « Et moi, monsieur, je vous prie de m'envoyer « l'Imitation de M. de Beaufort, afin que je me puisse « sauver d'ici, comme il fit, il y a tantôt deux ans. »

Ce 9 *de mars.* — M. le garde-des-sceaux de Châteauneuf a tenu aujourd'hui son premier conseil des parties dans le Louvre, et scella hier pour la première fois depuis son rétablissement. On parle ici d'une chambre de justice contre les financiers et partisans, mais j'ai de la peine à croire qu'on en aille jusques au bout.

Je dis hier adieu à un malade guéri *ex cholerâ morbo.* Je l'avais fait saigner trois fois pour un jour, et n'avais point ordonné de sirop de grenades, ni de catholicon doublé de rhubarbe. L'apothicaire, qui en était moult dolent, me dit en grondant que j'avais été bien hardi de faire saigner ce malade tant de fois en telle maladie (le malade est un riche marchand). Je lui répondis que c'était un coup de maître, et qu'il n'appartenait pas à

Digitized by Google

tout le monde d'en faire ainsi. Il me répliqua que quelques auteurs défendaient de saigner en ce mal, et que pas un des autres ne l'ordonnait. Je lui dis que c'étaient des ignorans. Il me demanda si je tenais Bauderin pour ignorant. Je lui dis que toute sa pratique ne valait rien; qu'il avait été savant en pharmacie, mais que cette science était aujourd'hui fort inutile; qu'il ne fallait plus que trois drogues pour bien faire la médecine, savoir : séné, sirop de roses pâles (et miel commun pour des lavemens), en mettant avant tout cela la lancette, laquelle guérissait plus de malades elle toute seule, que la pharmacie des Arabes tout entière. Il me répondit que j'en parlais bien hardiment, et moi je lui dis : « Vous ne me connaissez pas encore; j'en parle « et en parlerai toujours ainsi pour le bien public, et « vous n'en parlez que pour votre intérêt. Quand je « voudrai, je mettrai en lumière un nouveau Médecin « charitable, qui vous fera connaître qui je suis, et ce « que je puis par-dessus l'autre. » Cette petite rodomontade lui fit peur, et se tut. Voyez jusques où va l'audace de ces fripons de ministres, et comment avec leur impudence ils traiteront de jeunes médecins, *nisi habeant in ore suo redargutiones*. Ledit malade était plein, *utráque plenitudine*, avait fait grand'chère les jours gras, et avait par plusieurs fois bu du vin d'Espagne, qui avait mis le feu partout et avait disposé, voire même allumé, cette disposition inflammatoire dans les viscères nourriciers, d'où était provenu tout ce désordre. Les apothicaires croient qu'il ne faut en ce cas-là que des remèdes astringens, et de ceux qu'ils appellent avec grande joie cordiaux, *propter uberem quæstum;* et, pour être glorieux et impudens, ils ne méritent pas d'être enseignés, *tum quoque ne abutantur*. Le com-

Digitized by Google

pagnon a eu la hardiesse de me marguer, mais il en perdra la pratique et n'y fera jamais rien, et puis après il se verra réduit à la règle de ceux *de quibus dictum est, videbunt quem transfixerunt.*

Notre ami M. Naudé a fait ici imprimer un petit livret in-8°, intitulé : *Gabr. Parisini Naudæi epigrammatum libri duo.* Il ne contient que 64 pages ; j'en ai mis un pour vous dans votre paquet. Le syndic des libraires de la rue de Saint-Jacques, nommé J. Guillemot, a pris son temps, depuis la guerre de Paris, de faire valoir d'anciens arrêts de règlement touchant les libraires, et y a si bien réussi vers la Reine et le parlement, qu'il a chassé tous les libraires du Pont-Neuf, sauf à eux à se retirer dans l'Université, comme le portent les arrêts et les anciens règlemens de la librairie. Je vois ici beaucoup de gens qui en ont du regret, d'autant qu'ils trouvaient cela aisé et agréable d'aller prendre l'air sur le Pont-Neuf, et d'y recontrer aussi en même temps, aisément et à bon prix, quelques livres curieux que l'on eût eu grande peine de trouver ailleurs. Pour moi, j'en suis moins fâché, parce qu'il y a long-temps que je n'avais plus de loisir d'y aller, joint qu'il s'en ensuivait beaucoup d'abus, desquels j'étais bien informé. Et néanmoins, pour vous avouer la vérité, s'ils y étaient encore comme par ci-devant, j'y pourrais trouver un livre dont j'ai bien besoin et que j'ai grande envie de voir. Cet ardent désir me fait avoir la hardiesse de vous prier de m'en faire chercher un à Lyon, puisqu'il y a été imprimé l'an 1626, in-4° ; en voici le titre : *Authentica 4 Evangelistarum fides adversùs omnes opugnantes hæreticos ethnicosque philosophos, auctore Antonio Perez, Benedictino. Lugd.* 1626, *in*-4°.

Bellegarde, en Bourgogne, tient toujours pour le

Digitized by Google

prince de Condé et ne prend pas le chemin de se rendre au Roi. On traite avec les Suisses, qui se veulent retirer faute de paiement. Les députés de Bordeaux demandent qu'on ôte le gouvernement de la Guyenne à M. d'Épernon, et défense leur est faite de quitter la cour sans l'avoir obtenu. M. le duc de Mercœur est arrivé en Catalogne.

Ce 14 du mars. — Le Roi, la Reine, le Mazarin sont encore à Auxerre; on ne sait point s'ils passeront outre et s'ils iront jusques à Dijon, où l'on dit que M. de Vendôme veut faire changer le premier président Bouchu, qui y a été établi par M. le Prince défunt, et faire revenir M. de La Berchère, qui l'a été par ci-devant et qui est aujourd'hui premier président à Grenoble. M. le chancelier Séguier est encore à Pontoise, où il sera tout le reste de ce mois; il y est visité de jour en jour par ses amis, qui vont et qui reviennent. Un maître des requêtes, qui l'y a vu depuis quatre jours, m'a dit aujourd'hui qu'il est tout content de n'être plus en charge, qu'il est fort joyeux d'être hors des affaires d'État et du désordre présent; qu'on ne lui savait rien reprocher; qu'il n'en sort pas plus riche qu'il y est entré; qu'alors que le feu roi le fit garde-des-sceaux, il avait quarante mille livres de rente, et qu'aujourd'hui personne du monde ne lui peut montrer qu'il en ait plus de quarante-cinq mille. M. de Châteauneuf scelle hier vingt et une lettres de noblesse, qui sont pour la plupart des Normands à qui la Reine a accordé cette faveur pour des services qu'ils lui ont rendus en ce dernier voyage qu'elle a fait en Normandie, et particulièrement à Dieppe: peut-être que le batelier de madame de Longueville a été anobli pour sa trahison; car, quand elle voulut sortir du château de Dieppe et se sauver par mer, il se

Digitized by Google

trouva que son batelier était gagné et qu'il avait promis de la rendre à bord et de la trahir. Ne pensez-vous pas que cette généreuse action, faite pour le repos du royaume, ne mérite bien de lettres de noblesse pour des Normands, qui ne sont point gens du tout sujets à leurs intérêts?

On nous apprend ici que le Roi est arrivé à Dijon le 16 de ce mois, que les gens de guerre ravagent la Bourgogne et tous les lieux par où ils passent. Madame de Longueville est à Stenay près du maréchal de Turennes, d'où bientôt elle retournera à Bruxelles. Quelques seigneurs de la cour ont quitté le parti du Roi et sont allés au maréchal de Turennes. M. de Bouteville est un de ceux-là. M. Foulé, intendant de justice en Limousin, y a défait 2,000 paysans, dont 700 ont été égorgés ou noyés. Il y a peu de seigneurs à la cour; on en a mandé d'ici pour la grossir : le maréchal de Grammont, M. le duc de Richelieu et sa femme s'y en vont. On croit que le Roi ne reviendra de long-temps à Paris. M. le garde-des-sceaux a averti les partisans, qu'il a envoyés quérir exprès, que, dans les urgentes nécessités de l'état où nous sommes, la Reine avait affaire d'argent; qu'ils pensassent à en trouver pour se rédimer, sinon que l'on ferait une chambre de justice contre eux. Et moi, je m'en vais finir la présente, après vous avoir protesté d'être toute ma vie, monsieur, etc.

De Paris, ce vendredi 18 de mars 1650.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SECRÈTE

DE PARIS,

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI (1).

(1774.)

Oh! curas hominum! o quantum in rebus inane!
PERSE.

L'abbé Baudeau fut, dans la seconde moitié du siècle dernier, un des hommes qui firent arriver en France l'économie politique à l'état de science et contribuèrent le plus à répandre certaines vérités, aujourd'hui devenues triviales, à force d'être incontestées, mais qui passaient alors pour très-hardies et n'étaient accueillies que par les esprits les plus avancés.

Il publia un grand nombre de volumes sur la matière, objet de ses études. Les *Éphémérides du citoyen*, si elles ne furent pas son premier ouvrage, furent le premier du moins qui donna de la célébrité à son nom. Il eut pour collaborateur dans cette entreprise le marquis de Mirabeau, l'*Ami des hommes* et l'ennemi de sa

(1) Commencée à Paris, le mardi 10 de mai 1774, par un auteur âgé de quarante-quatre ans, *mais pour lui seul.* (*Note de l'auteur.*)

Digitized by Google

famille, et pour continuateur Dupont de Nemours. Une vingtaine d'autres ouvrages ou opuscules sur différentes questions d'impôts, de commerce ou d'économie, vinrent mettre le sceau à la réputation grave et sérieuse qu'il s'était faite.

L'écrit posthume que nous publions aujourd'hui, contrastera avec ses aînés. C'est une Chronique spirituelle et amusante des derniers momens de Louis XV et des premiers mois du règne de Louis XVI, journal piquant, fidèle, et par cela même quelquefois un peu *gai*, comme les mœurs de la cour de ce temps. Ce sont d'autres *Mémoires de Bachaumont*, écrits par un homme ayant de la portée dans l'esprit, et sachant d'un mot faire apprécier une mesure ou juger un évènement. Du reste, quelque avancé que fût l'abbé Baudeau, et quelque dégagé de préjugés qu'il s'y montre en passant dans des questions alors si mal envisagées, celle du commerce des grains, par exemple, on le verra néanmoins dans cette *Chronique* laisser percer un reste de foi dans l'étiquette et dans des usages puérils, et parler, sinon avec blâme, du moins avec une sorte d'ébahissement, de leur violation la plus simple et la plus raisonnable :

« Madame la princesse de Conti s'est présentée chez « le Roi qui l'a reçue très-bien, et lui a, dit-on, avancé « lui-même un fauteuil. » (15 *mai.*)

« On dit que le Roi se promenant avec M. de Tingry « seul, et la pluie étant survenue, il l'a fait couvrir. » (16 *mai.*)

Ces passages et bien d'autres, l'admiration secrète que les faits qui y sont rapportés causent évidemment au chroniqueur, quoiqu'il semble n'avoir pas la hardiesse de l'exprimer, tout cela prouve combien, avec des

Digitized by Google

esprits ainsi préparés, il était facile d'être bon prince à bon marché.

L'abbé Baudeau est mort aliéné en 1789. Le manuscrit du Journal qu'on va lire, entièrement écrit de sa main, a été trouvé dans ses papiers par M. Beffara, qui fut chargé de procéder à leur classement, et à l'obligeance duquel nous devons cette précieuse communication.

Le mardi 10 *mai* 1774. — Aujourd'hui, vers les cinq à six heures du soir, s'est universellement répandu le bruit de la mort de Louis XV.

On avait ce matin débité pour nouvelle qu'il allait un peu mieux. Il y avait un concours prodigieux, mais par pure curiosité, à Sainte-Geneviève, où l'archevêque de Paris s'est traîné pour pontifier.

L'abbé régulier de Sainte-Geneviève avait fait, sans y entendre finesse, à ce que je crois, un mandement où il disait que *Louis XV était aimé de ses peuples aussi tendrement qu'il les aimait.* On a ri de cette naïveté.

Ce soir très-tard, on dit que le nouveau Roi et toute sa famille sont à Choisy. Ceux qui ont vu le feu Roi pendant sa maladie sont dans le petit château; les autres sont dans le grand.

Tous les honnêtes gens augurent bien de Louis Auguste : on espère qu'il sera juste, sévère, économe. *Amen* (1).

(1) Ce matin, M. le Dauphin a écrit au contrôleur-général de distribuer deux cent mille francs aux pauvres de Paris, en disant que, dans le cas où il n'y aurait pas d'autres fonds, il prit ceux des menus plaisirs de lui et de madame la Dauphine. La somme a été distribuée.

(*Note de l'auteur.*)

Digitized by Google

On vient de m'assurer qu'il s'est évanoui plusieurs minutes en apprenant la mort de son grand-père; qu'en revenant il a tendrement embrassé sa femme, ses frères et ses belles-sœurs. Il a dit, ajoute-t-on, après s'être tenu quelque temps les poings sur les yeux : « Dieu ! « quel fardeau j'ai là, à mon âge ! et on ne m'a rien « appris ! » L'enfant dit vrai : son gouverneur, feu mons de La Vauguyon, était un sot malin et vil hypocrite; son soi-disant précepteur, Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges, était tout juste un bon curé de campagne; l'abbé d'Argentré, son lecteur, ne saura jamais lire; Le Radonvilliers, son sous-précepteur, est un friponneau d'ex-jésuite, et voilà tout.

On prophétisait ce matin sur le futur ministère. Tout le monde chasse le d'Aiguillon et le La Vrillière, le Boynes; on destine le Terray à la potence; on ne fait pas l'honneur au Bertin de penser à lui; on est en suspens sur le chancelier.

Les uns parient pour le Choiseul, les autres pour le Bernis; beaucoup nomment M. de Muy, quelques-uns M. de Nivernois, même le Brienne, archevêque de Toulouse, et encore le Sartines.

En tout, on est fort tranquille. Faute d'autres spectacles, on se promène aux anciens boulevards : les carrosses y étaient en grand nombre, ainsi que les promeneurs à pied; je les ai vus, et la plus grande sérénité sur tous les visages.

Le bruit s'était répandu que la Du Barry s'enfuyait en toute diligence dans les États du duc de Deux-Ponts. Ce bruit vient de se démentir : la duchesse d'Aiguillon la garde à Ruel; mais on dit que le Du Barry, surnommé Mahomet, son beau-frère, lui a pris pour cent mille écus de diamans avec lesquels il est allé au diable.

Digitized by Google

L'opinion générale est qu'on ne doit laisser approcher du Roi aucun des ministres qui ont vu Louis XV pendant la petite vérole dont il est mort. Le chancelier l'a vu comme les autres, quoique à son corps défendant, à ce qu'on dit.

Au reste, on fait un bon conte sur cette maladie. Je le crois un peu arrangé après coup; mais enfin le voici :

Les derniers jours d'avril, il était à Trianon avec la Du Barry. En se promenant, ils virent une petite vachère qui cueillait de l'herbe pour sa vache (1). On lui trouve de très-beaux yeux; on approche; on lui relève la coiffe et les cheveux; on la débarbouille, et on décide qu'elle serait *sarmante* si elle était habillée en belle dame (car on ne pouvait pas dire *charmante*).— Eh bien! habillons-la. — Voilà leur petite paysanne habillée en demoiselle, avec du rouge et des mouches. — Elle est vraiment *sarmante!* — Faisons-la souper avec nous. — Son embarras nous amusera. — On soupe, on rit, on s'enivre. La petite est mise dans un bain, puis dans un lit, et..... Cependant son frère se mourait de la petite vérole; elle l'eut le lendemain, et en mourut, dit-on, samedi. Et voilà le conte ou l'histoire. Le vrai, c'est qu'elle court Paris : et jugez des commentaires.

Je n'ai point entendu de canon; cependant on m'avait dit qu'il tirerait. Un garçon marchand de vin,

(1) D'autres disent que c'est la fille d'un boulanger de Versailles, et qu'elle n'est pas morte, mais malade. Si le conte est plus vrai de cette manière, il n'est pas si joli. Une troisième version dit qu'elle est fille du meunier; une quatrième qu'elle l'est du nommé Montvallier, secrétaire et intendant de la Du Barry. (*Note de l'auteur.*)

Digitized by Google

qui n'y cherchait pas finesse, me dit avoir entendu celui de la Bastille, avant deux heures.

Mercredi 11 *mai.*—On était en peine de savoir si le parlement neuf continuerait ses fonctions, et comment. Ce matin, à sept heures un quart, j'étais au palais. Ils ont tenu l'audience à l'ordinaire; pendant laquelle un garde-du-corps est venu leur apporter une lettre de cachet, qui contient, dit-on, l'ordre de continuer leurs fonctions. Je ne sais pas encore les mots.

La chambre des comptes a reçu pareille lettre de cachet; le Roi, la Reine, et la famille royale sont constamment à Choisy. C'est dans le vieux château qu'est la cour. Mesdames Tantes sont dans le nouveau. Il y a auprès du Roi, M. le prince de Tingry, pour capitaine des gardes, et M. de Fleury, pour premier gentilhomme de la chambre, le duc de Chartres et le duc de Bourbon, qui n'ont pas vu le feu Roi.

Le chancelier, les ministres, et les grands officiers, sont en lazaret pour neuf jours.

Ils ont mis le cadavre dans la chaux vive: après quoi on l'aromatisera. C'est demain qu'on doit le porter à Saint-Denis à petit bruit.

On parle toujours beaucoup de M. de Muy, qu'on dit homme sage, honnête et instruit; mais qu'on soupçonne d'être un peu dévot et intolérant.

Quelqu'un vient de m'assurer que le contrôle-général des finances pourrait être donné au secrétaire du duc d'Orléans, nommé Le Moine de Bélisle, homme d'esprit et de courage.

L'opinion publique est si bonne sur le nouveau Roi, que les rescriptions et autres effets commerçables, qui perdaient jusqu'à trente-huit pour cent, n'ont perdu

Digitized by Google

que vingt-sept aujourd'hui. Tout le monde s'en va disant : *justice et économie.*

Il n'est pas aujourd'hui grande question du Choiseul parmi le monde ; et il m'a semblé que ses partisans ont l'oreille très-basse.

A tout évènement, les ambassadeurs d'Espagne et de Naples plaident ouvertement contre la renonciation que fit au trône de France le roi d'Espagne, Philippe V, tant pour lui que pour ses héritiers. J'ai entendu moi-même aujourd'hui le marquis de Caraccioli, ambassadeur de Naples, pérorer sur ce chapitre, qu'il a mis sur le tapis à dessein en grande compagnie. Dieu nous garde pourtant d'en venir au fait sur ce chapitre.

On dit que la Du Barry est toujours à Ruel, et qu'elle fit encore prendre hier matin du poisson à la pourvoirie du Roi. L'opinion publique est qu'elle a beaucoup de diamans et d'effets mobiliers, mais point de fonds, et beaucoup de dettes. Quelques-uns lui donnent deux cent, et d'autres quatre cent mille livres de rentes viagères.

Les opinions semblent assez partagées sur le petit pécule amassé par le feu Roi. J'ai entendu évaluer cette bourse privée depuis dix millions jusqu'à soixante-et-dix, partie en or, partie en papier. Le Bertin avait ce petit ministère-là.

Le feu Roi a, dit-on, laissé quelques ordres sur cet argent comptant. C'est en faveur de ses filles légitimes et de ses bâtardes qu'il en a disposé en partie.

Tout est dans la plus grande et la plus tranquille indifférence parmi le peuple de Paris et des environs. Beaucoup de gens ont pris un deuil, qu'on appelle de bienséance, comme pour des parens éloignés, en attendant le grand deuil.

Digitized by Google

Il n'y a eu ni canons, ni cloches, ni publication ou cérémonie quelconque aujourd'hui.

Un fait que tout le monde assure, c'est que la Du Barry n'a trouvé aucun des lits du d'Aiguillon à Ruel assez bon pour elle; elle a envoyé chercher celui où elle couchait à Marly. Le concierge l'avait refusé, mais il a eu, deux heures après, ordre de le donner. Le fait est de lundi dernier.

Jeudi 12 *mai.* — C'est aujourd'hui fête, et tout est tranquille. On continue à prophétiser sur le règne futur, et toujours en bien.

Les revenans de Choisy disent merveille du Roi et de la Reine.

Les menins du dauphin ont conservé les entrées de la chambre et leurs appointemens.

Quelques-uns disent que le parlement a député à la nouvelle cour; on ne dit pas le succès de la députation.

Le bruit du Choiseul est un peu plus fort aujourd'hui, mais pas encore dominant.

Voici comme Paris compose le conseil du nouveau Roi : M. le duc d'Orléans, M. le prince de Conti, M. le cardinal de Bernis, M. le duc de Nivernais, M. de Muy; quelques-uns ajoutent le Paulmy.

On parle beaucoup de réforme dans la dépense. On la porte déjà à deux mille chevaux dans l'écurie; on retranche tous les extraordinaires des voyages, et tous les menus.

Un conte très-édifiant, le voici : Le Roi a dit à ses frères : « Il est rare que les rois aient des amis; il ne « tiendra qu'à vous d'être des miens. N'ayons, si vous « voulez, qu'une maison et un table. » *Sì non vero, ben trovato.*

Digitized by Google

Les méchans disaient hier que la Reine avait fait avertir les ministres « de lui envoyer des notes ou mé-« moires, en cas de besoin, s'il y avait quelque chose « de pressé; qu'elle les ferait passer au Roi. » C'est ce qu'on appelle une charité de courtisan, pour ridiculiser ou brouiller : le fait est que la Reine n'a rien dit de semblable.

Le feu Roi va être porté ce soir à Saint-Denis en petit comité.

Tous les maltotiers sont intrigués : on dit la Du Barry dans un couvent.

Quelqu'un a fait ce calembourg : « Le chancelier, le « d'Aiguillon, le Terray seront gardés. — Comment « ces..... gens-là seront gardés? — Oui, gardés à vue, « et pour cause. »

Il paraît certain que M. de Sartines a reçu ordre du Roi de payer les mois de nourrice pour lesquels les pères avaient été mis en prison.

Vendredi 13 *mai.* — On fait à Notre-Dame un service funéraire pour Louis XV, et à Saint-Denis. Il n'y a point eu de cérémonie à son transport. Il n'y avait qu'un détachement de cinquante gardes du corps de la compagnie des Écossais, avec les pages et les écuyers en carrosses non drapés.

Il passe pour certain que la Du Barry est enfermée à l'abbaye du Pont-aux-Dames, diocèse de Meaux, avec défense de la laisser parler ni écrire à personne. Le reste est en fuite.

Les ministres porteront leur portefeuille jeudi. On parle du nouveau conseil. Aujourd'hui on met sur les rangs le vieux Maurepas, que je crois aujourd'hui plus instruit qu'au temps où il se fit chasser pour avoir

Digitized by Google

chansonné le Roi, son bienfaiteur (1). Toujours le dévot Muy et M. le duc de Nivernais.

Le parlement a demandé audience; on l'a remis à dimanche, à ce qu'ils disent.

Les évêques et leurs prêtres crient à tue-tête contre le cardinal de La Roche-Aymon, qui a fait de son mieux pour esquiver l'administration des sacremens, avec toute la suite qu'elle entraîne selon les *zelanti*. Si tous les beaux seigneurs ont attendu jusqu'à présent pour s'apercevoir que le vieux Roche-Aymon est une ame damnée, ils sont bien aveugles; et s'ils l'ont vu depuis long-temps, de quoi s'étonnent-ils?

Le public raisonnable est scandalisé du discours qu'il a fait au nom du feu Roi, où il ne lui fait demander pardon que des fautes commises *contre Dieu* « et le « prochain, morbleu, le prochain! » Voilà ce qu'on a dit assez généralement.

L'évêque de Chartres est grand-aumônier de la Reine.

On parle du vieux Coëtlosquet pour le conseil; cela est fort possible; et qu'il ait conseillé d'appeler le Maurepas, avec lequel il vivait jadis à Bourges.

On dit que le Sartines a travaillé avec le Roi très-long-temps hier. Sans doute qu'il s'agissait des Du Barry et du futur ministère.

(1) Le Roi, non, mais, ce qui était bien pis, la marquise de Pompadour. Voici le quatrain qui causa la disgrace de Maurepas. Il l'avait fait à l'occasion d'un bouquet de roses blanches offert par la marquise à son royal amant :

La marquise a bien des appas,
Ses traits sont vifs, ses graces franches,
Et les fleurs naissent sous ses pas;
Mais, hélas! ce sont des fleurs blanches.

Digitized by Google

Le peuple de Paris parle toujours de son ancien parlement. Ils nommaient ce matin le d'Ormesson premier président.

Plus de Choiseul ni de Malesherbes. On parle encore du Paulmy et du prince de Conti. Aujourd'hui ils font monter le pécule du feu Roi à cent, deux cents, et trois cents millions. Si cela dure, il ira jusqu'à trois ou quatre milliards, comme les dettes de l'État.

Les Parisiens ne craignent ni banqueroute, ni impôt : ils ont tous beaucoup d'espérance.

Samedi 14 mai. — Il est aujourd'hui fort assuré que le Maurepas est auprès du Roi, sans département, mais comme conseil ;

Que l'évêque de Chartres est grand-aumônier, et le nouvel évêque de Nancy, premier aumônier de la Reine;

Que la Du Barry est à l'abbaye de Pont-aux-Dames, le Du Barry, surnommé le Roué, enfermé; la Sabbatin, dite de Langeac, en couvent, le scellé sur ses papiers.

On dit toujours que le Nivernais sera ministre des affaires étrangères, le Muy à la guerre, l'archevêque de Toulouse directeur-général des finances.

Le Paulmy est sûrement chancelier de la Reine; le Sartines en faveur et futur ministre, à ce qu'on dit.

La lettre circulaire aux chefs de compagnie et d'administration est signée Louis tout court. On l'appellera Louis XVI.

On parle de supprimer un vingtième, et d'ordres donnés pour que le pain soit à deux sous dans toutes les provinces; deux opérations maladroites qui ne peuvent venir que de fripons faisant semblant d'être honnêtes gens.

Digitized by Google

C'est la gabelle qui fait commettre tant d'horreurs, ce sont les abominables corvées, c'est l'impôt sur le vin, c'est la taille arbitraire qu'il faudrait supprimer, non le vingtième, qui est un impôt juste, naturel, et proportionné au bien; sur lequel il n'y a ni profits ni vexations de maltotiers, ni supplice, ni perte de temps, ni gaspillage, et déprédation d'aucune espèce.

Qu'est-ce que l'ordre de mettre le pain à deux sous? est-ce que c'est aux gens du Roi à se mêler de pain et de blé? Si on peut avoir le pain à deux liards, il faut l'avoir. On ne peut former le projet d'en rendre le prix uniforme qu'en faisant tous ces scandaleux patricotages qui ont fait élever au sieur Brochet de Saint-Prest un hôtel superbe de deux millions sur le cimetière de l'hôpital-général, et qui font que sa catin de femme dépense tous les ans quarante mille écus pour sa table seule, sans compter son jeu énorme et les autres plaisirs; pendant que ces gens-là n'avaient pas de chemise il y a trois ans.

C'est ce fripon de Terray qui fera insinuer ces deux sottises-là, bien assuré que les badauds de Paris se laisseraient prendre à ces pièges. L'archevêque de Toulouse serait incapable de ces c.....onneries-là.

Dimanche 15 *mai.* — Bien des gens nient l'enlèvelement de la Langeac; son nom est Boupillon, elle est de Charleville. Son père était petit commis aux fermes, son oncle brasseur de bière. Elle avait épousé en premières noces un nommé Sabbatin, qu'on dit n'être pas mort. Elle vendait ouvertement les lettres de cachet, et tout ce qui dépendait du Saint-Florentin, dit aujourd'hui duc de La Vrillière.

On publie un mandement de l'archevêque de Paris, qui n'est pas trop mal, et une lettre du Roi à tous nos

Digitized by Google

prélats, qui a été fabriquée chez le Saint-Florentin par quelque petit scribe parisien, sot et illettré, comme il les prenait tous.

On montre la lettre du Roi au Maurepas : celle-là est de lui. Aussi la dit-on bien faite et en bon français. Mais les plus instruits assurent qu'on n'a consulté le vieil ex-ministre que sur l'étiquette.

Rien de certain sur les futurs ministres. Le roué Du Barry est encore échappé, à ce qu'on prétend.

Le bruit courait depuis long-tempe qu'il existait une cassette de papiers du feu dauphin, qu'elle avait été remise au La Vrillière à la mort de l'évêque de Verdun qui en était dépositaire. On dit aujourd'hui que l'évêque l'avait remise au premier président de la chambre des comptes, Nicolaï, son père, qui vient de la remettre au Roi.

Madame la princesse de Conti s'est présentée chez le Roi, qui l'a reçue très-bien, et lui a, dit-on, avancé lui-même un fauteuil. Elle a remis une lettre de son fils, auquel le Roi a promis de faire réponse.

Quelqu'un de ma connaissance a donné au Sartines trois éveils de suspensions provisoires, savoir : 1° des échanges qui sont en grand nombre à la chambre des comptes; 2° de la fabrication des monnaies; 3° des opérations qui se font en vertu du nouveau bail des domaines.

Lundi 16 *mai.* — On fait des services dans toutes les églises de Paris pour le feu Roi; son successeur est surnommé par le peuple *le Désiré.*

Voici l'épitaphe du mort en quatre vers :

Louis termine sa carrière
Et remplit ses nobles destins,

Digitized by Google

Fuyez, voleurs, pleurez, catins,
Vous avez perdu votre père (1).

Je tiens d'une personne assez sûre que le comte de Lusace a écrit au Roi, son neveu, une lettre de complimens, où il finit par lui conseiller de garder le d'Aiguillon dans ses deux places. Le Roi lui a répondu qu'il était sensible à son amitié, qu'il connaissait ses talens *militaires*, mais qu'il n'avait pas encore décidé à qui il demanderait des conseils pour conduire son royaume.

Madame Adélaïde est malade, et a tous les symptômes de la petite vérole.

On dit que dans les allées de Versailles, l'autre jour quand on emportait le cadavre, le peuple criait : *Tayaut! Tayaut!* Et qu'à Saint-Denis on chantait : *Voilà le plaisir des dames! Voilà le plaisir!*

Le calembourg d'aujourd'hui est que la Du Barry s'est trouvée mal quand on lui a signifié la lettre de cachet, et qu'il a fallu, pour la faire revenir, lui faire sentir du vinaigre des *Quatre Ministres*. Car c'est ainsi qu'il s'appelle à présent, par une traduction littérale.

Le peuple a jeté de la boue à M. de Mazarin, et attendait le Richelieu pour le lapider. On a mis à sa porte cette affiche : *Maquereau à louer*.

Le Sartines n'a point été à Choisy, mais il a fait passer ses notes au Maurepas.

On dit que le Roi se promenant avec M. de Tingry seul, et la pluie étant survenue, il l'a fait couvrir.

(1) Mademoiselle Arnould, cette courtisane à bons mots, disait à l'occasion de la mort du Roi et de l'exil de madame Du Barry, en parlant de ses semblables : « Nous voilà orphelines de père et de mère. » (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

Mardi 17 mai. — Il est décidé que madame Adélaïde a la petite vérole, et que madame Sophie est déjà malade.

Le Roi ira demain à La Muette avec ses deux frères. On assure toujours qu'il n'y aura qu'une table, que le Roi ne veut point être appelé *Sire*, ni *Majesté*, mais *Mon frère*, par les deux autres princes.

Monsieur doit entrer au Conseil comme héritier présomptif de la Couronne, à ce qu'on dit.

On prétend que M. le duc de Chartres a voulu proposer le Choiseul, d'abord à Monsieur; puis au Roi, ce qui a été très mal pris.

Quelqu'un d'assez instruit m'a dit que le d'Aiguillon avait fait investir la Du Barry de maréchaussée à Ruel, qu'il avait fait dire à madame Adélaïde qu'elle n'échapperait pas, et qu'il avait mandé au nouveau Roi que l'intention du défunt était qu'elle fût mise dans un couvent, parce qu'elle avait le secret de l'État.

Il y a une histoire étrange d'un nommé Sutton, Anglais, qui se trouve à Paris, inoculant la petite vérole. Il est cousin d'un fameux Sutton qui guérit en Angleterre toutes les petites véroles, ou du moins passe pour les guérir. On a fait prier l'ambassadeur d'Angleterre, dans les derniers jours du feu Roi, de faire chercher Sutton qu'il a déterré dans un café. Venu chez le Roi, cet homme a dit : « Il est très mal, et je n'en réponds « pas. J'ai pourtant de l'espérance. — Quel est votre « remède? ont dit les médecins; on vous paiera bien, « dites votre secret. — Monsieur, a-t-il répondu à l'o- « reille de Lemonnier, je ne le sais pas moi-même. Nous « avons en Angleterre une fameuse poudre de James; « nous autres Sutton nous l'employons pour la petite « vérole, voilà tout notre secret particulier. Quant à la

Digitized by Google

« poudre, c'est James qui en connaît la composition.» Sur cette déclaration, Lemonnier a dit qu'il ne pouvait approuver formellement qu'on fît prendre au Roi une composition inconnue; ce qui est peut-être raisonnable. Mais voici la suite qu'on ne conçoit pas. Sutton, depuis la mort du Roi, a eu ordre de sortir de France, en quinze jours, et de n'y pas reparaître, sous peine de désobéissance. L'ambassadeur d'Angleterre se plaint fort de ce procédé.

Mercredi 18 *mai.* — Madame Adélaïde ne va pas bien. Madame Sophie a déjà des boutons. On parle beaucoup de malades et de morts parmi ceux qui ont vu le feu Roi, dont voici l'épitaphe en trois vers.

Ci-gît le Roi Louis Quinzième;
Des bien-aimés c'est le deuxième;
Dieu nous préserve d'un troisième!

Le Roi accompagné de ses deux frères, avec la Reine et ses deux belles-sœurs, ont passé sur les nouveaux boulevards, puis sur le Pont-Royal, allant à La Muette, où ils ont dîné. On a beaucoup crié : *Vive le Roi!*

Le bruit se répand que Monsieur, frère du Roi, a vomi en arrivant à La Muette.

C'est demain que les grands officiers, les ministres et les ambassadeurs de famille doivent aller chez le Roi.

La Chambre des Comptes doit aller en députation, jeudi, au nombre de vingt-sept, à Versailles. Je ne sais si le Parlement ira aussi, mais on le croit.

J'ai causé avec quelqu'un qui a fait jaser le duc de Bouillon. Il est certain que le feu Roi voyait la Du Barry tous les jours, jusqu'à celui où il l'a renvoyée lui-même après un entretien de trente-huit minutes. Il est

Digitized by Google

aussi très assuré que le nouveau Roi a tenu le propos que j'ai rapporté ci-dessus (1).

J'ai vu aussi un témoin oculaire qui a vu le nouveau Roi et la Reine sortir de Versailles, le premier jour de son règne. Il m'a dit que son maintien lui avait paru plein de noblesse et de douceur.

Jeudi 19 *mai.* — On dit que madame Adélaïde a le délire, et que madame Sophie n'a que peu de boutons. Monsieur n'a pas de mal aujourd'hui.

Le Chancelier, les ministres, les grands officiers, les ambassadeurs de famille, tout a été bien reçu, du moins également.

On parle aujourd'hui beaucoup de l'abbé de Radonvilliers, mon petit friponneau de jésuite. On dit que c'est lui qui a écrit les lettres royales.

On remarque beaucoup celle au comte de La Marche, où le Roi loue l'attachement qu'il a montré à son grand-père, *dans une circonstance décisive.* Ces mots font beaucoup jaser.

Le Roi n'a pas encore vu le prince de Conti; je ne sais s'il aura été aujourd'hui de la Cour.

On dit que le Roi passe tous les jours beaucoup de temps à lire les paperasses de son père, le feu Dauphin. Il y trouvera bien du galimatias.

Le Choiseul est tout-à-fait sans espérance, mais beaucoup de gens sensés comptent sur le Bernis, et ne voient le Maurepas que par intérim. La vérité de la chose est, dit-on, que la Narbonne a beaucoup influé dans le rap-

(1) On dit que la Reine, ayant été chargée de lui annoncer la mort de son grand-père, s'est contenté de lui dire; « Sire, on attend « les ordres de Votre Majesté pour le départ. » La tournure est très-spirituelle. (*Note de l'auteur.*)

Digitized by Google

pel du vieux ministre. Or la Narbonne est toute Bernis, et pour cause.

Vendredi 20 *mai.* — Les curieux abondaient hier au Bois de Boulogne. On y a vu promener la Reine, les princes et les princesses, pendant que le Roi travaillait avec tous les ministres qu'il a reçus *également.*

Il n'y a que La Ferté des Menus-Plaisirs qui a été drôlement bourré. Voici comme la scène est racontée :

Mons La Ferté s'étant présenté, le Roi l'a regardé sous le nez, en clignotant à droite et à gauche, puis lui a dit : « Qui êtes-vous ? — Sire, je m'appelle La Ferté. « — Que me voulez-vous? — Sire, je viens prendre « les ordres de Votre Majesté. — Pourquoi? — C'est... « que... je suis intendant... des menus... — Qu'est-ce « que les menus? — Sire, ce sont les Menus-Plaisirs de « Votre Majesté. — Mes menus-plaisirs sont de me « promener à pied dans le parc. Je n'ai pas besoin de « vous. » Puis on lui a tourné le dos.

Aujourd'hui, conseil après dîner. J'étais des curieux du Bois de Boulogne : il n'y avait pas grand monde. Il faut que le conseil n'ait pas été très long, ou qu'on en ait chassé bien vite le La Vrillière, car je l'ai vu passer avant sept heures, seul, dans un carrosse à six chevaux, ayant l'air hébété et abassourdi. J'avais vu arriver le d'Aiguillon dans une chaise de poste bien close, à cinq heures trois quarts.

La Reine et ses belles-sœurs se sont promenées du côté de Madrid. Les deux princes suivaient dans un second carrosse.

Le public parisien continue à faire des contes sur le feu Roi. En voici deux :

Le premier est d'un Suisse qui buvait au cabaret, la dernière nuit de sa maladie; le cabaretier voulut le

Digitized by Google

chasser, quand il vit arriver minuit. L'ivrogne insistait pour boire encore. L'aubergiste lui dit : « Tu me feras « mettre à l'amende. On ne peut rester au cabaret passé « minuit, en un temps comme celui-ci où le Roi est « si mal. — Quel diable d'homme est-ce donc que votre « Roi? quand il se porte bien, on ne peut pas manger, « et quand il est malade, on ne peut pas boire. »

Le second conte est, dit-on, réchauffé d'un autre fait il y a une douzaine d'années : vieux ou neuf, le voici :

Après avoir été confessé par l'abbé Mandoux, Louis s'endormit avant que l'heure fût venue de l'administrer, et il eut une vision. Il rêva qu'il était mort, et qu'en conséquence, il prenait tout doucement le chemin du paradis. Tout en cheminant, il trouve saint Denis : « Ah! voilà le Roi de France. Où allez-vous donc? « — Je m'en vais en paradis. — Mais ce n'est pas là le « chemin. Prenez par ici. — Grand merci. » Et voilà Louis XV dans la seconde route. Au bout d'un certain temps, il trouva une belle dame : « Qui êtes-vous donc, « mon beau monsieur? — Madame, je suis le Roi de « France. — Et où allez-vous? — En paradis, s'il plaît « à Dieu. — Mais ce n'est pas le chemin, il faut prendre « par ici. J'en viens, moi qui vous parle; je suis sainte « Madelaine. — Grand merci, madame. » Et voilà Louis XV dans une troisième route. Il marche, marche; et enfin il trouve saint Pierre. « Où est-ce que « vous allez? — En paradis. — En paradis? C'est bien « le chemin. Vous êtes égaré. — Mais, monsieur, c'est « comme cela qu'ils me l'ont enseigné. — Qui? — Saint « Denis et sainte Madelaine. — Ah! je vous reconnais « bien là, vous êtes ce bénêt de Roi de France. Voilà « comme vous avez toujours fait, n'écoutant que des « hommes sans tête et des catins. »

Digitized by Google

Toujours la chasse des courtisans est sur l'abbé de Radonvilliers. On dit avec humeur et avec crainte qu'il est le dominant dans la confiance du Roi. Le Conti n'a point paru.

Mesdames sont mal à Choisy. J'ai vu venir un carrosse pour le médecin Lorry qu'on attendait avec impatience. On dit qu'il y a comme une peste à Versailles : on voulait détourner le Roi de s'y rendre ; mais il persiste, mordieu, ainsi qu'à n'être pas inoculé. C'est une bonne chose que cette fermeté dans un Roi ; mais il faut la mettre à sa place.

Samedi 21 *mai.* — Le public s'occupe fort du *travail* que le Roi fit avant-hier. Voici les détails que j'en ai pu recueillir. Il a travaillé d'abord avec M. de La Chaise, commandant des mousquetaires, puis avec l'archevêque de Bourges, comme chancelier des ordres, pour savoir s'il y aurait ou non cérémonie le jour de la Pentecôte ; puis avec le d'Aiguillon, vingt et quelques minutes ; avec le La Vrillière un instant ; avec le contrôleur-général une heure huit minutes ; avec de Boynes dix minutes ; je ne sais combien avec le Bertin, mais très peu.

L'abbé Terray l'a charlatanisé d'un extrait de son Mémoire fait à Compiègne, l'an passé, qui ébahit les sots. Il est divisé en trois parties.

Première partie : L'état où étaient les finances quand il les a prises. Il s'en fallait soixante-cinq millions que la recette fût égale à la dépense que le feu Roi ordonnait, même en temps de paix.

Deuxième partie : Moyens dont l'abbé s'est servi pour établir la balance ou à peu près, augmentation de recette, diminution de dépense.

Troisième partie : Déficit actuel qui est de huit ou dix

Digitized by Google

millions, et moyens que l'abbé imagine pour le faire disparaître et se mettre au pair.

Ces moyens d'aujourd'hui sont tous d'économies sur la dépense, vu le caractère du nouveau Roi. Sous l'autre ils auraient tous été de voleries sur le peuple.

On dit que l'archevêque de Toulouse est coulé à fond, comme encyclopédiste; et l'on soupçonne toujours le Radonvilliers. Je l'avais bien jugé. Suivant le rapport universel, c'est un friponneau d'ex-jésuite, prêtre en diable, et malin courtisan : trois belles qualités pour un honnête homme !

Il y avait aujourd'hui conseil des dépêches à sept heures du soir. J'ai vu le Bertin qui galopait le long du Cours, en lisant sa leçon que ses fripons de commis venaient sans doute de mettre toute mâchée dans son porte-feuille. A peu de distance suivait le Maurepas, bien rasé, bien poudré, bien rajeuni, qui m'avait l'air de penser profondément à rien.

On disait que Monsieur devait entrer à ce conseil; cela pourrait bien être, car j'ai vu toute la famille se promener au bois de Boulogne, excepté lui et sa femme. La Reine était dans son carrosse tête-à-tête avec madame de Cossé, la comtesse d'Artois avec d'autres femmes, le comte d'Artois seul avec deux hommes habillés comme lui en surtout gris; ils étaient suivis d'un seul valet de pied, habillé de noir. Le comte d'Artois détalait à grands pas de fort bonne grace, il saluait les dames en passant, mais il ne sait ôter son chapeau que de mauvaise grace.

Tous les almanachs du public sur le futur ministère sont à vau-l'eau, au moins pour le présent; surtout ceux qu'on avait faits sur le Choiseul et sur le parlement.

Le La Vrillière n'a pas été du conseil; il est malade et comme abruti. J'ai parlé ce soir à son médecin : il a

Digitized by Google

gardé le lit jusqu'à quatre heures du soir. Ce sera probablement le premier qui fera sa retraite. On lui donne toujours pour successeur le Sartines et Le Noir à Paris pour lieutenant de police.

Dimanche 22 *mai.* — On disait que Monsieur devait entrer hier au conseil des dépêches; on sait aujourd'hui qu'il n'y a pas encore entré.

Le duc d'Orléans, qui devait être aussi chef des conseils, n'y a point encore paru, et n'y paraîtra pas, à ce qu'on dit.

Le peuple de Paris se divertit à composer le conseil et le ministère. Entre autres absurdités qu'il débite dans une très-longue note, on fait garde-des-sceaux l'ex-président à mortier Pelletier de Saint-Fargeau. Je ne lui connais d'autre mérite que d'être ennemi juré du chancelier Maupeou. Au reste, c'est un grand et pâle blondasse, bigot, janséniste, persécuteur entiché du despotisme du parlement, où il voulait régner despotiquement lui-même; fort entêté de réglemens et de toute pédanterie. C'est une dérision que de proposer un tel crâne pour les sceaux.

Une bonne gaieté, c'est la chanson sur le Maurepas; ne la mérite-t-il pas un peu, lui qui chansonnait le feu Roi quand il était son ministre? Elle est sur l'air très-connu : « *Voilà ce que c'est que d'aller au bois.* »

Le Maurepas est triomphant;
Voilà ce que c'est que d'être impuissant.
Le Roi lui dit en l'embrassant :
Quand on se ressemble,
Il faut qu'on s'assemble;
Entre nous tout sera décent,
Voilà ce que c'est que d'être impuissant (1).

(1) Allusion à certains bruits sur Louis XVI, qui ne devint père que plusieurs années après son mariage.

Digitized by Google

Les politiques font semblant d'avoir peur qu'on ne conserve le Chancelier, le d'Aiguillon et le Terray. Le public chasse toujours le La Vrillière qui se meurt, et le Bertin qui fait à la lettre l'office d'une cinquième roue au carrosse. Et toujours Sartines ministre, ayant Le Noir pour successeur.

Le bruit est très-fort depuis deux ou trois jours que, à la mort du feu Roi, et à l'enlèvement de la Du Barry, le contrôleur-général se mit à brûler beaucoup de papiers : c'est sûrement sa correspondance avec tout le *Barryllage*. Ce brûlement seul n'est-il pas un délit?

Le médecin Lieutaud qui était aux Enfans de France vient, dit-on, d'être déclaré premier médecin. Il n'y a pas encore de premier écuyer; deux gentils seigneurs s'y sont échaudés. L'un est M. de Montmorin, que le Roi avait toujours assez distingué lorsqu'il était dauphin; il a écrit pour la place de premier écuyer, et a reçu une réponse pleine d'amitié, qu'il s'est empressé de montrer; ce qu'on n'a pas manqué de rapporter au Roi, qui a dit: « Il n'en montrera plus. » Sur quoi, M. de Belzunce s'est mis sur les rangs, alléguant les services de ses pères. Le Roi a répondu : « Je connais « les services de vos pères; mais vous n'avez que trente « ans. Vous êtes colonel de dragons : servez bien, et « comptez sur moi. »

Ces lettres sont de Choisy : elles sont vraies. L'abbé de Radonvilliers, que tout le monde soupçonne d'en être le faiseur, s'est trouvé tout exprès à l'Académie, où il les a montrées, en faisant remarquer les fautes de grammaire et d'orthographe qu'il y avait mises exprès. « On voit bien que c'est lui qui les a écrites ; nous autres, « nous n'aurions pas fait ces fautes-là. »

Trop de précaution décèle un fourbe. Tous les acadé-

Digitized by Google

miciens ont demeuré plus convaincus que mon petit friponneau d'ex-jésuite est le scribe royal de Choisy.

Lundi 23 *mai.* — Point de princes au conseil. C'est samedi que le Roi fit ses grandes dévotions dans la chapelle de La Muette.

Il est décidé que le Roi ne retournera pas à Versailles; mais on ne sait pour quand le voyage de Compiègne.

On dit que le sacre sera fait au mois de septembre. Depuis quelques jours on annonce un premier édit du Roi, contenant : 1° Remise du don gratuit qu'on appelle joyeux avénement.

Il est certain qu'il y eut vendredi au conseil une dispute pour la préséance entre les deux cousins Maurepas et La Vrillière. Le Maurepas avait pris la première place; La Vrillière lui dit : « M. de Maurepas, ce n'est « pas là votre place. » — « Pardonnez-moi, dit Maure- « pas, d'autant que je suis votre ancien. — Mais je suis « duc, dit La Vrillière. — Je n'en sais rien; mais en « tout cas, je reste où je suis. » Le Roi fut prié de décider, et il décida pour son Maurepas. *Voilà ce que c'est*, etc.

Les trois tantes du Roi ont la petite vérole dans toutes les règles. Le prince de Condé est toujours avec elles.

Je viens de voir une belle Ode au Roi par M. Dorat, qui, sous le nom de son père, le feu dauphin, lui fait de très-grandes et bonnes leçons. C'est de la saine et pure philosophie que cette Ode-là, qui m'a bien fait pleurer. Il n'y a pas un mot de flatterie, ni pour le vivant, ni pour le mort.

On assure que le Roi s'est fait laisser par les ministres les mémoires qu'ils lui ont apportés, à l'effet de les lire ou faire lire à tête reposée. On persiste à croire qu'il

Digitized by Google

y a quelqu'un derrière le rideau : ce quelqu'un n'est pas le Maurepas. Est-ce le Radonvilliers? Est-ce un autre?

Je viens d'apprendre que les grands manteaux de cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit sont un petit objet de mille écus d'or, et qu'il y a maintenant à Paris des Lyonnais qui demandent la fourniture de celui du Roi, des princes et seigneurs, à vingt mille francs, à condition qu'on les prendra tous chez eux. Ce serait une bonne chose de simplifier ces manteaux-là, ou de faire servir les vieux au sacre futur. Car c'est pour cette cérémonie qu'on parle d'en faire des neufs.

Le Sartines a fait dire aux boulangers de porte en porte qu'ils diminuent le prix du pain. Des boulangers, qui forment un corps et qui ont privilège exclusif, ne diminuent que très tard, et après des ordres qui viennent tard, quand la farine et le blé baissent de prix. Mais ils ont un moyen infaillible d'accélérer la permission de renchérir leur pain, quand le grain hausse de prix : il faut demander ce secret-là aux commis, aux inspecteurs de police et aux commissaires; quand il n'y a ni corps ni privilège exclusif, tout va naturellement et de lui-même. J'ai vu les boulangers forcés à vendre trois sous du pain qui leur coûtait trois sous et un liard; mais aussi je les ai vus vendre trois sous du pain qui ne leur en coûtait guère plus de deux. Le premier cas arrive une fois et dure peu; le second plus souvent et plus long-temps. Voilà ce que c'est que les réglemens.

Mardi 24 mai.—On ne fait rien ces fêtes à La Muette. Le Roi et toute la famille vont à la grand'messe et à vêpres chez les Minimes, qu'on appelle Bons-Hommes

Digitized by Google

de Chaillot. Puis on se promène; et toujours le Roi lit et relit mainte paperasse. Il a défendu ce matin aux jardiniers de ratisser les allées, à cause de la fête.

Encore une chanson sur le Maurepas. Elle est sur l'air : *Annette à l'âge de quinze ans.*

Maurepas était impuissant,
Et le Roi l'a rendu puissant;
Le ministre reconnaissant
Dit : « Pour vous, Sire,
« Que je désire
« En faire autant !

Le Roi et toute la jeune cour commencent à voir, dit-on, combien cette vieille tête est peu analogue à leur âge : il ne tiendra pas long-temps, à ce que pensent toutes les personnes sensées. On lui a pourtant donné à Versailles l'appartement qu'avait mademoiselle Du Barry, amplifié de celui qui servait de bains à madame sa belle-sœur. Mais le Roi a refusé sa femme qui voulait être présentée à Marly.

Il passe pour certain qu'il doit se faire une très-grande réforme dans les écuries, et que la charge de premier écuyer ne sera point donnée jusque-là.

On commence à regarder un peu au dehors. Le peuple nouvelliste s'occupe toujours des idées de guerre entre les Turcs et les Moscovites. Mais le vrai de la chose est que le visir travaille sérieusement à la paix, de concert avec la cour de Vienne, et même avec celle de Berlin.

La révolte de Pugatscheff, qui se dit le feu czar Pierre III, ne tiendra pas long-temps. Il est plus que probable pour les personnes instruites que nous avons tramé cette intrigue avec les Persans, les Polonais, les

Digitized by Google

Turcs, et quelques Moscovites mécontens. Les bandits avaient trop d'argent, de discipline, et surtout trop de canons, pour n'avoir l'air que de voleurs de grands chemins. Si notre ministère y a trempé, comme je n'en doute point, est-ce une politique honnête que d'envoyer en même temps M. Durand faire salamalec à la czarine, et la flatter bassement au nom du Roi de France, par un discours public, qui est si vil, si rampant, qu'il fait mal au cœur?

Ces maudits barbouilleurs de gazettiers font un cancan abominable sur le roi de Prusse, depuis un mois, à propos de rien. Il veut prendre tout le cours de la Notèce pour bornes de ses usurpations en Pologne; voilà tout. C'est son traité de Potsdam qui semble l'y autoriser.

Mais il y a une difficulté : la Notèce fait en petit ce que le Rhône fait en grand, c'est-à-dire, un lac qu'on appelle Golpo, tout comme le Rhône fait le lac de Genève. Au-dessus du lac se retrouve la Notèce, comme le Rhône se retrouve au-dessus du lac de Genève par lui formé. Un empire auquel on assignerait pour bornes le Rhône dans tout son cours, suivrait probablement ce fleuve au-dessus du lac de Genève jusqu'à sa source. Voilà toute la prétention du Prussien : il veut suivre la Notèce au-dessus du lac Golpo jusqu'à la première source. Cette prétention ne donne lieu à aucune nouvelle usurpation de la part des autres puissances copartageantes. Aussi les gens sensés espèrent-ils voir enfin la paix rétablie dans le Nord. Il en est temps, après sept grandes années de troubles abominables qui ont ruiné le commerce des peuples méridionaux.

C'est le Choiseul qui s'est amusé à brouiller ainsi les cartes, sans se soucier des maux qu'il faisait à toute

Digitized by Google

l'Europe. La ruine des Turcs, des Polonais, et des Moscovites, qu'il a causée par ces intrigues et par leurs sanglans effets, empêche le débit de toutes nos marchandises, et a beaucoup influé sur la disette qui nous affligeait en 1768, 69, 70. Le tout pour faire l'habile homme, pour se rendre nécessaire, pour mâter la czarine qu'il n'aime pas, et le roi de Pologne qu'il avait pris en grippe. Il ne faut qu'une pareille tête au vent pour sacrifier des milliards de richesses et des millions d'hommes.

Mercredi 25 *mai.* — Point de nouvelles publiques des opérations ministérielles sous le nouveau règne. Tout le public persiste à croire au coup de balai général qui fera maison nette. On dit que la Reine a lâché un mot très-expressif. Quelqu'un disait, en se promenant avec elle et les autres princesses : « Voici l'heure où le « Roi doit entrer au conseil avec ses ministres. — Avec « ceux du feu Roi, reprit la Reine. » Si ce mot est vrai, il dit beaucoup, au moins le désire-t-on.

Le chancelier a tenu les sceaux, et donné audience; il était radieux. Un de ses bouffons lui a demandé publiquement sa protection auprès de M. de Saint-Fargeau, qui doit être garde-de-sceaux; et il a reçu cette plaisanterie de fort bonne grace. Je tiens le fait d'un témoin occulaire.

La Du Barry (dont le chancelier se disait autrefois le *petit cousin* quand il lui faisait bassement la cour en recevant dans sa perruque les hannetons qu'elle y faisait voler, attachés avec de la soie couleur de rose) est fort contente dans son couvent. Les religieuses en sont enchantées; elle les comble de petits présens, et finira peut-être par apprendre bien des choses aux plus égrillardes.

Digitized by Google

On raconte un bon dialogue entre le Roi et un berger de la plaine de Longchamp. Le voici : « Mon ami, « comment va la récolte. — Pardi, ne le voyez-vous « pas? elle va bien. — Le pain diminue-t-il? — Oui, « il a diminué de deux liards. — De deux liards! c'est « bien peu. — Oui, pour vous qui êtes riche, mais « pour nous, qui sommes pauvres, c'est beaucoup. — « Il diminuera encore. — Oh! je le crois, car ils disent « que nous avons un bon roi *à présent*. »

Je doute que l'abbé de Beauvais, évêque de Senez, ou l'abbé de La Luzerne, évêque de Langres, empruntent cet *à présent*-là pour leurs oraisons funèbres du feu Roi.

J'ai fait causer un ancien camarade de l'abbé de Radonvilliers. Voici ce que j'en ai appris :

Il est des environs du Nivernais; il a soixante-cinq ans; il a été fait prêtre chez les jésuites : mais il y était du parti des littérateurs contre celui des cagots. Sa fortune vient de ce qu'il avait été préfet de pension des deux fils du duc de Charost. Les enfans, qui sont morts jeunes, étaient neveux du feu cardinal de La Rochefoucauld. Après leur éducation, ce Radonvilliers fut fait professeur de philosophie à Louis-le-Grand, et donna dans les idées de M. Privat de Molière sur les tourbillons; ce qui lui fit une réputation de collège, mais lui suscita des tracasseries. Résolu de quitter les jésuites, il consulta l'archevêque de Bourges, qui l'avait connu comme préfet de ses neveux : celui-ci le prit pour secrétaire de son ambassade à Rome. Revenu cardinal, et ayant la feuille des bénéfices, il lui en fit donner le secrétariat, à la place d'un imbécille, nommé Ailliot, qui l'avait eu sous le vieux Boyer, évêque de Mirepoix. C'est là ce qui l'a conduit au sous-pré-

Digitized by Google

ceptorat, qui le conduira peut-être Dieu sait où.

Jeudi 26 *mai.* — On ne voit paraître encore aucun acte législatif du nouveau Roi. Mais on espère toujours qu'il en va paraître, et de fort bons.

Aujourd'hui le Roi doit travailler avec le d'Aiguillon, qui paraît aussi radieux que le chancelier. Reste à savoir si la cour du nouveau Roi pourra contenir ces deux hommes-là plus facilement que celle du défunt.

Le Sartines a travaillé deux heures avec le Maurepas, et a rendez-vous pour travailler avec le Roi dimanche matin, sur les neuf heures. Gare pour La Vrillière.

On remarque fort la conduite de M. de Muy. Il était dans ses terres à la mort du Roi; il n'en est parti que pour aller faire son inspection en Flandre, et ne paraît pas encore dans la nouvelle cour, pas plus que M. de Nivernais, quoique le peuple les suppose en conversation continuelle avec le Roi.

Toute la cour de La Muette est très-joyeuse : on voit la Reine, les Princes, les Princesses battifoler sur le grand balcon, devant ce peuple qui assiège sans cesse la porte. Il y avait hier deux cents carrosses aux environs. Quand ils passent, en sortant ou en entrant, ce sont des acclamations incroyables.

On dit que, dimanche dernier, le Roi, ému des *vive le Roi!* qui s'élevaient partout sur sa route, s'écria : *Vive mon peuple!*

Autre bonne historiette : Une vieille femme de Chaillot voulait voir le Roi; elle s'était campée à genoux tout près la porte de l'église par où il devait passer. Mais la garde l'empêchant de voir, elle arrêta le Roi par son habit. « Qu'est-ce donc? dit-il en se retournant. « — Pardi, c'est que je veux vous voir. » Le Roi s'est arrêté, a pris la bonne femme par les deux mains, l'a

Digitized by Google

relevée en lui disant : « Eh bien, regardez-moi. » Et la bonne vieille s'est mise à pleurer de joie. Le Roi a paru fort ému de cette scène.

La Reine, se promenant à pied, a vu un vieil homme qui travaillait. Elle lui a demandé combien il gagnait par jour. Il a dit le prix de sa journée; mais il a observé qu'il n'avait pas toujours de l'ouvrage. Madame de Noailles a, dit-on, représenté à Sa Majesté qu'il y avait peut-être de l'indécence et du danger à parler ainsi à toute espèce de gens. La Reine lui a tourné très-brusquement le dos, en murmurant quelques mots qui n'étaient sûrement pas caressans. Il faut qu'elle en ait porté ses plaintes au Roi, car mon histoire ajoute qu'il a dit devant la pédante « qu'on laisse faire à la « Reine ce qui lui plaît, et qu'elle parle à qui elle veut. » *Si non vero ben trovato*. C'est toujours mon refrain quand j'apprends ces historiettes, et quand je les écris.

Ni la chambre des comptes, ni le parlement n'ont vu le Roi en députation jusqu'à ce jour. Mais on leur a fait dire qu'ils recevraient des ordres.

Vendredi 27 mai. — Le public se lasse de dire toujours la même chose du nouveau Roi et de son futur conseil, et des anciens ministres. On s'occupe assez peu de Mesdames et des bulletins, qu'on ne croit plus. Les politiques recommencent donc à parler nouvelles étrangères. Celle du jour est que le comte d'Aranda insiste pour qu'on saisisse l'occasion de faire la guerre aux Anglais, et qu'il offre quarante millions au Roi s'il veut entrer dans le projet, qui plaît fort, dit-on, au roi d'Espagne.

Il est aisé de voir que les tracassiers politiques ont une belle carrière à cet égard. En effet, les Anglais sont très-mal chez eux, surtout depuis que milord North

Digitized by Google

leur a mis dans la tête d'asservir leurs colonies. Il en résulte un galimatias abominable dans toute cette nation mercantile.

Je ne doute point que la petite tracasserie politique, suscitée dans les îles voisines de Porto-Ricco, ne soit une astuce de ce ministre fripon : il veut susciter une apparence de guerre contre la maison de Bourbon, pour ébahir les sots à Londres, et pour en imposer aux colonies qu'il a dessein de subjuguer et de rançonner. Il va leur mettre sous les yeux l'épouvantail d'une flotte française qui les pillera toutes impunément; si elles persistent dans ce qu'il appelle leur rébellion, il leur fera dire que le gouvernement, mécontent d'elles, va les abandonner sans défense à l'ennemi, en ne mettant aucune flotte pour les protéger.

Cette dispute, pour je ne sais quel petit îlot désert du golfe Américain, est, je crois, le second tome des îles Malouines ou de Falkland.

Dans le fait, milord North, le duc de Choiseul et le comte d'Aranda s'entendaient comme larrons en foire pour cette comédie-là. North voulait faire tomber les papiers publics qu'il agiote pour lui et pour son maître. Il voulait préparer une flotte inutile sur laquelle lui et son maître volent à leur aise, et encore faire le bon valet vis-à-vis des badauds de Londres, qui valent bien ceux de Paris.

Le Choiseul voulait en imposer au feu Roi, qui craignait la guerre excessivement, à sa favorite imbécille, au Chancelier et aux autres hourets de cour, acharnés contre lui, mais qui ne savaient rien et ne pouvaient dénouer les intrigues qu'il avait tissues.

Quant au d'Aranda, profond intrigant de son métier, je crois qu'il était dans le même cas que le Choiseul

Digitized by Google

vis-à-vis de la cour d'Espagne, excepté que le Roi n'y était pas si éloigné de la guerre.

Je soupçonne que le d'Aiguillon joue le même jeu précisement que le Choiseul : il en est fort capable. Sous les derniers momens du feu Roi, c'était pour se maintenir contre sa famille, le chancelier, l'abbé Terray et tout le parti politique, qui le poussaient à toute outrance. Sous ce roi-ci, c'est pour n'être pas chassé sitôt, à la veille d'une guerre qu'il s'agira d'éviter.

Ainsi je ne doute point qu'on n'insiste sur cette nouvelle tracasserie de l'Etat américain. C'est l'intérêt des trois ministres. Reste à savoir si ces trois nations en seront les victimes.

Samedi 28 *mai*. — Les grandes espérances commencent à se refroidir très-singulièrement parmi les plus éclairés des spéculateurs. On craint que le despotisme ne soit plus dur, la superstition plus cruelle que jamais. Il n'y aura peut-être pas tant de gaspillage à la cour. On paiera la dette nationale; mais les impôts, les réglemens, les monopoles seront plus tyranniquement protégés que jamais. La terre sera toujours sacrifiée; on n'y mettra point ses richesses; et la nation tombera dans l'éthisie. Voilà ce que disent les prophètes de malheur. *Dii hoc omen avertant!*

J'ai fait de mon mieux pour tâter le futur ministère, et peut-être le Roi lui-même. Dans un petit écrit de deux pages, intitulé *la Pierre de touche*, j'ai proposé qu'on renvoie à l'imprimerie tous les projets et mémoires qu'on donne par milliers sur toutes les parties du gouvernement, avec la condition que l'auteur et l'imprimeur se nomment, afin que l'écrivain connu soit puni s'il dit des sottises. Le Sartines, auquel j'ai envoyé mon manuscrit, m'a refusé tout net la permission de

Digitized by Google

le faire imprimer. Il dit qu'il y aurait beaucoup *d'inconvéniens à cette liberté*... Il a raison, il y en aurait *beaucoup* pour les ministres ignorans et hypocrites, qui ne cherchent qu'à faire leur chemin en plaisant à tous les grands, en suivant toutes les routines, et en laissant faire leurs subalternes. Il y en aurait surtout beaucoup pour cette foule de commis présomptueux, absurdes et fripons, qui gouvernent tout le royaume sous des chefs ineptes et corrompus. Mais il est évident qu'il n'y en aurait aucun ni pour le prince ni pour la nation.

Dimanche 29 *mai.* — Entre autres nouvelles, on débite que madame Adélaïde, qui est en pleine convalescence, doit épouser le prince de Condé ; si ce n'est pas un conte imaginé, sur ce qu'il lui a réellement fait compagnie pendant sa petite vérole, c'est donc par esprit d'intrigue et de cupidité que le prince ferait ce mariage-là.

Il y a long-temps que le d'Aiguillon patricotait quelque chose avec le prince par une certaine madame de Cassini, et avec madame Adélaïde par la Narbonne. C'est peut-être ce beau mariage-là.

Il est certain qu'on vend beaucoup de chevaux de la grande écurie, et qu'on renvoie les équipages de chasse au daim et au sanglier. Le Roi a déclaré qu'il ne chasserait que deux jours par semaine, comme feu Henri IV. Encore faudrait-il détruire les lapins, et laisser les cultivateurs maîtres de leur fourrage, au lieu de les sacrifier aux œufs de perdrix.

Une histoire qui jette l'alarme dans la haute bourgeoisie parisienne, mais qui fait triompher les prêtres et le parlement neuf, c'est celle du président de Gourgues. On dit qu'ayant hérité d'un M. de Morveaux

Digitized by Google

avec le Chancelier, il a pris, dans les actes de la succession, la qualité de président-à-mortier au parlement de Paris, que le Chancelier a rendu un arrêt du conseil, qui raie cette qualité, défend à M. de Gourgues de la prendre, et au notaire de la donner. Cet arrêt a été signifié par un huissier de la chaîne.

En voici une autre d'un nommé Thierry, valet de chambre du Roi actuel, quand il était Dauphin. Mons Champcenetz avait obtenu le gouvernement des Tuileries, sous la promesse d'épouser la petite Bontems. Celle-ci étant nubile, Champcenetz n'épouse point, et veut garder le gouvernement. On parle au Roi, qui voulait récompenser son Thierry. Il lui donne le gouvernement, à la charge de payer trois cent mille francs à la petite Bontems quand elle se mariera; et pour lui procurer les trois cent mille francs, il lui donne deux des cinq croupes que le feu Roi avait sur les fermes générales. Si un Roi ne doit pas être croupier des maltôtiers, doit-il souffrir que ses valets le soient? Je sais bien que, croupier pour croupier, si j'étais maltôtier, j'aimerais mieux le valet de chambre que le maître.

Lundi, 30 *mai*. — On conte beaucoup d'historiettes de la nouvelle cour. En voici une qui me paraît certaine; elle est au moins très-édifiante. Au lever du Roi, l'autre jour, quand toute la cour se présenta devant lui, le comte de Noailles, que sa sottise rend ridicule aux valets mêmes, se présenta le premier, selon sa coutume, laissant derrière lui les maréchaux de Broglie et de Biron, qui se tenaient modestement à l'écart. Le Roi le prit à la boutonnière, et le rangeant lui-même de côté, lui dit : « Monsieur, vous ne voyez pas sans doute derrière vous ces Messieurs qui sont vos anciens

Digitized by Google

« et auxquels vous devez du respect. » J'aurais bien voulu être là pour contempler la mine que faisait le petit Monseigneur à ce compliment-là, Monseigneur tout court. C'est à Versailles le même comte de Noailles qui est concierge du château. Il a si bien fait que la valetaille l'appelle Monseigneur tout court.

L'histoire suivante est beaucoup plus sérieuse. Elle fait honneur au jeune Roi, mais elle peint bien l'ame atroce du chancelier Maupeou, et de la cabale jésuitique à laquelle il est vendu. Parmi les affaires pressées qu'on s'est hâté de porter aux conseils d'un nouveau règne, s'est trouvé le cas, très-grave et très-important au bien des peuples, arrivé au fond de la Gascogne dans le diocèse de Dax, sur lequel un nommé Neuville, évêque fanatique et ignorant, aidé de son archevêque, Montillet d'Auch, bête à manger foin, mais zélé persécuteur, tracassaient le gouvernement.

Ce cas se réduit aux *Psaumes* de Marot chantés par quelques huguenots dans une maison du diocèse de Dax. Cette affaire n'a pu être portée aux nouveaux conseils que par ce La Vrillière, suscité en-dessous par le Chancelier lui-même. Ce sont de vils coquins que ceux qui se sont mêlés de dénoncer une pareille misère, dans une semblable conjoncture.

Sur le rapport de l'infame Pelhypeaux, qui ose mettre en avant le fanatisme religieux, lui qui n'est connu que par des prostitutions abominables et des exactions sans nombre, le jeune Roi a dit qu'il ne voyait pas un grand mal à tout cela, ni de grandes suites. Les ministres, et quels ministres? un abbé de Terray, un d'Aiguillon, les plus crapuleux des débauchés, ont dit que cela pouvait avoir des suites et qu'il fallait y remédier; qu'il y avait des lois et qu'on devait les suivre. N'y a-t-il

Digitized by Google

donc pas contre les adultères, les péculataires, les concussionnaires?

Le Roi a paru fâché; il a demandé au Chancelier quelle était la loi. Le Maupeou a répondu sans hésiter que c'était *de raser la maison*. Comme si la matière et la forme de cet édifice qui a coûté des frais à bâtir, étaient devenus inutiles à tout usage social, depuis qu'on y a chanté en mauvais français les rhapsodies des Hébreux. Le Roi dit, mais en gémissant : « Eh bien! « qu'on fasse donc. »

On espère que le Maurepas, qui lui parle après les conseils, adoucira cette sentence. Mais il ne lui dira peut-être pas le fait : c'est que le Chancelier s'est vendu aux prêtres fanatiques, n'ayant pas d'autre soutien pour se maintenir dans un poste lucratif, et que les prêtres veulent un coup d'éclat au commencement de ce règne, pour en imposer aux honnêtes gens qui les méprisent, et pour encourager les brûlots qui voudraient nous replonger dans les horreurs du fanatisme. C'est que les commis du La Vrillière, lui et ses prostituées, tirent un grand profit de ce qu'on appelle les biens des religionnaires fugitifs qu'ils tiennent en séquestre. C'est une source de péculats, dont qui que ce soit n'a vu le fonds. Ils sont bien aises de donner de temps en temps quelque épouvantail aux pauvres huguenots, pour qu'ils ne viennent pas réclamer leurs biens.

Mardi, 31 *mai*. — On crie enfin l'édit du Roi, portant remise du joyeux avénement, et adoption des dettes. Le préambule est assez bien; c'est Moreau, l'avocat des finances, qui l'a rédigé. Il y a un second édit qui ordonne la fabrication d'une monnaie nouvelle, mais toute pareille à l'ancienne, qui circulera toujours en concurrence avec la nouvelle.

Digitized by Google

Ces deux lois font plaisir.

La famille royale continue de vivre presque bourgeoisement à La Muette, où ils paraissent prendre plaisir à voir le concours du peuple, auquel ils plaisent aussi beaucoup. Le Roi se promène presque tous les jours à pied avec très-peu de suite, et sans fusil ni hallebarde. Le peuple l'accable de bénédictions et de *Vive le Roi!*

Sa Majesté devient galante : il a dit à la Reine : « Vous aimez les fleurs ; eh bien ! j'ai un bouquet à vous « donner, c'est le Petit-Trianon. » Le feu Roi avait bâti ce charmant petit palais avec des jardins délicieux.

Monsieur a été gratifié de Bellevue, et on dit que Choisy sera pour Mesdames. Autant de débarrassé.

Les Noailles étaient intrigués de la leçon publique faite à la sotte vanité de Monseigneur, et de ce que la Reine, excédée de la pédante comtesse, la sachant malade, n'avait point envoyé savoir de ses nouvelles. Pour couvrir ces désagrémens, ils ont engagé le prince de Beauveau à demander pour survivancier le prince de Poix, et ils l'ont obtenu.

Les partisans du Choiseul sont furieux contre le nouveau règne, et ils en font craindre mille malheurs. Dans le fond il y a pourtant beaucoup d'espérance.

La Langeac est pourtant chassée de Paris, et son fils enfermé aux prisons de l'Abbaye pour six mois. Voilà bien nos mœurs. Ce ne sont ni ses prostitutions, ni ses deux maris vivans, ni ses exactions, ni la vente publique des emplois et des lettres de cachet, ni ses banqueroutes audacieuses, qui l'ont fait chasser ; c'est une lettre ridiculement insolente, par laquelle elle proposait un duel à M. de Bouchault-Gamaches, qui voulait couper les oreilles à ce petit drôle de Langeac pour une impertinence caractérisée. On a porté la lettre au tribu-

Digitized by Google

nal, qui a fait coffrer le fils, et prié le Roi de faire punir la mère..... Encore un petit commencement de justice.

Les personnes les mieux instruites me font toujours espérer qu'on ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Le La Vrillière est sûrement perdu sans ressource. Mais j'ai grand' peur du petit Sartines. Je le crois trop faible pour faire aucun bien dans une place où il faudrait du zèle et de la fermeté : il est doux, poli, et attentif; mais routinier, livré aux subalternes, et ne voulant rien prendre sur lui. Ce caractère peut être bon dans un subalterne; mais conviendrait-il dans un chef? Il faut croire qu'un conseil honnête, ferme, éclairé, le redresserait, ou qu'il se noierait lui-même en peu de temps. Si personne ne lui en impose, toute la pédanterie réglementaire ira son train par lui, ou je serai bien trompé. C'est ce que je désire que de me tromper sur son compte.

Le Maurepas se retourne pour faire le bien, depuis qu'il a flairé de près l'esprit du nouveau Roi : bonne preuve pour le prince, dont je tire un heureux présage. Dieu veuille nous le confirmer.

Mercredi, 1er *juin*. — Les opinions me paraissent assez partagées sur le nouvel édit. Bien des gens lui trouvent le ton un peu trop fiscal, surtout en ce qu'il appelle le joyeux avénement un droit domanial et incessible. D'autres trouvent qu'il insinue trop clairement le droit de faire banqueroute comme appartenant au Roi, qui peut se charger ou non des dettes publiques. Je vois qu'il y a deux ou trois partis de mécontens : 1° les parlementaires décidés et à outrance; 2° les Choiseul; 3° les anti-Terrays, qui sont assez nombreux. Les partis commencent à murmurer, et à dénigrer le nouveau règne.

Digitized by Google

Il s'élève déjà de grandes plaintes sur le vil prix des grains dans nos provinces; ces plaintes me sont un peu suspectes, parce que je ne sais pas encore si elles viennent des citoyens éclairés et bien intentionnés, ou de l'abbé Terray, du Brochet de Saint-Prest, et de leurs agens. Je crains que ces docteurs-là ne veulent vendre à beaux deniers comptans des *permissions particulières*. La suite nous éclairera.

On n'a point encore levé les scellés apposés sur le trésor particulier du feu Roi : c'est le Bertin qui sera chargé de cette fonction. Les spéculateurs pensent qu'étant aimé du Roi et de la famille, il pourrait bien être successeur du La Vrillière au lieu du Sartines. Je ne serais pas éloigné de le croire et de le désirer. Le Bertin est bien intentionné pour l'agriculture et fort partisan de la liberté; deux grands articles que l'autre n'a pas.

Le Roi a sûrement chargé le même M. Bertin de s'informer combien au juste coûta le sacre d'Henri IV. Ce serait une bonne chose à savoir, surtout s'il ne voulait pas dépenser davantage.

Le Chancelier présenta l'autre jour les gens du Roi des cours souveraines. Mais on ne leur a point encore donné, que je sache, un jour précis, pour que les députés du corps fassent leurs complimens.

Je viens d'apprendre une troisième épitaphe de Louis XV; elle est simple et plaisante :

Hic jacet Ludovicus decimus quintus, DEI GRATIÀ.

Il est décidé qu'on rembourse aux Du Barry toutes leurs charges dont ils se sont démis. Les courtisans ont eu grand soin d'empêcher qu'on ne les dépouille de leurs

Digitized by Google

biens mal acquis. Ils ont craint que cet exemple ne fût trop dangereux.

Jeudi, 2 *juin*. — Les badauds de Paris et des environs, sont bien contens; le Roi, la Reine et toute la famille ont assisté à la procession de Chaillot. Le concours était prodigieux. On laissait entrer tous les gens de pied dans le village; mais point de carrosses, pour éviter les accidens. Le tout s'est très-bien passé, et quand la cour est revenue de l'église, le bruit des *Vive le Roi!* était prodigieux sur tout leur chemin.

Le d'Aiguillon ne participe guère à cette satisfaction publique. Sa femme a été très-mal accueillie de la Reine, qui a fort visiblement affecté de parler à tout le monde, surtout aux voisines de madame d'Aiguillon, et qui non-seulement ne lui a rien dit, mais même l'a regardée sous le nez d'un air très-méprisant. La duchesse est partie pour Veretz, à ce qu'on assure : elle y va sans doute préparer le logement de son cher époux.

La prophétie du Choiseul sera donc accomplie. J'ai su dans le temps qu'au mois de décembre 1770, peu de jours avant son renvoi, le Choiseul voulant entrer chez le Roi de grand matin, et trouvant la porte encore fermée, il alla vers la croisée, où il trouva le d'Aiguillon nez-à-nez. « Eh bien! dit le Choiseul, vous me « chassez donc? J'espère qu'ils m'enverront à Chante- « loup : vous prendrez mes places. Quelque autre vous « chassera. Ils vous enverront à Veretz; nous serons « voisins; nous n'aurons plus d'affaires politiques; nous « voisinerons, et nous en dirons de bonnes. » Le d'Aiguillon ne répondit rien alors. Mais il va voir que la prédiction était juste à ce que je crois.

Il est très-certain que le Roi, mieux informé, a ré-

Digitized by Google

voqué l'ordre donné au médecin anglais, Sutton, de sortir du royaume. Il a dit : « On m'a donc trompé! « c'est ma faute; une autre fois j'y prendrai mieux « garde. » Il est assez bon pour un Roi, qui a de la justice et du caractère, qu'un des premiers ordres de ce genre qu'on lui a fait donner soit une iniquité criante, et qu'il l'ait sue bientôt, surtout qu'il l'ait rétractée.

Vendredi, 3 *juin*. — L'Académie des sciences est fort contente du nouveau Roi. Elle a obtenu cent louis d'extraordinaire pour un prix à distribuer au meilleur fabricateur d'instrumens de mathématiques. C'est pour exciter l'émulation dans les artistes, et pour mieux connaître celui qui est le plus capable de remplacer Canivet, fabricateur de l'Académie, qu'elle avait sollicité ce prix. Hier une députation alla complimenter à ce sujet le Maurepas qui est académicien et assez zélé. Le petit Bertin y a aussi contribué, aimant beaucoup à faire telles opérations. Il ne lui faudrait à lui que des commis un peu plus éclairés et plus honnêtes gens.

L'Académie française n'est pas moins contente. Elle a renommé M. Suard à la place de l'abbé La Ville. On avait peur que ce pauvre Suard n'eût un second refus; car le feu Roi les avait rejetés, l'abbé De Lille et lui, sous le prétexte qu'ils étaient encyclopédistes, et celui-ci est, disait-on, encore plus anti-encyclopédiste que l'autre. Cependant le docteur et quelques députés étant partis pour La Muette aussitôt après l'élection, ils ont été présentés au Roi par M. de Beauveau, capitaine des gardes, qui est un des Quarante, et ils ont obtenu l'agrément du Roi à qui on n'avait pas fait le bec.

Dans le vrai, c'était ce maudit serpent de maréchal de Richelieu qui avait voulu s'emparer de toute autorité

Digitized by Google

à l'Académie, et croiser d'Alembert. Aidé de son très-cher cousin le d'Aiguillon, ils avaient fait souffler par la Du Barry le refus des deux élus, et la ridicule raison de l'*Encyclopédie* à laquelle l'abbé De Lille ni Suard n'ont point travaillé. On aurait pu dire que l'abbé était trop jeune, et que M. Suard n'avait rien fait de remarquable. On a choisi exprès l'encyclopédisme pour en faire une espèce de secte proscrite.

Mais ce qui montre bien l'ensemble de l'ancien gouvernement et la logique de Louis XV, c'est que, peu de jours après ce refus ainsi motivé, il accorda son agrément à d'Alembert pour le secrétariat de cette même Académie, à d'Alembert, auteur de l'*Encyclopédie*, qui est nommé pour tel à la tête des volumes.

Samedi 4 juin. — J'avais entendu dire hier dans l'après-dînée que le duc d'Aiguillon donnait sa démission. Je viens d'être informé pour sûr ce matin qu'elle est donnée et acceptée. Il conserve les chevau-légers, mais point de ministère. Son amie, madame de Forcalquier, a aussi donné la sienne.

On dit que les portefeuilles seront remis par interim à M. Bertin, qui se conserve comme je l'avais prévu.

Il y a deux opinions sur les suites de la démission du d'Aiguillon. La première est que le Bernis va sûrement arriver, étant malade depuis long-temps, grace à Mesdames et à la Narbonne. La seconde est qu'on attend M. de Muy pour la guerre, et qu'on ne proposera les affaires étrangères à M. de Nivernais qu'après avoir chassé l'abbé Terray, le chancelier et le Boynes.

Quelques-uns même ressuscitent le Choiseul; je doute qu'il y ait de bons fondemens à cette espérance-là.

D'autres assurent que le Maurepas se destine à lui-même les sceaux pour sa peine, qui n'a pas été fort

Digitized by Google

grande assurément; et ils appuient leur conjecture sur la nécessité d'empêcher les effets du malin vouloir qu'a le Maupeou contre le d'Aiguillon. Si le Bernis doit revenir, je croirais aux sceaux pour Maurepas.

Enfin on nomme pour ministre des affaires étrangères le baron de Breteuil, et les subalternes mettent même en avant M. de Vergennes, qui est bien leur homme, c'est-à-dire un plat et bas routinier qui laisserait faire toutes leurs sottises et friponneries à ces petits rois de France qu'on appelle *les bureaux*. Quiconque a bien connu le gouvernement sous Louis XV, sait combien de maux inconcevables ont été faits par cette bureaucratie. Si par malheur elle continue sous ce règne-ci, la France est sans ressource.

Des petits bourgeois, souvent illettrés, sortant de chez un procureur au Châtelet ou de chez un notaire, passent comme vingtième scribe dans un bureau. Les voilà *ministrisant*. De grade en grade ils deviennent *chefs*, et tout l'État roule sur eux. Les ministres, accablés d'intrigues de cour, fort occupés de leur fortune et de leurs plaisirs, laissent tous les détails à ces chefs, qui les trompent à plaisir, ou qui sont eux-mêmes trompés par leurs apprentis, sots et orgueilleux au-delà de toute expression. Ces premiers commis, venus à Paris en sabots, ont des hôtels, des carrosses, des charges, des terres en justice. Où prennent-ils tous ces fonds? Dieu sait; et aussi quand nous serons délivrés de ce petit *despotisme subalterne*.

Dimanche 5 *juin*. — Aujourd'hui, vers les dix heures du matin, le Roi a reçu les députés des cours souveraines et de l'Université de Paris : ils étaient en très-petit nombre, le château de La Muette n'étant pas assez vaste pour contenir toutes ces grandes robes.

Digitized by Google

On avait prévenu les harangueurs d'être extrêmement courts et de ne point mettre de flatteries dans leurs discours.

Bien de gens croient toujours au cardinal de Bernis, quoique le pavé de Paris retentisse du Breteuil et du Vergennes.

Les fripons de cour, qui craignent le Turgot, lui ont jeté bien des chats aux jambes. Entre autres, on l'accuse d'être dissimulé et jésuite, et on fait beaucoup sonner qu'il est haï dans sa province. Le fait est vrai : mais c'est qu'il est juste, exact, de mœurs sévères, et sans faste. La noblesse limousine était accoutumée aux plus grandes injustices; sous le titre de faveurs, les gentilshommes un peu titrés, ou parens des titrés, faisaient modérer les tailles et capitations de leurs protégés, ainsi que leurs propres vingtièmes, et la charge retombait sur le malheureux sans protection. D'ailleurs, l'intendance était une bonne auberge pour eux quand ils y trouvaient une table somptueuse, des femmes, et des tables de jeu.

M. Turgot, garçon laborieux, qui dîne presque seul et sobrement, et ne joue jamais, n'est pas leur homme. D'ailleurs, il ne fait jamais *grace* aux protégés, pour ne pas faire *injustice* aux autres. Voilà toute la source de cette haine qu'on lui reproche.

Il est certain que c'est le d'Aiguillon qui a voulu jouer quitte ou double en forçant le Roi à lui promettre qu'il serait continué dans ses emplois.

On parle d'un certain M. Denneri pour la marine; je ne le connais point.

Les papiers commerçables prennent toujours la plus grande faveur. Les actions de la compagnie des Indes sont portées de 1,400 à 1,800 francs. Les autres qui

Digitized by Google

perdaient 35 pour cent, ne perdent plus que 18.

Au contraire, les effets publics d'Angleterre perdent tous les jours; on y craint fort le futur gouvernement français.

La tracasserie de l'île aux écrevisses près Porto-Ricco n'est pas encore tout-à-fait terminée. Si le d'Aiguillon avait cru se rendre nécessaire par ce moyen, il y aura été trompé, tout comme le Choiseul à celle des îles Malouines ou de Falkland.

Lundi 6 *juin*. — Le Roi est aujourd'hui à Versailles pour ouvrir le trésor de son grand-père. On spécifie qu'il doit s'y trouver un million et demi de louis d'or, faisant trente-six millions, et soixante-quatre millions en papiers, ce qui fait cent.

Le d'Aiguillon fait sonner bien haut par ses partisans qu'il garde ses chevau-légers avec service effectif, et même que son fils en aura la survivance. On vante aussi beaucoup la générosité qu'il a eue de refuser la pension de ministre. Il a dit à cet égard qu'il ne servait pas le Roi pour de l'argent; il dit vrai. Ce n'est pas son caractère. C'était par orgueil, par envie d'humilier ses ennemis, et de mettre en place ses flatteurs. Il était parcimonieux dans la dépense publique autant que possible dans un règne de gaspillage, vétilleur assidu, ce que les ignorans appellent travailleur, despote, colère, rancunier et présomptueux. Du reste routinier comme un autre, petit dans ses moyens, vindicatif à l'excès; en un mot, il avait tous les vices du cardinal Richelieu, sans en avoir l'étendue d'esprit.

Ce soir le bruit est presque général que nous avons enfin M. de Muy, le dévot, pour la guerre, et M. de Vergennes pour les affaires étrangères, et toujours le petit Sartines pour Paris. C'est la rage des gens de cour

Digitized by Google

et du haut ton dans la ville; mais non pas celle du peuple, qui ne l'aime ni l'estime plus guère.

Mardi 7 juin. — On parle plus que jamais du Muy et du Vergennes. Si le Nivernais avait voulu cette place, il l'aurait; et si madame de Rochefort, bégueule spirituelle, mais apathique, ne l'en avait pas détourné, il aurait accepté. Mais cette femme est bien aise de l'avoir le soir au Luxembourg à tenir un cercle de rébus et de nouvelles, présidé par un prestolet d'abbé de Luzine, ci-devant précepteur du duc de Bourbon après avoir été secrétaire de l'évêque de Meaux, qui l'avait pris, étant évêque à Poitiers, parce que le père Luzine était bailli d'une des terres de l'évêché. C'est un drôle bien tourné, robuste, effronté, qui a subjugué madame de Rochefort et le complaisant duc de Nivernais, et qui décide sur tout dans le cercle amphigourique, moitié spirituel et moitié absurde, qu'ils tiennent tous les soirs au Luxembourg.

Le La Vrillière pleure toujours, dit-on, sa Langeac et son ministère, en attendant qu'il parte, ce qu'on attend pour demain ou après-demain. On a toujours donné, à son occasion et à celle du d'Aiguillon, au Maurepas le nom de *chasse-cousin*, qui est bien trouvé et moins dur que celui de chasse-coquin.

Encore des épigrammes sur ce pauvre Louis XV. Quelqu'un dit qu'il était, à la lettre, le père des pauvres; il est vrai qu'il en a bien fait par son administration.

Comme on met un peu sur les rangs le petit Bertin en concurrence avec le petit Sartines, les mauvais plaisans ressucistent la définition du Bertin donnée par le Choiseul. Quelqu'un lui disait : « Mais pourquoi « êtes-vous si mal avec le Bertin; c'est un bon petit

Digitized by Google

« homme fort honnête? » Le Choiseul répondit à sa manière : « Oh! oui, c'est du vin à deux sous qui n'est « point frelaté. » Le mot est plaisant.

Plus de Bernis, quoiqu'on ait dit le dimanche dernier qu'il était en chemin.

Le voyage pour Compiègne est toujours décidé pour le 13, et les spectacles pour le 14. Mesdames iront à Chantilly pour être moins loin de la cour. Je soupçonne le prince de Condé de viser à la place de principal ministre, comme était feu monsieur son père; et j'ai des raisons pour le croire, mais de très-fortes. Cependant, quelque petits que soient les autres ministres, j'ai peur qu'ils n'empêchent cette barque-là d'arriver à bon port.

Mercredi 8 *juin*. — La nomination des deux nouveaux ministres ne fait pas grande sensation; les étrangers regardent le Vergennes comme un très-pauvre sire. On croit que c'est le Thierry, valet de chambre du Roi quand il était Dauphin, qui l'a fait choisir; mais les gens sensés doutent qu'il tienne long-temps en place.

La dévotion et la raideur font beaucoup d'ennemis à M. de Muy. Les militaires en ont peur.

On a beaucoup manœuvré contre le Turgot, dont il était fort mention pour le contrôle général; on dit qu'il est encyclopédiste : c'est une hérésie abominable à la cour.

Le Sartines est aussi pris aux chausses, de manière à ne pas remplacer le La Vrillière, qui ne donne point encore sa démission, et qui traînera peut-être jusqu'au voyage de Compiègne. En attendant, le petit Bertin Noë fait un peu son petit chemin. Dieu le mène à bord! car c'est un bon petit homme.

Digitized by Google

On vient de publier deux Déclarations enregistrées en parlement; ce sont deux belles et bonnes friponneries. L'une du Chancelier seul; l'autre m'a tout l'air d'avoir été patricotée entre le Brienne, archevêque de Toulouse, ou le La Roche-Aymon, archevêque de Reims, d'une part, et l'abbé Terray de l'autre.

La première Déclaration supprime la charge de premier huissier du parlement sur la tête de L'Angely qui en était pourvu, et recrée une autre charge pareille en faveur d'un nommé Petineau. Ce dernier réalisera sa nouvelle charge en espèces aux parties casuelles, et l'ancien sera payé en un contrat à quatre pour cent.

C'est un drôle de système que celui-là. S'il continue d'être mis en vogue, on transformera toutes les anciennes finances des charges en contrats de rente, et on mettra dans la dépense courante un nouveau capital provenant des charges recréées. Belle manière d'endetter encore l'Etat de quelques centaines de millions qu'on gaspillera, et charmante façon d'arranger les propriétés? Etait-ce donc une chose si pressée que de souiller le nouveau règne d'une telle infamie?

La seconde Déclaration ne vaut guère mieux. On y permet aux particuliers de laisser des immeubles et des rentes aux séminaires, hôpitaux, collèges, vicariats, et aumôneries et bénéfices, comme aussi aux ecclésiastiques, de donner leurs terres à cens et à baux emphytéotiques. Voilà le beau côté de la médaille; mais voici l'envers: tout l'argent provenant de la vente des immeubles ou rentes léguées à ces corps, sera placé *sur le Roi* à quatre pour cent. Les reliquats des hôpitaux, etc., seront aussi portés au trésor royal pour être mis en rente à quatre pour cent. Le bon billet qu'a La Châtre.

Digitized by Google

C'est pourtant là de la besogne de La Muette. En vérité c'était bien la peine de se hâter. *Quousque tandem?*

Jeudi, 9 juin. — Il est constant que les deux frères du Roi restent à La Muette pour s'y faire inoculer par Richard de Hautesierk.

M. le duc d'Orléans est en grande altercation avec le Chancelier. Voici le fait : Comme il faut un prince du sang à Saint-Denis, on avait insinué au Roi, par les intrigues du Chancelier, d'en donner la commission au duc d'Orléans. Celui-ci a demandé le temps de faire sa réponse par écrit; il l'a faite dans un mémoire où il reproteste contre le parlement neuf, d'accord avec les autres princes. En conséquence, il s'excuse de faire la cérémonie pour ne pas présenter l'eau bénite au président de ce parlement neuf.

Le Roi a remis le mémoire du duc d'Orléans au Chancelier.

Les partisans de ce dernier, entre autres la mitraille et la prêtraille, qui sont ivres de fanatisme, triomphent de cette remise. Mais c'est pour qu'il y réponde, et on ne sait pas encore l'évènement. Ce chancelier est audacieux, mais gare les casse-cous. Il joue à croix ou pile son autorité.

On parle beaucoup de futurs contrôleurs généraux. On met sur les rangs Mons L'Averdy : c'est, à ce qu'on assure, une proposition du chancelier. Elle a l'air de n'avoir pas le sens commun, L'Averdy est parlementaire et janséniste. Mais si le Maupeou, à qui tout est égal, veut, comme on dit, rappeler l'ancien parlement en très-grande partie sur de nouveaux erremens, en ce cas c'est un bon outil pour lui que ce bêta de L'Averdy.

Les autres proposés sont Taboureau des Réaux, in-

Digitized by Google

tendant de Valenciennes; Miroménil, ancien premier président de Rouen, Lefèvre d'Amecour, conseiller au vieux parlement de Paris.

Ils disent que la Reine demande Calonne, intendant de Metz; ce petit Calonne qui patricotait avec L'Averdy et La Vrillière pour séduire ce pauvre bon La Châlotais, qui eut la lâcheté grande d'être ensuite procureur général de la commission dressée par le d'Aiguillon pour le faire égorger, qui eut la lâcheté plus grande encore de conclure contre lui, non-seulement à la prise de corps, mais même à la mort, qui fit venir d'Angers son confrère le bourreau pour cette exécution. Feu Duclos, secrétaire de l'Académie Française, bon citoyen français, et breton, l'avait surnommé Laubardemont de Calonne, parce que Laubardemont était aussi l'assassineur à gages du Richelieu, dans les commissions. Duclos avait si bien fait que beaucoup de gens croyaient à la lettre le Calonne de la famille des Laubardemont, et l'appelaient ainsi de bonne foi. Puisque je suis à Duclos, il faut que j'écrive la définition qu'il avait donnée du gouvernement français sous Louis XV. Elle est un peu polissonne, mais elle est très-vraie et très-expressive.

Duclos disait avec son fausset : « Aux choses nou-« velles, il faut un mot nouveau. Nous avons une nou-« velle espèce de gouvernement; c'est à moi, comme « historiographe de France, et secrétaire de l'Académie, « à trouver le mot. Je l'ai trouvé; ceci est une *conocra-« tie.* » Et il disait juste.

Puisque tout le monde fait ses contrôleurs généraux, j'ai fait les miens. J'en veux deux : un pour la recette, l'autre pour la dépense. Je nomme pour la recette M. D'Albert, ci-devant conseiller au parlement de

Digitized by Google

Paris, puis intendant du commerce, chassé par l'abbé Terray pour mettre à sa place Brochet de Saint-Prest; pour la dépense, Le Moine de Belisle, ou tout autre. Mais je veux que tout le contentieux soit renvoyé à un tribunal en règle, dont je fais président M. de Fourqueux, procureur-général M. de La Rivière, ci-devant conseiller au parlement de Paris, puis intendant de la Martinique. Ce radotage-là en vaut bien un autre.

Toujours le Sartines dégringolant de l'échelle où ils l'avaient monté tout au plus haut. Quelques-uns disent qu'il se raccroche au chancelier qui paraît avoir le dessus; autre patricotage qui déplaira peut-être. Le peuple murmure terriblement contre lui.

Vendredi, 10 *juin*. — La querelle devient très-sérieuse contre le Chancelier et son parlement neuf; à quoi aboutira-t-elle? On a dit à la Reine que le public de Paris est fort mécontent des discours qu'elle a faits à ce parlement neuf et à la chambre des comptes : ces discours étaient soufflés par le chancelier. La petite Majesté qui a bien envie de plaire n'a pas été contente du souffleur.

Le Maurepas veut toujours faire un conseil suprême au-dessus des ministres, suivant la forme des Allemands, et surtout qu'on juge en ce conseil de la prétention des princes contre le chancelier.

Celui-ci a pour lui Thierry, valet de chambre favori, qui, dit-on, gouverne son maître; je prévois qu'ils chasseront le Maurepas, et qu'alors le Chancelier pourra régner pendant quelques temps; mais il s'y perdra, parce qu'il ne sait rien édifier, il n'est bon qu'à démolir. Ce talent-là n'est pas rare. Le plus grossier manœuvre de Limousin démolirait le Louvre; mais pour le bâtir, c'est autre chose.

Digitized by Google

On aura beau faire, Paris et même la majeure partie des provinces ne s'accoutumeront jamais à être gouvernés par le Maupeou que tout le monde hait, ce qui est déjà beaucoup, et méprise, ce qui est encore pis. Il n'a pour lui que la faction jésuitique, plus enragée que jamais, surtout les évêques et les prêtres fanatiques; mais c'est une engeance bien redoutable que celle-là.

Le La Vrillière ne donne point sa démission, il gémit et pleure comme un enfant. On ne le chasse pas, afin de donner le temps à la brigue pour son successeur. Je crois au Bertin, quoiqu'il y ait un parti puissant pour le Joly de Fleury, conseiller d'Etat. Ce serait tomber de fièvre en chaud-mal, comme dit le vieux proverbe. Les Fleury n'ont jamais rien valu, pas même l'ancien procureur-général, leur père, à qui les badauds avaient donné une célébrité peu méritée.

Ils disent qu'on n'a trouvé dans la cassette du feu Roi que onze cents louis, et son testament, qui est une plate confession du mal qu'il a fait à son peuple, *par la faute de ses ministres*, y est-il dit plusieurs fois. Ce qu'il y a de bon, c'est que le La Vrillière, ses lunettes sur le nez, lisait au nouveau Roi les *par la faute de mes ministres*, et que les assistans riaient comme de raison.

On a trouvé le *Journal de Louis XV*, pour 1774 et 1775. « Tel jour j'ai été à Saint-Hubert, tel jour à « Bellevue; chasse, etc. » C'est un beau morceau pour quelque Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans deux ou trois mille ans, que ce journal écrit de sa main, en 1775, deux ans après sa mort.

Je crois aux vingt-huit ou trente mille francs trouvés en or dans la cassette courante du feu Roi; mais dans sa cache, ou son trésor particulier, je tiens pour assuré

Digitized by Google

qu'il y a beaucoup de millions. On fait bien de n'en rien dire, et même de ne pas l'ouvrir en ce moment; car il serait gaspillé, et le peuple scandalisé.

On reparle ce soir du Choiseul, et aussi d'inoculer le Roi lui-même.

Samedi, 11 *juin*. — Deux grandes nouvelles qui font bien jaser de part et d'autre.

La première est que le voyage de Compiègne est tout-à-fait contremandé, et que le Roi va se faire inoculer à Marly avec ses deux frères et ses deux sœurs.

La seconde est que le Choiseul est à La Muette, ce qui n'est pas encore vrai; mais il aura ce soir, à neuf heures, sa lettre de rappel par la poste ordinaire, le Roi ne voulant point envoyer de courriers particuliers, et il arrivera probablement demain.

Paris fait un beau cancan sur cet évènement qui est fort simple, à ce que je crois, quant à présent. La vérité de la chose est que le Machault, le L'Averdy, le Tinvaud, le Praslin, sont aussi rappelés et reçus en cour.

Le Choiseul compte si peu rester à Paris et dans le ministère, que les chevaux qui doivent le conduire de Chanteloup à Blois ont ordre de l'attendre en cette ville pour son retour. Il fera bien de partir vite, et de se faire désirer.

Le Sartines doit avoir eu ce matin une conférence avec le Roi, pour se disculper des imputations qu'on lui fait. On dit qu'il est content, mais j'en doute.

Les princes font un mémoire contre le chancelier et son parlement neuf; mais il n'est pas fini. Les partisans du chancelier avaient donc tort de dire, comme ils faisaient, que le Roi le lui avait remis.

La chasse est toujours assez forte au Thierry qu'on

Digitized by Google

soupçonne d'être vendu au chancelier. Le La Vrillière tient bon; le Roi ne le chassera pas, par commisération.

Dimanche, 12 *juin*. — Rien de plus certain que l'inoculation du Roi pour le 18.

Le Choiseul est arrivé; il y avait une foule de carrosses au-devant de lui, et six cents personnes écrites à sa porte. Voilà bien des têtes en l'air pour rien, quant à présent.

Le Vergennes est malade en Suède. On doute s'il arrivera pour son ministère. Le Roi a lâché un mot plein de sens à ce sujet. On disait que, en cas que ce ministre mourût, il y aurait de l'embarras pour le remplacer : « Pas trop, a dit le Roi; au fond, que fait un « ministre des affaires étrangères, pourvu que j'aie un « bon contrôleur général? » Et voilà le *hic*, il a raison.

Monsieur d'Artois ne se gênait pas, dit-on, avant-hier; il demandait confidemment à tout le monde : « Qui est-ce donc qui nous donnera un bon contrôleur-« général que nous cherchons? » Le Chancelier pousse toujours L'Averdy, pour avoir un homme à lui, ennemi du Choiseul.

Il y a un bon petit quatrain sur le La Vrillière; le voici :

Ministre sans talent, ainsi que sans vertu,
Couvert d'opprobre, autant qu'on le peut être,
Retire-toi donc; attends-tu
Qu'on te jette par la fenêtre?

On vient de me faire un bon conte de la Reine. L'abbé Terray venant lui faire sa cour : « Eh! bon jour « M. l'abbé, » lui a-t-elle dit, « comment se portent vos « enfans? » Le trait est malicieux. On répandait le

Digitized by Google

bruit hier qu'il voulait donner sa démission, mais que le prince de Condé l'avait empêché. Tant pis.

Lundi 13 *juin.* — Il n'est bruit dans Paris que de la réception faite au Choiseul. Le Roi a paru un peu embarrassé; il lui a dit : « M. de Choiseul, vous avez « bien engraissé..... Vous avez perdu vos cheveux; vous « devenez chauve. » La Reine lui a fait l'accueil le plus amical. « M. de Choiseul, je suis charmée de vous voir « ici. Je serais fort aise d'y avoir contribué. Vous avez « fait mon bonheur, il est bien juste que vous en soyez « témoin. » M. d'Artois a couru vers lui, les bras ouverts. « Ah! voilà M. de Choiseul, comment vous « portez-vous? comment se porte madame de Choi- « seul?..... Eh bien! Chanteloup! on dit que c'est « charmant. » Il n'y a pas jusqu'à Madame Clotilde qui lui a parlé d'une très-bonne grace; on dit que la vieille Marsan n'en aura pas dormi de rage.

Au milieu de tous les contes en l'air qu'on fait à cet égard, je crois que le Choiseul va repartir très-incessamment pour Chanteloup. Il le dit, et je le crois fort.

Le chancelier crève de dépit, et se barbouille fort dans ses intrigues, à ce qu'on assure.

Le Sartines reprend faveur, mais restera pourtant un peu barbouillé dans l'opinion publique.

Le gros Joly de Fleury rendra service au lieutenant de police, en se mettant, comme il fait, à la tête de la conspiration contre lui. L'infamie de ce soi-disant procureur-général du parlement neuf discréditera la cabale. Un mauvais arbre n'est pas censé produire de bons fruits.

Mardi 14 *juin.* — Le Choiseul est parti ce matin : il a reçu des visites par milliers. Je viens de voir un de

Digitized by Google

ses protégés qu'il avait mis parmi les scribes de la guerre. Le d'Aiguillon l'avait chassé, comme de raison; le Muy veut le rappeler; il a demandé l'agrément de son premier protecteur, auquel il est attaché. Voici la réponse : « Tâchez de reprendre votre place. Le Muy « est galant homme; s'ils ne vous la rendent pas, « f.....-vous de cela. Vous savez bien que vous avez un « bon ami. »

A présent le public croit que le Maurepas a fait un lit pour le Choiseul, qui s'y couchera tout à son aise. Il s'est fait donner l'entrée à tous les conseils et la permission de voir le Roi à toute heure, sans avoir aucun département, ni aucun travail avec les ministres. Voilà tout ce que voulait Choiseul. S'il avait fait créer pour lui un semblable privilège, on aurait crié, Dieu sait! Mais à présent, la planche est faite : le Maurepas va s'ennuyer et peut-être ennuyer les autres; cet hiver, il quittera, dit-on; le Choiseul le remplacera tout bonnement. *Sic vos non vobis;* nous verrons ce qui en arrivera.

M. Le Blanc, auteur des *Druïdes* et de *Manco*, a présenté ce matin à la Reine son drame intitulé : *Albert Ier*. C'est une assez bonne historiette à savoir, que celle d'*Albert*. On l'avait affiché l'an passé, et on allait le jouer, quand il vint ordre de le supprimer. C'est qu'il s'agissait d'un trait de l'Empereur, qui, étant déguisé, trouve une jeune fille qui va vendre, en pleurant, ses habits et ceux de sa mère. C'était la fille d'un officier. L'inconnu lui parle, et lui conseille de s'adresser à l'Empereur. La petite fille dit qu'il est trop avare, et qu'il s'embarrasse peu des familles abandonnées. L'autre l'assure du contraire, et lui dit de se trouver demain au palais, et qu'il lui répond du succès. L'en-

Digitized by Google

fant revient, conte l'aventure à sa mère, qui, à sa description, reconnaît l'Empereur. La petite fille a peur; mais le lendemain la mère et la fille, allant à l'audience, reçoivent un pension de cent ducats avec une année d'avance.

Le d'Aiguillon, instruit du sujet de cette pièce, dit avec humeur : « Apparemment qu'on veut faire une « leçon au Roi. » On ajouta « qu'elle était trop forte. » Il fallait dire encore « et l'écolier trop vieux. » La Du Barry sentit qu'elle mortifierait la Dauphine, et en conséquence on défendit *Albert*.

Madame de Villeroy, ayant été curieuse de lire la pièce, l'a trouvée fort bonne. Elle a si bien fait que, peu de jours avant la maladie du feu Roi, elle la fit lire au Dauphin et à la Dauphine par un M. Tessier, de Lyon, qui a le talent de déclamer à lui tout seul les rôles d'homme et de femme d'une comédie entière. Les auditeurs furent enchantés. Le Dauphin dit : « Voilà comme « j'aime des pièces. » Il s'en est ressouvenu depuis qu'il est Roi, et a dit : « Cette pièce d'*Albert*, elle est fort « bonne, je l'aurai. » En conséquence, on a demandé la permission à la Reine de la lui dédier; ce qui vient d'être exécuté.

M. Tessier et son talent me rappellent un bon conte. Il lut aussi devant le Roi une pièce intitulée : *l'Indigent*, et s'en tira très-bien. Le bruit s'en répandit dans tout Lyon. Or, il y a dans un couvent de cette ville une jolie femme enfermée pour avoir eu des intrigues trop publiques avec M. Tessier. Les religieuses, ayant appris sa réussite à Versailles, sont venues lui dire : « Madame, « nous avons un compliment à vous faire; M. Tessier, « votre amant, a prêché devant le Roi une fort belle « comédie avec le plus grand succès. » C'est le Monta-

Digitized by Google

zet, archevêque de Lyon, qui contait cette bonne histoire.

Mercredi 15 *juin*. — On dit que l'archevêque de Paris a fait des remontrances au Roi sur son inoculation. Le Roi lui a répondu : « Monseigneur, en fait de « cas de conscience, je pourrais m'adresser à vous; « mais je consulte mes médecins sur ma santé, et mes « ministres sur les affaires. »

L'apparition du Choiseul a fait tourner tous ceux qui le craignent du côté du Maurepas. On abandonne le Chancelier, qui ne peut pas tenir contre les princes et contre la haine publique.

On dit à présent que le pécule du feu Roi contenait cent six millions, savoir : trente-six mille doubles louis, trente-huit mille louis simples, quatre-vingt mille quadruples d'Espagne, valant quatre-vingts livres pièce; en tout neuf millions en or, et quatre-vingt-dix-sept en papier. Il aurait eu de quoi faire beaucoup de bien.

Toute autre chose cessante, Gabriel a fait arrêter un plan pour l'agrandissement de La Muette. On le dit de quinze cent mille francs. Il ne s'agit que de l'aile droite du bâtiment, mais si l'abbé est une fois chassé, il n'en coûtera peut-être pas cinq cent mille pour le faire quatre fois mieux.

Jeudi 16 *juin*. — Tous les caquets de Paris roulent sur l'inoculation; le moyen étage en est fort scandalisé. Les prêtres fanatiques en jettent les hauts cris, surtout de ce que les remontrances archiépiscopales ont été si mal reçues. Ces prêtres-là n'étaient pas sans espoir de gouverner le royaume, qu'ils auraient tout bouleversé pour leurs opinions théologiques.

Un effet bien singulier, qu'on attribue à l'inoculation,

Digitized by Google

c'est la chute des papiers publics. Les actions de la Compagnie des Indes ont tombé de près de deux cents francs. Il y a là-dessous quelque manœuvre du Terray ou d'autres.

J'augure assez bien du dévotieux M. de Muy. Voici mes deux raisons : La première, c'est que les bureaux le craignent comme le feu ; tant mieux, morbleu, tant mieux ! surtout s'il en fait justice à la nation.

La seconde raison est encore plus forte. Il a fait un coup de génie en s'affranchissant de toutes les recommandations de la famille royale, qui faisaient le supplice éternel des ministres. Il a dit au Roi. « Sire, je supplie « Votre Majesté de recevoir elle-même tous les mémoires « de la famille royale sur mon département, de les « examiner et juger. Je ferai tout ce que Votre Majesté « m'ordonnera définitivement après mes remontrances, « en cas de vrai besoin ; mais je ne pourrais jamais « faire le service de Votre Majesté si j'avais à répondre « à toute la famille et à toute la cour. » Le Roi l'a trouvé très-bon, et a notifié à tout le monde qu'il fallait lui adresser à lui tous les mémoires de demandes et recommandations. Voilà une première démarche de ministre aussi bonne qu'il s'en puisse faire.

Vendredi 17 *juin.* — Les princes viennent de présenter un mémoire au Roi, qui l'a très-bien reçu. Ce mémoire est très-fort contre le Chancelier et son parlement neuf.

M. le duc de Chartres doit tenir au Roi très-fidèle compagnie pendant l'inoculation. Madame la duchesse de Chartres doit être avec la Reine. M. le duc d'Orléans ira tous les jours à Marly. Le Chancelier et l'abbé Terray seront bien heureux s'ils sortent de là les braies nettes.

Digitized by Google

Les politiques à longue vue voient toujours le Choiseul au bout de leur nez.

Voici une petite historiette. Les prisonniers de Bicêtre se sont soulevés; l'homme qui les gouverne en a donné avis au petit Sartines et au gros Joly de Fleury. Le premier avait affaire à La Muette, où il fait sa cour de son mieux; l'autre a saisi l'occasion, il a parlé comme un ange, et s'est fait donner des mémoires contre la police. Le La Vrillière lui a écrit une lettre à cheval sous le nom du Roi, suivant son style ordinaire : mais le Fleury n'en tient compte, et va toujours son train, appuyé par le Maupeou.

M. de Muy se donne la réputation d'un ministre très-juste et très-expéditif. Il y a trois jours qu'un officier, ci-devant capitaine dans Royale-Pologne, réformé, sans pension, quoique irréprochable, donna un mémoire au Roi. Le lendemain il passa chez M. de Muy, et lui dit : « Monseigneur..... » Le ministre, le prenant par la main, lui répliqua : « Je ne suis point « *monseigneur;* quelle est votre affaire? — J'ai présenté « un mémoire au Roi, dont voici la copie. » M. de Muy, après en avoir lu le commencement, dit : « Mon« sieur, votre affaire est expédiée. Le Roi vous donne « quatre cents livres d'appointemens et deux cents livres « de gratification extraordinaire. » On ne peut pas mieux jouer ce jeu-là.

Samedi 18 *juin.* — L'inoculation s'est faite ce matin, malgré toutes les remontrances. Les médecins mêmes voulaient attendre le mois de septembre. Le Roi leur a fermé la bouche en disant : « Me répondez-vous que « jusqu'à ce temps je n'aurai pas la petite vérole? »

On parle pour la place de contrôleur-général d'un certain Alliot père, fermier-général (Cartouche, pré-

Digitized by Google

sident de tournelle). Ce serait une bonne opération. Cet Alliot a eu quelque temps la confiance du feu Roi Stanislas; mais c'est un homme de la plus grande ineptie sur la recette, s'il a du talent sur l'article de la dépense. Encore un ou deux choix comme celui-là, et le règne de Louis XVI prendra le train de son grand-père.

Les murmures publics sur le monopole des grains et farines sont plus forts que jamais. Aujourd'hui les bruits de Paris se portent sur un certain Rey, seigneur de Chaumont, intendant des Invalides, créature du Choiseul. C'est le fils d'un négociant de La Rochelle, négociant lui-même jusqu'au fond de l'ame. Il a pris le nom de Chaumont pour avoir acheté la superbe terre de Chaumont sur Loire, ancien patrimoine de la maison d'Amboise, de la branche du cardinal, ministre de Louis XII. Il était autrefois grand-maître des eaux et forêts, et toujours négociant; il est à présent intendant des Invalides et toujours négociant.

Il avait la confiance de M. de Trudaine fils sur le commerce des blés; il trompait, lui et M. de L'Averdy, je le sais très-bien. C'est lui qui donna le premier coup à l'édit de 1764 sur l'exportation, en 1767, sous un prétexte spécieux, mais dans le fonds pour son propre intérêt. Voici le fait que j'ai su d'original.

Rey, qui avait pour son compte un commerce de farine avec les colonies, était bien aise que, dans le moment où ses vaisseaux partiraient, tous les autres fussent arrêtés, afin de n'avoir point de concurrent, et de ruiner sans ressource tous ceux qui auraient tenté de courir la même carrière que lui. L'édit de 1764 ayant statué que l'exportation cesserait aussitôt que le froment monterait à douze livres dix sous le quintal, Rey

Digitized by Google

fit paraître sur le marché un vendeur et un acheteur simulés. Je ne sais pas le nom du vendeur, mais l'acheteur s'appellait Garnier; ils firent leur marché prétendu à douze livres douze sous, mais ils le firent seuls, les autres vendant huit, neuf, dix livres. Le gouvernement n'en sut pas moins sur-le-champ qu'il y avait eu du blé vendu douze livres dix sous le quintal, et il ferma le port.

Le prétexte qu'on avait donné à cette grosse bête de L'Averdy était d'une si grande ineptie qu'il ne pouvait aller qu'à lui seul. Comme il s'était enfourné dans les affaires de Bretagne avec le d'Aiguillon, on lui dit que les Bretons, pour le faire enrager, vendaient tous les blés de leur province et du royaume à l'étranger, qu'il y aurait une famine et une révolte. En conséquence, il appuya ce beau projet de friponnerie.

Les officiers de la justice de Nantes decrétèrent Garnier et constatèrent de la manière la plus claire sa manœuvre; mais L'Averdy cassa leur sentence et soutint Rey de Chaumont. Dès-lors le commerce des blés fut perdu.

Les Parisiens disent que l'intendant des Invalides avait pour son propre compte un commerce de grains et de farines; que les denrées étaient gâtées, mais qu'il ne les faisait pas moins manger à l'hôtel; qu'on les a saisies, et qu'on a constaté leur mauvaise qualité.

Je soupçonne à cet éclat une intention ultérieure, celle de nuire au Choiseul, qui protège le seigneur de Chaumont; il y a long-temps qu'on l'accuse d'être de part avec lui, ce qui est très-faux; mais on le fera croire au Roi et au public, dans le dessein de l'éloigner.

Dimanche, 19 *juin*. — Les partisans du duc d'Aiguillon vantent beaucoup sa modestie, son désintéres-

Digitized by Google

sement et surtout son économie. Il faut les en croire, car ils fournissent des preuves.

Il a refusé la pension des ministres disgraciés, qui est de vingt mille livres par an, preuve qu'il est désintéressé. Il a dit que d'ailleurs, dans si peu de temps, il n'avait pas rendu à l'État des services assez essentiels, preuve de modestie.

Mais le *chasse-cousin* Maurepas a insinué qu'il fallait lui donner au moins ses épargnes, pour rétablir ses affaires dérangées par les frais de l'espionnage et de l'intrigue sans doute, ou par son libertinage, car l'état de ministre, hors de ces deux cas, enrichit au lieu de déranger.

Quoi qu'il en soit, ses épargnes ont été données, et elles se montent à cinq cent vingt-cinq et quelques mille livres, preuve d'économie.

Des gens mal intentionnés ont voulu dire devant moi que cinq cent vingt-cinq mille livres faisaient cinq cent vingt-cinq mille livres de rente viagère sur particuliers, qui valaient trois fois mieux qu'une pension de vingt mille francs sur le Roi. Mais on leur a répliqué fort juste : « Vous raisonnez, vous calculez ! Allons, philosophes, encyclopédistes, économistes, ennemis de « M. le duc d'Aiguillon, qui ne voulez point de raison ; « vous êtes suspects. » Voilà qui est logique. Bien besogné au nouveau gouvernement que ces cinq cent vingt-cinq mille livres-là données au d'Aiguillon.

Voici qui est encore mieux s'il l'approuve : le petit Berthier de Sauvigny, intendant de Paris, a mis la maréchaussée en campagne. Pour quel crime? Pour les fermiers et laboureurs occupés de leurs foins, qui ont l'audace de garder du blé pour leurs semences, pour leur subsistance en cas de mauvaise récolte, et pour

Digitized by Google

vendre au marché, l'an prochain, si les blés manquent celle-ci, comme le temps le fait craindre. On les force à battre, à perdre leur paille dont ils n'ont que faire en ce temps-ci, pour aller à la halle, pendant que le blé ne se vendait point à Paris, où le plus beau était tombé à quinze et dix-huit livres. Une fois venus au marché, il faut qu'ils vendent à toute force, après trois marchés consécutifs.

Ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'en même temps le petit Sartines empêche d'acheter dans ces marchés-là, puisqu'il veut qu'il n'y ait que les boulangers présens en personne, et point de commissionnaires; ce qui emporte presque une prohibition formelle. Plus de propriété ni de liberté pour les laboureurs, leurs grains à la discrétion de l'intendant de la maréchaussée et des officiers de police! Bon chemin, bon chemin! Courage, Messieurs! ruinez le laboureur, détournez tous les hommes riches et intelligens de cette profession, puis les propriétaires seront ruinés. Mais vous aurez des villes florissantes, à ce que vous croyez, parce que les villes s'enrichissent et subsistent sans les campagnes apparemment. Oh! têtes à perruques des cités! Oh! têtes à perruques!

Lundi, 20 *juin*.—La grande nouvelle: il y a eu cette nuit une autre révolte à Bicêtre; le Sartines a été obligé de s'y transporter avec main forte.

On parlait fortement du Cochin pour contrôleur-général: c'est sûrement L'Averdy qui l'aura proposé; c'est son cousin germain qu'il a tiré du parlement, où il était peu estimé, pour en faire un intendant des finances. C'est un petit homme borné, citadin, paresseux et entêté; autre choix pitoyable. Le vrai, qui paraît aujourd'hui trop manifeste, est que le pauvre petit Roi

Digitized by Google

est tiraillé par toutes sortes de commères ou de mauvais valets, et qu'il ne sait auquel entendre.

On avait mis au bas de la statue d'Henri IV au Pont-Neuf : *Resurrexit*. Sur quoi un homme de bon sens a fait ces deux vers :

D'Henri ressuscité j'admire le bon mot ;
Mais, pour que je le croie, il faut la poule au pot.

Les Berthier y mettront bon ordre à cette poule-là, et même au lard. Ils réduiront bientôt les fermiers au pain bis et aux sabots. Ils ont écrit à tous les procureurs du Roi, de forcer les laboureurs à garnir les marchés, et déjà les ordres sont venus jusqu'à Provins.

Il y a sur le tapis quelque *mezzo termine* sur les parlemens. C'est le Maurepas qui le propose, dit-on. Je ne sais pas encore bien clairement en quoi il consiste.

Mardi, 21 juin. — Le *mezzo termine* du Maurepas dans l'affaire des princes, consiste dans l'arrangement que voici :

Leurs Altesses Sérénissimes seront invitées à l'ordinaire, mais sans injonction particulière, et s'y trouvera qui voudra. On supprimera les révérences, très ridicules et très inutiles. Le grand-maître des cérémonies présentera le goupillon à tout le monde, qui le lui rendra. Moyennant quoi les princes, même présens à la cérémonie, ne seront point obligés de faire salamalec au parlement neuf.

Quant au surplus, le vieux temporiseur a conseillé de ne faire aucun acte qui désapprouve ni qui approuve trop le parlement neuf, afin qu'on puisse le confirmer ou le renvoyer, selon qu'il sera jugé convenable.

On croit qu'il a toujours dans la tête, et le Roi aussi,

Digitized by Google

de former un nouveau conseil d'honnêtes gens et très notables, pour juger même les ministres et leurs opérations.

La Reine a fait écrire à Marin, le gazettier, qu'il était un sot et un impertinent, d'avoir mis dans la *Gazette*, sans sa permission, les réponses qu'elle a faites au parlement neuf et à la Chambre des comptes, et de les avoir mises tout autrement qu'elle ne les a dites. Il y a grande apparence que le Vergennes ne laissera pas la *Gazette de France* entre les mains de ce malotru, qui l'a si fort avilie.

Mercredi, 22 *juin*.— La fièvre prit hier aux princes inoculés. Mesdames vinrent de Choisy leur rendre visite, et passèrent sur les vieux boulevards à leur retour. On attend avec une sorte d'impatience le succès de cette opération.

Il n'est presque plus mention du Choiseul. Le Chancelier paraît en mauvaise posture; on parle beaucoup contre lui, contre son Joly de Fleury et même contre son parlement. Les intrigues vont sans doute leur train à Marly, mais ce ne sont que des blocus, non des sièges en règle, pour n'avoir pas l'air de parler affaires.

On s'amuse à conter l'histoire de madame de Vergennes. C'est une belle Grecque, fille et veuve de médecins grecs, de ces anciennes familles qui se croyaient pour le moins égales à celles des rois barbares. Elle avait un peu fait passer la charrue devant les bœufs, avec le chevalier de Vergennes, alors ambassadeur à la Porte. Elle en avait deux enfans quand il l'a épousée : on prétend que c'est une raison pour ne la pas présenter à la cour; c'est ce que nous verrons au retour de son mari; elle l'attend vers la mi-juillet. Les nouvellistes de Paris l'avaient déjà tué, mais le fait est qu'il n'a point été

Digitized by Google

malade plus qu'à l'ordinaire. Il est attaqué de la gravelle, et demandait, sous ce prétexte, un congé, parce qu'il s'ennuyait probablement en Suède.

M. de Muy doit avoir donné ce matin sa première audience publique aux Invalides. Le d'Aiguillon ne s'était pas donné cette peine pendant tout le temps qu'il a été ministre de la guerre.

Le Maurepas est le seul des ministres qui réside habituellement à Marly; mais M. de Muy y a un logement, avec la permission d'y aller quand il voudra. Les autres prient.

On ne sait point encore au juste à quand le voyage de Compiègne.

(*La suite à une prochaine livraison.*)

Digitized by Google

PROJET DE MARIAGE

DE

PAULINE BONAPARTE

ET DE

STANISLAS FRÉRON (1).

Lorsque, en 1793, la Corse fut prise par les Anglais, madame Bonaparte se réfugia en Provence avec les plus jeunes de ses fils et ses trois filles. La seconde d'entre elles, Pauline, qui n'avait que treize ans alors (2), déjà se faisait remarquer par sa beauté et justifiait le jugement que Napoléon portait d'elle plus tard lorsqu'il disait, à Sainte-Hélène, qu'elle avait été la plus belle femme de son temps, et qu'elle était la meilleure créature vivante.

Stanislas Fréron, qui d'abord se montra ennemi aussi implacable des opinions modérées que son père, dans son *Année littéraire*, s'était déclaré adversaire acharné de toute idée philosophique, Stanislas Fréron, qui était venu, en l'an II, conjointement avec Barras et Robespierre jeune, punir, par la terreur et les menaces de démolition, Marseille de s'être armé pour la Gironde, Toulon de s'être rendu aux Anglais; Stanislas

(1) Correspondance communiquée par M. de Cayrol, ancien député.

(2) Elle était née le 20 octobre 1780.

Digitized by Google

Fréron, peu après ardent coopérateur de la révolution du 9 thermidor, revint à Marseille en l'an IV, comme pour réparer le mal de sa première mission. L'esprit cultivé, les manières élégantes de ce représentant, chef de cette *jeunesse dorée* qui, par un mouvement réactionnaire, réhabilitait la poudre et les cadenettes, lui donnèrent accès dans les familles les plus distinguées. Il se lia avec les fils de madame Bonaparte et conçut pour Pauline une passion qu'il sut faire partager.

L'histoire tout entière de cet amour est dans les lettres qu'on va lire. L'espoir de mariage dont les deux amans avaient été autorisés à se bercer, par la mère de Pauline, par son frère Lucien, et même par Napoléon, fut trompé par suite de l'éclat que fit une femme à laquelle Fréron avait antérieurement promis de légitimer des rapports intimes. Napoléon sembla saisir avec assez d'empressement cette occasion de rompre l'union projetée de sa sœur avec un homme au nom duquel s'étaient rattachés de bien cruels souvenirs.

Stanislas et Pauline furent donc séparés alors; mais ils devaient être rapprochés de nouveau. Fréron, n'ayant été élu ni au conseil des Cinq-Cents ni au conseil des Anciens, demeura dans l'obscurité jusqu'au 18 brumaire, époque à laquelle Bonaparte lui donna, pour le faire vivre, une place dans l'administration des hospices. Sur les instances de sa propre famille, le premier consul l'appela ensuite à un poste plus avantageux.

Pauline, oubliant les sermens de désespoir de ses seize ans, épousa à dix-sept le général Leclerc. En 1802, Bonaparte ayant résolu l'expédition de Saint-Domingue confia cette entreprise à son beau-frère, et, par un rapprochement singulier, Fréron fut embarqué

Digitized by Google

avec le général et sa femme pour aller remplir les fonctions de sous-préfet de l'un des arrondissemens de l'île. Peu de mois après Pauline vit succomber sous l'influence du climat et le mari de son choix et l'homme qui le premier avait fait battre son cœur si aimant. Fréron n'avait alors que trente-cinq ans.

LETTRE

DE PAULINE BONAPARTE

A STANISLAS FRÉRON.

19 ventôse...

J'ai été hier dans de grandes inquiétudes sur ta santé; mon bon ami, j'ai envoyé . . . . . ; mais trop bête, il est venu sans savoir comment tu te portais. J'étais dans cet état lorsque Nouet vint. Je ne m'attendais pas à une de tes lettres; il m'a dit que tu avais beaucoup souffert. Pourquoi m'écris-tu? tu ne m'aimes donc pas, puisque tu me désobéis? je ne veux point voir de ton écriture jusqu'à ce que tu puisses sortir. Tu sens bien, mon ami, que la privation est double pour moi; mais je supporterai tout, pourvu que tu te guérisses. Je t'écrirai, Nouet te remettra ma lettre; dis-lui de venir toujours; je ne suis point fâchée que tu te sois ouvert à lui : je le crois discret. C'est assez qu'il soit ton ami pour que je me fie à lui.

Je n'ai point répondu à ta lettre d'avant-hier, vu

Digitized by Google

que j'aimais mieux t'en parler. Mon amour t'est garant de ma réponse. Oui, je jure, cher Stanislas, de n'aimer jamais que toi seul; mon cœur n'est point partagé: il s'est donné tout entier. Qui pourrait s'opposer à l'union de deux ames qui ne cherchent que le bonheur et qui le trouvent en s'aimant? Non, mon ami, maman ni personne ne peuvent te refuser ma main.

Nouet m'a dit hier que tu ne devais pas sortir de toute la semaine; eh bien! il faut prendre patience; nous nous écrirons, et cela nous dédommagera de la privation de ne pas nous voir. Je te remercie de ton attention à m'envoyer de tes cheveux; je t'en envoie également des miens, non pas de ceux de Laure; car Laure et Pétrarque, que tu cites souvent (1), n'étaient pas aussi heureux que nous. Pétrarque était constant, mais Laure..... Non, mon cher ami, Paulette t'aimera autant que Pétrarque aimait Laure. Adieu, Stanislas, mon tendre ami, je t'embrasse comme je t'aime.

P. B.

LETTRE

DE STANISLAS FRÉRON

A NAPOLÉON BONAPARTE.

Marseille, le 4 germinal an IV.

Tu m'as promis avant de partir, mon cher Bona-

(1) « Un des auteurs favoris de Fréron était Pétrarque dont il a « traduit plusieurs morceaux. » (*Biographie nouvelle des contemporains*, t. VII, p. 348.)

Digitized by Google

parte, une lettre pour ta femme; nous sommes convenus que tu lui annoncerais mon mariage, afin qu'elle ne soit point étonnée de la soudaine apparition de Paulette, quand je la lui présenterai. Je t'envoie une ordonnance à Toulon pour chercher cette lettre dont je serai porteur.

Ta mère oppose un léger obstacle à mon empressement. Je tiens à l'idée de me marier à Marseille sous quatre ou cinq jours; tout est même arrangé pour cela; indépendamment de la possession de cette main que je brûle d'unir à la mienne, il est vraisemblable que le Directoire me nommera sur-le-champ à quelque poste éloigné, qui exigera peut-être un prompt départ. Si je suis obligé de revenir ici, je perdrai un temps précieux, et le gouvernement qui, avec raison, s'embarrasse peu des affections de cœur, pourra blâmer une absence qui retarderait l'objet de la mission qui me sera confiée. Je t'en conjure, écris sur-le-champ à ta mère pour lever toute difficulté; dis-lui de me laisser la plus grande latitude pour déterminer l'époque de ce moment fortuné. J'ai l'entier consentement, j'ai l'aveu de ma jeune amie; pourquoi ajourner ces nœuds que l'amour le plus délicat a formés? Mon cher Bonaparte, aide-moi à vaincre ce nouvel obstacle; je compte sur toi.

Mon ami, je t'embrasse et suis à toi et à elle pour la vie. Adieu.

S. F.

Digitized by Google

LETTRE

DE PAULINE BONAPARTE

A STANISLAS FRÉRON.

Marseille, le 30 floréal.

Je viens de recevoir ta lettre qui m'a fait le plus grand plaisir, car je commençais à me plaindre de ton silence; et d'un autre côté elle m'a vivement affectée, à cause de ce que tu me dis de cette femme. Ne t'inquiète pas; je ne suis malade que d'ennui et de lassitude. Ecris-moi le plus souvent possible. Tes lettres porteront quelque soulagement à mes peines. Je suis bien inquiète de savoir le résultat de cette femme. Je me mets à sa place, et je la plains.

Adieu, je ne puis t'en dire davantage malgré toute l'envie que j'aurais de causer avec toi. Je n'ai pas encore fait faire mon portrait; quand je me porterai mieux je le ferai faire, ne pouvant pour le présent supporter la fatigue des séances. Ton portrait m'est d'une grande consolation : je passe les journées avec lui, et lui parle comme si tu étais là; j'espère qu'à l'autre poste je me porterai mieux, et t'écrirai plus longuement. Dis bien des choses à Nouet de ma part; j'ai reçu sa lettre, et je lui répondrai l'autre poste. Adieu, mon bon ami, je t'aime plus que moi-même. Adieu.

Dis à Lucien qu'il m'écrive; je lui ai déjà écrit deux fois. Excuse mon griffonnage; au lit on n'est pas à son aise.

Digitized by Google

LETTRE

DE LUCIEN BONAPARTE

A STANISLAS FRÉRON.

Marseille, le 1er messidor an IV.

Toujours en course depuis mon départ de Paris, j'arrive avant-hier à Marseille, et mon premier soin est de t'écrire. Je suis dans les bras de ma famille, et mon bonheur pour être parfait n'a plus besoin que d'être partagé par les personnes qui me sont chères. J'ai grande envie d'aller à Paris vous voir et terminer quelques affaires qui m'intéressent beaucoup. Il est possible que dans un mois je parte.

Quelle est la tournure des affaires publiques? mais surtout en quelle situation sont les tiennes, mon cher Fréron? Voilà les deux questions dont je te demande la franche explication dans ta réponse. Que fais-tu? qu'espères-tu? quels sont tes desseins, tes plans, tes moyens? Voilà bien des questions; elles seraient indiscrètes si l'amitié la plus vive et un sentiment plus vif encore ne les justifiaient. Un mot mis avec cette lettre t'expliquera cette énigme que ton cœur devine déjà.

J'ai vu Napoléon à Milan; mais si peu, et si occupé, qu'aucune nouvelle de famille n'a été discutée entre nous. Son objet l'occupe si exclusivement qu'il est impossible avec lui de se livrer au moindre détail.

Digitized by Google

Adieu, mon cher Fréron, je t'embrasse pour mon compte et pour celui de ma femme qui t'aime bien.

Salue Paris, Nouet, et tous nos amis. J'ai laissé Leclerc à Milan.

L. B.

LETTRE

DE PAULINE BONAPARTE

A STANISLAS FRÉRON.

Marseille, le 14 messidor.

Je reçois à mon retour de la campagne ta charmante lettre qui m'a fait tout le plaisir possible. J'ai l'esprit plus tranquille depuis que je l'ai relue, car je ne dormais pas, même à la campagne, où l'on cherchait à me distraire par toutes sortes d'amusemens. Il ne s'en est guères fallu que tu n'aies perdu ta Paulette : j'ai tombé dans l'eau en voulant sauter dans le bateau; heureusement on m'a secourue à temps. Que cela ne t'inquiète pas, cet accident n'a eu aucune suite. Lucien part pour Paris dans six jours; il n'a pas reçu la lettre que tu lui as écrite par Sauveur. Je suis contente qu'il aille à Paris, tu pourras concerter avec lui nos intérêts. Je ne te parle plus de ta maîtresse; tout ce que tu me dis me rassure. Je connais la droiture de ton cœur, et approuve les arrangemens que tu prends à cet égard. L'eau que j'ai bue dans la rivière n'a pas refroidi mon

Digitized by Google

cœur pour toi, c'est sans doute du nectar que j'ai avalé, s'il est possible de l'échauffer davantage..... Comment se porte Nouet? Tu m'avais annoncé une lettre de lui, mais je ne l'ai pas encore reçue; engage-le à m'écrire.

Addio, anima mia, ti amo sempre, mia vita.

Non so dir se sono amante;
Ma so ben che al tuo sembiante
Tutto ardor pressa il mio cuore,
E gli è caro il tuo pressar.
Sol tuo volto, s' io ti miro,
Fugge l'alma in un sospiro,
E poi riede nel mio petto
Per tornare a sospirar.

DE LA MÊME AU MÊME.

Marseille, 18 messidor.

Mon ami, tout le monde s'entend pour nous contrarier. Je vois par ta lettre que tes amis sont des ingrats; jusqu'à la femme de Napoléon que tu croyais pour toi. Elle écrit à son mari que je serais déshonorée si je me mariais avec toi, ainsi qu'elle espérait l'empêcher. Que lui avons-nous fait? Est-il possible, tout est contre nous! Que nous sommes malheureux!... Mais que dis-je! non, tant que l'on aime, on n'est pas malheureux; nous éprouvons des contradictions, nous avons des peines, il est vrai, mais une lettre, un mot : Je t'aime! nous console des larmes que nous répandons.

Toutes ces difficultés, bien loin de diminuer mon

Digitized by Google

amour, ne font que l'augmenter. Du courage, mon bien-aimé, notre constance verra le temps où tous ces obstacles seront levés, je l'espère. Je te conseille d'écrire à Napoléon, je voudrais lui écrire : qu'en dis-tu ? il me semble que ma lettre n'était pas assez forte pour bien le persuader de mes sentimens pour toi; peut-être serait-il attendri des larmes d'une sœur et des prières d'une amie. Tu sais qu'il peut beaucoup; dis-moi ce que tu penses là-dessus. Je ferai mon possible pour t'envoyer mon portrait. Tu peux adresser tes lettres sous l'adresse de maman.

Adieu, mon ami, pour la vie ta fidèle amante.

P. B.

Il mio coraggio cominciava ad abbandonnarmi, non ch' io dubitassi dei tuoi sentimenti, ma tante contradizioni m' impazientavano. Le tenere sicurezze che mi dai del tuo amore lo rassodano di più in più : sta di buon cuore, malgrado le tue disgrazie, mi sei sempre più caro; forse le cose cambierranno; amami sempre, anima mia, mio bene, mio tenero amico, non respiro se non pere; ti amo.

DE LA MÊME AU MÊME.

Marseille, le 23 messidor.

Mon bon ami, tu dois être inquiet sans doute de n'avoir pas reçu de mes lettres; mais je souffrais autant que

Digitized by Google

toi de ne pouvoir ni causer avec mon ami, ni pouvoir lui épancher mon cœur. J'étais au lit, car j'étais un peu malade. Tu connais ma sensibilité, et tu n'ignores pas que je t'idolâtre. Et de voir que nous sommes si contrariés et si malheureux! Non, il n'est pas possible à Paulette de vivre éloigné de son tendre ami Stanislas.

Autrefois j'avais la douce consolation de pouvoir parler de toi et de m'épancher avec Élisa, mais je ne l'ai plus. Lucien m'a montré ta lettre : je vois que ta situation est toujours la même. Ah! comme je l'ai baisée cette lettre, comme je l'ai pressée contre mon sein, contre mon cœur : oui, malgré toutes ces contrariétés, avec ton amour, je me sens le courage de les supporter. Je voudrais être avec toi, je te consolerais de toutes les injustices qu'on a eues envers toi. Enfin nous partons de cette maison, demain je t'écrirai l'adresse.

Adieu, mon bon ami, écris-moi souvent, et épanche ton cœur dans celui de ta tendre et constante amante.

P. B.

Sono inquieta di non aver ricevuto delle tue lettere; ma spero che quest' altra ne avrà. Ah! caro mio ben, nume! che soffranza d'essere separati così molto tempo! Ma conservo la speranza che saremo presto riuniti; addio dunque, cara mia speme, idol mio, credo che alla fine la sorte si stancherà perseguitarci, e tutte le mie azioni non si tornano che verso di te; ti amo, sempre, e passionatissimamente, per sempre ti amo, ti amo, sbell' idol mio, sei cuore mio, tenero amico; ti amos, amo, amo, amo, si amatissimo amante.

Digitized by Google

LETTRE

DE PAULINE BONAPARTE

A SON FRÈRE NAPOLÉON.

J'ai reçu votre lettre; elle m'a fait la plus grande peine; je ne m'attendais pas à ce changement de votre part. Vous aviez consenti à m'unir à Fréron. D'après les promesses que vous m'aviez faites d'aplanir tous les obstacles, mon cœur s'était livré à cette douce espérance, et je le regardais comme celui qui devait remplir ma destinée. Je vous envoie sa dernière lettre; vous verrez que toutes les calomnies qu'on a débitées contre lui ne sont pas vraies.

Quant à moi, je préfère plutôt le malheur de ma vie que de me marier sans votre consentement et m'attirer votre malédiction. Vous, mon cher Napoléon, pour lequel j'ai toujours eu l'amitié la plus tendre, si vous étiez témoin des larmes que votre lettre m'a fait répandre, vous en seriez touché, j'en suis sûre. Vous de qui j'attendais mon bonheur, vous voulez me faire renoncer à la seule personne que je puis aimer. Quoique jeune, j'ai un caractère ferme; je sens qu'il m'est impossible de renoncer à Fréron, après toutes les promesses que je lui ai faites de n'aimer que lui; oui, je les tiendrai; personne au monde ne pourra m'empêcher de lui conserver mon cœur, et de recevoir ses lettres, de lui répondre, de répéter que je n'aimerai que lui. Je connais trop mes devoirs pour m'en écarter; mais

Digitized by Google

je sais que je ne sais pas changer suivant les circonstances.

Adieu, voilà ce que j'ai à vous dire; soyez heureux, et, au milieu de ces brillantes victoires, de tout ce bonheur, rappelez-vous quelquefois de la vie pleine d'amertume et des larmes que répand tous les jours

P. B.

LETTRE

DE LUCIEN BONAPARTE,

COMMISSAIRE DES GUERRES,

A STANISLAS FRÉRON.

Marseille, le 14 nivôse an v.

Mon cher Fréron, je t'ai écrit d'Allemagne; mais ton silence me prouve que tu ne veux plus te ressouvenir de moi. Je profite de l'occasion de Riata pour t'écrire. Dans un mois, je pars pour Ajaccio avec ma femme; maman part bientôt pour l'Italie. Avant de m'embarquer, les assurances de ton amitié me seraient bien chères. Les hommes ne peuvent répondre que d'eux-mêmes. Je te suis attaché, non pas parce que je te dois de la reconnaissance, mais parce que ton caractère, ton cœur et la supériorité de tes talens se sont concilié à jamais mon estime et mon amitié. Un insulaire peut être étourdi et manquer aux convenances, mais il n'est pas hypocrite. Crois que, si l'occasion se présentait où je pusse t'être utile, tu serais mon frère. Je retourne dans mes montagnes, et là, comme par-

Digitized by Google

tout, je te conserverai toujours l'attachement que je t'ai voué, car je ne suis pas homme à circonstance.

Ma femme t'embrasse; maman me charge de te demander à qui tu veux qu'elle remette ta vache, mon ami. Cet article me pèse, finissons-le.

Adieu, mon cher Fréron, le torrent peut nous rapprocher; quels que soient les caprices de l'aveugle déesse, il est doux de compter sur un ami vrai; compte sans réserve sur ton frère.

P. S. Riata te remettra cette lettre. Je n'ai pas besoin de te le recommander, puisqu'il est ton ami. Je lui donne des lettres pour madame Tallien et pour Barras.

Salut à Nouet et à Pâris.

L. B.

Digitized by Google

DISGRACE

DE FOUQUET.

On a beaucoup écrit sur le procès de Fouquet; mais on s'est peu accordé sur le véritable motif de sa disgrace. Les uns y ont assigné pour cause ses dilapidations; d'autres le téméraire projet de devenir auprès de Mademoiselle de La Vallière le rival heureux de Louis XIV.

Il nous est impossible de croire que les dépenses de Fouquet, quelque excessives qu'elles fussent, l'aient bien gravement compromis aux yeux du roi; car l'on verra dans les requêtes qui vont suivre que sa femme et sa mère ne les taisent nullement, et avouent au contraire qu'il a non-seulement dissipé sa fortune, mais qu'il est de plus sous le poids de dettes énormes.

Quant à sa passion pour la maîtresse du Roi, elle est prouvée par cette curieuse lettre adressée au surintendant par l'honnête entremetteuse de ses amours, Madame du Plessis-Bellière :

« Je ne sais plus ce que je dis, ni ce que je fais, lors-
« qu'on résiste à vos intentions. Je ne puis sortir de
« colère, lorsque je songe que cette demoiselle de La
« Vallière a fait la capable avec moi. Pour captiver sa

Digitized by Google

« bienveillance, je l'ai encensée pour sa beauté, qui n'est « pourtant pas grande; et puis ayant fait connaître « que vous empêcheriez qu'il ne lui manquât jamais de « rien, et que vous aviez vingt mille pistoles pour « elle, elle se gendarma contre moi, disant que vingt-« cinq mille n'étaient pas capables de lui faire faire un « faux pas; et elle me répéta cela avec tant de fierté, « que, quoique je n'aie rien oublié pour la radoucir avant « de me séparer d'elle, je crains fort qu'elle n'en parle « au roi, de sorte qu'il faudra prendre le devant. Pour « cela, ne trouvez-vous pas à propos de dire, pour la « prévenir, qu'elle vous a demandé de l'argent, et que « vous lui en avez refusé? il la rendra suspecte pour la « Reine mère. La grosse femme Brancas et de Grave « vous en rendront bon compte : quand l'une la quitte, « l'autre la reprend. Enfin, je ne fais point de différence « entre vos intérêts et mon salut. La politique a voulu « que je visse l'aigle : il m'a paru un fort bon homme, « mais fort dupe en nos affaires; je lui ai donné de la « pâture pour trois mois, et je lui ai fait avaler cela le « plus doucement du monde. En vérité on est heureux « de se mêler des affaires d'un homme comme vous. « Votre mérite aplanit toutes les difficultés; et, si le « ciel vous faisait justice, nous vous verrions un jour la « couronne formée. »

Il est bien certain que Louis XIV, auquel Mademoiselle de La Vallière aura sans doute confié l'offense qu'elle avait reçue d'un homme qui lui proposait d'escompter ses bonnes graces, aura pu concevoir le projet d'en tirer vengeance. Mais quelques personnes, sans mettre en doute cette double circonstance, n'y voient pas le motif qui porta Louis XIV à aggraver la peine prononcée contre Fouquet, c'est-à-dire, à changer

Digitized by Google

en une détention perpétuelle et surtout en un secret d'une rigueur inouie, le bannissement qui avait été infligé à celui-ci par l'arrêt de condamnation.

M. de Cayrol, ancien membre de la chambre des députés, qui se consacre actuellement tout entier à des recherches historiques, à des travaux littéraires, nous adresse sur cette énigme quelques conjectures qui sont loin d'être dénuées de vraisemblance.

« On ne peut plus douter aujourd'hui, nous écrit « M. de Cayrol, que le personnage connu sous le nom de « *Masque de fer*, était bien véritablement un frère de « Louis XIV (1). Il est permis de penser que, en sa « qualité de membre du conseil, de procureur-général « et d'ancienne créature de Mazarin, le surintendant « était un de ceux qui avaient à cet égard le secret de « l'État, et qu'en conséquence Louis XIV devait, dans « l'intérêt de sa couronne, se mettre à l'abri des indis- « crétions du ministre disgracié, et le retenir prisonnier « au lieu de le laisser libre en exil, soit dans l'intérieur « du royaume, soit à l'étranger. »

Cette interprétation d'un traitement presque cruel, nous paraît tout à fait digne d'attention : nos lecteurs

(1) Un jour, à l'ordre, peu de temps avant sa mort, Louis XVIII, selon son habitude, paraissait absorbé dans son fauteuil, quand une conversation s'engagea sur l'histoire du masque de fer, entre M. le comte de Pastoret, gentilhomme de la chambre du roi, et un de ses collègues. M. de Pastoret défendait vivement l'opinion énoncée plus haut. Le roi, en l'entendant, sembla sortir de son assoupissement, mais ne dit mot. Le lendemain, une nouvelle discussion s'éleva encore à l'ordre, entre les mêmes interlocuteurs, sur une autre question historique également controversée. M. de Pastoret fut interrompu par le roi qui lui dit : « *Pastoret, hier vous aviez raison, et aujourd'hui vous avez tort.* »

Cette anecdote a déjà été rapportée, t. XXVI, p. 318, de l'excellente édition des *Œuvres de Voltaire*, publiée par M. Beuchot.

Digitized by Google

l'apprécieront. Les requêtes qui suivent ne la contrarient en rien, et le fait seul que ces documens intéressans ne reçurent pas de publicité, prouverait assez que le pouvoir cherchait à faire oublier un coupable dont on eût été beaucoup plus confus que lui-même de dire le crime.

REQUÊTE AU ROI,

Présentée par Madame la surintendante (1).

SIRE,

Marie de Castille, femme très-infortunée et très-affligée du sieur Fouquet, ci-devant procureur-général surintendant des finances, supplie humblement Votre Majesté de lui accorder la permission de le voir, de le consoler et se consoler elle-même dans son malheur. Elle espère cette grace de Votre Majesté, et elle l'espère, Sire, d'autant plutôt que les rois ses prédécesseurs, et Votre Majesté même ne l'ont jamais refusée en pareil cas, quand un prisonnier, le plus malheureux et le plus abandonné qui fût jamais, n'en saurait mal

(1) Nous devons cette Requête et les suivantes (la dernière exceptée) à une obligeante communication de M. de Cayrol, qui les a extraites d'un manuscrit in-4, de 78 pages, d'une écriture du temps de Louis XIV, ayant pour titre : *Considérations sommaires sur le procès de monsieur Fouquet.*

Digitized by Google

user après avoir répondu depuis si long-temps à tout ce qu'on a voulu lui demander avec une soumission presque sans égale aux ordres de Votre Majesté; que la justice la plus sévère ne doit s'opposer aux mouvemens innocens de pitié, que la plus malheureuse femme de la terre, par la seule grandeur de son affliction, mérite de la compassion d'un prince tel que Votre Majesté, qu'on ne peut défendre cet accusé ni solliciter pour ses intérêts, comme Votre Majesté l'a bien voulu permettre, sans quelque communication auprès de lui; que nulle personne ne peut être du reste moins suspecte qu'elle, puisqu'elle n'a jamais vu dans le cœur de son infortuné mari, que du respect, du zèle, de la fidélité, et un attachement incroyable au service et à la personne de Votre Majesté. Et la suppliante, tout accablée qu'elle est de sa douleur, ne continuera avec plus d'ardeur sa supplication très-humble à Votre Majesté pour la vie et l'honneur de son mari, que sa prière à Dieu pour la santé, la gloire et la prospérité de Votre Majesté.

DEUXIÈME REQUÊTE,

Présentée au Roi par Madame la surintendante.

SIRE,

Me voici encore aux pieds de Votre Majesté. Elle me verra sans cesse et à tous momens, s'il m'est permis,

Digitized by Google

jusqu'à ce que mon malheur l'ait touchée. Si c'est trop, et si j'abuse de ses bontés, qu'elle excuse, s'il vous plaît, ma douleur trop excessive pour en écouter l'exacte raison; qu'elle souffre, ce que Dieu aime et endure, qu'on lui arrache ses graces à force de s'affliger, de pleurer, de prier, de presser et d'importuner : seules et faibles, mais presque toujours heureuses et triomphantes armes des misérables contre le courroux du ciel.

Votre Majesté m'a fait l'honneur de me dire qu'elle était fâchée d'être obligée de faire ce qu'elle fait, elle me pardonnera, Sire, si je compte sur ses paroles royales comme sur autant de vérités, et si j'ose lui dire que, de la manière dont on en a usé dans le commencement, on a, en quelque sorte, hasardé la gloire de Votre Majesté. Car, encore qu'elle soit incapable de vouloir rien d'injuste, il n'est pourtant que trop vrai qu'on a employé son nom pour faire plusieurs choses qui sont contre les lois et la justice. Mais après tout, Sire, quoique ses papiers aient été pris contre toutes les formes ordinaires, que l'on en ait même soustrait beaucoup, comme tout le monde sait, et quoiqu'il y ait bien des choses à dire à Votre Majesté, qu'on lui a sans doute dissimulées, parce qu'elle n'aurait pu les approuver, et que je lui tais par respect, ne voulant jamais dire ni faire rien qui puisse déplaire à Votre Majesté, aussi suis-je résolue de rejeter tous les conseils qu'on me pourrait donner de prendre d'autres voies que celles de la clémence de Votre Majesté, sachant bien que je ne fais en cette occasion que suivre les sentimens de mon mari, dont la soumission à répondre aux ordres de Votre Majesté, m'apprend assez que je ne puis mieux faire que de me confier absolument à sa bonté. C'est pourquoi je la supplie très-humblement de souffrir que

Digitized by Google

je lui propose un moyen, en satisfaisant à la justice, de faire connaître la compassion qu'elle a bien voulu avoir de mes malheurs.

Je ne demande point, Sire, à Votre Majesté, une absolution glorieuse pour mon infortuné mari, mais une abolition, et pour tels crimes dont Votre Majesté, qui ne saurait se tromper, le jugera elle-même, coupable. Tous ses biens, Sire, sont venus de Votre Majesté, il les tient d'elle; qu'elle les retienne, comme elle peut justement, si elle l'en trouve indigne, qu'elle garde ses maisons qui l'ont irritée, non sans sujet, encore qu'il ne les destinât que pour elle; qu'elle accorde seulement à ses services passés et à son zèle, dont je m'assure qu'elle a été persuadée et convaincue en mille rencontres, à son respect, à sa soumission, à son amour pour la personne de Votre Majesté et pour l'État, à une famille très-innocente et très-misérable, à mes larmes, Sire, et à mon désespoir, s'il est vrai que Votre Majesté me fasse l'honneur d'y être sensible, mais surtout, Sire, que Votre Majesté donne, à sa propre grandeur et à sa propre bonté, deux choses qui sont toutes pour nous, mais ne peuvent servir de rien à son État et à sa gloire, l'honneur de cet infortuné serviteur, si toutefois il en peut avoir un véritable après avoir déplu à un si grand et si bon maître, et sa vie, qu'il peut encore employer pour le service de Votre Majesté, si c'est toutefois vivre pour lui que de vivre loin d'elle et de son souvenir.

Ce sera, Sire, punir et pardonner, être sévère, juste et clément en même temps, mériter toutes sortes de louanges, exercer ensemble toutes les vertus héroïques des grands princes, ou, pour mieux dire, de Votre Majesté. Le long et cruel supplice de cet exil sera, Sire, une grace insigne pour lui et un bienfait extrême pour

Digitized by Google

moi; et chaque moment de ma vie, en me faisant souvenir de nos infortunes, ne laissera pas de me répéter les bontés de Votre Majesté, qui m'obligeront à prier Dieu incessamment pour la prospérité et la grandeur de Votre Majesté.

REQUÊTE

Présentée au Roi par madame Fouquet, sa mère.

Marie de Maupeou, veuve de maître François Fouquet, vivant conseiller d'État ordinaire, la plus malheureuse mère du monde, supplie très-humblement Votre Majesté de regarder son extrême affliction d'un œil de pitié et avec une bonté royale.

Depuis la perte de son mari, très-fidèle serviteur des rois prédécesseurs de Votre Majesté, elle souffrait les ennuis d'un long veuvage, consolée seulement par les services que Votre Majesté recevait encore de sa famille, et ne prenant autre part que celle-là aux choses du monde, ne pensait plus qu'à prier Dieu et à attendre une mort tranquille, lorsqu'elle apprit que celui de ses enfans à qui Votre Majesté avait confié ses finances, avait été arrêté par son commandement, ses biens saisis, sa femme reléguée, trois de ses frères exilés de la cour, ses enfans presque réduits à la misérable condition des exposés, ses amis renoncer publiquement à ses intérêts, ou les trahir en secret, ses domestiques en prison ou en fuite, elle seule, âgée, malade, abandonnée, rester d'une si nombreuse famille pour soutenir le poids de tant de malheurs, sans aucun recours qu'en Dieu, en

Digitized by Google

qui elle a toujours espéré, et aux bontés de Votre Majesté, qu'elle supplie avec tout le respect et toute l'humilité dont elle est capable.

Dieu est témoin, Sire, que ce qu'elle regrette dans ce malheur n'est pas les biens et la fortune de son fils où elle a toujours été peu affectée; toute sa douleur est qu'il ne lui soit presque plus permis de croire et de dire son fils innocent, quand le plus éclairé de tous les Rois semble le traiter en coupable. Et dans l'excès de son affliction, elle lui redemanderait presque la vie qu'elle lui a donnée, si elle n'espérait encore que Votre Majesté elle-même le trouvera peut-être moins criminel que son malheur ne l'a fait paraître. Les sentimens que cette malheureuse mère lui a toujours inspirés et ceux qu'elle a toujours reconnus en lui; les services qu'il a rendus à Votre Majesté dans le plus fort de l'orage, et nommément dans l'établissement du parlement de Pontoise, dont Votre Majesté a très récemment fait dire à ceux qui eurent l'avantage d'y contribuer avec lui, qu'elle n'oublierait jamais un si important service pour son État; enfin s'exposant à la fureur d'un peuple irrité, pour soutenir l'autorité royale, le zèle ardent qu'on lui a toujours vu pour l'État; la confiance avec laquelle il n'a voulu protection, support, espérance, ni ressources, biens, ni honneurs que dans la bonté de Votre Majesté, ainsi que le témoignent ses grandes dettes; enfin toutes les actions de sa vie, et en dernier lieu la vente de la charge de procureur-général que Votre Majesté sait qu'il n'eût jamais vendue dans un autre temps, mais plus que tout le reste, les graces infinies qu'il a reçues de Votre Majesté, donnent lieu de croire que s'il n'a pu s'empêcher de tomber en quelque faute, ç'a été de celles qui sont presque inséparables de

Digitized by Google

tous les grands emplois, sur lesquelles la justice de Votre Majesté peut fermer les yeux sans se faire tort, pour se laisser quelque matière à sa clémence.

Dans ces pensées, Sire, pleines toutefois de soumission pour Votre Majesté, la suppliante, ayant été avertie qu'on enverrait des commissaires de la Chambre de justice à son fils, demande pour première grace à Votre Majesté que, sans lui donner d'autres juges, il lui plaise être elle-même le seul juge de son administration, conformément à la condition sous laquelle son fils a reçu ses finances, et dont la commission l'exempte en propres termes de rendre raison de son administration à la Chambre des comptes ni ailleurs, termes remarquables! ni ailleurs, qu'à la propre personne de Votre Majesté; en défendant et interdisant la connaissance à tous autres juges, à plus forte raison à des juges extraordinaires qui, quelque grande et connue que soit leur probité, sont tous principalement plus suspects que les naturels, et dont presque toujours, ainsi qu'on en a fait prévenir, il s'en trouve une bonne et considérable partie de récusables. Et si jamais un Roi aussi grand et aussi éclairé que Votre Majesté doit reprendre à soi le droit de juger, la première et la plus royale de toutes les causes qui lui appartiennent, c'est sans doute quand il s'agit d'une administration importante de plusieurs années, dont la plus grande et plus délicate partie ne peut avoir pour fondement que le service de Votre Majesté ou de son premier ministre. Quand il faut pénétrer dans les secrets de l'État, que la puissance souveraine a toujours cachés très-sagement aux peuples pour leur propre intérêt, tous les exemples du passé ayant justifié que la multitude n'y a jamais porté les yeux, sans en faire un mauvaise usage contre la sacrée auto-

Digitized by Google

rité des Rois, en quoi seule consiste toute force, le bien, la paix, le repos et la sûreté du monde; quand il s'agit enfin de juger de la vie et de la fortune d'un particulier que les bontés de Votre Majesté ont tiré du rang des... (1), à qui le service même a fait une infinité d'ennemis, et l'éclat de cette puissance qui lui a été confiée encore plus d'envieux et de jaloux. Tout étant pour ainsi dire suspect, au moins à une mère, dans le péril de son fils, surtout encore dans une cour, comme sont toutes celles du monde, pleine d'intrigues, de prétentions, de liaisons, de dépendances, et de desseins pervers, n'y ayant que Votre Majesté seule qui puisse connaître les choses avec sûreté, et qui, ne dépendant que de Dieu, est au-dessus de nos intérêts, de nos passions et de nos faiblesses.

Que si ces considérations, Sire, que cette malheureuse mère prend la liberté de représenter à Votre Majesté, que si la clause expresse des provisions de son fils, si ses services et son zèle qui a été très-souvent honoré des louanges de Votre Majesté même, si les larmes d'une mère, et celle de toute une famille désolée qui vous parle, Sire, par sa bouche, ne peuvent obtenir pour son fils la grace que Votre Majesté soit elle-même son juge, la suppliante prend encore la liberté de dire à Votre Majesté que son fils, outre qu'il a l'honneur d'être né gentilhomme, a servi vingt-cinq ans et plus en diverses charges de votre Parlement, et par conséquent a acquis un privilége auquel Votre Majesté n'a jamais fait de brêche pour personne du monde, non pas même pour ceux qui ont été accusés de crime de lèse-majesté, qui est de ne pouvoir être jugé que par cette

(1) Mot illisible.

Digitized by Google

compagnie; joint que tout ce qu'on voudrait lui imputer ne peut avoir été commis qu'en un temps où il en tenait une des principales charges, qui était celle de votre procureur-général. La suppliante s'assure, Sire, que si Votre Majesté ne fait grace, comme tout le monde l'attend d'un prince aussi magnanime, au moins personne ne doit-il craindre d'un prince aussi équitable qu'il veuille une chose que la justice qui, dans l'opinion des peuples, qu'un grand Roi ne néglige jamais, ne se saurait trouver aussi bien ailleurs qu'en ce célèbre Parlement. Et pour joindre l'humanité à l'équité, Sire, si Votre Majesté ne juge elle-même son fils, auquel cas on ne prétend implorer auprès d'un si grand et si juste juge que sa propre générosité, la suppliante ose encore demander à Votre Majesté, qu'il lui plaise d'agréer que la femme de cet infortuné, et ses frères, reviennent en cette ville pour instruire ses juges, comme il a été accordé de tous temps, et pour veiller à la conduite d'un si important procès, de peur que se trouvant ici seule, malade, sans connaissance des affaires, détachée du commerce du monde, elle ne succombât sous une si grande charge, ou n'imputât à sa faculté ou à la faiblesse de ses vieux jours, le malheur de son fils.

A ces causes, Sire, plaise à Votre Majesté, conformément à la commission de sur-intendant donnée au sieur Fouquet, réserver à la seule et propre personne de Votre Majesté, la connaissance de son administration et des faits qui lui sont imputés; et où Votre Majesté n'en voudrait prendre connaissance, la retourner à son Parlement de Paris; et pour l'instruction et sollicitations du procès, permettre à la femme de l'accusé et à ses frères, de revenir en cette ville.

Et la suppliante continuera jusqu'au dernier moment

Digitized by Google

de sa vie, qu'elle ne peut croire désormais être fort loin, à mêler, aux soins qu'elle a toujours pris des malheureux, ses prières et ses vœux pour le bonheur, pour la gloire, la prospérité, et la santé de Votre Majesté.

REQUÊTE

Donnée par madame Fouquet, le 13 juin 1662, à Paris, au Roi, deux heures avant son départ pour Saint-Germain en Laye.

SIRE,

Dans l'extrême affliction dont je suis nouvellement accablée, je prends la liberté de représenter à Votre Majesté une partie des choses que la douleur m'a empêchée de lui dire. La lettre jointe à ce mémoire, les larmes importunes, mais pardonnables à une femme désolée, ne demandent à Votre Majesté, pour mon infortuné mari, qu'une abolition suivie de toute la rigueur qu'il plaira à la justice de Votre Majesté d'y joindre, mais que nous recevrons pourtant comme un très-grand et insigne effort de sa clémence.

Je ne dis plus à Votre Majesté, Sire, que dans l'ordre et par le privilège de l'emploi dont Votre Majesté l'avait honoré, il ne doit répondre qu'à elle seule de son administration; je ne dis plus qu'un surintendant ne compte jamais en France; je ne dis plus même que ni en France, ni ailleurs, ni en ce temps-ci, ni en aucun siècle, un surintendant ne fut jamais obligé de compter sans règles, sans comptes, sans papiers; je dis seule-

Digitized by Google

ment, Sire, que douze millions de dettes, sans nuls biens capables d'y satisfaire, s'ils ne le justifient entièrement, le doivent du moins excuser auprès d'un prince tel que Votre Majesté; que sa charge vendue, si l'argent mis aussi sort des mains de Votre Majesté, si mille autres choses, Sire, que je n'ose dire par respect, dans le malheur qu'a eu mon mari de déplaire à Votre Majesté, ne font assez savoir son innocence, elles parlent du moins bien hautement de sa confiance aux bontés de Votre Majesté, de sa soumission, de son zèle, de la fidélité inviolable qu'il avait résolu de lui garder. Si les services, Sire, d'un infortuné, si l'honneur d'avoir approché de Votre Majesté, d'avoir regardé de si près et si long-temps dans les secrets de l'État, ne le peuvent distinguer d'un simple homme d'affaires, s'il faut le juger par la dure loi de cet Édit, où personne n'avait cru qu'il fût compris, mais où on le veut comprendre, cet Édit même promet solennellement l'absolution à ceux qui s'accuseront eux-mêmes. Mon mari ne s'accuse pas aujourd'hui seulement, il s'est accusé à Votre Majesté il y a plus d'un an, et en a reçu pour lors le pardon de sa propre bouche. Ce que Votre Majesté accorde à tous, le refusera-t-elle à un seul, ou, pour mieux dire, le lui ôtera-t-elle parce qu'il l'avait reçu avant que Votre Majesté l'eût accordé aux autres? Les paroles des rois, Sire, doivent être semblables à celles de Dieu, qui ont toujours le Saint-Esprit, et qui ne passeront point, lors même que le ciel et la terre passeront. Quelqu'un se pourra-t-il persuader qu'un simple sceau fût quelque chose de plus considérable et de plus fort en France que la parole de Votre Majesté.?

Mais, Sire, puisque Votre Majesté veut tout savoir, que toute la terre l'en loue et l'en admire, il lui faut dire

Digitized by Google

hardiment toutes choses. J'avais demandé créance à Votre Majesté, je ne demande plus qu'audience et qu'un examen sévère et rigoureux de ce que je lui dirai. Qu'elle ne s'en rapporte pas, Sire, à une femme affligée; qu'elle ait la bonté, s'il lui plaît, de charger, en toute sa cour et en tout son royaume, quelque personne sincère et éclairée qui ait assez d'élévation pour ne rien craindre, ni assez d'obscurité pour être au courant de tout, ou assez chère à Votre Majesté pour n'avoir besoin de personne, ou assez bien avec Dieu pour ne pas chercher la faveur des hommes. Que Votre Majesté se fasse informer par elle, non pas du devoir d'un grand Roi, Votre Majesté le peut enseigner à tous les Rois, non de ce qu'il faut ou ne faut pas faire, mais de ce qui est, de ce qui a passé, de ce qui a été, ce qu'il faut que les Rois apprennent plus difficilement que les autres, parce que l'on les craint, on les flatte davantage, et qu'ils ne savent presque jamais rien que par des bouches suspectes et intéressées, hors d'y apporter un soin extrême. Si Votre Majesté nous fait cette grace, Sire, on lui dira, j'en suis certaine, et cela ne se peut autrement, que quand la parole de Votre Majesté ne serait point engagée à pardonner, son honneur et sa gloire le sont désormais par la cruauté de nos ennemis et par la conduite qu'ils ont tenue en cette affaire;

Que quelqu'un de ceux qui approchent Votre Majesté, obligée plus que personne à soutenir cette gloire si précieuse, si triomphante, l'expose et la hasarde, non pour ses intérêts véritables, mais pour l'apparence, l'ombre, et le fantôme de cet intérêt, et de ce que la défiance le veut forger; car qu'ont-ils jamais à craindre d'un malheureux à qui toutes choses manquent, lorsqu'ils ont la protection d'un si grand Roi, que le plus

Digitized by Google

méchant de tous les hommes ne saurait, Sire, être condamné qu'injustement, si, comme il est arrivé à mon mari, ses ennemis mortels et déclarés s'étaient, au moment de sa détention, saisis et emparés de tous ses biens, sans aucune des formes accoutumées, s'il paraissait surtout quelque soustraction visible de ses papiers, comme il paraît, puisque les lettres de son Éminence manquant font assez connaître qu'ils ont soustrait tout ce qui pourrait servir à le défendre et à le justifier;

Que pas un des juges sans exception, quelque mérite qu'il puisse avoir, n'a été proposé et nommé à Votre Majesté par son mérite seulement, mais par quelque raison secrète de nos ennemis, que Votre Majesté seule ignore;

Qu'on n'a vu jusqu'ici en cette affaire, que procédures importantes et capitales, inconnues à l'accusé, faites la plupart par des commissaires qui n'oseraient soutenir eux-mêmes qu'ils ne soient pas récusables, et toutes leurs procédures nulles, par conséquent qu'ils ne siégent que contre les formes les plus essentielles de la justice, sans lesquelles les plus juges de tous les juges ne sauraient punir aucun crime, de quelque qualité que ce soit, sans en commettre eux-mêmes un plus grand.

J'oserai dire encore, Sire, il court un bruit, bien certainement Votre Majesté peut savoir s'il y a quelque fondement, que les mêmes personnes ont voulu persuader en propres termes, à Votre Majesté, la maxime la plus détestable et la plus horrible à tous ses sujets, qu'un grand Roi ne se doit point laisser toucher à la pitié. Que si ce bruit n'est vrai, au moins il est constant, Sire, qu'ils veulent, qu'ils demandent si ouvertement et si hautement la mort d'un malheureux, que

Digitized by Google

si Sa Majesté ne le savait, étant crue aussi bonne qu'elle l'est en effet, et eux aussi inexorables, nul presque ne doutera que Votre Majesté n'ait fait leur volonté plutôt que la sienne. Cependant, Sire, entre ces injustes ennemis, il y en a tel qui sera dès demain accusé avec plus de fondement, si Votre Majesté le veut permettre et l'abandonner à ses juges naturels.

Mais personne, Sire, de la manière dont les ennemis se font craindre, n'oserait dire ces vérités à Votre Majesté, hors une femme dans le désespoir. Cependant, Sire, ce désespoir est plus digne de la pitié de Votre Majesté que de sa colère, puisque avec tant de hardiesse, avec tant de malheur, avec tant de larmes, avec tant de services, avec tant de respect et de soumission, après tant de bontés de Votre Majesté, après sa parole sacrée, je ne demande à sa clémence que ce qui est absolument nécessaire à sa gloire, et ne prétends obtenir à mon mari ni à sa famille désolée, pour tout bien, pour tous honneurs, qu'une vie langoureuse, pleine de honte, d'infortune, et d'obscurité, ni employer cette misérable vie qu'à prier Dieu, et à le prier pour Votre Majesté même.

LETTRE

De la même au Roi, du 30 *juillet* 1662.

SIRE,

La seule consolation des malheureux est de se plaindre; Votre Majesté ne le défend pas : on m'en donne tous les jours de nouveaux sujets. Si je ne sers mon mari,

Digitized by Google

je sers du moins Votre Majesté en lui disant ce qu'aucun que moi n'ose lui dire. Qu'elle ne s'irrite point si on lui parle si hardiment : rien au monde ne lui fait tant d'honneur et ne montre mieux qu'elle règne seule dans ses Etats.

L'arrêt donné au conseil de Votre Majesté pour ordonner à la chambre de justice de passer outre au procès de mon mari, est un des insignes artifices de nos ennemis. On veut persuader à Votre Majesté que cela est juste parce que son conseil l'approuve; mais qu'elle sache, Sire, que pas un ne le crut juste. Il ne l'a fait que parce qu'on lui a dit en particulier que Votre Majesté le veut absolument.

Et quant à la chambre de justice, il est constant, Sire, qu'elle se crut elle-même incompétente, mais qu'elle approuve.... et qu'elle se croit excusable d'obéir aux arrêts du conseil auquel on n'eût pas eu recours si on n'eût reconnu le juste scrupule ou plutôt la grande répugnance de cette compagnie à passer les bornes de sa juridiction de cette sorte. Sire, pendant que Votre Majesté crut décharger sa conscience sur le conseil et sur la chambre de justice, ce conseil et cette chambre prétendaient se décharger entièrement la conscience sur celle de Votre Majesté qu'ils croient devoir répondre de tout ce qui se fait par son commandement.

Si Votre Majesté en veut être pleinement éclaircie, qu'elle ait la bonté de le demander en particulier à quelqu'un de la chambre même, lui commandant, sous peine de son indignation, de lui dire la vérité; il en parlera à Votre Majesté plus fortement que moi, pourvu que Votre Majesté ne l'ait pas choisi ni parent, ni dépendant et créature du sieur Colbert, ni de ceux qui sont connus à Votre Majesté par lui, et qui croient

Digitized by Google

lui avoir la première et la plus grande obligation des graces de Votre Majesté. Mais, Sire, ce qui a étonné tout Paris et qui va étonner toute la France, bientôt après toute l'Europe, c'est d'apprendre que le sieur Colbert lui-même ait eu la hardiesse d'assister dans le conseil où l'arrêt a été donné, comme juge de mon mari, lui qu'on sait publiquement être sa plus véritable partie, lui que personne n'ignore avoir été depuis six mois son adversaire déclaré, avoir inspiré tout ce qu'il a pu de chimérique et de faux contre lui, premièrement à Saint-Mandé dont il voyait la jalousie et les doléances éternelles à Votre Majesté où son emploi lui donne moyen d'y être à toute heure; lui qui a soustrait à Saint-Mandé tous les papiers qui pouvaient servir à la justification de mon mari; lui, Sire, qu'on sait ce qu'il conseille et sollicite contre la vie de mon mari; ce que nul n'ignore dans Paris; lui, Sire, qui s'est expliqué non pas une fois mais plus de cent, comme j'offre de prouver et justifier à Votre Majesté, non pas devant une seule personne mais devant plusieurs, que mon mari méritait la mort, en des termes fort injurieux, et qui marquent assez l'intérêt particulier qu'il croit avoir à perdre mon mari, et à s'ôter un témoin aussi instruit de ses actions, dont il a raison de cacher avec tant de soins la connaissance à Votre Majesté. Votre Majesté considérera, s'il lui plaît, si l'on peut souffrir un tel juge aussi bien que celui qui écrit n'être juge que par lui et pour lui sous le Roi le plus équitable du monde, et en un royaume, où par ses ordres le juge le plus naturel ne le peut plus l'être du moment qu'il s'est ouvert, à qui que ce soit, de son opinion sur le procès. Mais, Sire, comme il ne garde nulle mesure dans sa cruauté, je n'en puis point garder dans la vérité et dans ma douleur.

Digitized by Google

Je ne prétends point excuser auprès de Votre Majesté les dépenses de mon mari, quoiqu'il fût assez aisé de prouver qu'il les a pu faire légitimement, ni tout ce qui peut lui avoir déplu, puisqu'il le condamne sans doute lui-même sans avoir d'autre recours qu'en sa royale clémence, d'autant plus que les dettes de mon mari excèdent de beaucoup tous ses biens. J'offre, Sire, à Votre Majesté, plusieurs dénonciateurs formels, personnes connues et de condition, à l'effet de prouver que le sieur Colbert qui nous persécute si cruellement et prend occasion, en parlant tous les jours à Votre Majesté des finances, de lui montrer les choses tout autrement, a plus de douze millions de bien.

Votre Majesté peut juger aisément d'où il les a tirés, et s'il les a eus de patrimoine, que sa modeste apparence ni toute son adresse ne peuvent couvrir, quoiqu'il les ait mis en toute sorte de nature, en argent comptant, en argent de banque, en offices, en contrats de rente et achats de terres, dont il en a jusqu'à neuf ou dix de compte fait en diverses provinces, sous le nom seul de , si pauvre il y a trois à quatre ans, qu'il n'eut pas de quoi faire les avances d'une ferme des entrées où le sieur Colbert pria qu'on lui donnât part, et en fut exclu par là seulement, lorsqu'on avait persuadé avec beaucoup de peine aux intéressés de le recevoir. Je n'avance rien, Sire, à Votre Majesté, dont je n'aie souvent ouï dire à mon mari qu'il avait des preuves dans son cabinet, que le sieur Colbert aura sans doute détournées. Je ne laisserai peut-être pas d'en recouvrer d'autres quand Votre Majesté le voudra : je ne cherche point à l'aigrir contre qui que ce soit, mais à lui faire connaître la vérité et l'injustice de nos ennemis. Qu'elle ait, Sire, autant et plus

Digitized by Google

de bonté que de justice, ou du moins que sa justice ne soit pas toute pour les uns, et sa bonté toute pour les autres.

J'espère, Sire, toutes choses de cette bonté et de cette clémence, aussi bien que mon mari, qui tout malheureux et tout coupable qu'on tâche de le faire paraître à Votre Majesté, sera, je l'espère, pardonné par elle.

LETTRE

De la même au Roi, du 25 août 1662

SIRE,

C'est aujourd'hui la plus grande fête du monde puisque c'est celle de Votre Majesté, comme celle d'un grand saint et d'un grand Roi qui compta la clémence et la bonté entre les vertus héroïques et divines. Mais, Sire, quelque célèbre que ce jour ait été jusqu'ici, la postérité le trouvera sans comparaison plus mémorable si Votre Majesté le signale par le pardon que j'ose encore lui demander, pour le plus malheureux de tous ses sujets, et qui a le plus de regrets de l'avoir offensé.

Toutes les fleurs, Sire, que Votre Majesté reçoit aujourd'hui ne seront plus rien demain; mais si nous recevons d'elle ce que sa seule clémence et sa seule magnanimité nous font espérer, elle se couronne elle-même de fleurs éternelles, à qui chaque jour, chaque année, chaque siècle, donneront journellement un nouvel éclat. J'ose, Sire, en conjurer Votre Majesté

Digitized by Google

par tout ce qu'elle aime le mieux, c'est-à-dire par sa propre gloire; et pour accorder ma douleur avec une journée de joie comme celle-ci, je prie Dieu, Sire, qu'il rende pour jamais Votre Majesté aussi heureuse que je suis misérable.

LETTRE

De la même au Roi, du 5 septembre 1662, le bout de l'an du prisonnier, et le propre jour de la naissance du Roi.

SIRE,

Votre Majesté me voit encore à ses pieds : toujours des placets, toujours des larmes et des importunités. Je ne m'en lasserai point que Votre Majesté ne m'accorde le pardon du plus malheureux de ses sujets. Il y a précisément aujourd'hui un an que Votre Majesté fit tomber sur lui les premiers éclats de sa colère; c'est un triste souvenir pour moi; mais il y a précisément aujourd'hui vingt-quatre ans que le ciel fit un miracle en nous donnant Votre Majesté : c'est un souvenir plein d'espérance et de joie.

Ce jour, Sire, est trop heureux pour toute la terre; il ne saurait être funeste pour moi; il est fait pour pardonner et non pour punir. Les étoiles mêmes, qui ont paru quelquefois exprès pour honorer la naissance des grands princes, seront moins brillantes dans le ciel que ne sera dans l'histoire l'action de clémence

Digitized by Google

que j'ose attendre de Votre Majesté, et que l'heureuse rencontre de ce jour me semble promettre.

Ces héros de Rome qui, même s'ils vivaient encore, n'oseraient disputer de la gloire avec Votre Majesté, solennisaient magnifiquement tous les ans le jour qu'ils étaient venus au monde; mais, pour le solenniser, ils ne faisaient en ce jour que donner et que pardonner, qu'abolir des crimes, que rompre des chaînes, qu'affranchir des esclaves, que s'abstenir scrupuleusement du sang, jusqu'à n'en point mêler à leurs sacrifices, de peur, disaient-ils, d'ôter, en quelque manière que ce puisse être, la vie, ce riche présent du ciel, le même jour qu'ils l'avaient reçue.

Que Votre Majesté vive à jamais, Sire, et qu'elle vive à jamais heureuse, mais qu'elle vive particulièrement aujourd'hui de la vie des princes héroïques; car, en leur langage, vivre c'est faire du bien, c'est donner des marques de sa bonté; témoin ce grand empereur, qui, pour dire: Nous n'avons point fait aujourd'hui de graces, disait à ses courtisans : « Nous avons perdu « tout ce jour, nous n'avons point vécu. » Il fut surnommé, Sire, les délices de la cour et du genre humain. C'est un trop beau titre; il n'appartient qu'à Votre Majesté.

Que les heureux, Sire, les malheureux, les sujets et les ennemis, la France et les nations étrangères, le siècle présent et le siècle à venir, disent d'un commun consentement : « Il naquit le cinq septembre; en pa- « reil jour, par un généreux oubli, il se rendit digne « d'une mémoire éternelle. »

Digitized by Google

REQUÊTE

de madame Fouquet au Roi, du 25 mars 1664 (1).

SIRE,

Marie Madelaine de Castille, femme séparée de biens du sieur Fouquet, conseiller au conseil de Votre Majesté, l'un des ministres de son État, et ci-devant surintendant de ses finances, remontre très-humblement à Votre Majesté que le sieur Fouquet, son mari, ayant été arrêté prisonnier à Nantes le cinquième septembre 1661, sur les impressions que ses ennemis lui avaient données contre lui, encore qu'ils n'aient jamais rien allégué contre la conduite de la suppliante, néanmoins ils avaient obtenu des ordres de Votre Majesté pour la faire laisser en la ville de Limoges, et depuis en celle de Xaintes (Saintes), où elle a séjourné plus de six mois, éloignée de sa famille, séparée de sa famille, séparée de ses enfans, dépouillée de ses meubles et de tous ses effets; ce qui a été pratiqué non-seulement pour empêcher qu'elle ne fût présente aux scellés et aux inventaires qui se sont faits des papiers dudit sieur Fouquet, son mari, desquels elle eût pu reconnaître et empêcher la soustraction, mais aussi à dessein de la ruiner et toute sa famille, comme il a bien paru dans la suite.

En effet, Sire, par un exemple nouveau et qui ne s'était pratiqué dans votre royaume, on a pris et saisi tous les biens et effets du sieur Fouquet, encore qu'il

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits.

Digitized by Google

fût prisonnier, et que par les ordonnances de votre royaume il soit nommément porté qu'on ne pourra saisir le corps et les biens, ce qui est si véritable que, lorsqu'on décrète prise de corps contre un accusé, tous les arrêts et décrets portent perpétuellement, comme une peine de l'absence et de la contumace, qu'à faute de pouvoir être pris et appréhendé, ses biens seront saisis; si l'accusé vient à être arrêté ou qu'il se représente volontairement, aussitôt on lui fait main-levée de ses biens qui étaient saisis et on le remet en possession.

Néanmoins, contre ces lois, ces ordonnances, cet usage qui s'est pratiqué inviolablement pour tous les autres sujets de Votre Majesté, ledit sieur Fouquet a été arrêté prisonnier sans plainte et sans information, et tous ses biens ont été saisis. Mais on n'en est pas demeuré en ces termes, car ils ont été pris, enlevés ou dissipés la plupart; on en a fait périr et anéantir une partie, on les a fait consommer une autre partie en frais et en nourriture de gens de guerre, le tout sans aucune formalité de justice, sans y avoir appelé ledit sieur Fouquet, ni la suppliante, ni leurs créanciers; on a bien voulu faire manger inutilement les revenus par des personnes étrangères, sans donner aucune provision audit sieur Fouquet pour subvenir à ses affaires depuis deux ans, et fournir aux frais nécessaires pour sa défense. On n'a pas eu plus de pitié de la suppliante ni de ses enfans; car toutes les requêtes qu'elle a présentées pour leurs alimens ont été retenues, sans qu'il en ait été fait rapport, ou du moins sans qu'on lui ait rendu aucune réponse, ni donné satisfaction sur une demande si légitime, si raisonnable et si nécessaire; qui sont des inhumanités et des duretés bien éloignées

Digitized by Google

sans doute du naturel royal et généreux de Votre Majesté, à laquelle on a dissimulé la disposition des ordonnances, l'usage observé de tous temps en semblables matières, et la justice qui était due audit sieur Fouquet, à la suppliante, et à leurs enfans.

On n'en est pas demeuré là, Sire, car les poursuites que la suppliante avait commencées pour le paiement, ou du moins l'assurance des grandes sommes qui lui sont dues sur les effets dudit sieur Fouquet, en vertu de son contrat de mariage, ont été interrompues par l'autorité de plusieurs arrêts intervenus, qui ont lié les mains à tous les juges, et renvoyé les poursuites à la Chambre.

Les baux de quelques-uns des biens poursuivis à la Chambre après deux ans, et enfin adjugés, m'ont été éludés par l'autorité seule d'un greffier, partie qui fait sou propre fait et le capital de son emploi des traverses qu'il apporte aux affaires dudit sieur Fouquet et de la suppliante, et des sollicitations et consultations continuelles qu'il fait contre eux, et même les ouvrages qu'il compose ou fait composer, et point du tout celle de greffier, sinon pour les expéditions qui sont contre ledit sieur Fouquet, ayant refusé d'expédier, nonobstant toutes les instances qui lui sont faites pendant plusieurs mois, les baux de quelques terres dudit sieur Fouquet à ceux qui s'en sont rendus adjudicataires, par des raisons honteuses et pleines d'une vexation insupportable.

La suppliante, ne sachant à qui s'adresser pour la conduite de ses affaires, avait eu recours au sieur Jeannart, ancien avocat et substitut de votre procureur-général au parlement, comme à une personne qui en avait beaucoup de connaissance. Ledit sieur Jeannart aurait demandé si on trouvait bon qu'il agît en cette

Digitized by Google

occasion et qu'il assistât la suppliante : Votre Majesté l'avait agréé. La suppliante aurait encore pris un nommé Girard pour écrire sous ledit sieur Jeannart et solliciter ; mais comme le but des ennemis dudit sieur Fouquet est de ruiner sa famille, et nommément la suppliante, ne pouvant souffrir qu'elle sollicite pour son mari contre leurs intentions, ils ont fait emprisonner deux fois ledit Girard, et l'ont tenu la plus grande partie du temps dans la Conciergerie, sans accusation, sans information, sans décret, et enfin ils ont fait qu'ils ont fait exiler ledit sieur Jeannart au même lieu de Limoges où la suppliante avait été si long-temps, et ils ont par ce moyen achevé de ruiner les affaires de la suppliante, qui demeure sans conseil, sans papiers, sans argent, sans connaissance de ses affaires.

Les gardes établis à Belle-Isle, à Vaux, et à Saint-Mandé, y pillent et volent toutes choses impunément, et on n'oserait s'en plaindre pour ce qu'ils sont supportés par les ennemis dudit sieur Fouquet, lesquels leur ont donné l'ordre, et qui ont la hardiesse de publier qu'on leur a donné cet emploi et cette permission pour récompense.

Le sieur de Chouppes prend tous les deniers de tous les créanciers de Belle-Isle ; il a pris plusieurs meubles ; il fait saisie d'un grand nombre de marchandises qu'il a consignées à son usage particulier. Il a fait construire un vaisseau des bois appartenant audit sieur Fouquet, lesquels avaient été amenés de ses terres de Belle-Isle. Il a donné plusieurs matériaux à des habitans, pour les rendre favorables à ses intentions ; il s'est fait faire des meubles de quelques bois venus des Indes, et a dissipé tous les effets dudit sieur Fouquet comme s'ils lui appartenaient légitimement, ou qu'il fût en pays de

Digitized by Google

conquête. La suppliante l'a souffert sans se plaindre, encore que la consommation faite en ce lieu-là se monte à plus de cent et tant de mille francs.

Le nommé Dangeville a pris dans la maison de Vaux tout ce qu'il a voulu, et continue encore tous les jours. Il s'est approprié plusieurs bestiaux, des provisions, des linges de prix, des étoffes et choses semblables. Il a fait transporter des ballots en son pays, et on a reconnu en Champagne, dans la maison dudit Dangeville, de la vaisselle d'argent marquée aux armes dudit sieur Fouquet.

La suppliante, qui n'entend pas les affaires, avait consulté les plus célèbres avocats de Paris pour savoir l'ordre qu'elle avait à tenir pour empêcher cette dissipation et éviter la ruine des créanciers. Tous unanimement ont répondu qu'il n'y avait autre ordre à tenir que d'en faire informer, et quand on avait une preuve toute entière avant que d'obtenir un décret contre les coupables, attendu qu'ils étaient préposés dans lesdites maisons en vertu des commissions où paraît le nom de Votre Majesté, qu'il fallait porter les charges et informations par respect à Votre Majesté et recevoir ses ordres; mais que de s'adresser simplement à Votre Majesté sans avoir lesdites preuves en main pour lui faire des plaintes de ces faits, il était bien sûr que Votre Majesté ne les nierait pas, et que ceux qui l'approchent prendraient les défenses de ces gens-là, et feraient passer les justes plaintes de ce pillage pour des calomnies, et même prendraient cette occasion pour animer Votre Majesté contre la suppliante. Tout le monde, à qui la suppliante a parlé de cette résolution, l'a trouvée bonne et fort respectueuse. Elle a donc présenté au lieutenant-criminel pour avoir permission

Digitized by Google

d'informer le sieur Jeannart, qui avait charitablement pris la conduite des affaires de la suppliante, a été prié par elle de prendre soin de l'exécution de cette poursuite. On a commencé cette information; mais avant qu'elle fût achevée sans qu'on eût fait ni eût dessein de faire aucune diligence pour l'observation du décret qu'après en avoir reçu la permission de Votre Majesté, les mêmes ennemis ont eu assez de créance pour faire entendre à Votre Majesté les choses autrement qu'elles ne sont, soit afin de donner une plus éclatante protection audit Dangeville, soit pour la désolation entière des affaires domestiques de la suppliante. Ils ont le prétexte pour faire exiler ledit sieur Jeannart, et d'éloigner de sa maison, de sa charge, et de ses affaires un ancien officier, lequel depuis vingt ans a été chargé de toutes les affaires les plus importantes au service de Votre Majesté qui se sont trouvées dans le parquet; et qui s'y est appliqué avec tant de zèle et d'affection, qu'il en avait mérité des témoignages publics de tous ceux qui ont eu part à l'administration des affaires de votre État.

Après un exemple si funeste et un coup d'autorité si absolu, pour intimider ceux qui assistent la suppliante, il est impossible que ses affaires ne soient abandonnées parce qu'on maltraite un officier pour une action laquelle est si pleine d'innocence qu'il n'y a homme dans le palais qui ne fût tombé dans le même inconvénient, chacun ayant cru que Votre Majesté ne pouvait désapprouver des procédures ordinaires de justice, tant qu'on ne toucherait point à la personne de ceux qui ont la commission de Votre Majesté.

La suppliante ne trouve donc plus personne, non seulement qui ait l'intelligence de ses affaires, mais

Digitized by Google

qui veuille ou qui ose s'en mêler, voyant tant de risques à y courre, et que l'on s'acquiert l'indignation de personnes si puissantes qu'elles font tout ce qu'il leur plaît.

Mais de plus, Sire, ceux qui sont employés à la garde de toutes les maisons dudit sieur Fouquet, avertis de ce qui était arrivé audit sieur Jeannart et de la cause de son exil, ont cru l'impunité tellement établie en leur faveur, qu'ils estiment à présent faire des actions méritoires et fort agréables aux puissances que de redoubler leurs voleries; en sorte que la suppliante est avertie de toutes choses qu'ils prennent, et volent tout ce qu'il leur plaît avec une insolence insupportable; et à leur exemple les voisins en font de même dans les bois et dans les fermes de la campagne.

Les gardes de Saint-Mandé se sont portés jusques à tel point de hardiesse qu'ils ont ouvert un cabinet dans lequel était un grand nombre de meubles de fort grands prix. Il y avait des linges fins pour de grandes sommes, des bandes de lit en broderies d'or et d'argent, et un si grand nombre de choses, dont la suppliante ne peut se souvenir, qu'il a fallu un fort long temps pour les prendre et les transporter. Néanmoins le tout a été volé et enlevé par les fenêtres ou autrement; les portes et serrures se trouvèrent bien refermées; ce qui ne peut avoir été fait que publiquement par les gardes ou à leur vu et su, leur participation et complicité. Cette perte se monte à plus de quarante mille francs, qui ne tournent point au profit de Votre Majesté, et qui vont à la ruine entière des créanciers entre lesquels il y a un nombre incroyable de pauvres familles de toutes sortes d'artisans.

Cependant la suppliante ne sait plus à qui en faire

Digitized by Google

plainte. Elle en attend d'autres plus importantes à faire à Votre Majesté, de toutes les injustices qu'on lui fait et de toutes les vexations qu'elle souffre; et les ennemis dudit sieur Fouquet sont si puissans au conseil, on ne peut espérer que la vérité des choses y soit connue, Votre Majesté ne pouvant se donner la peine elle-même d'approfondir un détail, qu'il n'y a que des commissaires du Châtelet, ou autres premiers juges subalternes qui aient coutume d'en connaître, outre qu'il s'y passe tant de temps que les preuves sont étouffées, les coupables sont avertis et ont temps de détourner les charges volées dont la découverte aurait servi à leur conviction, lesquelles par après ne se peuvent plus retrouver.

En un mot, Sire, ce nouvel usage établi seulement contre ledit Fouquet et la suppliante, et les traitemens rigoureux qu'on tient contre tous ceux qui les assistent, font bien voir que l'on ne désire que la ruine et la désolation de leur famille, et que ce n'est rien moins qu'un esprit de justice qui anime ceux qui font les propositions à Votre Majesté.

La suppliante vient donc se jeter aux pieds de Votre Majesté, elle vient implorer sa justice et sa clémence, elle vient la conjurer d'accorder à ses très-humbles supplications le retour du sieur Jeannart qui a obéi à Votre Majesté, et exécuté ses ordres avec respect et soumission, et lui promettre de continuer son conseil et son assistance à la suppliante pour ses affaires domestiques. Et encore elle vient supplier Votre Majesté de vouloir laisser libre le cours ordinaire de la justice, et par son équité naturelle de s'informer de personnes non suspectes quel a été l'usage observé de tout temps en semblables occasions, ne doutant point que Votre

Digitized by Google

Majesté n'apprenne que toutes les choses que la suppliante a exposées dans la présente requête ne soient véritables, et conformes aux ordonnances de votre royaume et à la raison.

Ce considéré, Sire, il plaise à Votre Majesté permettre à la suppliante de faire informer devant les juges ordinaires des lieux, sur ce requis, de tous vols et divertissemens faits dans les terres et maisons du sieur Fouquet depuis sa détention, tant contre les officiers et gardes, préposés pour la conservation d'icelles, que contre tous les autres qui s'en trouveront coupables; auxquels le procès sera fait et parfait en la manière accoutumée, et qu'il sera délivré, sur les revenus dudit sieur Fouquet, à la suppliante telle somme par an qu'il sera jugé raisonnable, à commencer dudit jour cinquième septembre mil six cent soixante-un, attendu que la suppliante est obligée de rendre les sommes qu'elle a empruntées depuis ce temps-là pour subvenir aux dites nécessités.

Et la suppliante continuera avec ses enfans ses prières pour la santé et prospérité de Votre Majesté.

Digitized by Google

DÉFECTION

DE MURAT.

Murat, à la mémoire de qui son repentir et sa mort tragique sont venus rendre quelque intérêt, se méprenant bien étrangement sur l'unique cause de sa fabuleuse élévation, et oubliant ce qu'il devait à l'homme sans le génie et la bienveillance duquel il n'eût jamais été qu'officier de cavalerie, déserta en 1813 la cause de Napoléon, et adressa à son armée une proclamation odieuse pour lui apprendre sa trahison. « Il est impos-« sible, a dit Napoléon, de concevoir plus de turpitudes « que n'en contenait la proclamation de Murat en se « séparant du vice-roi. Il y est dit que le temps est « venu de choisir entre deux bannières, celle du crime « et celle de la vertu. C'était ma bannière qu'il appe-« lait criminelle; et c'est Murat, mon ouvrage, le « mari de ma sœur, celui qui me doit tout, qui n'eût « rien été sans moi, qui n'est connu que par moi, qui « écrivit cela! Il est difficile de se séparer du malheur « avec plus de brutalité, et de courir avec plus d'im-« pudeur au-devant d'une nouvelle fortune (1). »

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène.*

Digitized by Google

On peut toutefois, sans se montrer trop indulgent, dire à la décharge de Murat que son cœur souffrait cruellement du parti qu'il se crut forcé de prendre, et que l'absence complète de caractère, chez cet homme si énergique, si entraînant dans la mêlée, le porta seule à abandonner une cause à laquelle il eut l'aveuglement de croire que la sienne n'était pas indissolublement attachée. Murat ne comprit pas que sa royauté n'était autre chose qu'une délégation du grand homme, et que le jour où celui-ci serait écrasé par l'Europe, le roi de Naples ne pouvait plus être regardé par les souverains alliés que comme un fonctionnaire révoqué par le fait même de la chute de celui qui l'avait institué. Murat, en un mot, se croyait une valeur, une influence, une autorité par lui-même : sa mémoire flétrie et sa mort ont cruellement payé son erreur.

La lettre qu'on va lire, et dont l'original autographe nous est communiqué par un des plus brillans et des plus fidèles officiers de l'ancienne armée, M. le général Duchand, fait bien connaître la pénible position où se trouvait Murat, faible et abusé, quand il eut renié son frère, son ami, son bienfaiteur. Elle est adressée, à l'époque la plus critique de la lutte, à cette Pauline si bonne, si indulgente que les traîtres eux-mêmes avaient la confiance de trouver auprès d'elle une pitié consolatrice. L'état du cœur du malheureux Joachim y est peint avec une déchirante vérité, et l'on y remarque, à mesures égales, la fausseté de jugement, la faiblesse de caractère et la tendresse d'ame.

Digitized by Google

LETTRE

DE JOACHIM-NAPOLÉON MURAT

A LA PRINCESSE PAULINE.

Bologne, le 15 février 1814.

Ma chère sœur, je ne saurais vous exprimer le bonheur que m'a fait éprouver votre lettre du 9, de Nice, que la grande-duchesse de Toscane vient de m'adresser. Quand me sera-t-il permis de vous exprimer de vive voix tous les sentimens qui m'agitent en ce moment? Comment vous peindre mes tourmens et l'horreur de ma situation? Je laisse à votre ame sensible, à votre constante amitié pour moi, à l'apprécier. Elle ne la supposera jamais aussi affreuse qu'elle l'est en effet. L'Empereur est aux prises avec les Alliés, la France est malheureuse, et tout me fait un devoir de ne pas aller mourir pour les défendre. Tout m'attache à ma nouvelle patrie; le sort de mes enfans, celui de mes sujets l'a emporté; je suis resté pour eux, et en apparence contre l'homme que je révère, et que j'aime encore plus. Cependant je ne suis pas encore ennemi, et j'espère que la paix viendra avant que le roi de Naples ait pu se décider à agir. Ah! ma sœur, plaignez-moi; vous m'aimez, et vous savez combien j'aime l'Empereur! Je lui ai proposé de sauver l'Italie en la rendant indépendante; on n'a jamais répondu, quand, d'un autre côté, les Alliés me demandaient de m'expliquer, et me menaçaient du renversement du trône de Naples.

J'avais rempli envers la France, envers l'Empereur, les devoirs de la reconnaissance; j'ai dû remplir ceux

Digitized by Google

de roi, ceux de père; j'ai dû sauver mes enfans, quand je me serais perdu sans résultat et pour eux et pour la France. Ah! ma chère sœur, plaignez-moi; je suis le plus malheureux des hommes! que de larmes je verse!

Vous voulez savoir s'il y a une expédition en Sicile; elle doit être en mer; et, à tout évènement, vous ferez bien de quitter Nice.

Si vous voulez venir à Naples, je vous enverrai prendre par une frégate, ou de la manière que vous le désirerez; ordonnez. Combien Caroline, combien mes enfans seraient heureux de vous embrasser! Adieu, ma bonne et tendre sœur; rappelez-vous que vous avez et aurez toujours en moi un ami à toute épreuve, un ami qui vous aimera toute sa vie. Ne cessez pas d'être bonne pour moi; n'imitez pas Camille (1). Je lui ai écrit à Turin, il n'a pas daigné me répondre.

Adieu, j'embrasse la plus belle, la meilleure des sœurs.

Votre frère,

J. NAPOLÉON.

(1) Le prince Borghèse.

Digitized by Google

LETTRES

INÉDITES

DE J.-J. ROUSSEAU[1].

I.

A MADAME DE LESSERT.

A Paris (.....)

Votre lettre, chère cousine, m'a épanoui le cœur, et les témoignages de votre souvenir m'ont bien fait sentir qu'il sera le même pour vous toute ma vie. Quoique j'eusse assez exactement de vos nouvelles par la bonne maman, je sentais toujours qu'il me manquait quelque chose qui ne me manque plus depuis votre lettre. Que Dieu vous le rende, mon aimable amie; pour moi je vous le rends bien de tout mon pouvoir. Que je me réjouis pour le bon papa qu'il vous ait eu auprès de lui, vous et votre fille, pour aider aux chères nièces à lui faire supporter les maux attachés à la vie

(1) Ces lettres nous sont communiquées par M. Jules Ravenel, sous-bibliothécaire de la ville de Paris, qui a pris les œuvres et la vie de Rousseau pour texte de recherches nombreuses et bien dirigées, du fruit desquelles nous désirons vivement le voir enrichir une nouvelle édition de l'auteur.

La date de la première de ces lettres a été enlevée.

Digitized by Google

déclinante! Quel dommage que cet excellent homme, si digne de toutes les consolations, n'en goûte qu'autour de lui et de celles qu'il faudra qu'il laisse, et qu'il n'emporte pas avec sa vertu l'espoir d'en trouver le prix qu'il ne laissera pourtant pas de trouver sans doute, mais dont la douce attente n'aura point embelli ses derniers jours! Vous avez fait une autre œuvre de miséricorde non moins précieuse auprès de ma pauvre tante, que je pourrais appeler ma mère par tous les soins maternels qu'elle a pris de moi dans mon enfance. Ah! si vous eussiez connu alors cette excellente fille! elle avait aussi de ces beautés qu'un heureux naturel rend plus touchantes; elle était presque..... Il ne lui reste plus que ses vertus et l'attachement d'un cœur sur lequel elles n'ont pas été sans fruit. Chère cousine, je vous trouve encore plus adorable par vos bontés pour elle que par toutes celles dont vous m'avez comblé. Oh! que n'étais-je à genoux entre vous deux, mouillant alternativement ses mains et les vôtres des plus délicieuses larmes que l'attendrissement puisse faire couler! Vous m'aviez dit, chère amie, qu'on ne l'avait pu trouver à Hyon, et que l'année échue de sa pension lui avait été envoyée par la poste. Cela m'avait mis en quelque peine sur le sort de cet envoi. Vous m'auriez fait plaisir de me donner quelque éclaircissement sur ce point, afin que, s'il y avait fallu suppléer par ce qui restait encore, je songeasse de bonne heure à remplacer celui de l'année prochaine. Car, quoique j'aie fait à ma tante cette petite pension dans un moment d'abondance qui n'a pas été long, et que je ne fusse guère en état de la lui faire en ce moment si la chose était à faire, je suis pourtant bien déterminé, puisqu'elle l'a, à ne la lui jamais ôter, quoi qu'il arrive durant sa vie ou la

Digitized by Google

mienne. Qu'elle en ait besoin ou non, peu importe; il me suffit d'être sûr que cette perte l'affligerait.

Eh! quoi, chère cousine, encore cette pension du roi d'Angleterre! je croyais qu'il n'en était plus question depuis long-temps. Lorsque j'y renonçai, j'eus tort peut-être; mais après avoir réparé ce tort, je pouvais m'attendre que cette réparation serait agréée et que j'en serais instruit. Cela n'est pas arrivé : mon parti est pris, comme vous savez, et je n'ai rien à écrire au général Conway.

Je présume que cette lettre, dont je charge Messieurs vos frères que j'ai le plaisir de voir ici, vous trouvera de retour à Lyon, en bonne santé, au milieu des objets chéris qui vous y rappelaient et dont vous allez bientôt augmenter le nombre. Jouissez, chère amie, de tout ce qui peut donner ici-bas un prix à la vie, et plaignez ceux qui, faits pour le goûter ainsi que vous, n'ont pas eu le même bonheur.

Adieu, je vous quitte à regret, et nous vous embrassons l'un et l'autre de tout notre cœur.

Ma lettre a tardé long-temps, et dans l'intervalle j'ai eu le plaisir d'apprendre quelquefois de vos bonnes nouvelles, dont je me réjouis.

Digitized by Google

II.

A MADAME DE LESSERT,

NÉE BOY DE LATOUR.

A Paris, le 6 décembre 1771.

J'ai reçu, chère cousine, le *très-petit sac* de marrons que vous m'avez envoyé. Il faut qu'il y ait eu quelque quiproquo dans l'envoi, car celui que j'ai reçu est un très-grand sac d'une pesanteur énorme. En attendant l'explication, je vais toujours alléger le sac d'une partie de son contenu en en mangeant autant qu'il me sera possible pour ne pas entasser des indigestions. Je reçois vos cadeaux et ceux de votre bonne maman avec le même cœur que vous mettez à leurs envois; mais il me semble pourtant que s'ils étaient un peu plus proportionnés à la consommation de mon ménage ils me feraient encore plus de plaisir.

Je ne comprends pas, chère cousine, ce que Monsieur votre beau-frère a pu vous dire de mon logement pour exciter là-dessus votre commisération; mais je puis vous assurer que ce logement, quoique fort petit et fort haut, est fort gai, fort agréable; qu'il paraît charmant à tous ceux qui me viennent voir, et que je n'en ai jamais occupé aucun qui fût plus de mon goût. Loin d'avoir à me plaindre de la manière dont je suis actuellement, j'en bénis le ciel chaque jour davantage. Quand j'aurais cent mille livres de rentes, je ne voudrais être ni logé, ni nourri, ni vêtu autrement que je ne suis, et le seul vœu qui me reste à faire à cet égard,

Digitized by Google

est d'achever mes jours dans la même situation, sans monter ni descendre. C'est à peu près celle où je suis né et pour laquelle j'étais fait. On ne pourrait m'en assigner aucune autre dans laquelle je ne vécusse beaucoup moins heureux.

Je finis ma lettre à la hâte, me réservant de vous écrire plus à mon aise quand j'aurai moins d'embarras. Recevez les tendres salutations de deux cœurs qui vous aiment, et faites-les aussi à tout ce qui vous est cher.

Digitized by Google

MÉLANGES.

Inhumation de la tête de la princesse de Lamballe.

Nous avons lu à la fin de *Mémoires sur la princesse de Lamballe* (par madame Guénard) qui ont obtenu quatre éditions, que la tête de cette malheureuse victime avait été portée à Vernon dans le tombeau de sa famille par un officier qui prétendait s'être exposé à des dangers pour s'emparer de ces restes déchirans et les soustraire à tous les yeux. Le procès-verbal qu'on va lire et dans lequel figure un citoyen obscur qui ne demande, lui, ni récompense ni reconnaissance pour son respect aux morts et pour cette démarche d'humanité et peut-être de courage, fera voir que l'officier dont il est parlé plus haut s'était tout au moins trompé.

L'original de cette pièce fait partie de la riche collection de M. Boutron, qui nous a ouvert avec une bienveillance empressée les trésors, fruits de ses intelligentes et heureuses investigations, et envers lequel on nous verra, plus d'une fois encore, contracter des obligations que notre gratitude ne saurait que bien imparfaitement reconnaître.

SECTION DES 15-20 (*sic*);

COMITÉ PERMANENT.

Le 3 septembre, l'an IV de la liberté, et le 1er de l'égalité.

Le citoyen Jacques Pointel de la Halle-au-Blé, rue des Petits-Champs, n° 69, est venu au comité nous re-

Digitized by Google

quérir pour faire inhumer la tête de la ci-devant princesse de Lamballe, dont il était venu à bout de s'emparer. Ne pouvant qu'applaudir au patriotisme et à l'humanité dudit citoyen, nous nous sommes transporté sur-le-champ, et avons fait inhumer dans le cimetière des Enfans-Trouvés, voisin de notre comité, et sur notre section, ladite tête, et avons donné le présent pour lui servir de décharge, et valoir ce que de raison.

Fait au comité, le jour étant que dessus.

DESESQUELLE.
Commissaire des 15-20.

Pour extrait conforme :

REVEL,
Sous-greffier.

En tête de ce procès-verbal est empreint un cachet portant : *District des Enfans-Trouvés.*

Le curé de Bagnolet et mademoiselle Mimie.

On a imprimé, en 1790, deux volumes in-8° intitulés *la Chasteté du Clergé dévoilée, ou Procès-verbaux des séances du clergé chez les filles de Paris, trouvés à la Bastille ;* c'est un recueil de rapports de police sur les visites que se permettaient certains ecclésiastiques chez les moins orthodoxes de toutes leurs paroissiennes. C'est sur ces pièces qu'était rédigé un bulletin adressé tous les matins à Louis XV et appelé *les Nuits de Paris*, en même temps qu'on adressait à l'archevêque l'extrait de ces procès-verbaux relatifs aux ecclésiastiques trouvés en flagrant délit. Ces deux volumes, qui embrassent depuis le 10 avril 1755 jusqu'au 7 juin 1766, renferment 189 rapports dressés beaucoup plutôt sans doute pour raviver la lubricité caduque du monarque,

Digitized by Google

que pour servir les intérêts de la morale et maintenir la dignité de l'Eglise.

Nous trouvons dans la collection d'autographes de M. Lucas-Montigny la lettre suivante de l'archevêque de Paris, M. de Juigné, à l'intendant de police M. Le Noir. Nous ne la rapportons pas comme pièce échappée à ce dossier de scandale, mais comme un document de plus pour servir à éclairer le point de vue moral de la question si grave du mariage des prêtres, débattue il y a peu d'années devant nos tribunaux.

LETTRE DE M. LECLERC DE JUIGNÉ,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

A M. Lenoir.

A Conflans, le 30 juillet 1786.

On m'a assuré, Monsieur, que monsieur le curé de Bagnolet, près de Paris, allait souvent chez une fille nommée Mimie, qui demeure rue Pierre-Poissons. S'il vous est possible, Monsieur, de vérifier ce fait, que j'ai beaucoup d'intérêt à savoir, je vous en aurai une très-grande obligation.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachechement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

ANT. E. L., *arch. de Paris.*

On lit en marge, et d'une autre écriture, qui ne nous paraît pas être celle de M. Lenoir : « Au sieur « Quidor pour vérifier promptement et secrètement et « me mettre à portée de répondre. »

Digitized by Google

Élections de 1821.

Lettre de l'abbé duc de Montesquiou à M. Dambray, chancelier de France (1).

Plaisance (Gers), ce 1er janvier 1821.

J'ai encore recours à votre bonté, mon cher chancelier, pour remettre au Roi cette lettre de bonne année, et pour sortir, s'il est possible, d'une affaire sur laquelle on ne me laisse ici aucun repos.

Figurez-vous que dans la petite ville de Vic-Fezensac, une famille de marchands très considérée pour sa probité, et d'ailleurs très royaliste, ce qui n'est pas à la mode dans l'endroit, vient de commettre un faux indigne, et de renouveler la scène du *Légataire*. Elle avait recueilli chez elle un oncle d'un âge avancé, et, de l'aveu de tout le monde, se conduisait fort bien avec lui. Des voisins, pour avoir le bien de ce vieillard, l'ont débauché et l'ont furtivement fait sortir de cette maison; en l'établissant chez eux, ils lui ont fait faire un testament qui leur donne tout son bien; et il est mort peu de jours après. La femme de cette autre famille, indignée de ce procédé, a été conseillée par quelques mauvais sujets d'annuler ce testament faux, et, sans rien dire à ses parens, elle a exécuté cet indigne projet. Le faux testament a été attaqué; bientôt le procureur du roi s'en est mêlé, et cette femme est condamnée à la flétrissure. Elle n'a pas été plutôt en pré-

(1) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

sence de son crime, qu'elle en a témoigné la plus grande horreur. Elle a tout avoué, et sa bonne renommée jusque-là, ainsi que celle de sa famille, a excité un intérêt inouï. On n'a point demandé que justice ne fût rendue, mais on sollicite sa grace avec une chaleur extraordinaire. Je crois que tous nos électeurs m'en ont parlé, et j'ai été obligé d'écrire sur la table du préfet, au milieu de trente personnes, pour la demander à Monsieur le garde-des-sceaux. Depuis ce moment, je suis accablé de lettres et visites, pour savoir où en est cette affaire. M. de Serres m'a répondu qu'il la ferait examiner : ne pourriez-vous pas nous aider de votre influence dans ce ministère et dans ses bureaux? Cette malheureuse se nomme Félicie Cave, femme Massignac; elle a été condamnée le 24 octobre à cinq ans de travaux forcés. Un tel crime avec une si bonne renommée est une chose inconcevable, mais je ne puis pas plus contester l'une que l'autre. Voyez, mon cher chancelier, si elle pourrait vous inspirer quelque intérêt, et si vous pourriez me soulager un peu de la presse où je suis.

Pardonnez mon importunité à raison du motif, et agréez ma confiance en vous comme une suite du sincère attachement que je vous ai voué.

L'abbé DE MONTESQUIOU.

Digitized by Google

Lettre de Dussault

A M. . . . ., de l'Académie française (1).

23 juin 1822.

MONSIEUR,

Si vous m'abandonnez, quel sera mon appui?

J'ai prononcé involontairement ce vers, et je vous l'ai appliqué lorsque dernièrement M. le duc d'Escars, qui veut bien m'honorer de ses bontés, m'a fait dire que certaines accusations très-odieuses paraissaient faire sur vous quelque impression. Cependant, Monsieur, j'ai osé me rassurer en me rappelant ces mots qui sont restés gravés au fond de mon cœur : .... *Tous mes vœux sont pour vous... je serais enchanté de vous avoir pour confrère....* et la dernière fois : *Vous aurez ma voix si.....* et tout cela, Monsieur, avec un ton de bienveillance et d'amitié qui retentira long-temps dans mon ame. Je ne puis croire que quelques mauvais discours d'un rival qui se comporte d'autant plus mal que nous avons été liés ensemble, que je lui ai rendu des services, que j'ai toujours cherché à le faire valoir, aient pu détruire des dispositions si favorables. Je sais d'ailleurs, par M. Raynouard, que vous les avez appréciés, ces discours, aussi bien que le sentiment si peu honorable qui les a dictés. Je me plais donc toujours, Monsieur, à mettre ma confiance et mon espoir en vous. M. de Châteaubriand m'écrit que vous êtes amis; sans doute

(1) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

vous ferez quelque chose en considération de cette illustre amitié. Vous n'abandonnerez pas entièrement celui à qui vous avez déjà témoigné tant de bonté, et à qui veulent bien s'intéresser des hommes tels que M. de Châteaubriand, M. le cardinal de Bausset, M. le duc d'Escars, M. Lainé, etc. J'avoue qu'avec de pareils appuis une chute plate et complète me remplirait du plus affreux dégoût..... *Quod Deus avertat! et, ut spero, avertet* (1).

Agréez, je vous prie, Monsieur, tous les témoignages de ma haute considération, et de ma bien sincère et bien vive reconnaissance.

DUSSAULT.

Lettre de Sophie Arnould (2)

Au citoyen Arnault, chef de division au ministère de l'intérieur, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, Paris.

Paris, 5 brumaire an x.

Enfin, je respire et me réjouis, Monsieur, de vous voir rendu aux désirs, aux vœux des amis des talens, des sciences, des arts; assurée que je suis qu'ils trouveront toujours en vous l'ami des arts et de ceux qui les

(1) Dussault fut trompé dans son espoir: M. Droz fut nommé; mais on ne peut reconnaître dans ce rival heureux celui auquel Dussault reprochait des procédés odieux.

(2) Collection d'autographes de M. Boutron.

Digitized by Google

professent avec quelque distinction. Quant à moi qui ne suis plus ce que j'ai été, et qui ne saurais jamais l'être, j'espère aux bons souvenirs, à votre bienveillance pour la veuve de Castor, *Iphigénie*, *Thélaïre*, qui pendant vingt ans régna sur le Théâtre-des-Arts, par les suffrages qu'elle obtint du public; qui peut-être encore y règne par ses regrets, mais qui, nonobstant, n'a pas, comme la cigale :

....Un seul petit morceau
De mouche ou de vermisseau.

En conséquence, je réclame votre bienveillance, votre justice, pour me faire liquider de la somme d'environ cent louis, qui me restent dus sur les deux mille écus qui doivent m'être comptés, pour le remplacement de la représentation qui m'a été accordée à mon profit au Théâtre-des-Arts; et de convention faite avec mon ami Cellerier, l'un des administrateurs de ce théâtre, qui pourra vous attester le fait, le comment, le pourquoi, etc. Car, je ne veux pas abuser de votre complaisance, ni de votre temps par ces redites sur lesquelles je ne cesse d'écrire et de réclamer depuis huit mois à peu près.

Enfin aujourd'hui que, par les droits qui vous sont rendus, j'ai celui de m'adresser à vous, je vous dirai que la consolante espérance vient embellir pour moi l'avenir, et que c'est en vous que je mets tout mon espoir. Voyez donc, Monsieur, à faire terminer cette interminable affaire : je ne demande point une grace nouvelle, je ne demande que l'exécution de celle qui m'a été accordée (et avec tant de grace, de bienveillance) par le ministre Chaptal.

Digitized by Google

Recevez ici d'avance les assurances de ma reconnaissance et de mon estime sincère.

Sophie ARNOULD.

Hôtel d'Angevilliers.

Digitized by Google

EST-IL BON? EST-IL MÉCHANT?

OU

L'OFFICIEUX PERSIFLEUR,

OU

CELUI QUI LES SERT TOUS

ET QUI N'EN CONTENTE AUCUN;

PIÈCE EN QUATRE ACTES ET EN PROSE.

QUATRIÈME ÉDITION MANUSCRITE,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE (1).

(1) Nous avons reproduit le titre exact du manuscrit de Diderot.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Il y a une destinée pour les livres : l'ouvrage de Diderot, que nous allons publier, est de ceux dont l'histoire mérite d'être racontée. Le baron de Grimm, qui avait tiré si bon parti de Diderot de son vivant, se trouva, après sa mort, chargé du dépôt des écrits que ce philosophe n'avait pas pu ou cru devoir publier. Ces écrits étaient : 1° la *Correspondance de Diderot avec mademoiselle Voland, sa maîtresse*, correspondance qui embrasse les années les plus actives de la vie littéraire de Diderot, de 1759 à 1774; recueil précieux pour l'histoire des mœurs qu'on appelait philosophiques, et pour la biographie, non-seulement de l'auteur, mais des plus illustres personnages de son temps; 2° *le Neveu de Rameau*, chef-d'œuvre traduit par Gœthe en allemand, retraduit de l'allemand en français, avant que l'original ait pu être retrouvé; 3° une *Correspondance avec Falconnet*, morceau d'une admirable éloquence sur les arts, sur la poésie, sur l'amour de l'approbation, considéré comme la source des grandes pensées et des actions sublimes; 4° le *Paradoxe sur le comédien*, écrit comparable pour la nouveauté des idées, la verve de l'expression, la vivacité du trait, au *Neveu de Rameau*; 5° l'*Entretien entre D'Alembert et Diderot*; *le Rêve de D'Alembert*, où les plus hautes questions de la métaphysique, Dieu, l'ame, l'être, sont traitées avec la supériorité et la liberté d'esprit qui caractérisent les deux interlocuteurs; 6° enfin, la pièce que l'on va lire, développement plein de verve de *la Pièce et le Prologue*, espèce de proverbe imprimé dans le recueil des publications de la *Société des Bibliophiles français*, en 1820, puis réimprimée dans l'édition des *Œuvres de Diderot*; Paris, Brière, 1821. Plusieurs rôles ajoutés et un grand nombre de scènes

Digitized by Google

nouvelles font de ce proverbe une comédie, que l'auteur, qui la destinait évidemment à la scène, a divisée en quatre actes.

Soit pour sauver des mains de la police française un si précieux dépôt, soit, ce qui est plus dans le caractère du baron de Grimm, pour se faire auprès de ses protecteurs étrangers un mérite d'un cadeau si magnifique, toujours est-il que le dépositaire remit ces précieux papiers à un de ses augustes correspondans, que ces papiers furent conservés dans la bibliothèque de Gotha, et qu'on en perdit la trace jusqu'au temps (1816) où Gœthe, ayant découvert *le Neveu de Rameau*, en donna une traduction à ses compatriotes. On parvint bientôt à se procurer une copie de l'original qui fut en effet publié dans l'édition de Brière. Des explorateurs plus entreprenans réussirent enfin à prendre une copie de tous les manuscrits que nous avons cités tout à l'heure, et ces manuscrits devinrent la propriété de M. Paulin, qui en publia 4 volumes in-8 en 1830. C'est lui qui nous communique cette pièce qu'il n'a pas comprise dans sa publication des *OEuvres inédites*, jugeant (on verra si son jugement était raisonnable), jugeant que cette comédie, avec quelques légères coupures, pourrait être représentée sur la scène française. Les lecteurs-jurés, qui demandent des pièces à leurs fournisseurs, n'ont pas même cru devoir examiner la comédie de Diderot. Nous sommes certain que les lecteurs de la *Revue Rétrospective* la vengeront de ce déni de justice. Puissent-ils, dans une de ces soirées où le désœuvrement peut pousser un honnête homme dans un théâtre, pour voir jouer *Artaxerce*, rentrer chez eux et jouir du triple bonheur d'être au frais, de se sentir délivrés du guet-apens tragique dans lequel ils pouvaient tomber, et de lire, tranquillement assis, une comédie comme on n'en a plus fait depuis Beaumarchais.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

MADAME DE CHÉPY, amie de madame de Malves.
MADAME DE VERTILLAC, amie de madame de Chépy.
MADEMOISELLE DE VERTILLAC.
MADAME BERTRAND, veuve d'un capitaine de vaisseau.
MADEMOISELLE BEAULIEU, femme de chambre de madame de Chépy.
M. HARDOUIN (1), ami de madame de Chépy.
M. DES RENARDEAUX, avocat bas-normand.
M. DE CRANCEY, amant de mademoiselle de Vertillac.
M. POULTIER, premier commis de la marine.
M. DE SURMONT, poète, ami de M. Hardouin.
LE MARQUIS DE TOURVELLE, de la connaissance de M. Hardouin.
BINBIN, enfant de madame Bertrand.
DES DOMESTIQUES ET DES ENFANS.

La scène est dans la maison de madame de Malves.

(1) Plus d'un passage du dialogue de la pièce, plus d'une allusion et le témoignage de Meister, prouvent que le lecteur doit substituer mentalement à ce nom celui de Diderot. « *Est-il bon? Est-il méchant?* est le titre d'une comédie où il « voulut se peindre lui-même. » (*A la mémoire de Diderot*, par Meister.)

Digitized by Google

EST-IL BON? EST-IL MÉCHANT?

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

MADAME DE CHÉPY, MADEMOISELLE BEAULIEU, *sa femme de chambre;* PICARD ET FLAMAND, *deux Laquais.*

MADAME DE CHEPY.

Picard, écoutez-moi : je vous défends d'ici à huit jours d'aller chez votre femme.

PICARD.

Huit jours! c'est bien long.

MADAME DE CHEPY.

En effet, c'est fort pressé de faire un gueux de plus, comme si l'on en manquait!

PICARD, à part.

Si l'on nous ôte la douceur de caresser nos femmes, qu'est-ce qui nous consolera de la dureté de nos maîtres.

MADAME DE CHEPY.

Et vous, Flamand, retenez bien ce que je vais vous dire... Mademoiselle, la Saint-Jean n'est-elle pas dans trois jours?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Non, Madame, c'est après demain.

MADAME DE CHEPY.

Miséricorde! je n'ai pas un moment à perdre.... Si d'ici à deux jours (le terme est court) je découvre que vous ayez mis le pied au cabaret, je vous chasse. Il faut que je vous aie tous sous ma main et que je ne vous trouve pas hors d'état de faire un pas et de prononcer un mot. Songez qu'il n'en serait pas cette fois comme de vendredi dernier. L'opéra fini, nous quit-

Digitized by Google

tons la loge avant le ballet, nous descendons. Madame de Malves et moi, nous voilà sous le vestibule; on appelle, on crie, personne ne vient; l'un est je ne sais où, l'autre est mort ivre; point de voitures; et sans le marquis de Tourvelle qui se trouva là par hasard et qui nous prit en pitié, je ne sais ce que nous serions devenues.

PICARD.

Madame, est-ce là tout?

MADAME DE CHEPY.

Vous, Picard, allez chez le tapissier, le décorateur, les musiciens; soyez de retour dans un clin-d'œil, et s'il se peut, amenez-moi tous ces gens-là. Vous, Flamand.... Quelle heure est-il?

FLAMAND.

Il est midi.

MADAME DE CHEPY.

Midi? Il ne sera pas encore levé. Courez chez lui.... Allez donc.

FLAMAND.

Qui, lui?

MADAME DE CHEPY.

Oh! que cela est bête!... M. Hardouin. Dites-lui qu'il vienne, qu'il vienne sur-le-champ, que je l'attends, et que c'est pour chose importante.

SCÈNE II.

MADAME DE CHÉPY, MADEMOISELLE BEAULIEU.

MADAME DE CHEPY.

Beaulieu, par hasard sauriez-vous lire?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Oui, Madame.

MADAME DE CHEPY.

Avez-vous jamais joué la comédie?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Plusieurs fois. C'est la folie de ma province.

MADAME DE CHEPY.

Vous déclameriez donc un peu?

Digitized by Google

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Un peu.

SCÈNE III.

MADAME DE CHÉPY, MADAME DE VERTILLAC, MADEMOISELLE BEAULIEU.

MADAME DE CHEPY.

C'est vous! Quand je vous aurais appelée, vous ne m'arriveriez pas plus à propos.

MADAME DE VERTILLAC.

A quoi vous serais-je bonne ?

MADAME DE CHEPY.

Embrassons-nous d'abord... Embrassons-nous encore... Mademoiselle, approchez une chaise, laissez-nous, et revenez avec plume, encre, papier; il faut qu'il trouve tout préparé.

SCÈNE IV.

MADAME DE CHÉPY, MADAME DE VERTILLAC, *en habit de voyageuse;* MADEMOISELLE BEAULIEU, *rentrant sur la fin de la scène avec papier, plume et encre, et suivie d'un domestique qui porte une table.*

MADAME DE VERTILLAC.

Je descends de ma chaise, je m'informe de votre demeure et je viens. Je suis brisée. Un temps horrible, des chemins abominables, des maîtres de poste insolens, les chevaux de l'Apocalypse, des postillons polis, oui, polis, mais d'une lenteur à périr. « Allons donc, postillon, nous n'avançons pas; « à quelle heure veux-tu que nous arrivions ?.... » Ils sont sourds, ils n'en donnent pas un coup de fouet de plus, et nous avons été trois journées, trois mortelles journées à faire une route de quinze heures.

MADAME DE CHEPY.

Et pourrait-on, sans être indiscrète, vous demander quelle

Digitized by Google

importante affaire vous amène ici dans cette saison? Ce n'est rien de fâcheux, j'espère.

MADAME DE VERTILLAC.

Je fuis devant un amant.

MADAME DE CHEPY.

Quand on fuit devant un amant, ce n'est pas de la lenteur des postillons qu'on se plaint.

MADAME DE VERTILLAC.

Si c'était devant un amant de moi, vous auriez raison; mais c'est devant un amant de ma fille.

MADAME DE CHEPY.

Votre fille est en âge d'être mariée, et c'est une enfant trop raisonnable pour avoir fait un mauvais choix.

MADAME DE VERTILLAC.

Son amant est charmant; une figure intéressante, de la naissance, de la considération, de la fortune, des mœurs! mon amie, des mœurs!

MADAME DE CHEPY.

Ce n'est donc pas votre fille qui est folle?

MADAME DE VERTILLAC.

Non.

MADAME DE CHEPY.

C'est donc vous?

MADAME DE VERTILLAC.

Peut-être.

MADAME DE CHEPY.

Et pourrait-on savoir ce qui empêche ce mariage?

MADAME DE VERTILLAC.

La famille du jeune homme. Enterrez-moi ce soir toute cette ennuyeuse, impertinente et triste famille, toute cette clique maussade de Crancey, et je marie ma fille demain.

MADAME DE CHEPY.

Je connais peu les Crancey, mais ils passent pour les meilleures gens du monde.

MADAME DE VERTILLAC.

Qui le leur dispute? Je commence à vieillir, et je me flattais de passer le reste de mes jours avec des gens aimables, et me voilà condamnée à entendre un vieux grand-père radoter

Digitized by Google

des sièges et des batailles ; une belle-mère m'excéder de la litanie des grandes passions qu'elle a inspirées sans en avoir jamais partagé aucune, cela va sans dire ; et du matin au soir deux fanatiques bigotes de sœurs se haïr, s'injurier, s'arracher les yeux sur des questions de religion auxquelles elles ne comprennent pas plus que leurs chiens ; et puis un grand benêt de magistrat, plein de morgue, idolâtre de sa figure, qui vous raconte, en tirant son jabot et ses manchettes et en grasseyant, des histoires de la ville et du palais qui m'intéresseront encore moins que lui. Et vous me croyez femme à supporter le ton familier et goguenard de son frère le militaire ? Point d'assemblées, point de bal. Je gage qu'on n'use pas là deux sizains de cartes dans toute une année. Tenez, mon amie, la seule pensée de cette vie et de ces personnages me fait soulever le cœur.

MADAME DE CHEPY.

Mais il s'agit du bonheur de votre fille.

MADAME DE VERTILLAC.

Et du mien aussi, ne vous déplaise.

MADAME DE CHEPY.

Et vous avez pensé que votre fille perdrait ici sa passion ?

MADAME DE VERTILLAC.

Je m'attends bien qu'ils s'écriront, qu'ils se jureront une constance éternelle, et que ces belles protestations iront et reviendront par la poste un mois, deux mois, mettons un an ; mais l'amour ne tient pas contre l'absence. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il se présentera un homme aimable qu'on rebutera d'abord, qui me conviendra et qui finira par lui convenir.

MADAME DE CHEPY.

Et par faire son malheur.

MADAME DE VERTILLAC.

Malheureuse par l'un ou par l'autre, qu'importe ?

MADAME DE CHEPY.

Il importe beaucoup que ce soit de sa faute et non de la vôtre.

MADAME DE VERTILLAC.

Mais laissons cela, nous aurons le temps de traiter cette

Digitized by Google

affaire plus à fond. Je vous supplie seulement de ne pas achever d'entêter ma fille; je vous connais, vous en seriez bien capable. Et mon petit Hardouin, dites-moi, le voyez-vous?

MADAME DE CHEPY.

Rarement.

MADAME DE VERTILLAC.

Qu'en faites-vous?

MADAME DE CHEPY.

Rien qui vaille. Il court le monde, il pourchasse trois ou quatre femmes à la fois : il fait des soupers, il joue, il s'endette; il fréquente chez les grands, et perd son temps et son talent peut-être un peu plus agréablement que la plupart des gens de lettres.

MADAME DE VERTILLAC.

Où loge-t-il?

MADAME DE CHEPY.

Est-ce que vous vous y intéresseriez encore?

MADAME DE VERTILLAC.

J'en ai peur. Je comptais lui trouver sinon une réputation faite, du moins en bon train.

MADAME DE CHEPY.

Si vous désirez le voir, il sera ici dans un moment, et, je crois, pour toute la journée.

MADAME DE VERTILLAC.

Tant mieux. J'ai à lui parler d'une affaire qui me tient fort à cœur. Ne connaît-il pas ce marquis, ce grand flandrin de marquis à qui il ne manquait qu'un ridicule, celui de la bigoterie, et qui va le dos courbé, la tête penchée comme un homme qui médite les années éternelles, avec un énorme bréviaire sous le bras?....

MADAME DE CHEPY.

Le marquis de Tourvelle?

MADAME DE VERTILLAC.

Lui-même.

MADAME DE CHEPY.

Je l'ignore.

(Ici mademoiselle Beaulieu rentre avec le laquais.)

MADAME DE VERTILLAC.

Je vais prendre un peu de repos dont j'ai grand besoin,

Digitized by Google

m'habiller et revenir. Vous me donnerez votre marchande de modes et votre coiffeur, n'est-ce pas? Vous voilà fraîche comme la rose; et je compte bien qu'un de ces matins vous me confierez le secret de se bien porter et de ne pas vieillir. Au plaisir de vous revoir.... Mais ne m'avez-vous pas dit que je pouvais vous être utile? A quoi?

MADAME DE CHEPY.

Vous le saurez; ne tardez pas à revenir.

SCÈNE V.

MADAME DE CHÉPY, MADEMOISELLE BEAULIEU.

MADAME DE CHEPY.

Elle est un peu folle, mais elle en fait les rôles à ravir. Et vous, dans quelle pièce avez-vous joué?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Dans *le Bourgeois gentilhomme*, *la Pupille*, *le Philosophe sans le savoir*, *Cénie*, *le Philosophe marié*.

MADAME DE CHEPY.

Et dans celle-ci, que faisiez-vous?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Finette.

MADAME DE CHEPY.

Vous rappelleriez-vous un endroit.... un certain endroit où Finette fait l'apologie des femmes?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Je le crois.

MADAME DE CHEPY.

Récitez-le.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

....Soit. Mais telles que nous sommes,
Avec tous nos défauts nous gouvernons les hommes,
Même les plus huppés, et nous sommes l'écueil
Où viennent échouer la sagesse et l'orgueil.
Vous ne nous opposez que d'impuissantes armes,
Vous avez la raison, et nous avons les charmes.
Le brusque philosophe, en ses sombres humeurs,
Vainement contre nous élève ses clameurs;

Digitized by Google

Ni son air refrogné, ni ses cris, ni ses rides,
Ne peuvent le sauver de nos yeux homicides.
Comptant sur sa science et ses réflexions,
Il se croit à l'abri de nos séductions :
Une belle paraît, lui sourit, et l'agace;
Crac.... au premier assaut, elle emporte la place.

MADAME DE CHEPY.

Mais pas mal, point du tout mal.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Est-ce que Madame se proposerait de faire jouer une pièce?

MADAME DE CHEPY.

Tout juste.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Oserais-je lui en demander le titre?

MADAME DE CHEPY.

Le titre? Je ne le sais pas; elle n'est pas faite.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

On la fait apparemment?

MADAME DE CHEPY.

Non, je cherche un auteur.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Madame ne sera embarrassée que du choix; elle en a cinq ou six autour d'elle.

MADAME DE CHEPY.

Si vous saviez combien ces animaux-là sont quinteux! Chacun d'eux aura sa défaite.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Mais j'avais ouï dire que c'était une chose difficile à faire qu'une pièce.

MADAME DE CHEPY.

Oui, comme on les faisait autrefois.

Digitized by Google

SCÈNE VI.

MADAME DE CHÉPY, MADEMOISELLE BEAULIEU; PICARD, *en clopinant.*

MADAME DE CHEPY.

Et vous revenez sans m'amener personne?

PICARD, se tenant la jambe.

Ahi! ahi!

MADAME DE CHEPY, en clopinant aussi.

Ahi! ahi! il s'agit bien de cela. Mes ouvriers.

PICARD.

Je ne les ai pas vus. Il y a quatre marches à la porte de ce maudit tapissier; j'ai voulu les enjamber toutes quatre à la fois, et je me suis donné une bonne entorse. Ahi! ahi!

MADAME DE CHEPY.

Peste soit du sot et de son entorse! Qu'on fasse venir Valdajou et qu'il voie à cela.

SCÈNE VII.

MADAME DE CHÉPY, MADEMOISELLE BEAULIEU.

MADAME DE CHEPY.

Ces contrariétés-là ne sont faites que pour moi. Au lieu de se donner une entorse aujourd'hui, que ne se cassait-il la jambe dans quatre jours! Cela prend toujours mal son temps.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Mais puisque Madame n'a point de pièce et qu'elle ne sait pas même si elle en aura une, il me semble....

MADAME DE CHEPY.

Il vous semble! il vous semble! Il me semble à moi qu'il faudrait se taire; je n'aime pas qu'on me raisonne. Je sais toujours ce que je fais.

MADEMOISELLE BEAULIEU, à part.

Et ce que vous dites.

Digitized by Google

SCÈNE VIII.

MADAME DE CHÉPY, MADEMOISELLE BEAULIEU; FLAMAND, *ivre, avec un mouchoir autour de la tête.*

FLAMAND.

Madame, je viens... c'est je crois, de chez M. Hardouin... Oui, Hardouin... là, au coin de la rue... au coin de la rue qu'elle m'a dite... Il demeure diablement haut, et son escalier était diablement difficile à grimper; un petit escalier étroit... (en se dandinant comme un homme ivre) à chaque marche on touche ou la muraille ou la rampe... J'ai cru que je n'arriverais jamais... J'arrive pourtant... Parlez donc, Mademoiselle, cette porte n'est-ce pas celle de monsieur.... de monsieur?.... — « Qui, Monsieur? me répond une petite voisine... jolie, par« dieu, très-jolie... un monsieur qui fait des vers. » — Oui, « des vers. — Frappez, mais frappez fort; il est rentré tard, et « je crois qu'il dort... »

MADAME DE CHEPY.

Maudite brute, archibrute, finiras-tu ton bavardage? Viendra-t-il, ne viendra-t-il pas?

FLAMAND.

Mais, Madame, il n'est pas encore éveillé, il faut d'abord que je l'éveille... Je me dispose à donner un grand coup de pied dans sa porte... et voilà la tête qui part la première, la porte jetée en dedans; moi, Flamand, étendu à la renverse; le faiseur de vers s'élançant de son lit en chemise, écumant de rage, sacrant, jurant, et jurant avec une grace! au demeurant bon homme; il me relève. « Mon ami, ne t'es-tu point blessé? « Voyons ta tête. »

MADAME DE CHEPY.

Finis! finis, finis. Que t'a-t-il dit? que lui as-tu dit?

FLAMAND.

Est-ce que Madame ne pourrait pas faire ses questions l'une après l'autre? Tant de questions à la fois, cela me brouille.

MADAME DE CHEPY.

Je n'y tiens plus.

Digitized by Google

FLAMAND.

Je lui ai dit que Madame... Madame... comme vous vous appelez... là votre nom...

MADAME DE CHEPY.

Sortez, vilain ivrogne.

FLAMAND.

Moi, Flamand, un ivrogne !... Parce que je rencontre mon compère, celui qui a tenu le dernier enfant de ma femme... Oui, de ma femme... Il est bien d'elle... Et puis voilà un autre compère, le compère La Haie... Comment résister à deux compères ? à deux compères !

MADAME DE CHEPY.

Je les chasserai tous, cela est décidé.

FLAMAND.

Si Madame est si difficile, elle n'en gardera point.

MADAME DE CHEPY.

L'un s'éclope, l'autre s'enivre et se fend la tête. Qu'on est à plaindre de ne pouvoir s'en passer !

SCÈNE IX.

MADAME DE CHÉPY, MADEMOISELLE BEAULIEU, FLAMAND, M. HARDOUIN.

FLAMAND.

Eh ! Madame, le voilà... Je le reconnais, c'est lui... Monsieur,... monsieur le faiseur de vers, n'est-ce pas? c'est ma foi bien heureux ?...

MADAME DE CHEPY.

Mademoiselle, si vous n'avez pas la charité de lui donner le bras, il ne sortira jamais d'ici.

M. HARDOUIN.

Si ma porte eût résisté, il était mort.

FLAMAND.

Allons, Mademoiselle, obéissez à votre maîtresse, donnez-moi le bras... Comme il est rond !... Comme il est ferme !

M. HARDOUIN.

Il a la tête dure et le cœur tendre.

Digitized by Google

FLAMAND.

Madame, puisque mademoiselle fait tout ce que vous lui dites...

MADAME DE CHEPY.

Tirez, tirez, insolent.

SCÈNE X.

MADAME DE CHÉPY, M. HARDOUIN; MADEMOISELLE BEAULIEU, *assise sur le fond et travaillant.*

M. HARDOUIN.

Est-ce de votre part que ce laquais est venu?

MADAME DE CHEPY.

Oui.

M. HARDOUIN.

Si je l'ai deviné, ce n'est pas sa faute, car il ne savait à qui il était, d'où il venait, ce qu'il voulait.

MADAME DE CHEPY.

Puis comptez sur ces maroufles-là!

M. HARDOUIN.

Il m'a fait grand tort; je dormais si bien et j'en avais si grand besoin! Il était près de cinq heures quand je suis rentré, après la journée la plus ennuyeuse et la plus fatigante. Imaginez la lecture d'un drame détestable, comme ils sont tous; la compagnie la plus triste, un souper mauvaade et qui ne finissait point, et un brelan cher, où j'ai perdu la possibilité et essuyé la mauvaise humeur de gagnans dépités, à chaque coup, de n'avoir pas gagné davantage.

MADAME DE CHEPY.

C'est bien fait; que ne veniez-vous ici?

M. HARDOUIN.

M'y voilà; et toutes mes disgraces seront bientôt oubliées, si je puis vous être de quelque utilité. De quoi s'agit-il?

MADAME DE CHEPY.

De me rendre le plus important service. Vous connaissez madame de Malves?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Non pas personnellement ; mais on lui accorde, d'une voix assez unanime, de la finesse dans l'esprit, de la gaieté douce, du goût, de la connaissance dans les beaux-arts, un grand usage du monde, et un jugement sûr et exquis.

MADAME DE CHEPY.

Voilà les qualités qu'elle a pour tous et dont je fais cas assurément, mais je prise encore davantage celles qu'elle tient en réserve pour ses amis.

M. HARDOUIN.

Je vis avec quelques-uns qui la disent mère indulgente, bonne épouse et excellente amie.

MADAME DE CHEPY.

Il y a six à sept ans que nous sommes liées, et je lui dois la meilleure partie du bonheur de ma vie. C'est auprès d'elle que je vais chercher et que je trouve un sage conseil quand j'en ai besoin; la consolation dans mes peines qui lui font quelquefois oublier les siennes, et cette satisfaction si douce, qu'on éprouve à confier ses instans de plaisir à quelqu'un qui sait les écouter avec intérêt. Eh bien, c'est incessamment le jour de sa fête.

M. HARDOUIN.

Et il vous faudrait un divertissement, un proverbe, une petite comédie ?

MADAME DE CHEPY.

C'est cela, mon cher Hardouin.

M. HARDOUIN.

Je suis désespéré de vous refuser net, mais tout net. Premièrement, parce que je suis excédé de fatigue et qu'il ne me reste pas une idée, mais pas une. Secondement, parce que j'ai heureusement ou malheureusement une de ces têtes auxquelles on ne commande pas. Je voudrais vous servir que je ne le pourrais.

MADAME DE CHEPY

Ne dirait-on pas qu'on vous demande un chef-d'œuvre ?

M. HARDOUIN.

Vous demandez au moins une chose qui vous plaise, et cela ne me paraît pas aisé; qui plaise à la personne que vous

Digitized by Google

voulez fêter, et cela est très-difficile; qui plaise à sa société qui est faite aux belles choses; enfin qui me plaise à moi, et je ne suis presque jamais content de ce que je fais.

MADAME DE CHEPY.

Ce ne sont là que les fantômes de votre paresse ou les prétextes de votre mauvaise volonté. Vous me persuaderez peut-être que vous redoutez beaucoup mon jugement! Mon amie, j'en conviens, a le goût délicat et le tact exquis, mais elle est juste, et sera plus touchée d'un mot heureux que blessée d'une mauvaise scène; et quand elle vous trouverait un peu plat, qu'est-ce que cela vous ferait? Vous auriez tort de craindre nos beaux esprits, dont nous suspendrons la critique en vous nommant. Pour vous, monsieur, c'est autre chose; après avoir été mécontent de vous-même tant de fois, vous en serez quitte pour être injuste une fois de plus.

M. HARDOUIN.

D'ailleurs, Madame, je n'ai pas l'esprit libre. Vous connaissez madame Servin? c'est, je crois, votre amie.

MADAME DE CHEPY.

Je la rencontre dans le monde, je la vois chez elle. Nous ne nous aimons pas, mais nous nous embrassons.

M. HARDOUIN

Sa bienfaisance inconsidérée lui a attiré une affaire très-ridicule, et vous savez ce que c'est qu'un ridicule, surtout pour elle. N'a-t-elle pas découvert que j'étais lié avec son adverse partie, et ne faut-il pas absolument que je la tire de là? J'ai même pris la liberté de donner rendez-vous ici à mon homme.

MADAME DE CHEPY.

Tenez, mon cher Hardouin, laissez faire à chacun son rôle; celui des avocats est de terminer les procès, le vôtre de produire des ouvrages charmans. Voulez-vous savoir ce qui vous arrivera? Vous vous brouillerez avec la dame dont vous êtes le négociateur, avec son adversaire, et avec moi, si vous me refusez.

M. HARDOUIN.

Pour une chose aussi frivole? C'est ce que je ne croirai jamais.

Digitized by Google

MADAME DE CHEPY.

Mais c'est à moi, ce me semble, à juger si la chose est frivole ou non ; cela tient à l'intérêt que j'y mets.

M. HARDOUIN.

C'est-à-dire que s'il vous plaisait d'y en mettre dix fois, cent fois plus qu'il ne faut...

MADAME DE CHEPY.

Je serais peu sensée peut-être, mais vous n'en seriez que plus désobligeant. Allons, mon cher, promettez-moi, ou je vous fais une abominable tracasserie avec une de vos meilleures amies.

M. HARDOUIN.

Quelle amie? Qui que ce soit, je ne ferai sûrement pas pour elle ce que je ne ferai pas pour vous.

MADAME DE CHEPY.

Promettez.

M. HARDOUIN.

Je ne saurais.

MADAME DE CHEPY.

Faites la pièce.

M. HARDOUIN.

En vérité, je ne saurais.

MADAME DE CHEPY.

Le rôle de suppliante ne me va guère, et celui de la douceur ne me dure pas; prenez-y garde, je vais me fâcher.

M. HARDOUIN.

Non, Madame, vous ne vous fâcherez pas.

MADAME DE CHEPY.

Et je vous dis, moi, Monsieur, que je suis fâchée, très-fâchée de ce que vous en usez avec moi comme vous n'en useriez pas avec cette grosse provinciale rengorgée qui vous commande avec une impertinence qu'on lui passerait à peine si elle était jeune et jolie ; avec cette petite minandière qui est l'un et l'autre, mais qui gâte tout cela, qui ne fait pas un geste qui ne soit apprêté, qui ne dit pas un mot sans prétention, et qui est toujours aussi mécontente des autres que satisfaite d'elle-même; avec ce petit colifichet de précieuse qui a des nerfs, non, ce n'est pas des nerfs, mais des fibres, ce qui veut dire des che-

Digitized by Google

veux, dont on est tout effarouché d'entendre sortir de grands mots qu'elle a ramassés dans la société des savans, des pédans, et qu'elle répète à tort et à travers comme une perruche mal sifflée; avec mademois. lle, oui, avec mademoiselle que voilà, qui vous donne quelquefois à ma toilette des distractions dont je pourrais me choquer, s'il me convenait, mais dont je continuerai de rire.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Moi, Madame!

MADAME DE CHEPY.

Oui, vous. Il ne faut pas que cela vous offense, ce bel attachement vous fait assez d'honneur.

M. HARDOUIN.

Il est vrai, Madame, que je trouve mademoiselle très-honnête, très-décente, très-bien élevée.

MADAME DE CHEPY.

Très-aimable.

M. HARDOUIN.

Très-aimable; pourquoi pas? Aucun état n'a le privilége exclusif de cet éloge que je lui donne quelquefois en plaisantant; mais je la respecte assez, elle et moi-même, pour n'y pas mettre un sérieux qui l'offenserait.

MADAME DE CHEPY, ironiquement.

Mademoiselle, je vous prie, je vous supplie de vouloir bien intercéder pour moi auprès de monsieur Hardouin.

SCÈNE XI.

M. HARDOUIN, MADEMOISELLE BEAULIEU.

M. HARDOUIN.

Elle n'en sera pas dédite; je suis piqué de mon côté. Sans la dépriser, ces femmes qu'elle vient de déchirer la valent bien. Voulez-vous que la pièce se fasse?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

J'aurais une étrange vanité, si j'osais me flatter d'obtenir ce que vous avez si durement refusé à Madame.

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Expliquez-vous nettement, cela vous era-t-il plaisir?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

On ne saurait davantage, mais Madame n'en pourrait être que très mortifiée. Qui sait si cela ne m'éloignerait pas de son service? Ce ne serait pas demain, mais petit à petit; la délicieuse mademoiselle Beaulieu deviendrait gauche, maladroite, maussade; je ne me l'entendrais pas dire long-temps, je sortirais, et je ne sortirais pas sans chagrin; car, malgré ses violences, Madame est bonne, et je lui suis très attachée; sans compter que votre complaisance ne serait pas secrète et ne pourrait être que mal interprétée. Tenez, Monsieur, le mieux est de persister dans votre refus, ou de céder au désir de Madame.

M. HARDOUIN.

De ces deux partis, le premier est le seul qui me convienne. Je suis obsédé d'embarras : j'en ai pour mon compte, j'en ai pour le compte d'autrui; pas un instant de repos. Si l'on frappe à ma porte, je crains d'ouvrir; si je sors, c'est le chapeau rabattu sur les yeux. Si l'on me relance en visite, la pâleur me vient. Ils sont une nuée qui attendent après le succès d'une comédie que je dois lire aux Français; ne vaut-il pas mieux que je m'en occupe que de perdre mon temps à ces balivernes de société? Ou ce que l'on fait est mauvais, et ce n'était pas la peine de le faire; ou si cela est passable, le jeu des acteurs le rend plat.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Il paraît que M. Hardouin n'a pas une haute idée de notre talent.

M. HARDOUIN.

S'il faut, Mademoiselle, vous en dire la vérité, j'ai vu les acteurs de société les plus vantés, cela fait pitié; le meilleur n'entrerait pas dans une troupe de province et figurerait mal chez Nicolet.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Voilà que je suis aussi piquée de mon côté. Savez-vous que je me mêle de jouer?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Tant pis, Mademoiselle; faites des boucles.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Ne m'avez-vous pas dit que vous feriez la pièce si je le voulais? Je ne sais si un poète est un honnête homme, mais on a dit de tout temps qu'un honnête homme n'avait que sa parole. Je veux vous convaincre que l'auteur s'en prend souvent à l'acteur, quand il ne devrait s'en prendre qu'à lui-même; je veux que vous vous entendiez siffler, et que vous nous entendiez applaudir jusqu'aux nues.

M. HARDOUIN.

Mademoiselle me jette le gantelet, il faut le ramasser. J'ai promis de faire la pièce, et je la ferai.

SCÈNE XII.

M. HARDOUIN, MADEMOISELLE BEAULIEU, MADAME DE CHÉPY.

MADAME DE CHÉPY.

Eh bien, Mademoiselle, avez-vous réussi? Je crois vous en avoir laissé le temps et la commodité.

M. HARDOUIN.

Oui, Madame, elle a réussi, et la pièce se fera.

MADAME DE CHÉPY.

Mademoiselle, je vous en suis infiniment obligée et je vous en remercie très-humblement.

SCÈNE XIII.

M. HARDOUIN, MADEMOISELLE BEAULIEU.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Vous voyez, la voilà outrée, et je suis sûre de n'avoir pas un mois à rester ici. Je voudrais que les fêtes, les pièces et les poètes fussent tous au fond de la rivière.

FIN DU PREMIER ACTE.

(Hardouin reste sur la scène dans l'entr'acte; il se promène; il s'assied; il endort, et l'orchestre joue la pantomime d'un poète qui compose, tantôt satisfait, tantôt mécontent, etc.....)

Digitized by Google

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. HARDOUIN.

J'ai beau rêver, m'agiter, me tourmenter, il ne me vient rien. Voyons encore... Cela serait assez plaisant, mais usé... Ah! si Molière revenait, avec tout son incroyable génie, combien il aurait de peine à obtenir le suffrage des gens qu'il a rendus si difficiles!... Les autres ont tant pris... Me demander une de ces facéties telles qu'on en joue au Palais-Royal ou Bourbon, n'est-ce pas me dire : Hardouin, ayez *subito, subito*, l'esprit et la facilité d'un Laujon, la verve et l'originalité d'un Collé? Voilà ce que je me laisse ordonner, rien que cela... Je suis un sot, tant que je vivrai je ne serai qu'un sot, et ma chaleur de tête m'empiégera comme un sot... Mais ne pourrais-je pas?... Non, cela ne va pas à la circonstance... Et si je mettais en scène ce petit conte? Encore moins, ils le savent tous; et quand il serait neuf pour eux, il ne cadre guère aux personnes. Et puis je n'ai que deux ou trois jours pour faire, pour copier les rôles, pour apprendre, pour jouer sans répéter... On dirait qu'ils s'imaginent qu'une scène se souffle comme une bulle de savon... Aussi cela ira Dieu sait comme.

SCÈNE II.

M. HARDOUIN, UN LAQUAIS QUI ENTRE AU MILIEU DE LA SCÈNE PRÉCÉDENTE.

LE LAQUAIS.

Monsieur, c'est un homme qui a le dos voûté, les deux bras

Digitized by Google

et les deux jambes en forme de croissant; cela ressemble à un tailleur comme deux gouttes d'eau.

M. HARDOUIN.

Au diable!

LE LAQUAIS.

C'en est un autre qui a de l'humeur et qui grommèle entre ses dents; il m'a tout l'air d'un créancier qui n'est pas encore fait à revenir.

M. HARDOUIN.

Au diable!

LE LAQUAIS.

C'en est un troisième, maigre et sec, qui tourne ses yeux autour de l'appartement, comme s'il le démeublait.

M. HARDOUIN.

Au diable! au diable!

LE LAQUAIS.

C'est...

M. HARDOUIN.

C'est le diable qui t'emporte... Que fais-tu là planté comme un piquet? Et toi aussi, as-tu comploté avec les autres de me faire devenir fou?

LE LAQUAIS.

C'est de la part de madame Servin qui vous prie de ne pas oublier son affaire.

M. HARDOUIN.

J'y ai pensé.

LE LAQUAIS.

C'est une femme...

M. HARDOUIN, prenant un visage gai.

Une femme!

LE LAQUAIS.

Enveloppée de vingt aunes de crêpe. Je gagerais bien que c'est une veuve.

M. HARDOUIN.

Jolie?

LE LAQUAIS.

Triste, mais assez bonne à consoler.

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Quel âge?

LE LAQUAIS.

Entre vingt et trente.

M. HARDOUIN.

Faites entrer la veuve.

LE LAQUAIS.

Il y a encore deux personnages hétéroclites ; l'un en bottes fortes, et un fouet de poste à la main...

M. HARDOUIN.

C'est de Crancey. Faites entrer la veuve.

LE LAQUAIS.

L'autre, en bas jaunes, en culotte noire, en veste de basin et en habit gris. Ils ont passé chez vous, et on leur a dit que vous étiez ici.

M. HARDOUIN.

Ce dernier sera mon avocat bas-normand ; dis-leur qu'ils attendent ou qu'ils renoncent... Et faites entrer la veuve.

SCÈNE III.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND.

MADAME BERTRAND.

Permettez, Monsieur, que je m'asseye. Je suis excédée de fatigue : j'ai fait aujourd'hui les quatre coins de Paris, et j'ai vu, je crois, toute la terre.

M. HARDOUIN.

Reposez-vous, Madame... (à part.) Elle est fort bien... Madame, je n'ai pas l'honneur de vous connaître, mais faites-moi la grace de m'apprendre ce qui vous a conduite ici. Ne vous trompez-vous pas? Je m'appelle Hardouin.

MADAME BERTRAND.

C'est vous-même que je cherche.

M. HARDOUIN.

Je m'en réjouis... (à part.) Le pied petit, et des mains!... Madame, vous seriez mieux dans ce grand fauteuil.

Digitized by Google

MADAME BERTRAND.

Je suis fort bien. Avez-vous le temps, Monsieur, et aurez-vous la patience de m'entendre.

M. HARDOUIN.

Parlez, Madame, parlez.

MADAME BERTRAND.

Vous voyez la créature la plus malheureuse.

M. HARDOUIN.

Vous méritez un autre sort, et avec les avantages que vous possédez, il n'y a point d'infortune qu'on ne fasse cesser.

MADAME BERTRAND.

C'est ce que vous allez m'apprendre. Vous aurez sans doute entendu parler du capitaine Bertrand?

M. HARDOUIN.

Qui commandait *le Dragon*, qui mit tout son équipage dans la chaloupe, et qui se laissa couler à fond avec son vaisseau?

MADAME BERTRAND.

C'était mon époux. Il avait vingt-trois ans de service.

M. HARDOUIN.

C'était un brave homme, et je n'ai jamais rien vu de plus intéressant que sa veuve. Que puis-je pour elle?

MADAME BERTRAND.

Beaucoup.

M. HARDOUIN.

J'en doute, mais je le souhaite.

MADAME BERTRAND.

Il m'a laissée sans fortune et avec un enfant. Je sollicite une pension qu'on n'a pas le front de me refuser.

M. HARDOUIN.

Et qui vous paraît mesquine. Madame, l'Etat est obéré.

MADAME BERTRAND.

J'en suis satisfaite, mais je la voudrais reversible sur la tête de mon fils.

M. HARDOUIN.

A vous parler vrai, votre demande et le refus du ministre me semblent également justes.

MADAME BERTRAND.

Si je venais à mourir, que deviendrait mon pauvre enfant?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Vous êtes jeune, vous êtes fraîche...

MADAME BERTRAND.

Avec tout cela on y est aujourd'hui, on n'y est pas demain. Tout ce qu'il était possible de mettre de protection à mon affaire je l'ai inutilement employé : des princes, des ducs, des évêques, des prêtres, des archevêques, d'honnêtes femmes...

M. HARDOUIN.

Les autres vous auraient mieux servie.

MADAME BERTRAND.

Vous l'avouerai-je? je ne les ai pas dédaignées.

M. HARDOUIN.

C'est que tous ces gens-là ne savent pas solliciter.

MADAME BERTRAND.

Et vous le savez, vous?

M. HARDOUIN.

Très-bien. Il y a des principes à tout : il faut d'abord s'intéresser fortement à la chose.

MADAME BERTRAND.

Et vous prendriez cet intérêt à la mienne?

M. HARDOUIN.

Pourquoi pas, Madame? Rien ne me semble plus aisé. Ils ont des ames de bronze, il faut savoir amollir ces ames-là.

MADAME BERTRAND.

Et ce talent, qui est-ce qui le possède?

M. HARDOUIN.

C'est vous, Madame.

MADAME BERTRAND.

Qui est-ce qui se soucie de l'employer pour autrui?

M. HARDOUIN.

C'est moi... (Il se promène, il rêve.)

MADAME BERTRAND.

Oserais-je vous demander ce qui vous distrait?

M. HARDOUIN.

Le succès de votre affaire.

MADAME BERTRAND.

Que vous êtes bon!

M. HARDOUIN.

Le point important, le grand point, le point essentiel...

Digitized by Google

MADAME BERTRAND.

Quel est-il?... (à part.) Que va-t-il me dire? Ressemblerait-il aux autres? et m'en aurait-on imposé?

M. HARDOUIN.

C'est... c'est de se rendre personnelle la grace qu'on sollicite, oui, personnelle. On est à peine écouté, même de son ami, quand on ne parle pas pour soi.

MADAME BERTRAND.

Celui de qui mon affaire dépend est le vôtre?

M. HARDOUIN.

Eh! vous avez raison. C'est Poultier, et j'oserais presque vous répondre de toute sa bienveillance.

MADAME BERTRAND.

Vous auriez la bonté de lui parler?

M HARDOUIN.

Assurément.

MADAME BERTRAND.

Dieu soit loué, on m'a dit vrai lorsqu'on m'assurait que vous étiez l'ami de tous les malheureux.

M. HARDOUIN.

C'est aujourd'hui ou dans quelques jours la fête de la maîtresse de la maison. Il est ami du mari, il est à Paris, et il n'y aurait que les plus grandes affaires qui pussent l'empêcher de venir ici.

MADAME BERTRAND.

Et vous intercéderiez pour moi? et vous vous rendriez mon affaire personnelle?

M. HARDOUIN.

Je ne m'en charge qu'à cette condition; ayez pour agréable de vous rappeler que je vous en ai prévenue et que vous avez consenti... Ne m'avez-vous pas dit, Madame, que vous aviez un enfant?

MADAME BERTRAND.

C'est le premier et le seul.

M. HARDOUIN.

Quel âge a-t-il?

MADAME BERTRAND.

Environ six ans.

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Il n'en peut guère avoir davantage.

MADAME BERTRAND.

On aurait pu le croire il y a six mois, mais depuis ce temps j'ai tant pleuré, tant fatigué, tant souffert. Je suis si changée!

M. HARDOUIN.

Il n'y paraît pas.

MADAME BERTRAND.

Il revenait de la Chine... La Chine ne me sort plus de la tête.

M. HARDOUIN.

Nous t'en chasserons.

MADAME BERTRAND.

Je puis compter sur vous?

M. HARDOUIN.

Vous le pouvez; mais pensez-y bien, c'est à la condition que je vous ai dite, sans quoi je ne réponds de rien.

MADAME BERTRAND.

Vous êtes un galant homme, il n'y a là-dessus qu'une voix. Faites, dites tout ce qu'il vous plaira.

SCÈNE IV.

M. HARDOUIN, M. DES RENARDEAUX, AVOCAT DE GISORS, *se présentant pour entrer en même temps que madame Bertrand sort.*

M. HARDOUIN.

Et puis faites une pièce, au milieu de tout cela!... Mille pardons, cher Des Renardeaux, de vous avoir fait attendre.

M. DES RENARDEAUX

Je vous le pardonne, car elle est, ma foi, charmante.

M. HARDOUIN.

Vous avez encore des yeux?

M. DES RENARDEAUX.

C'est tout ce qui me reste. Me voilà à vos ordres; eh bien, de quoi s'agit-il?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Je ne sais comment je puis rire, car je suis profondément désolé.

M. DES RENARDEAUX.

Votre pièce est tombée ?

M. HARDOUIN.

C'est bien pis.

M. DES RENARDEAUX.

Comment diable !

M. HARDOUIN.

J'avais une sœur que j'aimais à la folie, un peu dévote, mais, à cela près, la meilleure créature, la meilleure sœur qu'il y eût au monde. Je l'ai perdue.

M. DES RENARDEAUX.

Et l'on vous dispute sa succession?

M. HARDOUIN.

C'est bien pis.

M. DES RENARDEAUX.

Comment, diable !

M. HARDOUIN.

On en a disposé sans mon aveu. Elle vivait avec une amie; celle-ci, accoutumée au rôle de maîtresse dans la maison, a tout pris, tout donné, tout vendu, lits, glaces, linge, vaisselle, meubles, batterie de cuisine, argenterie, et il ne me reste de mobilier non plus que vous en voyez sur ma main.

M. DES RENARDEAUX.

Cela était-il considérable?

M. HARDOUIN.

Assez. Je ne sais quel parti prendre. Perdre une bonne partie de son bien, surtout quand on n'est pas mieux dans ses affaires que moi, cela me paraît dur; attaquer l'ancienne amie d'une sœur, cela me semble indécent. Que me conseillez-vous ?

M. DES RENARDEAUX.

Ce que je vous conseille? De rester en repos.

M. HARDOUIN.

C'est bientôt dit.

Digitized by Google

M. DES RENARDEAUX.

Demeurez en repos, vous dis-je. Savez vous ce que c'est que votre affaire? La même que celle que j'ai avec votre vieille amie madame Servin, qui dure depuis dix ans, qui en durera dix autres; pour laquelle j'ai fait cinquante voyages à Paris, qui m'y rappellera cinquante fois encore; qui me coûte en faux frais à peu près deux cents louis, qui m'en coûtera plus de deux cents autres; et qui, grâce aux puissantes protections de la dame, ou ne sera jamais jugée, ou dont après la sentence, si j'en obtiens une, je ne tirerai pas le quart de mes déboursés.

M. HARDOUIN.

Ainsi vous ne voulez pas absolument que je plaide.

M. DES RENARDEAUX.

Non, de par tous les diables qui emportent et votre amie madame Servin et l'amie de votre sœur.

M. HARDOUIN.

Si c'était à recommencer, vous ne plaideriez donc pas?

M. DES RENARDEAUX.

Non.... A quoi pensez-vous?

M. HARDOUIN.

A vous obliger, si je puis; je n'aime pas à demeurer en reste avec mes amis. Il me vient une idée...

M. DES RENARDEAUX.

Quelle?

M. HARDOUIN.

Mais en retour du service que vous me rendez en me dissuadant d'entamer une mauvaise affaire, car je n'y pense plus, si par hasard je finissais la vôtre? Savez-vous que cela ne me serait pas du tout impossible?

M. DES RENARDEAUX.

J'y consens, j'y consens de tout mon cœur, et s'il ne vous fallait qu'une procuration en bonne forme, procuration par laquelle je vous autoriserais à terminer, procuration par laquelle je m'engagerais à ratifier sans exception tout ce qu'il vous aurait plu d'arbitrer, faites-moi donner encre, plume, papier, et je la dresse et je la signe.

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Voilà sur cette table tout ce qu'il vous faut..... (l'arrêtant.) Mon cher Des Renardeaux, bride en main. Je ferai de mon mieux, vous n'en doutez pas, mais à tout événement, point de reproches.

M. DES RENARDEAUX.

N'en craignez point.

M. HARDOUIN.

Que sait-on?

(Tandis que Des Renardeaux écrit.)

Ah! ah! ah! si l'avocat bas-normand savait que j'ai là dans ma poche la procuration de la dame!.... Voilà qui est fort bien; mais la pièce que j'ai promise?... Allons, il faut suivre sa destinée, et la mienne est de promettre ce que je ne ferai point, et de temps en temps de faire ce que je n'aurai pas promis.

M. DES RENARDEAUX.

La voilà. Je soussigné, Issachar Des Renardeaux.....

M. HARDOUIN.

Je ne doute point que cela ne soit à merveille.

M. DES RENARDEAUX.

Mais encore faut-il prendre lecture du titre en conséquence duquel on doit opérer, cela est dans la règle. Je soussigné, Issachar....

M. HARDOUIN.

Est-ce que j'ai jamais suivi de règles?

M. DES RENARDEAUX.

Vous n'en avez pas été plus sage. La règle, mon ami; la règle, c'est la reine du monde. Au reste, que j'obtienne seulement le remboursement de mes frais qu'elle fera régler, avec de quoi meubler décemment ce petit corps de logis qui donne sur la rivière et sur la forêt, qui doit vous inspirer les plus beaux vers; que depuis dix ans vous devez venir occuper et que vous n'occuperez jamais; et je tiens quitte de tout madame Servin pour moi, pour ma femme, pour mes enfans et leurs ayant cause. A propos, j'ai vu dans sa cour une chaise à porteur, le seul effet mobilier qui reste de feu ma-

Digitized by Google

dame Desforges ma parente, qui cessa de marcher long-temps avant que de mourir; stipulez en sus la chaise à porteur. Ma femme commence à manquer par les jambes, et ce serait un cadeau à lui faire. N'oubliez pas la chaise à porteur.

M. HARDOUIN.

Je ne l'oublierai pas.

M. DES RENARDEAUX.

Vous êtes distrait.

M. HARDOUIN.

Mon ami, je suis excédé de ce maudit pays-ci. La vie s'y évapore; on n'y fait quoi que ce soit de bien, et je suis résolu d'aller vivre et mourir à Gisors.

M. DES RENARDEAUX.

Vous viendrez vivre à Gisors?

M. HARDOUIN.

A Gisors. C'est là que la gloire, le repos et le bonheur m'attendent.

M. DES RENARDEAUX.

Vous viendrez mourir à Gisors?

M. HARDOUIN.

A Gisors.

M. DES RENARDEAUX.

Et moi, je vous dis que les têtes comme la vôtre ne savent jamais ce qu'elles feront, et que vous irez vivre et mourir où il plaira à votre mauvais génie de vous mener. Ne faites point de projets.

M. HARDOUIN.

Ma foi, j'en ai tant fait qui se sont évanouis, que ce serait le mieux; mais on fait des projets, comme on se remue sur sa chaise quand on est mal assis.

M. DES RENARDEAUX.

Et la dame, quand la verrez-vous?

M. HARDOUIN.

Aujourd'hui.

M. DES RENARDEAUX.

Elle est fine; prenez garde qu'elle n'évente notre complot.

M. HARDOUIN.

Est-ce que cela vous viendrait à sa place, à vous avocat, avocat bas-normand?

Digitized by Google

M. DES RENARDEAUX.

Peut-être ; je suis quelquefois délié. Et quand vous reverrai-je ?

M. HARDOUIN.

Dans la journée.

M. DES RENARDEAUX.

Où ?

M. HARDOUIN.

Ici. Habitez-vous toujours votre grenier, rue de la Flèche ?

M. DES RENARDEAUX.

Toujours. Ne plaidez pas, entendez-vous, et tirez de la dame Servin le meilleur parti que vous pourrez. J'ai trois enfans ; et elle n'a que sa fille, cette vieille folle qui est laide et méchante comme un singe malade, et sourde en sus comme un pot. Elle est riche, et je ne le suis pas. Adieu.

M. HARDOUIN.

Adieu.

M. DES RENARDEAUX, du fond du théâtre.

Et la chaise à porteur.

M. HARDOUIN.

Et la chaise à porteur... Me voilà seul enfin, et je puis rêver.

SCÈNE V.

M. HARDOUIN, M. DE CRANCEY.

M. DE CRANCEY, en bottes fortes et le fouet à la main.

On a une peine du diable à pénétrer jusqu'à vous ; c'est pis que chez un ministre ou son premier commis ; savez-vous qu'il y a deux heures que j'écume de rage dans cette antichambre ? Avez-vous reçu ma lettre ?

M. HARDOUIN.

Oui ; et vous avez reçu ma réponse ?

M. DE CRANCEY.

Non.

M. HARDOUIN.

Comme vous voilà ! On vous prendrait pour un postillon.

Digitized by Google

M. DE CRANCEY.

C'est que je le suis devenu, et que j'en ai fait l'apprentissage pendant quatre jours.

M. HARDOUIN.

Je suis un peu obtus, je ne vous entends pas.

M. DE CRANCEY.

Je le crois. Mon ami, je vous ai prévenu que madame de Vertillac qui m'estime et qui m'aime, et qui me refuse opiniâtrément sa fille dont je suis aimé, dans le dessein absurde de rompre cette passion...

M. HARDOUIN, ironiquement.

Qui ne finira qu'avec votre vie et celle de sa fille.

M. DE CRANCEY.

Assurément... l'emmenait à Paris.

M. HARDOUIN.

Après ?

M. DE CRANCEY.

Ah ! vous n'avez jamais aimé, puisque vous ne devinez pas le reste.

M. HARDOUIN.

Vous êtes parti le premier et leur avez servi de postillon.

M. DE CRANCEY.

C'est cela.

M. HARDOUIN.

Et sa fille vous a-t-elle reconnu ?

M DE CRANCEY.

Sans doute, mais sa surprise a pensé tout gâter. Elle pousse un cri ; sa mère se retourne brusquement : Qu'avez-vous, ma fille ? est-ce que vous vous êtes blessée ? — Non, maman, ce n'est rien... — Ah ! mon ami, avec quelle attention je leur évitais les mauvais pas ! Comme j'allongeais le chemin, en dépit des impatiences de la mère ! Combien de baisers nous nous sommes envoyés, renvoyés, elle du fond de la voiture, moi de dessus mon cheval, tandis que sa mère dormait ! Combien de fois nos yeux et nos bras se sont élevés vers le ciel ! C'était autant de sermens. Quel plaisir à lui donner la main en descendant de voiture, en y remontant ! Combien nous nous sommes affligés ! Que de larmes nous avons versées ?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Et cet énorme chapeau rabattu, vous dérobait aux regards de la mère? Mais qu'avez-vous projeté?

M. DE CRANCEY.

Tout ce qu'il est possible d'imaginer d'extravagant?

SCÈNE VI.

M. HARDOUIN, M. DE CRANCEY, MADAME ET MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

M. HARDOUIN.

Les voilà! Sortez vite.

M. DE CRANCEY.

Non, je reste. Je veux que cette femme me voie, et connaisse par ce que j'ai fait, ce que je serais capable de faire.

MADAME DE VERTILLAC, en grondant sa fille.

Mademoiselle, je ne vous conseille pas d'être de cette maussaderie, si vous voulez que je vous présente ailleurs.

MADEMOISELLE DE VERTILLAC, apercevant de Crancey.

Ah! ciel! Je suis prête à me trouver mal.

MADAME DE VERTILLAC.

Bonjour, mon cher Hardouin... Qu'avez-vous? — Est-ce avec ce visage-là qu'on reçoit ses anciens amis? Vous voilà tout déconcerté. Vous ne m'attendiez pas.

M. HARDOUIN.

Pardonnez-moi, Madame, je vous savais à Paris.

MADAME DE VERTILLAC.

Et c'est moi qui vous préviens?

M. HARDOUIN

Je suis accablé d'affaires.

MADAME DE VERTILLAC.

Qu'est-ce que cet homme-là? C'est notre postillon, je crois. L'ami, n'as-tu pas été mieux payé que tu ne nous a servies? Parle, que veux-tu? Un petit écu de plus? Dis à mon laquais de te le donner... (de Crancey relevant son chapeau qu'il avait tenu rabattu). C'est lui, c'est mon persécuteur! Ce maudit homme cessera-t-il

Digitized by Google

de me poursuivre?... Monsieur, par hasard, est-ce que vous auriez été notre postillon?

M. DE CRANCEY.

Madame, j'ai eu cet honneur pendant toute la route.

MADAME DE VERTILLAC, à sa fille.

Et vous le saviez?

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Il est vrai, maman.

MADAME DE VERTILLAC.

Vous le saviez! et vous ne m'en avez rien dit!

M. HARDOUIN.

A sa place qu'eussiez-vous fait?

MADAME DE VERTILLAC.

Je ne suis plus surprise de sa lenteur à nous mener. Que je suis à plaindre! Ils me feront devenir folle. (à M. Hardouin.) Vous riez... Faut-il donc s'en retourner en province?

M. HARDOUIN.

Non, mais les marier à Paris, et le plus tôt sera le meilleur.

MADAME DE VERTILLAC.

Monsieur, ce procédé est indigne.

M. DE CRANCEY, aux genoux de madame de Vertillac.

Madame, pardon, mille pardons. L'amour...

MADAME DE VERTILLAC.

L'amour, l'amour est un fou.

M. HARDOUIN.

Madame, qui le sait mieux que nous?

MADAME DE VERTILLAC, à Crancey.

Retirez-vous, je ne veux ni vous entendre, ni vous voir. Je crois que votre projet est de me tourmenter ici comme vous avez fait depuis trois ans en province. Mais écoutez-moi, et ne perdez pas un mot de ce que je vais vous dire. Vous aimez ma fille: si, sous quelque forme que ce soit, vous approchez de notre domicile, si vous nous obsédez au spectacle, à la promenade, en visite, si vous me causez le moindre souci, je l'enferme dans un couvent pour n'en sortir que quand il ne sera plus en mon pouvoir de l'y retenir. Adieu... adieu, mon ami.

Digitized by Google

SCÈNE VII.

M. HARDOUIN, M. DE CRANCEY.

M. DE CRANCEY.

Cette extravagante, cette cruelle mère ne sait ni ce qu'un amant tel que moi peut oser, ni jusqu'où sa rigueur, dont tout le monde est indigné, peut conduire sa fille. Il me semble que sa propre expérience aurait dû la mieux conseiller ; car enfin... Madame de Vertillac, prenez-y garde : nous ferons quelque extravagance d'éclat dont tout le blâme retombera sur vous, je vous en préviens. On dira... Ce que vous entendez, mon ami, je vous supplie de le rendre fidèlement à madame de Vertillac.

M. HARDOUIN.

Doucement, modérez-vous, et voyons à tête reposée s'il n'y aurait pas quelque moyen de finir votre peine.

M. DE CRANCEY.

Elle passe pour avoir eu du goût pour vous ; on croit même qu'une assez longue suite de successeurs ne vous a pas fait oublier : priez, suppliez, ordonnez ensuite, car on acquiert ce droit avec les femmes. Que mon sort se décide et promptement, ou je ne réponds de rien.

M. HARDOUIN.

Il faut y penser... J'y pense, et plus j'y pense, plus la chose me paraît difficile.

M. DE CRANCEY.

Quoi ? cette heureuse fécondité en expédiens qui vous a fait tant de réputation...

M. HARDOUIN.

Et de haines.

M. DE CRANCEY.

Cessera-t-elle pour votre ami ?

M. HARDOUIN.

Je suis devenu pusillanime, scrupuleux.

M. DE CRANCEY.

Je vois ce que c'est : vous avez encore des vues sur madame

Digitized by Google

de Vertillac, comme elle pourrait bien en avoir sur vous, et vous craignez...

M. HARDOUIN.

Je crains les reproches de ma conscience, les vôtres; mon ame est devenue timorée, je ne me reconnais pas. Ah! si j'étais ce que je fus autrefois! Et puis, je ne vois que des gens qui veulent la chose et qui ne veulent pas les moyens.

M. DE CRANCEY.

Je n'en suis pas.

M. HARDOUIN.

Et vous me donneriez carte blanche?

M. DE CRANCEY.

Sans balancer.

M. HARDOUIN.

Sans me questionner?

M. DE CRANCEY.

Vous questionner! Regardez-moi bien: lorsqu'il s'agira de finir mon supplice et celui de mon amie, fallût-il signer un pacte avec le diable, me voilà prêt.

M. HARDOUIN.

Ce n'est pas tout-à-fait cela; mais première condition, point de curiosité.

M. DE CRANCEY.

Je n'en aurai point.

M. HARDOUIN.

Seconde condition, de la docilité.

M. DE CRANCEY.

Qu'exigez-vous?

M. HARDOUIN.

D'ignorer le domicile de ces femmes, de les laisser en repos et de simuler un peu d'indifférence.

M. DE CRANCEY.

Moi! moi! simuler de l'indifférence! Cela est au-dessus de mes forces, je ne saurais; c'est à m'attirer le mépris de la mère et à faire mourir de douleur sa fille. Je ne saurais, je ne saurais.

M. HARDOUIN.

Avez-vous oublié la menace de madame de Vertillac?

Digitized by Google

M. DE CRANCEY.

Je me soucie bien de ses menaces. Un couvent! On brise les portes d'un couvent, on en franchit les murs. Monsieur, l'amour est plus fort que l'enfer.

M. HARDOUIN.

Remettez-vous.

M. DE CRANCEY, en se démenant, en étouffant.

Me voilà remis; oui, je suis remis.

M. HARDOUIN.

Vous conviendrait-il que madame de Vertillac, madame de Vertillac entendez-vous, vous suppliât à mains jointes d'épouser mademoiselle sa fille?

M. DE CRANCEY.

Me suppliât!

M. HARDOUIN.

Oui, oui, vous suppliât. Sans trop présumer de mes forces, je pourrais, je crois, l'amener jusque-là.

M. DE CRANCEY.

Mais la fuir! Mais jouer l'indifférence! Mon ami, ne pourriez-vous pas m'imposer un rôle plus raisonnable et plus facile?

M. HARDOUIN.

Homme enragé! Que vous demandé-je? De ne sortir de votre logis que quand je vous appellerai.

M. DE CRANCEY.

Et cette détention durera-t-elle long-temps?

M. HARDOUIN.

Un jour peut-être.

M. DE CRANCEY.

Un jour sans la voir! Cela ne m'est point encore arrivé. Un mortel jour entier! Qu'en pensera-t-elle? Vous êtes un tyran. Allons, j'accorde le jour, mais pas une minute de plus. A propos, vous ne savez pas ce qui m'est passé par la tête lorsque je conduisais leur voiture : au moindre signe de mon amie, je les enlevais toutes deux.

M. HARDOUIN.

Qu'eussiez-vous fait de la mère?

Digitized by Google

M. DE CRANCEY.

Je ne sais; mais l'aventure eût fait un tapage enragé, et il aurait bien fallu qu'elle m'accordât sa fille. Celle-ci ne l'a pas voulu; je crains bien qu'elle ne s'en repente.

M. HARDOUIN.

Et vous formiez ce projet sans scrupule?

M. DE CRANCEY.

Aucun.

M. HARDOUIN.

Comment! vous êtes presque digne d'être mon confident. Allez, renfermez-vous, et pour paraître, attendez mes ordres suprêmes.

M. DE CRANCEY.

Et je les recevrai avant la fin du jour?

M. HARDOUIN.

Avant la fin du jour.

M. DE CRANCEY.

Combien je vais souffrir et m'ennuyer? Que ferai-je? Je relirai ses lettres, je lui écrirai, je baiserai son portrait, je...

M. HARDOUIN.

Adieu! adieu!... Quelle tête! Mais c'est ainsi qu'il faut aimer, ou ne pas s'en mêler.

SCÈNE VIII.

M. HARDOUIN, UN LAQUAIS.

M. HARDOUIN.

Non, je crois que le ciel, la terre et les enfers ont comploté contre cette pièce... Les obstacles se succèdent sans relâche... Un procès à terminer, une pension à solliciter, une mère à mettre à la raison, et puis arranger des scènes au milieu de tout cela... Cela ne se peut... Ma tête n'y est plus... (Il se jette dans un fauteuil.) (Au laquais.) Eh bien! qu'est-ce? encore quelqu'un?

LE LAQUAIS.

Pour celui-ci, je ne sais ce qu'il est. Il est entré brusquement. Je lui demande ce qu'il veut; point de réponse. Je le

Digitized by Google

tire par la manche, il me regarde et continue à se promener. Il a l'œil un peu hagard, il se parle à lui-même, il fait des éclats de rire. Du reste, il est très-poli. Si ce n'est pas un fou, c'est un poète.

M. HARDOUIN.

Je n'y tiens plus. En dépit de votre prédiction, M. des Renardeaux, vous me verrez à Gisors.

LE LAQUAIS.

Entrera-t-il?

M. HARDOUIN.

Si c'était quelque jeune auteur qui eût besoin d'un conseil et qui vînt le chercher de la porte Saint-Jacques ou de Picpus; un homme de génie qui manquât de pain, car cela peut arriver. Hardouin, rappelle-toi le temps où tu habitais le faubourg Saint-Médard et où tu regrettais une pièce de vingt-quatre sous et une matinée perdue... Qu'il entre.

SCÈNE IX.

M. HARDOUIN, M. DE SURMONT.

M. HARDOUIN.

Eh! c'est vous, mon ami?

M. DE SURMONT.

Pourrait-on vous demander ce que vous faites ici?

M. HARDOUIN.

Et vous, qu'y venez-vous faire?

M. DE SURMONT.

Je l'ignore. On m'a appelé vite, vite, et j'accours.

M. HARDOUIN.

Dieu soit loué! Voilà ma pièce faite. Vous ignorez ce qu'on vous veut? moi je vais vous l'apprendre. C'est sous quelques jours la fête d'une amie: on se propose de la célébrer, et l'on va vous demander une petite pièce de société que vous ferez, n'est-ce pas?

M. DE SURMONT

Et pourquoi pas vous?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Pourquoi? pour mille raisons dont voici la meilleure. Il m'a semblé que madame de Chépy, l'amie de la maîtresse de la maison, ne vous était pas indifférente, et j'ai pensé qu'il y aurait bien peu de délicatesse à vous ravir une si belle occasion de lui faire la cour.

M. DE SURMONT.

Et c'est pour m'obliger...

M. HARDOUIN.

Sans doute. Ainsi voilà la chose arrangée. Vous ferez la parade, le proverbe, la pièce, ce qu'il vous plaira, à charge de revanche.

M. DE SURMONT.

Je ne m'entends guère à cela.

M. HARDOUIN.

Tant mieux; ce que je ferais ressemblerait à tout, ce que vous ferez ne ressemblera à rien.

M. DE SURMONT.

Il y aura là de beaux esprits, des gens du monde. Je voudrais bien garder l'incognito.

M. HARDOUIN.

Je vais vous mettre à l'aise. Si vous réussissez, le succès sera pour votre compte; si vous tombez, la chute sera pour le mien.

M. DE SURMONT.

Rien de plus obligeant.

M. HARDOUIN.

Mais payez le service réel que je vous rends, d'un peu de confiance. N'est-il pas vrai qu'avec toutes ses fantaisies, ses caprices, ses brusqueries, madame de Chépy est fort aimable?

M. DE SURMONT.

Je conviendrai de tout ce qu'il vous plaira; je vous remercierai même si vous l'exigez.

M. HARDOUIN.

Je n'exige rien, je sais obliger sans ostentation et sans intérêt. Allons, partez.

M. DE SURMONT.

Verrai-je madame de Chépy?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Non, si vous voulez rester anonyme. Mais écrivez-lui un billet honnête qu'elle puisse interpréter comme il lui plaira. Moins elle s'attendra à cette marque d'attachement, plus elle en sera touchée. Ecrivez là... comédie, proverbe, parade, impromptu, ce que vous voudrez, pourvu que cela soit bien gai et ne sente pas l'apprêt.

M. DE SURMONT, en écrivant.

Mais encore faudrait-il connaître l'héroïne du jour.

M. HARDOUIN.

Louez, louez, la louange est toujours bien accueillie.

M. DE SURMONT.

Est-on jeune?

M. HARDOUIN.

Non.

M. DE SURMONT.

Vieille?

M. HARDOUIN.

Non. Tous les charmes que l'âge ne détruit pas, on les a. Vous pouvez tomber à bras raccourci sur les vices, sur les ridicules, sans nous effleurer; vous étendre à votre aise sur les qualités de l'esprit et du cœur, sans qu'il y ait un mot de perdu. Insistez surtout sur l'usage du monde, la franchise, la bienfaisance, la discrétion, la politesse, la décence, la dignité, etc., etc.

M. DE SURMONT.

Je la connais peut-être. Ne serait-ce pas par hasard une femme que j'ai vue une fois ou deux chez madame de Chépy pendant sa maladie? ne s'appellerait-elle pas?...

M. HARDOUIN.

Elle ou une autre, qu'est-ce que cela fait? Donnez le billet, je vais le faire remettre, et partez.

SCÈNE X.

M. HARDOUIN, UN LAQUAIS.

M. HARDOUIN, au laquais.

Portez ce billet à madame de Chépy et revenez sur-le-champ...

Digitized by Google

Ah? je respire, me voilà soulagé d'un poids énorme; je me sens léger comme un oiseau, et je puis me livrer gaiement à l'affaire de mon avocat bas-normand. Pour celle-là, je la regarde comme faite. Celle de ma veuve souffrira peut-être de la difficulté, mais nous verrons; mon ami Poultier est un si bonhomme! La dame de Vertillac me donnera du fil à retordre. Si c'était une autre mère, un peu raisonnable, un peu sensée; mais c'est une folle, c'est une femme violente, et l'expédient que j'ai imaginé pourrait aisément produire l'effet opposé. A la bonne heure; s'il manque, mon ami de Crancey n'en sera pas plus malheureux. Moi, je ne risque à cela que des invectives, mais j'y suis fait. Je marche depuis vingt ans entre la plainte de mes amis et mes propres remords... Dressons nos batteries. Il me faut... d'abord une lettre de moi à Crancey... (Il écrit.) La voilà faite... (Il la relit.) Il me faut une réponse de Crancey... (Il écrit.) La voilà faite... (Il la relit.) « Je me lasse, mon ami. Je suis « honnête, mais l'homme le plus honnête finit par prendre son « parti... » Fort bien; cette réponse de Crancey a la juste mesure et me plaît... Mais il faut que celle-ci soit d'une autre main... Dans le trouble du premier moment je disposerai de madame de Vertillac, je n'en doute pas, mais elle est femme à revenir sur ses pas. Il me faudrait un dédit... oui, un dédit en bonne forme... Mais je n'entends rien à cela...

SCÈNE XI.

M. HARDOUIN, UN LAQUAIS.

LE LAQUAIS.

Monsieur, me voilà.

M. HARDOUIN.

Ecoutez : Cette lettre, celle-là, vous vous asseoierez à cette table, et vous me la copierez de votre plus belle écriture. Ensuite vous courrez rue de la Flèche chez M. Des Renardeaux, et vous lui direz que je l'attends ici pour affaire; il croira que c'est la sienne. Vous lui direz qu'il vienne sur-le-champ... Au reste, si on ne le trouve pas, nous dresserons l'acte comme

Digitized by Google

nous pourrons, sauf à réparer le défaut de la forme par la force du fonds... Ah! si j'avais voulu, j'aurais été, je crois, un dangereux vaurien... Mais puisque mon premier commis de la marine ne vient pas, il faut que j'envoie chez lui... Non, il vaut mieux que j'y aille.

SCÈNE XII.

LE LAQUAIS.

Quel griffonnage! Cela sait tout, excepté peut-être lire et écrire... Voyons, et tâchons surtout de ne pas faire de faute; une virgule de plus ou du moins suffirait pour le faire sauter aux solives... Mais qu'est-ce que cela signifie?... Il répond lui-même à une lettre qu'il s'est écrite. Monsieur Hardouin, vous vous ferez quelque mauvaise affaire; vous vous mêlez de bien des choses; il vous en arrivera mal...

FIN DU DEUXIÈME ACTE.

Le laquais reste sur la scène, et continue à copier la lettre en se souriant à lui-même de sa belle écriture, puis se dépitant, effaçant, grattant, déchirant et recommençant; et, cependant, l'orchestre joue cette pantomime.

Digitized by Google

ACTE III.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. HARDOUIN ET SON LAQUAIS, *qui lui présente la copie de la lettre.*

M. HARDOUIN.

Fort bien. Courez vite chez Des Renardeaux... Tous ces gens-là sont introuvables. On m'a dit que le Poultier était ici, et nous le verrons, j'espère.

SCÈNE II.

M. HARDOUIN, MADEMOISELLE BEAULIEU, *avec un bouquet à son côté et un faisceau de fleurs à la main.*

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Je vous l'avais bien dit : Madame est d'une humeur empestée ; j'ai cru que je ne viendrais pas à bout de la coiffer. Et vous, Monsieur, où en êtes-vous?

M. HARDOUIN.

C'est fait.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Fort bien. Je viens de sa part vous casser aux gages, et vous prévenir qu'elle ne veut absolument rien de vous.

M HARDOUIN.

Pourquoi cela ?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Ou parce qu'elle a changé d'avis : c'est un bon cœur, mais une tête de girouette ; ou, ce qui me semble plus vraisemblable, parce qu'elle compte sur le secours d'un autre. Achèverai-je ma commission ?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Il n'y faut pas manquer.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

J'ai ordre d'ajouter qu'elle n'aura pas de peine à trouver un aussi mauvais poète, et qu'elle en aura moins encore à trouver un homme plus officieux.

M. HARDOUIN.

Mademoiselle, vous aurez la bonté de lui répondre de ma part que j'aurais le plus grand plaisir à me conformer à ses derniers ordres, mais qu'ils arrivent un peu tard ; qu'au reste, il est plus aisé de brûler une pièce que de la faire... (Mademoiselle Beaulieu sourit.) Vous souriez... Auriez-vous quelque chose de plus à me dire ?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Oui.

M. HARDOUIN.

Qu'est-ce ?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

C'est que si je fais des boucles, je fais aussi quelquefois des plaisanteries. Vrai, la pièce est faite ?

M. HARDOUIN.

Non, elle se fait. Qu'est-ce que cet énorme bouquet ? Il est beau, très beau, mais toutes ces roses ne vaudront jamais la touffe de lis ou le seul bouton qu'elles nous cachent.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

S'il nous faut des couplets, il nous faut aussi des bouquets, et nous sommes allés mettre au pillage les parterres de M. Poultier. Comme il n'est jamais sûr de son temps, et que ses affaires pourraient l'arrêter à Versailles, le jour de la fête de madame de Malves, il est venu présenter un hommage d'avance.

M. HARDOUIN.

Il est ici ?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Je crois que je l'entends descendre.

Digitized by Google

SCÈNE III.

M. HARDOUIN, M. POULTIER, PREMIER COMMIS DE LA MARINE.

M. HARDOUIN, vers la coulisse.

Monsieur Poultier, monsieur Poultier, c'est Hardouin, c'est moi qui vous appelle; un mot, s'il vous plaît.

M. POULTIER.

Vous êtes un indigne; je ne devrais pas vous apercevoir. Y a-t-il deux ans que vous me promettez de venir dîner avec nous? Il est vrai qu'on m'a dit que c'était par cette raison qu'il n'y fallait pas compter; mais, rancune tenante, que me voulez-vous?

M. HARDOUIN.

Auriez-vous un quart d'heure à m'accorder.

M. POULTIER, tirant sa montre.

Oui, un quart d'heure, mais pas davantage, c'est jour de dépêches.

M. HARDOUIN, vers l'antichambre.

Qui que ce soit qui vienne, je n'y suis pas; qui que ce soit, entendez-vous.

M. POULTIER.

Cela semble annoncer une affaire grave.

M. HARDOUIN.

Très-grave. Avez-vous toujours de l'amitié pour moi?

M. POULTIER.

Oui, traître; malgré tous vos travers, est-ce qu'on peut s'en empêcher?

M. HARDOUIN.

Si je me jetais à vos genoux, et que j'implorasse votre secours dans la circonstance de ma vie la plus importante, me l'accorderiez-vous?

M. POULTIER.

Auriez-vous besoin de ma bourse?

M. HARDOUIN.

Non.

Digitized by Google

M. POULTIER.

Vous seriez-vous encore fait une affaire?

M. HARDOUIN.

Non.

M. POULTIER.

Parlez, demandez, et soyez sûr que si la chose n'est pas impossible, elle se fera.

M. HARDOUIN.

Je ne sais pas par où commencer.

M. POULTIER.

Avec moi! allez droit au fait.

M. HARDOUIN.

Connaissez-vous madame Bertrand?

M. POULTIER.

Cette diable de veuve qui depuis six mois tient la ville et la cour à nos trousses, et qui nous a fait plus d'ennemis en un jour que dix autres solliciteurs ne nous en auraient fait en dix ans? Encore trois ou quatre clientes comme elle, et il faudrait déserter les bureaux. Que veut-elle? Une pension? on la lui offre. Que voulez-vous? Qu'on l'augmente? on l'augmentera.

M. HARDOUIN.

Ce n'est pas cela; elle consent qu'on la diminue, pourvu qu'on la rende reversible sur la tête de son fils.

M. POULTIER.

Cela ne se peut, cela ne se peut. Cela ne s'est pas encore fait, cela ne doit pas se faire, cela ne se fera point. Voyez donc, mon ami, vous qui avez du sens, les conséquences de cette grace. Voulez-vous nous attirer sur les bras cent autres veuves pour lesquelles votre madame Bertrand aura fait la planche? Faut-il que les règnes continuent à s'endetter successivement? Savez-vous qu'il en coûte presque autant pour les dépenses courantes? Nous voulons nous liquider, et ce n'en est pas là le moyen. Mais quel intérêt pouvez-vous prendre à cette femme, assez puissant pour vous fermer les yeux sur la chose publique?

M. HARDOUIN.

Quel intérêt j'y prends? Le plus grand. Avez-vous regardé madame Bertrand?

Digitized by Google

M. POULTIER.

D'accord, elle est fort bien.

M. HARDOUIN.

Et si je la trouvais telle depuis dix ans?

M. POULTIER.

Vous en auriez assez.

M. HARDOUIN.

Laissons la plaisanterie. Vous êtes un très-galant homme, incapable de compromettre la réputation d'une femme, et de faire mourir de douleur un ami. Ces gens de mer, peu aimables d'ailleurs, sont sujets à de longues absences.

M. POULTIER.

Et ces longues absences seraient fort ennuyeuses pour leurs femmes, si elles étaient folles de leurs maris.

M. HARDOUIN.

Madame Bertrand estimait fort le brave capitaine Bertrand, mais elle n'en avait pas la tête tournée, et cet enfant pour lequel elle sollicite la reversibilité de la pension, cet enfant...

M. POULTIER.

Vous en êtes le père.

M. HARDOUIN.

Je le suppose.

M. POULTIER.

Pourquoi diable lui faire un enfant?

M. HARDOUIN.

C'est elle qui l'a voulu.

M. POULTIER.

Cependant cela change un peu la thèse.

M. HARDOUIN.

Je ne suis pas riche, vous connaissez ma façon de penser et de sentir. Dites-moi, si cette femme venait à mourir, croyez-vous que je pusse supporter les dépenses de l'éducation d'un enfant, ou me résoudre à l'oublier, à l'abandonner? Le feriez-vous?

M. POULTIER.

Non, mais est-ce à l'État à réparer les sottises des particuliers?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Ah! si l'Etat n'avait pas fait et ne faisait d'autres injustices que celle que je vous propose! si l'on n'eût accordé et si l'on n'accordait de pensions qu'aux veuves dont les maris se sont noyés pour satisfaire aux lois de l'honneur et de la marine, croyez-vous que le fisc en fût épuisé. Permettez-moi de vous le dire, mon ami, vous êtes d'une probité trop rigoureuse, vous craignez d'ajouter une goutte d'eau à l'Océan. Si cette grace était la première de cette nature, je ne la demanderais pas.

M. POULTIER.

Et vous feriez bien.

M. HARDOUIN.

Mais des prostituées des proxénètes, des chanteuses, des danseuses, des histrions, une foule de lâches, de coquins, d'infames, de vicieux de toute espèce épuiseront le trésor, pilleront la cassette, et la femme d'un brave homme....

M. POULTIER.

C'est qu'il y en a tant d'autres qui ont aussi bien mérité de nous que le capitaine Bertrand, et laissé des veuves indigentes avec des enfans.

M. HARDOUIN.

Et que m'importent ces enfans que je n'ai pas faits, et ces veuves en faveur desquelles ce n'est pas un ami qui vous sollicite?

M. POULTIER.

Il faudra voir.

M. HARDOUIN.

Je crois que tout est vu, et vous ne sortirez pas d'ici que je n'aie votre parole.

M. POULTIER.

A quoi vous servira-t-elle! Ne faut-il pas l'agrément du ministre? Mais il a de l'estime et de l'amitié pour vous.

M. HARDOUIN.

Et vous lui conférez...

M. POULTIER.

Il le faudra bien. Cela vous effarouche, je crois?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Un peu. Ce secret n'est pas le mien, c'est celui d'un autre, et cet autre c'est une femme.

M. POULTIER.

Dont le mari n'est plus. Vous êtes un enfant... Savez-vous comment votre affaire tournera ? Je dirai tout, on sourira. Je proposerai la diminution de la pension, à condition de la rendre reversible, on y consentira. Au lieu de la diminuer, nous la doublerons; le brevet sera signé sans avoir été lu, et tout sera fini.

M. HARDOUIN.

Vous êtes charmant. Votre bienfaisance me touche aux larmes; venez que je vous embrasse. Et notre brevet se fera-t-il long-temps attendre ?

M. POULTIER.

Une heure, deux heures peut-être. Je vais travailler avec le ministre; il y a beaucoup d'affaires, mais on n'expédie que celles que je veux. La vôtre passera la première, et dans un instant je pourrai bien venir moi-même vous instruire du succès.

M. HARDOUIN.

Je ne saurais vous dire combien je vous suis obligé.

M. POULTIER.

Ne me remerciez pas trop, je n'ai jamais eu la conscience plus à l'aise. Voilà en effet une belle récompense pour un homme de lettres qui a consumé les trois quarts de sa vie d'une manière honorable et utile, à qui le ministère n'a pas encore donné le moindre signe d'attention, et qui sans la magnificence d'une souveraine étrangère..... Adieu. Je pourrais, je crois, vous rappeler votre promesse, mais je ne veux pas que l'ombre d'intérêt obscurcisse ce que vous regardez comme un bienfait. Vous retrouverai-je ici ?

M. HARDOUIN.

Assurément si j'ai le moindre espoir de vous y revoir. (Rappelant M. Poultier qui s'en va) Mon ami ?...

M. POULTIER.

Qu'est-ce qu'il y a ?

M. HARDOUIN.

Cette confidence au ministre....

Digitized by Google

M. POULTIER.

Vous chiffonne, je le conçois, mais elle est indispensable.

M. HARDOUIN.

Vous croyez ?

(Il sourit.)

SCÈNE IV.

M. HARDOUIN.

Et voilà comment il faut s'y prendre quand on veut obtenir. Je n'avais qu'à dire à Poultier : « Cette femme ne m'est rien. « Je ne la connais que d'hier ; je l'ai rencontrée, en courant « le monde, chez des personnes qui s'y intéressent. On sait « que je vous connais, on a pensé que je pourrais quelque « chose pour elle. J'ai promis de vous en parler, je vous en « parle, voilà ma parole dégagée. Faites du reste ce qui vous « conviendra, je ne veux ni vous compromettre, ni vous im- « portuner ; » Poultier m'aurait répondu froidement : Cela ne se peut.... Et nous aurions parlé d'autre chose.... Mais madame Bertrand approuvera-t-elle le moyen dont je me suis servi ? Si par hasard elle était un peu scrupuleuse .. Je l'oblige, il est vrai, mais à ma manière qui pourrait bien n'être pas la sienne... Au demeurant que ne s'en expliquait-elle ? Ne lui ai-je pas exposé mes principes, ne lui ai-je pas demandé, ne m'a-t-elle pas permis de me rendre son affaire personnelle ? Qu'ai-je fait de plus ?... Si Poultier pouvait m'envoyer ou plutôt m'apporter le brevet avant le retour de la veuve... La bonne folie qui me vient !.. J'arrive ici pour y faire une pièce, car madame de Chépy comptait me chambrer tout le jour et peut-être toute la nuit ; elle avait bien pris son moment !... A propos, il faut envoyer chez Surmont pour savoir où il en est ; je ne voudrais pourtant pas que la fête manquât.

Digitized by Google

SCÈNE V.

M. HARDOUIN UN LAQUAIS.

LE LAQUAIS.

M. Des Renardeaux est allé chez un premier magistrat, mais il en reviendra dans un moment et vous l'aurez.

M. HARDOUIN.

Allez chez monsieur de Surmont, dites-lui que je l'attends ici dans la journée avec ce qu'il m'a promis, et que si le rôle de mademoiselle Beaulieu est prêt, il le lui envoie, parce qu'elle a peu de mémoire.

LE LAQUAIS. (à part.)

Chez monsieur de Surmont! à une lieue! il me prend pour un cheval de poste.

M. HARDOUIN.

Retiendrez-vous bien tout cela?

LE LAQUAIS.

Parfaitement.

M. HARDOUIN.

Répétez-le-moi.

LE LAQUAIS.

Aller chez monsieur de Surmont, lui dire que vous l'attendez chez vous avec ce qu'il sait bien, et que si le rôle de mademoiselle Beaulieu est prêt, de vous l'envoyer... de le lui envoyer tout de suite.

M. HARDOUIN.

De vous, de lui, lequel des deux?

LE LAQUAIS.

De vous l'envoyer.

M. HARDOUIN.

Non, butor; non, c'est de le lui envoyer à elle; et ce n'est pas chez moi, c'est ici que je l'attends, lui de Surmont.

LE LAQUAIS.

Sauf votre respect, Monsieur, je crois que vous n'avez pas dit comme cela.

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Cela ferait sauter aux nues. Ils font une sottise, et pour la réparer ils en disentune autre. C'est qu'il faudrait toujours écrire... Mais voilà ma veuve; elle arrive un peu plus tôt que je ne la désirais.

SCÈNE VI.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND.

MADAME BERTRAND.

Vous allez dire, Monsieur, que ceux qui n'ont qu'une affaire sont bien incommodes; mais si je vous importune, ne vous gênez point du tout, je reviendrai dans un autre moment.

M. HARDOUIN.

Non, Madame, les malheureux et les femmes aimables ne viennent jamais à contre-temps chez celui qui est bienfaisant et qui a du goût.

MADAME BERTRAND.

Pour les femmes aimables, cela peut être vrai; quant aux malheureux, il m'est impossible d'être de votre avis. Si vous saviez combien de fois j'ai lu sur les visages, malgré le masque officieux dont ils se couvraient: « Toujours « cette veuve! que vient-elle faire ici? J'en suis excédé; elle « s'imagine qu'on n'a dans la tête qu'une chose, et que c'est la « sienne. » A peine m'offrait-on une chaise. On s'élançait au devant de moi, non par politesse, mais pour ne me pas laisser le temps d'avancer. On m'arrêtait à la porte, et là on me disait entre les deux battans: « J'ai pensé à votre affaire, je ne « la perds pas de vue; comptez sur ce qui dépendra de moi... « —Mais, Monsieur... — Madame, je suis désolé de ne pou- « voir vous retenir plus long-temps; je suis accablé. » — Je faisais ma révérence, on me la rendait, et j'ai quelquefois entendu le maître dire à ses domestiques: « J'avais consigné « cette femme, pourquoi l'a-t-on laissée passer? Si elle repa- « rait, je n'y suis pas, je n'y suis pas. »

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Vous me parlez là de gens sans ame et sans yeux.

MADAME BERTRAND.

Tout en est plein; mais ce n'est rien que cela, j'ai trouvé des gens pires que ceux dont je viens de vous parler. On n'ose dire à quel prix ils mettent leurs services; cela fait horreur.

M. HARDOUIN.

Malgré leur peu de délicatesse, je les conçois plus aisément.

MADAME BERTRAND.

En vérité, Monsieur, vous êtes presque le seul bienfaiteur honnête que j'aie rencontré.

M. HARDOUIN.

Hélas! Madame, peu s'en faut que je ne rougisse de votre éloge.

MADAME BERTRAND.

Non, Monsieur, sans flatterie, tel on vous avait peint à moi, tel je vous ai trouvé.

M. HARDOUIN.

Ce sont mes amis qui vous ont parlé, et l'amitié est sujette à s'aveugler et à surfaire. S'ils avaient été vrais, ou plutôt s'ils m'avaient connu comme je me connais, voici ce qu'ils vous auraient dit: « Hardouin à l'ame sensible; lui présenter « une occasion de faire le bien, c'est l'obliger; et s'il avait eu « le bonheur d'être utile à une femme pour laquelle il s'avouât « du penchant, il craindrait tellement de flétrir un bienfait, « que cette considération suffirait pour le réduire à un très-« long silence. »

MADAME BERTRAND.

Oserais-je, Monsieur, vous faire une question? J'ai passé chez le premier commis du ministre et j'ai appris qu'il était ici...

M. HARDOUIN.

Et vous voulez savoir si je l'ai vu. Oui, Madame, je l'ai vu.

MADAME BERTRAND.

Eh bien, Monsieur?

M. HARDOUIN.

Notre affaire souffre des difficultés, mais elle n'est point, mais point du tout désespérée.

Digitized by Google

MADAME BERTRAND.

Et vous croyez?....

M. HARDOUIN.

Madame, attendons, ne nous flattons de rien; au lieu de nous bercer d'une attente qui pourrait être vaine, ménageons-nous une surprise agréable.

SCÈNE VII.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND, UN LAQUAIS.

LE LAQUAIS.

C'est de la part de monsieur Poultier qui vous salue. Il m'a chargé de vous remettre ce paquet en main propre, et de vous prévenir que dans un moment il serait ici.

SCÈNE VIII.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND.

M. HARDOUIN.

Notre sort est là dedans.

MADAME BERTRAND.

Je tremble.

M. HARDOUIN.

Et moi aussi. Ouvrirai-je?

MADAME BERTRAND.

Ouvrez, ouvrez vite.

M. HARDOUIN, ouvre et lit.

C'est le brevet de votre pension, signé du ministre. Elle est de mille écus.

MADAME BERTRAND.

Le double de ce qu'on m'avait offert?

M. HARDOUIN.

Oui, j'ai bien lu, et reversible sur la tête de votre fils.

MADAME BERTRAND.

La force me manque, permettez que je m'asseye; Monsieur, un verre d'eau, je me trouve mal.

Digitized by Google

M. HARDOUIN, vers la coulisse.

Vite, un verre d'eau.

(Cependant M. Hardouin écarte le mantelet de madame Bertrand et la met un peu en désordre.)

MADAME BERTRAND, toujours assise.

J'ai donc enfin de quoi subsister ! Mon enfant, mon pauvre enfant ne manquera ni d'éducation ni de pain ! Et c'est à vous, Monsieur, que je le dois ! Pardonnez, Monsieur, je ne saurais parler, la violence de mon sentiment m'embarrasse la voix. Je me tais, mais regardez, voyez et jugez.

(Madame Bertrand ne s'aperçoit qu'alors de son désordre.)

M. HARDOUIN.

Vous n'avez jamais été de votre vie aussi touchante et aussi belle. Ah ! que celui qui vous voit dans ce moment est heureux, j'ai presque dit est à plaindre de vous avoir servie !

MADAME BERTRAND.

Me permettrez-vous d'attendre ici monsieur Poultier ?

M. HARDOUIN.

Il faut faire mieux. Cet enfant deviendra grand ; qui sait si quelque jour il n'aura pas besoin de la faveur du ministre et des bons offices du premier commis ? Mon avis serait que vous allassiez le chercher et que vous le présentassiez à monsieur Poultier.

MADAME BERTRAND.

Vous avez raison, Monsieur. A ce sang-froid qui vous permet de penser à tout, il est aisé de voir que l'exercice de la bienfaisance vous est familier. Je cours prendre mon enfant. Comme je vais le baiser ! Si je ne vous apparais pas dans un quart d'heure, c'est que je serai morte de joie.

M. HARDOUIN, lui offrant le bras.

Permettez, Madame...

MADAME BERTRAND.

Non, Monsieur, non ; je me sens beaucoup mieux.

M. HARDOUIN, vers la coulisse.

Donnez le bras à Madame jusqu'à sa voiture.

Digitized by Google

SCENE IX.

M. HARDOUIN SEUL.

Moi, un bon homme, comme on le dit! je ne le suis point. Je suis né foncièrement dur, méchant, pervers. Je suis touché presque jusques aux larmes de la tendresse de cette mère pour son enfant, de sa sensibilité, de sa reconnaissance, j'aurais même du goût pour elle; et malgré moi je persiste dans le projet peut-être de la désoler... Hardouin, tu t'amuses de tout, il n'y a rien de sacré pour toi; tu es un fieffé monstre... Cela est mal, très-mal... il faut absolument que tu te défasses de ce mauvais tour d'esprit... et que je renonce à la malice que j'ai projetée.... Oh, non... mais après celle-là plus, plus; ce sera la dernière de ma vie.

SCÈNE X.

M. HARDOUIN, MADAME DE VERTILLAC.

M. HARDOUIN.

Seule!

MADAME DE VERTILLAC.

Seule!

M. HARDOUIN.

Qu'avez-vous fait de votre fille?

MADAME DE VERTILLAC.

Ma fille, nous en parlerons tout à l'heure; mais il faut d'abord que je vous entretienne d'une chose qui presse et qui pourrait m'échapper. Vous avez été lié avec le marquis de Tourvelle?

M. HARDOUIN.

Oui, avant que le Grisel ne lui barbouillât la tête.

MADAME DE VERTILLAC.

L'êtes-vous encore?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Peu. J'ai quelque espoir de le voir aujourd'hui.

MADAME DE VERTILLAC.

Ecoutez-moi bien. Il est devenu collateur d'un excellent bénéfice.

M. HARDOUIN.

Je le sais ; le prieuré de Préfontaine.

MADAME DE VERTILLAC.

Eh bien, le sot marquis ne veut-il pas conférer ce prieuré à un certain abbé Gaucher... Gauchat, sulpicien renforcé, à face blême, à cheveux plats, théologien sublime ? Mais que m'importe toute sa théologie, s'il est triste, ennuyeux à périr et sans la moindre ressource dans la société ?

M. HARDOUIN.

Vous avez raison ; il ne faut pas souffrir cela.

MADAME DE VERTILLAC.

Vous emploierez donc tout ce que vous avez d'autorité sur l'esprit du marquis en faveur de l'abbé Dubuisson, garçon charmant, chez qui j'irai faire le reversis qui sera suivi d'un excellent souper. Si la table de l'abbé est délicate, c'est que sa conversation est encore plus amusante. Personne ne sait mieux les aventures scandaleuses et ne les raconte avec plus de décence ; et si je ne craignais d'être médisante, je vous dirais qu'il est excellent chansonnier et le bon, le tendre, l'intime ami de notre intendante qui se charge en échange des petits couplets de l'abbé.

M. HARDOUIN.

De Tourvelle connaît-il le Gauchat et votre Dubuisson ?

MADAME DE VERTILLAC.

Non. L'un n'est jamais sorti de son séminaire, et l'autre est trop bonne compagnie pour lui.

M. HARDOUIN.

Il suffit ; à présent venons à votre fille.

Digitized by Google

SCÈNE XI.

M. HARDOUIN, MADAME DE VERTILLAC, M. DES RENARDEAUX, *qui passe sa tête entre les deux battans de la porte.*

M. DES RENARDEAUX.

Vous êtes en affaires, je reviendrai.

M. HARDOUIN.

Non, non, restez. Je suis à vous dans le moment..... (A madame de Vertillac.) C'est un ami avec qui j'en use sans conséquence.

SCÈNE XII.

M. HARDOUIN, MADAME DE VERTILLAC.

M. HARDOUIN.

Et votre fille?

MADAME DE VERTILLAC.

J'ai pensé que ces petites oreilles-là seraient au moins superflues pour ce que nous avons à nous dire, et je viens de les déposer chez notre amie, madame de Chépy.

M. HARDOUIN.

La pauvre enfant, que je la plains! (Il sonne.) (Au laquais.) Faites dire à M. de Crancey de se rendre sur-le-champ chez madame de Chépy où il trouvera bonne compagnie.

MADAME DE VERTILLAC.

C'est pour qu'on ne vienne pas nous interrompre?

M. HARDOUIN.

Tout juste.

MADAME DE VERTILLAC.

Eh bien, que dites-vous de ce Crancey?

M. HARDOUIN.

Je dis qu'il a la tête tournée de votre fille, et que ce n'est pas un grand malheur.

Digitized by Google

MADAME DE VERTILLAC.

Une dissimulation de quatre jours! Je ne pardonnerai jamais ce mystère à ma fille. Mais parlons d'abord de nous, ensuite nous parlerons d'elle. Je me doute bien que depuis notre cruelle séparation votre cœur ne vous est pas resté. Point de question de ma part sur ce point, parce que vous me mentiriez peut-être; aucune de la vôtre, s'il vous plaît, parce que je serais femme à vous dire la vérité. Mais votre temps, votre talent?

M. HARDOUIN.

Ma foi, je les donne à tous ceux qui en font assez de cas pour les accepter.

MADAME DE VERTILLAC.

C'est ainsi que la vie se passe sans acquérir ni réputation ni fortune.

M. HARDOUIN.

Si la fortune vient à moi, je ne la repousserai pas; mais on ne me verra jamais courir après elle. Quant à la réputation, c'est un murmure qui peut flatter un moment, mais qui ne vaut guère la peine qu'on s'en soucie, surtout quand on quitte *Tartuffe* et *le Misanthrope* pour courir à *Jérôme Pointu*. Le bon goût est perdu.

MADAME DE VERTILLAC.

Mais vous êtes devenu philosophe.

M. HARDOUIN.

Et triste.

MADAME DE VERTILLAC.

Triste! et pourquoi? Ils disent tous que la sagesse est la source de la sérénité.

M. HARDOUIN.

La mienne s'afflige de la folie.

MADAME DE VERTILLAC.

Vous n'y pensez pas. Les fous ont été créés pour l'amusement du sage, il faut en rire.

M. HARDOUIN.

On passerait son temps à rire de ses amis.

MADAME DE VERTILLAC.

Hardouin, prenez-y garde, vous couvez une maladie, vous changez de caractère.

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Quoi, si vous vous trouviez, à votre insu, dans une de ces circonstances critiques qui portent la désolation au fond du cœur d'une mère, vous me conseilleriez de n'envisager la chose que du côté plaisant, et de faire le rôle de Démocrite?

MADAME DE VERTILLAC.

Non, mais je n'en suis pas là, et je ne vous permettrai jamais de prendre aux passans l'intérêt que vous me devez.

M. HARDOUIN.

J'ai vu de Crancey.

MADAME DE VERTILLAC.

Vous a-t-il parlé de moi?

M. HARDOUIN.

C'est la plus belle ame, la plus ingénue. J'ai sa confiance au point que s'il avait commis un crime, je crois qu'il me l'avouerait.

MADAME DE VERTILLAC.

Et de ma fille que vous en a-t-il dit? Tenez, mon cher Hardouin, j'aime de Crancey; mais le reste de la famille, je l'ai en horreur, et je ne me résoudrai jamais à vivre avec ces gens-là.

M. HARDOUIN.

Tant pis, tant pis.

MADAME DE VERTILLAC.

Ah! ne voilà-t-il pas que votre héracliterie vous reprend. Allons, éclaircissez ce front chargé d'ennui. Livrez-vous au plaisir de revoir votre première amie qui vous a toujours regretté. Vous étiez bien jeune; il y a déjà des années... Vous vous taisez. Savez-vous que ce silence et ce maintien commencent à me soucier? Ne craignez rien, Hardouin; je ne suis pas venue pour vous rappeler les plus beaux jours de ma vie, et peut-être de la vôtre. Si vous avez un engagement, il faut y être fidèle. J'ai des principes.

M. HARDOUIN.

De Crancey m'a écrit et je lui ai répondu.

MADAME DE VERTILLAC.

Je ne connais pas encore son style; cela doit être bien emporté, bien tendre. Est-ce que vous me refuseriez la lecture de ces lettres?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Non, si je pouvais attendre de votre part un peu de modération et d'impartialité. Là, mon amie, quand vous jetteriez les hauts cris, ce qui serait fait n'en serait pas moins fait, et toutes vos fureurs ne répareraient rien.

MADAME DE VERTILLAC.

Que voulez-vous dire? Les lettres, les lettres, il faut que je les voie sans délai.

M. HARDOUIN.

Je ne me suis proposé ni de vous offenser, ni d'excuser votre fille, mais si j'osais vous rappeler au temps de votre mariage, vous concevriez qu'avec un esprit droit, une ame honnête et la meilleure éducation, l'opiniâtreté déplacée des parens, leurs persécutions, leurs délais peuvent amener un accident.

MADAME DE VERTILLAC.

Ciel! qu'ai-je entendu? Les lettres! pour Dieu, mon cher ami, les lettres!

M. HARDOUIN.

Les voilà, mais je ne vous les confierai que sur votre parole d'honneur de ne parler de rien à de Crancey, ni à votre fille, de vous conduire avec elle comme une mère indulgente et bonne, comme la vôtre se conduisit avec vous, de consulter avec moi sur le meilleur et le plus prompt expédient de tout réparer, et de n'éclater, s'il faut que vous éclatiez, que lorsque nous serons sortis d'embarras. Votre parole d'honneur.

MADAME DE VERTILLAC.

Je la donne : je me tairai; et que lui dirais-je à elle? J'ai perdu le droit de me plaindre. Ah! ma pauvre mère, combien elle a dû souffrir! C'est à présent que je l'éprouve.

(Madame de Vertillac lit les lettres, elles lui tombent des mains. Elle se renverse dans un fauteuil, elle pleure, elle se désole. Elle dit :)

Qui l'aurait imaginé d'une enfant aussi timide, aussi innocente?

M. HARDOUIN.

Vous l'étiez autant qu'elle.

MADAME DE VERTILLAC.

D'un jeune homme aussi sage, aussi réservé?

M. HARDOUIN.

Feu M. de Vertillac ne l'était pas moins.

Digitized by Google

MADAME DE VERTILLAC.

Je ne sais comment cela se fit.

M. HARDOUIN.

Votre fille le sait encore moins.

MADAME DE VERTILLAC.

Mères, pauvres mères, veillez bien sur vos enfans!... Mais il veut que je signe un dédit; est-il fou? Ce n'est plus à lui à redouter mon refus; il me tient pieds et poings liés, et c'est à moi à trembler du refroidissement quisuit presque toujours les passions satisfaites.

M. HARDOUIN.

Vous voyez mal, souffrez que je vous le dise : de Crancey connaît toute l'impétuosité de votre caractère, et il craint de perdre celle qu'il aime, même après un évènement qui doit lui en assurer la possession. Cela est tout-à-fait honnête et délicat.

MADAME DE VERTILLAC.

Où est ce dédit? vite, vite que je le signe, et qu'on me les mène à l'église... Il était donc écrit que je vivrais avec les Crancey!

M. HARDOUIN à un laquais.

Faites entrer M. des Renardeaux.

SCÈNE XIII.

M. HARDOUIN, MADAME DE VERTILLAC; M. DES RENARDEAUX, *en perruque énorme, le bonnet quarré à la main, et en robe de palais.*

M. DES RENARDEAUX.

L'affaire m'a paru si pressante, que je suis venu droit ici. La dame Servin...

M. HARDOUIN.

Mettez-vous là, et dressez-nous un dédit entre une mère qui veut bien accorder sa fille à un galant homme qui la demande en mariage; mais la mère a des raisons bonnes ou mauvaises de se méfier de la légèreté du jeune homme.

Digitized by Google

M. DES RENARDEAUX

Cela est prudent, très-prudent. Le nom de la mère.

MADAME DE VERTILLAC.

Marie-Jeanne de Vertillac.

M. DES RENARDEAUX, se levant et la saluant profondément.

C'est Madame. Veuve?

M. HARDOUIN.

Veuve.

M. DES RENARDEAUX.

Le nom de la fille.

MADAME DE VERTILLAC.

Henriette.

M. DES RENARDEAUX.

D'un premier, d'un second lit?

M. HARDOUIN.

D'un premier, sans plus.

M. DES RENARDEAUX.

Majeure, mineure?

M. HARDOUIN.

Mineure, je crois.

MADAME DE VERTILLAC.

Oui, mineure. Cela finira-t-il?

M. DES RENARDEAUX.

Et le jeune homme?

M. HARDOUIN.

Majeur, très-majeur.

M. DES RENARDEAUX.

Tant mieux; sans cela, une feuille de chêne et cet écrit seraient tout un. La somme du dédit?

MADAME DE VERTILLAC.

La plus forte, la plus forte.

M. DES RENARDEAUX.

Madame est-elle bien sûre de ne pas changer d'avis?

MADAME DE VERTILLAC.

Trente, quarante, cent, tout ce qu'il vous plaira.

M. DES RENARDEAUX.

Allons, vingt mille écus. La somme est honnête, et en cas d'évènement, il ne faut pas s'exposer à une réduction que la

Digitized by Google

loi ne manquerait pas d'ordonner. A présent il n'y a plus qu'à signer. (Madame de Vertillac se lève et signe, et des Renardeaux dit:) Vous voilà dans les grandes affaires; je vous laisse. Permettez que je dépose mon uniforme ici, et je vous reviens.

SCÈNE XIV.

M. HARDOUIN, MADAME DE VERTILLAC, MADEMOISELLE DE VERTILLAC, MADAME DE CHÉPY, M. DE CRANCEY.

MADAME DE CHEPY.

Allons, mon amie, il faut absolument terminer le supplice de ces deux charmans enfans-là. N'avez-vous point de remords de l'avoir fait durer si long-temps?

MADAME DE VERTILLAC.

Le supplice! J'en suis désolée.

MADAME DE CHEPY.

Dieu soit loué! le bon sens vous est donc revenu? (à M. Hardouin.) Et vous, monsieur Hardouin, au lieu de vous promener en long et en large comme vous faites, approchez, et joignez votre joie à la nôtre.

(M. de Crancey et mademoiselle de Vertillac se jetant aux genoux de madame de Vertillac.)

M. DE CRANCEY.

Ah! Madame!

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Ah! maman, ma très-bonne maman! (Madame de Vertillac les regarde tous deux sérieusement sans mot dire.)

MADAME DE CHÉPY, à Madame de Vertillac.

Est-ce qu'il faut corrompre un si beau moment par de l'humeur?

MADAME DE VERTILLAC.

Je n'y tiens plus.

M. HARDOUIN, à madame de Vertillac.

Vous m'avez donné votre parole d'honneur.

(M. de Crancey embrasse M. Hardouin. Madame de Vertillac jette ses bras autour du cou de madame de Chépy et lui dit:)

Ah! mon amie, les enfans! les enfans! Je meurs de douleur.

MADAME DE CHEPY.

Mais c'est un délire.

Digitized by Google

MADAME DE VERTILLAC.

A ma place, vous en étoufferiez de rage.

MADAME DE CHEPY.

A votre place, je serais la plus heureuse des mères.

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Ma mère, j'aime tendrement M. de Crancey, je l'obtiendrai pour époux, ou je jure devant Dieu et devant vous de n'en avoir point d'autre.

MADAME DE VERTILLAC.

Et vous ferez bien.

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Mais je préférerai toujours votre bonheur au mien. Si vous vous repentez de votre consentement, retirez-le, il n'y a rien de fait.

MADAME DE VERTILLAC.

Quelle imprudence!

M. DE CRANCEY.

Oserai-je vous demander, Madame, quel jour sera le plus heureux de ma vie?

MADAME DE VERTILLAC.

Vous ne savez que trop, Monsieur, que le plus voisin sera le mieux.

SCÈNE XV.

M. HARDOUIN, M. DE CRANCEY.

M. DE CRANCEY.

Mon ami, que je vous embrasse encore. Je vous dois plus que la vie, qui n'est rien sans le bonheur, et point de bonheur pour moi sans mon Henriette. Mais dites-moi donc, tenez-vous les ames des mortels dans votre main? Êtes-vous un Dieu, êtes-vous un démon?

M. HARDOUIN.

L'un plutôt que l'autre.

M. DE CRANCEY.

Comment avez-vous pu dans un moment persuader madame de Vertillac auprès de laquelle des sollicitations de plu-

Digitized by Google

sieurs années, sollicitations de toute sa famille, sollicitations de la mienne, sollicitations d'une multitude de personnes distinguées, étaient restées sans effet? Quelle nouvelle à leur apprendre! Quelle joie pour mes parens, pour mes amis et pour les siens!

M. HARDOUIN.

Approchez de cette table, et lisez.

M. DE CRANCEY.

Un dédit! Quoi! cette femme qui a rejeté ma main avec tant d'opiniâtreté, c'est elle à présent qui craint que je ne la retire? Serait-ce une précaution que vous avez prise, qu'elle prend contre son caprice? Après une épreuve de plusieurs années, douterait-elle de ma constance? Plus j'y pense, plus je m'y perds; permettez que je m'empare de ce précieux papier.

M. HARDOUIN.

Non, il serait presque malhonnête qu'il passât entre vos mains, et j'en serai le dépositaire, s'il vous plaît.

M. DE CRANCEY.

C'est le garant de ma félicité, de la félicité d'Henriette, signé de la main de sa mère.

M. HARDOUIN.

Vous méfiez-vous de moi?

M. DE CRANCEY.

Après l'intérêt que vous avez pris à mon sort et le service que vous m'avez rendu, la moindre inquiétude serait d'un ingrat. Je vous le laisse, gardez-le, mais gardez-le bien, n'allez pas l'égarer. Si le feu prend à la maison, car qui sait ce qui peut arriver? je suis si malheureux! ne sauvez que le dédit. Mon ami, cette femme n'est pas la moins capricieuse des femmes. Elle a de l'humeur; selon toute apparence elle n'a pas été libre, qui sait si elle ne sera pas tentée de revenir sur ses pas?

M. HARDOUIN.

Cela ne sera pas.

M. DE CRANCEY.

Quoi qu'il en arrive, mon dessein, vous le pensez bien,

Digitized by Google

n'est pas de faire usage de ce papier ; mais elle l'ignore, mais il suffirait...

M. HARDOUIN.

Mais il faut se délivrer avec toute la célérité possible des soins minutieux qui précèdent les mariages; il faut écrire; il faut se séparer sur-le-champ; il faut...

M. DE CRANCEY.

Vous avez raison, mais il faut avant tout voir Henriette, voir madame de Vertillac. Je suis libre à présent, et je puis disposer de moi sans attendre vos ordres ?

M. HARDOUIN.

Je le pense.

M. DE CRANCEY.

Mon ami, je vous trouve un peu soucieux.

M. HARDOUIN.

On le serait à moins.

M. DE CRANCEY.

Il y a dans votre conduite je ne sais quoi d'énigmatique qui s'éclaircira sans doute.

M. HARDOUIN.

Je le crains.

SCÈNE XVI.

M. HARDOUIN, LE MARQUIS DE TOURVELLE *avec son bréviaire sous le bras.*

M. HARDOUIN.

Monsieur le Marquis, je vous salue. Les beaux jours ne sont pas plus rares, on ne vous voit plus. Qu'êtes-vous devenu depuis notre dernier souper ? c'était, je crois, chez la petite débutante.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Les temps sont bien changés. Mon cher, j'ai été jeune comme vous, mais je m'en suis tiré; j'ai connu la vanité de tous ces amusemens; vous la connaîtrez, et vous vous en tirerez comme moi. Madame de Malves y est-elle ?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Je le crois.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Je la vois, je lui fais mon compliment et je m'en fuis. C'est aujourd'hui le Père Élisée.

M. HARDOUIN.

J'aurais pourtant quelque chose à vous dire.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Pourvu que cela ne soit pas long. Le Père Élisée! mon ami, le Père Élisée!

SCÈNE XVII.

M. HARDOUIN, SEUL.

Ils vont se trouver tous les trois ensemble. Je les vois : d'abord ils garderont un profond silence, mais cette femme violente ne se contiendra pas long-temps; non, il n'y faut pas compter. D'abord, ils n'entendront rien à ces lettres ni à ce dédit; ensuite ils s'expliqueront... Quelle sera la surprise de la fille! quelles seront les fureurs de la mère! De Crancey, lui, rira; et vous, monsieur Hardouin, que direz-vous?... Nous verrons, il faut attendre l'orage.

SCÈNE XVIII.

M. HARDOUIN; LE MARQUIS DE TOURVELLE.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Vous rêviez là bien profondément.

M. HARDOUIN.

Je rêvais; oui, je rêvais, et si vous voulez que je vous le confesse, je rêvais à toutes ces fausses joies du monde... J'en suis las et très-las.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Vous l'avouerai-je à mon tour? J'ai toujours bien espéré de

Digitized by Google

vous, car je vous ai remarqué des sentimens de religion : au milieu de vos égaremens vous avez respecté la religion ; courage ! mon cher Hardouin, point de mauvaise honte, ce qui m'est arrivé, vous arrivera : les broeards pleuvront sur vous ; il faut s'attendre à cela ; mais il faut aller à Dieu quand il nous appelle, les momens de la grace ne sont pas fréquens. Quand vous aurez pris intrépidement votre parti, venez me voir, je vous mettrai entre les mains d'un homme ; ah ! quel homme !... mais il faut que je vous quitte. Le père Élisée, et après le père Élisée, je nomme à ce prieuré de Préfontaine, pour lequel on me sollicite de tous les côtés.

M. HARDOUIN.

Mais à propos, on dit par le monde, on m'a dit que vous le destiniez à un abbé Gauchat, et j'en suis vraiment affligé. L'abbé Gauchat est un de mes compagnons d'étude. Il fait de jolis vers, il fréquente la bonne compagnie, il joue, il a d'excellent vin de Champagne, dont il n'est pas économe, et il attend ce bénéfice pour faire usage de son revenu, mais, entre nous, un usage détestable.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

C'est l'abbé Dubuisson que vous voulez dire.

M. HARDOUIN.

Fi donc ! l'abbé Dubuisson est un homme doué de toutes les vertus et de toutes les connaissances de son état, et qui, par ses mœurs, fait l'édification de son séminaire où il a toujours vécu.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Que m'apprenez-vous là ?

M. HARDOUIN.

Je gagerais bien que c'est une petite dévote de vingt ans qui vous a recommandé le Gauchat.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Il est vrai, et une dévote dont la chaleur m'a paru suspecte.

M. HARDOUIN.

Et avec laquelle... Mon témoignage ne vous le paraîtra pas quand vous saurez que le Gauchat est de ma province, et peut-être un peu mon parent du côté de ma mère ; ainsi si je ne consultais que les liaisons du sang, c'est pour lui que je vous

Digitized by Google

parlerais, mais il s'agit bien de cela! Il n'y a déjà que trop de mauvais dépositaires du patrimoine des pauvres, sans en augmenter le nombre. Le patrimoine des pauvres!

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Le patrimoine des pauvres!... Venez que je vous embrasse pour le service important que vous me rendez. Quelle balourdise j'allais commettre! Je manquerai le père Élisée, mais l'abbé Dubuisson aura le prieuré, je vous en réponds. Adieu, mon ami. Si vous m'en croyez, vous écouterez le mouvement salutaire de votre conscience, et le plus tôt sera le mieux.

SCÈNE XIX.

M. HARDOUIN, SEUL.

Je sers le vice, je calomnie la vertu.... oui, mais la vertu simulée. Entre nous, ce Gauchat est un cafard, un fieffé cafard; et de tous les reptiles malfaisans, le cafard m'est le plus odieux... Ma veuve ne vient point avec son enfant... Point de nouvelles, ni de Poultier, ni de Surmont, ni de mademoiselle Beaulieu... Ce benêt de laquais aura fait sa commission tout de travers : aussi pourquoi n'avoir pas écrit?... Voyons à tout ce monde-là.

FIN DU TROISIÈME ACTE.

Digitized by Google

ACTE IV.

SCÈNE PREMIÈRE.

MADAME DE VERTILLAC, MADEMOISELLE DE VERTILLAC, M. DE CRANCEY; MADAME DE CHÉPY, *entrant sur la fin de la scène.*

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Maman, de grace, expliquez-vous; vos reproches, quels qu'ils soient, me seront moins cruels que cette indignation muette qui vous oppresse et qui me désole.

MADAME DE VERTILLAC.

Retirez-vous.

M. DE CRANCEY.

C'est une faute, mais mademoiselle en est tout-à-fait innocente.

MADAME DE VERTILLAC.

Elle dormait peut-être! elle était léthargique! elle veillait, et vous avez usé de violence?

M. DE CRANCEY.

Elle ignorait...

MADAME DE VERTILLAC.

Et voilà l'effet de cette funeste réserve de nos parens! et pourquoi ne pas nous dire de bonne heure...

M. DE CRANCEY.

Et qu'eussiez-vous dit à votre fille, qui l'eût sauvée de mon désespoir? Vous me l'enleviez! Je la perdais!

MADAME DE VERTILLAC.

Et c'est sur une grande route! dans un lit d'auberge!..

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Maman, me permettriez-vous de parler?

MADAME DE VERTILLAC.

Non, mourez de honte et taisez-vous.

Digitized by Google

M. DE CRANCEY.

Madame...

MADAME DE VERTILLAC.

Vous, Monsieur, parlez, arrangez bien votre roman, mentez, mentez encore, mais songez que j'ai de quoi vous confondre. Approchez, reconnaissez-vous cette écriture?

M. DE CRANCEY.

C'est celle d'Hardouin.

MADAME DE VERTILLAC.

Et cette lettre?

M. DE CRANCEY.

Je ne sais de qui elle est.

MADAME DE VERTILLAC.

Vous ne l'avez point écrite?

M. DE CRANCEY.

Non.

MADAME DE VERTILLAC.

Mais on y parle en votre nom, mais elle est signée de vous.

M. DE CRANCEY.

J'en conviens. (A part.) Il y a de l'Hardouin dans ceci.

MADAME DE VERTILLAC.

Ma fille, regardez-moi, regardez-moi fixement... Malheureuse enfant, avoue, avoue tout, jette-toi à mes pieds, demande grace. Hélas! je n'ai que trop bien appris à connaître la subtilité de ces serpens-là, l'excuse de ta faiblesse est au fond de mon cœur.

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Maman, que je sache du moins l'aveu que vous attendez: interrogez votre fille, elle est prête à vous répondre.

MADAME DE VERTILLAC.

Quoi! vous n'avez pas cédé... Tenez, lisez, lisez tous deux... (Tandis qu'ils lisent.) Mais elle ne rougit point, elle ne pâlit point, ils ne se déconcertent pas.

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Rassurez-vous, maman, c'est une calomnie, c'est une insigne calomnie.

MADAME DE VERTILLAC.

Vous ne m'en imposez point!

Digitized by Google

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Non, maman.

MADAME DE VERTILLAC.

Et toute cette trame serait l'ouvrage d'Hardouin !

M. DE CRANCEY.

Je crois qu'il aurait pu mettre un peu plus de délicatesse dans les moyens de m'obliger ; mais il est mon ami, mais il voyait ma peine...

MADAME DE VERTILLAC.

Où est le scélérat ? Où est-il ? Quelque part qu'il soit, il faut que je le trouve. Il a beau fuir, je le suivrai partout ; rien ne me contiendra : en présence de toute la terre je parlerai ; j'exposerai son indignité ; toutes les portes lui seront fermées, je le déshonorerai... Et cela vous paraît plaisant à vous, monsieur de Crancey ?... Allez, ma fille, avec un peu de pudeur, vous rougiriez jusque dans le blanc des yeux.

MADAME DE CHEPY entre.

Quel bruit ! qu'est-ce qu'il y a ? Votre fille baisse la vue, M. de Crancey ne demanderait pas mieux que d'éclater, la fureur vous transporte. Que vous est-il donc arrivé depuis un moment ?

MADAME DE VERTILLAC.

Où est Hardouin ?

MADAME DE CHEPY.

Que sais-je ? Chez moi peut-être : j'ai une femme de chambre qui n'est pas mal...

M. DE CRANCEY.

Et à qui il fait quelque chose de pis ou de mieux que de supposer un enfant.

MADAME DE VERTILLAC.

Chez vous ? Retournons, retournons, ce témoin ne sera pas de trop.

MADAME DE CHEPY.

Est-ce que la tête lui tourne ?

Digitized by Google

SCÈNE II.

MADAME DE VERTILLAC, MADEMOISELLE DE VERTILLAC, M. DE CRANCEY, MADAME DE CHEPY, M. POULTIER.

MADAME DE VERTILLAC.

Monsieur, qui êtes-vous?

M. POULTIER.

Madame, qu'est-ce qu'il y a pour votre service?

MADAME DE VERTILLAC.

Connaîtriez-vous un certain M. Hardouin?

M. POULTIER.

Beaucoup.

MADAME DE VERTILLAC.

Tant pis pour vous. Ce monsieur Hardouin, ne pourriez-vous pas me le livrer vif ou mort, ce qui me conviendrait davantage?

M. POULTIER.

Je le cherche.

MADAME DE VERTILLAC.

Et moi aussi. Si vous le trouvez, je m'appelle madame de Vertillac, envoyez-le-moi ici, chez madame de Chépy, afin que je le tue, puisque vous ne voulez pas me le tuer.

SCÈNE III.

M. POULTIER, *seul, et regardant aller madame de Vertillac.*

C'est une folle... Mais où sera-t-il allé?

SCÈNE IV.

M. POULTIER, M. HARDOUIN.

M. POULTIER.

Ah! vous voilà? d'où venez-vous?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

De cent endroits.

M. POULTIER.

Auriez-vous, par hasard, passé chez une dame de Chépy qui demeure ici?

M. HARDOUIN.

Non.

M. POULTIER.

On m'a chargé de vous y envoyer. Il y a là une autre femme qui vous attend avec impatience pour vous tuer. Allez vite.

M. HARDOUIN.

Ce n'est rien... Mon ami, un autre que moi vous remercierait, et j'en remercierais peut-être un autre que vous; mais vous allez, tout à l'heure, recevoir la véritable récompense de l'homme bienfaisant. Vous allez jouir du plus beau des spectacles, celui d'une femme charmante transportée de son bonheur, vous allez voir couler les larmes de la reconnaissance et de la joie. Elle tremblait comme la feuille à l'ouverture de votre paquet, elle s'est trouvée mal à la lecture de son brevet; elle voulait me remercier, elle ne trouvait point d'expression. La voici qui vient avec son enfant. Permettez que je me retire.

M. POULTIER.

Pourquoi?

M. HARDOUIN.

Ces secousses-là sont douces, mais trop violentes pour moi. J'en suis presque malade le reste de la journée.

M. POULTIER.

Et de peur d'être malade, vous aimez mieux aller chez madame de Chépy, vous faire tuer.

SCÈNE V.

M. POULTIER, MADAME BERTRAND, BINBIN *son enfant;* M. HARDOUIN *caché entre les battans de la porte, moitié en dehors, moitié en dedans, et se prêtant à tous les mouvemens de cette plaisante scène.*

MADAME BERTRAND, S'inclinant et fléchissant le genou de son fils devant monsieur Poultier.

Monsieur, permettez... Mon fils, embrassez les genoux de monsieur.

Digitized by Google

M. POULTIER.

Madame, vous vous moquez de moi... Cela ne se fait point... Je ne le souffrirai pas.

MADAME BERTRAND.

Sans vous, que serais-je devenue, et ce pauvre petit !

M. POULTIER, s'assied dans un fauteuil, prend l'enfant sur ses genoux, le regarde fixement et dit :

C'est son père, c'est à ne pouvoir s'y méprendre; qui a vu l'un voit l'autre.

MADAME BERTRAND.

J'espère, Monsieur, qu'il en aura la probité et le courage; mais il ne lui ressemble point du tout.

M. POULTIER.

Nous pourrions avoir raison tous deux... Ce sont ses yeux, même couleur, même forme, même vivacité..

MADAME BERTRAND.

Mais non, Monsieur; monsieur Bertrand avait les yeux bleus, et mon fils les a noirs; monsieur Bertrand les avait petits et renfoncés, mon fils les a grands et presque à fleur de tête.

M. POULTIER.

Et les cheveux? et le front? et le teint? et le nez?

MADAME BERTRAND.

Mon mari avait les cheveux chatains, le front étroit et carré, la bouche énormément grande, les lèvres épaisses et le teint enfumé. Mon fils n'a rien de cela, regardez-le donc: ses cheveux sont brun-clair, son front haut et large, sa bouche petite, ses lèvres fines; pour le nez, monsieur Bertrand l'avait épaté, et celui de mon fils est presque aquilin.

M. POULTIER.

C'est son regard vif et doux.

MADAME BERTRAND.

Son père l'avait sévère et dur.

M. POULTIER.

Combien cela fera de folies!

MADAME BERTRAND.

Grace à vos bontés, j'espère qu'il sera bien élevé, et grace à son heureux naturel, j'espère qu'il sera sage. N'est-il pas vrai, Binbin, que vous serez bien sage?

Digitized by Google

BINBIN.

Oui, maman.

M. POULTIER.

Combien cela vous donnera de chagrin ! que cela fera couler de larmes à sa mère !

MADAME BERTRAND.

Est-il vrai, mon fils ?

BINBIN.

Non, maman. Monsieur, j'aime maman de tout mon cœur, et je vous assure que je ne la ferai jamais pleurer.

M. POULTIER.

Quelle nuée de jaloux, de calomniateurs, d'ennemis, j'entrevois là !

MADAME BERTRAND.

Des jaloux, je lui en souhaite, pourvu qu'il en mérite ; des calomniateurs et des ennemis, s'il en a, je m'en consolerai, pourvu qu'il ne les mérite pas.

M. POULTIER.

Comme cela aura la fureur de dire tout ce qu'il est de la prudence de taire !

MADAME BERTRAND.

Pour ce défaut-là, j'en conviens, c'était bien un peu celui de son père.

M. POULTIER.

Et puis gare la lettre de cachet, la Bastille ou Vincennes. Je vous salue, Madame ; je suis trop heureux de vous avoir été bon à quelque chose. Bonjour, petit ; on vous rappellera peut-être un jour mes prédictions.

SCÈNE VI.

M. POULTIER ; MADAME BERTRAND, *qui arrange ses cheveux et caresse son enfant ;* M. HARDOUIN.

M. POULTIER qui sort, à M. Hardouin qui rentre sur la scène.

Je suis bien aise de vous revoir, je tremblais pour votre vie.

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Je n'ai pas été là. Est-ce que vous ne soupez pas avec nous ?

M. POULTIER.

Je n'oserais m'engager.

M. HARDOUIN.

Restez. J'ai à démêler avec la furibonde en question, avec madame de Chépy et beaucoup d'autres, des querelles qui vous amuseront.

M. POULTIER.

Je n'en doute pas ; vous êtes surtout excellent quand vous avez tort. Mais ces insurgens nous tracassent, et il faut que j'aille...

M. HARDOUIN.

A Passy ? (M. Poultier fait un signe de tête.) Quel homme est-ce ? (1).

M. POULTIER.

Comme on l'a dit, un *acuto quakero*.

SCÈNE VII.

MADAME BERTRAND, M. HARDOUIN.

MADAME BERTRAND.

Je n'en reviens pas ; ou il n'a jamais vu mon mari, ou il prend un autre pour lui... Monsieur, me pardonnerez-vous une question ?

M. HARDOUIN.

Quelle qu'elle soit.

MADAME BERTRAND.

Vous allez mal penser de moi. Votre ami monsieur Poultier a le cœur excellent, mais a-t-il la tête bien saine ?

M. HARDOUIN.

Très-saine. Et quelle raison auriez-vous d'en douter ?

(1) Franklin vint en France vers la fin de 1776 pour négocier la reconnaissance de l'indépendance américaine. Il habitait Passy.

Digitized by Google

MADAME BERTRAND.

Ce qui vient de se passer entre nous.

M. HARDOUIN.

Il aura été distrait, c'est le défaut de sa place et non le sien. Vous aurez voulu déployer votre reconnaissance, il ne vous aura pas écoutée, parce qu'il met peu d'importance aux services qu'il rend. Il est blasé sur ce plaisir.

MADAME BERTRAND.

C'est quelque chose de plus singulier. A peine suis-je entrée que, sans presque me regarder, sans s'apercevoir si je suis assise ou debout, toute son attention se tourne sur mon fils.

M. HARDOUIN.

C'est qu'il aime les enfans ; moi je suis pour les mères.

MADAME BERTRAND.

Il se met ensuite à tirer son horoscope et à lui prédire la vie la plus troublée et la plus malheureuse : des jaloux, des calomniateurs, des ennemis de toutes les couleurs ; des querelles avec l'Eglise, la cour, la ville, les magistrats; bref, la Bastille ou Vincennes.

M. HARDOUIN.

Cela m'étonne moins que vous.

MADAME BERTRAND.

Est-ce qu'il serait astrologue ?

M. HARDOUIN.

Non, mais grand physionomiste.

MADAME BERTRAND.

Le bon, c'est qu'il me soutient que cet enfant ressemble, comme deux gouttes d'eau, à son père dont il n'a pas le moindre trait.

M. HARDOUIN.

Pardonnez-moi, Madame, c'est une chose qui m'a frappé comme lui. Jugez vous-même : les formes de mon visage et celles de monsieur votre fils sont tout-à-fait rapprochées.

MADAME BERTRAND.

Qu'est-ce que cela prouve ? Vous ne ressemblez point à monsieur Bertrand.

M. HARDOUIN.

Quoi, vous ne devinez rien ?

Digitized by Google

MADAME BERTRAND.

Est-ce que monsieur Poultier aurait donné quelque interprétation bizarre au vif intérêt que vous avez daigné prendre à mon sort et à celui de mon enfant? Soupçonnerait-il?...

M. HARDOUIN.

Il ne soupçonne pas, il est convaincu.

MADAME BERTRAND.

Tâchez, Monsieur, de me débrouiller cette énigme.

M. HARDOUIN.

Il n'y a point là d'énigme. Vous rappelleriez-vous ce qui s'est dit entre nous lorsque je me suis chargé de votre affaire? Ne vous ai-je pas prévenue qu'un des moyens, le seul moyen de réussir, c'était de se rendre la chose personnelle? N'en êtes-vous pas convenue? Ne m'avez-vous pas permis expressément d'en user? Et quel intérêt plus vif et plus personnel que celui d'un père pour son enfant?

MADAME BERTRAND.

Qu'entends-je? Ainsi votre ami me croit... vous croit...

M. HARDOUIN.

J'avoue que cela me fait un peu trop d'honneur; mais, Madame, quel si grand inconvénient y a-t-il à cela?

MADAME BERTRAND.

Vous êtes un indigne, un infame, un scélérat. Et vous m'avez crue assez vile pour accepter une pension à ce prix? Vous vous êtes trompé; je saurai vivre de pain et d'eau, je saurai mourir de faim, s'il le faut. J'irai chez le Ministre, je foulerai aux pieds devant lui cet odieux brevet, je lui demanderai justice d'un insigne calomniateur, et je l'obtiendrai.

M. HARDOUIN.

Il me semble que Madame fait bien du bruit pour peu de chose. Elle ne songe pas qu'il n'y a que Poultier, le Ministre et sa femme qui le sachent, et je vous réponds de la discrétion des deux premiers.

MADAME BERTRAND.

J'en ai trouvé de bien méchans, voilà le plus méchant de tous. Je suis perdue! je suis déshonorée!

M. HARDOUIN.

Mettons la chose au pis: le mal est fait, et il n'y a plus de

Digitized by Google

remède. Plus vos cris seront aigus, plus cette histoire aura d'éclat. Ne serait-il pas mieux d'en recueillir paisiblement le fruit que d'apprêter à rire à toute la ville? Songez, Madame, que le ridicule ne sera pas également partagé.

MADAME BERTRAND.

Ce sang-froid me met en fureur; et si je ne m'en croyais, je lui arracherais les deux yeux.

M. HARDOUIN.

Ah! Madame, avec ces jolies mains-là! (Il veut lui baiser les mains.)

SCÈNE VIII.

M. HARDOUIN; MADAME BERTRAND, *désolée et renversée dans un fauteuil*; M. DES RENARDEAUX.

M. DES RENARDEAUX.

Qu'est ceci? D'un côté un homme interdit, de l'autre une femme qui se désole. L'ami, est-ce une délaissée?

M. HARDOUIN.

Non.

M. DES RENARDEAUX.

Elle est trop aimable, et vous êtes trop jeune pour que ce soit une mécontente.

MADAME BERTRAND, à M. Des Renardeaux.

Vous êtes un impertinent, vous êtes un sot, et cet homme-là est un scélérat avec lequel je ne vous conseille pas d'avoir quelque chose à démêler. (Puis elle se remet dans son fauteuil.)

M. DES RENARDEAUX.

Elle a de l'humeur. Et notre affaire?

M. HARDOUIN.

Finie.

M. DES RENARDEAUX.

Et vous avez mis la dame Servin à la raison?

M. HARDOUIN.

Dix mille francs, et tous les frais de procédure payés.

M. DES RENARDEAUX.

J'aurais pu porter mes demandes jusqu'où il m'aurait plu.

Digitized by Google

La loi est formelle : *Celui qui adhère...* mais dix mille francs, cela est honnête. Et la chaise à porteur?

M. HARDOUIN.

Et la chaise à porteur.

M. DES RENARDEAUX.

Fort bien. Mais tandis que vous terminiez mon affaire, je m'occupais de la vôtre. Je persiste dans mon premier avis. Je ne plaiderai pas; mais si vous aviez résolu le contraire, je crois qu'il y aurait un biais à prendre.

M. HARDOUIN.

Que voulez-vous dire avec votre biais? Je ne vous entends pas.

M. DES RENARDEAUX.

N'avez-vous pas perdu votre sœur?

M HARDOUIN.

Moi, j'ai perdu ma sœur! et qui est-ce qui vous a fait ce mauvais conte-là?

M. DES RENARDEAUX.

Pardieu, c'est vous.

M. HARDOUIN.

Ma sœur est pleine de vie.

M. DES RENARDEAUX.

Quoi, vous ne m'avez pas dit que son amie...

M. HARDOUIN.

Chansons, chansons. Est-ce qu'on fait de ces chansons-là à un vieil avocat bas-normand, et qui est quelquefois délié?

M. DES RENARDEAUX.

Vous êtes un fripon, un fieffé fripon. Je gagerais que quand je vous ai donné ma procuration, vous aviez en poche la procuration de la dame.

M. HARDOUIN.

Et vous devinez cela?

M. DES RENARDEAUX.

Madame, joignez-vous à moi, et étranglons-le.

MADAME BERTRAND.

Et deux.

M. DES RENARDEAUX.

Ah! si j'avais su?... J'y perds dix mille francs, oui, dix

Digitized by Google

mille francs... Vous avez été l'ami de la dame Servin, mais non le mien.

M. HARDOUIN.

Je ne désespère pas qu'elle ne m'en dise autant.

M. DES RENARDEAUX.

Mais nous verrons... nous verrons... Il y a lésion, il y a lésion d'outre moitié... Il y a la voie d'appel, il y a la voie de rescision.

M. HARDOUIN.

En faveur des innocens. (M. Des Renardeaux se jette dans un autre fauteuil.)

SCÈNE IX.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND, M. DES RENARDEAUX, MADAME DE CHÉPY.

MADAME DE CHEPY.

Puisque Monsieur donne ses audiences chez moi, aurait-il la bonté de m'y admettre, et de m'apprendre s'il est bien satisfait de la manière dont il oblige ses amis?

MADAME BERTRAND.

Et trois.

M. HARDOUIN.

Pas infiniment, Madame, et cela n'encourage pas à servir. Mais venons au fait: de quoi madame de Chépy se plaint-elle?

MADAME DE CHEPY.

Elle se plaint de ce que M. Hardouin lui permet de se compter au nombre de ses amis; qu'elle arrive à Paris malade et pour six semaines; de ce qu'on daigne à peine une fois s'informer de sa santé; et qu'on choisit tout juste ce temps pour se renfermer dans une campagne, et s'exténuer l'ame et le corps, à quoi faire? peut-être un mécontent.

M. HARDOUIN.

Peut-être deux; un autre et moi.

MADAME DE CHEPY.

Ce n'est pas M. Hardouin qui me cherche, c'est madame de Chépy qui court après lui. A force d'émissaires, enfin elle

Digitized by Google

parvient à le déterrer. Elle est installée chez une femme charmante qui l'estime et qui l'aime; elle désire lui témoigner sa sensibilité pour toutes ses attentions, par une petite fête. Elle a recours à son ancien ami M. Hardouin, et ce qu'il a fait pour vingt autres qui ne lui sont rien, qu'il connaît à peine, il le refuse à madame de Chépy pour l'offrir à sa femme de chambre : Monsieur, Madame, qu'en pensez-vous?

M. DES RENARDEAUX.

Ce n'est que cela? Et s'il vous en coûtait dix mille francs, comme à moi?

MADAME BERTRAND.

Et s'il vous en coûtait l'honneur comme à moi? Je les trouve plaisans tous deux, l'une avec sa pièce, l'autre avec ses dix mille francs.

M. HARDOUIN.

Mais, Madame, si la pièce était faite.

MADAME DE CHEPY.

Oui, si, mais elle ne l'est pas; et quand elle le serait, si elle m'est inutile à présent qu'il n'y a rien d'arrangé et que tous mes acteurs sont en déroute?

M. HARDOUIN.

Ce n'est pas de ma faute.

MADAME DE CHEPY.

Et l'humeur enragée et la migraine que cela m'a donnée; c'est peut-être de la mienne.

M. HARDOUIN.

Je suis né, je crois, pour ne rien faire de ce qui me convient, pour faire tout ce que les autres exigent, et pour ne contenter personne, non personne, pas même moi.

MADAME BERTRAND.

C'est qu'il ne s'agit pas de servir, mais de servir chacun à sa manière, sous peine de se tourmenter beaucoup pour n'engendrer que des ingrats.

M. DES RENARDEAUX.

C'est bien dit, rien n'est plus vrai.

MADAME DE CHEPY.

Et vous attendez peut-être de la reconnaissance de madame de Vertillac?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Pourquoi pas?

MADAME DE CHEPY.

La voici. Je vous en préviens, elle va vous le dire.

SCÈNE X.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND, M. DES RENARDEAUX, MADAME ET MADEMOISELLE DE VERTILLAC, M. DE CRANCEY, MADAME DE CHÉPY.

MADAME DE VERTILLAC, à M. Hardouin.

Monsieur, qu'est-ce que ces lettres que vous m'avez montrées? Qu'est-ce que ce dédit que Monsieur a dressé et que vous m'avez fait signer? Répondez, répondez.

M. HARDOUIN, à madame de Vertillac.

Je n'ai pas trop mémoire de tout cela. Monsieur de Crancey, ne vous ai-je pas écrit? Ne m'avez-vous pas répondu?

MADAME DE VERTILLAC.

Vous avez eu avec moi un procédé auquel on ne sait quel nom donner; celui d'abominable est trop doux. Jamais un homme honnête s'est-il permis de pareils expédiens?

M. HARDOUIN.

Les circonstances et le caractère des personnes n'en laissent pas toujours le choix.

M. DES RENARDEAUX.

Qu'a-t-il donc fait à celle-ci?

MADAME BERTRAND.

Il ne lui aura pas fait pis qu'à moi; je l'en défie.

MADAME DE VERTILLAC.

Il me traduit mon enfant comme une fille sans mœurs.

M. DES REARDEAUX.

Diable!

MADAME DE VERTILLAC.

Il me met dans l'alternative ou de perdre une portion considérable de ma fortune, ou de disposer de la main de ma fille à son gré.

M. DES RENARDEAUX.

Diable!

Digitized by Google

MADAME DE VERTILLAC.

Il fait pis : il m'humilie ; après m'avoir plongé un poignard dans le cœur, il s'amuse gaiement à le tourner... Eloignez-vous, Monsieur, éloignez-vous au plus vite, vous entendriez de moi des choses que je serais peut-être honteuse de vous avoir dites.

M. HARDOUIN.

Voilà l'histoire du moment, mais c'est au temps que j'en appelle. J'ai causé une peine cruelle à Madame, j'en conviens ; mais j'en ai fait cesser une longue et plus cruelle ; j'en appelle à M. de Crancey et à Mademoiselle, voilà mes juges. J'ai ramené Madame à l'équité et à sa bonté naturelle ; et sous quelque face que mon procédé soit considéré, s'il en résultait à l'avenir son propre bonheur, celui de mademoiselle sa fille, celui de M. de Crancey, celui des deux feuilles...

M. DE CRANCEY.

Cela sera, mon ami ; Madame, cela sera, n'en doutez pas.

M. HARDOUIN

Alors Madame verrait les choses comme elles sont, se ressouviendrait des reproches amers qu'elle m'adresse, et j'ose me flatter qu'elle en rougirait.

MADAME DE CHEPY.

En attendant, Monsieur, vous vous êtes manqué à vous-même.

MADAME DE VERTILLAC.

Vous l'avez dit, mon amie, vous l'avez dit. Avec tout son esprit, l'imbécile a ignoré ce qu'il avait conservé d'empire sur mon cœur.

M. HARDOUIN.

J'aurai de la peine à me repentir d'une faute à laquelle je dois un aussi doux aveu.

MADAME DE CHEPY.

Etes-vous folle? Vous venez pour l'accabler d'injures, et vous lui dites des douceurs !

MADAME DE VERTILLAC.

Et voilà comme nous sommes toutes avec ces monstres-là.

Digitized by Google

SCÈNE XI.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND, M. DES RENARDEAUX, MADAME DE CHÉPY, MADAME ET MADEMOISELLE DE VERTILLAC, M. DE CRANCEY; MADEMOISELLE BEAULIEU, *avec son rôle à la main.*

M. HARDOUIN.

A l'air de celle-ci, je gage que c'est encore une mécontente.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Pourriez-vous m'apprendre, Monsieur, quel est l'insolent qui a écrit cela?

SCÈNE XII.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND, M. DES RENARDEAUX, MADAME DE CHÉPY, MADAME ET MADEMOISELLE DE VERTILLAC, M. DE CRANCEY, MADEMOISELLE BEAULIEU; M. DE SURMONT, sur les pas de Mademoiselle Beaulieu

M. HARDOUIN, en montrant M. de Surmont.

Le voilà.

M. DE SURMONT, à M. Hardouin.

C'est fait, je vous l'apporte. Cela est gai, cela est fou, et pour un amusement de société, j'espère que cela ne sera pas mal... Voilà nos acteurs apparemment? La troupe sera charmante. (Il les compte.) Une, deux, trois... C'est précisément le nombre qu'il me faut... Mais je les trouve tous diablement tristes... Mesdames, si je vous fais attendre, je vous en demande mille pardons.

M. HARDOUIN.

Voilà un incognito bien gardé!

M. DE SURMONT.

Ma foi, je n'y pensais plus... Messieurs, j'ai travaillé sans relâche; il m'a été impossible d'aller plus vite, encore cette

Digitized by Google

bagatelle était-elle en ébauche dans mon portefeuille. On copiait les rôles à mesure que j'écrivais .. Il me faut d'abord deux amans, et deux amans bien doux, bien tendres, bien tourmentés par des parens bizarres, et les voilà. (A Crancey.) Souvenez-vous, Monsieur, que vous êtes d'une violence dont le Saint-Albin du *Père de Famille* n'approche pas...

M. DE CRANCEY.

Cela ne me coûtera rien,

M. DE SURMONT.

Ensuite une veuve bien emportée, bien têtue, bien folle, bonne pourtant. (A madame de Vertillac.) Ce rôle vous conviendra-t-il ?

MADAME DE VERTILLAC.

Bonne! Pour mon malheur je ne le suis que trop.

M. DE SURMONT, à la veuve.

Eh! vous voilà dans le costume que j'aurais désiré. Vous êtes, Madame, une jeune et jolie veuve qui joue la douleur de la perte d'un mari bourru qu'elle n'aimait pas.

MADAME BERTRAND.

Et vous, Monsieur, vous êtes... Laissez-moi en repos.

M. DE SURMONT, à M. Des Renardeaux.

Vous, Monsieur, vous serez, s'il vous plait, un vieil avocat.

M. DES RENARDEAUX.

Bas-normand, ridicule et dupé?

M. DE SURMONT.

Tout juste, tout juste. Je n'avais pas pensé à le faire bas-normand; mais l'idée est heureuse et je m'en servirai.

M. DES RENARDEAUX.

Ne pourriez-vous pas, Monsieur, me dispenser de faire en un jour deux fois le même personnage? car je trouve que c'est trop d'une.

M. DE SURMONT.

Rond, gros, replet, bien épais; non, non, je ne pourrais vous remplacer. (A mademoiselle Beaulieu.) Ah, Mademoiselle, je compte que votre rôle vous aura plu, car je vous ai faite rusée, silencieuse, discrète surtout.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Mais il ne fallait pas oublier que j'étais honnête et décente.

Digitized by Google

M. DE SURMONT.

C'est une licence de théâtre. Mon ami, j'y suis, tu y es aussi, et voilà ton rôle; il n'est pas court, je t'en préviens... Tu ne me réponds pas. Parle donc, est-ce que je me serai tué à faire une pièce qu'on ne jouera pas?

M. HARDOUIN.

J'en ai le soupçon.

M. DE SURMONT.

Cela est horrible, abominable.

M. HARDOUIN.

Elle est peut-être mauvaise?

M. DE SURMONT.

Bonne ou mauvaise, elle est faite; il faut qu'on la joue, ou je la fais imprimer sous ton nom.

M. HARDOUIN.

Le tour serait sanglant.

M. DES RENARDEAUX.

Bravo! Combien sommes-nous ici? dix, en le comptant, sans ceux qui sont absens et ceux qui surviendront, et pas un seul qu'il n'ait servi et avec lequel il ne soit brouillé.

SCÈNE XIII.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND, M. DES RENARDEAUX, MADAME DE CHÉPY, MADAME ET MADEMOISELLE DE VERTILLAC, M. DE CRANCEY, M. DE SURMONT, MADEMOISELLE BEAULIEU, UN LAQUAIS.

Le laquais présente un billet à M. Hardouin qui le lit et le donne ensuite à M. Des Renardeaux.

MADAME CHEPY, à M. Hardouin.

Parlez vrai; c'est de madame Servin, et ma prédiction s'est accomplie. J'en suis enchantée.

M. DES RENARDEAUX.

Et ma chaise à porteur?

M. HARDOUIN.

Vous l'aurez, mais à une condition.

M. DES RENARDEAUX.

Quelle?

Digitized by Google

M. HARDOUIN.

Vous voyez la récompense que j'obtiens de mes services. Je suis attaqué de tous côtés, et je reste sans défense. Monsieur l'avocat de Gisors se placera dans ce grand fauteuil à bras ; chacun des plaignans portera devant lui ses griefs, et il nous jugera.

M. DES RENARDEAUX.

J'y consens. J'ai fort à propos déposé dans votre antichambre mon bonnet carré et ma robe de palais.

SCÈNE XIV.

LES MÊMES.

M. DES RENARDEAUX s'affuble d'une énorme perruque, d'un bonnet carré et d'une robe de palais, s'assied gravement dans le fauteuil à bras, et dit à mademoiselle Beaulieu :

Je vous constitue huissière audiencière. Appellez les parties.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Il y a plainte de la veuve madame Bertrand contre le sieur Hardouin.

M. DES RENARDEAUX.

Qu'elle paraisse... Quels sont vos griefs ? de quoi vous plaignez-vous ?

MADAME BERTRAND.

De ce que le sieur Hardouin que voilà se dit père de mon enfant.

M. DES RENARDEAUX.

L'est-il ?

MADAME BERTRAND.

Non.

M. DES RENARDEAUX.

Levez la main et affirmez.

MADAME BERTRAND lève la main.

Et de ce que sous ce titre usurpé il sollicite une pension.

M. DES RENARDEAUX.

L'obtient-il ?

Digitized by Google

MADAME BERTRAND.

Oui.

M. DES RENARDEAUX.

Condamnons ladite dame Bertrand à restituer la façon.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Il y a plainte des dame et demoiselle de Vertillac et sieur de Crancey contre ledit sieur Hardouin.

M. DES RENARDEAUX.

Que les dame et demoiselle de Vertillac paraissent... Quels sont vos griefs? de quoi vous plaignez-vous?

MADAME DE VERTILLAC.

C'est un homme horrible, abominable.

M. DES RENARDEAUX.

Point d'injures. Au fonds, au fonds.

MADAME DE VERTILLAC, à madame de Chépy.

Bonne amie, parlez pour moi.

MADAME DE CHEPY.

Pour consommer un mariage auquel une mère s'opposait, il a supposé la fille grosse, il a contrefait des lettres, et lié la mère par un dédit.

M. DES RENARDEAUX.

Je sais. Que le dédit soit lacéré sur-le-champ; que le sieur Hardouin, la demoiselle de Vertillac et le sieur de Crancey se jettent aux pieds de madame de Vertillac, et que la dame de Vertillac les relève et les embrasse.

(Ils se jettent aux pieds de madame de Vertillac qui hésite et qui dit à madame de Chépy.)

Que ferai-je, bonne amie?

MADAME DE CHEPY.

Ce que le juge ordonne et ce que votre cœur vous dit.

MADAME DE VERTILLAC, relève et embrasse sa fille et M. de Crancey, et dit à M. Hardouin;

Et toi, double traître, il faut t'embrasser aussi. (Et l'embrasse.)

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Il y a plainte de madame de Chépy contre ledit sieur Hardouin.

M. DES RENARDEAUX.

Je sais. Renvoyés dos à dos, sauf à se retourner en temps et lieu.

Digitized by Google

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Il y a plainte du sieur Des Renardeaux, avocat, juge et partie, contre le sieur Hardouin.

M. DES RENARDEAUX.

Le sieur Des Renardeaux pardonnera au sieur Hardouin, à la condition que ledit sieur Hardouin le mettra, sans délai ni prétexte aucuns, possession d'une certaine chaise à porteur, et qu'il subira une retraite de deux mois au moins à Gisors, pour n'y rien faire ou pour y faire ce que bon lui semblera.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Il y a plainte du sieur de Surmont, bon ou mauvais poète, contre le sieur Hardouin.

M. DES RENARDEAUX.

Qu'il paraisse... Quels sont vos griefs? de quoi vous plaignez-vous?

M. DE SURMONT.

De ce que l'on me demande une pièce; qu'on se fait un mérite d'un service que je rends; que je m'enferme toute une journée pour faire la pièce; et quand je l'apporte, qu'on me déclare qu'elle ne se jouera pas,

M. DES RENARDEAUX.

Condamnons le sieur Hardouin qui a commandé la pièce qu'on ne jouera pas, à une amende de six louis, applicable aux cabalistes du parterre de la Comédie-Française, sans compter les gages du chef de meute, à la première représentation de la pièce que le bon ou le mauvais poète de Surmont fera et qu'on jouera.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Il y a plainte d'une demoiselle Beaulieu contre les sieurs de Surmont et Hardouin conjointement.

M. DES RENARDEAUX.

Qu'elle paraisse... Quels sont vos griefs? de quoi vous plaignez-vous?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

D'un vilain rôle, d'un rôle malhonnête. A chaque ligne, à chaque mot ma pudeur alarmée.

M. DES RENARDEAUX.

Condamnons le sieur de Surmont, poète indécent, à s'ob-

Digitized by Google

server à l'avenir, et pour le moment à prendre la main de Mamoiselle, sans la serrer, et à la présenter à l'amie de sa maîtresse pour en obtenir quelque grace, si le cas y échet.

TOUS, excepté madame Bertrand qui reste affligée dans son fauteuil.

Bravo! bravo!

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Paix là, paix là, paix là.

SCÈNE XV.

LES MÊMES ET LE MARQUIS DE TOURVELLE.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Monsieur Hardouin, je n'ai qu'un mot à vous dire. Vous vous êtes fait un jeu cruel de m'en imposer. Je ne sais quels sont vos principes, mais vous ne tarderez pas à connaître ce que cette imposture a d'odieux, et vous en aurez un long repentir.

M. DES RENARDEAUX.

M. le Marquis, présentez vos griefs à la cour, et il en sera fait justice sur-le-champ.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Serviteur.

M. HARDOUIN.

C'est madame de Vertillac qui a causé mon erreur, en brouillant les noms.

MADAME DE VERTILLAC.

Mais vous êtes-vous trompé de bonne foi?

M. HARDOUIN.

Je ne fais pas autre chose.

MADAME DE VERTILLAC.

Ah, ah, ah, cela est aussi trop comique. J'en écrirai demain à mon intendante; comme elle en rira!

Digitized by Google

SCÈNE XVI.

LES MÊMES, AVEC LES PETITS ENFANS CACHÉS DANS LES COULISSES, ET MADAME DE MALVES.

M. DE SURMONT.

Allons, Mademoiselle, le juge a prononcé, il faut obéir à justice.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Non, Monsieur, non; je ne me fie point à vous. Il vous échappera quelques indécences qui me feront rougir et qui blesseraient madame de Malves qui n'est pas faite à ce ton-là.

M. DE SURMONT.

Ne craignez rien. Vos enfans sont-ils là?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Oui.

M. DE SURMONT, à madame de Malves.

Madame, vous êtes toujours indulgente, et nous avons pensé que vous le seriez encore davantage aujourd'hui. Je me suis chargé de vous apprendre une nouvelle et de vous demander deux graces. La nouvelle et la première des graces, c'est de faire pardonner à Mademoiselle d'avoir caché à sa maîtresse qu'elle n'était pas mariée.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Mais, Monsieur, je ne le suis pas non plus.

M. DE SURMONT.

Vous direz qu'il faut qu'elle épouse le père. S'il n'y en avait qu'un, cela se ferait; mais ces demoiselles se sont mises à la mode; chacun de nos enfans a son père.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Monsieur, vous extravaguez.

M. DE SURMONT.

Autant de pères que d'enfans, ni plus ni moins... L'autre grace, c'est de vous présenter ces enfans. Il n'arrive pas souvent à une fille honnête de mener à sa suite un petit troupeau d'enfans; permettez aux nôtres d'entrer... Mademoiselle, avez-vous assez rougi sans savoir de quoi?. . Faites entrer vos petits, Madame y consent.

Digitized by Google

SCÈNE XVII.

LES MÊMES ET LES PETITS ENFANS AVEC DES BOUQUETS.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Madame, permettez à l'innocence de vous offrir...

M. DE SURMONT.

L'hommage de la malice.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Ne voilà-t-il pas que vous m'embrouillez et que je ne sais plus où j'en suis.

M. HARDOUIN.

Je ne vous aurais pas soupçonnée de perdre si facilement la tête.

M. DE SURMONT.

Mais j'ai fait le compliment et il faut qu'on le dise.

M. HARDOUIN.

L'année prochaine... Allons, petits, présentez vos bouquets à Madame.

(Cependant M. de Surmont dit tout bas à mademoiselle Beaulieu :)

Parmi ces enfans-là n'y en aurait-il pas un que vous aimeriez mieux que les autres? Montrez-le moi afin que je le baise.

(On commence à danser un ballet et à chanter des couplets à la louange de madame de Malves.)

SCÈNE XVIII.

LES MÊMES ; M. POULTIER.

MADAME BERTRAND, interrompant les couplets.

C'est M. Poultier! c'est lui!... Monsieur, je suis une femme honnête. Sans une triste aventure jamais je n'aurais approché de votre perfide ami. Je ne le connais que d'aujourd'hui. Ne croyez rien de ce qu'il vous a dit.

M. DES RENARDEAUX, à part.

Tant pis pour elle.

M. POULTIER, à M. Hardouin.

Et cet enfant? Parlez donc... cet enfant?

Digitized by Google

MADAME BERTRAND.

Le cruel homme! Parlera-t-il?

M. HARDOUIN.

Cet enfant? Il est charmant. Je ne vous ai pas dit qu'il fût de moi, mais que je le supposais. En conscience, il faut que je le restitue au capitaine Bertrand.

M. POULTIER.

Le traître! comme il m'a dupé!

MADAME BERTRAND.

Lorsque vous teniez Binbin sur vos genoux...

M. POULTIER.

J'étais bien ridicule. Mais qui est-ce qui n'y aurait pas donné? Il en avait les larmes aux yeux.

M. HARDOUIN.

M. l'avocat de Gisors, plaidez donc pour moi.

M. DES RENARDEAUX.

C'est sa mine hypocrite qu'il fallait voir; c'est son ton pathétique qu'il fallait entendre lorsqu'il s'affligeait de la mort de sa sœur!

MADAME DE VERTILLAC.

Plus, plus de confiance en celui qui peut feindre avec tant de vérité. Quand je pense à mon désespoir, à son sang-froid, à ses consolations cruelles!

MADAME BERTRAND.

Me voilà réhabilitée dans votre esprit; mais le ministre? mais sa femme?

M. HARDOUIN, à madame Bertrand.

Et vous donnez dans cette confidence?

M. POULTIER.

Pourquoi non?

M. HARDOUIN.

C'est qu'elle ne s'est point faite.

M. POULTIER.

Le scélérat! l'insigne scélérat! Je croyais m'amuser de lui, et c'est lui qui me persiflait.

MADAME DE CHEPY.

Est-il bon? est-il méchant?

Digitized by Google

MADEMOISELLE BEAULIEU.

L'un après l'autre.

MADAME DE VERTILLAC.

Comme vous, comme moi, comme tout le monde.

MADAME BERTRAND, à M. Poultier.

Et je n'ai point à rougir...

M. POULTIER.

Non, non, Madame... Mais je venais partager votre joie, et je crains de l'avoir troublée.

M. DE SURMONT.

Nous chantions quelques couplets à l'honneur de madame de Malves, et nous allons les reprendre.

(On reprend les couplets, et le quatrième acte finit.)

FIN DU DERNIER ACTE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SECRÈTE

DE PARIS,

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI (1).

(1774.)

Oh! curas hominum! o quantum in rebus inane!
PERSE.

Jeudi, 23 juin. — Le public est inondé de vers sur le nouveau règne, qui disent tous la même chose, et la plupart très-bêtement. La belle Ode de Dorat a le plus grand succès parmi les honnêtes gens. Les encyclopédistes, ou la société de D'Alembert et de mademoiselle de L'Espinasse, lui préfèrent, comme de raison, près de cent vers faits sur le même sujet par le petit La Harpe; mais c'est un effet de leur prévention pour l'un et contre l'autre, une preuve de leur mauvais goût.

J'ai ouï dire que le Roi et la Reine avaient lu l'Ode et qu'ils en avaient été contens. Tant mieux. Le public leur fait l'honneur de dire qu'ils ont envoyé leurs portraits à Dorat sur une boîte d'or. Le fait est bien

(1) *Suite de la page* 96 *de ce volume.*

Digitized by Google

imaginé, *ma non vero*, Je le tiens de Dorat lui-même.

On reparle enfin du bon Turgot pour contrôleur-général. Dieu les écoute! Il n'y aurait rien de plus pressé, que de le mettre en place pour arrêter les brigandages des financiers et des régisseurs des blés, qui perdront ce malheureux pays-ci. Mais il lui faudrait des travailleurs; car il est musard; son tic est de vouloir trop bien faire; d'où il résulte assez souvent qu'il lanterne.

On m'a dit que le parlement neuf tenait une assemblée de chambres, sans qu'on en sût le sujet. C'est probablement quelque intrigue du chancelier et de son Joly de Fleury; car je les soupçonne fort de ne pas se tenir pour battus vis-à-vis du La Vrillière et du Sartines qui leur ont fait interdire toute inspection sur la police. Chose un peu forte pour un vrai parlement! Il y a dans celui-ci d'anciens conseillers du grand conseil, de quelques autres parlemens, et de la cour des aides de Paris, même d'anciens avocats. Ceux-là veulent savoir, dit-on, à quoi s'en tenir. Ils veulent de deux choses l'une, ou qu'on les fasse entièrement et publiquement jouir des droits et honneurs d'un vrai parlement, ou qu'on les renvoie. Si le chancelier a joint ses ames damnées à ceux-là, ils doivent faire la pluralité, et tâcher de grimper sur le dos du La Vrillière et du Sartines qui leur ont donné un camouflet. D'ailleurs, comme il s'agit de blés, de pain, de Bicêtre et des autres hôpitaux, le parlement neuf a l'air de se faire le père du peuple, et c'est là une belle occasion. Nous verrons s'ils savent en profiter.

Vendredi, 24 juin. — On a commencé ce matin à donner des bulletins de la santé du Roi, de Monsieur, de M. le comte d'Artois et de sa femme; tout va bien.

Digitized by Google

Les bulletins sont signés : LIEUTAUD, *premier médecin*; LASSONNE, *survivancier*; RICHARD, *médecin inoculateur*; et JAUBERTHON, *chirurgien*. La Martinière ni Lemonnier ne paraissent point.

Il y a vraiment de la brouillerie dans le parlement neuf. Le premier président s'est absenté, dit-on, sous prétexte d'affaires, pour ne pas entrer dans ces querelles.

Le Roi reprend peu à peu confiance dans ses jeunes courtisans. On m'a cité le duc de La Vauguyon, Saint-Mégrin et le comte d'Escars. Ces petites têtes-là, qui n'ont ni mœurs ni principes, sont capables de le conduire Dieu sait où.

Le duc d'Orléans a la goutte à Saint-Cloud, ce qui pourrait ralentir l'intrigue dressée contre le chancelier. Celui-ci affecte bon courage et se croit fort sur ses étriers, parce qu'il a toujours pour son parti les valets et les prêtres.

Toujours des bruits sourds de guerre contre les Anglais, à l'instigation des Espagnols. Le comte d'Aranda pousse à la roue comme tous les diables pour nous y forcer. Les gazetiers parlent d'hostilités très-marquées entre les deux nations dans les îles à sucre. Milord North serait-il assez enragé pour tenter aujourd'hui de plonger sa nation et les quatre parties du monde connu dans un si grand malheur que la guerre, pour faire oublier ses prétentions atroces contre les colons de l'Amérique septentrionale? j'en ai peur.

Samedi 25 *juin*. — En attendant la guerre avec l'Anglais, où le comte d'Aranda nous poussè en diable, et peut-être avec le roi de Prusse, où l'Empereur est capable de nous jeter, les Corses nous en font une petite qui va nous coûter de l'argent et des hommes.

Digitized by Google

On avait été assez dupe d'un côté pour lever un régiment corse qu'on a laissé dans le pays même; d'une autre part, ce sot de L'Averdy avait commencé par mettre dans ce pays pauvre et ravagé tous nos fléaux destructeurs, la chicane et la maltôte. L'abbé Terray n'a fait qu'aggraver ce poids insupportable. Qu'est-il arrivé? que les Corses se sont soulevés de partout, que le régiment a déserté presque tout entier avec armes et bagages, et qu'il faut envoyer une nouvelle armée.

Je soupçonne les Anglais, les Russes, et peut-être l'ami Frédéric, d'aider un peu ces bonnes têtes-là à nous couper les oreilles. Si la Czarine a quelque bon Corse à nous mettre aux trousses, pour faire la monnaie de notre Pugatcheff, c'est jouer bon jeu, bon argent. Oh! tracassiers politiques; tracassiers politiques, ne laisserez-vous jamais en repos ce pauvre genre humain?

Que diable veut-on piller chez des Corses en leur envoyant des maltôtiers et des praticiens? N'y aurait-il pas un moyen plus simple d'en tirer bon parti? Oui, sans doute; mais il faut que ces messieurs vendent les places, et que leurs protégés puissent voler.

La petite vérole suspend tout travail: en attendant, les intrigues vont leur train. Pauvre Roi, pauvre peuple! Dieu veut-il votre salut ou votre perte? C'est ce que nous verrons.

L'archevêque de Paris (1) a été taillé par le frère Côme, qui lui a tiré une pierre énorme: on dit qu'il va bien. S'il lui arrivait quelque accident, ce serait un grand tracassier de moins en ce bas monde. Cet homme a la rage au corps pour le jésuitisme; il est bon diable d'ailleurs, mais il égorgerait cent millions d'hommes,

(1) M. de Beaumont. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

et brûlerait toute l'Europe avec plaisir pour le jésuitisme. Sans ce tic abominable, il aurait été un bon gros garçon, borné, entêté comme tous les sots; mais obligeant et charitable, même d'assez bonne humeur.

Il est né en Bas-Périgord, au petit château de La Rocque, près Sarlat. C'est un vrai trou, que j'ai vu lorsqu'il y fut exilé en 1758. Son frère aîné, qui avait peut-être mille écus de rente, a épousé une bourgeoise; son cadet a été capitaine d'infanterie, s'est retiré avec un coup de fusil dans le pied, la croix de Saint-Louis, et quatre cents livres de pension; lui, sans aucun mérite que sa figure et son dévoûment aux jésuites, est devenu archevêque de Paris.

Je tiens des témoins oculaires une bonne anecdote sur sa nomination à ce grand archevêché. Il était alors à Vienne après avoir été évêque de Bayonne. Son frère, qu'on appelle comte de La Rocque (quoique La Rocque soit un très-petit fief, bien loin d'être un comté), se trouvait alors chez le marquis de Saint-Alvère, en Périgord. On va lui dire qu'un courrier arrivait de Paris, et le demandait. « A moi, dit le bon hobereau « qui n'était jamais sorti de sa province, à moi un « courrier! *perjou* (c'est son jurement) *perjou*, pour- « quoi faire? — C'est de la part de M. l'archevêque de « Vienne. — *Peste lou fut avec son courraire.* » Enfin il sort et reçoit le paquet. Il arrive, la lettre à la main, la jette sur la table, et s'écrite en son patois périgourdin: « *Perjou l'a plò conduit son aze* » Pardi, son âne l'a bien conduit! On lui demande ce que signifie cette exclamation. « Mon fat de frère, dit-il, ne l'ont-ils pas « fait archevêque de Paris? — Eh bien! disent les assis- « tans. — Eh bien! dit l'autre, quand nous sortîmes de « La Rocque pour aller au Bugue chez un précepteur « apprendre le peu de latin que lui et moi ayons jamais

Digitized by Google

« su, on nous mit chacun sur un âne, et voyez où ce « diable d'âne l'a conduit...! à l'archevêché de Paris! »

S'il avait eu l'esprit de se conduire sagement lui-même dans cette place, il aurait joui de la plus grande considération et du plus haut crédit. Car il est très-sage et très-aumônier; mais le fanatisme, l'intrigue et l'esprit de persécution l'ont perdu dans l'esprit de son peuple et des honnêtes gens. Je connais quelqu'un qui, en le voyant passer dans une procession, avec son air vénérable et ouvert, lui appliqua sur-le-champ ce vers de Phèdre :

Oh! præclarum caput si cerebrum haberet (1).

Dimanche, 26 *juin*. — Tandis que la petite vérole va son train, le Maurepas va le sien. Il s'est fait renvoyer l'affaire des princes contre le chancelier, c'est-à-dire celle du parlement neuf et de l'ancien.

Il paraît très-vrai que les deux frères du Roi sont du parti des autres, ainsi que le comte de La Marche lui-même. Tous les pairs se rangent aussi à cette opinion; de là tout le monde opine qu'il va se faire un changement. Le parlement neuf se regarde comme toisé, et les anciens du grand conseil veulent faire comme Arlequin : « Quand je vis qu'on voulait me mettre à la « porte, je dis que je voulais m'en aller. » Le Berthier de Sauvigny perd sa pauvre tête.

En attendant, monsieur son fils fait mille horreurs sur les marchés contre les laboureurs.

Voici une bonne petite historiette du La Vrillière. Larrivée voulait obtenir une pension sur l'Opéra; La Vrillière le lanternait de difficultés. Il s'est retourné

(1) Le vers de Phèdre, inexactement cité, est :

O quanta species! inquit : cerebrum non habet.

Digitized by Google

du côté des princes; et M. d'Artois, à ce qu'on dit, lui a prescrit ce qu'il devait dire. Mon Larrivée a donc retourné au La Vrillière, et dans une audience publique il lui a redemandé la pension. Le petit ministre a répondu que l'Opéra était déjà trop chargé de pensions. « Je le sais bien, Monseigneur, » dit Larrivée; « mais pourquoi l'est-il? pourquoi l'est-il? pourquoi « madame de Langeac y a-t-elle dix mille francs, « M. Ménard de Chouzy autant, M. le chevalier d'Arcq « cinq mille, et autres? tous ces gens-là sont inutiles à « l'Opéra, et nous qui servons le public nous ne pou- « vons pas obtenir cent pistoles. — Larrivée, vous me « manquez, je vous retire ma protection. — Monsei- « gneur, je m'en consolerai, et j'en trouverai d'autres « qui la vaudront bien. »

Voilà, n'en déplaise au comte d'Artois, une bonne niche de page. Mais le Roi devrait, ce me semble, donner au moins de force un adjoint à ce vieux sot-là.

Au reste, voilà pour moi le mot d'une énigme. Je ne concevais pas pourquoi l'Opéra était si fort contre les autres spectacles. C'est que tout le train du Saint-Florentin en était pensionné; alors rien de plus simple.

Lundi, 27 *juin*. — On murmure beaucoup dans le grand monde sur le soulèvement des Corses, et sur les causes de ce soulèvement. On l'attribue premièrement au L'Averdy, qui ne sut rien de mieux, lors de la conquête, que d'y établir nos maltôtiers et notre chicane, deux fléaux abominables qui ne pouvaient pas être supportés par un pays si pauvre, et ravagé depuis si long-temps. Mais on s'en prend surtout aux ordres sanguinaires du d'Aiguillon, qui a fait exterminer des villages entiers, parce qu'ils avaient donné retraite à quelques bannis. On commence à se dire : pourquoi

Digitized by Google

ne pas laisser en paix cette malheureuse nation? pourquoi ne pas la conduire avec douceur et modération par les plus sages de ses propres citoyens?

J'ai su de bonne part que la semaine dernière le Maurepas et le La Vrillière vinrent à Chatou demander à dîner au Bertin, qu'ils se promenèrent long-temps tout le jour dans le jardin, et que le petit saint empêcha plusieurs fois le Maurepas de parler seul au Bertin. Mais après dîner on fit jouer : La Vrillière et les deux autres causèrent cinq quarts d'heure, au grand regret du joueur qui paraissait fort impatient.

Il s'agit probablement, et comme je l'ai toujours présumé, de mettre le Bertin adjoint au ministère de La Vrillière. Le Sartines ne sera pas ministre; dont bien lui fâchera, mais peu au public, vis-à-vis duquel il a été perdu par les manœuvres de ses subalternes qu'il autorise trop. Car si c'est ignorance et entêtement pour la routine, l'homme est un sot; si c'est pour partager, comme plusieurs le soupçonnent, l'homme est un fripon.

Toujours chasse-t-on le parlement neuf. On dit qu'ils sont dispensés de se trouver au catafalque de Saint-Denis pour cette fois.

Mardi, 28 *juin*. — Le déchaînement public est à présent contre le chancelier dont la perte semble résolue; quoiqu'il affecte une grande sécurité au dehors.

On conte de lui cette anecdote : il a eu besoin d'emprunter une somme pour faire quelque acquisition; le notaire chargé de ses affaires n'a trouvé d'argent que chez celui du Pelletier de Saint-Fargeau, qui thésaurise. Sur le nom de l'emprunteur, Saint-Fargeau voulait refuser; mais voyant le placement solide, il a bien voulu lâcher les deniers, à condition 1° que les petits

Digitized by Google

Maupeou signeraient pour s'obliger avec le père; 2° qu'on lui laisserait prendre la qualité de président à mortier au parlement de Paris : à quoi l'emprunteur a consenti.

M. le duc d'Orléans, instruit de cette anecdote, s'est fait donner copie conforme de cet acte, et de l'arrêt lâché par le chancelier dans le même temps contre le président de Gourgues pour lui prohiber cette même qualité. Il a montré ces deux pièces au Roi, pour lui prouver que le chancelier a deux poids et deux mesures.

La lettre écrite par ordre de la Reine à Marin (1) est très-sûre. Le contre-coup en a retombé sur le Berthier père qui avait donné l'article à la *Gazette*. Il a réellement un peu perdu la tête et s'est enfui à sa campagne : la perte est on ne peut pas plus petite.

Le vieux Marchand, ci-devant garde-des-sceaux, est rappelé à la cour. Il était bon à la marine et aux sceaux, mais inepte aux finances. Il n'a qu'une bonne qualité en ce moment; c'est une haine très-décidée pour les Maupeou.

On dit que le Richelieu va être dépouillé de son gouvernement de Bordeaux, où il fait cent horreurs, et qu'il aura pour successeur monseigneur le comte de Noailles. Madame sa pédante épouse se retire, parce que madame de Lamballe va être surintendante de la maison de la Reine.

Après l'inoculation, les chirurgiens feront au Roi, dit-on, l'opération de couper un filet qu'il a..... et qui lui empêcherait de faire des enfans qu'avec beaucoup de peine et de douleur.

(1) Rédacteur de la *Gazette de France*. Voir précédemment p. 95. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

Mercredi, 29 *juin*. — J'entends jeter les hauts cris sur les gaspillages de la nouvelle cour, et principalement contre Madame Adélaïde qui a, dit-on, un portefeuille, et qui sollicite, sollicite sans cesse, pour tout ce qui l'approche, *des grâces*, comme ils appellent tout ce gaspillage dans l'idiôme des valets de cour.

Le médecin de l'Ecole Militaire, nommé Mac-Mahon, s'est gendarmé contre le médecin Richard et le chirurgien Jauberthon, qui se sont fait nommer inoculateurs du Roi et des princes comme ayant été chargés, sous le Choiseul, de l'inoculation des élèves de l'Ecole Militaire.

Le fait est que Gatti fit cette inoculation sous le Choiseul, mais qu'il en laissa tous les honneurs au médecin Mac-Mahon; car le drôle n'en voulait qu'à l'argent, dont il est allé jouir dans son pays quand M. de Choiseul a été relégué à Chanteloup, bien différent de l'abbé Barthélemy, son autre confident, qui lui tient encore plus fidèle compagnie qu'auparavant.

Gatti donc laissa toute la morgue au médecin Mac-Mahon qui a tenu registre de toutes ses opérations. Il est prouvé par ce registre que Richard est venu quelquefois, comme dix ou douze médecins de Paris, savoir des nouvelles de cette inoculation, et qu'il a signé le registre de Mac-Mahon, comme tous autres, mais moins souvent qu'aucun d'eux.

Quant à Jauberthon, il a inoculé deux élèves avec la permission du chirurgien de l'Ecole.

Madame Louise, qui va toujours se mêlant, a déterré le Mac-Mahon, et l'a fait venir conter l'histoire, après laquelle elle s'est écriée : « *Adélaïde a donc été*

Digitized by Google

« *trompée !* » Grande merveille qu'on trompe les vieilles tantes reléguées par leur petite vérole au château de Choisy, ou par les intrigues dans un couvent de Carmélites !

C'est madame de Brienne qui a patricoté pour son Richard, dont elle avait fait faire la fortune par Choiseul qui couchait avec cette grande et belle dame, au su et au vu de tout le monde.

C'est aussi cette même grande, belle et vertueuse princesse, à la mode de Brantôme, qui voulait nous donner pour ministre, à la place du La Vrillière, un des Joly de Fleury, qui est conseiller-d'état après avoir été intendant de Dijon. C'est un maltôtier aussi malhonnête qu'il s'en fasse en ce pays-ci.

A propos de Richard, les médecins de Paris que j'ai vus et qui savent bien leur métier m'assurent qu'il a fait semblant de donner la petite vérole au Roi, qui n'en aura pas moins la véritable.

Je savais depuis long-temps, de science très-certaine, que Richard avait tué madame de Pompadour. Le Choiseul lui fit prendre son Richard pour médecin par ordre et importunité du Roi ; et malgré le vieux Quesnay, Richard la traita comme il fallait pour l'expédier.

Jeudi, 30 *juin*. — Le chancelier fait toujours courir des bruits contre ce Sartines, et le petit Bertin va son train, pour profiter de leurs brouilleries. Il attrapera la place du La Vrillière, à laquelle il a toujours visé, comme je m'en doutais.

Le public reprend plus que jamais sur le Turgot pour le contrôle général.

Et encore des murmures contre madame Adélaïde et contre le crédit qu'elle s'est donné.

Digitized by Google

On fait toujours des épigrammes contre le feu Roi. En voici trois :

I.

Ci-gît Louis, le pauvre roi;
Il fut bon, dit-on; mais à quoi?.....

II.

Ci-gît Louis, quinze du nom,
Prince d'assez bonne mine,
Qui va payer sur le charbon
Ce qu'il a pris sur la farine.

III.

Ci-gît Louis, le quinzième du nom,
Qui pendant cinquante ans jouit du rang suprême;
Si les Français l'aimèrent sans raison,
Ils ne changèrent pas de même.

La reine a contre elle un parti qui en dit beaucoup de mal : c'est celui des anti-Choiseul, le chancelier avec sa prêtraille, le d'Aiguillon et ses valets (car il n'avait point d'amis et n'en voulait point), et la cour de Mesdames.

Les brigues sont abominables à cette nouvelle cour; le Muy a bien fait de s'en débarrasser. Il faudrait être pis qu'un archange pour s'en démêler.

Le plus grand danger de tout ceci roule, je crois, sur le choix d'un contrôleur-général. S'ils réussissent ou à faire garder l'abbé Terray, ou à mettre quelque bête féroce de même trempe à sa place, tout est perdu.

Vendredi 1er *juillet*. — On assure positivement

Digitized by Google

qu'il va se faire de très grandes révolutions dans le ministère.

Les amis du chancelier faisaient courir aujourd'hui la nouvelle que l'avocat Target était exilé, pour avoir fait le mémoire des princes contre le chancelier et son parlement neuf.

La clique jésuitique en veut beaucoup à cet avocat Target, parce qu'il a été contre eux dans leur fameuse affaire de la banqueroute des Lioncy.

Le fait certain cependant est, 1° que Target n'a pas fait ce mémoire des princes, quoiqu'il y ait peut-être un peu travaillé; 2° je suis encore plus assuré qu'il n'est pas exilé : une personne de ma connaissance en a voulu avoir le cœur net; il a été lui-même chez Target, et l'a vu, lui, sa famille, et ses amis.

Samedi 2 juillet. — Ce n'est plus Target qui est exilé; c'est, dit-on, ce soir, le chancelier lui-même; et monsieur Molé, qui doit avoir les sceaux. Le bruit vient de s'en répandre fort singulièrement en pleines Tuileries par un chevalier de Saint-Louis, qui l'a dit à très-haute et très-intelligible voix, dans la grande allée; deux témoins me l'ont rapporté sur-le-champ. Cet homme qu'ils ne connaissent point, était très-bien mis, et venait d'arriver par le Pont-Tournant, dans un carrosse bourgeois, qui l'attendait à la porte du Pont-Royal.

A cette nouvelle on a battu des mains et crié : *Vive le Roi!* (1). Le Molé est riche, honnête, borné pour l'esprit et les connaissances; mais heureux à choisir ses conseils.

Dimanche 3 juillet. — Les prêtres et leurs partisans

(1) Un plaisant s'est écrié : « On avait bien dit que le Roi se purgerait aujourd'hui! » (*Note de l'auteur.*)

Digitized by Google

nient fortement l'exil du chancelier et la promotion du Molé à la place de garde-des-sceaux.

D'autres assurent positivement l'exil. Mais on doute si les sceaux ont encore été remis au Molé.

Autre grande nouvelle qui fait bien du tapage : l'abbé Terray vient d'être renvoyé, disent-ils, et enfin le bon Turgot est à sa place. Dieu les entende.

Tout Paris attend l'ancien parlement, et l'attend avec la plus vive impatience. Si le Molé tient les sceaux, c'est une chose indubitable : autrement j'en douterais.

D'ailleurs s'il n'y a pas quelques modifications, les Saint-Fargeau, les Montblin, et autres pareils crânes, donneront de la peine au Turgot, jusqu'à ce qu'il les ait fait terrasser par l'opinion publique.

Lundi 4 juillet. — A présent l'exil du chancelier se réduit à cette histoire-ci que je ne garantirais pas.

Le chancelier, dit-on, en tenant les sceaux, a voulu faire le joli cœur en présence des secrétaires du Roi et des autres assistans. Il a plaisanté sur les princes, sur leurs prétentions, sur leur mémoire, et dit en propres termes : « Je ne les crains pas, et j'y ai mis bon ordre. » M. le duc d'Orléans, instruit de ce fait, en a porté ses plaintes au Roi, qui a lâché quelque dureté contre le Maupeou. Celui-ci, instruit par ses espions, qui sont en grand nombre partout, est arrivé inopinément à Marly; le Roi lui a dit. « Ah! vous voilà, Monsieur; « je croyais que vous craigniez la petite vérole. — Sire, « a répondu la mauvaise bête, cela est vrai. Mais j'ai « voulu m'assurer par moi-même de la santé de votre « Majesté. — Je vous en dispense, a répliqué le Roi, « et je vous prie de ne venir que quand je vous man- « derai. » Encore un coup je ne garantirais pas; cependant il y a de la vraisemblance, et cette version accorde

Digitized by Google

les deux assertions opposées : c'est un exil, et ce n'en est pas un.

L'abbé n'est pas encore chassé; il tient comme teigne, et va toujours son train. Il a pourtant reçu, quelques jours avant l'inoculation, un terrible soufflet, à ce qu'on assure. En voici le conte.

Après avoir dit son rollet dans un conseil, l'abbé finit en disant : « Quant à tel article, j'aurai l'honneur d'en « parler au Roi dans un travail particulier.—Monsieur, « dit le Maurepas, l'intention de Sa Majesté est que « toute affaire qui intéresse le public soit portée au con- « seil. » A quoi l'abbé répondit. « J'attends là-dessus les « ordres de Sa Majesté.—Oui, dit le Roi, mon inten- « tion est que tout se porte au conseil; d'ailleurs je n'ai « point de travail particulier à vous donner. » Mais de par tous les diables, il faudrait encore moins lui en laisser faire de publics.

Mardi 5 juillet.—Les bruits sur l'exil du chancelier sont tout-à-fait tombés. Ceux qui prenaient si favorablement sur l'esprit du peuple parisien, concernant le prochain retour de l'ancien parlement, se dissipent de même.

On parle du renvoi de M. de Boynes pour mettre à sa place M. de Talaru. En attendant, on chasse M. de La Rocque, premier commis de la marine, très-fripon, comme de raison; mais ce qui révolte heureusement tout le public, c'est qu'on lui donne huit mille livres de pension.

Ce M. de La Rocque, entre autres choses, avait imaginé de faire évêque de la Martinique, son frère, qui était barnabite, et, pour cela, de déloger les capucins et les jacobins, qui sont curés dans les colonies.

M. de Talaru est un homme instruit, sage et hon-

Digitized by Google

nête ; les commis en ont peur, et tant mieux.

L'abbé n'est pas encore parti ; toujours est-il question du bon Turgot.

Les Parisiens ont créé de leur tête une commission pour arranger les affaires du parlement. Ils y mettent MM. de Maurepas, de Molé, de Malesherbes, de Muy, d'Aguesseau : je n'en crois pas le mot.

Mercredi 6 *juillet.* On parle beaucoup d'une lettre écrite par le chancelier à son parlement neuf pour le rassurer contre les bruits de sa prochaine destruction, qui s'accréditent de jour en jour. Cette lettre est un cautère sur une jambe de bois : il est douteux que le Roi l'ait autorisé à le faire.

Il paraît certain que le comte de La Marche, toujours divisé d'avec les autres princes, a fait au Roi une sortie contre le projet de rappeler l'ancien parlement. Il y a mis beaucoup de feu, ce qui l'a rendu ridicule. Le Roi n'a rien dit, mais on va son train.

Le courrier du Vergennes est arrivé ; il accepte à belles baise-mains le ministère, et se porte bien. On l'attend ici pour la fin du mois.

J'ai vu, de mes yeux vu, un des petits bulletins qu'on remet à ceux qui ont présenté au Roi des mémoires jugés admissibles. Ces bulletins, qui ont quatre doigts en carrés, sont signés : Douin, *premier commis.* (C'est un de ceux de La Vrillière : *Ergo.*) Ce Douin et ses scribes jugent donc si le mémoire vaut ou ne vaut pas la peine que le Roi s'en occupe. S'il les en juge dignes, on les renvoie à quelque ministre. Celui que j'ai vu l'était au chancelier.

Deux questions là-dessus : 1° Ce triage est-il bien fait ? j'en doute. 2° Quand le renvoi a été ordonné, qu'en arrive-t-il ? je n'en sais rien.

Digitized by Google

Jeudi 7 juillet. — Il y a toujours dans le public une grande impatience de voir renvoyer le chancelier, le Boynes, et surtout l'abbé. Mais les fripponneaux de finance et leurs bons amis de cour se déchaînent contre le Turgot, avec un certain ménagement hypocrite qui me fait peur plus que si c'était une charge à découvert. Ils vous demandent en-dessous : « N'est-il « pas un peu systématique ? » Voilà de ces mots perfides avec lesquels on coule à fond un honnête homme. « Oui, Madame, » dis-je à une spirituelle bégueule de cour, qui est une des mères de l'Eglise jésuitique, « oui, « Madame, il est systématique, c'est-à-dire que ses « idées sont suivies, et liées à des principes ; car voilà « ce que signifie le mot *systématique*. Eh ! croyez-vous « donc que pour conduire un royaume comme la France, « il faut des idées décousues et des routines ! N'avez-« vous pas eu assez d'ignares administrateurs, vivant « au jour le jour, sans règle et sans ordre ! » La bégueule a rougi, et n'a pas répliqué. Mais j'ai conçu que c'était là un de leurs passe-paroles, car d'autres de la même clique me l'ont répété avec le même ton. Je m'y connais : ils le croient prêt à parvenir, mais ils continuent à le miner en-dessous.

Le public paraît bien disposé pour le chevalier de Talaru. Sans le connaître, je m'en réjouis, parce que j'en ai entendu dire beaucoup de bien par des personnes sûres et désintéressées.

Il y a un projet singulier sur la marine. C'est de plumer le geai revêtu des plumes de tous les paons de cour ; c'est-à-dire de donner au ministre de la guerre toute la partie militaire de cette marine, de rendre au chancelier tout ce qui concerne la justice des colonies, au contrôle général tout ce qui est des impôts, au dé-

Digitized by Google

partement intérieur tout ce qui est des corps des municipalités et du clergé. Ce plan me paraît bon, mais ils ne le suivront pas.

Vendredi 8 *juillet*. — La cour s'ennuie très-complètement à Marly, et on parle fort de son prochain retour à La Muette. Les uns le fixent à samedi, d'autres à lundi; les troisièmes prennent, comme en toute autre chose, le juste-milieu, et le mettent à dimanche au soir; et l'on dit que le conseil est indiqué pour ce jour à La Muette.

La Reine, qui se plaît à La Muette et point ailleurs, fait, dit-on, tous ses efforts pour esquiver Compiègne. Elle a raison : qu'y faire quand on n'est pas chasseur?

Madame Adélaïde a si bien fait par ses intrigues tant multipliées, que la chasse a été mise sur elle. On dit qu'elle se dépite, et menace de se retirer à Fontevrault. Je ne lui conseillerais pas d'y aller, car elle n'en reviendrait pas.

Comment diable un pauvre royaume comme celui-ci pourrait-il aller, si les vieilles tantes, les jeunes princes, leurs femmes, etc., s'en mêlent encore, outre la Reine? Les ministres feront bien d'imiter M. de Muy et de se débarrasser des sollicitations de toute la cour, sans quoi la machine irait au diable.

On tracasse le Roi de cent mille petits détails, et on ne lui met point de principes dans la tête. Il y a quelqu'un sous le rideau qui lui cherche des faits, anecdotes et historiettes sur les fripons et les friponneries; mais des règles pour empêcher les vols, les gaspillages, les exactions, on n'en cherche pas; et quand on en trouverait, les prendrait-on? je ne sais pas encore.

Digitized by Google

Samedi 9 *juillet.* — Le public ne sait encore à quoi s'en tenir sur l'affaire des princes, du catafalque et du parlement. La cause de cette incertitude est assez simple, suivant mes conjectures.

Le Roi n'a point encore de parti pris. Il a consulté le Maurepas : or, celui-ci premièrement est assez prudent pour ne pas laisser transpirer son secret; mais ce qui est plus fort, je crois, c'est qu'il n'en a point encore, et ne sait quel conseil donner au jeune Roi.

Tout ce qu'on dit dans le public n'est donc qu'un vrai bavardage. Les princes veulent le rappel des anciens parlemens *in statu quo* : ce que je crois chose impossible. Le chancelier, et sa prêtraille, veut toujours *mordicus* la conservation des parlemens neufs : ce que je crois également impossible.

Mais qui est-ce qui tranchera le nœud gordien? ce ne sera pas le Maurepas lui-même, à moins qu'on ne lui souffle un expédient.

Cependant s'il manque cette grande opération, il se fera chasser, et le Choiseul pourrait bien lui sauter sur le ventre cet hiver.

L'abbé s'est fait donner une besogne qui doit l'occuper, dit-on, plus d'un mois. Attendra-t-on qu'il l'ait finie pour l'expulser? bien des gens commencent à le craindre.

Dimanche 10 *juillet.* — La lettre du parlement fait des prodiges; elle sert de texte à la prêtraille et à tous ses adhérens. Ils débitent à leur tour que l'affaire est finie, que le parlement neuf est confirmé pour jamais, et le Maupeou dans la plus haute faveur, etc.

Et le peuple parisien, toujours extrême, qui croyait

Digitized by Google

hier l'ancien parlement revenu, croit aujourd'hui qu'il n'en sera plus question.

Dans le vrai, c'est qu'il n'a point encore été question du rappel, de manière à former des espérances si fermes et si prochaines; c'est qu'il n'est pas plus question de conserver le neuf.

On ne veut pas encore décider cette question, ni surtout la faire dépendre du catafalque, car cette circonstance rendrait la décision ridicule.

Le Roi s'amuse à Marly, comme il peut, à jouer au billard, ce qui a mis en faveur le duc de Bouillon, et à tirer des lapins à l'affût.

La Reine va de temps en temps en cabriolet au Nouveau-Vienne. C'est le Petit-Trianon qu'elle a baptisé de ce nom depuis qu'elle en est propriétaire. C'est elle-même qui conduit le cheval.

On s'amuse encore beaucoup d'un salon de jeu que le comte d'Aranda s'est fait arranger à Marly près de son logement. Il y a fait mettre des tapis de pied et le fait illuminuer le soir; on y joue et on y trouve des rafraîchissemens à gogo. Ce salon est un joli bosquet de verdure. La Reine et toute la cour s'y réjouissent comme elles peuvent.

Lundi 11 *juillet.* — Les bruits du retour à La Muette se sont trouvés faux comme tant d'autres plus intéressans.

On tire à boulets rouges sur la Reine; il n'y a pas d'horreurs qu'on n'en débite, et les plus contradictoires sont admises par certaines gens.

On lui donne M. le duc de Chartres et M. de Lamballe, le premier à son corps défendant, et le second de bonne *voglie*; puis madame de Lamballe, madame de Pecquigny, etc., etc.

Digitized by Google

C'est la cabale jésuitique du chancelier et des vieilles bigotes de tantes qui fait courir tous ces bruits-là, pour perdre, s'ils peuvent, cette pauvre princesse, et pour être seuls maîtres de la cour.

En attendant, on gaspille, gaspille, dit-on, beaucoup d'argent, et toute l'administration va comme par le passé.

L'abbé dit pourtant que, le 14 de ce mois, il fermera son emprunt à rentes viagères, dit de Hollande. C'est une friponnerie abominable et digne d'une punition très-notable.

Cet emprunt n'avait ni règle ni mesure, et ils auraient pris cent millions s'ils les avaient trouvés.

Le taux était de dix pour cent sur une tête, et sept sur deux têtes; mais le capital n'était fourni que moitié en argent, l'autre moitié en papiers qui perdaient jusqu'à soixante-quinze pour cent sur la place.

Les gens d'affaires du Trésor royal, en recevant la moitié comptant, se chargeaient de fournir les papiers perdans. C'est sur quoi ils ont commis très-certainement des friponneries sans nombre.

Si jamais, dans un tribunal en règle, un procureur-général habile et honnête approchait de ces belles manœuvres le flambeau de la loi, il y aurait belle justice à faire de tous ces tripoteurs et de leurs ayant-cause. Mais verrons-nous jamais cela? Dieu sait.

Mardi 12 *juillet*. — Le peuple de Paris est d'un mécontentement abominable contre le nouveau gouvernement, sur le bruit qui se confirme que le chancelier et l'abbé sont remis en faveur.

Ce sont les vieilles tantes qui s'agitent pour faire ce beau chef-d'œuvre. Madame Adélaïde est une espèce de ministre : les comités sont chez la carmélite de

Digitized by Google

Saint-Denis et chez l'archevêque de Paris: deux bonnes têtes!

C'est de là que partent les satires détestables qui courent contre la Reine.

Aussi a-t-on fait une épigramme abominable et bien simple : on a transporté le *resurrexit* à la statue de Louis XV au Pont-Tournant (1). On ne pouvait pas dire pis à son petit-fils.

Mercredi 13 *juillet*. — Il est très-vrai qu'il règne à la nouvelle cour une division abominable, suscitée par le parti du Choiseul et par celui de la prêtraille jésuitique.

La Reine, le duc de Chartres et la duchesse de Bourbon sont à la tête du premier; madame Adélaïde, madame Louise la carmélite et le chancelier sont à la tête de l'autre, avec le comte de La Marche.

Le Maurepas, le Muy, tous les autres ministres, les gens sages et honnêtes, tiennent un parti mitoyen auquel il est bien à souhaiter que le Roi se tienne.

Les Choiseul poussaient à la roue pendant l'inoculation pour faire chasser le Maupeou et rappeler l'ancien parlement.

Madame Adélaïde s'est fait précéder par le comte de La Marche qui a fait une sortie très-vigoureuse, après laquelle est venue la vieille tante; puis la carmélite a écrit une lettre fanatique et très-impérieuse à la Reine ainsi qu'à la maison d'Autriche. Ce dernier trait est bien sot et maladroit à mon avis; heureusement ces prêtres-là sont si furieux qu'ils n'ont pas le sens commun.

Les vieilles tantes risquent de se faire honnir par le

(1) Le mot avait été mis, à l'avènement de Louis XVI, à la statue de Henri IV. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

public et d'être chassées de la cour, d'autant mieux qu'elles n'ont point de caractère ni d'idées à elles.

M. d'Artois se détraque furieusement; il a donné dans les jeunes roués de la cour; il parle filles et petite maison; le duc de Lauzun et le duc de Chartres sont ses instituteurs dans cette belle science; il a pris le coureur du Lauzun, qui était son Mercure, et en a fait une espèce de favori.

Monsieur se conduit beaucoup plus sagement; mais il s'observe extrêmement, par caractère et parce qu'il est héritier présomptif.

Jeudi, 14 *juillet*. — On se préparait à faire au Roi une petite opération, d'où résultait l'impossibilité physique d'avoir des enfans. La nature elle-même a fait cette opération. Peut-être en résultera-t-il quelque bon effet.

Il y a toute apparence que les vieilles tantes vont perdre leur procès contre la Reine. Tant mieux pour l'État s'il est délivré de ces cabales, et surtout des vieilles tantes, de la jésuitaille, prêtraille et mîtraille qui les mène par la lisière.

C'est pour le remboursement de la charge que le jeune Du Barry avait chez M. d'Artois que les deux frères ont eu querelle : le Roi voulait qu'elle fût remboursée; le petit Artois ne le voulait pas. Le Roi lui a dit à la troisième instance : « Je vous l'ai demandé « comme frère; à présent, je vous l'ordonne comme « Roi. » L'autre a répondu : « Eh bien, monsieur mon « frère ou mon Roi, je n'en ferai rien. » Le Roi a consulté M. de Maurepas et voulait mettre le comte d'Artois aux arrêts; le Maurepas l'a empêché : peut-être a-t-il eu tort.

Vendredi 15 *juillet*. — Le Roi s'est expliqué ces

Digitized by Google

derniers jours avec la Reine; il a dû lui tenir à peu près ce propos : « Vos petites courses légères ne réus-« sissent point du tout dans ce pays-ci; elles font mur-« murer. » A quoi la Reine a répondu : « Mais pour-« quoi donc? Je n'y vois pas le moindre mal; c'est la « coutume de Vienne et de ma famille. » A quoi le Roi a répliqué : « Mais vous n'êtes plus à Vienne, vous êtes « en France; il faut en prendre un peu les usages. » La jeune princesse a pleuré. Elle sait que les vieilles tantes lui ont joué ce tour-là.

Elles joueraient de leur reste, s'il était vrai qu'on leur prépare le château de Commercy, en Lorraine. Quelqu'un vient de m'assurer qu'un architecte, nommé Pillereau, avait fait le voyage tout exprès pour cet arrangement-là. Madame Adélaïde aura le titre de gouvernante de Lorraine, et ses deux sœurs la suivront. Un beau présent à lui faire serait de lui donner par-dessus le marché la carmélite, afin que nous restions tranquilles.

Le vieux Maurepas a eu pareillement son explication avec la Reine qui le traitait mal à cause des Choiseul qu'elle a dans la tête. « Madame, dit le Maurepas, « si je déplais à Votre Majesté, qu'elle engage le Roi à « me donner mon congé; mes chevaux sont tout prêts « pour partir d'ici. » La petite princesse, qui est bonne, a fini par lui témoigner des bontés; à quoi le Roi l'avait préparée en lui reprochant de nouveau ses agaceries au Choiseul, et en lui assurant qu'il ne le remettrait jamais en aucune place; à quoi il n'y a pas grand mal.

Le roman que s'étaient bâti ses partisans et ses partisanes était de lui faire rendre par M. de Barillon la charge de grand-chambellan seulement. Mais il n'y a

Digitized by Google

plus d'apparence que cette petite bagatelle-là lui réussisse.

Samedi 16 *juillet.* — Les espérances des bons citoyens commencent à poindre encore sur l'article du chancelier. Son parti fait semblant de triompher, et affecte une grande sécurité; mais le fait est que son affaire paraît aussi toisée que jamais à ceux qui voient de près.

Les princes avaient marché trop brusquement et trop loin. Il faut absolument un *mezzo termine*; on le prendra. Je ne serais point surpris de voir arriver inopinément, un de ces matins, le Malesherbes.

Le Roi a fait deux jolis coups de sa tête : on lui a demandé un arrêt de surséance pour le prince de Nassau contre ses créanciers; il l'a refusé tout net, en disant : « Quand on a de quoi payer des filles, on a de « quoi payer ses dettes; il n'en aura jamais de mon « règne. » On lui a présenté un autre mémoire d'un jeune seigneur qui a cinquante mille livres de rente. Il proposait d'en abandonner quinze à ses créanciers, jusqu'à final paiement, et de s'en réserver trente-cinq. Le Roi a dit : « C'est tout le *contraire*; trente-cinq aux « créanciers, et quinze à lui; à condition qu'il ne « paraîtra ni à Paris ni à la cour jusqu'au parfait paie- « ment. » Ces deux traits sont de lui et en valent bien d'autres.

Dimanche 17 *juillet.* — L'abbé Terray se vante beaucoup du travail qu'il fait avec le Roi très-habituellement; c'est une instruction suivie sur les finances.

L'écolier, disent ils, est très-bon, très attentif, et très intelligent. Le plus grand mal est, à mon avis, que le maître soit un sot et un fripon.

L'abbé croit de la meilleure foi du monde qu'il est,

Digitized by Google

lui personnellement, un très-habile homme en finance, pendant qu'il n'est qu'une ignorante bête.

Il va donc charlataner le jeune monarque d'un tas de plates rapsodies que le moindre scribe aurait rédigées en trois jours. Dieu veuille que le Roi ne se regarde pas comme un habile homme au sortir de cette école.

En attendant, l'abbé négocie avec la Chambre des comptes, qui voulait l'instrumenter par de belles et bonnes *remontrances*. A la tête de ceux qui se remuaient pour *remontrer* vigoureusement, était, entre autres, un certain abbé de Chaumont; l'abbé l'a chambré : ils l'arrangent au profit de la Chambre des comptes. Elle demande le compte des villes du royaume, et elle l'obtiendra.

Ces comptes se rendent sans frais aux intendants : s'ils sont portés à la Chambre des comptes, ils coûteront trois ou quatre mille francs, plus ou moins, suivant le revenu des villes en octrois et autres impôts. Il y a telle ville qui n'en sera pas quitte pour quinze ou vingt mille francs.

Voilà comme ces honnêtes gens-là s'accordent tout doucement aux dépens d'autrui.

Le parti du chancelier triomphe toujours en apparence; mais je le crois plus embarrassé que jamais. Il est perdu si la Reine s'entend avec le Maurepas et les autres ministres.

Lundi 18 *juillet*. — On reparle plus que jamais du retour de l'ancien parlement; je crois qu'on ne sait pas le fond des choses. Le vieux Maurepas est fort caché; il aime le mystère; il a raison jusqu'à un certain point. S'il fait quelque chose à cet égard, ce sera tout-à-coup et inopinément.

Les bruits d'hier étaient : *La guerre! la guerre!*

Digitized by Google

Nous avons bien des gens à qui les mains démangent fort. Ce n'est pas pour se battre, mais pour voler : les commis de bureau, les vivriers et autres sont dans la plus grande impatience.

Au reste, les guerroyeurs ne sont pas encore bien assurés sur les ennemis qu'ils doivent leur donner. C'est en faveur des bourgeois de Dantzick et contre le Roi de Prusse que les politiques de café voulaient nous armer hier et avant-hier.

Nos bureaux sont fort amis de ces bourgeois de Dantzick, parce qu'ils en sont payés, surtout un certain petit Gérard, frère cadet, qu'on a fait premier commis des affaires étrangères; tête chaude et tracassière, qui était consul et ministre du Roi dans cette ville de Dantzick.

C'est ce petit homme qui soufflait les confédérations polonaises; il écrivait, écrivait, intriguait, intriguait, et répandait l'argent du Choiseul pour mettre en feu ce pauvre pays. En quoi il a bien besogné comme on voit. Ces Gérard frères sont vendus à la vieille Électrice de Saxe, douairière, parce qu'ils ont été scribes de légation à cette cour. Cette vieille folle croyait faire des merveilles de barbouiller la Pologne, endiablée de n'avoir pas réussi de faire son mari ou son fils roi, et toujours espérant remonter sur sa bête. C'est par ce pauvre petit intérêt, et par l'envie de faire quelque tracasserie célèbre, que les Gérard ont tant épaulé les têtes bleues qui machinaient ces belles cacades de confédérations.

Le jeune, qui se croit un très-habile homme, est donc le plus zélé protecteur des Dantzickois, qui sûrement le paient bien. En conséquence, il voudrait bien faire faire quelque grand coup d'éclat à sa manière,

Digitized by Google

c'est-à-dire quelque ridicule et plate levée de bouclier, comme il en a fait faire aux Polonais.

D'un autre côté, les ennemis de la Reine et de la maison d'Autriche, c'est-à-dire, les jésuites et leurs adhérens qui sont tout-à-fait dévoués au roi de Prusse, accréditent ce bruit ridicule pour l'imputer ensuite à l'Empereur même; ils insinuent déjà tout doucement que c'est la cour de Vienne qui veut profiter de son influence sur celle-ci par la Reine, nous jeter dans une guerre dont les frais seront pour nous et le profit pour l'Empereur.

Au fond, je crois que les deux cours impériales de Vienne et Pétersbourg sont fort mécontentes du vieux renard de roi de Prusse, qui montre aujourd'hui de belles et bonnes griffes de loup. Je crois que nous commençons à prendre ombrage de cette puissance exorbitante, créée presque tout à coup.

Je crois que par les barbouillages de nos bureaux nous ne voyons goutte dans l'affaire des Dantzickois, qui sont des voleurs de grand chemin; mais nous ne les sauverons pas. M. Gérard compromettra la nation, fera casser quelques bras et quelques jambes à des aventuriers comme ceux de Cracovie, que le roi de Prusse mettra, quand ils seront guéris, à la brouette ou au tambour de quelques régimens; et le fort de Dantzick lui restera, et le droit d'étape de ces bourgeois monopoleurs sera détruit.

Le prétendu droit d'étape consiste en ce qu'ils forcent tous les étrangers à vendre à un bourgeois de Dantzick l'universalité des marchandises qui doivent entrer en Pologne, et pareillement les Polonais à leur vendre le total des denrées qu'ils doivent exporter au dehors.

Digitized by Google

Ces bourgeois disent qu'ils gagneront au moins quinze pour cent sur l'achat aux étrangers, et autant sur l'achat aux Polonais. En sorte qu'un seigneur de Pologne qui a pour cent mille francs de blé, chanvre, lin, bois, cuirs, potasse, à vendre, pour acheter du vin, de l'huile, du sucre, des fruits, des étoffes, etc., paie au moins trente mille francs à la bourgeoisie de Dantzick; car il faut qu'il prenne quinze sur ses denrées polonaises, et qu'il ait pris quinze sur celles qui viennent du dehors.

Je dis au moins, parce que 1° ils peuvent gagner plus, suivant leur industrie qui est grande; 2° il y a les impôts et les frais.

Cette vexation abominable est le droit d'étape, et des malôtrus de commis ont l'audâce de le soutenir à la face de toute l'Europe, et les badauds de Paris s'y laissent prendre.

Les Gérard sont les premiers à s'en rire au fond de leur ame; mais ils sont bien payés par ces voleurs de Dantzickois, et trouveront le moyen de faire leurs orges dans les menées sourdes qu'ils se sont empressés de multiplier et d'affermir, avant l'arrivé du Vergennes qui sera ici ce soir ou demain.

Mardi 19 *juillet.* — Le Vergennes est arrivé: nous saurons bientôt sans doute de quel bois il se chauffe. Dieu nous le donne pacifique et bien intentionné!

L'emprunt de Hollande est enfin totalement fermé depuis le 15 du mois. On prétend que l'abbé Terray a fait monter à cinq ou six millions cet emprunt, qui ne devait être que de deux tout au plus.

Il n'était autorisé que par force, c'est-à-dire par un enregistrement fait en lit de justice, et seulement pour vingt-neuf millions de capital.

Digitized by Google

Les conditions étaient que le capital serait fourni moitié en argent comptant, moitié en papiers sur le Roi; que la rente viagère serait de dix pour cent sur une tête, et sept pour cent sur deux têtes. L'extension indéfinie qu'on a donnée à cet emprunt est un vrai délit très-punissable par les lois.

Voici les manœuvres de l'abbé et de toute sa séquelle relativement à cet emprunt.

Quand quelque particulier était assez dupe pour vouloir mettre son argent à cet emprunt, on lui disait: Donnez vos deniers comptant, et on vous en fera la rente à dix pour cent.

Alors l'abbé, les Du Barry, et toute leur clique du premier ou du second rang, achetaient des papiers, qu'on faisait exprès tomber à soixante ou même soixante et quinze pour cent de perte. Rien n'était plus aisé que cette opération.

Le Roi, les ministres, la Du Barry et autres, ayant toujours de ces papiers, on en mettait sur la place tant qu'on voulait, que les agens de change offraient par millions; alors le prix baissait plus que jamais.

Vingt-cinq ou trente mille livres d'argent comptant faisajent donc un capital de cent mille, et dix mille livres de rentes viagères aux favoris et aux favorites.

C'est par là qu'on a récompensé les prostitutions, les maquerélages, les délations, les espionnages, les bassesses du dernier temps. C'est pourquoi tout vice était à découvert, toute infamie marchait tête levée.

Les pauvres dupes qui ont fourni de l'argent sonnant risquent aujourd'hui d'être les dupes de ces manœuvres; il faudra mettre leurs rentes en compromis, ou approuver le gaspillage des rentes prodiguées aux agens de toutes ces abominations dignes d'Héliogabale et de

Digitized by Google

Sardanapale. Car ce que nous avons vu sous le règne des Du Barry ressemblait exactement à ces deux-là.

Mercredi 20 *juillet.* — Pendant que l'abbé Terray charlatanisait le jeune Roi de papiers bleus, c'est-à-dire d'Etats à la diable, sur les impôts et sur leurs produits, il se croyait si bien en crédit qu'il marchait en avant sur son objet favori, qui est le monopole général et absolu des grains dans tout le royaume.

Lui et son Brochet de Saint-Prest s'étaient mis dans la tête de faire du blé comme on a fait du sel, c'est-à-dire, d'en être seuls acheteurs et seuls vendeurs dans l'universalité de la France.

Ils ont déjà ruiné tous les marchands particuliers, en achetant partout beaucoup plus cher qu'eux, et en vendant beaucoup meilleur marché. Rien ne leur était plus facile, puisqu'ils achetaient avec l'argent du Roi, c'est-à-dire, avec celui de son pauvre peuple.

On assure qu'ils ont dépensé de cette sorte jusqu'à douze millions, qui en ont coûté plus de quarante à la nation avant d'être en leurs mains.

Ils s'embarrassent peu de tout cela, pourvu qu'ils puissent acheter et vendre beaucoup, parce qu'ils ont quarante pour cent de commission.

En conséquence de ce droit de commission, et du tour du bâton qui est plus fort encore, ils regardent tout naturellement comme leur ennemi quiconque fait le commerce des grains et de la farine; et ils mettent l'argent du Roi à le ruiner; à quoi ils ont fort bien réussi.

Mais ils trouvaient dans leur chemin les étapiers, les fournisseurs des garnisons, ceux de la marine, des hôpitaux et des colonies. Il n'y avait pas moyen d'empê-

Digitized by Google

cher le commerce de ceux-là, puisqu'il était pour le Roi et pour le public.

Le Brochet de Saint-Prest, de concert avec l'abbé son chef, et avec les Saurin, les Doumer, les subalternes, par les conseils d'un nommé Morandé, son ame damnée, avait imaginé de joindre toutes ces fournitures à sa régie. C'était un excellent coup de parti.

Au premier petit moment de crédit, l'abbé n'a pas manqué de glisser son joli petit projet au Roi, qui n'aime déjà pas trop ses patricotages de blé. Il l'a fait examiner sérieusement par le Maurepas, et, d'après leurs réflexions, le mémoire a été mis sous enveloppe, et renvoyé tout net à l'abbé, sans aucune réponse. C'est la seule qu'il mérite provisoirement, jusqu'à ce qu'on puisse faire pendre tous ces docteurs-là.

Jeudi 21 *juillet*. — J'appris hier au soir une excellente nouvelle, et qui se trouve aujourd'hui véritable. Le Boynes est chassé de la marine, et il a pour successeur le bon Turgot.

L'oraison funèbre du Bourgeois (1) est faite depuis long-temps. La voici, sur l'air de *Joconde :*

On rit d'un ministre bourgeois
  Que chacun abandonne,
Pour n'avoir dans tous ses emplois
  Fait plaisir à personne.
Je crois que c'est injustement
  Que si fort on le fronde,
Car il va faire, en s'en allant,
  Plaisir à tout le monde.

C'est un homme ardent; il a de l'esprit, point de

(1) Ce ministre se nommait Bourgeois de Boynes.
(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

principes ni de conscience, beaucoup de présomption et d'entêtement.

Le Turgot est plein de probité : ses principes sont excellens, et sa droiture inflexible. Il fera sûrement beaucoup de bien. Il est un peu musard et aurait besoin de subalternes qui fussent très-expéditifs.

Une autre nouvelle qui fait bien du bruit, c'est l'ordre que l'on dit avoir été donné au duc d'Orléans et au duc de Chartres de ne plus paraître à la cour. Il y a là-dessous quelque mystère que je ne comprends pas encore ; nous en saurons bientôt.

Vendredi, 22 *juillet*. — Le public instruit et bien intentionné murmure de voir le bon Turgot à la marine. L'on espérait le voir aux finances. La crainte que l'abbé n'y reste fait trembler tout le monde.

Ceux qui réfléchissent le mieux disent que les conseillers du jeune Roi, quels qu'ils soient, qui lui ont donné déjà trois honnêtes gens pour ministres, ne sont pas capables de protéger l'abbé. Pour moi, je crois qu'un même conseil ne peut jamais contenir cet abbé et le bon Turgot.

D'autres pensent que le département de la marine est un premier pas, et que la direction générale des finances sera l'autre.

On ajoute même que la partie militaire de la marine pourrait bien être remise au ministre de la guerre, le Turgot ne conservant que la partie économique pour la joindre aux finances.

Quant à l'exil des princes, on dit presque généralement que c'est un jeu du Maurepas ; les amis mêmes du chancelier conviennent que ce tour-là n'est pas de lui. On en conclut que le vieux maître gonin s'est amusé à faire cette niche au public, ayant dans

Digitized by Google

la tête un plan sur le replâtrage de la magistrature.

Les fameux bruits de guerre sont tombés. On dit que dans les huit derniers jours de l'emprunt de Hollande, il y a eu chez les notaires un concours prodigieux. L'abbé va manger l'argent des dupes pour embarrasser son successeur.

Samedi 23 *juillet.* — On crie dans les rues des Lettres patentes du Roi, enregistrées en parlement. J'aurais parié que c'était quelque nouvelle friponnerie de l'abbé Terray, et j'aurais gagné.

Ils ont distrait de la ferme générale les droits de greffe, demandes, etc. Ils les font régir par une compagnie qui porte le nom de Roussel, et qui exerce aussi les droits des greffe, d'hypothèques, et ceux des ventes de meubles.

Jusqu'ici c'est un arrangement de finance, si ce n'est les huit sous pour livre ajoutés par l'abbé, quoique les droits de greffe eussent été exemptés des quatre deniers imposés avant lui.

Mais voici le cachet de l'abbé : Roussel et autres régisseurs sont autorisés à prendre tous ces droits partout et en tous les cas. Or, il se trouve dans le royaume beaucoup de particuliers qui ont acqnis, à beaux deniers comptant, la plupart de ces droits. C'est à eux à justifier, s'ils peuvent, de leurs titres, en cas de contestation, qui est infaillible. L'abbé s'est rendu seul juge sous le nom du conseil; car le conseil en finance n'est que lui seul.

Mais si les acquéreurs prouvent évidemment que le droit leur appartient, alors la régie Roussel le recevra ni plus ni moins. Elle seule en rendra le produit trois mois après, et retiendra deux sous pour livre, ou le dixième pour les frais quelconques.

Digitized by Google

Voilà ce qui s'appellé une bonne petite banqueroute faite aux propriétaires acquéreurs de ces droits.

On parle pour contrôleur-général d'un certain M. de Miromesnil, ci-devant premier président de Rouen. C'est un homme d'esprit, instruit et travailleur. Le Bertin le porte fort; mais ce n'est pas le Bertin qui fait les ministres, c'est le Maurepas jusqu'à présent.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

SUPPLÉMENT

A LA

CORRESPONDANCE

DE

PAUL-LOUIS COURIER.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter quelques lettres inédites de Courier aux lettres trop peu nombreuses déjà publiées par ses éditeurs. Nos lecteurs nous en sauront gré, nous en sommes certain; et la bienveillance que cette publication ne peut manquer de nous mériter, nous devons la reporter tout entière, avec notre gratitude, aux correspondans de Courier, qui n'ont pas jugé la *Revue* indigne d'une aussi précieuse communication.

A M. BERVILLE,

AVOCAT A LA COUR ROYALE DE PARIS (1).

Véretz, le 3 juillet 1821.

MONSIEUR,

Je suis dans mes champs, attendant de vos nou-

(1) « J'ai pris un avocat que tu connais peut-être. Il se nomme Berville. Il venait chez ta mère autrefois. C'est un jeune homme de beaucoup d'esprit et fort aimable. »

(*Lettre* de Courier à sa femme, du 10 juin 1821.)

Digitized by Google

velles. Ne manquez pas, je vous en prie, de m'apprendre l'époque où auront lieu les assises, afin que je m'y trouve et que je ne sois pas condamné par défaut. On m'a dit à Paris avant mon départ que ce serait pour le 12 ou le 15 : mandez-moi, s'il vous plaît, quelque chose de certain.

Le jour ou la veille de mon départ, j'ai appris que cette feuille (1) dont je vous ai fait voir une épreuve et que nous étions convenus de supprimer, avait été vue de plusieurs personnes et se répandait clandestinement. J'ai pensé qu'il valait mieux la donner telle que je l'ai faite que de la laisser courir défigurée et empirée par les sottises des imprimeurs. Je ne la crois pas d'ailleurs de grande conséquence. Ainsi j'ai dit au libraire de la vendre tant qu'il voudrait.

Ma femme, Monsieur, se rappelle à votre souvenir. Elle n'oublie point qu'elle vous a entendu chanter fort agréablement, et il lui paraît impossible que ma cause ne soit gagnée si vous êtes un peu en voix le jour que vous plaiderez pour moi.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur.

COURIER.

Mon adresse : *M. Courier, hôtel d'Angleterre, à Tours.*

(1) Le pamphlet : *Aux ames dévotes.*

Digitized by Google

A MADAME S.....

Paris, ce 30 août 1821.

MADAME,

Votre lettre me fait grand plaisir et grand honneur. Je puis vous dire avec vérité qu'elle me dédommage, et au-delà, du tort que l'on me fait; car c'est justement votre approbation et celle des personnes comme vous que j'ambitionnais quand j'ai fait ce coupable pamphlet. On m'assure au reste que la prison n'est pas si fâcheuse qu'on le croit. Du moins y serai-je en assez bonne compagnie. Les juges et les jurés ont soin d'y mettre d'honnêtes gens et des hommes d'esprit. Mais vous dites fort bien que dans mon métier de cultivateur cela ne vaut rien d'être deux mois entre quatre murs. Heureusement Dieu m'a donné une femme qui vaut mieux que moi pour nos intérêts temporels. Ainsi, à tout prendre, je ne voudrais pas n'avoir point fait ce *Simple discours*. C'est vanité, mais que voulez-vous?

Je n'ai pas tant à me plaindre des juges que des jurés. Les juges m'ont fait le moins de mal qu'ils ont pu. Mais le jury, ainsi modifié, est la plus heureuse invention dont on se soit jamais avisé pour le despotisme. Les Richelieu n'y entendaient rien avec leurs commissions dont tout l'odieux leur demeurait.

Je me suis présenté chez vous, Madame, un jour que vous étiez sortie : vous n'avez pu le savoir; car je n'ai pas laissé de carte. J'espère m'y prendre de manière à vous trouver chez vous avant votre départ, et

Digitized by Google

conserver le privilége dont je connais tout le prix, de vous voir, Madame, et de vous rendre mes devoirs.

Je suis, avec respect, Madame, votre très-humble et obéissant serviteur.

COURIER.

On a étrangement défiguré dans les journaux ma petite dispute avec le président des assises et le plaidoyer de mon avocat. Vous verrez bientôt de tout cela une histoire exacte (1) avec l'esquisse de ce que j'avais dessein de dire après mon avocat, si les instances de mes amis et de mon avocat lui-même ne m'eussent engagé à garder le silence. Je ne sais trop si je fais bien de me laisser imprimer encore. Après un succès il faudrait s'en tenir là, crainte de déchoir. Mais on devient présomptueux, surtout quand on reçoit vos éloges.

A MADAME C.....-L....., *à Paris.*

Paris, le 13 mai 1824.

MADAME,

En partant pour mes champs, permettez que je vous recommande l'affaire dont vous vous êtes chargée; j'entends les informations sur ce jeune homme que je veux marier, et qui ne demanderait pas mieux si personne ne s'y opposait. Dès que vous aurez des nouvelles de sa conduite et de ses mœurs qu'on m'a dit

(1) *Procès de Paul-Louis Courier.*

Digitized by Google

être fort dérangées, ayez la bonté de m'en faire part, surtout de l'aventure des deux sœurs, qui pourrait après tout n'être qu'une calomnie, car le monde est méchant. Un mot de votre jolie main m'apprendra ce que j'en dois croire.

Agréez mon respect, je vous prie, et mille choses à M. Lemaire.

Mon adresse : *M. C., à Tours (Indre-et-Loire).*

[La lettre précédente, non signée, est une énigme dont Courier, fort prudemment, avait rendu le mot très-difficile à trouver. Ce mot, le voici :

Quelque temps après le crime de Maingrat, Courier voulait faire un pamphlet pour démontrer la nécessité du mariage des prêtres, et, à l'appui de ses argumens, il cherchait à réunir tous les méfaits prouvés de ces célibataires forcés. Manuel lui avait promis des détails biographiques sur un jeune curé qui vivait fort peu catholiquement avec deux sœurs ; et, prêt à retourner en Touraine, Courier renouvelait à madame C.....-L..... la prière de rappeler à Manuel sa promesse.]

A M. GASNAULT,

AVOUÉ, A PARIS.

Véretz, le 15 juillet 1824.

MONSIEUR,

J'ai eu dessein de vous écrire; mais je ne sais si je l'ai fait. Je voulais vous prier de ne point être inquiet du volume que m'a prêté monsieur votre frère. Je l'ai emporté par mégarde et vous le reporterai bientôt.

Digitized by Google

J'assure de mon respect madame Gasnault. J'espère lui mener mon bambin, non pas ce voyage-ci, mais l'autre que je ferai après. Ce sera pour lui un grand bonheur de passer quelque temps chez vous dans cette jolie petite chambre que vous m'avez fait voir. Cela lui vaudra mieux qu'une place à la cour, et pour moi j'en serai reconnaissant toute ma vie. Je ne connais que vous, et Madame, à qui je le voulusse confier.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur.

COURIER.

AU MÊME.

Reverseau, 13 août 1824.

MONSIEUR,

J'ai reçu ici votre lettre qui m'a été renvoyée de Tours à Paris, de Paris à Tours et de Tours ici, où je suis depuis quelques jours. La recommandation que vous me demandez pour M. de Lafayette arriverait trop tard maintenant, puisque votre ami a dû partir pour les Etats-Unis le 1er du mois courant. Je suis bien fâché d'avoir manqué l'occasion de vous obliger; mais, comme vous voyez, il n'y a point de ma faute.

J'ai pour vous une lettre et une petite boîte qui m'ont été remises par madame Clavier. Je compte vous porter cela vers dix ou douze jours, ou peut-être plus tôt. Madame Clavier revenue depuis peu d'Italie est à la Chavonnière avec ma femme et le bambin. Ce sont

Digitized by Google

trois personnes qui vous aiment et qui parlent souvent de madame Gasnault. Je suis chargé de mille choses obligeantes pour vous deux, et je vous prie, Monsieur, de me croire

Votre très-humble et obéissant serviteur,

COURIER.

P. S. Si vous avez quelque chose à me faire savoir, je suis ici chez M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, à Reverseau, par Chartres.

AU MÊME.

Véretz, 10 octobre 1824.

MONSIEUR,

J'ai remis à M. Bidault quatre cent cinquante francs pour M***. J'espère vous en porter autant quand j'irai à Paris, c'est-à-dire bientôt. M. Bidault m'a promis de vous faire passer cette somme promptement.

Si vous pouvez encore disposer du petit logement que vous m'avez offert, je l'accepterai avec grand plaisir et vous en serai extrêmement obligé. Répondez-moi là-dessus, je vous en prie.

Marquez-moi aussi, je vous prie, si madame Gasnault peut se charger de mon petit Paul pendant trois ou quatre mois que je compte passer à Paris. Vous vous souvenez qu'elle eut la bonté de me le promettre.

Digitized by Google

C'est le plus grand service et la plus grande marque d'amitié que vous me puissiez jamais donner.

Je vous embrasse de tout mon cœur et présente mon respect à madame Gasnault.

Ma grosse femme accouche bientôt. Elle se porte admirablement et vous fait à tous deux mille complimens et amitiés.

V. T. H. et T. O. S.

AU MÊME.

Véretz, 2 novembre 1824.

MONSIEUR,

En vous félicitant sur la grossesse de madame Gasnault, je suis fâché pour mon pauvre Paul que vous ne le puissiez prendre comme je l'avais espéré. Il avait compté là-dessus. Pour le dédommager, donnez-lui en mariage votre fille qui va naître. Tout de bon cela peut se faire. Nous les élèverons ensemble.

Vous savez que nous avons un gros garçon de plus. Il se porte à merveille et sa mère aussi. Madame Clavier qui part en ce moment pour Paris vous en donnera des nouvelles.

Quant à l'appartement que vous voulez bien arranger pour moi, il sera toujours bon s'il y a du soleil et de l'air. Ce sont là deux choses dont je ne puis me passer, ainsi vous jugerez comme moi s'il me convient. Quatre cents francs c'est beaucoup pour un pauvre vigneron

Digitized by Google

auquel il ne faut qu'une chambre, et cependant je vois que vous faites encore un sacrifice de cent francs pour m'accommoder, dont je vous suis extrêmement obligé. Ne pourriez-vous pas le diviser de manière à en donner pour cent francs de plus à monsieur votre premier clerc qui, sans doute, a plus besoin d'être bien logé? Une chambre au soleil me suffit. Si le tonneau de Diogène était à louer, je le prendrais, pourvu qu'il fût tourné vers le midi. Voyez donc si cela peut se faire. Je serais bien heureux d'être logé chez vous, et en aussi bonne compagnie que M. Duveyrier et votre premier clerc.

J'assure de mon respect madame Gasnault. Je ne sais si elle fait bien de ne bouger de son fauteuil. Ma femme montait à cheval étant grosse de sept mois, et même faisait des chûtes. Envoyez-nous madame Gasnault, nous la ferons travailler et accoucher en paysanne: c'est la bonne manière. Je vous embrasse de tout mon cœur, et suis, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

AU MEME.

Véretz, 7 décembre 1824.

MONSIEUR,

Je remets à M. Bidault quatre cent cinquante francs à votre disposition. C'est pour M*** à qui cette somme est due, je crois, depuis quinze jours. Faites-lui entendre, je vous prie, que, nous autres paysans, nous

Digitized by Google

ne sommes peut-être pas aussi exacts à payer que messieurs les banquiers, mais que nous ne fesons point banqueroute. Sur dix mille francs qui m'étaient dus à la Saint-Martin, j'ai reçu environ cinq cents francs. Je prends patience parce que je sais que je ne perdrai rien.

Au reste je puis rembourser M*** au mois de janvier prochain, si madame S..... me paie le prix de ma Filonnière, comme il y a lieu de le croire. Je comptais ne lui donner, à N**, que quinze à vingt mille francs et prendre terme pour le reste; mais il me mande que cela ne l'arrange pas; je vais tâcher de lui donner tout. Ce qui m'a rendu négligent à payer N** aux échéances, c'est parce que je comptais le rembourser de l'argent de madame S.....; mais elle me fait depuis un an les plus monstrueuses chicanes. Si vous voyez M. Delamaze, il pourra vous conter cela. N** paraît avoir de l'humeur, non sans quelque raison peut-être; il demande son capital, et je pourrai le satisfaire si madame S..... ne me fait point de procès. M. Delamaze m'assure que je n'ai rien à craindre, et que les prétentions de madame S..... sont tout-à-fait absurdes.

Si je m'en souviens bien, le billet que j'ai fait à N** porte que le remboursement ne peut être exigé qu'en prévenant un an d'avance. Cela me mettrait à mon aise en cas de chicane de la part de madame S..... qui cherche à me faire pièce. Nous sommes un peu brouillés.

Je serai obligé par mes maudites affaires de passer ici l'hiver, et si je vais à Paris, ce sera pour peu de jours. Je suis bien fâché de ne pouvoir accepter le joli logement que vous avez la bonté de m'offrir. Je ne serai nulle part aussi bien; mais me voilà vigneron

Digitized by Google

tout de bon, et je crois jusqu'à cet été. Cependant je tâche de m'arranger pour pouvoir, à l'avenir, demeurer à Paris sept ou huit mois de l'année. Je vais affermer ce que ma femme faisait valoir, car elle s'est dégoûtée de son métier de fermière. Alors je serai libre, et j'espère, habitant davantage Paris, y cultiver votre amitié qui m'est infiniment précieuse.

Donnez-nous, je vous prie, des nouvelles de madame Gasnault, et croyez, Monsieur, que je serai pour toute ma vie,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

P. S. Paul embrasse maman Gasnault qu'il aime de tout son cœur et lui demande une petite femme.

Digitized by Google

MÉLANGES.

SERVICES RENDUS

PAR ZAMET A HENRI III.

[On sait que Zamet, par son caractère enjoué et surtout complaisant, s'était attiré les bonnes graces de Henri IV, auquel il rendait de secrets services et prêtait sa maison pour ses parties de plaisir. Il paraîtrait, par les termes de la quittance qui va suivre, que Zamet avait également exercé auprès de Henri III ces fonctions que les penchans de ce prince pouvaient rendre encore plus délicates.]

Nous Sébastien Zamet, gentilhomme piémontois, confessons avoir reçu comptant de M. Pierre Mollan, conseiller du Roi, et trésorier de son épargne, la somme de cinq cent-cinquante écus sol, à nous ordonnée pour notre remboursement de pareille somme que nous avons avancée de nos deniers pour le sujet de Sadite Majesté, en certain lieu et endroit dont elle ne veut être cy fait mention. De laquelle somme nous nous tenons contens et bien payés, et en quittons le sieur Mollan et tous

Digitized by Google

autres. Témoin mon seing manuel cy mis le dixième octobre mil cinq cent quatre-vingt-cinq.

Pour servir de quittance della (1) somme de cinq cent cinquante écus sol.

SÉBASTIEN ZAMET.

Au dos est écrit : « Pour servir de quittance à mon-
« sieur le trésorier de l'Epargne Mollan de la somme de
« cinq cent cinquante écus sol, pour mon rembourse-
« ment de pareille somme que j'ai ci-devant avancée
« pour le service du Roi. »

(1) Nous avons conservé cet *italianisme* qui se trouve dans l'original. Cette curieuse pièce fait partie de la collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

INSULTE ET RÉPARATION

DU DUC D'ÉPERNON

AU PARLEMENT DE PARIS.

Le duc d'Épernon, qui dut beaucoup plus les grandes dignités dont il fut revêtu à la position que des avantages physiques lui avaient faite, dans sa jeunesse, auprès de Henri III, qu'à sa naissance ou à ses services militaires, se ressentit toute sa vie de cette origine de sa fortune, et montra, sexagénaire, l'emportement et l'insoumission d'un enfant gâté. Les parlemens et le clergé furent particulièrement victimes de ses incartades. On a beaucoup écrit sur les mauvais traitemens que, gouverneur de la Guyenne, il fit subir à M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et sur les torts qu'il se donna, à la suite de cette affaire, envers le parlement de cette ville. Le discours que nous allons rapporter de lui est la réparation d'une insulte qu'il s'était permise, long-temps auparavant, envers le parlement de Paris; voici dans quelles circonstances:

Un soldat des gardes du Roi, ayant, au mépris des édits contre les duels, tué dans une rencontre un autre soldat du même corps, fut constitué prisonnier par les officiers de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris, sur le territoire de laquelle le combat avait eu lieu, dans les prisons de la juridiction de cette abbaye. Le duc d'Épernon, colonel-général de l'infanterie, estimant que ce fait devait être jugé par son prévôt, envoya réclamer le prisonnier au bailli de Saint-Germain, lequel refusa de le lui remettre. Nous empruntons la suite de ce narré à un historien contemporain, Legrain (1), qui donne tous les détails de cette affaire, mais omet le texte du discours remarquable que nous rapportons à la suite (2).

« Le quinzième jour dudit mois de novembre, dit Legrain, ledit seigneur duc d'Epernon prit quelque nombre de soldats d'une

(1) *Décade contenant l'histoire de Louis XIII depuis l'an* 1610 *jusqu'en* 1617, Paris, 1619, in-folio.

(2) Le texte de ce discours ne se trouve pas non plus dans la *Vie du duc d'Épernon*, par Girard, son secrétaire.

Digitized by Google

compagnie des gardes du Roi, laquelle était lors en faction au Louvre, et par iceuxfit briser la porte desdites prisons, enlever d'icelles ledit soldat prisonnier et icelui conduire en ses prisons aux faulxbourgs Saint-Marcel.

« Le bailli de Saint-Germain avertit aussitôt la cour du parlement de ladite violence et des menaces dont il disait qu'on avait usé en son endroit, laquelle ce requérant, monsieur le procureur-général du roi ordonna qu'il en serait informé, et commit à cette fin deux des conseillers d'icelle, qui en firent leur devoir.

« On prétend aussi, qu'en haine d'une telle poursuite, une troupe de jeunes gens cadets et soldats, armés la plupart de carabines et de pistolets, bottés et éperonnés, allèrent au palais le dix-neuvième dudit mois, sur les dix heures du matin, où, à la levée de la cour, ils firent plusieurs bravades et insolences en la grande salle et galerie des merciers, par où Messieurs passaient, les uns desquels étaient empressés parmi ces gens armés et les autres trouvaient leurs robes accrochées aux éperons d'iceux, là où de tout temps il a été pratiqué que les gentilshommes ôtent leurs éperons auparavant que d'entrer en ladite salle, pour le respect qu'ils doivent à la justice et aux ministres d'icelle.

« La cour trouvant cette deuxième entreprise non moins téméraire que la première, s'assembla pour délibérer sur l'une et sur l'autre le vingt-quatrième dudit mois, auquel jour le parlement devait être ouvert, parce que les vacations étaient passées, ce qui rendit cette action plus célèbre, d'autant qu'elle ferma la justice le jour qu'elle devait être ouverte aux parties.

« Comme ils étaient aux opinions, monsieur de Praslin, capitaine des gardes du roi, y arriva, demandant à parler à la cour de la part de Sa Majesté, et étant entré, présenta une lettre de cachet, par laquelle Sa Majesté mandait, qu'ayant appris ce qui s'était passé au faubourg Saint-Germain, elle ne pouvait qu'elle ne trouvât l'acte fort mauvais, et s'adressant à son autorité, et pour la grande importance d'icelui, mandait à la cour d'en surseoir de deux jours la poursuite, pendant lesquels elle aviserait du consentement qu'elle en devait tirer et faire rendre à la cour...

« La matière mise en délibération, il y eut un avis de donner purement et simplement ces deux jours : un autre de voir et décréter les informations, puis faire entendre au Roi l'importance du fait : et un autre de donner les deux jours que le Roi demandait, mais avec condition que, cependant, toute justice distributive cesserait, laquelle opinion donna lieu à l'arrêt qui ensuit :

Digitized by Google

ARRÊT

De la Cour de Parlement, sur ce qui s'est passé au Palais, par M. d'Épernon, le 24e jour de novembre 1614, avec le discours que ledit sieur d'Épernon a fait à Messieurs de la Cour, après avoir pris sa place accoutumée de duc et pair, s'être assis et couvert, et ce, le samedi 29e novembre 1614, avec la réponse de la Cour, prononcée par monsieur le premier président, à la harangue dudit sieur d'Épernon (1).

La Cour, délibérant sur l'acte de créance du Roi, apporté par le sieur de Praslin, et icelui ouï en sa créance, a arrêté que, obéissant à la volonté du Roi, elle a sursis, pour deux jours, de délibérer sur ce qui s'est ensuivi, et de supplier le Roi de trouver bon qu'elle ait jugé de ne pouvoir ni devoir rendre la justice, qu'elle n'ait été satisfaite du mépris fait à son autorité.

Fait en Parlement, ce 24 novembre 1614.

Le Discours que monsieur d'Épernon a fait à Messieurs de la Cour.

Messieurs, ayant appris, avec beaucoup de regret,

(1) Collection Du Puy, vol. 215; Bibliothèque royale, section des manuscrits.

Digitized by Google

qu'on a voulu donner à cette compagnie une interprétation de mes actions que je n'ai eu intention, j'ai désiré vous en éclaircir et vous supplier de croire que, si en tant d'années qu'il y a que j'ai l'honneur d'être du corps d'icelle, le plus illustre et célèbre de ce Royaume, je n'ai jamais manqué d'affection et fidélité au service du Roi, ni au respect que j'ai toujours désiré vous rendre; et qu'ayant acquis, en ce dessein, les poils blancs que je porte au menton, je ne voudrais pour rien du monde m'en départir; comme je n'ai fait en ces deux actions dernières, desquelles j'ai remis au Roi le jugement de la première; et quant à l'autre, j'étais venu en ce lieu pour vous témoigner la vérité, si la compagnie n'eût été séparée lorsque j'y arrivais, ce que j'aurais fait encore depuis, si j'eusse cru que vous l'eussiez pris de bonne part, vous suppliant, Messieurs, d'attendre de moi tout le respect et honneur que pouvez désirer d'un homme de ma qualité, qui ne perdrai l'occasion de le vous témoigner avec mon sang et ma vie, quand elle s'offrira.

Et quand il vous plaira, Messieurs, de vous souvenir qu'il y a peu d'années que je fus le premier qui suis venu en cette compagnie, de mon propre mouvement, pour rechercher le remède aux maux qui menaçaient ce Royaume par le malheureux et funeste accident qui nous était survenu, et vous offrir par même moyen tout mon pouvoir pour vous y assister et servir, il vous sera aisé de juger de la vérité de ma bonne volonté et droite intention. Que s'il vous reste quelque mauvaise impression de moi des choses passées, je vous supplie de la perdre, et y mettre en la place la même bonne volonté pour moi que j'y ai reconnue par le passé.

Digitized by Google

Et si mon rude style n'a contenté la délicatesse de vos oreilles, accoutumées aux discours plus élaborés, vouloir excuser un vieux capitaine de gens de pied qui, en faisant toute sa vie la profession de soldat dont il porte beaucoup de marques sur lui, s'est toujours plutôt amusé à bien faire qu'à bien dire.

Réponse de la Cour à la harangue dudit sieur d'Épernon.

La Cour, par exprès commandement du Roi, lequel, à l'imitation de ses prédécesseurs, étant plus enclin à la douceur et clémence qu'à la rigueur, et considération de vos bons services, veut plutôt croire le bien que le mal, et interprétant bénignement les actions d'un ancien serviteur de la couronne, duc et pair de France, reçoit vos excuses par le même très exprès commandement du Roi; espérant que cela ocasionnera vous et vos enfans à rendre au Roi, et à l'État le service que vous êtes obligé de leur rendre, et vous retiendra à l'avenir au respect et honneur que vous devez à la Cour.

Digitized by Google

LETTRE

DE BOSSUET (1).

[Si la lettre suivante n'était écrite en entier et signée par Bossuet, nous serions tenté de la supposer dictée par quelque desservant bien grossièrement fanatique d'un hameau de la Bretagne. Si les formes du langage ont perdu de leur nombre et de leur solennité, depuis le siècle de l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle*, il est consolant de penser que les lumières se sont étendues, et que la religion, en beaucoup de points importans, n'a pas cru s'abaisser en se subordonnant à elles. Nous ne parlerons pas de la question qui est traitée sérieusement dans cette lettre, de l'utilité de la répétition de certaines pratiques religieuses dans telle ou telle maladie; nous nous bornerons à faire observer que l'on compte aujourd'hui les prêtres ignorans et aveugles qui prescrivent contre la petite vérole le remède auquel Bossuet veut que sa pénitente recoure uniquement contre une ophtalmie. Bossuet, on le voit par ce triste conseil, n'aurait pas trouvé assez de foudres à lancer contre la vaccine.]

A Versailles, 25 février.

Portez, ma fille, vos distractions avec patience. C'est peu que d'être distrait de cette sorte; recevez ce que Dieu donne. La sécheresse est fort bonne dans les actes de piété, car ils sont dans la suprême partie et fort au-dessus des sens.

Je me réjouis des saintes dispositions que Dieu commence à mettre dans l'ame de madame de Guéméné. C'est un grand don de Dieu dont elle doit être fort

(1) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

reconnaissante. La lecture que vous lui faites de l'*Ecclésiaste* est fort propre à l'attrait par où Dieu la prend. Elle recevra d'autres graces : encouragez-la, et l'assurez de mes prières. Les bontés de Dieu sur les ames sont inestimables, et il faut bien savoir profiter de ses premiers dons qui sont le fondement de toute la suite.

L'aspersion de l'eau bénite sera bonne en quelque manière qu'on la fasse; et je m'en remets à la prudence de Madame, que je vous prie de bien saluer de ma part et de la bien assurer de mes très-humbles services.

J'ai prié Dieu pour vos yeux, et j'espère de sa bonté qu'il en accordera la guérison à notre foi. — Je loue Dieu de m'avoir donné la pensée de vous exhorter à vous laisser sauver par grace. Ces choses qu'on dit en passant sont des traits qui viennent de lui, et qui de ce côté-là font un grand effet.

Madame Duchalard doit me faire parler de son affaire. J'en prendrai tout le soin possible.

Je chargerai M. Le Dieu de me faire souvenir du livre, que vous aurez aussitôt que nous retournerons à Paris.

On peut bien réitérer le viatique au bout de neuf ou dix jours, surtout dans ces maladies de langueur, et lorsqu'il y a eu quelque relâche. Mais pour communier deux fois en un jour, on ne le doit permettre en aucun cas. A chaque jour suffit son festin. C'est douter de la vertu de l'Eucharistie que d'en multiplier la réception avec tant d'empresse. Il n'y a point de commandement divin de communier en forme de viatique; c'est une ancienne et sainte institution ecclésiastique.

Quand on vous demande si vous avez quelque chose

Digitized by Google

contre ceux envers qui vous vous confessez de n'être pas bien disposée, répondez que vous y tâchez ou que vous le souhaitez, et passez outre sans scrupule.

La lettre que j'ai reçue de ma sœur des Séraphins était, ce me semble, une réponse à celle que je lui avais écrite sur la mort de madame La Féran, ou sur quelque maladie; je lui écrirai à la première occasion. J'enverrai savoir des nouvelles de M. de Sever. Je suis fort peu régulier en civilités, ou plutôt je suis assez régulier à n'en guère faire. On m'excuse parce qu'on sait bien que ce n'est ni par gloire, ni par dédain, ni par indifférence, et moi je me garantis d'une perte de temps infinie.

Notre Seigneur soit avec vous.

† J. BÉNIGNE, ÉV. DE MEAUX.

Digitized by Google

INDIGENCE

DE MADEMOISELLE CLAIRON.

Mademoiselle Clairon, qui avait compté autant d'adorateurs qu'elle avait valu de succès de vogue à la Comédie-Française, sur ses vieux jours, pauvre et abandonnée, végétait dans l'indigence. Durant les agitations de la révolution, ce théâtre s'étant trouvé hors d'état de servir les pensions de ses anciens sociétaires, mademoiselle Clairon fut réduite au besoin. Sans doute un de ses vieux admirateurs, non oublieux de son talent, lui écrivit pour mettre quelque secours à sa disposition, et lui demanda quelques renseignemens sur une position qu'il cherchait à rendre moins cruelle. Voici sa réponse pleine d'ame et de noblesse.

A M. DU POIRIER,

Rue Guillaume, n. 76, district de la Fontaine-de-Grenelle, à Paris.

D'Issy-l'Union, près Vaugirard, n° 44,
ce 20 brumaire (1).

J'ai reçu beaucoup de lettres, Monsieur, dont je suis aussi contente, aussi flattée que je dois l'être; mais j'ose vous confier que la vôtre a fait plus d'effet sur mon cœur que toutes les autres ensemble. Plus je la

(1) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

relis, plus il me semble qu'elle est dictée par cette sensibilité réservée, délicate, pure, et toutefois ingénieuse que j'ai cherchée vainement dans vos semblables. Je ne puis vous dire combien il me serait doux de savoir qui vous êtes, et de vous voir, qui que vous soyez. L'éloignement des lieux que nous habitons, la rigueur du temps, votre âge que je suppose approcher du mien (1), et l'état de douleurs qui me défend de calculer même pour le lendemain, m'ordonnent également de réprimer mon désir, de me contenter de vous relire quelquefois, et de vous assurer que je ne vous oublierai jamais.

CLAIRON.

P. S. Je n'ai pas la force de répondre à vos obligeantes questions.

Vers le même temps, pressée par la même nécessité, mademoiselle Clairon fut forcée de s'adresser au ministre de l'intérieur, à la porte duquel elle alla remettre elle-même le placet suivant :

Citoyen ministre,

Je cherche en vain depuis un mois un protecteur qui m'approche de vous; mais s'il est vrai que l'humanité vous soit chère, c'est à vous seul que je dois m'adresser. Agée de soixante et dix-neuf ans, accablée d'infirmités, prête à manquer du nécessaire, célèbre autre-

(1) Mademoiselle Clairon était née en 1723. Elle mourut le 18 janvier 1803.

Digitized by Google

fois par quelques talens, j'attends à votre porte que vous daigniez m'accorder un instant.

CLAIRON.

Elle fut introduite sans nul doute, et sa demande accueillie; car l'original de ce billet, autographié dans l'*Isographie*, et faisant partie de la collection de M. Berthevin, porte : *Bon pour deux mille francs à payer de suite.* CHAPTAL.

Digitized by Google

NOTICES

SUR LE PEINTRE

MICHEL VANLOO

ET LE

CHIMISTE ROUELLE,

PAR DIDEROT.

Nous avons perdu dans le courant de 1770 deux hommes célèbres dans leur genre; l'un est le peintre Michel Vanloo, l'autre le chimiste Rouelle. Denis Diderot consacre les lignes qui suivent à la mémoire de deux artistes célèbres qu'il a connus, respectés et chéris.

Michel Vanloo était bon coloriste et propre à la grande machine; mais l'honnête homme était en lui infiniment supérieur à l'artiste. Il était directeur de notre école et ses élèves étaient ses enfans gâtés. Sa vie est parsemée d'actions héroïques. Il a laissé en mourant une collection précieuse de tableaux; ce sont des Rubens, des Van Dyck, des Teniers, des Claude Lorrain, des Van Der Meulen. Cette collection est à vendre.

Si l'on veut savoir comment, à l'aide de la vertu et des talens, un homme de rien s'élève aux honneurs et à la fortune, on va l'apprendre. Guillaume-François

Digitized by Google

Rouelle naquit le 15 septembre de l'année 1703, au village de Mathieu, à deux lieues de Caen. Il montra dès son plus bas âge l'esprit d'observation. Il étudiait la nature dans les champs, et les arts dans les manufactures du canton. Il ne rentrait guère à la maison le soir sans rapporter quelque phénomène ou quelque manœuvre. Il fit ses études dans l'Université de Caen. On imagine bien qu'un enfant de cette trempe ne prit pas goût aux disputes frivoles de l'école. Il était plus assidu dans les ateliers que sur les bancs. A l'âge de quatorze ans il loua la forge d'un chaudronnier et se mit à faire des expériences. Il s'était associé un de ses frères; les creusets sont au feu. Tandis que l'un sommeille, l'autre fait aller les soufflets. Il fallait pour le succès un feu continu. Le jeune souffleur s'endort; le feu s'éteint, l'expérience manque. Le physicien qui dormait se réveille, entre en colère, dit à son frère: *Tu ne seras jamais rien, retourne à la charrue et laisse-moi.* Il le prend par les épaules et le met hors du laboratoire.

En 1725, ses parens se cotisèrent et l'envoyèrent à Paris. Il partageait un petit grenier avec deux camarades aussi bornés que lui pour la dépense, mais également laborieux. Ces enfans manquaient de livres; ils en sentaient le besoin, et d'un commun accord ils se réduisirent à vivre de pain et d'eau pour se faire une bibliothèque. Ce fut dans le moment qu'ils se laissaient presque mourir de faim qu'un de leurs compagnons qu'ils s'étaient fait un honneur de recevoir splendidement, les accusa auprès de leurs parens de mener une vie libertine et dispendieuse. Les parens s'alarment et se plaignent. Les jeunes gens sont indignés, et voilà un petit projet de vengeance formé. Rouelle se charge de l'exécution; il vole à l'auberge du calomniateur : il

Digitized by Google

était parti pour sa province. Il se met à sa suite, l'atteint sur le pont de la Dive, à quatre ou cinq lieues de Caen, le régale d'une volée de coups de bâton, et s'en revient.

Rouelle, à force d'étude et d'application, s'était également préparé à différens états.

Il donna la préférence à la pharmacie, qui s'alliait mieux à la sensibilité de son cœur que la médecine et la chirurgie. Rouelle avait une ame vraiment tendre et mobile; je l'ai vu plusieurs fois verser des larmes au récit d'une belle action. Il entra chez Spizelai, pharmacien allemand, successeur du célèbre Lémery, et il y demeura sept ans. Ce fut au sortir de chez Spizelai qu'il s'établit à la place Maubert, qu'il ouvrit ses cours de chimie et de pharmacie, et que le quartier de la plus vile populace devenait le rendez-vous de toutes les conditions sans en excepter les enfans des nobles qui désiraient de s'instruire : c'est là qu'il se fit la réputation d'honnête homme et d'habile homme. La place de démonstrateur en chimie au Jardin du Roi, à laquelle il fut nommé en 1742, fut la première récompense de son habileté. En 1744, la porte de l'Académie des Sciences lui fut ouverte; il fut agrégé au corps des pharmaciens aux conditions qu'il voulut. En 1750, l'Académie de Stockholm lui envoya le diplôme. Il refusa dans la suite la première place de son état qui lui fut offerte; mais celui qui avait dédaigné d'être apothicaire du Roi, accepta sans délibérer l'inspection générale de la pharmacie des pauvres, et se fit apothicaire de l'Hôtel-Dieu. Sa conduite dans ce poste ne tarda pas à dévoiler la turpitude de ses prédécesseurs. Il venait d'entrer en exercice, lorsqu'on déposa chez lui une corbeille chargée de présens que les fournisseurs le priaient d'ac-

Digitized by Google

cepter. Il renvoya la corbeille avec mépris. « C'est un « usage, » lui dit-on. — « Il faut qu'il cesse, » répondit-il. Bientôt il conçut que le détail de ses devoirs auprès des malades ne s'accordait point avec ses fonctions publiques; il persuada aux administrateurs de charger un pharmacien-en-chef du choix et de la préparation des médicamens, et les malades se sont bien trouvés de cette innovation.

Rouelle se renferma plus assidument que jamais dans son laboratoire; sa réputation s'étendit de plus en plus, et l'Académie électorale d'Erfurth se l'associa. Ses élèves portaient son nom dans toutes les contrées de l'Europe.

J'ai suivi son cours trois années de suite. Il n'était pas donné à tout le monde de profiter de ses leçons; son esprit impétueux était incapable de s'asservir à une méthode rigoureuse. Il entamait un sujet, mais bientôt il en était distrait par une foule d'idées qui se présentaient à lui; les vues les plus générales et les plus profondes lui échappaient. Il appliquait ses expériences au système général du monde; il embrassait les phénomènes de la nature et les travaux des arts; il les liait par les analogies les plus fines; il se perdait, on se perdait avec lui, et l'on ne revenait jamais à l'objet particulier de la démonstration du jour, sans être étonné de l'espace immense qu'on avait parcouru. Il commettait les fautes les plus grossières contre les grammaires française et latine, mais il n'y avait que les sots qui s'en aperçussent. « Il s'agit bien ici, leur « disait-il un jour, d'élégance et de pureté : sommes-« nous à l'Académie du *beau parlage?* »

Si l'on se donne la peine de comparer le point où il a pris l'art après Homberg, Lémery, Geoffroi et Boul-

Digitized by Google

duc, au point où il l'a laissé à sa mort, on ne pourra lui refuser le titre de fondateur de la chimie en France. C'est de Rouelle qu'il faut dater notre école. Son cours manuscrit, qui n'est qu'un squelette décharné de ses leçons, est cependant le plus complet, le plus lié, le plus analytique que nous ayons. Son règne végétal passe avec raison pour un chef-d'œuvre. Il prétendait que l'analyse chimique était capable de fournir une méthode botanique générale, et il est certain qu'il a réussi quelquefois à fixer la véritable classe d'une plante par la voie de la décomposition.

Il créa la chimie, il encouragea en même temps l'étude de l'histoire naturelle. Quand il parut, on comptait à peine à Paris trois cabinets. Il y en a peut-être deux cents aujourd'hui. Plusieurs hommes tant en France que dans les pays étrangers, lui doivent leur réputation et leur fortune. Un ministre d'Espagne, ami des sciences, lui envoya des sujets à former. Ce fut dans son laboratoire, en présence des ambassadeurs des puissances maritimes, que se répéta la fameuse expérience sur la manière de dessaler l'eau de la mer. Grand savant, profond théoricien, il était manipulateur distrait (1) et maladroit. Je lui ai vu manier

(1) Grimm, dans sa *Correspondance*, à la date du 15 août 1770, cite de Rouelle les traits suivans de distraction :

« Il cherchait à dérober ses vues à la connaissance de ses auditeurs autant que son naturel pétulant pouvait le comporter. Ordinairement il expliquait ses idées fort au long, et quand il avait tout dit, il ajoutait : *Mais ceci est un de mes arcanes que je ne dis à personne.* Souvent un de ses élèves se levait et lui répétait à l'oreille ce qu'il venait de dire tout haut : alors Rouelle croyait que l'élève avait découvert son *arcane* par sa propre sagacité, et le priait de ne pas divulguer ce qu'il venait de dire à deux cents personnes. Il avait une si grande habitude à s'aliéner la tête, que les objets extérieurs n'existaient pas pour lui.

Digitized by Google

le phosphore; le feu dévorant enveloppait ses mains de toutes parts, les pénétrait, les consumait, sans qu'il sût comment la chose était arrivée.

Un jour, il faisait la distillation de l'esprit de sel, je crois; j'y étais. « Messieurs, nous disait-il, il faut pro-« céder ici avec la plus grande circonspection : un « charbon de trop ferait éclater le ballon, et nous ris-« querions d'être étouffés. » Tout en parlant, il accumulait le feu; l'énorme ballon crève avec une explosion épouvantable; la vapeur se répand dans le laboratoire; les élèves se précipitent les uns sur les autres et se répandent dans son jardin, et la leçon ne reprit qu'après que la toux et l'effroi furent dissipés.

Il était pieux; une seule chose lui paraissait difficile à croire dans la Bible, c'est où Noé avait pris tout le bitume dont il avait enduit l'arche, car il lui était démontré que la formation du bitume était postérieure au déluge.

Il se démenait comme un énergumène en parlant sur sa chaise, se renversait, se cognait, donnait des coups de pied à son voisin, lui déchirait ses manchettes sans en rien savoir. Un jour, se trouvant dans un cercle où il y avait plusieurs dames, et parlant avec sa vivacité ordinaire, il défait sa jarretière, tire son bas sur son soulier, se gratte la jambe pendant quelque temps de ses deux mains, remet ensuite son bas et sa jarretière, et continue sa conversation sans avoir le moindre soupçon de ce qu'il venait de faire.

« Dans ses cours il avait ordinairement pour aides son frère et son neveu pour faire les expériences sous les yeux de ses auditeurs : ces aides ne s'y trouvaient pas toujours; Rouelle criait : *Neveu! éternel neveu!* et l'éternel neveu ne venant point, il s'en allait lui-même dans les arrière-pièces de son laboratoire chercher les vases dont il avait besoin. Pendant cette opération, il continuait toujours la leçon comme s'il était en présence de ses auditeurs, et, à son retour, il avait ordinairement achevé sa démonstration commencée, et rentrait en disant : *Oui, Messieurs;* alors on le priait de recommencer. »

Digitized by Google

Il avait banni de son laboratoire tous les vaisseaux en cuivre; les médicamens ne se préparaient chez lui que dans le fer, le verre, la poterie ou l'argent. Rien de ce qui tient à la vie des hommes ne lui paraissait indifférent; la moindre négligence dans la préparation des remèdes était un crime à ses yeux. Les qualités morales allaient en lui de pair avec les talens. Le gouvernement l'a employé, dans une infinité d'occasions importantes, à l'examen des mines, des monnaies, des salpêtres; il ne faut pas douter que ces services ne soient un jour récompensés dans ses enfans (1). Il aimait les pauvres et il ne leur refusa jamais un médicament. Il aimait ses concitoyens et il s'est plusieurs fois refusé à des avantages considérables par lesquels on l'invitait à s'expatrier. Un insulaire, homme de naissance et de goût, lui proposait de son Cours de chimie douze mille francs au-delà du prix qu'aucun libraire y voudrait mettre. Rouelle répondit que s'il était tenté d'oublier ce qu'il devait à son pays, ces offres seraient capables de le lui rappeler; et l'insulaire répliqua : « Voilà un homme qui méritait de naître parmi nous. »

Rouelle eut des envieux et des ennemis : il avait trop de mérite pour manquer d'envieux, et trop de franchise pour manquer d'ennemis. Il lui arriva souvent ce qui doit arriver à tout homme qui renferme ses découvertes, c'est d'en perdre l'honneur. Alors il s'abandonnait aux imputations les plus déplacées, et il accusait des artistes innocens, tantôt de vol, tantôt

(1) Rouelle a laissé une fille que sa veuve, un an après la mort du maître, pour satisfaire à un de ses vœux, accorda à son digne élève d'Arcet. De ce mariage est né le chimiste de ce nom, que l'Institut compte dans son sein. (*Note de l'éditeur*)

Digitized by Google

de plagiat (1). Il avait établi dans sa maison, dans son laboratoire la règle la plus austère; il fallait faire preuve de bonnes mœurs, de talens et de latinité pour

(1) Le nom de Rouelle passera parce qu'il n'a jamais rien écrit et que ceux qui ont écrit de notre temps des ouvrages estimables sur cette science, et qui sont tous sortis de son école, n'ont jamais rendu à leur maître l'hommage qu'ils lui devaient; ils ont trouvé plus court de prendre sur le compte de leur propre sagacité, les principes et les découvertes qu'ils tenaient de leur maître : aussi Rouelle était-il brouillé avec tous ceux de ses disciples qui ont écrit sur la chimie. Il se vengeait de leur ingratitude par les injures dont il les accablait dans ses cours publics et particuliers, et l'on savait d'avance qu'à telle leçon il y aurait le portrait de Malouin, à telle autre le portrait de Macquer, habillés de toutes pièces. C'étaient, selon lui, des ignorantins, des barbiers, des fraters, des *plagiaires*. Ce dernier terme avait pris dans son esprit une signification si odieuse, qu'il l'appliquait aux plus grands criminels; et pour exprimer, par exemple, l'horreur que lui faisait Damiens, il disait que c'était un *plagiaire*.....

« .....Rouelle était honnête homme; mais avec un caractère si brut, il ne pouvait connaître ni observer les égards établis dans la société; et comme il était aisé de le prévenir contre quelqu'un et impossible de le faire revenir d'une prévention, il déchirait souvent dans ses cours, à tort et à travers : ainsi il ne faut pas s'étonner qu'il se soit fait beaucoup d'ennemis. Il ne pouvait pas estimer la physique ni les systèmes de M. de Buffon; il était peu touché *de son beau parlage*, et quelques leçons de son cours étaient régulièrement employées à injurier cet illustre académicien. Il avait pris en grippe le docteur Bordeu, médecin de beaucoup d'esprit. « Oui, Messieurs, » disait-il tous les ans à un certain endroit de son cours, c'est un de nos gens, un « plagiaire, un frater, qui a tué mon frère que voilà. » Il voulait dire que Bordeu avait mal traité son frère dans une maladie. Rouelle était démonstrateur aux leçons publiques au Jardin du Roi; le docteur Bourdelin était professeur, et finissait ordinairement sa leçon par ces mots : « Comme monsieur le démonstrateur va vous le prou- « ver par ses expériences. » Rouelle prenant alors la parole, au lieu de faire ses expériences, disait : « Messieurs, tout ce que monsieur « le professeur vient de vous dire est absurde et faux, comme je vais « vous le prouver. » Malheureusement pour monsieur le professeur, il tenait souvent parole. » (*Correspondance de Grimm.*)

Digitized by Google

y être admis en qualité d'élève. Il croyait à l'alchimie; il employait les deux dernières leçons d'un cours, qui durait sept à huit mois, à en démontrer la réalité par les faits et par les principes. Il finissait par une exhortation à ne point s'occuper d'une recherche inutile, ruineuse et presque désespérée. Cependant il m'a confié plusieurs fois que ce serait l'objet du travail de ses dernières années.

Il réunissait le don du génie à une érudition profonde. Il avait toutes sortes de prétentions qui le rendaient souvent ridicule. Il voulait être poète, philosophe, théologien, politique, musicien. Il préférait la Favart à la Clairon. Il faisait pitié sur la fin de sa vie; il avait conservé toute la violence de son caractère et presque perdu l'usage de la parole; il balbutiait quelques mots inintelligibles auxquels il cherchait à suppléer par des gestes, ce qui, joint à sa figure contrefaite, à ses yeux ardens, aux grimaces de son visage, lui donnait l'air d'un énergumène.

En 1768, le Roi accorda la survivance de démonstrateur au Jardin du Roi à son frère cadet, homme aussi profond chimiste que son aîné, esprit sage et méthodique, et un des plus grands manipulateurs de l'Europe. Celui dont je fais l'éloge en reconnaissance de l'amitié qu'il me portait et des leçons que j'en ai reçues, est mort à Passy le 3 août 1770. Son nom mérite d'être inscrit parmi les bienfaiteurs de la nation. Il a laissé peu d'ouvrages, à moins qu'on ne veuille compter cette multitude d'élèves répandus dans les différentes contrées de l'Europe, dont il dirigera long-temps après sa mort l'esprit et les mains.

Depuis la mort de Michel Vanloo on a supprimé quatre élèves de notre école : il n'y en reste que deux,

Digitized by Google

de six qu'ils étaient. Ces deux élèves partiront pour Rome au bout d'un an et feront place à deux autres. On ne conçoit pas qu'une économie de douze cents francs ait été la cause d'un changement aussi nuisible au soutien de la peinture, de la sculpture et de l'architecture. Il me semble plus raisonnable d'en croire ceux qui l'attribuent au petit esprit d'intérêt des académiciens qui voient avec peine ces enfans nés presque indigens, suppléer à la modicité de leur pension par des ouvrages qu'ils leur envient. Ces hommes pourvus de peu de talent et d'ames basses, n'ont pas pensé qu'ils n'en travailleraient pas davantage, le public n'étant pas assez bête pour payer bien cher une mauvaise terre cuite ou un mauvais tableau.

Rouelle le cadet succède au laboratoire de son frère et fera les leçons publiques de chimie. L'aîné était peut-être plus propre à cultiver l'art que son frère; mais celui-ci est infiniment plus propre à en donner des leçons.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ABBÉ BLACHE,

DOCTEUR EN THÉOLOGIE (1).

(FIN.)

LIVRE VII.

Quoique le Père Robinet m'eût donné avis de la réconciliation du Père de La Chaise avec monsieur l'Archevêque à l'occasion du faux Arnauld, recteur des Jésuites de Douai, que monsieur l'Archevêque mit à couvert auprès du Roi, en faisant paraître en sa place un certain docteur de Sorbonne, qui voulut bien se charger de l'infamie de cette action, moyennant une chaire de Sorbonne que monsieur l'Archevêque lui fit avoir par violence, je ne pouvais pas croire que cette réconciliation dût ôter la crainte si bien fondée, que j'avais reconnue à monsieur l'Archevêque, que je ne m'allasse jeter aux pieds du Roi pour demander à Sa Majesté des commissaires pour juger mon affaire de Ruel. Je voulus lui donner avis de la résolution où j'étais d'aller au Roi, par une lettre où tous les sujets de plaintes que j'avais à faire contre lui étaient compris; et je ne doute point que ma lettre n'eût produit un bon effet. Comme je portais moi-même ma lettre,

(1) Voir tome Ier, pages 11 et 139, et II, page 181.

Digitized by Google

pour la remettre au Suisse de monsieur l'Archevêque, un coupeur de bourse me coupa ma poche dans l'église de Notre-Dame, ce qui me jeta dans une alarme terrible que ma lettre ne tombât entre les mains de quelqu'un qui, vu le mépris que monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise s'étaient attiré dans le public (car le Père de La Chaise y avait sa petite part) ne la fît imprimer et qu'on ne m'en attribuât l'impression.

Quelques jours après, un honnête homme, qui me dit par la suite qu'il était un nouveau converti, entra dans ma chambre, me demanda si je n'étais pas en peine d'une lettre que j'écrivais à monsieur l'Archevêque et qui m'avait été prise à Notre-Dame. Cet honnête homme me dit qu'étant allé voir une personne de mérite, cette personne lui avait communiqué ma lettre; et comme elle était d'une juste longueur, elle la lui avait abandonnée pour la lire à son loisir, et lui avait raconté qu'étant à Notre-Dame ses laquais lui dirent qu'un coupeur de bourse lui avait pris sa bourse et sa montre; et que l'ayant saisi ils le fouillèrent sur-le-champ, lui prirent tout ce qu'il avait volé ce matin-là. Parmi tout cela se trouva ma lettre.

Le nouveau converti me dit qu'ayant conféré du contenu dans ma lettre avec plusiers autres personnes de mérite, tous prosélytes comme lui, et monsieur le curé de Saint-Leu étant survenu, ils lui communiquèrent ma lettre et l'incertitude où ils étaient de ce qu'ils pourraient faire pour en donner connaissance au Roi; que monsieur le curé de Saint-Leu, voyant que j'y parlais de M. le duc de Saint-Aignan, comme le duc de Beauvilliers était son fils et le saint de la cour le plus à la mode, leur conseilla de lui envoyer ma lettre, et d'en écrire une en même temps pour l'instruire comment Dieu avait permis que cette lettre fût tombée entre leurs mains, et le mauvais effet que produisait dans leur esprit de voir un archevêque d'une vie scandaleuse maltraiter un prêtre qui par sa lettre paraissait être homme de bien.... Le nouveau converti conclut sa conversation avec moi en disant que je ne me misse plus en peine de ma lettre, qu'elle était, il y avait deux jours, dans les mains de M. de Beauvilliers, que je pouvais lui écrire moi-même, et qu'il me viendrait voir dans huit jours pour savoir quel succès elle aurait eu.

Digitized by Google

Je tâchai de donner tout le meilleur tour qui me fut possible pour mettre à couvert la réponse que sans doute il me ferait, qui serait : qu'il ne se mêlait de rien ; qu'il n'entamait jamais aucune affaire devant le Roi ; qu'il ne faisait que répondre sur ce que Sa Majesté lui proposait. J'écrivis sans perdre de temps à M. le duc de Beauvilliers pour le supplier de me renvoyer ma lettre qu'un nouveau converti lui avait adressée par la poste ; persuadé qu'il n'en ferait aucun usage, par la raison que j'avais éprouvé qu'il n'avait pas jugé à propos de me présenter au Roi pour remercier Sa Majesté de la pension que monsieur l'Archevêque avait obtenue au prix que le Père de La Chaise m'avait dit, et dont M. le duc de Beauvilliers avait été informé.

M. le duc de Beauvilliers en me renvoyant ma lettre, me fit l'honneur de m'écrire qu'il s'était déjà expliqué à moi qu'il ne se mêlait de rien, mais qu'il conservait pour moi la même estime qu'il avait toujours eue, et me conseillait de ne point songer à ma justification ; qu'il ne croyait pas que les esprits (parlant du Roi sans doute) fussent disposés à l'entendre ; qu'il ne se croyait pas à portée de vaincre cette difficulté.

Je ne pus me persuader que si le Roi pouvait être informé de mes griefs, je n'en eusse toute la satisfaction que je devais attendre de sa justice. Néanmoins ne voulant prendre aucune résolution dans une affaire aussi délicate sans avoir un bon conseil, je crus ne pouvoir mieux m'adresser qu'à M. le cardinal Le Camus pour avoir son avis, attendu qu'il était mon directeur en qualité de mon évêque diocésain, et qu'il avait le même intérêt que moi de faire connaître au Roi quels étaient monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise, et quel était l'abus qu'ils faisaient de la confiance dont il les honorait. D'ailleurs j'étais dans un obligeant commerce avec ce prélat-cardinal, que je regardais comme un saint, apprenant de la voix publique qu'il ne vivait que de racines. Je prenais soin de l'informer de tout ce que nos deux ennemis communs disaient et faisaient contre lui pour le retenir dans son diocèse comme dans une espèce d'exil. J'étais pleinement informé des sentimens que ces deux personnages avaient tou-

Digitized by Google

chant mon saint évêque. J'avais toujours pris un grand soin de l'instruire dans toute l'affaire.

Je m'avisai de comprendre tous les griefs que j'avais contre monsieur l'Archevêque et contre le Père de La Chaise, dans trois écrits séparés pour les présenter au Roi. Le premier de mes écrits contenait la catastrophe de tout ce qui m'était arrivé à Ruel. La cause secrète de mes assassinats y était coulée finement, et généralement toute la conduite que monsieur l'Archevêque y avait tenue pour plaire à madame de Bretonvilliers n'y était pas oubliée. J'y avais marqué comment le Roi avait été informé du service que je lui avais rendu; comment l'Archevêque était devenu en apparence le meilleur de mes amis. Je finissais ce premier écrit par la manière chrétienne dont j'avais détaché monsieur l'Archevêque de la Varenne, et comment il s'était jeté entre les bras de la nièce de l'auteur du complot contre la personne sacrée du Roi et contre celle de Monseigneur le Dauphin, sans néanmoins exprimer les noms ni de l'auteur ni des complices. Ce premier écrit seul aurait été capable d'attendrir le cœur d'un Turc, tant le style était chrétien, entre-mêlé d'une infinité de pensées tirées de l'Écriture et des Pères.

Le second écrit contenait les fastes du Père de La Chaise, et comprenait toutes les aventures de Petit-Jean, de l'abbé de Bellemont et Simon, peintre et graveur du portrait du Père de La Chaise; la nouvelle méthode pour obtenir des évêchés et des abbayes en se faisant inscrire sur le catalogue des bienfaiteurs de la maison de Saint-Louis, ou de telle autre maison des jésuites du royaume; l'histoire des terres glaises, les conseils que le Père de Goulaine me donnait.

Le troisième écrit embrassait la conduite que monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise avaient tenue contre moi de concert. J'y marquais quel était le mépris que ces deux personnages avaient l'un pour l'autre, dans les propres termes dont ils s'étaient servis en me déclarant naïvement leurs sentimens. Je racontais le brigandage qui s'était commis, par le procureur des Jésuites, sous l'autorité de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise, dans la dépense que

Digitized by Google

le Roi faisait pour donner des livres aux nouveaux convertis. Je n'avais garde d'oublier la scène qui se passa dans la chambre du Père de La Chaise à l'occasion de la découverte des six lettres ; et il me souvient que le cas de conscience sous les noms de Titius et de Sempronius était rapporté d'un style pathétique, assaisonné d'un grain de ce sel attique, qui, mêlant à la morale la pointe solide d'une satire fine, ne déchire point grossièrement la réputation du prochain, mais instruit en chatouillant ceux qu'on veut reprendre.

Je fus depuis la fin du mois de juin 1693, jusqu'au mois d'octobre de l'année suivante, à faire ces écrits.

Pendant cet intervalle de temps, il se présenta deux occasions de rendre deux services très-importans à l'État. Comme j'étais beaucoup mêlé parmi nos prosélytes, je me trouvais à portée de faire des découvertes sur les projets du prince d'Orange, et sur les mauvaises intentions de nos nouveaux convertis. M. de Louvois venait de mourir. Je crus que monsieur l'Archevêque voudrait bien se charger d'informer le Roi de la découverte que j'avais faite. Il s'agissait d'arrêter quatre ou cinq convertis, qui devaient partir à jour nommé pour se rendre auprès du prince d'Orange, chargés de Mémoires qui devaient servir d'instruction pour favoriser une révolte dans Paris, et pour pousser la fureur de la populace jusque dans Versailles, et la faire réussir en même temps dans tout le royaume. Le succès paraissait infaillible par la manière tumultueuse dont on distribuait le pain au Louvre. Monsieur l'Archevêque me dit d'abord que ma découverte pouvait être très-importante ; mais qu'il ne me conseillait point de paraître vouloir arrêter une sédition qui pourrait n'être qu'imaginaire ; qu'en voulant arrêter une sédition imaginaire, j'arrêterais le gain exorbitant d'une fameuse marchande de blés et de son allié ; que ces deux marchands ne me pardonneraient jamais. Il me les nomma, et je tairai ici leurs noms. Je dois seulement dire que monsieur l'Archevêque m'assura qu'il avait déjà dénoncé au Roi l'allié de la marchande de blé ; que si je voulais, il parlerait au Roi de ma découverte ; mais qu'il ne pourrait le faire qu'en présence du Père de La Chaise, qui ne manquerait pas d'assurer le Roi que j'étais un émissaire du

Digitized by Google

prince d'Orange, qui faisait semblant de vouloir servir l'État, pendant qu'il avait des avis contraires et certains que je cabalais pour fomenter les nouveaux convertis contre le service du Roi et le bien public; que je visse si je voulais hasarder le paquet. Je lui dis que je n'avais rien à lui répondre sur ce qu'il me découvrait de la part du Père de La Chaise; qu'il le connaissait mieux que moi. Pour éviter que ce Père ne prît prétexte de me faire passer dans l'esprit du Roi pour un émissaire du prince d'Orange, si lui, monsieur l'Archevêque, allait parler au Roi de la découverte que j'avais faite, en présence du Père de La Chaise, je le priai de n'en rien dire, et lui dis que j'allais m'adresser à quelque ministre. Comme je sortais, il me rappela et me dit qu'il songeait à un expédient de pouvoir informer le Roi de ma découverte, sans que le Père de La Chaise fût présent; que je vinsse le voir à son retour de Versailles, et m'invita de venir dès sept heures du matin avant que les audiences fussent ouvertes.

Quand je revis ce prélat à son retour de Versailles, il commença, dès que j'approchai de lui, à mettre ses deux mains sur son visage, et se couvrir, me disant qu'il était au désespoir de me faire savoir les ordres exprès dont le Roi l'avait chargé. A peine, me dit-il, eut-il prononcé mon nom, que le Roi le regarda d'un œil d'indignation, lui commanda de ne pas passer outre; que Sa Majesté lui dit qu'elle savait ce qu'il avait à lui dire de ma part, et que lui, archevêque, ne savait pas qu'il était ma dupe de croire que je servais l'État dans le temps que je le trahissais; qu'il était persuadé que j'étais un fou à lier, un émissaire du prince d'Orange. Qu'il savait le moyen de s'en faire éclaircir, et qu'il lui défendait d'avoir jamais aucun commerce avec moi. Je vis clair comme le jour que c'était une nouvelle perfidie que ce prélat m'avait faite. Il voulut me persuader que c'était le Père de La Chaise qui avait prévenu le Roi contre ma fidélité, m'ajoutant que Dieu le punirait; qu'il était impossible de détromper le Roi quand il était prévenu, et surtout par son confesseur, qu'il croyait être le plus homme de bien de son royaume; qu'il devait me recommander, par tendresse pour moi, de ne me plus mêler parmi des nouveaux convertis. Après quoi il m'embrassa, me

Digitized by Google

baisa à droite et à gauche ; et je le quittai pour la dernière fois de sa vie.

Dans le temps que je m'adressai à monsieur l'Archevêque afin qu'il fît connaître au Roi la découverte que j'avais faite de ces nouveaux convertis fugitifs, j'envoyai à ce fameux pénitent, M. le cardinal Le Camus, mes trois écrits, afin d'avoir son conseil. Dans le même temps j'avais aussi écrit une lettre fort longue à madame de Gondi, religieuse du Calvaire, et sœur de madame la duchesse de Lesdiguières, par laquelle je lui marquais, qu'étant instruite de la cause secrète de tous les malheurs sous lesquels je gémissais encore, elle m'accorderait peut-être son attention pour vouloir bien prier madame la duchesse de Lesdiguières, sa sœur, de me rendre favorable monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise, qui étaient d'une intelligence parfaite, afin qu'ils me servissent auprès du Roi, qui était tout disposé à me faire du bien ; que j'avais été réservé à me taire jusqu'ici sur tous mes griefs, sans en avoir voulu informer le Roi ; que je la suppliais d'avoir égard à ma retenue ; que je la pousserais jusqu'au tombeau, à condition néanmoins que madame la Duchesse, sa sœur, me rendrait favorable monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise, sinon que j'irais me jeter aux pieds du Roi pour lui découvrir la cause secrète de tous mes malheurs.

Ma lettre alarma si fort madame de Gondi, qu'elle ne put s'empêcher d'en témoigner son inquiétude à quelques-unes de ses confidentes. Une ancienne religieuse nommée Anne de Jésus me fit avertir secrètement que la lettre que j'avais écrite à madame de Gondi l'avait toute troublée, en sorte qu'elle l'avait envoyée à madame sa sœur. Il ne faut pas douter que ma lettre ayant été communiquée à monsieur l'Archevêque ne l'ait obligé de se servir de la découverte que je lui faisais de ces nouveaux convertis fugitifs, pour me faire passer dans l'esprit du Roi, comme il fit, pour un émissaire du prince d'Orange (et tout le reste que j'ai dit ci-dessus, qu'il me dit de la part de Sa Majesté), afin de m'avilir au point de m'ôter toute créance auprès du Roi.

Comme je vis que monsieur l'Archevêque avait absolument sacrifié à sa passion les intérêts de l'Etat, je m'adressai à M. le

Digitized by Google

duc de Beauvilliers, en lui donnant la connaissance de ce que j'avais découvert des desseins des nouveaux convertis. Mais il jugea à propos de m'écrire que l'affaire dont je lui parlais regardait M. de Pontchartrain ou M. de La Reynie. M. de Pontchartrain renvoya ma lettre d'avis à M. de La Reynie. Avant que ce renvoi fût fait, il se passa plus de huit jours, en sorte qu'ajoutant ces huit jours de délai aux six jours que monsieur l'Archevêque différa d'en parler au Roi, et les trois jours de temps qu'il me fallut attendre la réponse de M. le duc de Beauvilliers, tous ces délais emportèrent seize jours, en sorte que, quand M. de La Reynie m'eut fait l'honneur de m'envoyer quérir, l'occasion n'était plus favorable, les fugitifs qu'il fallait arrêter avaient eu le temps de sortir du royaume. Cet excellent magistrat m'en témoigna son déplaisir, convint de l'importance de mon avis, m'exhorta à continuer de veiller sur nos prosélytes, et me conseilla de continuer aussi de m'adresser à M. de Pontchartrain.

Dès le lendemain, je fis une découverte qui était de la dernière importante. Il s'agissait de tous les projets que le prince d'Orange faisait pour l'avenir, dont la machine infernale qui parut devant Saint-Malo faisait partie. Il s'agissait aussi de toutes les fautes que nous avions faites par le passé; que nous pouvions éviter, si nous eussions été bien informés de ses desseins, et des avantages considérables dont nous ne profitâmes pas après l'action de Nerwinde. Je m'avisai d'écrire à M. de Pontchartrain, lui marquant que l'affaire dont il s'agissait n'était pas de la nature de celle qu'il avait jugé à propos, il y avait deux jours, de renvoyer à M. de La Reynie. Comme on ouvrit ma lettre devant ce ministre, et qu'on eut commencé par lire mon nom, M. de Caumartin, intendant des finances, prit la parole, disant qu'il me connaissait. M. de Pontchartrain lui dit de se charger de ma lettre, sans en vouloir entendre lire davantage. M. de Caumartin et monsieur l'abbé, son frère, m'ayant entendu le lendemain pendant trois heures, demeurèrent d'accord que je rendais un service très-important à l'État. Comme je vis M. de Caumartin pénétré de l'importance de mon Mémoire, et prêt à l'envoyer sur-le-champ à M. de Pontchartrain, je lui dis que, s'il voulait

Digitized by Google

que le Roi eût toute l'attention nécessaire pour tirer avantage de ma découverte, il fallait que M. de Pontchartrain commençât par dire au Roi qu'il était informé que des personnes mal intentionnées contre moi m'avaient fait passer dans l'esprit de Sa Majesté pour un fou, un visionnaire, un émissaire du prince d'Orange qui cabalait, selon les desseins de ce prince, avec nos nouveaux convertis, trahissant l'État en faisant semblant de vouloir le servir.

M. de Caumartin ne put se résoudre à suivre mon sentiment, tant il lui parut incroyable; mais il me dit que, pour parer le coup que j'appréhendais que le Roi ne portât contre moi, en entendant nommer mon nom, il allait faire mon éloge au ministre d'État d'une manière si avantageuse, qu'au cas que le Roi parlât de moi comme je l'appréhendais, le ministre pût rendre sur-le-champ un témoignage tout contraire. Je me rendis chez M. de Caumartin au jour donné, et je commençai par voir monsieur l'abbé, son frère, qui me répéta confidemment ce que M. de Caumartin lui avait dit le soir; qu'à peine M. de Pontchartrain eut dit au Roi que j'avais fait une découverte très-importante, tout à coup le Roi lui ferma la bouche, lui disant : « Quoi ! ce fou visionnaire, cet infame « émissaire du prince d'Orange a la témérité de prendre votre « canal, pour mieux couvrir sa félonie ! » En sorte que M. de Pontchartrain, entendant le Roi parler ainsi, lui répondit que M. de Caumartin promettait d'être caution que mon mémoire était important. Le Roi rejeta bien loin la caution et mon mémoire, et dit que monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise me connaissaient bien mieux que M. de Caumartin; qu'il n'y avait que trois jours qu'ils lui avaient fait voir la fausseté de mon mémoire; que j'étais le plus grand et le plus artificieux ennemi qu'il eût dans son royaume; qu'il voulait en être éclairci selon les formes de la justice; qu'à cet effet le Roi lui ordonna de dire à M. de Caumartin de m'envoyer de la part de Sa Majesté à M. de La Reynie pour apprendre la réponse de mon mémoire, et qu'il envoyât en même temps ordre à ce magistrat que, lorsque je serais chez lui, il prît toutes les précautions pour observer mes démarches quand je sortirais, pour savoir les gens que je fréquentais,

Digitized by Google

et, selon ce qu'il découvrirait par la suite, qu'on m'arrêtât prisonnier et ceux avec qui je me serais trouvé en commerce, qui pourraient paraître suspects. M. l'abbé de Caumartin ajouta, que monsieur son frère prendrait son temps, quand il monterait en carrosse, pour me dire laconiquement de me rendre incessamment, de la part du Roi, chez M. de La Reynie, qui m'apprendrait la résolution de mon mémoire. Ce fut ce que M. de Caumartin me dit de si loin qu'il m'aperçut.

J'allai de ce pas chez M. de La Reynie. Je trouvai son portier instruit de ma venue, qui me dit de la part de son maître de revenir dans deux jours à huit heures précises du matin. Au jour qui m'était marqué, je me rendis chez M. de La Reynie où je trouvai Desgrais tout seul, avec qui M. de La Reynie me laissa plus de trois quarts-d'heure. Quand M. de La Reynie vint à moi, je lui dis que je venais pour satisfaire à l'ordre du Roi et apprendre de lui ce que Sa Majesté souhaitait que je fisse pour lui donner de nouvelles marques de ma fidélité. Il me dit qu'il n'avait pas de temps à perdre; qu'il saurait bien me trouver quand il voudrait me parler, et me tourna le dos.

M. le commissaire Gazon, qui demeurait près de Saint-Sulpice et mon intime ami, me fit savoir secrètement qu'il avait un mot à me dire, me donna un rendez-vous, à huit heures du matin, à l'abbaye St.-Germain où je le trouvai dans la bibliothèque, faisant semblant d'y chercher quelque chose. Il me prit en particulier, me montra la lettre que M. de La Reynie lui avait écrite, par laquelle il lui marquait d'employer toute son industrie pour découvrir les gens que je fréquentais. Je racontai au commissaire Gazon tout ce que j'ai dit de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise, et de M. de Pontchartrain qui porta mon mémoire au Roi, et de la réponse que Sa Majesté avait faite. M. le commissaire Gazon me dit, qu'il allait écrire à M. de La Reynie; qu'il était surpris que j'eusse été enveloppé dans le nombre de ceux qui pouvaient être suspects à l'État; qu'il commencerait par répondre de moi comme de lui-même, tant il me connaissait pour un homme sans reproche depuis un temps infini; qu'il le priait

Digitized by Google

de faire remonter jusqu'à la source d'où pouvait venir l'avis qu'il avait reçu contre moi, et qu'on trouverait infailliblement que ceux qui l'avaient donné étaient eux-mêmes ennemis de l'État, de s'opposer au service, que sans doute je voulais rendre; que cependant, pour obéir à ses ordres, il allait redoubler ses soins pour observer toutes mes habitudes, et qu'il lui en rendrait compte jour par jour. Ensuite M. Gazon me fit donner par écrit le nom des personnes chez qui je fréquentais, les distribua en deux ou trois visites par jour, et me fit garder une pareille liste que celle qu'il gardait lui-même, afin d'observer ponctuellement, en sorte qu'il pût rendre compte jour par jour à M. de La Reynie des maisons où je serais entré. Il comprit que les avis qu'il donnerait à M. de La Reynie de mes visites journalières étant conformes à celles que les espions de Desgrais donneraient, sans s'être rien communiqué entre eux, il aurait lieu après la quinzaine de soutenir hautement mon innocence.

Après environ quinze jours de temps, M. de La Reynie voyant qu'on ne découvrait rien dans mes visites journalières qui pût être suspect, écrivit au commissaire Gazon de ne me plus suivre; qu'il comprenait que l'avis qu'il avait reçu contre moi était faux. Le commissaire témoigna à M. de La Reynie qu'il devait tourner son zèle contre ceux qui m'avaient noirci dans l'esprit du Roi, prit occasion de faire mon éloge, offrit d'être ma caution, et laissa ce magistrat persuadé non-seulement de la fausseté de l'avis qu'il avait reçu, mais encore que je pourrais être très-utile dans ces temps fâcheux. M. Gazon lui dit qu'il me prierait de continuer, et qu'il lui rendrait compte des nouvelles découvertes que je ferais. M. de La Reynie l'agréa très-volontiers.

Ce fut le jour de Saint-Martin que M. le commissaire Gazon vint m'assurer que je devais être dans une parfaite sécurité. J'avais envoyé mes écrits justificatifs à M. le cardinal Le Camus dès le 10 octobre précédent (1694). Je commençais un mois après ce temps-là d'être dans l'impatience de ne pas recevoir sa réponse, attendu qu'il était très-ponctuel à me la faire quand je lui donnais avis sur ce qui regardait ses intérêts, lorsque M. de La Vienne me donna avis que monsieur l'Ar-

Digitized by Google

chevêque lui avait témoigné qu'il voulait me faire arrêter prisonnier. Il avait entre ses mains ces écrits, que M. le cardinal Le Camus lui avait envoyés sourdement et à mon insu afin qu'il les communiquât au Père de La Chaise, pour se réconcilier avec eux. Quoique je fusse dans une entière ignorance d'une si noire perfidie, je crus devoir prendre une sage précaution à tout évènement. Comme je m'étais attiré l'estime de toute la famille de M. le duc de La Rochefoucauld, ayant assisté par mon ministère, jour et nuit, durant le cours de sa maladie et à sa mort, cet illustre père chéri de tous ses enfans, je crus que je trouverais un asile dans leur hôtel, où je comptais en attendant la réponse de M. le cardinal Le Camus, et en cas qu'elle n'arrivât pas sous peu de jours, avoir le loisir d'écrire à madame de Maintenon pour implorer sa protection. Je m'adressai à mademoiselle de La Rochefoucauld à qui je racontai le sujet de la prière que je lui faisais. Elle me refusa par deux raisons : la première, qu'elle ne pouvait croire que monsieur l'Archevêque osât jamais faire arrêter prisonnier un prêtre comme moi, connu du Roi et de tout le public pour un homme sans reproche ; la seconde, que monsieur son frère l'abbé avait plusieurs procès avec les moines de son abbaye, dont monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise étaient les commissaires. Je me retranchai à écrire à M. le duc de La Rochefoucauld, pour le prier de témoigner à monsieur l'Archevêque qu'il m'honorait de son estime, et qu'au cas qu'il eût sujet de se plaindre de moi, il offrît au Prélat que je lui ferais toute la satisfaction que sa dignité d'archevêque demanderait d'un homme comme moi. Mais le crédit de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise fit oublier à M. de La Rochefoucauld toute l'estime dont il m'avait donné des marques.

Privé des secours dont je m'étais flatté, je me retranchai, pour ainsi dire, dans ma chambre, à dessein d'écrire plusieurs lettres à madame de Maintenon, en lui envoyant la copie de mes écrits, par de justes intervalles. A cet effet je lui faisais une assez juste application de l'histoire de Mardochée, la regardant comme une autre Esther. J'ajoutais que Mardochée n'avait eu qu'un Aman ; et que j'en avais deux, monsieur l'Ar-

Digitized by Google

chevêque et le Père de La Chaise ; que néanmoins je ne demandais pas pour eux le même sort qu'Aman éprouva, mais seulement qu'elle eût la bonté de me mettre à couvert de la fureur de la vengeance de mes deux Aman, en attendant qu'elle eût la curiosité de s'informer de la vérité d'un service pareil à celui que Mardochée avait rendu au roi Assuérus, et qui m'avait attiré l'assassinat qui m'était arrivé à Ruel, dont elle était si bien informée. Je joignis à cette lettre la pièce qui regardait monsieur l'Archevêque sur la cruauté qu'il me fit dans mon affaire de Ruel. J'envoyai à quatre jours de distance une seconde lettre avec l'écrit qui regardait les fastes du Père de La Chaise, qui comprenaient tous les faits simoniaques qu'on a vus ci-devant.

Il y avait un ordre établi chez madame de Maintenon que toutes les lettres qui lui venaient par la poste fussent ouvertes par une fille nommée mademoiselle Manon. Cette fille n'eut pas de peine à comprendre le mystère que ma première lettre cachait sous le nom d'Esther et de Mardochée. Elle en dit un mot en plaisantant à madame de Maintenon, qui en fit sans doute une partie du sujet de sa conversation avec le Roi, qui comprit d'abord que c'était moi. Cette conversation arriva la veille de l'audience de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise, en sorte que le Roi en parla le lendemain. Les deux grands serviteurs de Dieu et du Roi, qui avaient lu mes écrits que M. Le Camus leur avait envoyés, comprirent que si j'étais écouté je ne manquerais pas de les perdre. Ils dirent au Roi que j'étais devenu insensé ; qu'il fallait me dérober à la vue du public, pour l'honneur de mon caractère ; que j'avais écrit contre eux des libelles diffamatoires si outrageans et si insoutenables, que M. le cardinal Le Camus, à qui je les avais confiés pour les faire imprimer, en avait été si scandalisé, qu'il les leur avait renvoyés, et les avait priés, comme mon évêque diocésain, d'avoir pitié de moi, en me faisant enfermer. Monsieur l'Archevêque ajouta que j'étais si artificieux, qu'il n'était nullement surpris que j'eusse eu l'adresse de persuader à Sa Majesté que je lui avais rendu un service important ; que lui-même s'était laissé d'abord surprendre à mes adresses, étant demeuré persuadé pendant un

Digitized by Google

assez long temps que je lui avais rendu un service important au sujet de certains huit porteurs de flambeaux qui lui avaient fait un sanglant affront un soir comme il se retirait, pendant qu'il avait vérifié que c'était moi qui en étais l'auteur pour me venger de ce que le Roi ne me faisait point de part de ses graces en biens d'Église. Et le Prélat persista à soutenir que j'étais le plus dangereux émissaire que le prince d'Orange eût dans Paris. Ils voulurent confirmer le Roi dans la confiance qu'il avait en eux en le priant de suspendre son ordre, jusqu'à ce qu'ils lui eussent apporté mes écrits, que M. le cardinal Le Camus leur avait envoyés. Ils les apportèrent à leur prochaine audience et les présentèrent au Roi Dieu permit que le Roi, sans autre connaissance de cause que celle du témoignage de ces deux grands personnages, leur abandonnât son autorité pour faire dresser ses ordres, comme ils le jugeraient à propos. Ils furent chez M. de Pontchartrain, et firent mettre en leur présence dans la lettre de cachet que je serais mis dans un lieu de la prison (à Saint-Lazare) sans papier ni encre, et que je ne verrais ni ne serais vu de personne. Desgrais fut chargé de la lettre.

Voilà ce que la perfidie de M. Le Camus m'attira, dont il ne lui est revenu aucun avantage; et je puis dire que son procédé est en exécration dans tout le clergé de France qui en fut informé par monsieur l'Archevêque même, qui se faisait un plaisir de le raconter à tous ceux de l'assemblée de 1695. Que si M. le cardinal Le Camus a terni sa pourpre par une action si indigne de tout homme qui aurait un peu d'honneur (tant son hypocrisie est complète!) sans qu'il m'ait donné jusqu'ici aucune marque de repentir, je devrais faire connaître ici quel est le prix que sa pourpre a coûté à la France et à toute l'Europe, par la sanglante guerre dont il fut la cause, ayant été, par les émissaires qu'il avait à Rome, l'unique boute-feu de la mésintelligence qu'il y eut entre le pape Innocent XI et le Roi.

Ce fut le 15 de décembre de l'an 1694 que Desgrais vint seul heurter à ma porte à sept heures du matin. En entrant, il me demanda si je le connaissais. Je lui répondis qu'oui, et que, sans doute, il était chargé de l'ordre de m'arrêter pri-

Digitized by Google

connier, dont monsieur l'Archevêque m'avait fait avertir par M. de La Vienne, il y avait plus d'un mois, afin que je prisse la fuite, et que, par là, il se mît à couvert, auprès du Roi, de la criante injustice qu'il me faisait. J'embrassai Desgrais, le priant de ne faire aucun éclat pour l'honneur de mon caractère. Il me le promit et me tint parole. Je lui offris mes écrits, que j'avais préparés exprès, dans l'espérance que M. de La Reynie les voyant, il jugeât si je méritais une si fatale destinée. Mais Desgrais me répondit qu'il n'avait aucun ordre de se charger de mes papiers. Je le priai à tout le moins de lire la troisième lettre que j'allais envoyer ce matin-là même à madame de Maintenon, avec la pièce qui devait y être jointe; ce qu'il fit, et me conseilla d'emporter la lettre avec moi, afin que ceux entre les mains de qui il m'allait mettre s'en servissent pour faire connaître mon innocence. Je suivis son conseil. Nous entrâmes dans un carrosse qui nous attendait au bas de la rue, sans que qui ce soit du voisinage s'aperçût qu'on me conduisait prisonnier. Nous arrivâmes à Saint-Lazare. Ne connaissant point la prison dont le général de cette congrégation est le principal geôlier, de qui j'étais parfaitement connu, à qui j'avais communiqué mes écrits, il y avait un an ou dix-huit mois, et par conséquent bien instruit de mon innocence, je crus que je serais mis parmi les prêtres de sa communauté. Mais à peine eus-je mis pied à terre, et eût-on porté la lettre de cachet à M. Joly, général, que j'en fus bientôt détrompé. On me conduisit au travers d'une basse-cour, accompagné de Desgrais et d'un prêtre de Saint-Lazare, nommé M. de Saint-Paul. On me fit entrer dans une salle basse, et on ferma la porte de la cour sur nous. Un frère se mit à genoux, tête nue, me fit lâcher la ceinture de mon haut-de-chausses, et la laissa aussi vide que quand elle vint des mains du tailleur; me tâta au travers du corps et des bras, pour voir s'il n'y avait rien de caché. Je priai M. de Saint-Paul qu'il eût la bonté de me confier ma montre et mon étui à curedents, mais tout cela me fut refusé d'un air sec; après quoi M. Desgrais se retira.

Je demeurai seul avec M. de Saint-Paul l'espace d'un bon

Digitized by Google

quart-d'heure, pendant qu'on préparait le lieu qui m'était destiné. Je crus devoir profiter de ce délai afin d'instruire ce prêtre des mêmes raisons que M. Joly, son général, avait vues dans mes écrits. Je le priai d'en conférer avec lui, pouvant, par ce moyen, me procurer bientôt la liberté. A peine eus-je ouvert la bouche, que M. de Saint-Paul me la ferma, en me disant qu'il lui serait inutile de m'entendre ; qu'il fallait que je me fusse étrangement oublié de mes devoirs, s'il en jugeait par la lettre de cachet qui portait que je serais mis dans un lieu sans papier ni encre, où je ne verrais ni ne serais vu de personne ; qu'ils n'avaient jamais reçu un ordre si rigoureux ; que monsieur l'Archevêque avait envoyé la veille son gentilhomme dire à M. Joly qu'on amènerait le lendemain un prêtre ; qu'il eût à redoubler son zèle pour bien faire observer l'ordre du Roi ; que le Père de La Chaise et lui y prenaient un grand intérêt, à cause que ce prêtre était le plus dangereux homme qu'ils eussent connu dans leur vie.

M. Le Vasseur, autre prêtre de Saint-Lazare, qui a la charge de préfet de cette prison, vint nous dire que tout était prêt. Alors M. de Saint-Paul me remit entre les mains de M. Le Vasseur. Je traversai quatre portes, dont il y en avait une ou deux faites de barreaux de fer. En passant, je vis trois ou quatre petites portes fort basses qui avaient tout l'air d'être des portes de cachots. M. Le Vasseur eut la complaisance de me dire que cet endroit s'appelait le Noviciat ; que lorsque les prisonniers avaient demeuré là quinze jours plus ou moins, on les en tirait afin qu'ils se trouvassent plus à leur aise dans les loges des galeries. M. Le Vasseur m'ouvrit une des loges où il n'y avait personne. Je vis un lieu fort étroit, long de sept à huit pieds, très-humide, qui ne tirait son jour que d'un petit soupirail proche le plancher d'en haut, une paillasse fort mince étendue sur des planches soutenues de deux tréteaux ; après quoi il me conduisit à un troisième étage, où était le lieu de mon séjour. C'était à la dernière loge d'une galerie, qui était coupée par une bonne cloison, fermée par une porte immédiatement au-dessus de celle où je devais être enfermé. Cette porte étant ouverte, je vis que le bout de la galerie était terminé par l'ouverture d'une fenêtre d'un pied

Digitized by Google

et demi de large sur environ quatre pieds de haut, bien grillée. Il y avait une croisée brisée par la moitié, dont le haut était fermé par un panneau de verre, et le bas par deux ais de sapin, où il y avait un trou de la largeur à y passer un œuf de canne.

On m'ouvrit ensuite le guichet du lieu où je devais être enfermé. Toute la différence de ce lieu à celui que j'avais vu en bas, consistait en ce que l'autre était humide et celui-ci plus sec. Je pliai mon corps en deux, tant la porte était basse, et j'entrai dans ce triste lieu sans que ce bon prêtre me dît un seul mot. On ferma incontinent sur moi la porte. Je vis quatre murs bien blanchis, dont je tirais plus de clarté que d'une fenêtre qui donnait un petit rayon de jour, depuis environ midi jusqu'à deux heures, d'une manière très-oblique; de cette autre fenêtre dont je viens de faire la description. Cette fenêtre bien grillée portait une croisée où il n'y avait plus de vitres. Comme elle était brisée par la moitié, les deux volets d'en haut étaient condamnés avec des clous. Les volets d'en bas étaient sans verroux ni targettes; cependant on les y laissait afin de les pouvoir condamner comme ceux de dessus, en cas que le prisonnier se rendît difficile. Ce fut un avis que frère Cauvin me donna, quand il m'apporta à dîner, ajoutant que je n'avais qu'à prendre mes mesures là-dessus. Contre cette fenêtre il y avait un morceau de solive d'un pied et demi de saillie et de quatre à cinq pouces de largeur, scellé dans le mur, qui servait de table, et un pareil morceau d'un pied de long, scellé à une distance, qui servait de siége; deux tréteaux de fer, qui portaient trois ais d'environ deux pouces d'épaisseur, liés ensemble avec deux barres de fer plat, sur lesquels il y avait un matelas étendu, sans paillasse, et de la même épaisseur que les ais, deux couvertures et deux draps. Du reste il n'y avait ni clou, ni cheville, ni ais, ni tablette, ni image de dévotion. Le diamètre de ce lieu était de trois pas géométriques fort justes. Il y avait à un des coins une commodité nécessaire, qui exhalait une odeur qui m'affadissait le cœur. Quand j'avais réitéré les trois pas, que la largeur du lieu me permettait de faire, environ cinq ou six fois, la tête m'en tournait, si bien que, pour éviter cette incommodité,

Digitized by Google

je demeurais toujours assis sur mon lit. Cette posture habituelle durant une captivité de seize mois me fit perdre la faculté de marcher.

Sur les deux heures après midi trois autres frères entrèrent, me saluèrent fort humblement, sans me rien dire : deux demeurèrent plantés au devant de la porte, et le troisième regarda dans le lit et tout autour des murailles pour voir si je n'avais point fait quelque ouverture. Comme ils s'en retournaient, je voulus les prier de dire un mot à M. Joly. L'un d'eux prit la parole, et me dit que M. Joly avait bien d'autres choses à faire ; qu'il était surpris que je m'ennuyais déjà ; qu'il fallait attendre que j'y eusse été une couple de dix années.

A quatre heures après-midi, frère Jacques m'apporta à souper. Il y avait près de deux heures que j'étais dans de profondes ténèbres : c'était le 15 de décembre. Ce frère, sans me dire un seul mot, pose, à la faveur d'une chandelle qu'il portait, la portion de mon souper sur le bout de la solive qui servait de table, et met le pot d'eau et celui d'eau rougie sur le bord de la fenêtre, sans couteau ni fourchette, et sort en gardant le silence et remportant sa chandelle. La constance avec laquelle j'avais soutenu tous les divers incidens qui m'étaient arrivés dans cette journée, fut renversée au refus de cette chandelle. Je me vis au moment de tomber dans un mortel désespoir, ou à la veille que mon esprit en recevrait une violente atteinte. Je me jetai à genoux : ma prière étant faite, mes larmes tarirent. Je me trouvai tranquille ; j'oubliai de manger. Comme le froid était extrême, je me trouvai transi, à demi mort de froid. Je me mis au lit, croyant que le sommeil pourrait concourir à soutenir ma tranquillité ; mais voyant qu'il était impossible que je sentisse le moindre de ces deux effets, j'appliquai toutes les puissances de mon ame à ne penser qu'à Dieu. Je passai la nuit entière, comblé des graces que Dieu me fit pour soutenir ma faiblesse.

Je pris la résolution de ne me plaindre jamais des duretés que je devais attendre de frère Jacques, si j'en jugeais par son coup d'essai, m'ayant laissé sans chandelle cette première nuit. Ce qu'il continua de faire cinq ou six autres fois, sans

Digitized by Google

qu'il m'entendît dire un seul mot de plainte : en sorte que je m'accoutumais à manger à tâtons. Je connus que ma patience avait adouci sa dureté, quand il me donna par la suite deux chandelles par semaine de trente-six à la livre; c'est-à-dire qu'à peine étaient-elles suffisantes pour m'éclairer à souper à la hâte, et à me coucher sans retardement. Le lendemain matin vers les sept heures, le sieur LeVasseur entra pour me faire placer un poële. Il faut que je remarque que quand Desgrais m'arrêta prisonnier j'avais la dissenterie, qui ne me donnait aucune relâche ni jour ni nuit; un rhumatisme sur chaque épaule, en sorte qu'il fallait qu'on m'habillât et qu'on me déshabillât comme un enfant. Ma dissenterie fut arrêtée et mes deux rhumatismes guéris dès que fus enfermé dans ce cachot. M. Le Vasseur parut surpris de me voir un visage frais, gras, vermeil, un teint reposé; alors il me dit dans son étonnement : « Hélas! il fallait qu'on vous amenât ici pour vous en« graisser du soir au matin. Vous voilà gras et vermeil comme « un moine, et hier quand je vous conduisis ici, vous étiez « maigre comme un hareng, et fait comme un déterré. J'ap« préhendais de vous trouver mort ce matin. Vraiment, ajou« ta-t-il, je ne vous conseille pas de vous plaindre. » Je dis à M. Le Vasseur qu'au cas que monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise ne m'eussent point fait passer pour hérétique, afin de me faire priver des sacremens, je le priais de me faire venir un confesseur. Il me témoigna qu'il était d'autant plus ravi d'entendre ma demande, qu'on leur avait dit que j'étais le plus violent et le plus dangereux homme du monde. Il sortit, et frère Jacques entra qui apporta du bois pour mettre le feu à mon poële. Comme je voyais clair à la faveur de la chandelle de frère Jacques, je me mis en devoir de manger, car je me sentais les forces du corps épuisées. Frère Jacques me dit que son réglement portait qu'on ne déjeûnait point, enleva brusquement ma portion et mes deux pots, et se retira sans me tenir d'autres discours. On verra ci-après, par trois épisodes que je rapporterai exprès, que si Dieu n'eût tempéré mon humeur vive par sa grace en me tranquillisant, à quel point, hélas! j'aurais éprouvé la rigueur de frère Jacques Cauvin pratiquant son réglement.

Digitized by Google

Le peu qu'on vient de lire, qui m'est arrivé dès le premier jour de ma détention à Saint-Lazare, peut suffire pour connaître quel est le réglement qui s'y observe indifféremment envers les malheureux prisonniers, soit qu'on les connaisse innocens, soit qu'on sache qu'ils sont coupables.

Il y a dans la communauté de Saint-Lazare environ deux cents ecclésiastiques. De ce grand nombre, il n'y a que trois prêtres qui seuls ont droit d'entrer dans les lieux où les prisonniers sont détenus. Je ne fais point l'énumération des frères qui sont destinés au service des prisonniers pour les œuvres serviles, et pour les exécutions de main, quand ils jugent à propos de les employer, comme châtimens rigoureux, inhumains, barbares, jusqu'à tuer à force de battre, et à faire perdre l'esprit, quoique pour de simples bagatelles.

Parmi ces trois prêtres, il n'y en a qu'un à qui le premier article du réglement permet de visiter les prisonniers, de les entretenir, d'entendre leurs raisons, de se mêler de leurs affaires pour les réconcilier à leurs parens ou à leurs ennemis qui les y ont fait mettre, leur faire faire un bon usage de leur affliction, ménager leur liberté.... celui-là n'y entre presque jamais, ou si cela arrive, ce n'est que pour se moquer de ces malheureux, les outrager de paroles, en ouvrant un petit guichet, sans jamais entrer dedans. C'était M. de Saint-Paul qui avait cette charge de mon temps. Elle s'appelle, si je ne me trompe, direction de la prison.

Le second prêtre, qui a droit d'entrée, c'est le confesseur. Celui-ci vous dit d'abord, que le premier article de son réglement, c'est de ne se jamais mêler d'autres affaires des prisonniers que de celles qui regardent leur conscience. Je dirai qu'il serait plus à propos que ce ne fût pas un prêtre de Saint-Lazare qui confessât les prisonniers, parce que les prisonniers sont persuadés qu'il révèle leur confession. On verra que sans le confesseur je n'aurais jamais joui de ma liberté. Il s'appelle M. Thieulin. Le confesseur ne visite jamais un prisonnier, si ce n'est que le prisonnier le demande. Comme j'avais prié M. Le Vasseur de me le faire venir, il vint paraître au travers de la grille de mon cachot; il me dit que si je voulais me confesser, il fallait que je me préparasse à faire une

Digitized by Google

confession de toute ma vie; que c'était un article du règlement; que dans huit jours nous aurions la veille de Noël; que je prisse ce temps-là pour m'y préparer. Je ne le revis que lorsque je fus à confesse.

Le troisième et dernier prêtre, qui a droit d'entrer dans cette prison, c'est M. Le Vasseur, que je crois déshonoré par la qualité de préfet que le réglement lui donne. Comme il est supérieur de tous les Frères, le réglement lui permet l'entrée de la prison, quand bon lui semble, avec cette restriction que son pouvoir ne s'étend pas pour voir s'ils sont fidèles à leur réglement. Pour les Frères, l'article qui leur est le plus recommandé est de ne s'arrêter jamais à parler avec les prisonniers; de faire incessamment leur ronde; de rendre compte à M. de Saint-Paul ou à M. Le Vasseur de tout ce qui se passe d'extraordinaire; de recevoir l'ordre de M. de Saint-Paul, et si le châtiment y est compris, de l'exécuter avec toute la vigueur de leurs bras.

Le peu que j'ai dit du réglement doit suffire pour juger quel est le secours spirituel et temporel qu'un malheureux peut recevoir dans cet horrible lieu, si Dieu ne soutient sa foi par des graces si extraordinaires, qu'elles tiennent, pour ainsi dire, du miracle. Qu'on juge de ce que celui qui en est privé peut penser des prêtres de Saint-Lazare, quand il s'en voit traiter aussi inhumainement que s'il était à Tunis ou à Alger entre les mains des corsaires. Cependant ce sont des prêtres de la Mission, dont l'institut est courir par les campagnes après les brebis égarées, pendant qu'ils laissent périr sous leurs yeux, dans leur propre maison, avec la dernière indifférence, tant de malheureux qui y meurent: et ceux qui en sortent les regardent comme des gens qui se sont fait un Evangile nouveau.

Je fis ma confession générale. Le confesseur me permit de communier les dimanches et les fêtes. Mais pour dire la messe, il me le refusa comme étant contre le réglement de la maison; je demandai au moins de la pouvoir entendre les jours ouvriers. Je fus pareillement refusé. J'appris que c'était pour suivre les ordres de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise, qui avaient commandé qu'on ne me laissât point sortir

Digitized by Google

du lieu où je serais enfermé, si ce n'était les fêtes et les dimanches, à la charge qu'on me suivît, sans me laisser parler à qui que ce soit. Cela est si vrai, que voulant dire un mot de pure civilité à un autre prisonnier de ma connaissance, que je rencontrai côte à côte en allant à la messe un dimanche, frère Jacques m'imposa silence, et me dit que si pareille chose m'arrivait jamais, je n'irais plus à la messe, quand même serait le jour de Pâques; et quand j'entendais la messe, il était à genoux sur mes talons, et me plaçait seul dans un lieu séparé.

Comme le confesseur avait vieilli dans la pratique du confessionnal; qu'il avait peut-être battu les campagnes dans les missions, conduit des séminaires dans plusieurs diocèses; qu'il était actuellement l'un des assistans de son général, et qu'il conduisait les personnes les plus distinguées, qui se présentaient pour faire des retraites à Saint-Lazare, toutes les expériences qu'il avait pu faire dans ces différens emplois, me firent trouver auprès de lui un accès que je n'aurais peut-être pas trouvé auprès d'un autre moins expérimenté. Il me promit qu'il me visiterait une fois en huit jours, et une autre fois en quinze. Après environ sept mois et demi que je l'eus instruit de la cause secrète de ma prison, et qu'il m'eut dit qu'on ne pouvait point en conscience me retenir prisonnier, sans faire tout ce qu'on pourrait pour me procurer ma liberté, un jour il me dit d'un ton très-affirmatif tout le contraire; qu'on ne me servirait jamais; que je pouvais prendre la résolution de mourir dans le lieu où j'étais; qu'on ne se ferait pas d'affaires pour moi auprès de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise. Il me tint ce langage un samedi à sept heures, comme j'étais à ses pieds à confesse : ce fut le 6e d'août 1695. Enfin, ce jour-là même, à six heures du soir, monsieur l'Archevêque mourut. Le lendemain, à l'heure ordinaire que ce confesseur avait coutume de me venir rendre visite, il m'annonça la mort de monsieur l'Archevêque, ajoutant que très-assurément on me servirait.

Si monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise me firent mettre à la prison de Saint-Lazare plutôt qu'à la Bastille, c'est qu'ils avaient une preuve certaine, chacun en son parti-

Digitized by Google

culier, que leur crédit était sans bornes auprès de M. Joly, général de Saint-Lazare. En voici deux exemples fameux, dont l'un regarde le prélat et l'autre ce Père. Voici celui du prélat :

Monsieur l'Archevêque avait un maître d'hôtel nommé Vatel, à qui il devait quatorze mille livres avancées pour la dépense de la maison. Vatel lassé prit son congé, et se retira, afin d'être plus libre de demander son argent. Après plusieurs demandes un peu vives, à monsieur l'Archevêque qui le maltraita de paroles, le Vatel le fit assigner au châtelet, et demanda permission de faire saisir le revenu de l'Archevêque. M. l'Archevêque obtint une lettre de cachet du Roi pour faire mettre à la prison de Saint-Lazare Vatel. M. Joly, qui savait que tout le crime de Vatel était d'avoir demandé son paiement, poussa la déférence pour le prélat jusqu'à n'oser lui demander la pension alimentaire du prisonnier. Sa prison a duré quatorze années, sans qu'il ait pu faire entendre sa voix à qui que ce soit du dehors, au bout desquelles on le trouva mort, dans sa loge, en désespéré. M. Le Vasseur, que j'avais eu tout le temps d'instruire de toutes mes affaires, vint me dire qu'ils allaient mettre opposition aux scellés de monsieur l'Archevêque pour demander la pension alimentaire de quatorze années de Vatel; qu'il me conseillait d'en faire autant pour les raisons à déduire en temps et lieu. Frère Etienne Boulay eut permission de me venir voir pour prendre mon nom et mes qualités, les donna à M. Boulonnais, leur procureur au châtelet, qui fit nos deux oppositions en même temps. L'exécuteur testamentaire fit donner main-levée de mon opposition, faute de comparoir en personne.

L'exemple qui regarde le Père de La Chaise est l'abbé de La Chaise son neveu, qu'il fit enfermer à Saint-Lazare pour la seconde fois, dit-on, à l'insu du Roi.

En seize mois que dura ma prison, je n'ai vu qu'une seule fois M. de Saint-Paul, quoique ce fût à lui que le réglement permît de se mêler des affaires des prisonniers, pour ménager leur liberté. Après un mois et demi, jour pour jour, que je fus mis à Saint-Lazare, M. de Saint-Paul s'avisa de venir paraître devant la grille de mon cachot. Il faut que je remar-

Digitized by Google

que que c'était un lundi; que le jour précédent, M. des Mortiers avait dit, dans le sermon qu'il fit aux prisonniers le dimanche matin, selon la coutume, qu'il ne connaissait pas un seul prêtre qui eût le cœur véritablement chrétien, qui aimât Dieu de toute son âme, et son prochain comme soi-même. M. de Saint-Paul parut donc à ma grille un demi-quart d'heure avant que la cloche du dîner de la communauté sonnât. Il me dit, avec son accent gascon : « Etes-vous là? » — « Ne le voyez-vous pas? » lui répondis-je. — « Non, me ré« partit-il; car je ne vois rien qui vaille. » — Je lui répliquai qu'il avait raison, que je ne valais pas grand'chose. — « Ce « n'est pas cela, reprit-il; c'est que je viens du grand jour, « et ma vue est dilatée. Mais dites-moi, que faites-vous là? » Je lui dis que je n'enfilais pas des perles (car je ne voyais goutte), et que toute mon occupation était de prier Dieu. « Oh! oh! reprit-il, je vous l'avais bien dit, que vous aviez « monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise pour vos « parties. Ils envoient ici souvent savoir si vous n'êtes pas « encore devenu fou à lier. Eh! à quoi songiez-vous de vous « en prendre à vos maîtres? car, vous voyez, ils ont un grand « crédit dans le monde. » Je lui dis que ce crédit serait bientôt renversé, si je pouvais trouver quelqu'un qui eût véritablement un cœur chrétien. A peine eus-je lâché ce mot, qu'il commença à faire une grande exclamation : « Ah! voilà justement « l'homme que je cherchais! Il n'y a donc que vous qui ayez « le cœur chrétien; qui soyez un homme de bon esprit? « Vraiment nous vous garderons long-temps, puisque cela est ainsi. » Après quoi il me tourna le dos, ferma la première porte. Je le priais de s'arrêter un moment : il me cria, au travers de la porte, qu'il n'avait pas le loisir; que la cloche l'appelait. Je ne l'ai jamais vu depuis ce temps-là; j'ai entendu une seule fois le son de sa voix proche de ma porte. Ce que je viens de raconter se passa le dernier jour de janvier 1695.

Ce fut le 15 ou le 20 d'octobre ensuivant que j'entendis le son de sa voix (Il faut que je remarque que j'avais alors la liberté de la porte qui fermait mon cachot; ce qui me facilitait l'approche de la fenêtre, qui était au bout de la galerie et par conséquent de la seconde porte, qui me tenait toujours,

Digitized by Google

enfermé). Dans cet intervalle du 15 au 20 d'octobre, j'entendis le bruit de plusieurs personnes dans la galerie : je compris que c'était quelque magistrat, qui faisait la visite des prisonniers.

Ce magistrat demanda tout haut qui était celui qui était enfermé dans l'endroit où j'étais, et commanda qu'on ouvrît la porte. J'entendis le son de la voix de M. de Saint-Paul qui lui parla tout bas, et le magistrat s'en alla sans avoir fait ouvrir ma porte pour me voir.

Voici comment j'appris dans la suite la vérité de ce fait : Je dirai donc qu'étant en liberté, une personne, qui avait été prisonnière à Saint-Lazare pendant quatorze ans, et qui en était sortie un mois après moi, eut recours à M. le président de Menars, qui avait beaucoup contribué à sa sortie. Elle eut encore besoin de mon témoignage touchant les cruautés qui se pratiquent en cette prison, et me cita à cet illustre président, supposant qu'il m'avait vu dans le cours de sa visite. M. de Menars, ne pouvant rappeler ses idées d'avoir vu un prêtre fait de la manière dont cette personne me dépeignait, se fit apporter le procès-verbal de sa visite, où il trouva ainsi écrit : *Blache, prêtre insensé, détenu par ordre du Roi.* A ce mot d'*insensé*, la personne s'écria et me donna beaucoup plus d'esprit que je n'ai. M. de Menars, pour se convaincre par lui-même de la perfidie du mensonge et du peu de religion de M. de Saint-Paul, voulut me voir. Quand je fus chez M. de Menars, il me demanda pourquoi je n'avais pas fait du bruit à ma porte, en témoignant l'envie de lui parler. Je lui dis que, s'il eût pris la peine de me voir, je n'aurais pu m'empêcher de lui faire des plaintes contre M. de Saint-Paul, après quoi je serais demeuré en proie à l'inhumanité de ce prêtre. M. de Menars voulut savoir tout ce que je savais des mauvais traitemens qu'on exerçait envers les prisonniers. Je lui racontai comment j'avais vu, par la fenêtre que je pouvais approcher, maltraiter un nommé M. du Moulin, prêtre chanoine d'Amiens, qui était imbécille, âgé d'environ quatre-vingts ans, à cause qu'il ne pouvait marcher aussi vite que les insensés qu'on menait promener dans le clos. Un Frère lui donna de si violens coups de nerf de bœuf, qu'il le jeta par

Digitized by Google

terre plusieurs fois, lui cassa le nez et la tête, le maltraita à telle outrance qu'il en mourut trois jours après.

Je racontai encore que Frère Jacques avait réduit aux abois, à coups de nerf de bœuf, un jeune homme qui était dans ma même galerie, par la seule raison que ce jeune homme n'était pas ponctuel à repasser sa vaisselle par le trou du guichet où on passe à manger aux prisonniers. Il est vrai que Frère Jacques l'en avait menacé quinze ou vingt fois. Il perdit la parole pendant près d'un mois.

Il y avait un chanoine de Coutances dans ma même galerie, fils d'un greffier de la cour des aides à Paris. Comme il gelait à pierre fendre, et qu'il demeurait jour et nuit enveloppé dans ses couvertures, étant mal vêtu, il avait gardé sur son corps la chemise qu'il devait quitter, quand Frère Jacques lui en donnait une blanche. Frère Jacques la voulut avoir à toute force. Il fallut que ce pauvre malheureux la quittât, dès qu'il vit que Frère Jacques était allé prendre son nerf de bœuf; mais en la quittant il lui dit qu'il était un maraud, un misérable paysan; qu'il s'en repentirait quelque jour. Frère Jacques s'en plaignit à M. de Saint Paul. Celui-ci ordonna que ce pauvre chanoine serait mis pour un mois dans le cachot aux chats, qui est un endroit qui fait horreur. Frère Jacques alla, accompagné de quatre autres Frères, prendre ce pauvre malheureux, à qui ils donnèrent mille coups. J'ajoutai à M. de Menars, que de se plaindre c'était faire leur éloge, parce que c'est une marque qu'ils observent exactement leur réglement. Je dis à M. de Menars une infinité d'autres circonstances très-odieuses pour des prêtres, qui même ne se pratiquent point à la Bastille.

Je fus enfermé le 15 décembre 1694. Le lendemain, M. Le Vasseur me fit mettre un poêle à cause de l'extrême rigueur du froid. Depuis ce jour jusqu'au 17 janvier, ce poêle ne m'avait point causé de fumée : mais ce jour-là, qui était un dimanche, dans le temps que tous les Frères étaient allés à vêpres, mon poêle se prit à fumer d'une telle violence, qu'en un instant mon cachot et le petit bout de la galerie, qui étaient au-devant de ma fenêtre, furent remplis de fumée; en sorte que je me vis au dernier moment de ma

Digitized by Google

vie. Tombant par terre après avoir recommandé mon ame à Dieu, je lui fis vœu par l'intercession de son fidèle serviteur, M. Vincent. Enfin, mon vœu et ma prière étant faits, je demeurai comme mort, étendu sur le carreau. Environ un quart d'heure après, je sentis un peu d'air frais. J'ouvris les yeux. Je vis le châssis d'en haut de la fenêtre, qui était au bout de la galerie tout ouvert, et la fumée qui sortait en abondance, et un moment après je me remis sur pieds.

Un mois après mon entrée en ce triste lieu, je commençai à sentir une douleur à la hanche gauche, qui augmenta de telle sorte, que je passai tout le mois de février à ne pouvoir aller à la messe qu'à l'aide de deux bâtons et du bras de Frère Jacques. Durant tout le cours de ce mois de février, et long-temps après, M. Thieulin, confesseur des prisonniers, fut arrêté par la fièvre dans l'infirmerie. M. Duval prit sa place, mais il n'avait pas la même liberté de me venir voir dans la vue d'une simple visite. Je ne pus obtenir, durant tout le mois de février, que trois visites de M. Le Vasseur. Dans la première, je le priai qu'il eût la charité de me procurer quelque remède. Il me dit que cela ne regardait pas l'emploi qu'il avait dans la prison. Dans la seconde visite, qui fut quatorze jours après la première, il me dit qu'il s'était hasardé de représenter à M. Joly l'état pitoyable où j'étais; que M. Joly avait haussé les épaules, disant qu'il était bien fâché; qu'il s'attirerait sur lui et sur la maison les ennemis que j'avais sur les bras, s'il avait la moindre attention pour moi. Mon mal augmenta à tel point que je ne pouvais plus me remuer ni sortir du lit.

M. Le Vasseur m'étant venu voir une troisième fois, je le priai d'obtenir de M. Joly, qu'à tout le moins il permît qu'on me donnât un peu d'eau tiède, dans laquelle on mêlerait un peu d'eau-de-vie et un peu de beurre frais pour en étuver l'endroit de mon mal. M. Le Vasseur ne put se défendre de me le promettre, et m'assura par avance qu'il n'obtiendrait rien, et qu'il serait vespérisé d'une grande force. Tout arriva. Le lendemain, premier jour de mars, M. Duval eut la charité de me venir voir. Je lui racontai tout ce qui s'était passé entre M. Le Vasseur et moi au sujet de la dureté de

Digitized by Google

M. Joly ; que je le priais de faire encore une tentative auprès de M. Joly. Il me répondit qu'il était très-certain que ce serait une démarche inutile ; que M. Joly était d'une trempe à ne se laisser jamais toucher par qui que ce soit au monde.

M. Duval me pria de trouver bon qu'il ne retournât plus à M. Joly, et trouva bon que je fisse un vœu à Dieu par l'intercession de son serviteur Vincent de Paul, leur fondateur. M. Duval obtint pour moi, non sans peine, la permission d'entendre tous les jours la messe pendant la neuvaine.

Pendant les huit premiers jours de ma neuvaine, mon mal était monté de jour en jour à une telle violence, que Frère Jacques était tout attendri. Le dernier jour, Frère Jacques m'accorda, sans aucune résistance, la prière que je lui fis de me mettre cette fois-là tout contre l'endroit des balustres de fer où l'on communie, afin d'éviter de me lever du lieu où il avait coutume de me placer, pour approcher de celui-là. Je passai tout le temps de la messe dans un assoupissement si complet de tous mes sens, que je communiai sans m'en être aperçu. Après avoir communié, et dans le temps que le prêtre disait les dernières oraisons de la messe, je tombai à terre sans mouvement et sans connaissance, comme un homme mort. Plusieurs Frères accoururent pour me relever. Étant debout sur mes pieds, je leur dis qu'ils m'avaient fait un grand tort de m'avoir tiré de l'état où j'étais. Me sentant animé de tous mes sens, je frappai rudement du pied contre terre du côté où j'avais le mal, et pour lors, me trouvant parfaitement guéri, je me jetai la face contre terre. Je me relevai pendant que le prêtre achevait de dire le dernier évangile. Je laissai sur la place mes deux bâtons, et je vins me remettre dans mon cachot. Frère Jacques était si surpris de ce qu'il venait de voir, qu'après m'avoir donné mille marques de sa foi, il alla annoncer à toute la communauté des prêtres de Saint-Lazare le prodige dont il avait été témoin. Il crut devoir s'adresser d'abord à M. Joly ; celui-ci lui répondit froidement que cela était bien, que je profitasse de la grace que j'avais reçue.

Je dirai, en passant, pour n'y pas revenir, que jouissant de ma première liberté, j'eus une heure d'entretien avec M. Joly, que j'employai à lui faire de vifs reproches sur la dureté de son

Digitized by Google

cœur. Je n'oubliai pas de lui faire reproche du froid avec lequel il avait reçu la nouvelle du prodige de grace que Dieu m'avait fait par l'intercession de son patriarche M. Vincent de Paul. Je le pressai si vivement, qu'il ne put mettre à couvert la honte que je lui faisais, qu'en niant que Frère Jacques lui en eût jamais parlé : ce qui n'était pas véritable; car ce Frère était si transporté d'étonnement, que tous les prêtres de Saint-Lazare témoignèrent un saint empressement de me venir voir, mais M. Joly leur en refusa la permission.

M. Pierron, dès qu'il fut élu général de la congrégation des prêtres de la Mission, après la mort de M. Joly, m'envoya M. Le Vasseur long-temps après que je fus remis en liberté, pour me prier de donner un certificat de ces deux graces extraordinaires que je reçus du ciel, par l'intercession du bienheureux Vincent de Paul, parce qu'on travaillait à Rome à la canonisation de ce grand serviteur de Dieu. Mais comme il vit que le motif que j'avais eu pour invoquer leur patriarche était fondé sur la dureté inexorable qu'on exerce pour la conduite des prisonniers qui sont à leur merci, le respect humain prévalut à la reconnaissance qu'ils devaient avoir pour manifester la puissance de Dieu.

Huit jours après la guérison extraordinaire qui m'arriva, M. Thieulin fut en état de reprendre ses fonctions de confesseur des prisonniers. Il eut un vrai empressement de me rendre une visite; ce fut environ le 18 ou le 20 de mars 1695. Comme il avait jugé par ma confession générale qu'il y avait une cause secrète qui m'avait fait arrêter prisonnier, il eut la curiosité de la connaître dans des conversations particulières. La curiosité de M. Thieulin me facilita le moyen de lui donner une idée de toute mon affaire; mais n'ayant ni papier ni encre pour la lui rendre sans réplique, il me fit promettre d'avoir une grande ardoise afin de m'en servir à la place d'encre et de papier.

Ayant donné à M. Thieulin une fort juste idée de mon histoire, par le secours de mon ardoise, et demandé avec instance de l'encre et du papier, pour faire des collections sur les lectures que je pouvais faire, M. Joly obtint un ordre de M. de Pontchartrain, qu'on me donnerait du papier dont

Digitized by Google

je rendrais compte, et dont les feuilles seraient numérotées et datées du jour qu'on me les donnerait. M. Le Vasseur m'apporta plusieurs feuilles de grand papier, cotées : *Ce 16 juin 1695, quatre feuilles pour faire des collections.*

M. Thieulin, m'étant venu voir plusieurs jours après, me dit qu'il avait fait trouver à M. Joly, qu'ayant un ordre de la Cour d'avoir du papier et de l'encre, il n'y avait aucun inconvénient qu'il me permît par ce moyen de faire l'abrégé de mon histoire; que mon écriture ne paraîtrait jamais au dehors. Sous ces précautions, j'eus la permission de faire mon histoire en abrégé, et, pour lors, on me donna pendant le jour la liberté de la première porte de mon cachot, qui me facilitait l'approche de la fenêtre dont j'ai parlé. Frère Jacques m'y mit une petite table et une chaise de paille. Je commençai le récit abrégé de cette histoire dès les premiers jours du mois de juillet, et je le finis environ le 25 du même mois.

A mesure que j'avançais d'écrire mon histoire et qu'il y avait un cahier d'achevé, je le donnais à lire à M. Thieulin. Tant de faits si bien liés ensemble, sans pouvoir être contredits, obligèrent M. Thieulin, après avoir lu mon dernier cahier, de me dire qu'on ne pouvait en conscience me retenir captif, sans faire humainement tout ce qu'on pourrait pour faire connaître mon innocence; que M. Joly se disposait pour aller prendre les eaux de Forges; qu'avant son départ, il prendrait son temps pour lui faire le rapport de mon histoire.

Le départ de M. Joly, sans m'avoir fait dire un mot de consolation, m'inspira un vrai chagrin contre lui. Le samedi suivant, qui fut le 6 d'août 1695, je fus à confesse à M. Thieulin. Je m'accusai d'avoir murmuré contre M Joly. M. Thieulin fit sur moi une violente sortie. Il me dit, dans le transport de colère où il était de m'entendre blâmer la manière d'agir de son général, que je le forçais de me faire savoir la réponse que M. Joly lui avait faite après avoir entendu le rapport de mon histoire. « Ecoutez-la bien, » me dit-il; après quoi il ajouta, de la part de M. Joly, que j'avais beau avoir sauvé la vie au Roi et à monseigneur le Dauphin, tant que je voudrais, que le service était passé, qu'il n'y avait plus rien à craindre pour

Digitized by Google

le Roi; mais qu'il y avait beaucoup à craindre pour leur congrégation, si on témoignait me vouloir servir contre le gré de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise; que je devais me rendre justice, et prendre ma captivité en punition de la témérité que j'avais eue de choquer deux personnes tout à la fois, dont le crédit d'une seule était plus que suffisant pour écraser comme un ver de terre cent hommes comme moi; de plus que M. Vincent s'était opposé auprès de la Reine-Mère à la coadjutorerie de Rouen que M. de Harlay, depuis Archevêque de Paris, demandait alors; à tel point que si M. Vincent ne fût tombé malade, M. de Harlay n'aurait pas eu cette coadjutorerie : ce que M. de Harlay n'avait jamais oublié; et qu'à l'égard du Père de La Chaise, je devais savoir que ce Père avait fait les derniers efforts pour mettre des Jésuites à Saint-Cyr; et que, voyant que les prêtres de la mission avaient été préférés à eux, et solidement établis à Versailles, ce Père avait conçu un chagrin contre les Lazaristes et même un mépris qu'il ne s'étudiait pas beaucoup à dissimuler.

Je dirai en passant qu'il serait nécessaire, pour éviter les sacrilèges qui se peuvent commettre faute d'avoir confiance aux confesseurs de cette maison, que ce ne fussent pas des prêtres de Saint-Lazare qui en fussent les confesseurs. Il est vrai qu'il en coûterait cent francs à la maison de Saint-Lazare pour la rétribution d'un confesseur du dehors, ce qui ne serait pas une somme fort considérable, sur près de dix à douze mille écus, que j'ai supputé qu'ils gagnent, tous frais faits, sur les pensions fortes et nombreuses qu'ils reçoivent des prisonniers. Par la frugalité dont ils les nourrissent et l'économie dont ils en usent, nous étions plus de deux cents prisonniers, insensés ou prêts à le devenir.

La dureté avec laquelle je me voyais traité par M. Joly et par M. Thieulin, m'empêcha de dîner ce jour là. Frère Jacques eut peur que je ne voulusse me laisser mourir de faim. Je le priai d'obliger M. Le Vasseur de me venir voir. Comme ils appréhendent de perdre la pension plutôt que le pensionnaire, M. Le Vasseur ne manqua pas de venir dès qu'il eut dîné. Je lui ouvris mon cœur au sujet de M. Joly et de M. Thieulin. Il me répondit pour toute consolation que je

Digitized by Google

prisse courage ; que M. Thieulin étant Normand m'avait dit une fois qu'on ne pouvait me garder en conscience sans faire tout ce qu'on pourrait pour me procurer ma liberté, et qu'ensuite il m'avait dit tout le contraire ; qu'il varierait de même ; mais qu'il fallait attendre le retour de M. Joly.

Le lendemain dimanche, à une heure après midi, comme je tenais l'abrégé manuscrit de mon histoire dans la pensée de le rompre, ne croyant pas qu'il me fût d'aucune utilité, j'entends ouvrir le verrou de ma porte : je vis entrer M. Thieulin, qui me dit qu'il m'apportait une méchante nouvelle. La méchante nouvelle qu'il m'apportait, était la mort précipitée de monsieur l'Archevêque, mort sans sacrement entre les bras de sa Duchesse; que désormais on me servirait, quoique le Père de La Chaise restât encore pour être mon implacable ennemi ; mais qu'à l'égard de celui-là leur dépendance était différente de l'autre : mais qu'il fallait attendre le retour de M. Joly.

Monsieur l'archevêque de Paris étant mort, M. de Champigny, évêque de Valence, et M. l'abbé de Croissy, depuis évêque de Montpellier, demandèrent à M. de Pontchartrain un ordre du Roi pour avoir la permission de me venir voir. Ils voulurent bien me rendre deux visites. A la première ils m'apprirent que monsieur l'Archevêque, pour se justifier de son changement à mon égard, leur avait dit et à tous ceux de l'assemblée, que j'avais écrit des libelles diffamatoires contre lui et contre le Père de La Chaise ; que j'avais envoyé ces libelles à M. le cardinal Le Camus pour les rendre publics, croyant lui faire plaisir ; que ce cardinal s'était trouvé si scandalisé de mes écrits remplis de calomnies atroces, qu'il s'était cru obligé en honneur de les envoyer au Père de La Chaise, et à lui Archevêque pour en user selon leur prudence, etc. Je fus dans le dernier étonnement d'apprendre la perfidie insigne que m'avait faite le cardinal Le Camus. J'avouai à M. de Valence que j'avais confié mes écrits à ce cardinal ; mais que ce n'était que pour avoir son conseil, si je présenterais mes écrits au Roi en demandant des commissaires. J'expliquai à M. de Valence chacun des faits dont j'ai parlé ci-devant.

Peu de jours après je reçus encore l'honneur de la visite de

Digitized by Google

M. l'évêque de Valence et de M. l'abbé de Croissy. Monsieur de Montpellier me dit que tous ceux sur l'amitié de qui j'avais le plus compté faisaient tous leur cour au Père de La Chaise à mes dépens; que je devais lui avoir communiqué mes écrits plutôt qu'à ce Cardinal; qu'il se serait bien donné de garde de me conseiller de les présenter au Roi, sans être assuré d'avoir un véritable ami en crédit, pour balancer celui de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise; qu'il demeurait d'accord que l'injustice qu'on me faisait était criante: mais la question était de la faire connaître au Roi. Je ne tirai d'autre utilité des visites de ces deux prélats que celle d'apprendre la perfidie du cardinal Le Camus.

M. Joly étant revenu, M. Thieulin lui donna l'abrégé de mon histoire à lire. Il dit à M. Thieulin en le lui rendant, après l'avoir lu à son loisir, qu'il voyait des raisons qui ne lui permettaient pas de s'en mêler, 1° parce que la maison de Retz y était trop intéressée; que cette maison avait servi de berceau à M. Vincent par la protection qu'il en avait reçue pour jeter les fondemens de leur congrégation; 2° parce que le Père de La Chaise n'était pas moins redoutable lui seul, que quand il était fortifié par l'union de feu monsieur l'Archevêque; que je devais savoir ce que les Jésuites avaient fait aux Pères de l'Oratoire sur le jansénisme; qu'à la vérité il n'appréhendait pas de leur part ce même reproche, mais qu'il s'élevait un autre fantôme sous le nom de *quiétisme;* que le Père de La Chaise ne manquerait jamais de s'en servir en haine de ce qu'il aurait pris ma défense contre lui; que d'ailleurs les Jésuites ont une extrême jalousie de les voir établis à Saint-Cyr, malgré l'ambition qu'eux-mêmes avaient eue d'y être placés, dans l'espérance de pouvoir être confesseurs de madame de Maintenon; qu'on savait bien le dessein que les Jésuites avaient sur cette maison dès que madame de Maintenon serait morte, pour les en faire chasser, s'en rendre les maîtres, et changer la face de cette fondation; que les Jésuites font des plaisanteries de cet établissement; qu'en un mot il était impossible qu'il pût jamais me servir, tant que le Père de La Chaise vivrait.

M. Hébert, curé de Versailles, vint voir M. Joly à son re-

Digitized by Google

tour des eaux de Forges. M. Thieulin était son ami intime. M. le Curé de Versailles lui témoigna qu'il avait appris par des personnes de considération que feu monsieur l'Archevêque m'avait fait mettre dans le lieu où j'étais par une injustice criante; qu'il pouvait me servir pour me procurer ma liberté. M. Thieulin lui fit le récit de l'abrégé de mon histoire. Ce récit augmenta le désir généreux de M. Hébert de me servir, et il témoigna un vrai empressement d'avoir le manuscrit. M. Thieulin se hasarda d'en parler à M. Joly et lui fit la proposition de M. le Curé de Versailles. Mais M. Joly se récria contre cette demande, et ne voulut pas permettre que mon écrit fût confié à M. le Curé de Versailles.

Cela se passa au commencement de septembre. Dans le commencement du mois d'octobre suivant, M. Joly tomba dangereusement malade. M. le Curé de Versailles arriva pour voir son général. M. Thieulin se résolut de lui confier mon écrit sans la permission de M. Joly, à qui la maladie empêchait qu'on ne parlât. M. le Curé de Versailles partit avec mon écrit. Le lendemain de son départ M. Joly se trouva en état qu'on pouvait lui parler. S'il était revenu avant le départ de M. le Curé de Versailles, M. Thieulin n'aurait jamais osé confier mon écrit sans lui en parler, et il ne l'aurait pas permis. Je restai depuis le départ de M. Hébert, qui fut le 8 ou le 10 d'octobre, jusqu'au 15 novembre environ sans en recevoir aucunes nouvelles : ce qui m'obligea de prier M. Thieulin de lui écrire un mot. M. Thieulin me répondit qu'il se donnerait bien de garde d'écrire; que sa lettre pouvait être vue tôt ou tard. M. le Curé de Versailles écrivit à M. Thieulin environ le 15 de novembre, qu'il avait lu mon histoire; qu'il prévoyait une occasion de me servir.

Huit jours après M. le Curé de Versailles écrivit à M. Thieulin, que depuis que M. de Noailles avait pris possession de l'Archevêché de Paris (qui ne fut qu'à la Saint-Martin), il n'avait pu joindre ce nouvel Archevêque pour l'entretenir commodément de mon histoire; mais qu'enfin il avait trouvé l'heureux moment de pouvoir lui en faire un détail suffisant pour lui donner la curiosité de lire ce que j'en avais écrit; qu'il le lui avait envoyé à Paris par un homme exprès; que

Digitized by Google

dans l'entretien qu'il avait eu avec ce prélat, il avait tu exprès jusqu'au nom du Père de La Chaise. Depuis le 20 de novembre jusqu'au 14 décembre ensuivant, il est à croire que monsieur l'Archevêque avait jeté la vue sur mon écrit : car ayant eu occasion de voir M. de Saint-Paul à son audience, il lui commanda de me dire qu'il était persuadé de mon innocence ; qu'il parlerait au Roi pour lui demander ma liberté. M. de Saint-Paul crut avoir satisfait à sa commission, en le disant à M. Thieulin pour me le faire savoir.

M. Thieulin cachait ses démarches à M. Joly et à M. de Saint-Paul avec une grande précaution, à cause du Père de La Chaise. Il fut contraint, pour faire en sorte que le Curé de Versailles pût me venir voir dans mon cachot, de gagner le Frère Antoine, qui était le plus distingué de tous les Frères, et qui avait les clefs de toutes les portes. Il fallut ensuite prendre une heure où tous les prêtres et les Frères sont retirés dans leurs chambres. Ce fut deux jours après la fête des Rois 1696, un peu avant six heures du matin où l'on ne voit pas encore clair, que ce bonheur m'arriva. La visite ne dura pas un demi quart-d'heure. Ce fut le 8 de janvier que M. le Curé de Versailles voulut me donner la consolation de me voir dans un lieu où il n'était jamais entré. J'en sortis par sa charitable entremise le 21 de mars ensuivant. Voici comment cela arriva :

Il est de la charge de M. de Saint-Paul de recevoir les prisonniers, quand on les lui amène à Saint-Lazare. C'est aussi à lui à les mettre dehors, quand l'ordre vient pour leur rendre leur liberté. Il chargea M. Thieulin de venir à sa place m'annoncer la nouvelle, disant qu'il avait des raisons pour n'y pas venir. Dès que M. Thieulin eut ouvert ma porte, il me cria : « *Cantemus Domino gloriosè, enim magnificatus est.* » Avant que de me rien dire, il me fit mettre à genoux pour adorer Dieu avec lui et le remercier. Nous dîmes ensuite le *Te Deum*, après quoi il m'embrassa et me dit que j'étais libre, me conduisit lui-même hors de la prison, me mena à leur église pour adorer le Saint-Sacrement, et faire ma prière sur le tombeau de M. Vincent; ensuite il me mena dans leur clos pour prendre un peu l'air. Mais je me trouvai bien

Digitized by Google

étonné ; car je sentis que je ne pouvais marcher : en sorte que je fus dix mois tout entiers sans pouvoir aller à pied dans les rues.

Je priai M. Thieulin d'obtenir que je pusse demeurer chez eux jusqu'au lendemain, afin d'avoir la consolation de dire la sainte messe, en action de graces, avant que je sortisse de leur maison : cette grace me fut accordée. M. le curé de Versailles, par un excès de bonté, voulut se trouver à ma sortie. Il me dit que monsieur l'Archevêque ayant pris la résolution de demander au Roi ma liberté, il avait résolu auparavant s'informer de M. de Pontchartrain des raisons que le Roi avait eues de me faire arrêter ; que M. de Pontchartrain lui en avait dit quatre : la première, qu'on avait assuré le Roi que j'étais un émissaire du prince d'Orange ; que lui (M. de Pontchartrain) n'en avait pu détromper le Roi, quoiqu'à son égard il fût convaincu du contraire, mais que je me donnasse bien de garde de me justifier là-dessus, parce que, quelque temps après, le Roi en fut détrompé ; et qu'ainsi ce serait vouloir faire connaître qu'on est sujet, à la Cour, à prendre le change, ce qu'ils ne veulent pas qu'on croie : la seconde, que M. l'archevêque de Harlay avait dit au Roi, que je lui avais attiré le sanglant affront des huit porteurs de flambeaux : la troisième, que j'avais écrit contre ce prélat des libelles diffamatoires : la quatrième, que j'étais un fou à lier. M. Thieulin ajouta que M. l'archevêque de Noailles fut fortifié par la connaissance de ces fausses raisons, et obtint du Roi la grace dont je jouissais.

M. le curé de Versailles me donna un avis, qui fut de bien prendre garde de faire envisager, ni de près ni de loin, à notre archevêque, que le Père de La Chaise eût part à ma prison ; que, quant à lui, il ne savait pas encore au vrai quelle vue monsieur l'Archevêque avait sur ce Père aussi bien que sur le reste des Jésuites.

Quand j'eus l'honneur de paraître devant monsieur l'Archevêque, pour le remercier, comme c'était un jour d'audience, il me fit l'honneur de me dire que mon histoire méritait une audience particulière ; qu'il fallait différer jusqu'à ce qu'il eût un peu plus de loisir, pour m'en donner une com-

Digitized by Google

mode. Depuis six ans que je jouis de ma liberté, je n'ai encore pu avoir cette audience promise, quoique sollicitée un nombre infini de fois, ayant toujours reçu les mêmes honnêtetés. Dans l'espérance que la première visite que j'eus l'honneur de rendre à monsieur l'Archevêque me laissa, je crus devoir lui envoyer la copie des écrits que M. le cardinal Le Camus eut la perfidie de faire remettre sourdement entre les mains de M. de Harlay et du Père de La Chaise.

Je me fis porter le lendemain à Saint-Lazare, où j'arrivai de fort bonne heure, afin d'avoir le loisir de faire sentir à M. Joly la dureté qu'il avait exercée en mon endroit, en se rendant l'exécuteur inexorable de mes impitoyables ennemis, malgré la connaissance parfaite qu'il avait de mon innocence, lui ayant confié mes écrits, il n'y avait pas dix-huit mois, avant ma prison. Que ne lui dis-je pas pour le jeter dans la dernière confusion d'avoir oublié les règles les plus indispensables prescrites par la charité! Je le pressai si vivement sur la peur qu'il avait des Jésuites, qu'il me répéta tout ce qu'il m'avait fait dire par M. Thieulin. Comme je commençais à lui faire sentir la lâcheté de sa réponse, la cloche du réfectoire sonna. M. Le Vasseur vint me quérir pour aller dîner. En quittant M. Joly, je lui dis que j'avais encore à agiter le chapitre de M. de Saint-Paul; que je me réservais, après le dîner, à lui faire le détail de sa cruelle conduite. Il me fit dire, au sortir du réfectoire, qu'il me priait de l'excuser, qu'il ne pourrait m'entendre à cause qu'il se trouvait plus mal qu'à l'ordinaire.

Comme je vis que M. Joly appréhendait ma reprise sur le chapitre de M. de Saint-Paul, je demandai celui-ci avec M. Thieulin et M. Le Vasseur, en présence de qui je fis à M. de Saint-Paul la charitable réprimande dont j'ai parlé ci-devant. Il ne put soutenir le reproche que je lui fis de m'avoir fait passer pour insensé, lors de la visite de M. de Menars. Il ne trouva moyen de cacher la confusion que je lui faisais, qu'en prenant la fuite, disant qu'il ne s'étonnait pas que le Père de La Chaise et feu monsieur l'Archevêque eussent dit que j'étais l'homme du monde le plus à craindre.

En sortant de Saint-Lazare, je passai aux Jésuites, dans

Digitized by Google

le dessein de voir le Père Robinet. Mais je trouvai qu'il était mort pendant ma prison. J'appris que le Père Genevrai était à la maison. Je crus que je devais lui porter les mêmes plaintes contre le Père de La Chaise, que j'avais résolu de porter au Père Robinet. J'avoue que, quelque soin que je prisse d'adoucir un peu l'amertume de mon cœur, il en paraissait toujours trop pour ne pas faire comprendre au Père Genevrai, que je pouvais fort les embarrasser, si j'allais me jeter aux pieds du Roi pour lui demander des commissaires, afin d'obliger le Père de La Chaise à dire devant moi les raisons qu'il avait eues de concourir, avec M. l'archevêque de Harlay, à me faire mettre dans un cachot, et si, comme je l'en défiais, je m'offrais à les soutenir moi-même ; et j'avançais qu'en cas que le Roi jugeât qu'il y avait eu en moi de la témérité d'avoir osé avancer des choses qui, reconnues fausses, me seraient aussi contraires qu'elles seraient favorables au Père de La Chaise pour autoriser son procédé contre moi, je demandais que le Roi fît de moi un exemple mémorable, en me faisant punir publiquement.

Le Père Genevrai me nia d'abord que le Père de La Chaise eût eu aucune part à ma prison ; que, quand même j'aurais voulu me servir des fausses lumières que contenaient les six lettres qu'un certain Jésuite lui avait écrites pour en noircir mes écrits contre la conduite régulière du Père de La Chaise, ce Père non-seulement ne s'en serait pas mis en peine, mais encore qu'il est si bon chrétien, qu'il aurait lui-même paré le coup fâcheux que monsieur l'Archevêque aurait voulu porter contre moi, s'il lui en eût donné connaissance. Mais que ce Père n'en avait jamais rien su, si ce n'est peut-être après que le mal avait été fait.

Je lui dis que, puisque ce Père n'avait point eu de part à ma captivité, qu'il eût la bonté de se joindre à M. l'archevêque de Noailles, qui m'avait procuré si généreusement ma liberté, pour faire revivre dans l'esprit de S. M. le mérite d'un service important, que j'avais été assez heureux de lui rendre. Ce récit excita la curiosité du Père Genevrai à savoir de quelle nature était ce service. Je lui dis sans façon que j'étais le Mardochée du Roi et de monseigneur le Dauphin ;

Digitized by Google

que mon nouvel archevêque en avait l'histoire écrite en abrégé, dont j'avais fait autrefois le récit tout au long au Père de La Chaise ; que s'ils voulaient tous deux agir de concert, pour faire connaître à S. M. que mon service étant d'une nature à ne devoir jamais être effacé, elle verrait à quel point feu M. de Harlay avait surpris sa religion en me faisant mettre dans un cachot.

Le Père Genevrai se mit à faire un grand *ha! ha!* disant qu'il voyait bien que je ne savais pas la manière dont se gonvernait le Roi ; que j'apprisse que, quand il était prévenu, il ne se déprévenait jamais. Mais il ajouta que le seul expédient que j'avais à prendre était de faire en sorte que le Roi se confessât de s'être laissé tromper par son archevêque, et que, pour lors, je ressentirais les effets de ce que le Père de La Chaise aurait remontré au Roi dans le tribunal de la confession ; que c'était là l'endroit où ce Père fait ses grands coups, que Dieu sait et que tout le monde ignore. Il répéta que par ces mots « tout le monde ignore, » il entendait généralement tous les autres confesseurs, excepté les Jésuites ; parce que saint Ignace, qui était inspiré de Dieu, leur a laissé un directoire dressé exprès pour conduire la conscience des souverains, que le Père de La Chaise observe religieusement ; que c'est à cause de cet avantage qu'ils ont par-dessus tous les autres confesseurs, que les rois veulent tous avoir un Jésuite à qui ils abandonnent leur conscience.

Je voulus me donner le plaisir de voir ce qu'il répondrait sur la signification du nom de Mardochée, auquel il ne faisait nulle attention. Dans cette vue, je le priai de me dire s'il trouvait que mon service, qui m'avait mérité un nom si glorieux, ne serait d'aucune considération auprès de lui pour l'obliger d'exciter le Père de La Chaise à dire un mot au Roi en ma faveur. Il se leva brusquement, me dit qu'il avait affaire ailleurs, et, me conduisant à la porte de la salle, il me dit que le plus grand service qu'il pourrait me rendre, c'était de ne pas dire au Père de La Chaise qu'il m'eût vu, attendu qu'il ne pourrait pas lui parler de moi, sans lui dire que je croyais qu'il s'était joint à feu M. l'archevêque de Harlay, pour me faire mettre dans le cachot ; que ce serait dire au Père de

Digitized by Google

La Chaise que je le regardais comme le plus méchant homme; que, par cette raison, il me promettait qu'il ne dirait mot au Père de La Chaise, de crainte qu'il ne m'arrivât quelque chose de pire; car le Roi trouverait fort mauvais que je crusse que son confesseur est un méchant homme. Je quittai ce Père, et je n'ai pas mis le pied chez les Jésuites depuis ce temps-là. On peut croire qu'il n'aura pas manqué de raconter au Père de La Chaise ce qui s'était passé dans ma visite. On en jugera par la suite.

La promesse que le Père Genevrai venait de me faire de taire au Père de La Chaise que je me fusse venu plaindre à lui du procédé de ce bon Père, me confirma le contraire de ce que le Père Genevrai voulait me faire croire, persuadé que j'étais, comme d'une vérité constante, qu'il faut toujours croire le contraire de ce qu'un Jésuite promet de favorable, dès qu'il se sent offensé par quelqu'un, ou qu'il a offensé quelque autre : car on peut tenir pour une maxime certaine qu'un Jésuite dans ces deux cas ne pardonne jamais. J'appris que le Père de La Chaise disait hautement, que si je m'avisais jamais de me plaindre de lui, il saurait bien trouver le moyen de me faire rentrer dans le lieu d'où je venais de sortir. Il me le fit dire, comme si c'eût été un avis que de prétendus amis me donnaient secrètement; et pour arrêter les justes plaintes que je pouvais faire au Roi contre lui, il poussa la précaution jusqu'à faire entendre à monsieur l'Archevêque, qui seul pouvait les porter aux oreilles du Roi, que s'il m'avait procuré ma liberté, c'était faute de me bien connaître. Il n'oublia rien pour faire que monsieur l'Archevêque fût en garde contre moi, comme contre un homme fort dangereux. Son artifice lui a réussi jusqu'à certain point.

Depuis le jour que je fus mis en liberté, qui fut le 21 de mars 1696, jusqu'au 15 ou 20 d'octobre, j'avais sollicité l'audience que monsieur l'Archevêque m'avait fait l'honneur de me promettre. Enfin il m'assigna un jour dans le mois d'octobre pour aller à Conflans.

Je crus le trouver tout instruit et de l'abrégé de mon histoire, que M. le Curé de Versailles lui avait remis entre les mains, et des écrits que je lui avais envoyés pendant les sept

Digitized by Google

mois d'attente. Dès les premiers mots de notre entretien, il me dit qu'il n'avait pas encore eu le loisir d'en rien lire, pas même la lettre de remerciement que je lui avais faite, par laquelle je me justifiais sur les raisons que M. de Pontchartrain lui avait dites, qui avaient obligé le Roi d'abandonner son autorité à monsieur l'Archevêque pour me faire arrêter. Il me fit l'honneur de me dire que, s'il avait cru que le Père de La Chaise eût part à ma captivité, il ne m'aurait pas procuré ma liberté sans lui en dire un mot auparavant, et m'ajouta que si dans trois jours je ne recevais pas de ses nouvelles, je lui écrivisse pour le faire ressouvenir de me donner une autre audience pour m'entendre plus au long.

Depuis plus de six ans que je jouis de la liberté, M. le cardinal de Noailles ne m'a jamais voulu rendre les écrits qui sont dans ses mains, quelques instances que j'aie pu faire pour les retirer. Il a toujours pris pour prétexte de son refus, qu'il n'avait pas encore eu le loisir de les lire, afin sans doute de juger quelles mesures il prendrait, lorsqu'il m'accorderait l'audience qu'il me promit à Conflans et qu'il a continué de me promettre pendant un si long espace de temps, un nombre infini de fois, sans me l'avoir pu encore accorder. Ce n'est pas la vue du crédit du Père de La Chaise qui a arrêté M. de Noailles de faire connaître au Roi la part odieuse que les Jésuites ont dans cette histoire, mais c'est le moment favorable qui lui manque de pouvoir faire revenir le Roi de la prévention où il est sur le Père de La Chaise en particulier et sur les Jésuites en général.

Depuis deux ans que je jouissais de ma liberté, je ne pus lui proposer de présenter un placet au Roi pour demander à Sa Majesté des commissaires, afin de juger définitivement le procès touchant les assassinats qui m'avaient été faits à Ruel, attendu que l'arrêt du conseil que M. l'archevêque de Harlay avait surpris n'était qu'interlocutoire. Je ne pus, dis-je, faire à M. le cardinal de Noailles la proposition de présenter mon placet, qu'à ses audiences publiques et en termes généraux. M. le Cardinal me fit l'honneur de me dire que je fisse en sorte que mon placet lui fût renvoyé et qu'il ferait là-dessus son devoir.

Digitized by Google

Je dressai mon placet, par lequel j'exposais simplement ce que j'ai avancé ci-dessus en conséquence de l'arrêt du conseil, et ne demandai que des commissaires ecclésiastiques. Mon placet étant présenté au Roi, j'avais lieu d'appréhender que le Roi ne le rebutât, s'imaginant que ce serait quelque nouvelle extravagance, qui me ferait agir contre la mémoire de feu monsieur l'Archevêque. J'avais prié M. l'évêque de Chartres, de qui j'étais connu pour avoir été son confrère pendant plus de vingt ans à Saint-Sulpice, d'écrire en ma faveur à madame de Maintenon; il l'avait fait, la priant de faire en sorte que mon placet fût renvoyé à M. de Noailles. Madame de Maintenon, chez qui le Roi voyait les placets, voyant qu'il rebutait le mien, prit la parole, lut au Roi la lettre de M. de Chartres, et dit qu'il fallait que je fusse un homme bien sensé; que feu M. de Harlay pourrait bien avoir surpris sa religion, en me faisant passer pour tout autre que je ne suis, et qu'il n'y avait rien de si juste que de m'accorder M. de Noailles pour mon commissaire: ce qui fut fait. Ce fut M. l'évêque de Chartres, qui me raconta tout ce que je viens de dire de la part de madame de Maintenon.

M. le cardinal de Noailles comprit qu'une affaire comme la mienne, qui doit tôt ou tard ruiner le crédit des Jésuites, ne devait pas être précipitée; qu'il fallait céder au temps qui n'était pas favorable. Comme M. le cardinal de Noailles était résolu de ne rien entamer de mon affaire en parlant au Roi de moi, il crut qu'il était inutile de rien agiter ensemble, encore moins avec M. le commissaire de La Marre que je lui avais indiqué, ni avec M. Robert, procureur du Roi au Châtelet, en sorte que son Éminence crut me surprendre agréablement, en me faisant l'honneur de charger M. l'abbé Léchassier de me dire de sa part qu'elle avait fait son rapport au Roi, et que je vinsse à son audience en apprendre le détail. J'avoue que mon cœur se sentit vivement blessé à cette nouvelle, ne pouvant comprendre comment monsieur le Cardinal avait fait son rapport au Roi sans que j'eusse été entendu sur une affaire aussi importante que la mienne, qui est d'une si longue discussion.

Dès que je parus à l'audience de M. le Cardinal, il eut l'honnêteté de me prévenir en me faisant l'honneur de me dire

Digitized by Google

qu'il avait jugé à propos pour de très-bonnes raisons de se contenter pour cette fois de me rétablir dans l'estime du Roi, qu'il avait d'abord trouvé prévenu contre moi; qu'il aurait tout gâté, s'il avait poussé son rapport plus loin; mais qu'enfin la glace était rompue par tout ce qu'il avait répondu à mon avantage; que le Roi était à présent persuadé de tout le bien qu'il avait dit de moi; que Sa Majesté me remettait ma pension sur le même pied, que je n'avais pas touchée depuis la sortie de ma prison, il y avait plus de deux années; et monsieur le Cardinal ajouta qu'il me présenterait au Roi pour le remercier. Je crus que je devais redemander mes écrits à monsieur le Cardinal, il me fit l'honneur de me répondre qu'ils étaient enfermés dans le tiroir d'un bureau, et que lorsque Son Éminence les aurait mis à l'usage qu'elle projetait de les mettre, ils me seraient rendus fidèlement pour en composer mon histoire.

Monsieur le Cardinal m'assigna le jour que je me trouverais à Versailles pour me procurer l'honneur de paraître devant le Roi; ce fut un jour d'un départ pour Fontainebleau, au retour de la messe du Roi. Il y avait à peine six personnes à la suite de Sa Majesté. Monsieur le Cardinal fit mon compliment. Le Roi s'arrêtant un moment et en me montrant de la main monsieur le Cardinal, me fit l'honneur de me dire que j'avais trouvé là un bon ami. Je répliquai sans hésiter et je dit au Roi : « Quand un prêtre, qui craint Dieu, a un saint « Archevêque, il est toujours son ami. » Le Roi se prit à sourire, et me répliqua que je fisse bien tout ce que monsieur l'Archevêque me dirait, et qu'il prendrait désormais soin de moi.

Depuis plus de quatre ans que la scène que je viens de rapporter s'est passée, les choses sont demeurées au même état.

[Là finit le récit autobiographique de l'abbé Blache; il le fait suivre de pages uniquement consacrées à démontrer la sincérité et l'exactitude de ses Mémoires, le danger de la morale de la Compagnie des Jésuites et leur criminelle ambition.

Digitized by Google

Nous avons dit, page 8 du tome Ier de cette *Revue*, les persécutions nouvelles que cet ecclésiastique eut à subir postérieurement à la fin de l'année 1702, époque à laquelle il termina la rédaction de ses Mémoires, dont son testament, déposé par lui chez Dupont, notaire à Paris, le 18 février 1703, nous apprend qu'il comptait faire faire plusieurs copies et les remettre en différentes mains hors du royaume pour en assurer la conservation.

Blache ne gagna rien à la mort du Père de La Chaise et à son remplacement par le Père Le Tellier; car le Père de La Chaise étant décédé le 20 janvier 1709, Blache, qui avait adressé une *Lettre* contre lui, à madame de Maintenon, le 18 mars de la même année (1), fut arrêté le 16 avril et mis à la Bastille, où il mourut cinq ans après, comme nous l'avons dit, le 29 janvier 1714.]

(1) *Lettre de l'abbé Blache à madame de Maintenon, contre le Père de La Chaise, confesseur de Sa Majesté, qui doit faire bannir les Jésuites hors du royaume pour la seconde et dernière fois, pour le même fait qui les fit bannir par arrêt du parlement de Paris du* 29 *décembre* 1594; in-12.

On voit par un *post-scriptum* que cette *Lettre*, dont le frontispice ne porte ni millésime, ni nom de libraire, ni indication de lieu de publication, bien que datée (page 27) et adressée postérieurement à la mort du Père de La Chaise, avait été écrite avant cet évènement. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

CHRONIQUE
SECRÈTE
DE PARIS,
SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI (1).
(1774.)

Oh! curas hominum! o quantum in rebus inane!
PERSE.

(FIN.)

Dimanche 24 juillet. — Toujours grand scandale parmi les badauds de Paris sur l'exil des princes. Chacun bâtit là-dessus son histoire et ses conjectures. Toujours le parlement, le parlement : c'est leur cri de guerre. Point de chancelier, point d'abbé Terray.

On parle des petites explications entre le Roi et la Reine, et des querelles du comte d'Artois. C'est un plaisir d'entendre les contes qui se font là-dessus. Chacun y met sa broderie plus absurde que l'autre.

Grand murmure contre les vieilles tantes : on parle toujours de les envoyer en Lorraine.

On prétend qu'il y avait eu dernièrement au conseil de grosses paroles entre le Boynes et l'abbé Terray, qui s'étaient rèproché beaucoup d'infamies de part et

(1) *Suite de la page 296 de ce volume.*

Digitized by Google

d'autre, s'accusant mutuellement de friponnerie. Le public indulgent pense qu'en cette occasion ils avaient raison l'un et l'autre.

Les papiers perdent sur la place : les nouvelles qu'on débite sur l'abbé Terray font trembler tous les capitalistes. S'il reste en place, toute confiance est perdue.

Lundi 25 *juillet.* — Pendant que le public se dépite contre le nouveau gouvernement à cause de l'abbé Terray, dont tout le monde craint la conservation, il y a beaucoup de gens en l'air, tout occupés à éplucher ses déprédations.

Ils prétendent prouver, papier sur table, plus de cent vingt millions de gaspillages incroyables, et en outre douze millions pour les blés en 1772.

L'abbé fait le bon valet auprès du Bertin, auquel il voudrait se raccrocher ou en réalité ou du moins en apparence. Il est allé, à ce dessein, le visiter à Chatou, et voulait à toute force aller avec lui dans la même voiture à Marly pour le conseil. Le Bertin a esquivé ce tête-à-tête.

La Reine est venue sur les boulevards. Elle y a été très-froidement accueillie, ce qui l'a piquée, dit-on, jusqu'au vif.

Elle a donné au comte de Caraman la commission de lui faire au Petit Trianon, qu'elle a baptisé le Petit Vienne, un jardin à l'anglaise d'après ceux de M. Boutin et du duc de Chartres.

Ils sont jolis, mais dispendieux à l'excès, ces sortes de jardins anglais. Ceux-ci en ont pris les idées de la Chine.

Mardi 26 *juillet.* — Le Roi vint hier à Saint-Denis voir le catafalque. Il se promena tout le long des boulevards avec ses deux frères, la Reine et les deux autres

Digitized by Google

princesses, tous six dans le même carrosse. Il y eut peu de *vive le Roi!*

On dit que la paix se rétablit peu à peu dans la famille royale, que les vieilles tantes iront en Lorraine de leur propre aveu et consentement.

Les espérances sur le renvoi de l'abbé se renouvellent plus que jamais, et l'on ne désespère pas que le chancelier ne le suive bientôt après. Tout le monde dit: *Amen.*

Mercredi 27 *juillet.* — Le bruit se répand que les Russes ont passé le Danube et remporté plusieurs avantages sur les Turcs.

On murmure aussi sourdement qu'il se brasse une nouvelle conjuration contre le roi de Pologne, d'accord avec la maison d'Autriche.

Reste à savoir si le Vergennes sera aussi fou que le Choiseul pour donner dans un semblable panneau; car on veut encore que la France soit la cheville ouvrière de ces tracasseries.

Si notre conseil se laisse reprendre à ce piège grossier, nous mettrons encore beaucoup d'esprit et d'argent pour brasser quelques folies; et au bout du compte nous serons encore la patte du chat pour tirer les marrons hors du feu, comme nous l'avons été, ou nous serons les boute-feux d'une guerre générale qui ruinera ce pauvre royaume.

Il faudrait envoyer à Charenton ou aux petites Maisons pour six mois les auteurs de pareils projets.

Jeudi 28 *juillet.* — On ne parle aujourd'hui que du catafalque de Saint-Denis.

La décoration était fort belle. Monsieur était à la tête des cérémonies, accompagné de M. le comte d'Artois

Digitized by Google

et du prince de Condé; le duc de Bourbon faisant les fonctions de grand-maître de la maison.

Point d'autres princes du sang, pas même le comte de La Marche.

Les révérences ont été faites à l'ordinaire, et le parlement neuf a été révérencié comme les autres. Ce qui ne prouve rien.

L'abbé de Beauvais, évêque de Sénez, a fait l'Oraison funèbre, fort belle à ce qu'on dit. Il a parlé des vertus du feu Roi, de sa gloire, puis de ses faiblesses et de ses malheurs. Sa harangue a été longue, mais magnifique, à ce qu'on dit.

Et voilà que les révérences tournent la tête au peuple de Paris. Tout est perdu : il n'y aura jamais ni magistrature, ni aucun bien en France, puisqu'on a fait trois saluts au parlement neuf.

Vendredi 29 *juillet.* — Rien de plus singulier que les bruits qui se répandent sur l'Oraison funèbre du feu Roi par l'abbé de Beauvais, évêque de Sénez. Les uns disent que c'est un chef-d'œuvre, les autres qu'elle est détestable. Gens de parti! gens de parti!!!

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les uns assurent qu'ils lui ont entendu dire telle et telle chose; les autres assurent positivement lui avoir entendu dire le contraire.

Samedi 30 *juillet.* — On ne parle presque plus que des apprêts du voyage de Compiègne. Le Roi partira de Marly lundi à quatre heures du matin, et ira tout d'un trait dîner à Compiègne.

Mesdames partiront mardi de La Muette, où elles auront couché.

Il y a aujourd'hui une Oraison funèbre de Louis XV

Digitized by Google

au Louvre, par l'abbé de Boismont, en présence de l'Académie française, dont il est membre.

On assure que le Roi a parlé au baron de Goltz, envoyé du roi de Prusse, sur la paix du Nord, et qu'il lui a déclaré positivement qu'il la désire. Tant mieux.

Dimanche 31 *juillet.* — Hier et aujourd'hui les bruits étaient plus forts que jamais contre l'abbé Terray. Tout le monde pensait qu'on allait le dispenser du voyage de Compiègne. Je ne crois pas que son affaire se fasse si promptement; mais elle ne tardera pas, si j'ai de bons yeux.

Son successeur me paraît encore inconnu. Le Maurepas, qui fait sûrement toute la besogne, ne se laisse pas pénétrer, et il fait bien.

Il y a tout lieu d'espérer que le bon Turgot aura voix au chapitre sur la nomination du futur contrôleur-général.

En attendant, l'abbé embrouille et gaspille tout. A la fin peut-être justice sera faite.

Ce serait bien le cas de dire: *Faciamus experimentum in animâ vili.* Si on pouvait le livrer à des juges, quelle bonne capture!

Lundi 1er *août.* — Il paraît certain que le Roi n'a pas encore fait l'affaire de l'abbé Terray. Mais je persiste à croire qu'il n'ira pas loin.

On parlait, pour le remplacer, de plusieurs espèces, entre autres d'un certain Latteignant de Benville, ci-devant conseiller au parlement de Paris, puis trésorier de l'ordre de Saint-Lazare. C'est un fat, petit-maître, bavard et ignorant, bas valet de la Langeac, du chevalier d'Arcq et du petit Saint-Florentin.

On murmure beaucoup sur les exécutions trop sanglantes de Corse, où nous avons tout détruit, pour qu'il

Digitized by Google

n'y eût plus de rebelles. C'est une belle chose que des royaumes où il ne manque rien que des hommes, des cultures et des habitations.

Mardi 2 *août*. — Quelques honnêtes gens nomment, dit-on, pour le contrôle-général des finances, M. Mercier de La Rivière, ci-devant conseiller au parlement de Paris, puis intendant à la Martinique; c'est un homme celui-là. Mais j'ai grand'peur qu'ils ne le prennent pas.

Il est toujours certain qu'on cherche l'abbé par tous les bouts, et qu'on trouve bien de bons paquets sur son compte.

Il y avait un nommé Pacaud, qui achetait des blés chez les étrangers, pour les vendre à Paris à perte, pour le compte du Roi; mais sous les ordres du Sartines seul, non sous ceux de Saint-Prest et de l'abbé.

Pour lui casser le cou, on lui a refusé des fonds, et il a fait banqueroute. L'abbé lui avait proposé froidement de décamper et de planter là ses créanciers. Il lui promettait cent mille écus et une pension.

Pacaud n'a pas voulu s'enfuir, et le Sartines lui a fait donner par La Vrillière des lettres de répit.

Mercredi 3 *août*. — Le bruit avait couru que la compagnie des blés avait fait renouveler son marché; et d'ailleurs d'autres personnes faisaient dire que c'était l'exportation qui était permise.

Le fait est que M. de Muy a refusé de leur donner les vivres de terre qu'ils sollicitaient, et qu'il leur a pareillement refusé de laisser exporter des grains par la Sarre, qu'ils voulaient avoir pour *vider* les provinces que d'autres munitionnaires auraient besoin de trouver pleines.

Les Parisiens, qui s'amusent toujours de fausses

Digitized by Google

nouvelles, débitaient ce matin au Palais-Royal que le Roi était revenu de Compiègne; ce qui est absurde. Mais tout passe dans cette ville-ci, et dans le peuple qui l'habite.

Jeudi 4 *août.* — Grande nouvelle au gré des Parisiens, soit qu'elle soit vraie, soit qu'elle soit fausse. M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres ont permission de faire leur cour au Roi dimanche prochain, 7.

Cette première nouvelle en a déjà fait une seconde, c'est que le chancelier est à Paris. Ce qui est possible, les autres ministres étant à peine partis. Mais c'est assez pour faire dire et redire.

De la seconde est née sans doute une troisième qu'on vient de me débiter aussi; car, d'encore en encore, les bruits de Paris vont bien loin. C'est que le vieux papa Maurepas se fait chancelier lui-même. Pourquoi pas? S'il y veut un de ses amis, il est bien sûr de n'en avoir pas de meilleur que celui-là.

Vendredi 5 *août.* — Ma nouvelle d'hier est déjà transformée du futur au passé. Les Parisiens veulent aujourd'hui que les princes soient déjà tous à Compiègne, et très-bien en cour.

Le Maurepas a dit un mot excellent à M. le comte d'Artois, qui est toujours fort leste avec le Roi. Sur les remontrances du vieux ministre, qui en avait été chargé très-expressément, le comte d'Artois se mit à répliquer: « Au bout du compte, s'il est roi, je suis son frère; que peut-il me faire? — *Vous pardonner, Monseigneur.* » La réplique est courte et bonne, à mon avis. Le prince en a senti au moins la moitié.

La Reine ne se mêle plus d'affaires d'État, à ce qu'on dit. Elle a raison.

L'Oraison funèbre de l'abbé de Beauvais ne paraît

Digitized by Google

point encore. On dit que les mécontens l'ont fait arrêter à l'impression.

Samedi 6 *août.* — Le gros des Parisiens veut que le chancelier soit dans la disgrace, ce qui est faux. Mais il faut amuser le public.

Il se confirme de toutes parts que le jeune Monarque est affecté de la mauvaise réception qu'on lui fit à Paris le lundi avant le catafalque. On assure qu'il a dit : « Ce peuple me juge bien vite et bien sévèrement. »

Les prétendus politiques disent qu'en conséquence il a donné ordre au comte de La Marche d'arranger l'affaire de l'ancien parlement, et que le comte a demandé qu'on lui donnât pour adjoint le Maurepas. Je voudrais bien voir de quel train marcherait une charrue attelée de ces deux personnages-là.

Toujours l'abbé Terray prêt à partir, et il ne part jamais. Les fripons en tout genre ont une peur terrible que le Turgot ne parvienne aux finances.

Je sais de science certaine qu'on recherche la confession générale du Brochet de Saint-Prest.

Les Turcs continuent à ne savoir faire ni la guerre ni la paix, et nos têtes bleues continuent à prendre parti pour eux dans cette guerre ruineuse pour toute l'humanité.

Dimanche 7 *août.* — Oh ! c'est bien autre chose ce matin. Les princes et les ducs et pairs sont tous convoqués pour se trouver ce soir à un grand et beau conseil sur les parlemens, qui sera tenu sans le chancelier et malgré ses dents. Voilà le grand bruit de Paris, auquel il ne manque rien du côté de la publicité, mais tout, je crois, du côté de la vérité.

Les jeunes gens se boudent toujours, à ce qu'on dit; il y a des indignités contre la Reine. Le Roi a trouvé des

Digitized by Google

écrits anonymes contre elle sous sa serviette. C'est une manœuvre horrible.

On a fait une épigramme diabolique :

Peuples des rives de la Seine,
Apprenez mieux la vérité :
Henri n'est pas ressuscité,
Mais vraiment la Samaritaine.

Lundi 8 *août.* — Assaut de nouvelles. Les partisans du chancelier et du nouveau parlement annoncent un lit de justice pour la fin de ce mois. Il faudra que les princes et les pairs s'y rendent bon gré, mal gré.

L'abbé Terray, bien loin d'être perdu, jouit auprès du Roi de la plus grande confiance, et il a fait accorder à la compagnie que dirige Brochet de Saint-Prest un privilège exclusif pour l'exportation du blé pendant cinq ans.

Des archevêques et des évêques ont fait un beau mémoire au Roi pour le déterminer en faveur du parlement neuf, et c'est ce mémoire superbe qui a décidé le lit de justice.

Les badauds qui happent toutes ces nouvelles contradictoires donnent au diable le nouveau gouvernement qui va son train.

Mardi 9 *août.* — Il me paraît certain que le gouvernement, c'est-à-dire le Maurepas, n'est occupé dans ce moment-ci que de l'abbé Terray.

Ce grand pendard d'abbé avait charlatané le jeune Roi, sur l'article des blés, avec une très-merveilleuse impudence. Mais il ne portera pas en enfer ce péché-là. C'est un des premiers dont il fera pénitence en ce bas-monde.

Les amis du chancelier prendront ce moment de

Digitized by Google

répit pour un coup décisif. Ils s'y tromperont, à ce que j'espère.

Le bruit court qu'on a mis à la Bastille un secrétaire du gazettier Marin, comme auteur ou tout au moins distributeur d'un écrit contre la Reine. Il faudrait pendre le maître et le secrétaire, pour faire bonne justice.

M. de Muy a fait une bonne et vigoureuse expédition ; il a chassé un nommé Baudar, premier commis, ayant le bureau des maréchaussées. Ce docteur-là qui était monté, depuis le Choiseul, son protecteur, sur le ton de l'insolence, est venu demander sa retraite en pleine audience, avec un air de morgue. « Il n'y a point « de retraite pour les fripons, » lui a dit M. de Muy par-dessus l'épaule, en continuant sa route. Les honnêtes gens qui se trouvaient à cette audience ont tous machinalement fait un mouvement pour battre des mains. Je voudrais qu'ils eussent achevé.

Mercredi 10 *août.* — On parle dans tout Paris d'une histoire du maréchal de Richelieu, dont le fonds et la forme sont également scandaleux.

Une demoiselle de Vence, très-galante de son métier, avait épousé certain M. de Saint-Vincent, président à mortier au parlement d'Aix. Les déportemens de cette dame avaient obligé son époux à la faire enfermer. Le maréchal de Richelieu la vit dans son couvent, et l'enleva. Après avoir été sa favorite, elle fut son intrigante sur le pavé de Paris.

Cette femme-là se trouve saisie de plusieurs billets au porteur qu'elle assure être signés du maréchal et qui se trouvent monter à plus de quatre cent mille francs.

Le maréchal nie son seing : la police s'est mêlée de

Digitized by Google

cette affaire au lieu de la justice; on a fait enfermer la dame de Saint-Vincent et autres. On a consulté les jurés experts écrivains qui ont dit que ce n'était pas l'écriture du maréchal.

Il y a long-temps que le La Vrillière, le d'Aiguillon, les Richelieu et autres infames de la vieille cour, élèvent avec grande complaisance le corps d'écrituriers, qu'ils ont qualifié d'Académie Royale d'écriture. Ils l'ont décorée de beaux titres et priviléges, et ont fait faire des livres en son honneur.

Le commencement de cette manœuvre est du temps où l'on brassait une accusation capitale contre ce pauvre La Chalotais auquel ces écrituriers devaient faire couper le cou.

Depuis, le La Vrillière et le Sartines n'ont cessé de prôner et protéger leur Académie d'écriture. C'est un bon instrument pour les délateurs et oppresseurs, que des hommes qui donnent aux uns des écrits qu'ils n'ont point faits et qui ôtent aux autres leurs signatures incommodes.

Le maréchal va sans doute recueillir le fruit de cette belle institution.

Je n'assurerais pas que ces billets-là sont bien de lui, mais je le soupçonnerais fort. La Saint-Vincent lui procurait toutes sortes de prostituées et d'intrigans; il est naturel que, pour les gagner dans des momens pressans, elle eût en poche des blancs-seings du maréchal.

Je pense bien que depuis le nouveau règne elle n'a point fourni de valeurs pour ces blancs-seings; mais si elle a négocié quelques-uns de ces billets, et qu'il y ait eu de l'argent donné de bonne foi, le maréchal devrait payer. Pourquoi avait-il des intrigans, des intri-

Digitized by Google

gantes et des prostituées à ses gages, et pourquoi les soldait-il en blancs-seings remplis par ses agens?

Au lieu d'étouffer par la police une affaire de cette espèce, il faudrait la faire plaider solennellement, pénétrer toutes les intrigues secrètes de cet infame, et le couvrir de l'opprobre qu'il mérite.

Jeudi 11 *août.* — Elle paraît enfin cette fameuse Oraison funèbre de l'abbé de Beauvais, évêque de Sénez. Elle ne méritait ni le bien ni le mal qu'ils en ont dit. C'est un assez plat et pauvre ouvrage. L'évêché de Sénez n'est pas grand'chose; mais en vérité, c'est beaucoup pour une éloquence comme celle-là. Rien ne prouve mieux la disette affreuse où se trouve ce pauvre clergé de France.

Mais aussi comment ne serait-il pas ignorant? Le cardinal de Fleury, qui n'était lui-même qu'un sot, haïssait les gens d'esprit par antipathie. Le vieux Boyer, qui lui succéda pour la feuille des bénéfices, les haïssait par bigoterie. Le Jarente, évêque d'Orléans, donnait les places *ab hoc* et *ab hac*, au gré des femmes qui le dominaient par autorité ou par libertinage. Homme sans mœurs et sans principes, il n'a mis que des ignorans étourdis et petits-maîtres où les autres avaient mis des ignorans fanatiques et bigots.

Le vieux La Roche-Aymon les aime comme lui-même: sots, vils, et prêts à tout faire pour leur fortune particulière, ou pour les intérêts du corps épiscopal dont ils sont membres.

Vendredi 12 *août.* — Tout le monde est étonné du calme qui règne à Compiègne. On sait quelle a été l'origine des bruits répandus sur le retour des princes à la cour.

Madame la duchesse de Chartres a demandé et obte-

Digitized by Google

nu la permission d'y faire un voyage. Elle s'est fait préparer l'appartement de M. le duc d'Orléans, et a fait ordonner celui de Chartres pour madame de Blot qu'elle y a menée.

Les ordres de préparer ces appartemens, et ceux qu'on a donnés aux postes de la route, ont fait croire que c'était les princes. L'évènement a éclairci ce quiproquo.

On dit beaucoup de bien du Vergennes à la cour; mais les Parisiens l'ont pris en déplaisance sans savoir pourquoi.

M. de Muy prête un peu à rire par sa dévotion. En visitant les Invalides et l'École Militaire, il s'est fait recevoir en procession par le clergé, et a commencé sa visite par les églises et la prière. Cette affectation était une nouveauté qu'on a beaucoup remarquée.

Samedi 13 *août*. — Les bruits de Paris sont fort partagés sur le retour de Compiègne; les uns le fixent au 23, les autres au 1er septembre.

On dit que la Reine préparait au Roi un banquet pour la Saint-Louis au Petit-Vienne, et que la fête est abandonnée.

M. de Maurepas et M. de Vergennes me paraissent bien convaincus que le Choiseul avait fait une école bien caractérisée, en se livrant, comme il a fait, aux confédérés de Pologne.

Le petit comte Vielhorski, soi-disant ambassadeur de ces têtes bleues, recommence à patricoter en leur faveur, quoiqu'il eût renoncé formellement à leur alliance. Il a voulu intéresser le Maurepas et obtenir de l'argent pour leurs intrigues. « Monsieur, lui a répondu « le vieux renard, la France a dépensé vingt millions « pour cette affaire-là. Faites-moi le plaisir de me

Digitized by Google

« montrer ce que la France et la Pologne y ont ga-
« gné. »

Le petit homme a été abasourdi de cette proposition à laquelle il devait pourtant bien s'attendre.

Outre les vingt millions d'argent dépensé par le gouvernement, notre commerce en a perdu plus de cent mille dans la Méditerranée et la Baltique. La Pologne a été démembrée au profit des Russes, de la maison d'Autriche, et du roi de Prusse, nos ennemis. Le reste des terres qu'on veut bien laisser à la république est ruiné et mal en ordre. Voilà tout.

Le Choiseul a été, dans toute la force du terme, vis-à-vis du roi de Prusse, la patte du chat pour tirer les marrons hors du feu.

Les deux frères Gérard ont soufflé tout ce feu-là pour se rendre recommandables et pour voler, à quoi ils ont bien réussi. Ces maudits commis dévastent tout l'univers pour leurs petits intérêts.

Dimanche 14 *août*. — On débite une grande nouvelle : c'est la paix entre les Russes et les Turcs. On en ignore les conditions.

Le sieur Mercier, secrétaire de Marin, est à Bicêtre.

On dit que la Reine a tourné le dos au chancelier avec une affectation très-marquée; dont s'est suivie la défection totale des courtisans, comme de raison.

Il court une épigramme sur le bon mot *la poule au pot*.

Il y avait déjà quelque temps qu'on chantait dans les rues une chanson, dont le refrain promettait à tout le monde *la poule au pot*.

Les chanteurs portaient, au bout d'un gros bâton, un pot dans lequel on voyait une poule vivante. Le peuple avait commencé par y prendre plaisir; il avait

Digitized by Google

fini par s'en moquer, et même, à ce qu'on dit, par battre les chanteurs.

Voici l'épigramme :

La poule au pot sera-t-elle donc mise?
Oui, nous pouvons enfin le présumer ;
Car, depuis deux cents ans qu'elle nous est promise,
On ne cesse de la plumer.

Lundi 15 *août.* — Toujours s'en va le nouveau gouvernement *piano*, *piano*, faisant justice. On vient de renvoyer le banquier de la cour Beaujon. C'était une grosse bête financière, qui portait le luxe et la crapule à des excès incroyables, étant protégé par le d'Aiguillon et par la Du Barry.

Ce nouveau parvenu venait d'acheter le magnifique hôtel de la marquise de Pompadour, six cent mille livres, et ne le trouvant pas digne de son opulence, il y faisait faire pour cent mille livres d'embellissement.

Tout le monde sait que le vieux sot s'était fait un sérail de très jolies femmes qu'il pensionnait et qu'il mariait à des benêts. On les voyait s'étaler tour-à-tour dans ses carrosses et dans ses loges au spectacle.

Le plus curieux de ses traits de faste, c'est qu'un certain inspecteur de police nommé Demmery, subtil fripon qui avait été chargé très long-temps de l'espionnage sur les livres prohibés, s'était fait une bibliothèque très grande et très curieuse, qu'il avait logée à ce même hôtel de Pompadour, parce qu'il en avait été fait concierge, lorsque l'hôtel, légué au feu Roi par Pompadour, eut été érigé en très-inutile hôtel des ambassadeurs extraordinaires; Demmery a su persuader au Beaujon, qui ne sait pas lire, d'acheter sa bibliothèque, qu'il a bien payée.

Digitized by Google

De plus, on lui fit sentir qu'il était de sa dignité d'avoir un homme de lettres pour bibliothécaire; il avait choisi, en connaisseur, le vieux petit Querlon, fameux auteur.... de quoi?.... des *Petites Affiches de province*, ignorant, bavard et suffisant, barbouilleur de papier, auquel il accordait douze cents francs de gages avec un logement, pour être son bel esprit en titre.

Ce n'est pas assez de chasser de pareilles gens; il faudrait un peu voir clair dans la source de ces fortunes immenses qui, depuis le fameux Samuel Bernard, scandalisent et ruinent la France.

Le secret commence à s'éventer. Ces messieurs-là, d'accord avec les gardes du trésor royal, et tous les autres caissiers et trésoriers, prêtaient au Roi et au ministère l'argent du Roi lui-même et de ses sujets, à très gros intérêts, qu'ils partageaient entre eux. Voici comment :

Les caisses recevantes des sujets et payantes au Roi, se remplissant vers les commencemens des mois, et ne se vidant que successivement jusqu'à la fin, les fermes générales, les recettes générales, les régies, etc., ont toujours des deniers comptans qui peuvent être prêtés quelques jours.

A l'égard des caisses payantes, on leur fait leurs fonds au commencement du mois, et les trésoriers ont mille moyens ou astuces pour ne payer que le mois suivant, quelquefois plus tard.

Le banquier de la cour avait tout cet argent à sa disposition, moyennant une portion de l'intérêt à lui adjugé, qu'il cédait aux caissiers fournisseurs.

Quand le ministre avait besoin de quelques millions pour affaires pressantes, il les prêtait à raison de dix pour

Digitized by Google

cent par an, en se faisant assigner son remboursement sur ces mêmes caissiers, en sorte qu'il n'avait rien autre chose à faire que de signer des billets qui étaient donnés et reçus pour argent comptant. Ils appellent cela des *valeurs*.

J'ai ouï dire, par une personne très-instruite, qui le tenait du cardinal de Bernis, que feu Pâris-Montmartel avait toujours ainsi neuf millions tout prêts au service du Roi et du ministre en bien payant. Je le crois; la lie des caisses payantes et recevantes pour le Roi doit bien valoir au moins cette somme.

Le fait principal étant une fois prouvé, que cet argent-là n'était que celui du Roi et des particuliers dont il avait assigné les paiemens, j'en conclurais que les intérêts exigés par le banquier de la cour et les caissiers sont des *vols domestiques*, et j'agirais en conséquence, tant pour la restitution que pour la vindicte publique.

Voici le cas de conscience à proposer en Sorbonne : Un intendant prête, ce mois-ci, à son maître, à gros intérêts, l'argent qui provient des revenus du mois, et qui est destiné à payer la dépense du mois prochain. Il lui prête, en outre, l'argent qui provient des mêmes revenus, et qui devrait payer la dépense du mois courant. L'une et l'autre opération se font, remettant tous les paiemens de ce mois et du suivant au troisième, en faisant patienter d'amitié ou de force les créanciers, pensionnaires, gagistes et fournisseurs du maître.

On demande si cet argent-là est bien ou mal acquis, et s'il y a lieu à la restitution des intérêts perçus.

Mardi 16 *août*. — On parle, depuis deux ou trois jours, d'une action sanglante, à ce qu'ils disent, entre les Espagnols et les Portugais, à l'embouchure du Rio

Digitized by Google

de la Plata, vers la colonie du Saint-Sacrement.

Les politiques du Palais-Royal bâtissent là-dessus de beaux châteaux en Espagne. Dans le fait ce sera peu de chose; et sans doute que notre cour accommodera le différend.

On aurait bien fait de s'en tenir à l'arrangement par lequel on avait donné aux Portugais une partie du royaume de Los Padres, ou Paraguay, en échange de la colonie du Saint-Sacrement. C'est pour avoir voulu empêcher cet arrangement que les jésuites se sont perdus.

Mercredi 17 *août.* — Les tracassiers ont beau s'agiter; ils ne feront pas de guerre : les souverains n'en veulent plus : elle est trop chère.

Le Roi a dit à M. de Cossé, qui faisait le bon valet et qui se disait prêt à tout sacrifier pour son *service* : « Quel service entendez-vous? — Sire, tout service; le « militaire, ou celui de la cour. — Oh! pour le mili- « taire, je me flatte que vous vous en passerez long- « temps, car je ne veux point de guerre. » Grande mortification pour ceux qui cherchent des licous rouges ou bleus et des parchemins, surtout pour les fripons de commis qui vendent les intérêts dans les fournitures diverses, ou les emplois et les graces militaires.

En attendant, les bruits des oisifs ont fait tomber sur la place les papiers d'agiotage.

Jeudi 18 *août.* — On dit toujours beaucoup de choses contradictoires sur le procès du maréchal de Richelieu et de la dame de Saint-Vincent.

Voici le dessous des cartes, suivant plusieurs personnes qui se prétendent fort instruites.

Le maréchal cherchait des filles qu'on voulût et qu'on pût prostituer au feu Roi; la dame de Saint-Vincent

Digitized by Google

était sa noble agente dans ce département. Le feu Roi payait en *acquits-patens*, qui se payaient en deniers au trésor royal. Le maréchal gardait pour lui les acquits et les deniers en provenant. Il donnait à leur place des billets au porteur, signés de lui et à termes. Beau commerce pour un maréchal de France!

Reste à savoir si la dame de Saint-Vincent et ses agens ont fourni réellement au maréchal de la denrée en question pour la valeur de ces billets-ci. C'est peut-être quelque négociation ébauchée seulement que la mort du feu Roi aura fait avorter. En ce cas, il y aurait conscience, surtout si le maréchal n'a pas eu cette fois-ci des *acquits-patens* sur le trésor royal.

Dans le cas où cette histoire serait véritable, il faudrait la faire constater bien authentiquement, ce qui doit être facile, et mettre au même carcan le maréchal, la dame de Saint-Vincent et les agens de ces infamies.

Vendredi 19 *août*. — Les revenans de Compiègne ne parlent que de chasses et d'autres amusemens, et du canal de Picardie qui est une très-belle chose. Le contrôleur-général en fait les honneurs, parce qu'il avait protégé un nommé Laurent qui dirigeait ce travail.

Ce doit être demain que l'abbé Terray fera son voyage d'apparat à ce canal. Gare que sa dignité n'y soit noyée.

On ne croit point à la cour que la querelle des Portugais et des Espagnols au Rio de la Plata puisse avoir des suites.

Les bourgeois de Paris crient, sans savoir pourquoi, contre le ministère. Ils ont vu le pain enchérir à trois reprises, parce que cette saison-ci est communément celle d'un petit renchérissement, par la raison qu'il se consomme plus de pain dans les campagnes au temps

Digitized by Google

d'une moisson pénible, les ouvriers fatiguant plus qu'à l'ordinaire, et s'épargnant moins la nourriture, parce qu'elle leur est fournie par le maître qui les emploie.

Mais si ce soin des moissons fait consommer plus de grains d'une part, il empêche, de l'autre, qu'on n'en vende; car les fariniers, les propriétaires, les décimateurs n'ont pas le temps d'envoyer au marché.

De là un petit renchérissement qui ne peut paraître nouveau qu'au peuple ignorant de Paris et des grandes villes.

Mais ils ont dans la tête l'exportation hors du royaume, et depuis un mois il courait un bruit sourd que cette exportation allait être permise.

Marin, par sottise ou par malice, vient de leur faire croire à cette permission, en mettant dans la *Gazette de France* du lundi 15, ces mots : « Sa Majesté, « désirant favoriser le commerce et la navigation, or- « donne que les grains, farines et légumes pourront être « transportés, de tous les ports du royaume où il y a « siège d'amirauté, dans les ports de Saint-Jean-de-Luz « et de Sibourre, en se conformant néanmoins aux for- « malités prescrites par l'arrêt du 14 février 1773. »

Les badauds de Paris voient dans le narré du gazetier une exportation universelle à l'étranger par le port de Saint-Jean de Luz, qu'ils regardent peut-être comme étranger lui-même.

Ils ne savent pas que Saint-Jean de Luz est en France, que l'arrêt cité par Marin ne donne liberté d'y porter des grains *que pour la provision des vaisseaux de ce port qui vont à la pêche de la morue ;* et que les formalités prescrites par l'arrêt du 14 février 1773 sont de donner caution 1° que les grains, embarqués dans un port de France pour un autre port du même royaume,

Digitized by Google

seront effectivement conduits au port indiqué, non ailleurs, sous peine de confiscation et d'amende ; 2° que les grains, une fois conduits dans le port de leur destination, n'en peuvent plus être enlevés pour être conduits à l'étranger.

Le Parisien ne sait rien de tout cela, mais il veut parler de tout, et l'exportation est son épouvantail depuis 1767.

Les vivriers de terre et de mer, entre autres le grand et sot fripon de Pâris-Duvernet, soutenu par les Joly de Fleury, les Pelletier de Saint-Fargeau, les Michau de Montblin et autres, saisirent les momens où la mauvaise récolte de cette année 1767 (la plus mauvaise qu'on eût vue, de mémoire d'homme) fit renchérir les grains, et où les bêtises de L'Averdy rendirent ce renchérissement plus sensible. Ils clabaudèrent contre l'exportation, comme si elle était seule la cause de la cherté, qui venait d'une disette causée par de terribles gelées venues tout à coup le Samedi-Saint et les fêtes de Pâques.

Le peuple parisien ne vit alors que l'exportation comme unique cause, et la cherté comme effet.

Ce n'est pas à l'exportation étrangère qu'ils en voulaient ces fripons-là; c'est à la liberté intérieure. Pourquoi? parce qu'ils étaient en possession d'être les seuls acheteurs et les seuls vendeurs, quand il n'y avait aucune communication même de province de France à province de France, que moyennant des permissions du conseil, vendues aux bureaux des intendans et du contrôleur-général.

Eux seuls, comme *vivriers*, avaient toute permission générale en tout temps; et soldant habituellement les subalternes, ils faisaient rejeter presque tous les autres

Digitized by Google

proposans pour faire seuls les achats et les ventes que le conseil jugeait à propos de permettre.

Aussi quand ils eurent bien ameuté la populace contre l'exportation, ils firent faire d'abord aux parlemens de Rouen, Dijon et Paris, des réglemens que l'abbé Terray confirma par des lettres patentes en 1770. Ces réglemens étaient tous contre la liberté intérieure, véritable ennemie des monopoleurs.

Quoi qu'il en soit, l'idée de l'exportation est restée dans la tête du peuple de Paris. Il la voit dans l'arrêt de Saint-Jean de Luz, et lui attribue sur-le-champ le renchérissement du pain.

Ce bruit répandu avec affectation dans la Halle et confirmé par la *Gazette de France*, dont l'article est très-mal tourné, pourrait bien en effet causer un renchérissement plus grand qu'il ne serait naturellement.

Samedi 20 *août*. — Si l'on en croit l'opinion générale des revenans de Compiègne, c'est le chancelier Maupeou qui sera le premier bouc expiateur, chassé dans le désert avec toutes les iniquités du dernier ministère qui fit honnir le feu Roi dans ses derniers jours.

Les évêques et les prêtres de la cabale jésuitique sont dans une rage inconcevable. On dit qu'ils s'assemblent chez leur digne chef, l'archevêque de Paris. C'est sûrement pour brasser quelque plate intrigue.

L'abbé Terray n'est peut-être pas mieux dans ses affaires que le chancelier; si le Roi faisait d'une pierre deux coups en les chassant l'un et l'autre par le même ordre, ce serait un beau jour pour lui que ce jour-là.

Un fait certain, et mandé par une femme de la cour, qui l'a très-distinctement entendu, c'est que la Reine, voyant d'une fenêtre l'abbé qui passait, a dit à

Digitized by Google

toutes ses femmes qui l'entouraient : « *En voilà un qui a grand'peur.* »

Le chancelier s'est pressé d'envoyer à son parlement neuf des lettres patentes qui constituent la chambre des vacations. L'usage était de ne les envoyer qu'aux premiers jours de septembre, mais il craignait qu'on ne fît d'autres arrangemens, et il croit avoir paré le coup par sa précipitation.

Des gens qui se disent instruits m'ont assuré que cette précipitation même avait achevé de le perdre dans l'esprit du Roi qu'il n'avait point prévenu ; qu'en conséquence on révoquera les lettres patentes, et que la chambre des vacations sera tenue par des conseillers d'Etat et des maîtres des requêtes, en attendant l'ancien parlement.

Le préliminaire indispensable de l'établissement d'une pareille chambre des vacations sera l'exil du Maupeou, et la création d'un vice-chancelier.

Dimanche 21 *août.* — Les mêmes bruits se soutiennent toujours sur le chancelier et sur les parlemens, ainsi que sur le contrôleur-général.

On dit que l'évêque de Rennes, persécuté par le d'Aiguillon, par le parti jésuitique, et par le parlement neuf de Rennes, doit tenir à Rennes les futurs états de Bretagne auxquels il présidera.

On ajoute que le duc de Fitz-James, prostitué au nouveau système, est rappelé de Bretagne, et qu'il a déjà fait revenir ses équipages ; que le duc de Duras, bon protestant, doit être commissaire du Roi aux prochains états.

De ces arrangemens résultera, dit-on, le rétablissement de l'ancien parlement, qui sera redemandé au

Digitized by Google

Roi par les états. Au moins la noblesse y est-elle bien résolue, et le tiers suivra nécessairement le parti de la cour. Quant aux prêtres, il y aura scission, les jésuites ayant bien des évêques et des abbés à leur dévotion; mais les créatures de l'évêque d'Orléans et ceux qui ont des espérances, appuieront l'évêque de Rennes.

Lundi 22 *août.* — Ce n'est plus le duc de Duras que les Parisiens font partir pour les états de Rennes; c'est M. le duc de Penthièvre, gouverneur général de la province et grand-amiral de France.

Mais je ne suis pas la dupe de ce bruit populaire: c'est la troisième ou la quatrième fois, depuis le commencement des troubles de Bretagne, que j'entends annoncer des états présidés par M. de Penthièvre.

Au reste, il serait temps de finir cette malheureuse tragédie qui n'aboutit à rien. Le despotisme du d'Aiguillon, sa tracasserie, qu'il prenait pour politique profonde, et qui n'était que de la fourberie subalterne, son vil espionnage, avaient révolté les bonnes gens à têtes chaudes qui abondent en ce pays.

Les jésuites, qui avaient en Bretagne des partisans, et surtout des partisans d'un fanatisme incroyable, appuyaient le d'Aiguillon par haine du pauvre La Chalotais et du parlement. D'un autre côté, les friponneaux du bureau de La Vrillière étaient ventre à terre devant le d'Aiguillon, qui régentait le pauvre petit saint lui-même à la baguette.

De là tant de trames abominables dans cette malheureuse province, qui ont tout brouillé, tout ruiné, tout confondu.

L'histoire de ces troubles n'est qu'un tissu d'absurdités et d'infamies dans la conduite qu'on a fait tenir

Digitized by Google

au feu Roi. Le galimatias des actes soi-disant législatifs qu'on a multipliés forme le chaos le plus pitoyable qu'il soit possible de voir.

Mais le comble de l'ignominie, selon moi, consiste dans les récompenses éclatantes données aux agens subalternes de l'espionnage, des violences et des noirceurs du d'Aiguillon.

Un nommé Lanoue est un pauvre petit hobereau, moitié bourgeois, moitié nouveau noble des environs de Chinon en Touraine. Il s'est donné tout nouvellement un comté sur les brouillards de la Loire, et a voulu faire sa généalogie, à l'effet de se faire descendre du fameux breton de Lanoue, bras-de-fer, l'ami, le soutien du bon Henri IV. Mais il n'a jamais pu remonter sa noblesse qu'à son bisaïeul, juge de Chinon, sans pouvoir la joindre aux Lanoue de Bretagne. Cet homme, qui n'a jamais fait d'autre métier que celui de parasite et d'agent d'intrigues, s'était vendu au d'Aiguillon, qui l'avait fait colonel-inspecteur des gardes-côtes. Il lui servait d'espion en Bretagne et à Paris, et il était le colporteur de ses patricotages avec les bureaux du Saint-Florentin. Le d'Aiguillon a eu le front de le faire prendre, à l'électeur de Trèves, pour ministre et chambellan. Tout le corps diplomatique le regardait comme un espion et le traitait en conséquence, même dans le temps de son maître, à plus forte raison à présent.

Audouard, major de la ville de Rennes, celui qui marchandait au d'Aiguillon des filles pour ses plaisirs et des faux témoins pour ses noirceurs, de concert avec Lanoue, a eu pour récompense un emploi de quatorze mille livres de rentes.

L'ex-jésuite Clémanceau, petit prêtre à cent écus de gages dans l'hôpital-général de Rennes, a eu une

Digitized by Google

abbaye dans le faubourg d'Auxerre. Son titre, pour mériter cette récompense honorifique, est d'être accusé et chargé par des informations d'avoir empoisonné le nommé Bouquerel qui avait écrit les billets imputés à M. de La Chalotais, après avoir tenté par toutes sortes de moyens de lui faire accuser ce pauvre vieux magistrat.

Il y a de plus, contre le même Clémanceau, accusation formelle, soutenue d'un commencement de preuves, d'avoir voulu faire empoisonner La Chalotais lui-même par un lieutenant des dragons qui le gardaient.

Que le Roi choisisse, parmi trois cent mille prestolets de la qualité du Clémenceau, précisément celui-là pour lui donner une abbaye dans le temps qu'il a sur le corps deux accusations de poison, dont il n'est lavé par aucun jugement, c'est une impudence abominable aux yeux de tout homme impartial.

Pour moi, je ne vois qu'infamies dans toutes les persécutions que le d'Aiguillon, le La Vrillière et ce bêtat de L'Averdy, qu'ils avaient mis dans leur parti, suscitèrent à la noblesse et au parlement de Bretagne. Il est temps et plus que temps de finir ces horreurs.

Mardi 23 *août.* — Tout Paris attend quelque nouveauté pour le jour de Saint-Louis, fête du Roi. Le public s'est mis dans la tête que, pour lui payer son bouquet, le jeune Roi lui fera présent du contrôleur-général et du chancelier.

S'ils sont trompés dans cette espérance ils feront la moue.

Hier, au parquet, les gens du Roi déclarèrent hautement qu'ils étaient perdus. Le gros Joly de Fleury disait, avec un front d'airain : « Pour moi, ils ne peu-

Digitized by Google

« vent me renvoyer; mon oncle m'a cédé sa charge. » On aurait pu lui dire : oui, mais vos mœurs dissolues et vos escroqueries vous ont fait mériter dix mille fois Bicêtre, pour le moins; et ils peuvent vous y envoyer, ils le doivent même pour l'édification publique. Il faut un chancelier comme le Maupeou et un tripot comme celui-ci pour vous souffrir dans la procure-générale.

Maître Jacques, le donneur d'avis, disait : « Quant « à moi, je suis las de ce métier-ci, qui est trop pé- « nible; je serai charmé de le quitter. » Je crois qu'il disait vrai, car son propos me rappelle celui de deux femmes de sa connaissance, quand il accepta la place d'avocat-général. « Quoi! disait l'une, ce petit Vergès « va se déshonorer là? » — « Ma bonne amie, répon- « dait l'autre, il m'a conté ses raisons, il faut l'excuser. « C'est M. de Boynes qui l'y force; vous savez qu'il « dépend de ce ministre-là, ayant toute sa fortune « à Saint-Domingue. » — « Ah! je vous entends, reprit « l'autre, c'est en qualité de Jean-Sucre qu'il doit entrer « dans ce corps-là. »

Le Vaucresson ne disait rien pour épargner une bêtise. Le bruit public du palais est que le catafalque de Notre-Dame, le 6 septembre, sera le tombeau du Parlement neuf.

Les gens des colonies paraissent fort contens du bon Turgot, qui leur fait payer le courant des lettres-de-change, qui leur tiennent lieu de monnaie dans ces pays-là; qui écoute tout le monde avec attention et intérêt, et qui témoigne la meilleure volonté possible.

Mercredi 24 août. — Justice, enfin, justice; *quæ sera tandem respexit* : l'abbé Terray vient d'être renvoyé tout à plat; c'est enfin chose terminée.

Comme ainsi soit qu'il faut des barbouillages dans

Digitized by Google

Paris, on a nommé dix personnes pour le remplacer : M. de Miroménil, M. de Sartines, M. Joly de Fleury, je ne sais lequel, et jusqu'à M. de Pontcarré de Viarmes.

Le fait est qu'il a pour successeur le bon M. Turgot qui n'a pu résister, malgré tous ses efforts, et qui a été obligé de céder au Roi, qui l'a pressé et repressé de prendre le gouvernement de ses finances, qu'il regarde, avec raison, comme le premier et le principal de tous.

L'abbé Terray n'est pas exilé : c'est bien fait. Il faut qu'il reste libre sous la main de la justice.

Jeudi 25 *août.* — Autre justice, autre justice; mais grande, très grande justice. Le Maupeou est enfin exilé à sa terre de Roncherolles, en Normandie, sans avoir eu la permission de passer par Paris, mais seulement de rester quelques heures à Bruyères, chez son vieux père.

Le peuple de Compiègne l'a suivi, à son départ, avec des pierres et des huées. Tout Paris est ivre de joie.

Le petit Sartines est ministre de la marine, à la place de Turgot. Les marins n'en rient que du bout des dents.

M. de Miroménil est garde-des-sceaux, et va raccommoder toutes les affaires de la magistrature.

On ne chante, dans toutes les rues, que le Roi et M. de Maurepas. On veut lui élever une statue : il commence à la mériter.

Vendredi 26 *août.*—On fit, hier au soir, des illuminations et des feux de joie dans la cour du palais, au pied du mai.

Quelques-uns disent que les gens du palais avaient

Digitized by Google

fagotté deux effigies du chancelier et de l'abbé Terray, qui furent brûlées avec de grands cris de *vive le Roi!*

Ce matin, pendant l'audience de la grand'chambre, on a vu tout à coup arriver plus de quarante médecins, marchant deux à deux, en habit de cérémonie. Des éclats incroyables se sont élevés dans la grande salle : les uns criaient : « Ils viennent tâter le pouls à ce nou-« veau parlement. » Les autres disaient : « Peine perdue : « il est à l'agonie et n'en reviendra pas. » Les autres : « Après la mort, le médecin. »

L'huissier de service disait à ceux qui parlaient trop fort dans la salle d'audience même : « Allez crier tout « cela bien fort dans la grande salle. »

C'est une cérémonie que font tous les deux ans les étudians en médecine : ils viennent inviter le Parlement à leurs paranymphes. Le hasard a placé singulièrement cette invitation.

Samedi 27 *août*. — Aujourd'hui le petit Sartines a eu tout Paris à son audience. Mais on dit qu'il n'est pas content de son lot, qu'il veut le département du La Vrillière. Les marins disent qu'il a raison.

Il est certain que le chancelier fut hué par la populace de Compiègne, quand il en partit. J'ai vu un des acteurs, colonel de dragons, qui me dit qu'il y avait des officiers-généraux avec lui, donnant l'exemple.

On ajoute qu'à Chantilly, où il a manqué de chevaux, les gens du village lui ont chanté pouille et lui ont jeté de la boue.

Le Brochet de Saint-Prest est chassé de sa place d'intendant du commerce qu'il avait usurpée par friponnerie, en payant par force les héritiers Potier avec des papiers qui perdaient 75 pour cent, qu'il leur a fait prendre pour la valeur totale.

Digitized by Google

M. d'Albert, qu'on avait renvoyé parce qu'il est honnête homme, vient d'être remis à sa place.

Avant de partir, le Saint-Prest a occasioné une révolte abominable à Rouen pour les blés.

On espère que tous ces messieurs rendront leurs comptes, et qu'on verra de belles choses.

Dimanche 28 *août.* — Il se débite aujourd'hui force nouvelles que je crois fausses, au moins en grande partie.

1° Le La Vrillière, démis volontairement. 2°. Les deux Bertin; le premier de bon gré, le second de force. 3° Le Sartines, ayant Paris outre la marine. 4° L'archevêque prié de ne plus paraître à la cour. 5° Les autres évêques, au nombre de seize, qui ont signé le mémoire au Roi contre le retour du Parlement. Enfin, on dit Marin dépouillé de la *Gazette* et arrêté.

Lundi 29 *août.* — Les nouvelles d'hier se trouvent aujourd'hui telles que je les avais devinées, c'est-à-dire presque toutes fausses. Le La Vrillière et les Bertin n'ont fait aucune démission; le Sartines est secrétaire-d'Etat à la marine, et rien de plus quant à présent; Saint-Prest est sûrement renvoyé, Leclerc aussi. A sa place est un très habile et honnête homme, M. de Vennes.

Mardi 30 *août.* — Tout le peuple de Paris attend le Roi avec grande impatience, pour lui témoigner son contentement.

On dit qu'il passera jeudi par les boulevards et par la Foire pour se rendre à Versailles.

On fait tous les jours des extravagances au palais, en signe de réjouissances.

Hier matin on trouva dans la place, devant l'ancienne

Digitized by Google

église de Sainte-Geneviève, sur le poteau de la justice, un homme de paille, en habit d'abbé, pendu, ayant sur la poitrine, écrit en grosses lettres : *Terray*, et un autre en magistrat, roué, ayant écrit : *Maupeou.*

Aujourd'hui les bateliers de Choisy passant l'abbé Terray dans le bac, le peuple s'est attroupé et a voulu les forcer à le jeter à l'eau. Ils voulaient couper la corde du bac et le faire noyer.

Mercredi 31 *août.* — Les gens du palais et des environs en ont enfin le cœur net ; ils viennent de brûler en grande pompe le chancelier Maupeou dans la place Dauphine. Le bûcher et la figure étaient pleins de feux d'artifice : ils ont fait des cris incroyables de *vive le Roi !*

Le pain a diminué de deux liards par pain de quatre livres, ce qui ajoute beaucoup à la joie du public.

Le bon Turgot a supprimé tout le bureau de M. Du Puy, qui avait le détail des projets de finance.

Les Parisiens sont impatiens de savoir le sort du futur Parlement.

Il ne transpire rien des projets du garde-des-sceaux; il demeure à la Bibliothèque du Roi, chez son beau-frère, M. Bignon.

Les gens de finance se jettent à la tête du contrôleur général qui a été reçu ce matin à la chambre des comptes; il y a promis de l'économie dans les dépenses et de l'ordre dans les recettes, à l'effet : 1° de soulager le peuple de ce qu'il y a d'onéreux dans l'impôt; 2° de remplir, avec une fidélité inviolable, les engagemens du Roi; 3° d'éteindre peu à peu la dette nationale. Le discours a plu.

Dieu veuille que les trois points soient bien remplis. *Amen.*

Digitized by Google

Jeudi 1er septembre. — Le Roi revient aujourd'hui de Compiègne à Versailles. On avait cru qu'il passerait par Paris; tout le chemin était plein depuis l'entrée de la porte Saint-Martin. Il a passé par le chemin de Saint-Denis.

Il n'en a pas moins trouvé un peuple incroyable à la porte du bois de Boulogne, dite Porte-Maillot. Il y avait plus de cinq cents carrosses depuis la plaine des Sablons jusque devant le jardin de La Muette, et des gens de pied à proportion. On a beaucoup battu des mains : c'est la nouvelle mode d'applaudir.

M. Turgot a donné audience publique. Un faiseur de projets s'est approché pour lui offrir une affaire qu'il disait très avantageuse au Roi. Le ministre lui a répondu : « Monsieur, je crois votre projet fort bon; je « le recevrai avec grand plaisir et je n'en rejetterai au- « cun ; mais il faut que vous preniez la peine de le faire « imprimer, car je n'en reçois point d'autres. » Cette réponse a confondu le projeteur et fait grand plaisir à tous les autres assistans.

Il y a une ordonnance de police qui défend de vendre des fusées et pétards et d'en tirer dans les rues.

Vendredi 2 septembre. — On débite par tout Paris que le chancelier est à Vincennes. Il y a des gens qui ont vu, disent-ils, une petite armée de trois cents hommes escorter deux carrosses drapés qu'on menait à Vincennes avec des flambeaux pour les éclairer.

Le fait est qu'un chanoine (1) du petit chapitre de Vincennes est mort subitement dans un fiacre, place Saint-Antoine; qu'on l'a présenté le soir à la paroisse, et qu'on l'a transporté ensuite à son chapitre.

(1) L'abbé Garnier.

Digitized by Google

On disait M. Brochet de Saint-Prest à la Bastille, le scellé sur ses papiers. Il est chez lui, mais désolé; sa maison est à louer et sa terre à vendre.

Samedi, 3 *septembre*. — Le bruit courait que M. Turgot renvoyait deux intendans des finances, Cochin et Foullon. Il n'y aurait pas grand mal : le Cochin est une petite tête bourgeoise, à petits préjugés; il est faux et fiscal en diable, remuant et tracassant pour faire le bon valet. Le Foullon est sans conscience, sans entrailles et sans pudeur; un de ces hommes qui prennent toutes les formes et tous les principes, n'ayant d'autre but que leur intérêt.

Dans le fait ils ne sont chassés ni l'un ni l'autre, et, probablement, ils ne le seront pas.

La déclaration du 25 mai 1763, sur la liberté du commerce intérieur, va être rétablie par un arrêt du conseil qui passe l'éponge sur tous les barbouillages de l'abbé Terray.

Dimanche 4 *septembre*. — La populace de Paris est apaisée. Les fêtes ont fini. Le maréchal de Biron a fait marcher des détachemens de ses gardes françaises, dans les places et rues du palais. Des troupes du guet, à pied et à cheval, font des patrouilles aux environs.

L'archevêque de Paris était ce matin à Versailles, où il a été reçu froidement. Les prêtres se donnent bien des mouvemens pour regagner le terrain qu'ils ont perdu à l'exil du chancelier. Mais ils s'étaient trop appuyés sur lui pour se remettre bientôt après avoir perdu cette base.

Le parlement neuf achève cahin caha ses séances jusqu'au six du mois. Il s'attend à redevenir grand conseil.

Lundi 5 *septembre*. — Grande disette de nouvelles

Digitized by Google

dans Paris. On ne fait rien encore à Versailles; chacun y regarde autour de soi. Les nouveaux ministres sondent le terrain au conseil et dans les bureaux.

M. le comte d'Artois se promène lestement en Flandre.

Le petit La Vrillière tient comme teigne et le Bertin aussi.

On recommence à dire que M. Boutin, ci-devant intendant des finances, en charge héréditaire qu'il avait eue de M. Chauvelin, son beau-père, sera mis en exercice, et que Foullon, qui exerce par commission, sera renvoyé.

Mardi 6 *septembre.* — L'affaire des intendans des finances est éclaircie. Foullon a vendu sa charge à M. Boutin, et Cochin est remercié tout à plat. Les domaines sont donnés au bonhomme Moreau de Beaumont.

On continue à débiter des nouvelles sur le chancelier. Les gens de Rouen l'ont fait écarteler en effigie par quatre ânes.

L'abbé Terray est assiégé par le peuple dans son château de La Motte.

Mercredi 7 *septembre.* — L'affaire du catafalque ne fait aucune espèce d'innovation. Le public a un peu hué messieurs du parlement neuf quand ils sont partis pour Notre-Dame. L'oraison funèbre était très médiocre.

Le pain et le blé diminuent partout aux environs de Paris. Il n'y a point encore de loi sur le commerce intérieur ni extérieur.

Le Roi chasse à pied au fusil: partout où il paraît ce sont de grands cris de joie et un grand concours.

Jeudi 8 *septembre.* — Tout Paris veut qu'on ait

Digitized by Google

mis à la Bastille un prisonnier de conséquence, en carrosse à six chevaux. Les uns disent que c'est le chancelier, d'autres que c'est le Boynes. Il n'y en a peut-être point du tout.

On dit aussi que les cordeliers de Pontoise ont ordre de préparer la salle dans laquelle le parlement tient ses séances quand il est exilé à Pontoise.

Vendredi 9 *septembre.* — On ne parle de rien que du parlement ancien et de son retour. Tout le monde exagère les difficultés : le garde-des-sceaux se tait, et peut-être qu'il ne pense rien encore.

C'est le président de Nicolaï qui doit tenir la chambre des vacations; le peuple lui prépare quelque aubade.

Samedi 10 *septembre.* — Jusqu'à présent le public est fort tranquille; il y a de grandes rumeurs et fermentations parmi les gens de cour sur le renvoi du grand Foullon et du petit Cochin.

Foullon est né à Saumur, d'un petit bourgeois enrichi par le commerce. Il avait acheté une charge de commissaire des guerres. Comme il était aussi pécunieux, vif, intrigant, audacieux, il se fit employer en cette qualité dans les armées que le maréchal de Belle-Isle commandait en Italie pendant notre avant-dernière guerre.

Le maréchal de Belle-Isle aimait les hommes entreprenans, décidés, et aventuriers, parce qu'il l'était lui-même. Foullon lui plut à l'armée; il le poussa de son mieux.

Le Choiseul, qui aimait les roués, se prit de belle passion pour celui-là qu'il fit intendant de la guerre.

A l'expulsion du Choiseul, l'abbé Terray mit le nez dans le département de la guerre, pour y grapiller

Digitized by Google

quelques millions. Le Foullon se vendit à lui pour une place d'intendant des finances, où il a fait maintes friponneries, ayant grande analogie avec l'ame féroce de l'abbé Terray.

Dimanche 11 *septembre.* — On attend force destitutions d'intendans, et le public les désigne.

Le petit Cochin n'est plaint de personne. Voici son histoire : il est fils d'un bon avocat, et petit-fils d'un marchand de draps.

Son cousin, ce pauvre sot de L'Averdy, ne fut pas plus tôt contrôleur-général, qu'il le tira bien vite du parlement, où il était peu estimé, pour en faire tout de suite un intendant des finances, où il n'entendait pas plus que mons L'Averdy.

Un joli péculat de ces petits bourgeois de la rue Saint-Denis, c'est que mons Cochin vendit sa charge au Roi qui la supprima. On en paya le prix, et pardessus le marché on fit une rente viagère au Cochin, et ensuite on lui donna la place d'intendant des finances par commission. Il y a fait force tripotages qui ont révolté contre lui.

Lundi 12 *septembre.* — Il se répand depuis plusieurs jours des bruits parmi le peuple contre le vieux La Roche-Aymon, cardinal, etc. On dit qu'il perdra la feuille des bénéfices.

Le public attend une loi sur la liberté du commerce des grains et des farines, et on en dit là-dessus de toutes les couleurs, les uns pour, les autres contre. Mais les plus grandes absurdités sont dites par les gens de la cour, comme de raison.

Toujours de grandes questions sur le parlement vieux et sur le parlement neuf.

Digitized by Google

Il est certain que le fripon de Marin n'a plus la *Gazette* ni la censure de la police.

Mardi 13 *septembre.* — Les maltôtiers craignent fort le bon Turgot; ils se flattent que la liberté du commerce des grains le perdra; les mauvais prêtres se mettent de la partie. Ces deux maudites cabales y perdront leur latin, à ce qu'il faut espérer.

Il y a des gens à l'affût sur l'affaire des domaines du Roi. C'est un patricotage du petit Cochin pour placer des créatures à lui et à l'abbé Terray, pour donner des croupes aux commis, aux catins et aux mercures. Tout ce monde-là craint pour ses intérêts. Auparavant toutes les provinces tremblaient, les seigneurs avaient peur d'être poursuivis pour leurs engagemens.

Mercredi 14 *septembre.* — Le public désigne beaucoup d'intendans qu'on dit devoir être renvoyés. La vérité, c'est qu'ils sont bien choisis, et s'ils ne sont pas renvoyés, ils méritent fort de l'être. On met à la tête les deux Berthier de Sauvigny, le Flessel de Lyon, le Calonne de Metz, le Terray de Montauban.

On fait courir quatre vers, qu'on dit faits par Monsieur, frère du Roi; ce sont de fort jolies choses que des vers faits par un fils de France, héritier présomptif de la couronne. Les voici; c'est un éventail qui parle :

En ces jours de chaleurs extrêmes,
Trop heureux si je puis amuser vos loisirs;
Auprès de vous j'amène les Zéphirs :
Les Amours y viennent d'eux-mêmes (1).

(1) La version suivante est plus connue et meilleure :

Au milieu des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
Je saurai près de vous appeler les Zéphirs,
Les Amours y viendront d'eux-mêmes.

Digitized by Google

Si Monsieur les a fait faire, il n'a pas mal choisi le faiseur (1).

Jeudi 15 *septembre.* — Toujours la Saint-Barthélemy des intendans; toujours promesse d'un arrêt du conseil qui ne paraît point; toujours grande question du parlement.

L'archevêque de Reims ne quitte point; au contraire, il se croit mieux en faveur que jamais. Il s'obstine comme un diable à vouloir que le Roi se fasse sacrer à Reims, non à Paris. Il en coûtera quatre millions au pauvre peuple pour donner à ce vieux sot de friponneau cette satisfaction très inutile. Le peuple de Paris en devrait faire justice.

Vendredi 16 *septembre.* — On dit que les effets royaux baissent sur la place et que les financiers meurent de peur; ils ont tort. M. Turgot n'est pas assez étourdi pour culbuter tout à coup le bail des fermes, ni les autres arrangemens des finances. Il est homme sage et prudent. S'il a un défaut, c'est plutôt d'être musard et d'aller trop doucement en besogne; mais la peur ne se guérit pas.

On découvre tous les jours de nouvelles friponneries du Boynes et du Terray, ou de leurs sous-ordres.

Samedi 17 *septembre.* —Parmi les gentillesses que le bruit public attribue au Boynes, on assure qu'il avait

(1) On s'accorde en effet à dire que Monsieur, depuis Louis XVIII, avait pris un faiseur pour ce quatrain, généralement attribué à Lemierre. Il fut imprimé, en 1782, sous le nom de ce poète. Toutefois, en 1823, par flatterie d'éditeur, on le reproduisit à la fin du volume intitulé : *Relation d'un voyage de Paris à Bruxelles et à Coblentz en* 1791, *suivie de poésies diverses ;* Paris, Urbain Canel, in-18.

(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

reçu du contrôleur-général cinq millions en piastres, et qu'il les avait placés prudemment chez de bons banquiers, à un honnête intérêt de six pour cent.

Ces piastres étant destinées pour les colonies, il y aurait eu du danger à les exposer en mer; il n'avait envoyé dans les îles que du papier, et avait mis l'argent effectif en dépôt. Rien n'est plus sage. Voyez ce que c'est que la calomnie; bien des gens appellent cette prévoyance une friponnerie.

Dimanche 18 *septembre.* — Il y a de beaux bruits contradictoires sur le futur arrêt du conseil, concernant le commerce des grains. Les uns disent que c'est l'exportation, les autres que c'est la confirmation des anciens principes, ou tout au plus le changement d'une compagnie pour une autre. Les approvisionneurs Saurin et Doumer se vantent de continuer leur tripotage; d'autres assurent qu'ils seront cassés.

Les prêtres et les fripons cabalent en diable contre M. Turgot, et même contre M. de Maurepas.

Lundi 19 *septembre.* — L'arrêt qu'on annonçait pour aujourd'hui ne paraît point. Il y en aura deux qui le suivront de près : le premier, pour ôter les huit sous pour livre mis sur les droits, octrois péages, etc., des seigneurs; le second, pour ôter les droits sur la farine et le blé de Paris.

La chambre des vacations va son train fort incognito sous le président de Nicolaï, qui se tient pour battu. C'est une vieille habitude qu'il avait prise à l'armée.

Mardi 20 *septembre.* — Point de nouvelles, Dieu merci! pas même de guerre ni par terre ni par mer. Oh! si nous pouvions avoir long-temps une bonne paix générale!

Digitized by Google

Les tracasseries intérieures se continuent. Le Maurepas, le Vergennes, le Turgot, sont d'une part; le Muy, le Sartines, le Bertin de l'autre. Mais ce second parti est divisé; la moitié est Choiseul, l'autre moitié est Maupeou, c'est-à-dire jésuite et fanatique. On ne les amalgamera jamais ensemble, et le vieux Maurepas, qui en sait plus long qu'eux tous, les jouera sous jambe.

Mercredi 21 *septembre* — Il paraît enfin, l'arrêt du conseil qui donne la liberté du commerce des grains dans l'intérieur, sans statuer sur la vente à l'étranger, qui serait un épouvantail à chénevière pour le peuple. Cet arrêt est très-bien fait; il est reçu par le public avec beaucoup d'applaudissemens.

Les ennemis du bon Turgot sont un peu sots de la tournure de cet arrêt, et de la sagesse des principes, qu'il explique de la manière la plus claire.

On n'y a point réservé les réglemens de la ville et police de Paris; au contraire, ils sont formellement abrogés; et c'est un coup de partie. Paris sacrifiait tout le royaume à son approvisionnement prétendu, c'est-à-dire, dans le fait, aux droits des officiers de la Halle. Car le mot approvisionnement n'était qne le prétexte.

Jeudi 22 *septembre.* — Il n'est question que de l'arrêt du conseil sur les blés. Les deux extrémités du peuple ne l'entendent point, savoir : les gens de la cour et du premier étage de la ville, et ceux de la basse populace.

J'ai remarqué depuis long-temps entre ces deux extrêmes une grande conformité de penchans et d'opinions. Il ne se trouve de lumières et de vertu que dans l'état mitoyen. Un bon gouvernement, et une bonne instruction qui en est la suite, tendent à retrancher

Digitized by Google

de plus en plus à ces extrêmes, et à grossir la classe mitoyenne. C'est en quoi je trouve qu'ils font beaucoup de bien.

Au reste, je crois que M. Turgot a bien pris ses mesures pour empêcher sa loi de manquer son effet.

(*Le manuscrit se termine ici.*)

Digitized by Google

LES PROUESSES

DE

PLUSIEURS ROIS [1].

LA REINE BLANCHE, SAINT LOUIS

ET LE VIEUX DE LA MONTAGNE.

Il est assez apparent combien la hardiesse du roi Saint Louis fut sainte et magnanime quand il voulut par deux fois la mer passer pour augmenter et soutenir la foi de notre Seigneur. Ne fut-ce pas hardiment fait à lui quand il voulut être le premier qui jaillit hors du navire pour gagner le fort de Damiette, qui tout était couvert de Sarrazins armés pour le défendre? Mais ce bon Roi, la lance au poing, où était attaché le signe de la croix, sans craindre vagues de mer ni vents contraires, se jeta le premier dedans la mer et vint gagner Vitry par si grande fureur et hardiesse, que les Sarrazins en furent tous épouvantés, qu'ils abandonnèrent le fort, et se mirent en fuite dans la cité de Damiette : Fut gagnée à cette fois.

Le bon Roi Saint Louis voulut mettre sa tant belle

(1) Extrait d'un ouvrage, sous ce titre, dédié au roi François Ier, par N. Sala. Bibliothèque royale, section des manuscrits, sup. fr. 191.

Digitized by Google

et noble personne en tous périls comme le moindre de ses soudards. Il était plein d'une si grande douceur et débonnaireté, qui attirait à lui par amour-propre tous les princes de son royaume qui, à son intronisement, lui furent contraints. Il était fils de la plus belle et sage dame qui pour lors fût sur terre. C'était la reine Blanche, fille d'Alphonse, roi de Castille, laquelle il fit régente en son royaume et pendant qu'il fut en son voyage outre-mer. Et en ce gouvernement elle maintint si sagement et prudemment qu'elle acquit l'amour de tout le peuple, car sa grande beauté et chaste contenance la faisaient craindre et aimer. Bien montra sa magnanimité quand elle parla au comte Thibaut de Champagne, qui fut depuis roi de Navarre, lequel s'était mis de l'alliance des ennemis du jeune roi saint Louis. Mais par le soin de la noble dame, il vint depuis à merci jusques devant le jeune Roi son fils. A donc la belle Reine lui dit telles paroles : « Comte, je m'é-« bahis comme vous osâtes être notre contraire, vu le « service que le Roi mon fils vous fit quand il vous « secourut à l'encontre de ceux-là qui vous avaient « presque jeté hors de vos terres. Ce bien ne devait « jamais par vous être inconnu. » Alors le comte, regardant la Reine qui tant était belle et sage, fut si surpris de son amour qu'il ne sut que dire, fors lui crier *merci*, en lui disant : « Madame, je vous promets « par ma foi que jamais contre vous ni les vôtres je ne « serai, et vous offre mon cœur, mon corps et toute « ma terre. » Et dès cette heure fut le comte si atteint et enveloppé de l'amour de cette belle dame, qu'il ne sut à quel saint s'en vouer. De là s'en partit en pensant toujours en la beauté et valeur d'icelle. Mais quand il considérait cette hautesse, et qu'elle était de si bonne

Digitized by Google

et nette vie, connaissant qu'il ne pourrait jamais d'elle à chef venir, sa douce pensée amoureuse se muait en douleur et tristesse. Et pour lui ôter de ses extrêmes mélancolies, conseillé lui fut de ses amis qu'il s'étudiât en sons d'instrumens et de musique, pour rompre sa folle pensée, ce qu'il fit. Car dès-lors il composa et mit en chant les plus délectables et mélodieuses chansons qui oncques paravant en instrumens eussent été ouïes; et il les fit écrire en la salle de Provins et la ville de Troies, où elles sont encore, et les appelle-t-on jusques aujourd'hui *les Chansons du roi de Navarre.*

Une autre chose digne de mémoire fit à Paris cette belle et sage Reine, et pendant qu'elle était régente. Advint un jour que les chanoines de Notre-Dame de Paris prinrent et emprisonnèrent tous les hommes de deux villages, leurs sujets, et qui étaient servans de leur église, et les liant si de court qu'ils étaient en grande nécessité de leurs vies, et tant souffrirent de mésaises en ses prisons qu'ils en furent presqu'à mourir. Ce cas vint aux oreilles de la Reine, qui en eut moult grand' pitié. Pourquoi elle envoya prier en toute humilité aux chanoines qu'ils voulussent délivrer à sa requête ces pauvres gens par pleige, et qu'elle leur ferait la raison de tout ce qu'ils demandaient. Les chanoines répondirent au message qu'à elle n'appartenait point à connaître de leurs sujets desquels ils pouvaient disposer à leurs volontés; et non contens de cette arrogante réponse, ils emprisonnèrent derechef les femmes et enfans desdits prisonniers, lesquels furent en si grande misère, tant pour la presse que pour la famine et chaleur qu'ils souffraient en la prison, que plusieurs en moururent. La Reine, jà émue, oyant derechef cette seconde plainte, considéra que ce pauvre peuple

Digitized by Google

était tourmenté de ceux qui soulager le devaient, et qui devaient montrer aux autres bon exemple. Elle manda tous ses gentilshommes, et après les bourgeois de Paris, si se fit armer comme un chevalier, puis s'en vint droit aux prisons, tenant un bâton en sa main; et là étant arrivée, commanda que l'on rompît les portes; elle même y frappa la première. Son coup ne fut pas sitôt donné, que tout fut trébuché par terre; si sortirent tous les pauvres prisonniers dehors, femmes et enfans, criant merci à la Reine; et elle les print en sa sauvegarde, et conçut contre les chanoines si grande haine qu'elle mit tout leur temporel en sa main, jusqu'à ce qu'ils eurent cette inhumanité amendé à sa volonté.

Cette justice et mainte autre fit la noble Reine en l'absence du Roi son fils, dont elle acquit tant l'amour du peuple, que sa mort fut d'eux moult plainte et regrettée. Elle fit de grands biens en son temps parmi le royaume, et en espécial aux églises qui vivaient en humilité.

Le bon Roi saint Louis, fils de cette noble dame, souffrit assez de peines et travaux pour l'amour de notre Seigneur, et échappa maint grand péril outre-mer; et en espécial du Vieux de la Montagne, qui le voulut faire tuer par des assassins; et quels gens étaient ces assassins, je le dirai. Ce Vieux de la Montagne était un grand seigneur, plein de trésors et de richesses, et habitait ès parties d'Antioche, en ces pays doux et délectables, où il y avait entre montagnes une vallée la plus belle et plaisante que l'on ait su trouver en tout le monde pour distraction de la vie. Elle était pleine de tout ce que nature humaine pourrait souhaiter pour son aise. Dans avait belles forêts, prairies et vergers, menu-semés d'arbres portant toutes manières

Digitized by Google

de fruits. Les belles mares et ruisseaux allaient tout à environnant, où l'on pouvait choisir tous desirés gibiers. Cette vallée était ceinte de si hauts rochers que ceux qui céans étaient ne pouvaient voir nul autre pays que la vallée. Dans étaient assises par lieux les plus belles maisons et riches palais que l'on eût su voir. Et ne faut pas demander comme elles étaient meublées, car nulles maisons de Roi ne le pouvaient être plus, voire de tout ce que nature humaine requiert. Car dans étaient les plus belles pucelles et les mieux parées que l'on avait pu choisir par toutes terres. Ces pucelles étaient ordonnées pour faire tous les plaisirs et volontés de ceux qui par le seigneur étaient dedans admis, tant de leurs corps comme par de précieuses viandes et frians breuvages dont elles les servaient à leur désir; chevaux de prix, chiens et oiseaux y avait au commandement de celui qui céans était. En effet, tant y avait de choses à souhait, que ce semblait être un paradis. Or, pourquoi ce riche homme avait fait faire tout ce que j'ai dit, c'était pour parvenir aux mauvaises intentions qui suivent.

Il se tenait en un fort château à l'entrée de cette vallée, et n'y pouvait-on entrer que par un escalier. Ce seigneur nourrissait en sa maison grande quantité de jeunes chevaliers forts et puissans, les plus adroits qu'il pouvait choisir; si leur faisait apprendre tous langages et introduire de toutes manières de hardiesse et de force. Et puis, quand voyait qu'ils étaient suffisans à entreprendre tout ce qu'il désirait, il leur faisait secrètement donner à boire d'un breuvage qui les endormait si fourment qu'ils semblaient être morts; et leur durait cette endormie par l'espace de vingt-quatre heures. Quand ils étaient ainsi endormis, il les faisait

Digitized by Google

porter par gens secrets, propres et affidés, en ces beaux palais, qui les mettaient sur un riche lit, puis les laissaient. Et quand l'heure était venue que le breuvage avait achevé son opération, le jeune homme se réveillait, et avait les yeux ouverts, regardait çà et là, se trouvait moult embrouillé par la beauté du lieu où il était, et de tant de belles pucelles et si bien accoutrées qui près de lui étaient, qu'il en était ébahi. Car il ne pouvait imaginer où il était, ni comme il était dans venu. Alors les pucelles le venaient festoyer, baiser et accoler; les unes chantaient, les autres sonnaient de toutes manières d'instrumens. Le jeune homme bien éveillé se levait debout, et voyait une table mise, couverte de toutes manières de bons vins et viandes délicates, où les pucelles le menaient asseoir. Et lui, qui était affamé comme un ours, repaissait son estomac à son désir, et quand il avait très-bien repu, les pucelles lui présentaient qu'il choisît laquelle qu'il voudrait d'entre elles, et qu'il en fît à sa volonté. Le jeune homme, ardent de la beauté d'elles, ne se faisait prier, ains contentait son appétit. Après ces choses, les pucelles le menaient déduire par la vallée, où il voyait et prenait délection en toutes ces belles choses. Le jeune homme souvent les enquérait, et demandait où il pouvait être et qui en ce beau lieu l'avait mis. Et elles lui répondaient toutes d'une voix que c'était le paradis du vieux seigneur de la Montagne, qui céans l'avait fait mettre, et que nul ne pouvait entrer sinon par la volonté de lui qui faisait du bien à qui il lui plaisait, et que céans après sa mort il demeurerait, et y amènerait tous ses amis.

Ce jeune homme ajoutait foi aux paroles de ces pucelles qui étaient faites et introduites à la volonté du

Digitized by Google

seigneur, sans y faillir, ou autrement il les faisait mourir. Conclusion : après que ce jeune homme avait demeuré en ces délices un peu de temps, on lui redonnait boire du breuvage que vous avez ouï, sans qu'il s'en sût prendre garde. Si s'endormait comme devant, puis était rapporté de nuit dedans le palais du seigneur, au propre lieu où il avait été pris. Là se réveillait à l'heure accoutumée, et quand il se trouvait hors de tous les plaisirs dessus dits, il était triste et dolent, et eût voulu mourir en l'heure pour y retourner. Sur ce point le seigneur venait à lui et l'interrogeait dont il venait et où il avait été, et le jeune homme lui répondait : « Ah! Sire, j'ai été en votre doux paradis. — Et y « voudrais-tu bien retourner? dit le seigneur. » Le jeune homme qui ne pouvait oublier les grandes délices où il avait été, lui répondait : « Sire, il n'est chose en « ce monde que me voulussiez commander que je ne « fisse, mais qu'il vous plût me remettre en votre para- « dis. » Alors le seigneur lui disait : « Oserais-tu entre- « prendre de tuer un tel roi ou prince qu'il lui nommait, « et tu retourneras en mon paradis; si tu meurs en ce « faisant, tant mieux pour toi, car tu n'en bougeras « jamais. » Ce pauvre fou, qui était jà tant abusé du lieu où il avait été, entreprenait de tout ce faire, et, sans craindre nul danger, exécutait la mauvaise volonté de son seigneur, dont maint roi et prince d'Orient fut mort : pourquoi il était merveilleusement douté et craint.

A deux de ces mignons commanda le Vieux de la Montagne aller tuer le bon Roi saint Louis, quand il sut qu'il avait la mer passée. Et ils entreprirent ce voyage moult volontiers, connaissant qu'à telle action achever ils ne pourraient échapper sans mourir, et que,

Digitized by Google

par ce moyen, ils s'en iraient tout droit en paradis. Mais après que les assassins furent partis, le Vieux de la Montagne s'en repentit; si contremanda ces meurtriers par un message exprès auquel il chargea les ramener. Le messager qui fut diligent, les dénonça, et avertit le bon Roi de toute l'affaire, lequel mit garde à l'entour de sa personne trop meilleure qu'il n'avait jamais fait, ne demeura guères après que les deux assassins arrivèrent, lesquels furent incontinent connus de son compagnon qui leur défendit l'œuvre de par leur seigneur; dont ils furent moult tristes, si s'en retournèrent; mais avant leur départ le bon Roi les fit festoyer, et leur donna de riches dons. Tant étaient obéissans ces assassins à leur seigneur qu'ils ne craignaient nulle manière de mort pour la friandise qu'ils avaient de retourner en ce damnable paradis.

Quand leur seigneur voulait montrer sa puissance à quelques princes, ses voisins, et comme il était obéi de ses gens, il fesait monter ses assassins à la cime des plus hautes tours des lieux par où le seigneur devait passer, et là, attendaient sa venue; et quand il passait pardevant les lieux où ils étaient montés, il les montrait à ces princes, puis fesait signe devant eux aux assassins de saillir bas; et incontinent avoir vu les signes, ils se jettaient par une grande hardiesse de ces hauts lieux à terre, et se précipitaient tous en pièces devant les princes qui de ce étaient moult émerveillés. Ainsi abusa moult longuement ce Vieux de la Montagne, mais depuis fut-il tué et défait par des traîtres et sa vallée détruite.

Encore veux-je dire ce que fit faire ce Vieux de la Montagne par un assassin à Édouard, fils du roi d'Angleterre, qui pour ce temps ou peu après était dedans

Digitized by Google

la cité d'Acre contre les mécréans. Cet assassin qui est autant à dire en langue arabique, comme meurtrier ou bourreau, vint par commandement de son seigneur jusques à Acre, si parlementa aux gardes du prince Édouard, et leur dit qu'il voulait dire aucun message secret à leur seigneur. Les Anglais qui n'y présumèrent que bien le menèrent jusques en la chambre de leur seigneur, et ainsi qu'il entra dans, voyant l'honneur que l'on fit au prince Édouard, connut que c'était leur seigneur. Lors fesant semblant de lui faire basse révérence, tire vitement un poignard qu'il avait, et cuide férir Édouard auprès du cœur; mais Édouard soudain se retira et esquiva le coup le plus qu'il put, mais ne sut-il si bien se garer qu'il ne fut fort blessé au côté. Ses gens, qui entour lui étaient, prinrent à coup l'assassin, si lui ôtèrent le couteau des poings, et le traînèrent par les cheveux hors de la chambre, et en prison le mirent jusques à ce que leur seigneur en eût ordonné. Il fut enquis pourquoi il avait cela fait, et il répondit que c'était par le commandement du Vieux de la Montagne, son maître et seigneur, qui là l'avait envoyé. Alors il fut traîné et pendu en un gibet, comme bien l'avait mérité. Mais nonobstant depuis fut en grand danger de mort le prince Édouard pour la plaie qu'il avait de l'assassin reçue, et en guérit à moult grand'peine.

Digitized by Google

CHARLES VII,

LA PUCELLE JEANNE.

Après que le roi Charles VII fut mis si bas qu'il n'avait plus où se retirer, sinon à Bourges et en quelque château à l'environ, notre Seigneur lui envoya une simple pucelle, par le conseil de laquelle il fut remis en son entier, et demeura seul roi paisible. Et pour ce que, par aventure, il serait malaisé à entendre à aucunes gens que le Roi adjoutât foi aux paroles d'icelle, sachez qu'elle lui fit un tel message de par Dieu, où elle lui déclara un secret enclos dedans le cœur du Roi, de telle sorte qu'il ne l'avait de sa vie à nulle créature révélé, fors à Dieu en son oraison. Et pour ce quand il ouït les nouvelles que telle pucelle lui dit à part, qui ne pouvaient être par elles sues, sinon d'une inspiration divine, alors il mit toute sa conduite et ressource entre ses mains. Et combien que le Roi eût encore de bons et suffisans capitaines pour délibérer du fait de la guerre, si commandait-il qu'on ne fît rien sans appeller la pucelle, et d'aucune fois advenait que l'opinion d'elle était tout au contraire des capitaines; mais quoi qu'il en fût, s'ils la croyaient toujours en prenait bien, et le contraire quand ils voulaient exécuter leur opinion sans elle, mal leur venait.

J'ai appris ce que je dis par ce moyen : il fut vrai qu'environ l'an 1480, j'étais de la chambre du gentil roi Charles VIII, que l'on peut bien appeler Hardi, car bien le montra à Farnovo, en revenant de la conquête de son royaume de Naples, quand seulement accompagné d'environ sept mille Français, il défit soixante mille

Digitized by Google

Lombards, dont les uns furent tués et les autres fuirent. Ce gentil Roi épousa madame Anne, duchesse de Bretagne, et en eut un beau fils qui fut dauphin du Viennois nommé Charles Rolland né dedans le Plessis-lès-Tours, le même fut nourri par le commandement du Roi sous le gouvernement d'un très noble ancien chevalier, son chambellan, nommé messire Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, qui fut par lui choisi entre tous les seigneurs du royaume, pour un bon et loyal prud'homme; à cette cause il lui voulut mettre son fils entre les mains, comme à celui en qui moult il se fiait. Avec ce noble chevalier furent mis le seigneur de la Selle Gayenant, deux maîtres d'hôtel, un médecin, et moi qui fus son pannetier, et n'en y eut plus au commencement d'état fors les dames et vingt-quatre archers pour sa garde.

Par fois je suivais ce bon chevalier, monsieur de Boisy, quand il s'ébattait parmi le parc, et tant l'aimais pour ses grandes vertus, que je ne me pouvais de lui partir. Car de sa bouche ne sortaient que beaux exemples où j'apprenais moult. Il avait été en Jérusalem, et à Sainte Catherine du mont Sinaï, dont il me contait plusieurs merveilles, et aussi je lui concontais d'un voyage que j'avais fait en Barbarie, où j'avais vu des choses étranges. Celui me conta entre les autres choses le secret qui avait été entre le Roi et la Pucelle, et bien le pouvait savoir, car il avait été en sa jeunesse fort aimé de ce Roi, tant qu'il ne voulut oncques souffrir coucher nul gentilhomme en son lit, fors lui. En cette grande privauté que je vous dis lui conta le Roi les paroles que la Pucelle lui avait dites, telles que vous ouirez ci-après. Il fut vrai que du temps de la grande adversité de ce bon Roi, Charles VII, il se trouva si

Digitized by Google

bas qu'il ne savait plus que faire, et ne fesait que penser au remède de sa vie. Car, comme je vous ai dit, il était entre ses ennemis enclos de tous côtés. Le Roi, en cette extrême pensée, entra un matin en son oratoire tout seul, et là il fit une prière à Notre Seigneur dedans son cœur, sans prononciation de paroles, où il lui requérait dévotement que si ainsi était qu'il fût vrai soit descendu de la noble maison de France, et que justement le royaume lui dût appartenir, qu'il lui plût le lui garder et défendre, au pis lui donner grâce d'échapper sans mort ou prison, et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse, qui étaient de toute ancienneté frères d'armes, amis et alliés des Rois de France, et pour ce avait-il là choisi son dernier refuge. Peu de temps après ce advint que le Roi étant en tous ces pensemens, la Pucelle lui fut amenée, laquelle avait eu, en gardant ses brebis aux champs, inspiration divine pour venir conforter le Roi, laquelle ne faillit pas, car se fit mener et conduire par ses propres parens jusqu'à Rheims où elle le fit couronner roi de France, malgré tous ses ennemis, et le rendit paisible de son royaume. Depuis cette sainte Pucelle fut prise et martyrisée des Anglais, dont le Roi fut moult doulent, mais remédier n'y put.

En outre me conta ledit seigneur que dix ans après fut ramenée au Roi une autre pucelle affectée qui moult ressemblait à la première, et voulut-on donner à entendre en fesant courir bruit que c'était la première qui était ressuscitée. Le Roi, oyant cette nouvelle, commanda qu'elle fût amenée devant lui. Or en ce temps était le Roi blessé à un pied, et portait une botte foulée, par laquelle enseigne ceux qui cette trahison menaient en avaient averti la fausse pucelle pour ne faillir point à le connaître entre les gentilshommes. Advint

Digitized by Google

que, à l'heure que le Roi la manda pour venir devant lui, il était en un jardin sous une grande treille, si commanda à l'un de ses gentilshommes que, dès qu'il verrait la pucelle entrer, qu'il s'avançât pour la recueillir comme s'il fût le Roi, ce qu'il fit. Mais elle venue, connaissant aux enseignes susdites que ce n'était il pas, le refusa, si vint droit au Roi, dont il fut ébahi et ne sut que dire, sinon, en la saluant bien doucement, lui dit : « Pucelle, ma mie, vous soyez la très-bien reve-« nue, au nom de Dieu qui sait le secret qui est « entre vous et moi. » Alors miraculeusement après avoir ouï ce seul mot, se mit à genoux devant le Roi cette fausse pucelle, et lui criant merci, et sur-le-champ confessa toute la trahison, dont aucuns en furent instruits très appertement ainsi comme en tel cas appartenait.

FRANÇOIS PREMIER.

Alors que le beau roi François fit le mariage d'entre le gentil duc de Lorraine et de mademoiselle Rénée de Bourbon, sœur de monsieur le Connétable, il y eut une si grande compagnie que le château d'Amboise en fut plein. Le Roi, pour donner ébattement à cette belle compagnie, s'avisa qu'entre autres ébattemens il enverrait ses veneurs en la forêt pour, à force de cordes, prendre quelque bon vieux sanglier de trois à quatre ans, et le lui amener tout vif; c'est ce qui fut fait, car on en prit un, tel qu'il demandait, et mis de grand'peine dans un gros coffre fait et lié de barreaux de chêne bien bandé de fer; deux trapons y avait, l'un pour

Digitized by Google

l'entrée, l'autre pour l'issue. Il fut mis sur un char et amené dans la cour du château. Le Roi, qui en la fleur de sa beauté était et de l'âge environ de vingt ans, fut désirant de le combattre corps à corps, devant les dames, mais il en fut détourné par les prières de la Reine et de madame la Régente, sa mère; et voyant que les dites dames désiraient de voir la furieuse contenance de ce sanglier étant hors de sa cage, le Roi fit attacher à cordes au milieu de la cour aucuns fantômes pour embabouiner le sanglier, à un coin aussi fit faire son auger couvert de feuilles et branches.

Il y a autour de la cour dudit château, qui est comme carrée, des galeries hautes et basses, et aux quatre coins une montée pour aller aux dites galeries. Tous ces passages étaient bien bouchés de gros coffres, en sorte qu'il était quasi impossible que le sanglier eût pu par là passer. Ces galeries étaient toutes remplies de gens. Le Roi qui s'était mis sur la galerie, derrière le portail et les chambres de la Reine qui était quasi devant le puits, devisait là avec ses gentilshommes, attendant que les dames fussent placées pour voir ce sanglier à leur aise. Quand il vit que tout était en ordre, il fit signe au veneur de hausser le trapon, ce qui fut fait. Le sanglier ne tarda pas de faire une très-furieuse saillie, tant hérissé et claquetant ses marteaux qu'il ressemblait à un joueur de tartanelles. Aux fantômes s'en vint de course, et à sa grande dent les commença à tournoyer, comme s'ils fussent joueurs de souplesses. Ce sanglier s'amusa un temps en cette fantaisie, après entra en son auge où il demeura peu, car ceux qui des galeries basses le haraudaient et lui jettaient des torchons de paille, et autres choses qui le courrouçaient fort, il sortait de céans, et venait à eux par grande

Digitized by Google

fureur de course pour les blesser, mais il ne pouvait saillir si haut qu'ils étaient; toutefois il raclait sa dent au mur de si grande force qu'il en faisait les éclats voler; il allait tournoyant çà et là, une fois le trot et l'autre fois le cours, et tant visa qu'il apperçut une des entrées être un peu mal taudissée, et était celle près du portail; là se vint heurter par un si rude élan qu'il renverra tout contrebas, et se fit passage tellement qu'il entra en cette galerie basse. Ceux qui y étaient furent fort épouvantés, grand' peine mirent à circuler, mais ils ne purent, car la presse était trop grande; chacun tâchait de sauver; j'en vis qui montaient sur les accoudoirs et embrassaient les piliers, prêts à eux jeter en la cour, si besoin eût été, et n'eussent pu se défendre à cause de la presse. Toutefois tant bien leur advint que le sanglier prit son chemin ailleurs, car il s'en alla monter par la vis du portail droit où était le Roi, qui se fût bien jeté dans la chambre de la Reine, mais il ne daigna, ains fit reculer à son dos ceux qui en sa compagnie étaient, et voulut tout seul le sanglier attendre pour voir ce qu'il voudra faire, mais ce fut par une aussi grande assurance comme s'il eût vu venir à lui une damoiselle. La Reine et Madame eurent grande frayeur, voyant le Roi en tel péril; nul de sa compagnie n'osait son commandement passér, est à savoir de se mettre entre deux, combien que cinq ou six de ses plus preux gentilshommes, qui près de lui étaient, le voulussent targer, mais il ne le voulut pas. Le sanglier, dès qu'il eut monté les degrés et qu'il fut en la galerie, venait tout le pas droit au Roi, qui jamais n'était sans avoir une bonne forte épée ceinte à son côté, tranchant et poignant, où il mit la main, si la trait hors du fourreau. Le sanglier qui venait le pas vers le Roi, qui l'attend sans remuer,

Digitized by Google

si se empaint par grand viveté pour lui cuider donner de la dent parmi la cuisse et lui faire plaie mortelle. Mais le Roi assuré et hardi se démarcha d'un demi-pas, et de cette bonne épée qu'il tenait au poing lui donne en l'escu par une si grande force qui la lui fit outrepasser. Le sanglier se sentant atteint à mort, laissa le Roi et se mit à descendre par les degrés de la vis qui devant le puits était, si rentra en la cour où il marcha quatre ou cinq pas, puis tomba mort. La Reine et Madame eurent une merveilleuse joie, et toute la compagnie, quand elles surent que le Roi n'était pas blessé. De toutes les contenances hardies que je vis onc tenir à homme en grand mortel péril, fut celle du bon Roi François, mon maître et fort bénin seigneur. Car j'en puis parler comme celui qui de mes yeux le vis, et je ne crois point que hardiesse fut onc plus gaillardement éprouvée en Roi qu'elle fut là. Car j'ai toujours ouï dire que celui qui assurément attend un sanglier, attendra bien un homme.

Digitized by Google

DOCUMENS

HISTORIQUES

SUR L'ASSASSINAT

DU

DUC ET CARDINAL DE GUISE.

(L'assassinat des duc et cardinal de Guise est un des évènemens les plus importans du règne de Henri III. Un grand nombre de pamphlets contradictoires, publiés à l'époque même du crime, tant par les partisans que par les ennemis des Guise, n'ont jamais présenté que des faits plus ou moins altérés par l'esprit de parti qui les avait dictés. Les pièces originales, seules capables de faire connaître complètement la vérité, sont beaucoup moins répandues : quelques-unes seulement ont été imprimées. — Nous sommes heureux d'en avoir pu réunir d'inédites qui surpassent en intérêt les pièces déjà publiées. Nous nous bornerons à indiquer, quand besoin sera, ces dernières sommairement ou par leur titre. Un évènement historique d'une aussi haute importance mérite d'être connu dans ses moindres détails, et bien des circonstances, ignorées jusqu'à ce jour, sont rapportées dans les documens qu'on va lire.)

Digitized by Google

INSTRUCTION AU SIEUR DE ***

SUR LA MORT DU DUC DE GUISE,

Pour en informer tous ceux qu'il estimera être à propos, du côté où il est présentement envoyé par Sa Majesté (1).

Les premiers troubles mûs par le feu duc de Guise en ce royaume, l'an 1585, ont assez fait connaître toute autre intention en lui que celle dont il avait prins le prétexte, pour abuser de la trop grande crédulité de ceux qui sont plus prompts à embrasser les nouveautés que prudens à en considérer les évènemens.

Car ayant couvert son mauvais dessein de la religion catholique, et l'extirpation de l'hérésie, tous les exploits auraient été exécutés en villes catholiques, des meilleures qu'il aurait pu choisir, pour commencer à jetter de bons et solides fondemens desdits desseins, notoirement dressés de long temps à l'usurpation de cette couronne.

Au moyen de quoi, tant s'en faut que l'hérésie ait prins affaiblissement par la soulevation, qu'elle est accrue et fortifiée de beaucoup plus qu'elle n'avait auparavant été en ce dit royaume; et même que par la substraction qu'il avait faite à Sa Majesté de bonne partie de ses forces et moyens, elle avait été empêchée de faire l'effort qu'il était nécessaire à l'extirpation de l'hérésie, ledit duc étant la seule cause, qui néanmoins

(1) Bibliothèque du roi, section des manuscrits; Collection Du Puy, vol. 245.

Digitized by Google

se faisait prêcher, à fausses enseignes, le protecteur de la religion catholique.

Et cependant ses troupes commettaient contre tous les sujets du Roi toutes hostilités, rançonnemens, et tuant les hommes et femmes, forçant les femmes, pillant les bourgs et villages, et saccageant les saintes églises, et, pour cet effet, s'aidant de toutes sortes de gens, même de Reitres huguenots, et d'Albanais, qui ont commis en divers endroits de ce royaume tant de méchancetés et si exécrables que la souvenance n'en peut apporter que toutes horreurs et commisérations.

Et combien que la levée des armes, sans le consentement du prince-souverain, soit par toutes lois, même celles du royaume, un crime de lèze-majesté, punissable de mort au chef et ses adhérens; néanmoins le Roi, par son infinie bonté, au préjudice même de son autorité, craignant que ce remuement séditieux ne donnât quelque avantage aux hérétiques, desquels il a toujours été véritable ennemi, oublia cette téméraire entreprise, en espérant que ledit duc de Guise reconnaîtrait sa faute et le bienfait du pardon; et que par ce moyen Sa Majesté pourrait parachever l'extirpation de l'hérésie par des puissantes armées.

La présomption dudit duc de Guise, qui le faisait follement aspirer à l'État, ne recevant considération ni contentement qu'en son extrémité, après diverses conjurations et entreprises, le plongea en cette insigne rébellion qu'il exécuta en la ville de Paris, au mois de mai; de laquelle les effets et les suites ont tant apporté de misères en ce royaume, et de juste indignation à Sa Majesté, qu'il n'y a sujet si déloyal et infidèle qui ne voulût chercher un nouveau supplice pour en punir l'auteur et ceux qui ont suivi sa volonté.

Digitized by Google

Toutefois, Sa Majesté, encore qu'elle fût invitée et requise par tous les princes légitimes, non-seulement voisins, mais de la chrétienté, de ne point laisser cette audacieuse entreprise sans punition, oublia non-seulement cette injure, mais encore voulut par multitude de bienfaits adoucir le cœur endurci dudit duc de Guise, mettant entre les mains de celui qui rebellait ses sujets, ses propres armes, avec une puissance presque absolue, en l'honorant du titre de lieutenant-général en ses armées; ce qui n'a servi audit duc de Guise que pour former nouvelles entreprises et machinations.

Mais son ambition ayant plus haut but que de vouloir dépendre d'autrui, au lieu de reconnaître les obligations qu'il avait à Sa Majesté, et les convertir à lui faire service, il s'en servait de planche à nouvelles machinations et entreprises.

Il ne cessait de faire pratiquer les bonnes villes qui étaient encore demeurées fermes en obéissance de Sa Majesté, et se peut dire qu'en celles qu'il n'avait encore pu tirer à soi, la division était, en la plupart, déjà si grande, par ses secrètes menées, que les magistrats à peine pouvaient plus retenir les habitans qu'ils ne s'entretuassent, et coupassent la gorge les uns aux autres.

Ceux de son parti, aucuns prévenus de plusieurs crimes capitaux, étaient maintenus sous son appui en toutes franchises, sans qu'il fût au pouvoir des magistrats d'en faire justice.

Les paroles dudit duc de Guise étaient pleines de feu et de sang contre les hérétiques : néanmoins ni lui ni aucun des siens n'a monté à cheval contre lesdits hérétiques depuis l'union jurée; ains s'est toujours

Digitized by Google

tenu à la cour avec tous les siens pour s'y faire le plus fort, lorsque les serviteurs du Roi s'exposent à tous périls pour la conservation de la religion.

L'insolence de lui et des siens passait si avant que de braver, menacer, et intimider ceux qui ne voulaient être autres que serviteurs de Sa Majesté, pour la faire abandonner, et en jouir après plus facilement à leur volonté.

En l'assemblée des États, ils n'ont épargné aucun moyen, par le ministère de plusieurs auxquels ils auraient pratiqué par les provinces, de faire tomber les élections, pour ôter toute autorité et obéissance à Sa Majesté, et la rendre odieuse à ses sujets, les ayant suscités à lui faire des requêtes inciviles pour, les obtenant, mettre par terre la dignité de Sa Majesté, ou, en étant refusés, prendre le prétexte de rompre l'assemblée, et imputer la cause à Sa Majesté, pour la faire haïr à ses sujets.

Sa Majesté a usé de toute la prudence et patience qu'elle a pu, si avant qu'elle connaissait en être venue en mépris à sesdits sujets, qui était un grand préparatif audit duc de Guise, pour faire son coup de long temps projeté. Et de fait, Sa Majesté a eu plusieurs avis de divers endroits, et de personnes même qui en autre chose avaient affection audit duc de Guise, mais ayant néanmoins son mauvais cœur en horreur, que, si elle ne pourvoyait à ses affaires, elle était en danger de perdre bientôt sa couronne et sa vie. Et d'autant que cela ne regardait seulement sa personne, mais aussi tout son royaume, auquel elle doit le soin, et la conservation, et repos de ses sujets, estimant qu'elle en serait responsable devant Dieu, si elle n'y pourvoyait; après avoir vu que le mal était irrémédiable que par la

Digitized by Google

mort de celui qui en était l'auteur et pensait en tirer le profit, elle avait été contrainte de faire perdre la vie audit duc de Guise le vingt-troisième décembre 1588, comme aussi le cardinal son frère, lequel, se dispensant de l'obéissance due à Sa Majesté, même de la profession ecclésiastique, aurait conjuré la mort de Sa Majesté, et même persuadé son frère de l'entreprendre, lui en promettant une certaine exécution.

En quoi Sa Majesté n'eut d'avantage que du temps seulement : parce que si lesdits duc et cardinal de Guise eussent vécu encore trois jours, ils eussent exécuté leur pernicieuse entreprise et contre l'État, et contre la personne du Roi.

Et de fait, au même instant de leur mort, se trouva que tous leurs adhérens avaient dans la ville de Blois trois rendez-vous, l'un à la porte de....., l'autre à la porte de..... (1), et l'autre à la porte du Pont.

Et parce qu'il en pourra avoir divers bruits, et que, selon la passion d'aucuns, la vérité en pourrait être ombragée pour faire trouver l'acte mauvais (qui ne se peut toutefois attribuer qu'à la justice divine, lesdits duc et cardinal l'ayant par tous moyens provoquée), elle a voulu en être fait ce brief discours, en attendant plus grande lumière qui en pourra être tirée dans peu de jours.

Voulant Sa Majesté que sesdits sujets soient assurés qu'elle persévère en la résolution de vouloir poursuivre l'extirpation de l'hérésie, pour être chose qui ne dépendra de l'affection dudit duc de Guise, ni d'autre que du propre mouvement et intention de Sadite Majesté, qui n'a rien plus à cœur que de voir Dieu

(1) Mots illisibles

Digitized by Google

servi et honoré, et la religion catholique, apostolique et romaine fleurir autant que jamais en ce royaume.

Aussi elle a même volonté qu'elle a déclarée solennellement de soulager ses sujets de tout ce qui lui sera possible, et a fait entendre aux députés des États-généraux assemblés en cette ville, qu'elle veut qu'ils soient achevés en pleine liberté, et qu'ils lui fassent toutes les bonnes ouvertures qu'ils pourront pour parvenir audit soulagement, qui est ce que, après le service de Dieu, Sa Majesté a le plus en affection.

Mais elle veut que toutes partialités, ligues, associations, intelligences et pratiques, cessent entre lesdits sujets, pour ne reconnaître désormais, après Dieu, autre que leur Roi, qui leur a été donné de sa bonté divine; les assurant qu'en ce faisant elle les veut aimer et chérir comme ses propres enfans; et aussi elle a délibéré de ne plus souffrir les mépris de son autorité; mais fera faire si sévère châtiment de ceux qui oublieront leur devoir en cet endroit, que les autres y prendront exemple.

Et pour cet effet, et afin que personne ne puisse douter de la volonté de Sa Majesté, elle veut et entend que le sieur . . . . . se transporte ès provinces, et fasse entendre sadite volonté, tant à la cour de parlement dudit lieu, qui, à cette fin, sera incontinent assemblée, qu'en tous autres lieux qu'il verra bon être, avec pouvoir d'assembler le clergé, noblesse et tiers-état desdits lieux, en tel nombre et endroit qu'il avisera bon être.

Recevra ledit sieur le serment de toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de l'honneur, obéissance, subjection, et fidélité qu'ils doivent, et

Digitized by Google

jureront à Sa Majesté de se départir de toutes ligues et associations, selon la forme du serment qui, à ces fins, sera mise entre les mains dudit sieur.

Et procédera contre ceux qui seront refusans ou délayans de faire ledit serment, jusques à jugement définitif et exécution, nonobstant toutes appellations récusatives ou oppositions, comme à l'encontre de crimineux de lèze-Majesté, saisira leurs biens, et même des absens qui favoriseront le parti des rebelles;

Déclarera ledit sieur que Sa Majesté ne veut ni n'entend qu'aucune obéissance soit rendue à aucuns gouverneurs, lieutenans, capitaines de places fortes, villes ou autres, de quelque qualité qu'ils soient, qui tiendront autre parti que le sien, ou feront refus de faire ledit serment;

Que Sa Majesté veut et entend que l'on taille en pièces et courre sus à tous gens de guerre qui seront aux champs sans commission expresse de Sa Majesté, avec attache des gouverneurs ou leurs lieutenans non suspects;

Pourra ledit sieur exercer la justice aux siéges présidiaux et royaux, entrer en jugement des procès, y présider et assister en toutes délibérations et assemblées qui se feront auxdits pays, villes et lieux d'iceux;

Prendra ledit sieur, aux villes, bourgs, et autres lieux desdits pays, le nombre de gens qu'il verra bon être pour la conduite et sûreté de sa personne;

Et, à ces fins, Sa Majesté ordonne à tous baillis, sénéchaux, juges, officiers, prévôts des maréchaux, maires et échevins desdites villes, et chacun d'eux assister ledit sieur de leurs personnes; et, tel nombre de gens qu'il leur sera ordonné, à peine d'être chacun d'eux responsable, en leurs propres noms, de la per-

Digitized by Google

sonne dudit sieur, et à ce faire pourront être contraints par emprisonnemens et toutes autres voies.

Et pour plus certaine assurance de ce qui sera dit par ledit sieur, Sa Majesté lui permet communiquer aux villes desdites provinces tels articles de cette instruction qu'il pensera être nécessaires.

LETTRE DE HENRI III

AU DUC DE NEVERS (1).

Mon cousin, ce n'est à vous à qui je dois faire entendre particulièrement les attentats et entreprises faites par plusieurs fois par le défunt (2) duc de Guise contre ma personne et mon État, ayant vu le cours de tout ce qui s'est passé depuis quelques années en çà dont vous pouvez être juge comme moi-même, sinon que ses entreprises s'adressant particulièrement contre ma personne et contre mon État, la mémoire de ce qui s'en est passé m'est demeurée plus empreinte dans le cœur, ce que j'eusse volontiers oublié si j'eusse pensé qu'à l'avenir ma personne eût pu être en sûreté et mon peuple en repos; mais étant de nouveau et depuis peu de jours venu à ma connaissance que ledit duc de Guise travaillait à dresser sa partie pour se saisir de ma

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits; fonds Béthune, n° 8866, fol. 193.

(2) Cette lettre est du jour même de l'assassinat du duc de Guise, et Henri III laisse à cette seule expression le soin d'apprendre au duc de Nevers le sort de son beau-frère. On verra un égal embarras dans sa lettre à son ambassadeur à Rome. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

personne et troubler de nouveau mon État, j'ai pensé que je serais à bon droit estimé indigne par tous les princes étrangers de la couronne et monarchie à laquelle Dieu m'a appelé, et que j'abandonnerais le repos et la protection de tous mes sujets, si je n'eusse pris la résolution avec l'autorité et puissance que Dieu m'a données d'arrêter le cours de tant d'entreprises, et par ce moyen conserver ma vie et mon État, et donner moyen à mes pauvres sujets de vivre en repos, dont je vous ai bien voulu donner avis par le sieur de Gesvres, sachant combien vous aimez la conservation de ma personne et bien de mon État; aussi qu'ayant charge de commander mon armée de Poitou, vous sachiez mon intention, qui est que vous conserviez et teniez toujours ensemble les forces qui sont en madite armée pour continuer la guerre contre les hérétiques, étant résolu de les contraindre par la force de rendre obéissance qu'ils doivent à Dieu et à moi comme leur Roi. A quoi m'assurant que de votre part vous apporterez toute l'affection que je puis désirer, je vous dirai seulement que ledit sieur de Gesvres vous fera entendre ce que je lui ai commandé de vous dire; par quoi je vous prie le croire comme vous feriez moi-même qui prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa très-sainte garde.

A Blois le 23e jour de décembre 1588.

HENRY.

RUZÉ.

[La duchesse de Guise, les échevins de Paris et le roi de Navarre adressèrent également, à l'occasion du meurtre du duc de Guise, des lettres au duc de Nevers, son beau-frère, pour réclamer son appui

Digitized by Google

sur lequel chacun prétendait avoir droit de compter d'après *ses promesses*. Celui-ci, malgré ses réponses, dont le but était de ménager tout le monde à la fois, afin de se décider plus tard pour le parti qui lui paraîtrait le plus favorable à ses intérêts, tomba bientôt dans la disgrace du roi Henri III, et perdit la confiance des échevins et des membres influens de l'Hôtel de Ville de Paris.]

LETTRE DU ROI

A ceux de Rouen sur la mort de M. de Guise (1).

Nos amés et féaux, outre les lettres que nous avons écrites à notre cour de parlement de Rouen du châtiment que nous avons fait faire de l'insolence et attentat que le feu duc de Guise faisait tous les jours contre notre autorité, État, et de notre propre vie, après lui avoir si libéralement pardonné ses fautes passées, nous vous dirons que, au lieu que notre bonté le devait adoucir, et puisque les lions se rendent familiers et domestiques par bienfaits, il devait par nos gratifications se ranger en son devoir; mais il était devenu si insupportable en ses comportemens, et faisait tous les jours tant de nouveaux desseins sur notre propre vie, que la conservation d'icelle n'était plus qu'en la perte de la sienne, et qui exécutait le premier, lui par crime de lèze-majesté, nous par justice et droit au soulagement et repos de nos pauvres sujets tant affligés depuis quelques années à son occasion par son ambition, ne pouvant demeurer dans les limites de son être, ni jouir et posséder en patience et contentement tant de biens et

(1) Bibliothèque royale, fonds Colbert, n° 16, fol. 267.

Digitized by Google

honneurs qu'il avait reçus et recevait ordinairement de nous; ce que vous faites particulièrement entendre à tous nos sujets, afin que la vérité bien connue rende la punition trop légère au respect de ses offenses et crimes de lèze-majesté; donnant au surplus ordre que les habitans de notre ville de Rouen fassent ce qu'ils doivent, et ils nous trouveront toujours prêt à les gratifier en ce qu'il nous sera possible, n'étant pas délibéré de souffrir désormais aucune entreprise contre le respect qu'ils nous doivent, car tel est notre plaisir.

Donné à Blois le 24e jour de décembre 1588.

HENRY.

RUZÉ.

LETTRE DU ROI

A monsieur le premier président du Parlement de Dauphiné (1).

(On trouve dans le tome 245 de la collection Du Puy, outre les lettres ci-après rapportées, d'autres missives du Roi adressées à MM. de Vic, de Matignon, aux commis des États de Dauphiné, à M. de Maugiron, aux habitans de Poitiers, à M. de La Valette, à MM. de Pontcarré et de Sainte-Marie, une lettre circulaire à plusieurs gentilshommes, aux conseils d'Arles, à M. de Bournezet, de Rastignac, aux habitans des villes de Rouergue et Rhodez, à MM. de Tajan, de Limoges, de Chaste, aux cours de parlement de Provence et Dauphiné, aux avocats et procureurs-généraux desdits parlemens, au cardinal de Joyeuse, à MM. de Sillery, de Châteauneuf, à MM. Ancel, de Longlée et Malpierre, de Vignay, de Stors, du Maine, et de Saint-Vidal. Mais ces lettres succinctes se ressemblant,

(1) Collection Du Puy, vol. 245.

Digitized by Google

à peu près toutes, par la forme et le fond, nous avons jugé à propos de ne rapporter que celles qui offraient entre elles quelques différences.)

24 décembre 1588.

Monsieur le président, je ne vous ferai redire de ce que j'écris à ma cour de parlement, touchant le châtiment que la continuation des entreprises du feu duc de Guise m'a contraint lui faire donner, pour garantir moi et mon État de ses pernicieux desseins, sur les avis que j'ai eus qu'il prétendait en faire bientôt l'exécution. Vous entendrez aussi la résolution qu'elle m'a donné occasion de prendre, de renvoyer mon cousin le duc de Mayenne en son gouvernement de Bourgogne, non pour défiance que j'aie de lui, sachant qu'il n'adhérait aux mauvaises volontés de sondit frère; et néanmoins le ressentiment du sang si proche ne pouvant que lui apporter ennui, j'ai pensé être à propos de lui donner loisir de le pouvoir adoucir, ce que le temps peut mieux faire que toute autre persuasion; au moyen de quoi j'ai avisé de donner la charge de commander en mon armée, où il était mon lieutenant-général, au sieur Alfonse Corse, qui y avait déjà le commandement, en son absence, comme maréchal-de-camp, duquel la valeur et expérience, et sa dévotion à mon service, promettent tous les bons effets de sa conduite. Aussi il est nécessaire que chacun s'évertue de l'assister de tout ce qui se pourra, à quoi vous tiendrez la main de votre pouvoir, tant envers la noblesse que tous autres, même à l'endroit du sieur de Maugiron et son fils, à ce qu'il ne soit traversé de jalousies particulières en ses bonnes intentions. J'en écris auxdits sieurs de Maugiron, leur mandant se tenir à Grenoble pour, avec l'avis de ma cour de parlement,

Digitized by Google

pourvoir aux autres affaires de la province; ayant néanmoins toute bonne intelligence avec ledit sieur Alfonse, qui me sera un témoignage très agréable du respect qu'ils portent à mon service; lequel, de votre part, vous avez toujours montré tant affectionné que je m'assure que vous n'y omettrez rien, en cette occasion, de votre zèle et soin accoutumé. Priant Dieu, etc., etc.

LETTRE DU ROI

A M. de Malicorne (1).

24 décembre 1588.

Monsieur de Malicorne, étant advenue la mort du feu duc de Guise par juste punition que Dieu lui a voulu donner de ses malheureuses intentions, j'ai bien voulu vous en avertir incontinent, et vous envoyer un sommaire discours de la vérité du fait, afin que vous en puissiez rendre capables mes sujets de votre gouvernement, spécialement de ma ville de Poitiers, auxquels écris un mot; me remettant à ce que vous leur en ferez plus particulièrement entendre. Vous aviserez d'y contenir toutes choses en repos, sous l'obéissance qui m'est duc, et que rien ne s'y émeuve contre mon service, m'avertissant de quelle façon cette nouvelle aura été reçue, et comment chacun s'y sera comporté; voulant, si quelqu'un était si mal sage de vouloir mouvoir quelque trouble en ladite ville, que vous le fassiez châtier de sorte que les autres y prennent exemple. Car comme je ne me propose autre chose que de bien faire, aussi ai-je délibéré de ne plus souffrir que mon

(1) Collection Du Puy, vol. 245.

Digitized by Google

autorité soit méprisée, comme elle a été par ci-devant, sous l'appui de celui qui en a reçu la peine qu'il méritait. Priant Dieu, etc.

LETTRE DU ROI

A M. du Passage.

24 décembre 1588.

Monsieur du Passage, vous vous êtes montré par le passé si bon catholique et si affectionné à mon service, que je crois que vous n'avez eu volonté de vous en départir, attribuant plutôt ce que vous avez fait à une injustice particulière, qu'à dessein contre mon service. Si ainsi est, le chemin est ouvert de rentrer en ma bonne grace, et y retrouver la part que vous y avez eue autrefois, l'obstacle qui vous en empêchait ci-devant étant à présent ôté par le châtiment qu'a eu le feu duc de Guise de ses démérites. Et afin que vous sachiez qu'avec lui est morte toute l'occasion de votre crainte, je vous ai bien voulu écrire la présente pour vous dire que, vous résolvant à me rendre l'obéissance que vous me devez, non-seulement j'oublierai ce qui est passé, qui me pourrait avoir donné quelque occasion de malcontentement, mais aussi vous serai en toutes autres choses bon roi et maître, comme les effets le vous feront connaître. Si vous avez cette volonté, vous le pourrez faire entendre au sieur Alfonse d'Ornano, auquel j'ai commis la charge de mon armée, dont mon cousin le duc de Mayenne avait la conduite; et le croirez, de ce qu'il vous fera sur ce savoir être de mon intention. Priant Dieu, etc.

Digitized by Google

LETTRE DU ROI

A M. le marquis de Pisani, ambassadeur à Rome (1).

Monsieur le marquis, le feu duc de Guise a si mal reconnu les graces que je lui avais faites de lui avoir pardonné par deux fois des crimes capitaux, même principalement de la considération que j'avais de ne vouloir permettre la guerre entre mes sujets catholiques, que ma patience et bonté ne fesaient qu'accroître son audace, et attenter tous les jours quelque chose de nouveau contre mon autorité, et finalement son ambition ne pouvant supporter plus longue attente, il pensait en brief exécuter son dessein qui n'était moindre que de m'ôter la couronne et la vie, comme j'en ai plusieurs avertissemens dignes de foi. En quoi voyant que, outre mon particulier, il y allait du repos de mes sujets pour la conservation desquels je ne voudrais épargner mon sang, non plus que j'ai fait autrefois, j'ai enfin été contraint, désespéré de tout autre remède, de me résoudre à garantir ma vie et mon état par la perte de la sienne. Vous verrez un mémoire, que je vous envoie avec la présente, par lequel vous serez plus particulièrement informé des raisons que j'ai eues de le faire mourir, comme il fut fait hier matin. Ce que si je n'avais fait plus tôt, ce n'était que dès longtemps je n'en eusse trop d'occasions et assez de courage, Dieu merci, pour l'entreprendre; mais la considération de sa maison et les belles paroles dont il m'amusait

(1) Fonds Du Puy, 245; l'original de cette curieuse lettre fait partie de la collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

pendant qu'il bâtissait son entreprise, me tenait toujours en espérance qu'il serait vaincu de quelque reconnaissance de sa faute et des obligations qu'il m'avait, dont néanmoins mon attente était bonne, qui m'a enfin fait embrasser le moyen de m'en assurer que j'ai estimé le plus sûr.

Vous verrez Sa Sainteté et l'informerez de la vérité du fait selon le contenu audit mémoire, lui disant en outre que ses saintes et personnelles admonitions, et l'exemple de sa justice, m'ont ôté tout scrupule qui me pouvait retenir d'user de ce moyen. Je m'assure aussi qu'elle louera ce que j'ai fait, étant chose non-seulement licite, mais aussi pieuse, d'assurer le repos du public par la mort d'un particulier. Vous lui direz pareillement que l'essai que j'ai fait en celui-ci de l'effet que produit l'indulgence des fautes aux hommes ambitieux, me servira d'exemple pour n'encourir plus par tel moyen le danger duquel il a plu à Dieu me garantir; et que s'il s'en trouve encore de si téméraires que d'entreprendre sur mon autorité, je lui y ferai laisser l'honneur et la vie, voulant être reconnu de mes sujets quelque grands qu'ils soient pour leur Roi, à qui cette couronne appartient par la grace et bonté de Dieu, et et par légitime succession de mes ancêtres, de laquelle à bon droit je m'avouerais indigne, si je souffrais y être entrepris à mon préjudice; et comme Dieu m'a donné cet heur d'avoir la raison de celui-ci, j'espère qu'il me fera aussi tant de grace que de la tirer de tout autre qui me voudrait tenir tort. J'ai délibéré de reconnaître les bons offices et l'affection que me rend le cardinal Montalto d'une part de la dépouille du cardinal de Guise, dont vous lui pourrez toucher quelques mots, si vous voyez qu'il soit à propos. Quant au duc

Digitized by Google

de Mayenne, je sais très assurément qu'il ne participait aucunement aux malheureux desseins de son frère; aussi n'ai-je volonté de lui faire aucun déplaisir, ainsi plutôt toute faveur en se comportant comme il doit. Vrai est que considérant l'ennui que la proximité du sang lui peut apporter, j'ai estimé à propos pour lui donner loisir de l'adoucir, de le renvoyer en son gouvernement de Bourgogne, et ai donné le commandement de mon armée, dont il avait la charge, au sieur Alfonse d'Ornano. Qui est tout ce que je vous dirai pour ce coup, priant Dieu, monsieur le marquis, vous avoir en sa sainte garde.

Écrit à Blois le 24e jour de décembre 1588.

HENRI.

Monsieur le marquis, j'oubliais à vous dire que je me suis aussi déchargé du feu cardinal de Guise, qui avait été si impudent de dire qu'il ne mourrait point qu'il ne m'eût tenu la tête pour me raser et faire moine; ce qui m'avait fort touché au cœur, étant langage de trop grand mépris. Toutefois je ne l'eusse fait mourir pour cette injure, qui ne touchait que ma personne; mais ses intentions et déportemens, entr'autres choses, n'étaient moins pernicieux que sondit feu frère, comme il en a fait assez de preuves pendant que les armes étaient droites, tant à se saisir de mes villes et prendre mes deniers, qu'à faire autres actes du tout indignes du titre qu'il portait, et qui blessaient trop mon honneur et mon autorité. Et encore ne cessait, non plus que sondit frère, de faire toutes les machinations et pratiques qu'il pouvait pour avancer ma ruine; de sorte que j'ai eu très juste occasion, pour ses propres déme-

Digitized by Google

rites, d'en défaire le monde, et délivrer, ce fesant, moi et mon État, d'un personnage qui n'y apportait que trouble et altération. Vous pourrez aussi faire entendre à Sa Sainteté qu'il m'a convenu ainsi le faire, si je ne voulais laisser encore un très dangereux instrument de guerre perpétuelle entre mes sujets catholiques.

(*Ce post-scriptum est signé* REVOL.)

Au dos est écrit de la main de l'ambassadeur : *Du Roi; du 24e décembre; reçu le 5 janvier 1589 : par courrier exprès.*

(Cette lettre paraîtra à nos lecteurs, nous en sommes certain, du plus haut intérêt. Henri III veut y jouer d'adresse avec Sixte-Quint; mais sa ruse ne parvient pas à dissimuler la crainte qu'il éprouve d'avoir encouru la colère du pape. Il la redoute surtout à l'occasion de l'attentat commis par lui sur un prince de l'Église; et, malgré le moyen qu'il a cru trouver, pour amoindrir ce fait, de le laisser raconter à son secrétaire, et par addition au corps de la missive, il n'arrive toutefois qu'à démontrer la vérité de ce qui a été dit depuis, que c'est le plus souvent dans le *post-scriptum* d'une lettre qu'il en faut chercher le véritable objet.)

LETTRE

DE LA VILLE DE PARIS

Aux autres villes sur la mort du duc de Guise (1).

Messieurs, nous venons présentement de recevoir des plus misérables nouvelles que nous eussions pu

(1) Registres de l'Hôtel-de-Ville, fonds Colbert, 252.

Digitized by Google

penser. Deux courriers venant de Blois nous ont assuré que traîtreusement l'on a tué monseigneur le duc de Guise et pris plusieurs autres prisonniers. Pensez là-dessus à la conséquence et quel dessein l'on peut avoir sur notre religion et sur tous les catholiques. Nous travaillons ici tant que nous pouvons, nous nous assurons que vous ne ferez pas moins de votre côté; c'est cette fois ou jamais qu'il faut aider. Autre chose ne vous en pouvons-nous écrire sinon que si notre conservation ne nous est assez chère, affectionnons ce qui est de l'honneur de Dieu, autrement nos ennemis sont au-dessus de leurs affaires; nous prions Sa Divine Majesté qu'il nous en veuille bien assister et fortifier le courage.

De Paris le 24 décembre 1588.

Vos frères et bons amis les échevins
de la ville de Paris.

LETTRE

DE LA VILLE DE PARIS

Au duc de Lorraine sur la mort du duc de Guise (1).

Monseigneur, vous entendrez par la dépêche de monseigneur d'Aumale le malheureux acte commis en

(1) Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris; fonds Colbert, 282, fol. 272.

Digitized by Google

la personne de monseigneur de Guise, ainsi que nous l'avons entendu par deux courriers présentement arrivés. Cette nouvelle nous a réduits en telle perplexité et affliction que nous ne vous en pouvons rien représenter, mais que nous connaissons qu'il va de la perte ou conservation de notre religion et de tout ce qui nous est de plus cher en ce monde; nous aurons recours à Dieu et à ce qu'il nous donne de meilleur pour de tout cœur embrasser sa querelle et la nôtre. En telle querelle sa divine bonté nous a toujours assistés des princes de votre nom: nous nous assurons de votre côté; de nous aussi il vous plaira faire état.

De Paris le 24 décembre, à minuit.

Vos très humbles et très obéissans serviteurs
et échevins de la ville de Paris.

LETTRE

DE LA VILLE DE PARIS

Aux consuls de Rhodez sur la mort du duc de Guise.

27 décembre 1588.

Messieurs, vous avez entendu la tragédie jouée à Blois, tant contre les députés de tout ce royaume, que particulièrement à l'encontre de ceux qui se seraient opposés violemment aux perturbateurs de cet État et nos ennemis communs, qui se promettent et semblent d'avoir gagné le jeu et d'avoir suppédité les bons

Digitized by Google

catholiques, comme à la vérité ils ont fort ébranlé la religion catholique, apostolique et romaine, de ce royaume par la mort violente des princes et seigneurs qui s'en pouvaient dire à bon droit les vrais piliers et principal soutien. Mais la main de Dieu, qui n'est point amoindrie, assistera en cette extrémité ceux qui embrasseront à bon escient sa querelle et favorisera les gens de bien qui épouseront sa cause, au nombre desquels nous voulons croire que vous vous rangerez volontiers pour l'intégrité dont vous avez été toujours recommandés et l'entière affection et dévotion que vous avez montrée de tout temps au bien public et conservation de notre religion. Et parce que le présent porteur de la présente vous rendra plus certains de toutes autres choses, nous vous offrirons seulement pour la fin toute amitié, fraternité et assistance en ce qu'en pourrez avoir besoin. Suppliant notre Seigneur qu'il vous donne, Messieurs, etc.

LETTRE

Au nom des habitans de la ville de Paris, au Roi, pour demander la liberté du prévôt des marchands, des échevins et autres députés arrêtés à Blois.

SIRE!

Les habitans de votre bonne ville de Paris, vos très humbles et très obéissans sujets, avertis de l'accident naguère survenu à Blois et de l'emprisonnement de leur prévôt des marchands, échevins et autres con-

Digitized by Google

citoyens députés par ladite ville pour se trouver en l'assemblée des états-généraux, ont estimé vous devoir sur ce faire leurs très humbles remontrances et à cet effet députer des ordres de votre dite ville vers Votre Majesté pour lui représenter les inconvéniens de cet emprisonnement. C'est pourquoi leurs habitans s'étant assemblés en très grande et notable compagnie, tant du corps de ladite ville, des principaux de votre parlement, chambre des comptes et autres bons bourgeois d'icelle, ont député le sieur président Le Maître pour représenter à Votre Majesté les très humbles requêtes et supplications dont ils ont été chargés de ladite assemblée, et pour l'assurance qu'ils ont qu'il plaira à Votre Majesté de les entendre bénignement et favorablement. Ne vous ferons la présente plus longue sinon pour supplier notre Créateur, etc.

LETTRE SANS NOM,

Écrite à la ville de Paris sur la mort du duc de Guise.

28 décembre 1588.

Messieurs, puisque vous avez été avertis d'un si abominable massacre commis contre la foi publique et personnes de tant de princes, seigneurs et députés de toutes les villes de ce royaume, même que le précieux gage du Saint-Sacrement y ait été violé, sans nous arrêter à vous en rien représenter, nous vous prions seulement de vous animer à cette occasion selon que l'honneur de Dieu et la conservation des gens de bien

Digitized by Google

vous y doit inviter ; à cette fin, vous gardant recevoir garnison. La présente n'étant que sur une lettre que vous avez écrite au procureur Herbin, au moins l'un de vous, et vous ayant plus amplement écrit par un autre, nous prions le Créateur, etc.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

QU'EST-CE QUE DIEU FAISAIT

AVANT LA

CRÉATION DU MONDE[1] ?

[Nous nous sommes proposé tout à la fois, en entreprenant ce recueil, de passer en revue les grands évènemens historiques et les travaux de l'intelligence aux siècles précédens. Le traité que nous croyons devoir donner ici, pour la singularité de son sujet et aussi pour son peu d'étendue, mérite rare qui n'est point à dédaigner en pareille matière, offrira un assez bizarre exemple de la direction de certains esprits, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième. Nous sommes certain de n'être pas complètement désapprouvé pour l'admission de ce morceau ; car ceux-là mêmes qui pourraient le trouver peu attachant seront du moins forcés de reconnaître qu'il n'en était pas de plus propre, par l'époque sur laquelle il roule, à justifier le titre de la *Revue rétrospective*.]

Ce dire ancien et commun, « qu'il ne faut s'enquérir « quels pactes de mariage il y a entre Jupiter et Junon,» nous enseigne que nous ne devons être trop curieux de vouloir pénétrer dans les mystères du ciel ni de Dieu même; l'esprit de l'homme est aveugle au regard des choses divines, qui sont exprès appelées *mystères* pour ce qu'elles sont cachées aux yeux de l'intelligence, et posées bien loin au-delà de la connaissance et plus haute faculté de l'ame.

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits; fonds Béthune, n° 7341.

Digitized by Google

Et si quelques athées, mécréans ou injustes se présentent devant nous, et nous viennent demander ce que Dieu faisait devant le monde créer; certes, combien que leur esprit soit plus tôt porté sur les ailes de la vanité et de la curiosité que d'un saint et pieux désir de savoir, et d'un zèle de foi tendant à Dieu, si est-ce que nous devons à l'instant leur fermer la bouche pour leur ouvrir les yeux, fermer, dis-je, la bouche de leur curiosité vaine et vanité impie, pour leur faire ouvrir les yeux de la foi à la vraie connaissance des mystères de Dieu. A la vérité, demander ce que Dieu faisait avant la création du monde, c'est parler impertinemment ou même puérilement et ne savoir proprement ce que l'on demande; car cette parole *faisait* inclut quelque sorte d'action intime, une action réelle qui ne peut être en Dieu, ni provenir de cette unique source d'intelligence et de perfection. Dieu est un esprit souverain qui n'agit pas à la façon des artisans du monde; les hommes ne peuvent accomplir leurs ouvrages que par le moyen des instrumens et outils à ce propres et convenables; mais Dieu n'a point d'instrumens chez lui pour travailler, il n'a que faire d'outils pour ouvrer; aussi, à parler proprement, il ne fait pas, il agit; ou bien, en faisant toutes choses il ne fait rien, c'est-à-dire, il se repose en travaillant, et par son seul vouloir son œuvre est accomplie et parfaite. En Dieu il y a une intelligence, une volonté souveraine; de façon qu'il veut agir (agir, dis-je, sans action et sans mouvement actuel), il agit par le moyen de son intelligence, de sa volonté suprême; et dès-lors qu'il délibère en son intelligence de donner l'être à quelque ouvrage, à l'instant il est accompli par sa volonté divine: car son intelligence et sa volonté étant une en l'estime de

Digitized by Google

Dieu, il entend et veut, il conçoit et parfait, il desseigne (1) et accomplit tout ensemble, l'instant du désir, l'œuvre et la perfection d'icelle étant une même chose au regard de Dieu; mais là sont différens actes au regard de nous qui ne pouvons comprendre plusieurs actions ensemble, parce que l'intelligence de l'homme est limitée, circonscrite, et finie au respect de Dieu.

Mais reprenons le fil de notre sujet, et répondons à ceux qui demandent ce que Dieu faisait avant l'être du monde, qu'en ne faisant rien il faisait toutes choses, qu'en se reposant il agissait, qu'agissant sans action il opérait de très-grands mystères, voire des mystères et des œuvres si hautes et si sublimes que l'oreille les oyant l'entendement ne les peut concevoir. Il est certain que Dieu est éternel; lequel a fait le monde par sa parole, se pouvait bien passer du monde, et n'avait que faire des créatures; car il vivait et régnait avant les siècles, très-heureux et très-content dans le paradis de sa essence et dans l'essence de lui-même, et la vérité est que le monde, et les anges, et toutes les créatures ont été tirées du non-être à l'être ou (pour parler avec le philosophe) de l'être idéal à l'être formel, par sa toute-puissance et bonté, afin de participer à la très-heureuse fécondité de l'être divin, de sa grace et de sa gloire merveilleuse. Ainsi Dieu n'ayant que faire de toutes les choses qu'il a faites volontairement, toutes ces choses ont affaire de Dieu pour être, pour vivre et subsister heureusement selon la dignité de leurs espèces; et comme l'architecte et les autres artisans ne laissent pas de vivre et de subsister avant l'accomplissement de

(1) *Desseigner*, former un dessein; vieux mot.

Digitized by Google

leurs ouvrages manuels, les contenant aussi d'une plus parfaite forme en leur esprit qu'ils ne sont au sujet propre; ainsi Dieu éternel ne laissait pas de vivre très-content, sans le monde (qui ne pouvait apporter aucun avantage à son contentement ni à sa gloire), en ayant aussi chez lui-même dès l'éternité la forme plus expresse et sans comparaison plus excellente qu'elle n'est en l'ouvrage actuel et corporel; Dieu n'avait donc que faire du monde, combien qu'il l'ait voulu établir en certain temps, puisqu'il est lui-même le vrai monde, intellectuel, comprenant en la sphère de son immensité et le monde intelligible et le sensible, et le petit monde compris dans le pourpris du grand monde. Dieu n'avait que faire des anges, lui qui est l'intelligence souveraine; il n'avait que faire des corps, lui qui est tout esprit, acte pur et simple, abstrait de toute nature et composition élémentaire; il n'avait que faire des ames, car il est tout intellect, et l'intellect est l'ame de l'ame comme la prunelle est l'œil de l'œil; et si Dieu avait affaire ou voulait avoir affaire des anges, des ames et des créatures lorsqu'il les créa et les informa par sa sapience, c'était donc une affaire importante pour elles-mêmes et non pour son regard, une affaire concernant plus leur salut et contentement propre que la gloire de Dieu, laquelle ne pouvait recevoir aucun accroissement en la création des choses de l'univers, non plus que la mer est accrue par les eaux des fleuves qui s'écoulent incessamment dans son sein fécond. Davantage, l'éternité est appelée des docteurs la maison intelligible de Dieu, aussi n'avait-il que faire des temps pour subsister; car l'éternité est le temps immense de Dieu, ayant créé le temps et les momens pour le bénéfice des hommes et des au-

Digitized by Google

tres choses admises en la nature, et (comme dit saint Augustin) attendu que Dieu est le facteur de tout temps; s'il y a eu quelque temps avant qu'il fît le ciel et la terre (ce qui est impossible), pourquoi est-ce que l'on demande : qu'est-ce que Dieu faisait alors? c'est-à-dire en ce temps-là; et pourquoi est-ce qu'on dit qu'il cessait d'ouvrer? car il avait fait ce temps-là même, et le temps ne se pouvait passer avant qu'il l'eût fait. Que si avant le ciel et la terre il n'y avait point de temps, pourquoi est-ce que l'on demande ce que Dieu faisait alors? car il n'y avait point d'adonques ni d'alors, là où il n'y avait point du tout de temps. C'est donc une impiété de demander ce que Dieu faisait avant le monde, puisque lui-même est tellement l'essence de toute chose, que sans lui et hors lui (c'est-à-dire sans sa grace et providence), tout ce qui est ou qui semble avoir quelque chose d'être, n'est rien et n'a point de substance réelle. Mais il est véritable (pour répondre à ces ames impies, à ces chiens d'athées et à ces pourceaux d'Epicure) que Dieu faisait avant la création des choses ce qu'il fait maintenant et ce qu'il fera toujours. Entendant par ce mot *faisait* l'application de l'ouvrage intelligible de ce grand Dieu, car ce qui est corporel à l'homme est spirituel en Dieu, est ce qui lui est spirituel lui est purement intelligible; Dieu ne croupissait point en paresse et loisir avant qu'il eût créé le monde, lui qui, au témoignage de Jésus-Christ (qui est la sapience et la vérité même), fait toujours un œuvre qu'aucun ne connaît non plus que l'ouvrier, sinon le Fils et celui auquel le Fils l'aura voulu révéler; donques cette intelligence souveraine contemplait avant les temps, dans le ciel de son éternité, le Verbe divin son image très-pure; le Verbe éternel auquel il prend son souverain

Digitized by Google

plaisir, pour lequel il a mis en être toutes choses auquel elles seront un jour réunies par la vertu du Saint-Esprit qui est l'aimant intellectuel et le lien, et l'accomplissement de toutes essences; et c'est en ce Verbe éternel et coéternel à Dieu que le souverain se contemple de toute éternité; et de la contemplation inéfable de ces deux (à savoir du Père et du Fils) procède une troisième personne qui est le Saint-Esprit, saint amour, amour essentiel, unissant par un moyen sans moyen cette trinité très-sainte et vénérable.

Si donc l'on me demande ce que Dieu faisait avant la création du monde, je réponds avec tous les théologiens, qu'il contemplait son Fils unique, non fait ni créé, mais engendré de toute éternité par son intelligence et contemplation divine; qu'en ce Verbe éternel il contemplait l'archétype et le monde du monde, les anges, les ames et toutes les créatures; bref il voyait (comme il voit toujours d'une même sorte) en ce Verbe divin clairement et manifestement toutes choses. Or l'action sans action du grand lien étant la contemplation divine, nous devons aussi en ce monde affecter la vie contemplative, vivant selon l'esprit et non selon la chair, employant notre intellect et toutes les facultés de notre ame aux exercices spirituels, au lieu de les convertir aux actions humaines et corporelles, aux fonctions du corps, aux œuvres de la concupiscence qui ne tendent qu'à la mort; et si nous voulons percevoir le fruit d'une heureuse vie en ce monde et jouir dans le ciel d'une vie plus divine qu'humaine, méprisons ici bas ce qui est de la vie actuelle pour vaquer à la contemplation des choses célestes, conversant parfois, par espérance et par désir, avec les anges; que leurs inspirations nous servent d'ailes pour élever nos ames de cette région corporelle

Digitized by Google

au ciel-empyrée, et de là dans le sein du Père Eternel; ou bien, si nous voulons que la vie active accompagne la contemplative (comme Marie et Marthe allaient de compagnie), faisons en sorte que toutes nos actions tirent leur principe de Dieu, source essentielle de tout bien, fassent leurs progrès au moyen de sa grace, et s'aillent terminant dans le centre de la vertu, c'est-à-dire en Dieu même qui est le comble de toute perfection.

Disons pour fin et conclusion de ce traité, que Dieu avant la création du monde faisait et ne faisait rien; faisait beaucoup de choses au regard de nous, et ne faisait rien à son respect; il faisait selon notre sens, mais il agissait selon lui par le moyen inéfable de son intelligence et de sa volonté; il agissait, disais-je, sans action quelconque, ou plutôt il contemplait l'œuvre mystérieux de la trinité très-sainte, très-parfaite et très-heureuse; il ne faisait rien, car (comme nous avons dit) il n'a point de corps, d'organes ni d'instrumens pour agir et pour ouvrer, comme les artisans du monde; et ce grand Dieu est régnant de toute éternité dans le palais de sa gloire, dans le ciel de son essence, dans le paradis de lui-même; il est là régnant heureusement, et la justice, la paix, toutes les vertus (qui sont de son essence pure) sont toujours autour de son trnône royal, toutes lui faisant hommage, et le rendant bienheureux essentiellement. Ainsi Dieu contemplait avant le monde en son intelligence le Verbe divin par lequel sont faites toutes choses : il ne faisait rien alors pour ce que sa gloire est éternelle, comme l'œuvre intelligible de la trinité sainte est essentiellement éternelle; et si Dieu faisait quelque chose avant la création du monde, c'était le dessein inéfable de la même création

Digitized by Google

et construction d'icelui; c'était au Verbe incréé qu'il contemplait l'œuvre admirable de la rédemption qui devait être par lui actuellement accomplie, mais essentiellement par les trois personnes de la trinité, comme les théologiens enseignent.

Ainsi le Père Eternel a toujours régné dans le ciel de lui-même avant que le ciel et la terre fussent créés et parfaits; et régnant en ce magnifique palais de sa gloire, il faisait, mais il parfaisait de très-grandes choses; il désignait, mais accomplissait de fort grands mystères; bref, il faisait toutes choses sans rien faire, et de rien toutefois ne faisant rien à son égard, comme régnant toujours en paix et félicité dans son palais éternel, mais faisant et parfaisant des ouvrages excellens en son intelligence et volonté souveraine en faveur des hommes et des intelligences mêmes ayant à les céder (selon le décret du conseil éternel) pour témoigner de sa gloire, et depuis à les réformer par sa sapience, et finalement à les bénir et glorifier éternellement dans le ciel glorieux de son éternité divine.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES

DE

MADAME DE STAEL.

(Les Œuvres de madame de Stael n'ont point été publiées avec le soin que méritait un écrivain aussi remarquable. Sa correspondance, recueillie avec quelque ensemble, offrirait la lecture la plus attachante : elle est malheureusement éparse. On trouve un certain nombre de lettres adressées par elle à M. de Bonstetten dans un ouvrage publié en Allemagne par le poète Matthisson, lesquelles sont reproduites par le journal *le Cabinet de lecture*, numéro du 19 août 1830. On en rencontre encore dans les *Souvenirs historiques sur la vie et la mort de Talma*, par M. Tissot.

De celles que nous donnons ici, les unes, appartenant aux riches collections de MM. Boutron et Lucas-Montigny, sont entièrement inédites; les autres n'ont jamais paru en France, mais ont été imprimées en anglais dans *the Life of Gouverneur Morris* (Boston, 1832, 3 vol. in-8).

On y verra successivement madame de Stael faire entendre, en faveur du prisonnier d'Olmutz, de généreuses et persévérantes prières, puis rendre à la mémoire de son père un tribut noblement exprimé. On la verra pleurant la patrie absente; inquiète de l'avenir des siens; puis donnant au plus jeune de ses fils, qu'une mort fatale devait peu après lui enlever, une leçon pleine de cette dignité personnelle, si imposante parce qu'elle était légitime, à l'occasion d'une faute de jeune homme, dont sa sollicitude de mère, dans l'intérêt de l'avenir de celui-ci, s'exagérait sans doute sciemment la gravité.)

Digitized by Google

A M. GOUVERNEUR MORRIS.

Coppet, 21 septembre 1796.

Monsieur, je n'ai aucun droit pour faire cette démarche et pour m'adresser à vous. J'ai pour vous la plus haute estime; mais qui ne vous estimerait? J'admire vos talens, car je vous ai écouté; mais je ne suis pas la seule. Toutefois, ce que j'ai à vous demander est si bien d'accord avec vos propres sentimens, que ma lettre ne fera que répéter leur langage, en leur prêtant des expressions plus faibles. Vous voyagez en Allemagne; et que vous soyez chargé ou non d'une mission diplomatique, vous avez de l'influence. Ces gens-ci ne sont pas assez fous pour négliger de consulter un homme tel que vous. Ouvrez à M. de Lafayette les portes de sa prison... Vous avez arraché sa femme à la mort. Eh bien! soyez le sauveur de toute la famille; payez la dette de votre patrie. Quel plus grand service un citoyen peut-il rendre à son pays que de remplir ses obligations de reconnaissance? Peut-on imaginer un malheur plus grand que celui qui accable M. de Lafayette? Sa malheureuse femme écrit à ses amis qu'elle les supplie d'*avoir recours à celui qui l'a déjà sauvée:* c'est vous, Monsieur, je n'ai pas eu de peine à vous reconnaître. Dans ces temps de troubles et de terreur, il y a mille vertus par lesquelles ceux qui redoutent de prononcer votre nom, peuvent vous désigner. Quant à moi, plus affligée que personne, je crois, de la situation de M. de Lafayette, je n'aurai pas la présomption de penser que ma recommandation soit d'un grand poids, mais vous ne pouvez m'empêcher de vous admirer ni de me sentir

Digitized by Google

pénétrée d'une reconnaissance aussi vive que si c'était à moi que vous eussiez accordé ce que l'humanité, votre propre gloire et les deux mondes réclament de vous.

NECKER DE STAEL.

A M. GOUVERNEUR MORRIS.

Coppet, 2 novembre 1796.

Monsieur, le lieu d'où votre lettre est datée, suffit pour me donner quelques espérances. Il est impossible que vous soyez là sans réussir. Cette gloire vous est réservée; en saurait-il être de plus brillante, de plus délicieuse, pour vous, pour tout honnête homme? Il est possible que la démarche ait été indiscrète. Mais l'infortuné en faveur duquel ils parlaient, pouvait-il l'avoir sollicitée d'eux. Il est certain que sa femme a été bien accueillie par l'Empereur, qu'elle a reçu la permission de lui écrire; cependant jamais il n'a pu lire de ses lettres. Humain et juste, comme nous le connaissons, le prince aurait-il souffert que la femme et les enfans du prisonnier fussent traités de la même manière? La femme et les enfans! Quelle récompense d'un si noble dévoûment! Sa position est aussi cruelle que celle dont vous avez déjà précédemment sauvé sa femme. Qu'attend-on? Veut-on que les ennemis les plus acharnés du malheureux élèvent un cri pour demander qu'on mette un terme à ses infortunes? qu'ils renouvellent la réclamation des Romains aux Carthaginois? Il me sem-

Digitized by Google

ble que si, pendant une heure seulement, vous parliez à ceux qui tiennent son sort entre leurs mains, tout irait bien. Je connais tellement votre influence sur les opinions, même les plus opposées à vos opinions personnelles, que je suis tentée de me demander à quoi vous ne parviendrez pas dans une circonstance où les conseils de votre sagesse et de votre autorité sont d'accord avec l'intérêt de ceux à qui ils s'adressent? Demandez la libération de Lafayette comme récompense de vos avis : pourra-t-on vous refuser?

En un mot, la pensée que cette grande calamité peut avoir un terme, et que vos efforts doivent y contribuer, cette pensée m'émeut à tel point que, sans m'aveugler sur l'indiscrétion de cette seconde lettre, je n'ai pu m'empêcher de vous exprimer des espérances qui naissent à la fois de mon admiration pour vous et de mon intérêt pour lui.

NECKER DE STAEL.

A M. LEROY DE CHAUMONT.

Coppet 6 novembre 1796.

Je crains que vous ne me trouviez bien importune; mais je vous considère comme un guide bien plus que comme un mandataire; l'on peut s'en rapporter à votre caractère personnel mieux qu'à tous les calculs du monde, et puisque je vous confie la fortune de mes en-

Digitized by Google

fans, je n'hésiterai point à vous parler librement de mes intérêts particuliers.

J'ai vu une lettre du duc de Liancourt datée d'Amérique, et une autre d'un négociant américain bien informé; ils s'accordent pour ne conseiller à personne, soit d'aller en Amérique, soit d'y faire des acquisitions. Ces lettres sont de nature à guérir les Suisses de ces spéculations. Leurs auteurs ne disent pas s'ils savent où les terres de A*** sont situées. Ils disent, en outre, que les terres de M. T*** se vendent deux piastres l'acre. Ces terres sont-elles près des vôtres? Je vous prie de résoudre ces difficultés qui m'embarrassent d'autant plus que l'affaire de nos mille acres est un acte signalé de bonté de la part de mon père.

Cela n'a de valeur réelle qu'en ce que cela concerne mes enfans, et qu'en même temps cette acquisition prive mon père d'une partie de son revenu. Ces motifs que votre délicatesse comprendra parfaitement, m'obligent à demander que mes doutes soient levés avant la conclusion de tout marché définitif (1).

Mille complimens.

NECKER DE STAEL.

(1) On verra par la lettre ci-après, du 18 octobre 1804, que les conseils de M. le duc de Liancourt étaient sages.

(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

POUR M. SUARD,

Place de la Concorde, n. 3.

Ce 24 septembre.

Voilà une lettre de mon père et les plus tendres amitiés de ma part. Je vais m'établir pour cet automne à une campagne à sept lieues de Paris. Je ne perds pas toute espérance de vous y voir, ainsi que madame Suard, si votre santé vous le permet; mais je veux que vous sachiez d'abord combien je suis heureuse de me rapprocher de vous.

J'ai lu avec un plaisir infini plusieurs morceaux de vos *Mélanges*, et je n'ai pas besoin de vous dire à quelle distance je trouvais ceux signés P de tous les autres. Mais dites-moi, je vous prie, si c'est mademoiselle de Meulan (1) qui a écrit le morceau sur *Vauvenargues* et celui sur le *Thibet*, les *Anglais*, etc. C'est tellement supérieur, même à beaucoup d'esprit, dans une femme, que j'ai cru vous y reconnaître.

Donnez-moi des nouvelles de votre santé. Je ne puis vous dire assez combien vous êtes pour moi un principal motif d'aimer la France.

Parlez de moi, je vous prie, à nos amis communs, l'abbé Morellet, Gallais, etc. Que ne puis-je encore parler de ce pauvre M. de Veines!

Mon adresse est à Mafliers, par Beaumont-sur-Oise, département de Seine-et-Oise.

(1) Depuis madame Guizot. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

A M. GOUVERNEUR MORRIS.

Coppet, 16 août 1804.

Hélas, *my dear Sir*, ce n'est plus à lui, ce n'est plus à mon céleste ami que votre lettre est parvenue (1). Il m'a fallu lire les expressions touchantes de votre amitié pour lui, qui ne s'adressaient plus qu'à son ombre. Je l'aimais, vous le savez, quand vous avez quitté l'Europe : je l'aimais mille fois plus encore depuis que nos liens étaient devenus plus intimes. Son esprit, son ame s'étaient encore élevés, s'il est possible. Au lieu de vieillir, il était devenu céleste. La douleur de sa perte depuis quatre mois entre tous les jours plus avant dans mon cœur. Rien ne lui ressemble, rien ne lui ressemblera jamais. Ce n'est pas mon père, c'est mon ami, mon frère, la moitié de moi-même, la plus noble moitié que j'ai perdue.

Ah! dites-moi, dans votre Amérique où l'on s'aime, dans votre Amérique où l'on croit en Dieu, comment fait-on pour supporter la mort? Et quand les ames ont été si intimement unies, n'y a-t-il donc aucune communication entre les vivans et les morts? J'ai des amis, des devoirs; mais il était au fond de mon cœur, là où personne n'a pénétré, où personne ne pénétrera jamais. Pardon de vous parler avec tant d'abandon; mais à travers toute la dignité et la force de votre caractère, j'ai cru voir qu'une corde en vous répondait à la sen-

(1) Cette lettre répond à une lettre adressée à M. Necker, mort à Genève le 9 avril 1804. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

sibilité et d'un bout du monde à l'autre. Je pleure amèrement en vous écrivant.

J'espère que vous n'abandonnerez pas la surveillance de mes intérêts. C'est à la famille de M. Necker que vous rendrez service. J'ai bien besoin de conseils. Lorsque mon père m'avait offert plusieurs fois de prendre connaissance de sa fortune, je m'y étais toujours refusée. J'avais horreur de pouvoir me passer de lui sous quelque rapport que ce soit. Il faut bien à présent soigner l'existence de trois enfans, surtout sous un gouvernement qui peut tout prendre à tout le monde, puisqu'il peut tout prendre par la force, et que dans cette force il n'entre pas un seul élément d'opinion.

Adieu, *my dear Sir*, plaignez-moi, car mon cœur est brisé, et si vous priez Dieu, pensez à mon père. Rien de si pur que lui n'a existé parmi les hommes. Adieu encore, *my dear Sir;* je vous embrasse tendrement.

NECKER DE STAEL.

A M. GOUVERNEUR MORRIS.

Coppet, Suisse, 18 octobre 1804.

J'ai déjà confié une lettre pour vous, *my dear Sir*, à un Américain qui s'est embarqué à Bordeaux pour New-York. Dans cette lettre je ne pus vous exprimer que mon profond chagrin, et aujourd'hui encore je ne vous dirais autre chose si je n'avais à vous parler que du fond du cœur.

Digitized by Google

M. Leroy vous a écrit : moi, j'ai écrit à MM. Leroy et Bayard pour leur donner les pouvoirs relatifs au marché avec le juge Cooper. Puis-je espérer que vous aurez la bonté de prendre quelque intérêt à la conclusion de cette affaire? Ce fut ma confiance en vous qui me fit placer en Amérique une forte partie de ma fortune; c'est la même confiance qui fait aujourd'hui mon espoir et ma sécurité. Prêtez-moi l'appui d'un père. Hélas! cette précieuse protection paternelle n'est plus faite pour moi. Je l'invoque en vain : cette voix de la Nature et de Dieu ne me répond plus!

Voici l'état des affaires en Europe : les gouvernemens absolus remplacent partout les gouvernemens dits républicains. En Suisse, en Hollande, on est sur le point d'établir des chefs à vie. Bonaparte prendra la couronne de roi des Lombards à Milan, le printemps prochain. Les souverains d'Espagne et de Naples sont obligés de renoncer à leurs trônes, pour être supplantés par Bonaparte. L'Europe entière, à l'exception de l'Angleterre, est dépendante d'un seul homme. Telle est notre condition présente. Quant à l'avenir vous pouvez le juger mieux que personne. Faites-moi connaître votre opinion.

Je vais passer l'hiver en Italie. Où n'irai-je pas maintenant que le centre d'attraction est perdu pour moi. Peut-être vous irai-je visiter un jour : peut-être, au moins, un de mes fils, s'ils grandissent, le fera-t-il. Et vous? l'Angleterre ne vous verra-t-elle plus? Adieu, adieu; je vous embrasse, malgré la distance. Dieu nous bénisse, vous et moi.

Digitized by Google

A M. LEROY DE CHAUMONT.

Je vois que vous organisez vos propriétés avec une rare habileté et que vous avez un bel établissement. Je ne puis imaginer une carrière plus noble que la vôtre; et si je n'avais mes habitudes européennes, je me ferais un délice de devenir habitante de Leroysville. J'y trouverais, j'en suis sûre, une résidence des plus agréables, et notre ami Morris ferait renaître Paris dans mes souvenirs. Rappelez-moi, je vous prie, à sa mémoire, et n'oubliez point la protection de l'amitié que vous m'avez généreusement offerte depuis que j'ai été privée du protecteur qui honorait et soutenait ma vie.

Adieu, mon cher ami, nous nous retrouverons ensemble, l'année prochaine, sur les bords de quelque rivière.

NECKER DE STAEL.

Digitized by Google

A M. DE TALLEYRAND (1).

Vienne, ce 3 avril 1808.

Vous serez étonné de revoir une écriture dont vous avez perdu le souvenir. A la distance où nous sommes, il me semble que je m'adresse à vous comme d'un autre monde, et ma vie a tellement changé que je puis aisément me faire cette illusion. J'ai dit à mon fils d'aller vous trouver et de vous demander franchement et simplement de vous intéresser à la liquidation des deux millions qui font plus que la moitié de notre fortune et de l'héritage de mes enfans. C'est une douleur cruelle pour moi de penser que je nuis à ma famille, qu'ils seraient payés si demain je n'existais plus; car cette dette a un caractère si sacré que les préventions de l'empereur contre moi peuvent seules l'empêcher de statuer sur elle; et cependant il me semble qu'aux yeux de l'Europe, si Europe il y a pour moi, l'exil paraîtrait moins cruel si l'on se montrait juste envers la fortune. J'en ai assez dit sur ce sujet à vous qui devinez tout. Vous m'écriviez il y a treize ans d'Amérique, *si je reste encore un an ici, j'y meurs;* j'en pourrais dire autant du séjour de l'étranger; j'y succombe; mais le temps de la pitié est passé; la nécessité a pris sa place. Voyez cependant si vous pouvez rendre service à mes enfans. Je le crois; si vous le pouvez, vous le ferez. Je n'ai aucun moyen quelconque de vaincre les préventions de l'empereur contre moi. S'il ne croit pas que six ans

(1) Cette précieuse lettre ne porte pas de suscription. M. Boutron, à la collection duquel nous l'empruntons, nous garantit qu'elle était adressée à M. le prince de Talleyrand. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

d'exil et six ans de plus sont un siècle pour la pensée, s'il ne croit pas que je suis une autre personne, ou du moins que la moitié de ma vie est éteinte, et que le repos de la patrie me paraîtrait les Champs-Élysées, je n'ai aucun moyen dans ma situation de le lui prouver; mais vous qui vous souvenez peut-être encore quelquefois de moi, ne pourriez-vous pas lui dire quelle personne je dois être à présent, quelle personne la reconnaissance envers lui me ferait, enfin tout ce que vous savez aussi bien que moi?

Adieu, ne causerai-je donc pas une fois avec vous avant la vallée de Josaphat? J'ai le projet d'aller en Amérique : il me faut une patrie pour mes fils; je demanderai à New-York où vous avez logé. Il y a des momens où, malgré mon dégoût profond de la vie, je suis assez aimable; alors je pense que j'ai appris cette langue de vous; mais avec qui la parler? — Adieu. — Êtes-vous heureux? Avec un esprit si supérieur n'allez-vous pas quelquefois au fond de tout, c'est-à-dire jusqu'à la peine? Moi je voudrais me distraire et je ne le puis. Ce qui me fait mal surtout, c'est de ne pouvoir donner à mes enfans ni leur patrie, ni l'héritage de mon père. Si vous me soulagez de cela, je joindrai ce moment-ci à notre dernier entretien, et l'intervalle sera comblé.

Adieu, encore une fois, je ne sais finir qu'ainsi avec vous.

Digitized by Google

A M. ALBERT DE STAEL.

Je crois de mon devoir de vous écrire, Albert, bien qu'un sentiment de fierté m'empêchât de le faire avec tout autre qu'avec mon fils.

Voici le tableau de votre conduite : vous avez insulté de la manière la plus grossière une femme qui n'a ici ni frère, ni mari, que je protège seule, et qui, dans sa noble patrie, n'aurait pas rencontré un seul homme capable d'outrager une femme, et surtout de l'outrager sans le moindre danger, ce qui réunit la faiblesse d'ame à la dureté du cœur. — Vous ne lui avez pas fait depuis deux jours la moindre excuse, ni à moi non plus, et vous vivez dans ma maison à l'abri de mon nom et de ma fortune, sans daigner me montrer aucun égard. — C'est pour vous que cette conduite m'afflige, car vous devez savoir que je peux me passer de votre hommage, et vous n'êtes pas en état de connaître la mère que vous avez; vous apprendrez dans la vie que c'est à mon nom, ou plutôt à celui de mon père qu'est dû ce que vous avez d'agrément dans le monde. — Et sur quoi je vous prie se fonde votre arrogance? Est-ce sur votre vie passée? vous savez ce que j'en sais. — Sont-ce les connaissances que vous avez acquises? la considération dont vous jouissez? Les plus indulgens pour vous disent : *Il est fou, mais cela passera.* — Je ne vois pas un grand motif d'orgueil dans une telle louange. Cependant la vie s'avance, et vous aliénez de vous votre mère, votre frère, votre sœur. — Excepté le misérable atta-

Digitized by Google

chement que peut vous procurer une jolie figure, je ne vous connais pas un lien. M. de Montmorency est ici, vous ne le recherchez pas. Tout ce qui vous plaît, ce sont les habitudes vulgaires, la pipe, etc. Ni l'esprit de votre mère, ni la dignité des manières de votre frère, ni le charme de votre sœur, ni les lumières de M. Schlegel ne vous attirent; aucune idée de religion ne vous occupe. L'obéissance, le respect envers votre mère que Dieu vous commande, ne vous paraît qu'un fardeau dont il faut se débarrasser le plus tôt possible. Enfin quelle vertu, quel devoir accomplissez-vous dans la journée? Et si je mourais demain, quel souvenir pourrait vous calmer sur vos rapports avec moi depuis que vous êtes au monde. — Vous croyez que la vie consiste dans le plaisir, elle est tout autre que cela. Je ne suis ni sévère, ni froide; — les plaisirs aussi, ceux du moins qui captivent l'imagination, ont eu beaucoup trop d'empire sur moi; — mais, Dieu merci, je ne me serais pas couchée en paix si j'avais cru avoir blessé une personne malheureuse; et je n'aurais pu supporter une heure l'idée d'être mal avec mon père. — Albert, vous vous préparez une vie bien déplorable : non que je veuille me charger de la punition que vous méritez, je suivrai envers vous la ligne de devoir telle que je la conçois; mais vous n'avez aucune idée, vous, de la seule chose qui fait le devoir. — Vous imaginez que c'est admirable d'avoir dix-huit ans et cinq pieds six pouces; il y a pourtant eu quelques exemples de cette distinction-là. Vous ajoutez à tout cela l'idée que la bravoure est tout; c'est une belle chose, mais vous avez un malheur encore, c'est que, même dans ce genre, il vous manque cette générosité envers les faibles, ce respect pour les

Digitized by Google

femmes, qui fait seul de la bravoure quelque chose de chevaleresque. — Jean braverait la mort tout comme vous, et peut-être même avec plus de présence d'esprit. A quoi vous sert-il donc d'être le petit-fils de M. Necker? Et pensez-vous que bientôt ce titre qui vous protège ne vous servira d'accusation?

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° VII.

Guy Patin. — Lettres inédites. 5

Chronique secrète de Paris sous le règne de Louis XVI, en 1774, par l'abbé Baudeau. 29

Projet de mariage de Pauline Bonaparte avec Stanislas Fréron. — Lettres de Fréron, de Pauline et de sa famille. 97

Disgrace de Fouquet. — Plaintes de sa femme et de sa mère au Roi. 111

Défection de Murat. — Lettre à la princesse Borghèse. 143

Lettres inédites de J.-J. Rousseau. 147

Mélanges. — Inhumation de la tête de la princesse de Lamballe. — Le curé de Bagnolet et mademoiselle Mimie. — Élections de 1821. Lettre de l'abbé de Montesquiou à M. Dambray. — Lettre de Dussault, candidat à l'Académie. 152

N° VIII.

EST-IL BON? EST-IL MÉCHANT? comédie inédite de Diderot. 161

Chronique secrète de Paris, par l'abbé Baudeau (*Suite*). 262

Supplément a la correspondance de P.-L. Courier. 297

Mélanges. — Services secrets rendus à Henri III. — Insulte et réparation du duc d'Épernon au Parlement de Paris. — Lettre de Bossuet. — Indigence de mademoiselle Clairon. 308

N° IX.

Notices sur Vanloo et Rouelle, par Diderot. 321

Digitized by Google

Mémoires de l'abbé Blache (*Fin*). 331
Chronique secrète de Paris, par l'abbé Baudeau (*Fin*). 375
Les Prouesses de plusieurs Rois, par Sala. 416
Documens authentiques sur l'assassinat des duc et cardinal de Guise. 432
Qu'est-ce que Dieu faisait avant la création du monde? 456
Lettres inédites de madame de Stael. 464

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

REVUE

RÉTROSPECTIVE.

TOME IV.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENS AUTHENTIQUES,
INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE, A LA BIOGRAPHIE,
A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau
que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

TOME IV.

PARIS,
A L'IMPRIMERIE DE H. FOURNIER AINÉ,
RUE DE SEINE, N° 14.

1834.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

SUR LA

COUR DE HENRI II [1].

(1547-1559.)

François, premier de ce nom, roi de France, décède. Henri, son fils, aussi second de son nom, succède à cette couronne.

Sous ce règne, qui dura treize ans, non toutefois accomplis, et dès l'entrée d'icelui, la graine de nos guerres civiles fut semée parmi ceux qui tenaient les premiers lieux en l'administration publique, et prit avec le temps si profonde racine qu'elle a produit et mené le plus beau et le plus florissant État du monde jusques au bord de sa ruine et précipitation, dont il a été préservé non par prudence humaine, mais par une spéciale faveur et grace de Dieu.

La chose mérite d'être entendue de la postérité pour lui donner instruction d'aller au-devant de pareils ac-

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. Ces curieux *Mémoires*, auxquels l'intérêt des détails et le charme du style assurent l'attention des lecteurs, font partie de la collection Du Puy, vol. 86.

Digitized by Google

cidens, comme c'est le but et la fin de toute histoire.

Ce prince était à la vérité très-bien né tant du corps que de l'esprit; sa taille et proportion des mieux accomplies, robuste, forte et gaillarde pour le travail à quoi il s'adonnait beaucoup; et de disposition ce qui se pouvait désirer.

Il avait un air si affable et humain que, dès le premier aspect, il emportait le cœur et la dévotion d'un chacun; aussi il a été constamment chéri et aimé de tous ses sujets durant sa vie, désiré et regretté après sa mort. Le distique latin qui fut fait après cette malheureuse bataille de Saint-Laurent en fait foi, qui dit :

> Henrico parcit populus, maledicit at Annæ,
> Dianam odit, sed mage Guisiadas;

qui se rapporte à notre langue :

> Le peuple excuse Henri, maudit Montmorency,
> Hait Diane, sur tous ceux de Guise aussi.

Montmorency, connétable de France, avait été celui qui l'avait initié aux armes et mis l'épée à la main en cette armée que le feu Roi, son père, dressa auprès d'Avignon pour s'opposer à l'empereur Charles cinquième qui était descendu en Provence. Cela, comme il est à présumer, avec beaucoup d'autres parties considérables en ce personnage, fit qu'il l'a toujours aimé et honoré, et le rappela sitôt qu'il fut parvenu à la couronne, ayant été renvoyé dans sa maison dès six ans auparavant pour avoir trop assuré des promesses de l'empereur à son passage par la France, dont le maître avait été, aussi bien que les ministres, abusé.

Avant que ce dernier prince parvînt à la couronne,

Digitized by Google

il avait conçu une grande privauté avec Diane de Poitiers, mentionnée en ce distique, fille du sieur de Saint-Vallier, convaincu de la conspiration de Charles de Bourbon, pour raison de quoi, condamné à mort, eut la vie sauve par le mérite et bonne grace de sa fille.

Cette femme s'acquit tant d'autorité et de puissance sur ce prince que, combien qu'elle le devançât de beaucoup d'âge, elle l'a toujours entièrement possédé à sa volonté.

Comme nous voyons au ciel ces deux grands astres, le soleil et la lune, avoir toute principauté sur les autres, de même Montmorency et Diane avaient entière et absolue puissance en ce royaume, le premier sur la couronne, l'autre sur la personne.

François de Lorraine, duc de Guise, et Charles, cardinal de Lorraine, frères, s'étaient fort approchés de ce prince n'étant encore que Dauphin et tenaient bien en son endroit, non toutefois si ferme et appuyé qu'il n'eût pu être ébranlé. Pour du tout s'assurer, ils se jetèrent du commencement au parti de cette femme, spécialement le Cardinal qui était des plus parfaits en l'art de courtiser; comme tel il se gêna tellement par l'espace de près de deux ans, que ne tenant point de table pour sa personne il dînait à la table de Madame; ainsi était-elle appelée par le Roi même.

Aussi par son port et faveur il emporta tous les bénéfices de son oncle le cardinal de Lorraine, après son trépas, qui étaient grands, lesquels joints aux siens lui faisaient trois cent mille livres de rente, s'appropria tous les meubles de l'oncle qui étaient précieux, laissa toutes les dettes d'icelui qui étaient immenses à

Digitized by Google

ses créanciers, pour y succéder par droit de banqueroute.

Jacques Dalbot, sieur de Saint-André, l'un des plus fins et rusés courtisans de son temps, comme premier gentilhomme de la chambre de ce prince, avait aussi fort bonne part en lui. Il avait l'entendement vif, son entregeant fort agréable, beaucoup de valeur, adroit aux armes, fin et rusé en affaires; ces belles parties étaient contrebalancées de toutes espèces de lascivité et profusion, dont la justice divine lui fit bientôt porter la pénitence par une carnosité qui lui vint aux génitoires et le travailla tout le cours de sa vie.

Ces cinq furent choisis pour la conduite et direction des affaires : l'on pourra d'abordée trouver étrange qu'une femme y ait été comprise, attendu le sexe, l'usance et coutume générale entre toutes nations; mais l'effet en a produit la vérité; car, par les choses advenues, l'on verra qu'elle a fait la paix et la guerre, spécialement en deux traités, savoir, celui avec le pape Théatin qui fut nommé la Sainte-Ligue, l'architype et le moule de notre dernière ligue, et celui de Cateau-Cambresis; disposé et créé chanceliers de France à sa volonté : qui doit faire trouver moins étranges nos guerres civiles; car le gouvernement des femmes en notre France étant malheureux et fatal de tout temps, ainsi que l'expérience nous le témoigne, cettui-ci ne pouvait forligner de son influence maligne.

Alors fut institué un nouveau conseil appelé *Les affaires du matin*. Encore obscur est-il, le Roi étant éveillé, sa chemise lui est apportée. Lors tous les grands et la plupart de la noblesse entrent pour le saluer : sa chemise prise, qui lui est baillée par le premier et plus

Digitized by Google

grand des princes qui se trouve là, et lui habillé, après s'être prosterné à genoux devant un petit oratoire et autel qu'on lui dresse en sa chambre, ses dévotions faites, lui relevé, chacun se retire et ne demeure que ceux des affaires. Cet ordre a été si inviolablement gardé durant tout ce règne, que ce nombre n'a jamais été augmenté combien que cette femme, qui pouvait tout, fût obligée de promesse d'y faire appeler le feu duc de Nevers moyennant le mariage de son second fils à la fille de la dame de Bouillon envers laquelle cette femme tenait le degré d'aïeule.

Le mariage fut consommé et la promesse non gardée, parce que cette femme ayant considéré qu'elle serait aussi contrainte d'y faire appeler Claude de Lorraine son gendre, depuis duc d'Aumale, qu'elle aimait beaucoup, pour étouffer la rumeur qui en fût venue, et ne donner ouverture à la confusion, ni l'un ni l'autre ne furent admis : aussi la risée n'en tomba d'une part ni d'autre que sur ces deux femmes, qui, par une petite ambition féminine, étaient venues à cette convention.

Cette nouvelle introduction donna un congé aux principaux ministres du Roi défunt, qui étaient le cardinal de Tournon et l'amiral d'Annebaut; celui-ci néanmoins tant louangé et recommandé par le Roi défunt qu'il fut négligé, aussi bien que l'avis qu'il donna de rappeler au maniement des affaires ceux de Guise, parce qu'ils ne faudraient de mettre lui et ses enfans en pourpoint et son peuple en chemise.

Il n'y a loi si universelle et accomplie qui ne soit accompagnée de quelque défaut comme celle-ci le montre ; car Montmorency ayant, à cause de sa charge, pleine et absolue autorité sur les armes, ce prince le voulant ainsi, et lui de nature grave et impérieuse le pratiquant aussi

Digitized by Google

très-étroitement non-seulement sur les armes, mais aux conseils, affaires et délibérations qui se traitaient, laissa aux deux frères de Guise les mains pleines de vent et une autorité comme en idée. Ici est le champ et le guéret où la graine de nos séditions et partialités fut semée; le cardinal très-habile et très-soigneux à la cultiver et arroser ne cessa de brouiller au dehors, puisque le dedans lui était interdit qu'il n'eût trouvé place pour son frère, comme il fit en cette malheureuse ligue théatine sous ombre de laquelle, et aux dépens du public, il s'était déjà figuré la couronne de Sicile, comme héritage foncier de leur maison, avec celle de Naples, sur la tête de son frère, et les trois diadèmes sur la sienne.

Ce fait est de tel poids et conséquence et a tant apporté de malheurs à la France qu'il contraint de faire une disgression et toucher par ordre prépostère et mettre en évidence un fait non encore entendu qui en dépend.

Par ce traité le duc de Ferrare, Hercules, porta le nom de chef et capitaine-général de l'armée qui n'était qu'un titre emprunté, car en effet le duc de Guise l'était. Le duc de Ferrare devait fournir en payant quelque artillerie et autres munitions.

Le roi François dernier ayant commencé son voyage pour visiter toutes ses provinces où il n'avait point encore été : arrivé à Lyon, messieurs les ducs de Savoie et de Ferrare, fils du premier, le vinrent trouver et l'accompagnèrent jusques à Roussillon dont ils se retirèrent avant le parlement. Le duc de Ferrare présenta un état à Reine-mère de la dépense faite par son feu père en cette expédition; cet état revenait à deux millions neuf cent mille livres qui fut baillé à un intendant des finances pour vérifier, qu'il modéra à dix-neuf

Digitized by Google

cent mille livres : cette somme n'a point été mise parmi celle du grand parti de Lyon; aussi l'intendant n'y perdit ses peines.

Ces nouveaux conseillers ayant toute puissance et permission d'accommoder leurs affaires, Diane, pour avoir l'œil partout à l'entour de la personne de ce prince et en ses affaires, dépossèda le trésorier de l'épargne, Du Val, et mit en son lieu un nommé Blondel qu'elle faisait entrer à ce conseil du matin pour lui rapporter tout ce qui s'y faisait, se saisit de la terre de Brenné qui avait été confisquée sur le chancelier Poyet et baillée à la duchesse d'Etampes, qu'elle en dépouilla si bien qu'elle est toujours demeurée en sa maison. Elle eut don des deniers qui proviendraient de la confirmation des offices, qui revenait à une somme immense. Toutes les bagues de la couronne furent mises entre ses mains qu'elle a eues jusques au trépas de ce prince.

Le cardinal voulant aussi avoir sa part à une si grande et riche dépouille qui se faisait, s'appropria sur le même trésorier Duval de la terre de Dampierre, et de celle de Meudon sur le cardinal de Meudon, desquelles et de la petite ville de Chevreuse, qu'il recouvra aussitôt sans bourse délier, fit ériger un marquisat duquel il a fait hériter le feu duc de Guise, son neveu, et s'en servit de leurre pour tromper ses créanciers, comme de la terre de Marchais dont il avait dépouillé le feu sieur de Longueval par le complot et intervention du cardinal de Pelevé, propre neveu dudit Longueval, ce qui ne se doit trouver étrange en lui, car il était d'une nature si dénaturée qu'il n'a jamais su rien faire qui n'ait été contre son roi et sa patrie.

La baronnie d'Argilliers, proche de Vitry-le-Français, de revenu de six mille livres, fut aussi annexée à la

Digitized by Google

principauté de Joinville, mais depuis deux ans restituée au sieur de La Verville. La terre de Donjeux, proche dudit Joinville, y est demeurée; celle d'Eschenetz y était encore des mieux séantes. Pour l'y joindre, le sieur d'Eschenetz, qui était capitaine de cinquante hommes-d'armes, fut cassé; cela étant un peu injurieux, on lui fit dire que s'il voulait faire présent de sa terre, qu'il ne serait pas seulement remis, mais qu'on lui baillerait l'ordre. Il fit la même réponse que Démosthène à Laïs : « qu'il n'acheterait pas si cher un re-« pentir. »

L'hôtel de Clisson, acquis par le premier sieur de La Bourdaizière, qui avait été trésorier de l'extraordinaire et depuis trésorier de France en Touraine, fut changé en celui de Guise comme il est encore à présent.

A la part du sieur de Saint-André tomba la terre de Vallery en la recherche des dégradations de la forêt d'Orléans où il ne perdit pas son temps.

Quelque changement qu'il advînt en ce nouvel Etat, le commencement ne laissa d'être très-heureux, et comme ce que l'on sait, car le feu de nos ambitions n'étant encore allumé, il n'était question que du bien public et à qui mieux ferait; mais comme le pape Jules fut la fin de la prospérité de l'Empereur et le commencement de son malheur, de même le Théatin et les siens furent les auteurs de notre ruine. Le cours des affaires ne l'a que trop fait connaître, et serait à désirer que cette femme et le cardinal n'eussent jamais été, car ces deux seuls ont été les flamèches de nos malheurs, ayant toujours été reconnus d'un chacun. Le duc de Guise, grand chef de guerre et capitaine capable de servir sa patrie, si l'ambition de son frère ne

Digitized by Google

l'eût perverti et empoisonné; aussi a-t-il dit plusieurs fois de lui : « Cet homme enfin nous perdra. » Et quant à Saint-André, il s'est toujours montré digne de ce qui lui a été commandé.

Ce qui est dit des deux secrétaires-d'État ne passa pas ainsi qu'il est porté au livre imprimé; car il n'y a point eu de secrétaire-d'État sous le nom de Neufville. Ceux qui l'étaient lors de la mort du feu roi François étaient le général Bayart, Boucherel, Berton sieur de Villandry, et L'Aubespine. Bayart fut dépossédé et constitué prisonnier au château de Melun, à tort, car il était fort homme de bien, très affectionné au bien public. En son lieu entra Duthier. Clausse, nommé Marchaumont, était secrétaire du roi Henri dès-lors qu'il n'était que Dauphin; comme tel il entra en sa charge et se donna le titre de premier sur ses compagnons, porté du tout de Diane. Je parlerais de l'ordre, du département de leurs charges, si cela ne remplissait trop l'histoire, et n'apportait de la confusion et obscurité en un long narré. L'Aubespine fut bien en branle, témoin le pasquil de lors (1), qui portait pour son regard :

L'Aubespine
Gelé jusqu'à sa racine.

Mais le Roi le conserva jusqu'à en prier Madame et mon compère; car ces deux pouvaient tout. Ce qui suit de l'histoire va bien.

En l'année quarante-huit, ce qui advint de la querelle de feu M. le prince de La Roche-sur-Yon et M. d'Andelot y doit être ajouté, comme le préambule

(1) *Le pasquil de lors*, le Noël, la chanson du temps.

Digitized by Google

et premier coup d'essai de nos guerres civiles : on n'en touche rien ici, parce que le discours sur la déclaration de M. de Mayenne pour la convocation des États dans la ville de Paris le porte tout au long et au vrai.

Pour l'intelligence du fait de l'avocat Du Moulin et de son livre : CONTRA PARVAS DATAS ABUSUSQUE CURIÆ ROMANÆ, *faut noter ce qui s'ensuit :*

Environ le temps que l'empereur obtint cette grande victoire sur le duc Jean de Saxe, électeur, advint l'assassinat de Pierre-Louis Farnèse, qui possédait les villes de Parme et de Plaisance. Ce prince, qui ne laissait échapper aucune occasion que ce fût, bonne ou mauvaise, pourvu qu'elle lui pût servir, enflé de l'heureux progrès de ses affaires en Allemagne, se figura à l'instant un semblable succès de toute l'Italie pour beaucoup de raisons qui se remontraient et symbolisaient à son avantage en ces deux nations : premièrement, qu'elles étaient toutes deux maniées en aristocratie et par petits roitelets, et par conséquent bien aisé à en découdre les pièces, comme il lui était advenu en Allemagne ; que, à cause de sa dignité impériale, il avait la même entrée, autorité et commandement en Italie que en l'autre ; que la Sicile et Naples où il était souverain absolu faisaient l'un des bouts et l'État de Milan l'autre, comme en Allemagne les Pays-Bas et les provinces de la maison d'Autriche. Sa créance, fortifiée du conseil que lui en don-

Digitized by Google

nait dom Fernand de Gonzague, et beaucoup plus de l'assomption au papat de Jules del Monte, qu'il sut si bien endormir qu'il nous déclara la guerre sans savoir pourquoi, à la mirande de laquelle l'Empereur nous voulait chasser, afin qu'il ne nous demeurât nulle occasion de le brouiller en ses desseins. Mais il avait mal étudié au livre de la providence de Dieu, qui en avait ordonné bien autrement; car ce pauvre prince, enivré de la sagesse humaine, n'eût jamais jugé, en l'état où il pensait être, qu'il était à la veille du jour de sa catastrophe et renversion de sa fortune, comme il advint quasi à l'instant même en sa fuite de la ville d'Œnipont, la plus honteuse et misérable que l'on saurait figurer; et n'est besoin de le représenter, car l'histoire le sait parfaitement bien, excepté qu'elle a encore oublié qu'arrivant à Villac, il se trouva et sa suite sans argent, tant Maurice lui chaussa les éperons de près, et fut contraint de dépêcher sur-le-champ à Venise pour prendre argent à intérêt pour son vivre ordinaire, comme il se fit, à soixante pour cent.

Cela fut cause que nous prîmes Parme en notre protection, et pour faire que le pape mît de l'eau en son vin, nous eûmes recours à nos remèdes ordinaires des défenses de porter nos souliers et notre argent en cour de Rome; délia la langue aux gens doctes à discourir, et aux simples ouvrit les oreilles pour écouter les merveilles des abus de notre saint-père et de sa cour de Rome.

Dumoulin, des premiers de sa robe en son temps, eut commandement exprès de mettre en lumière ce beau et docte discours qu'il en a fait, qui fut imprimé et autorisé de privilége royal, et incontinent envoyé par toutes nations par courriers exprès. J'étais lors à

Digitized by Google

Coire, principale ville des Grisons, et eus commandement d'en envoyer à Vergerio, dénommé dans l'histoire, et à tous les ministres du pays; j'en baillai aussi des exemplaires aux ministres de la ville, leur marquant au doigt la permission du Roi qu'ils admiraient encore plus que le livre, qui eut néanmoins tant d'efficace que l'on oyait partout les louanges que l'on donnait à Dieu que la lumière était parvenue jusques à la France. Les sermons des ministres furent changés, qui ne faisaient auparavant que rompre la tête au peuple, que c'était une chose horrible d'avoir donné leur vie à louage à des princes étrangers, parlant de notre alliance, à exhorter un chacun à la manutention de cette couronne.

Le chevalier franc, qui était venu de la part de l'Empereur pour essayer de nous brouiller, s'en retourna avec sa courte honte; mais bien davantage ces trois mille Allemands, que l'on envoyait pour le siége de ces deux villes, et s'étaient présentés pour passer par un coin des Grisons, par permission, trouvèrent semblables forces du pays toutes armées à blanc qui leur firent prendre autre chemin, et perdirent sept ou huit journées de temps, qui fut cause que leur secours ne vint à propos: le bonhomme Du Moulin en eut une ingrate récompense, car le Cardinal ne cessa qu'il ne l'eût fait chasser, qui est le prix et salaire ordinaire des gens de bien; mais il fut reçu, partout ailleurs que parmi les siens, avec beaucoup d'honneur.

Digitized by Google

L'entreprise sur le château de Milan en l'année mil cinq cent cinquante-cinq.

Deux Siennois, de l'un desquels le nom était George, de l'autre il ne m'en souvient, s'insinuèrent envers dom Juan de Lina, castellan du château de Milan, qui depuis vint au service du roi Henri II, d'une si étroite et familière privauté qu'ils allaient et venaient privement audit château et y séjournaient, se pourmenaient partout comme bon leur semblait sans contredit ni soupçon; tous ceux de la maison dudit dom Joan les honoraient tant pour le bon visage qu'ils voyaient que leur maître leur rendait, que pour être de conversation humaine et affable.

Il y a en ce château un parterre, ou jardin répondant sur le fossé d'icelui, que ledit dom Joan avait fait accommoder, tant pour le plaisir que pour le profit.

Dedans le fossé y avait aussi un petit bateau attaché à la muraille dudit château de la part d'icelui, dont un bon vieil homme, jardinier, qui servait de fort longtemps en icelui, avait la clef.

En ce fossé plein d'eau on tenait du poisson, et servait comme de réservoir assez agréable, dedans lequel ledit castellan descendait quelquefois, tant pour se promener que pour le plaisir de pêcher; ce jardinier y était assez souvent à prendre du poisson pour la provision de la maison.

Ces deux Siennois, d'esprit subtil, s'avisant qu'il y avait moyen de faire entreprise sur la place par ce côté-là qui est fort détourné, au moyen de quoi ledit

Digitized by Google

castellan ne descendait point en ce fossé qu'ils ne lui fissent compagnie, même y allaient souvent à part avec le jardinier; en firent si bien qu'ils reconnurent toutes les avenues, même en la présence dudit castellan, et à part avec ledit jardinier, feignant de contrefaire par plaisir la voix, les gestes et le comportement de ce jardinier, ce qu'ils faisaient si naïvement qu'on les prenait pour le jardinier même.

Etant parvenus à ce point, ils trouvèrent moyen de le faire entendre à monsieur le maréchal de Brissac et de lui proposer l'entreprise, à quoi il se disposa d'un désir très-ardent et très-affectionné comme la pièce le méritait aussi.

Là-dessus ces deux Siennois, feignant de désirer s'approcher dudit castellan, louent une maison de celles qui répondent de la ville sur la grande place qui est devant ledit château, la plupart inhabitées, parce que peu d'étudians désirent avoir la fréquentation de gens de guerre, pour la disparité de mœurs et façons de vivre d'entre eux.

Ils choisissent une maison qu'ils jugèrent la plus commode et capable à leurs desseins, où il y avait de grandes caves et autres lieux souterrains; font faire force échelles, non à Milan ni aux lieux proches, mais au loin, hors de tout soupçon; les font amener si secrètement qu'on n'en fit aucune découverte.

Font provision de longue main de vivres, chair salée et biscuit et tout ce qui faisait besoin pour recevoir une troupe de quarante ou cinquante hommes et les accommoder pour autant de jours qu'il serait besoin; ce fait, donnent avis que tout était prêt de leur part et n'attendaient plus que les forces pour l'exécution.

Il était convenu qu'on leur enverrait des soldats de

Digitized by Google

loin, non en troupes, mais deux à deux sans plus, pour ne rien découvrir, qui portaient pour signal une sonnette en leur main, et, étant arrivés à Milan en un certain lieu, pelleteraient avec lesdites sonnettes; ces Siennois, qui avaient le mot du guet, répondant de même, étaient incontinent suivis là par où ils allaient. Arrivés dans leur logis ils logeaient et enfermaient à la clef eux-mêmes dedans ces caves et lieux souterrains les soldats qui ne savaient où ils étaient, sinon qu'ils étaient en la ville de Milan. Avec cet ordre, en huit ou dix jours ils eurent le nombre d'hommes qu'ils désiraient qui leur furent envoyés de Piémont par le pays des Suisses et Grisons afin d'être plus couverts.

A même temps et par même chemin passa le sieur Ludovic de Birague, lui sept ou huitième, en habit dissimulé, car il contrefaisait le valet. Le moindre de la troupe, que on nommait le sieur Jean André, faisait le maître; ledit sieur Ludovic choisi chef pour l'exécution de cette entreprise. Les environs de Parme et la Mirande tous remplis de gens de guerre français, où il y avait une troupe destinée pour se jeter dedans la place après l'exécution, cette entreprise se conduit fort heureusement jusques au point de l'exécution, non inclusivement mais exclusivement, comme disent ceux qui se mêlent de procès. Ledit sieur Ludovic, les Siennois et les soldats assemblés portent les échelles, vont sur le lieu jusques au pied de la muraille, voulant planter les échelles; icelles se trouvant trop courtes, qui rompit cette belle entreprise. On trousse bagage, chacun se retire sans être aperçu, l'exécution est remise jusques à ce que cette faute fût réparée. Quelques-uns des soldats ayant pris le chemin plus court pour retourner en Piémont sont découv-

Digitized by Google

verts, l'entreprise aussi; dom Fernand s'achemine en diligence à Milan pour y pourvoir. A son arrivée, Georges et son compagnon se préparant pour aller faire leur cour, Georges dit à l'autre qu'il l'attendît jusques à ce qu'il eût été acheter des gants neufs, parce que les siens ne valaient rien. En ces entrefaites dom Fernand descendit de cheval et confère avec dom Joan; on envoie sur-le-champ au logis des Siennois, celui qui était demeuré, pris, la rumeur en étant, vola jusques à Georges; il déloge sans trompette, passe par les Grisons à Coire, où récite cette histoire, moi présent qui l'ai recueillie de mot à mot, et sauve sa vie : celui qui était demeuré fut exécuté quatre ou cinq jours depuis et tiré à quatre chevaux.

La prise de monsieur d'Andelot et de Sipierre.

L'histoire la rapporte de mot à mot : tout ce qu'on y peut ajouter est, qu'après que les prisonniers furent mis au même château, leur prise entendue, aucuns des leurs furent envoyés devers eux avec passeport pour pourvoir à leurs commodités, entre autres pour monsieur d'Andelot un nommé Boutteville, frère de la demoiselle Du Plessis, rue des Prouvelles, à Paris, qui acheta force bas de soie dont en fut porté demi-douzaine de bas et présentés au Roi, qui fut le premier en son royaume qui porta bas de soie. L'usage en fut incontinent après si commun que les valets de boutique en firent litière : chose à noter pour éviter la corruption que la communication des étrangers apporte à une nation.

Digitized by Google

La journée de Renti.

Le discours en est bon, à quoi on peut ajouter deux choses dignes d'être remarquées, savoir, qu'en l'armée de l'Empereur le comte de Schwartzembourg avait douze cents Reîtres qui furent les premiers qui se sont vus en armées, et des mousquets sur roues devant un escadron de gens de pied, qui se tournaient en tous sens, dont il en fut pris quelques-uns qui furent amenés devant le Roi. Cela donna l'invention des mousquetaires qui ont été depuis comme l'autre des Reîtres, car en la première armée que le Roi dressa depuis, il en fit lever sept mille, conduits par le duc Jean-Guillaume de Saxe et autres capitaines allemands. Si on veut ajouter la troisième, le sujet est que les armées de ces deux grands princes étant dressées et arrangées en leurs avant-gardes, bataille et arrière-gardes d'une part et d'autre, le Roi en la bataille, armé de toutes pièces, et auprès de lui monsieur le cardinal de Guise de même avec une cote d'armes richement étoffée, et lui d'une autre contenance que de penser lors à son bréviaire, mais à bien frapper; et le cardinal de Lorraine son frère au beau milieu du bagage, parmi les mulets, de coffres et charrettes tous chargés pour gagner au pied à la nécessité; ledit cardinal, ayant une jupe rouge de velours avec la croix blanche simplement, sur une jument grise pour combattre, des éperons s'il fallait fuir, dont chacun se riait; ce n'était toutefois pas chose étrange, car la couardise s'engendre de faute du courage, et la faute du courage engendre la lâcheté, la lascivité et la méchanceté qui déprave entièrement la nature.

Digitized by Google

Trève de Vaucelles (1).

Le Roi étant à Pont-le-Voy, sept lieues de Blois, un courrier dépêché de la part de monsieur l'Amiral et de l'évêque de Limoges apportant la nouvelle de la conclusion de la trève et de l'acheminement dudit évêque pour en venir représenter les particularités audit seigneur (car long-temps après l'on ne savait encore que c'était en France de ce mot Majesté); on partit le lendemain pour se rendre audit Blois. Le soir, à l'arrivée, on reçut une dépêche de Rome où était l'horoscope du Roi composée par Gauriais. Je le mis en français pour le faire entendre au Roi. Cet horoscope fut négligé jusques au jour de la blessure dudit seigneur, dont je représentai la copie qui donna beaucoup d'ébahissement.

Le lendemain l'évêque de Limoges, appelé au cabinet, faisant son rapport, le cardinal de Lorraine arriva; ici faut voir ce qui est contenu en la déclaration de monsieur de Mayenne et le rapporter.

Le voyage de l'amiral de Châtillon vers l'Empereur et roi Philippe, pour la ratification de la trève (1556).

La résolution prise du voyage de l'Amiral devers l'Empereur et le roi Philippe pour la ratification de la trève, il se rendit à Péronne pour dresser son équi-

(1) 5 février 1556.

Digitized by Google

page, où arrivant incontinent après l'évêque de Limoges, désigné ambassadeur devers lesdits sieurs Empereur et roi Philippe, les sieurs de Damville, à présent connétable de France, de Méru, aussi depuis amiral de France, le comte de Chervy, depuis grand écuyer, les sieurs de Listevet, de Piennes, Sipierre, Genlis, et plusieurs autres seigneurs de qualité, tous les capitaines et gouverneurs des villes et places de Picardie, qui avaient chacun une grosse chaîne au cou pour être connus et distingués des autres, toute cette assemblée faisant troupe d'environ mille chevaux.

Sur la fin de mars on partit dudit Péronne pour aller au gîte à Cambray. Le sieur de Bossu, grand écuyer de camp, se trouva à mi-chemin, qui reçut ledit amiral et le conduisit jusques audit Cambray où l'on séjourna le lendemain sur la remontrance que ledit sieur de Bossu fit que l'Empereur et le Roi son fils ayant indicté une assemblée de tous les ordres des Pays-Bas à Bruxelles où ils étaient, qui se rencontrerait en même temps que ces seigneurs français arriveraient en la ville où l'on ne pourrait pas les faire accommoder si bien qu'on désirait; au moyen de quoi il avait charge de prier ledit sieur Amiral de retrancher sa suite le plus qu'il pourrait, qui fut cause que ces capitaines et gouverneurs de Picardie furent renvoyés avec leurs belles chaînes, lesquelles furent la plupart jouées avant leur séparation.

Le vingt-cinquième mars, fête de l'Annonciation Notre-Dame, arrivés audit Bruxelles, et logés en une grande rue, nommée les Arènes, sur les onze heures du soir, un homme, Français de nation, nommé François de Villiers, natif du bourg de Chaumont, sur la rivière de Loire, entre Blois et Amboise, qui était se-

Digitized by Google

crétaire du sieur de Barllaymont, grand intendant des finances de ces princes et employé en leurs principaux et plus secrètes affaires, se présenta audit Amiral, lui fit entendre qui il était, et que n'ayant rencontré le moyen de faire sa fortune en France, il s'était mis au service dudit Barllaymont; néanmoins que le cœur français, la fidélité et dévotion envers son prince naturel lui étaient toujours demeurés en leur entier pour lui faire service en toutes les occasions qui se présenteraient; qu'il n'ignorait qu'il était aussi lié de fidélité envers celui qu'il servait; mais celle de son roi étant naturelle et primitive, à laquelle il ne devait et ne voulait défaillir, l'en dispensait. Pour y commencer, qu'il avait à dire, que ces princes savaient déjà bien que nous avions résolu la rupture de la trève à la première occasion qui se présenterait, fondés sur cette belle intelligence que nous avions avec le pape Théatin; partant se tenaient sur leurs gardes, et pourvoyaient à leurs affaires autant et plus soigneusement que s'ils eussent été en pleine et ouverte guerre avec nous; mais que leurs affaires étaient si décousues, eux si en arrière, et l'Empereur si découragé en soi de la honte qu'il avait reçue en Allemagne, lorsqu'il pensait être au-dessus de ses affaires, et en pleine et absolue monarchie de toute l'Europe, qu'il avait résolu de retirer du tout et remettre ses Etats entre les mains de son fils, pour, lui encore vivant, le fils s'assurer mieux en iceux, ce qui lui était très-nécessaire, car le fils n'ayant encore nulle expérience, nourri à l'espagnol qui dédaigne toutes autres nations, et lui particulièrement ne faisant cas que de la sienne, on voyait déjà les divisions qui se préparaient en sa cour entre les Flamands et Espagnols, étant séparés de converser, boire et manger et

Digitized by Google

de toutes communications les uns des autres, au moyen de quoi ils ne faudraient d'entrer en guerre civile s'ils n'en rencontraient au-dehors. Encore que le père recommandât au fils de fuir tant qu'il pourrait la rupture de la trève, et qu'il quittât plutôt quelque chose du sien, qu'il renouât tant qu'il pourrait les intelligences qu'il avait en Italie, et rappelât à soi les Farnèse pour la conséquence de l'État de Milan, lequel borné, du côté de nous, au Piémont, de l'autre, des villes de Parme et la Mirande, il était à craindre que nous y fissions encore plus grande ouverture; et déjà avaient-ils commencé de loin à les faire sonder par personnes tierces.

Et parce que ce personnage jugeait cette rupture de trève comme fatale et inévitable de notre côté, afin qu'elle n'intervînt sans nous rapporter quelque fruit dès l'entrée de la rupture, il nous donnait avertissement de deux entreprises, savoir, celle de Douay, dont monsieur l'Amiral prit les mémoires, et d'une autre que je ne nommerai parce qu'elle n'a point été tentée et se pourrait encore faire. L'Amiral lui fit fort bon accueil et ne s'oublia pas de l'échauffer de plus en plus en la dévotion où il était, lui bailla lui-même cent écus en don, quoiqu'il eût toute peine de les lui faire prendre, lui protestant toujours que ce n'était pas le gain ni l'avarice, mais l'assurance qu'il avait des bienfaits de cette couronne, quand il retournerait parmi les siens. De fait il s'est toujours conduit avec les mains si nettes, que jamais je ne lui ai su faire prendre aucun bienfait, combien que je lui en aie assez de fois porté, et qu'il eût fait des services qui ne se peuvent assez dignement et suffisamment récompenser.

Le lendemain matin, tous ces seigneurs français,

Digitized by Google

assemblés chez monsieur l'Amiral en une grande cour qui était au logis, pendant qu'il dépêchait quelques affaires, les esprits français, qui sont comme le cours du ciel en pertuel (1) mouvement ne se pouvant arrêter, se mirent la plupart d'eux à jouer au cheval fondu dont le bruit étant répandu, plusieurs gentilshommes flamands et autres de qualité y étant accourus, trouvèrent le jeu si beau qu'ils firent de même; mais les nôtres emportèrent le prix, car il n'appartient qu'au Français à faire le folâtre de bonne grâce.

Environ une heure après, l'Amiral alla devers le Roi, au château où tout était paré et à l'avantage selon la grandeur du prince; mais il avait une chose du tout indigne de la générosité royale, la grande salle dudit château joignant la chapelle était tapissée d'une tapisserie richement étoffée, mais qui représentait l'histoire de la prise du feu roi François devant Pavie, son embarquement en Espagne, et généralement tout ce qui était intervenu à cet exploit. Cela fut étrangement déplaisant aux gens de bien de notre nation, au mépris de laquelle on s'avisa mal à propos de faire cette parade qui tourna plus à leur honte et confusion qu'à leur honneur et réputation : car ce seul accident procédant de la volonté du grand Dieu des batailles, qui en ordonne comme il lui plaît, et non du mérite du victorieux, sujet à même désastre et fortune, comme il lui était fraîchement arrivé en cette honteuse et lâche fuite d'OEnipont lorsque Maurice le tenait de court, comme le chasseur fait le peureux lièvre, prêt à lui mettre la main sur le collet s'il se fût fidèlement acquitté de son devoir envers sa patrie et à notre Roi,

(1) *Pertuel*, pour perpétuel.

Digitized by Google

à qui il s'était lié et obligé de sa propre foi; ayant ce grand roi François acquis plus d'honneur d'avoir en ce désastre généreusement combattu, que le victorieux d'avoir, non par soi, mais par autrui, heureusement vaincu.

Bousquet, qui était en notre compagnie, sans dire mot ni prendre conseil que de soi-même, sut fort gentiment rendre le change de ce brocart et faire une risée de leur turpitude et avarice par une bouffonnerie que je ne réciterais autrement.

Le lendemain, la messe fut célébrée en cette chapelle par l'évêque d'Arras, où assista le Roi en son oratoire, et de l'autre côté l'Amiral avec l'ambassadeur de France et les principaux seigneurs qui l'avaient suivi. La messe célébrée, le Roi s'approche de l'autel où l'évêque d'Arras tenait le livre du saint Évangile, sur lequel ce prince jura et promit l'observation du traité. Ce fait, à l'instant Bousquet, son valet et non plus, car tout le trait du maître était compris entre ces deux, commencèrent à crier à haute voix *largesse*, ayant chacun un grand sac plein d'écus, qu'ils commençèrent à jeter de çà de là et se faire large, car tous couraient à la prise et les abandonnaient. Le Roi, à ce cri, se retourna avec admiration devers l'Amiral, estimant que les Français, après leur première folie, fussent passés jusques à cette témérité de faire largesse chez lui et en sa présence; l'Amiral demeura court, ne sachant encore que dire qu'il ne sût la vérité. Il découvre Bousquet et son valet jouant cette farce qu'il montra à ce prince; cette farce fut si dextrement jouée, que les assistans, qui étaient plus de deux mille, tant hommes que femmes, car la chapelle qui est fort grande, et cette grande salle tapissée joignant toute ouverte en était remplie, estimant que

Digitized by Google

ce fût une libéralité de ce prince, se jetèrent avec une furieuse ardeur à recueillir ces écus. Les archers des gardes les premiers vinrent jusques à se pointer les hallebardes les uns contre les autres, le reste de la multitude entra en telle confusion, que les femmes échevelées, leurs bourses coupées, les uns et les autres, hommes et femmes renversés par une si étrange drôlerie, que ce prince fut contraint de regagner l'autel pour se soutenir, tombant à force de rire; les reines douairières de France et de Hongrie, madame de Lorraine et autres toutes renversées plus d'une heure que dura cette farce, en fin de laquelle le Roi voulut avoir Bousquet pour l'entretenir durant son diner, qui, après plusieurs bouffonneries, le paya d'une autre monnaie; car au dernier service, par permission du Roi toutefois qui ne savait qu'il voulait faire, prit les deux bouts de la nappe du côté d'en bas, se jette sur la table, se roule tout du long d'icelle, prend les deux autres bouts d'icelle, et s'en enveloppe avec tout ce qui était dedans qu'il emporte, après avoir fait très-grande révérence et dit grand merci.

Le dimanche de Pâques fleurie, en suivant, l'Empereur étant en sa petite maison du parc de Bruxelles, en laquelle il s'était assez long-temps auparavant retiré pour se décharger du monde, mais qui s'était toujours retenu la connaissance et disposition des affaires, ayant pour tout conseil l'évêque d'Arras, qui rapportait à son fils et autres seigneurs du conseil son avis, l'Amiral avec sa suite l'alla trouver audit lieu. Ce logis est un petit bâtiment qu'il avait fait faire au bout du parc, auprès de la porte de Bruxelles, qui va à Louvain, qui ne ressentait pas son mausolée, mais la retraite d'un simple citadin; car je n'y reconnus qu'une

Digitized by Google

antichambre qui servait encore de salle et sa chambre, chacune ne contenant en carré plus de vingt-quatre pieds. On y montait par un escalier de dix ou douze marches pour le décharger seulement des vapeurs de terre, point de surédifice. Dès le pied de cet escalier jusques à la fin de cette antichambre, étaient en haie double plusieurs seigneurs, les plus jeunes n'ayant pas moins de trente-cinq ans, les plus âgés ne passant aussi l'âge d'environ quarante et cinq ans, tous parés de noir et en grave et vénérable port et contenance, tous la tête nue tant que les Français mirent à passer.

Il attendait l'Amiral en sa chambre, assis en une chaise, à l'occasion de ses gouttes, ladite chaise couverte de drap noir; au-devant de lui une table de longueur environ six pieds, couverte d'un tapis de drap noir, sa chambre et antichambre tapissées de même qui furent incontinent remplies de Français et non d'autres, car les gentilshommes qui faisaient haie se retirèrent au bas de l'escalier pour faire place. Son habillement était une petite robe citadine de serge de Florence coupée au-dessus des genoux, ses bras passés au travers des manches d'un pourpoint de trilliz (ou toillez) d'Allemagne noir, un bonnet de Mantoue entouré d'un petit cordon de soie, sa chemise à simple rabat; cette simplicité illustrant d'autant plus ce prince qui était à la vérité très-grand, si son extrême ambition eût été quelque peu retenue.

L'Amiral s'approchant avec une révérence condigne à la grandeur de ce prince et à la gravité et port dudit amiral, qui n'était apprenti à jouer son personnage, lui dit : « Sire, le plus grand souhait que le Roi très-« chrétien, mon seigneur souverain, a toujours eu, a été « qu'il plût à Dieu bénir son règne d'une parfaite paix

Digitized by Google

« et amitié avec tous les princes chrétiens, ses voisins.

« Ce bénéfice a commencé à produire son germe avec « vous par une trève convenue le cinquième jour de « février dernier, qui enfantera, si Dieu plaît, une « paix indissoluble entre tous vos royaumes, États et « sujets; il a plu audit seigneur me députer par de- « vers vous pour être présent au serment accoutumé, « et qu'il vous plaira faire pour l'observation de ladite « trève, ainsi que vous verrez par les lettres qu'il vous « en écrit et que je vous présente de sa part. »

Sa réponse fut :

« Monsieur l'amiral, le Roi, monsieur mon bon « frère, me rend un très-apparent témoignage de sa « vraie et parfaite amitié, me faisant cet honneur de « m'écrire et d'avoir choisi un si digne ministre que « vous, qui êtes le très-bien venu pour être le porteur « de la lettre. »

En la recevant, il voulait l'ouvrir; mais, parce qu'elle était fermée d'un tiret plus ferme que les autres lettres communes, comme est la coutume des rois quand ils s'entr'écrivent en leur grandeur, il s'en trouva en peine. L'évêque d'Arras, qui était derrière la chaise, s'avançant pour penser l'ouvrir, il se retourna, et dit : « Comment, Monsieur d'Arras, me voulez-vous ravir « ce devoir dont je suis tenu envers le Roi, monsieur « mon bon frère; jà n'advienne qu'un autre le fasse « que moi. » Et, continuant lui-même l'ouverture, se retourna devers monsieur l'Amiral avec un souris gracieux : « Que direz-vous de moi, monsieur l'Amiral? ne « suis-je pas un brave cavalier pour courir et rompre « une lance, moi qui ne puis qu'à bien grande peine « ouvrir une lettre? » Laquelle il bailla audit évêque, lui disant : « Lisez-la. » Ce qu'il fit.

Digitized by Google

Quelque curieux pourra remarquer ici que je ne fais autre mention de ce mot *Majesté* parlant de ces deux grands princes, l'Empereur et notre Roi. Je désire qu'il sache que le langage français était lors si net et si chaste que on ne savait que c'était de ce mot de *Majesté*, et autres mots sycophantes que la flatterie a inventés depuis, et en contre-échange la rébellion et mépris de la dignité royale a pris siège en nos cœurs, et ne peut-on qu'à bien grande peine les arracher.

L'Empereur, après la lecture, entra en discours communs et familiers qui se font en tels actes, et demande à monsieur l'Amiral : « *Le Roi* » (toujours *monsieur mon bon frère*, et de ce mot absolu *roi*) *se* « *porte-t-il?* » — « Fort bien, Sire, » répondit monsieur l'Amiral. — « Hé! que j'en suis aise! comme pensez-« vous bien combien le cœur m'en rit, et non sans cause, « car je tiens à beaucoup d'honneur d'être sorti du côté « maternel de ce fleuron, qui porte et soutient la plus « célèbre couronne du monde; mais on m'a dit toute-« fois qu'il commence déjà à grisonner, il n'est rien si « jeune que lui; il n'y a, par manière de dire, que trois « jours qu'il était en Espagne, jeune prince, enfant « sans poil de barbe. » Monsieur l'Amiral voulant excuser cela, lui dit : « Sire, à la vérité le Roi » (usant aussi de ce mot absolu et sans suite) « a deux ou trois « poils blancs : aussi ont bien d'autres plus jeunes que « lui. » — « Oh! ne vous ébahissez pas de cela, répli-« qua-t-il, c'est moins que rien. Je demande de l'état « d'autrui, je veux vous rendre compte du mien. Quasi « en même âge, venant de mon voyage de la Goulette « surgir à Naples : monsieur l'Amiral, vous savez la « gentillesse de la ville, la beauté et bonne grace des « dames qui y sont; je suis homme, et voulus mériter

Digitized by Google

« leur faveur comme les autres. Le lendemain de mon « arrivée, au matin, j'avais fait appeler mon barbier, « pour me testonner, friser et parfumer. On présente « devant moi un miroir, je me regarde et reconnus en « moi le même qu'au Roi monsieur mon bon frère. « Ebahi et étonné, je demande qu'est ceci? Mon bar- « bier me dit ; « *Deux ou trois poils blancs.* » — « Il y « en avait plus d'une douzaine. — *Otez-moi ces poils,* « dis-je à mon barbier, *et n'en laissez aucun*, ce qu'il « fit. Savez-vous ce qu'il m'advint? » (adressant la parole à tous les seigneurs français.) « Quelque peu de « temps après, me voulant revoir au miroir, je trou- « vai que pour un poil blanc que j'avais fait ôter, il « m'en était revenu trois; et si j'eusse voulu faire ôter « ces derniers, en moins de rien, je fusse devenu blanc « comme un cygne. »

Après il demande de monsieur le connétable qu'il loua beaucoup comme bon et utile serviteur de son maître.

Il fit aussi mention de madame de Valentinois; et non d'autres, car il savait qu'en ces deux consistait toute la faveur et autorité. Et jetant la vue sur tous les Français : « Je crois, dit-il, que Bousquet doit être « ici, car on m'a dit qu'il est venu par-deçà. Je ne le « connais pas de vue, mais je pense que ce soit celui-là.» (Le montrant au doigt.)—« Sire, dit monsieur l'Ami- « ral, c'est lui. » — Eh bien! Bousquet, tu nous as « bien fait tes largesses de tes écus. » — « Comment, « Sire, dit-il, vous m'ôtez la parole de la bouche en « daignant vous abaisser envers un si petit ver de terre « que moi. » — « Ho! dit l'Empereur, ne te souvient-il « plus de la journée des éperons devant toi et monsieur « le maréchal de Strozzi? » Bousquet répartant soudainement et de bonne façon dit : « Oui, Sire, il m'en

Digitized by Google

« souvient très-bien; ce fut au même temps que vous « achetâtes ces beaux rubis et escarboucles que vous « portez dedans vos doigts. » C'étaient de gros nodus que ce prince avait qui lui rendaient les mains comme percluses. Il eut si bonne grace à donner ce trait que l'Empereur et toute l'assistance s'éclatèrent de rire, et dit lors ce prince : « Je ne voudrais pas pour beaucoup « n'avoir appris de toi cette sage leçon, de ne s'adresser « jamais à un que tu fais semblant d'être, mais je t'as- « sure que tu ne l'es pas. »

Après, monsieur l'Amiral prenant congé, avant que la compagnie fût descendue, ce prince avait fait ouvrir toutes les fenêtres de sa chambre qui regardaient sur le parc qui était le passage de notre retour, et là se présenta pour être reconnu de tous, car peu de jours avant, on l'avait fait si malade qu'on l'avait tenu pour mort.

Digitized by Google

ELECTION ET RÈGNE

DE

HENRI D'ANJOU (HENRI III)

EN POLOGNE (1572-1576).

Fontanieu, en tête de la partie de sa collection-catalogue relative à l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, place des observations qui ne nous ont pas semblé toutes dignes d'être rapportées, mais dont nous croyons devoir donner un extrait.

Fontanieu reproche aux historiens qui ont traité ce sujet de ne l'avoir point assez approfondi et de n'avoir point recouru à toutes les sources où ils auraient pu puiser de nombreuses instructions. « Tous les histo-« riens que j'ai lus, dit-il, se contentent d'écrire que « Henri, alors duc d'Anjou, frère de Charles IX, fut « élu roi de Pologne en 1573 : aucun n'a seulement « imaginé de nous faire sentir quelle liaison un fait si « important avait avec la situation de la France à cette « époque. »

Ce sont ces négligences qu'il entreprend de réparer à l'aide des matériaux qu'il a recueillis dans divers

Digitized by Google

fonds de la Bibliothèque Royale, matériaux qu'une précieuse communication de lettres autographes, due à l'obligeance inépuisable de M. Lucas-Montigny, nous met à même de compléter.

Sigismond-Auguste, dernier roi de la race des Jagellons, étant mort en juillet 1572, la nation polonaise recouvrait son ancien droit de se donner un maître par élection. Le manuscrit de Baluze commence par la nouvelle de cette mort donnée à la cour de France, le 19 du même mois par M. de Vulcob, ambassadeur à Vienne auprès de l'empereur Maximilien II, qui en avait été informé par le cardinal Commendon, légat du Saint-Siège en Pologne. Les circonstances étaient critiques; les opinions de Calvin avaient fait de grands progrès dans ce pays, et Commendon, persuadé que la conservation de la religion catholique dépendait absolument du choix du souverain, jeta les yeux sur l'archiduc Ernest, l'un des fils de l'Empereur. Il parvint à vaincre les difficultés qu'opposaient à cette élection et la résistance des calvinistes et les prétentions des Lithuaniens qui voulaient l'emporter sur les Polonais, et la rivalité du grand-duc de Moskovie, du prince de Suède dont le père avait épousé la sœur de Sigismond-Auguste, du duc de Prusse, du comte d'Anspach, du duc de Saxe, et de plusieurs autres aspirans à la couronne. Mais l'Empereur ayant négligé de suivre les conseils prudens et sages de Commendon, son fils perdit toutes ses chances à l'élection, et le légat ne s'attacha plus qu'à faire réussir un candidat catholique, quel qu'il fût.

Le duc d'Anjou profita de ces dispositions : un nain, nommé Krassowski, dont la cour de France s'était divertie pendant un séjour de plusieurs années

Digitized by Google

qu'il y fit pendant sa jeunesse, fit le premier connaître ce prince aux seigneurs polonais, en le mêlant dans tous les récits qu'il leur faisait des galanteries et de la magnificence de la cour de France et en le présentant comme un jeune héros célèbre par plusieurs victoires. Il ne craignit point de leur proposer de choisir pour régner sur eux un prince qu'il avait dépeint si aimable et si généreux. Résolus d'abandonner Ernest, les seigneurs polonais se déterminèrent à envoyer le nain à la cour de France, avec des lettres au Roi et à son frère, pour les exhorter à envoyer promptement en Pologne des ambassadeurs qu'ils promettaient de seconder.

Devenu négociateur, le nain arriva à la cour de France. Charles IX avait attiré auprès de lui l'amiral de Coligny : ce fut lui qui détermina le Roi à profiter des offres que lui faisaient les Polonais de leur couronne pour son frère. Ce conseil, inspiré à l'Amiral par l'intérêt des huguenots qu'il délivrait ainsi de leur plus redoutable ennemi, agréait également à Charles IX dont il flattait la jalousie ombrageuse envers son frère; Catherine de Médicis ne goûta pas moins cet avis, ainsi que cela résulte de sa correspondance, et les Guise, qui ne souffraient de supérieur qu'avec impatience, applaudirent à l'éloignement du seul homme qui couvrait le crédit immense auquel ils aspiraient dans l'administration de l'État. Ainsi, l'avis de l'Amiral, quoique donné par un ennemi, fut adopté unanimement par les partis les plus acharnés les uns contre les autres.

Le nain Krassowski fut renvoyé en Pologne, chargé d'annoncer qu'il était immédiatement suivi par les ambassadeurs de Charles IX. Jean de Montluc, évêque

Digitized by Google

de Valence, et le sieur de Malloc, conseiller au parlement de Grenoble, furent chargés de la négociation. Le massacre de la Saint-Barthélemy faillit faire perdre au duc d'Anjou toutes ses chances de succès; mais, soutenu par Commendon qui le servit d'autant mieux que, dans le discours qu'il prononça en pleine diète, il ne parut prendre d'intérêt que pour l'élection d'un roi catholique, ce prince fut proclamé par l'archevêque de Gnezne le 14 mai 1573.

Après s'être fait assurer ses droits à la succession de la couronne de France en cas du décès de Charles sans postérité, le duc d'Anjou, qui déjà s'était fait trop attendre au gré de l'impatience de ses nouveaux sujets, quitta enfin la France conduisant à sa suite une cour brillante et nombreuse, et il arriva en Pologne où il fut couronné le dimanche-gras, 1574.

Pour obtenir cette couronne, le duc d'Anjou avait dû acheter les voix des seigneurs de la diète et se soumettre aux différentes conditions qu'ils lui imposèrent. Ainsi il s'était engagé à prendre pour épouse l'infante Anne, sœur du Roi défunt, et à respecter la liberté de conscience en Pologne. De plus, Charles IX avait promis de secourir les Polonais d'une somme d'argent et d'y faire passer un corps de quatre mille Gascons.

Mais Henri n'eut pas plus tôt la couronne de Pologne sur la tête que l'accomplissement de ses désirs parut lui en inspirer le dégoût. Cependant craignant l'éclat fâcheux que les murmures des Polonais, irrités de l'antipathie qu'il leur témoignait, semblaient annoncer, il sut se vaincre et regagna en peu de temps par ses manières gracieuses les cœurs qui d'ailleurs étaient prévenus pour lui d'une haute estime.

Tel était l'état des choses lorsqu'il reçut la nouvelle

Digitized by Google

de la mort de son frère Charles IX. Assez aimé alors de la nation pour craindre qu'on ne le laissât point retourner en France, et pressé de partir par tous les Français demeurés avec lui, il se détermina à s'éloigner de la Pologne par une fuite secrète. Les Polonais, irrités, le poursuivirent à main armée, et il n'évita de tomber en leur pouvoir que par la rupture d'un pont qu'il venait de passer sur la frontière d'Allemagne. Ils arrêtèrent tous les Français demeurés parmi eux, et décidèrent bientôt que si le Roi ne revenait en Pologne au mois de mai suivant (1575), il serait libre à la nation de procéder à une élection nouvelle. Ce terme était certainement trop court, eu égard à la situation des affaires de France, et la nécessité de le faire proroger porta le Roi à envoyer en Pologne deux ambassadeurs, le maréchal de Bellegarde et le sieur de Pibrac, chargés de faire connaître les intentions définitives de Sa Majesté. Pibrac n'accepta une commission aussi difficile qu'après avoir fait sentir au Roi l'impossibilité d'espérer de conserver la couronne depuis l'expiration du terme que la nation avait fixé pour qu'elle pût se croire libre d'en disposer. Il fut chargé de commencer par promettre affirmativement le retour du Roi dans deux ans, autorisant les Polonais à établir en attendant une forme de gouvernement qui aurait exercé la puissance royale dans toute son étendue, et à demander au Roi les secours dont ils auraient besoin tant en hommes qu'en argent. Ce n'était qu'au cas de refus absolu de ces arrangemens que le Roi consentait à abdiquer. Mais Henri ne présentait toutes ces difficultés que pour arriver à la conclusion d'un traité avec le duc de Ferrare auquel il voulait vendre ses droits à la couronne de Pologne à prix d'argent (pour cent

Digitized by Google

mille écus). Ces transactions ainsi que l'abdication à laquelle Pibrac était autorisé, furent rendues inutiles par l'élection faite le 8 février 1576 de Etienne Batory, voiévode de Transylvanie, pour remplacer Henri III.

Ainsi finit le règne de ce prince en Pologne, c'est-à-dire le règne effectif; car pour le titre il le conserva jusqu'à sa mort dans toutes ses ordonnances, édits, déclarations et autres chartes.

POUVOIR

DONNÉ PAR LE DUC D'ANJOU

A Jean de Montluc, évêque de Valence, allant en Pologne; premier septembre 1572 (1).

Henri, duc d'Anjou et de Bourbonnais, fils et frère du Roi, à notre très-cher et féal le sieur de Montluc, évêque et comte de Valence, conseiller du Roi, notre très-honoré seigneur et frère, en son conseil privé, salut et dilection.

Comme pour la grande estime que nous faisons et avons toujours faite de la nation polonaise, et de grands dons et graces dont elle est douée de Dieu, nous lui avons toujours porté une singulière affection et eu un infini désir d'avoir quelque part et bon lieu avec icelle pour espérer que ce serait chose qui redonderait au commun bien et contentement de nous et de ladite

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, fonds Baluze, 10,339, fol. 27. — Fontanieu, 327-328.

Digitized by Google

nation, de quoi l'occasion se peut aujourd'hui présenter en la mort intervenue au feu roi Sigismond de bonne mémoire qui commandait audit pays, savoir vous faisons que nous confiant de vos grands sens, vertus et fidélité, vous avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons pour proposer et assurer de notre part aux états, archevêques, évêques, palatins, barons, castellans et autres dudit pays de Pologne les choses contenues ès instructions qui vous ont été baillées, et outre de promettre pour et en notre nom que si Dieu nous fait tant de grace que de parvenir à la couronne dudit royaume de Pologne, ainsi que nous y avons une grande affection, nous garderons et ferons garder inviolablement les lois, statuts et ordonnances anciennes d'icelui royaume, sans les altérer, changer ni violer en quelque sorte que ce soit, sinon en tant que par le commun consentement desdits états il fût avisé pour bien dudit royaume d'en faire de nouvelles, immuer aucunes desdites anciennes, et que, outre ce, nous maintiendrons les états dudit pays, à savoir, de l'église, de la noblesse et tous les autres en leurs anciens privilèges, franchises et immunités, pour vivre selon iceux sans aucune contradiction; et davantage nous ferons distribuer les charges, états, gouvernemens, honneurs, dignités et bienfaits à gentilshommes et autres personnes originaires dudit pays, promettant en foi et parole de prince d'avoir agréable, tenir ferme et stable tout ce que vous promettrez et ferez pour nous, en notre nom, en ce regard envers lesdits états et toute la nation polonaise, le mettre à effet et exécution de point en point sans jamais aller ni venir au contraire.

Pour témoignage de quoi nous avons signé ces pré-

Digitized by Google

sentes de notre propre main, et à icelles fait mettre et apposer notre scel.

INSTRUCTION

A Jean de Montluc et au sieur de Malloc, conseiller au parlement de Grenoble, ambassadeur en Pologne, sixième septembre 1572 (1).

Le sieur de Montluc, évêque et comte de Valence, conseiller du Roi en son conseil privé, partant d'auprès de Sa Majesté, a eu assez ample mémoire et instruction, tant pour lui que pour le sieur de Malloc, conseiller en la cour de parlement de Grenoble, de ce qu'ils auront à proposer et dire en Pologne pour promouvoir l'élection du Roi dudit pays en la personne de monseigneur le duc d'Anjou et de Bourbonnais. Toutefois étant arrivé dudit pays, depuis peu de jours en çà, le sieur Jean Krassowski, bien informé de plusieurs choses qui peuvent servir en cette affaire, sa dite Majesté a estimé devoir envoyer de nouveau audit sieur de Valence cette présente instruction qui est par l'avis et suivant celle que le palatin du pays de Sandomirie a donnée audit Krassowsky.

Pour le premier point de laquelle ledit sieur de Valence se souviendra de proposer sagement aux états dudit pays de Pologne les grands biens, profits, commodités et utilités que peuvent recevoir le royaume et

(1) Bibliothèque Royale, section des manuscrits; fonds Baluze, 10,339, fol. 21; Fontanieu, 327-328.

Digitized by Google

sujets d'icelui en élisant mon dit seigneur pour leur roi, dont il y a beaucoup de bons points en sa première instruction, lesquels il saura bien étendre de toutes autres sages et prudentes persuasions qui pourront servir à cet effet, selon le jugement qu'il fera des personnes à qui il aura à faire ; désirant sa dite Majesté, que, puisque ledit palatin s'offre de faire tous bons offices en cette affaire, ainsi que plus amplement il le pourra connaître par le propre original de son instruction que lui porte ledit Krassowski, il lui communique quand il sera arrivé au pays, soit par lettres ou autrement, ainsi qu'il se trouvera être à faire pour le mieux, les mémoires et les propositions qu'ils veulent faire aux états dudit pays pour prendre par ensemble un bon conseil de la façon que ce négoce se devra conduire et porter.

Ledit sieur de Valence a en l'autre instruction quatre bons et forts argumens pour montrer combien l'élection de Monseigneur doit être utile au pays, et ceux des états se doivent plus promettre de lui étant leur roi que de nul autre, à cause, premièrement, de la grande et illustre maison dont il est issu, la sagesse et expérience qui est en lui pour gouverner un état, dont il a fait assez de preuves au maniment des affaires de ce royaume, l'expérience aussi qu'il a aux affaires de la guerre, et pour la quatrième la grande réputation que par ses faits généreux il a acquises envers les nations étrangères.

A quoi il se pourra encore ajouter cette particularité que la nation polonaise étant pleine de grande douceur et de générosité, et aimant la justice comme elle fait, elle ne peut tomber sous le gouvernement de prince qui d'inclination naturelle ait les mœurs et conditions

Digitized by Google

si approchantes et convenables aux siennes que à mondit seigneur. Car si d'un côté il est plein de douceur et bénignité, comme son visage et façons de faire le font assez connaître tel pour cela, il s'est assez rendu bien voulu et aimé d'un chacun, et pour la façon gracieuse avec laquelle il sait bien commander, de l'autre côté l'on voit sa générosité et son vertueux courage aux grandes et hautes entreprises, et le cœur lui croître et hausser quand il faut conduire et mener au combat les grandes armées, ainsi qu'il l'a bien montré par les belles et heureuses victoires dont il a acquis autant de gloire que fit jamais autre prince de son âge.

Se pouvant bien dire aussi en vérité que s'il y a quelque convenance et conformité de mœurs entre aucunes nations du monde, elle se trouvera plutôt entre la nation française et la polonaise que nulles autres, étant toutes deux pleines de grande humanité et douce conversation.

Et doivent être assurés les Polonais que étant parvenu Monseigneur à la couronne du susdit royaume, il n'oubliera rien de son devoir et de sa grande prudence pour maintenir leur royaume en bonne paix avec tous ses voisins, même avec le Turc, en quoi Sa Majesté interviendra et s'emploiera toujours volontiers de sa part, de tous les moyens, pour concilier une bonne amitié entre les pays dudit Turc et ledit royaume de Pologne; étant laissé à penser si pour l'amitié qu'il porte à cette couronne l'intervention de Sa Majesté n'aura pas grand effet envers lui, et ne sera pas pour produire en ce regard chose qui tourne au bien et utilité dudit royaume de Pologne.

Ledit sieur de Valence et le conseiller Malloc assureront aussi de la part de sa dite Majesté aux états du

Digitized by Google

dit pays qu'elle s'emploiera volontiers, en cas qu'ils le requerront, à remettre la Valachie sous la domination dudit royaume, ainsi qu'elle était anciennement, et ne voulant à cette fin épargner moyen qui soit en sa puissance, soit qu'il la faille réduire par amiable composition ou par la force. Assureront aussi de même que en cas que ceux du royaume de Pologne tombassent en guerre à l'encontre de quelque ennemi que ce soit, ou par invasion que l'on y voudrait faire, ou pour vouloir entreprendre sur aucuns desdits ennemis, et ce contre le Turc, sa dite Majesté les secourra de ses forces et d'argent, ayant bonne espérance que quand l'on verra ses dites forces jointes avec celles dudit royaume de Pologne, apporter telle terreur et crainte d'entreprendre aux ennemis dudit royaume qu'il en demeurera en un plus assuré repos et tranquillité, et se pourra beaucoup mieux maintenir, soit en paix, soit en guerre, sans que le Moskovite, ancien ennemi dudit royaume, ait plus de moyen d'y faire aucune entreprise.

Se pourra aussi remontrer que par le moyen et confédération indissoluble que l'on prétend faire entre les susdits deux royaumes de France et de Pologne, la mer sera libre à la dévotion de l'une et l'autre nation, étant leurs forces jointes ensemble et aussi celles de leurs amis et alliés, car il est bien à espérer que l'Empereur et les princes de la Germanie voudront toujours demeurer en leur amitié, et en tout évènement lesdits deux royaumes ainsi joints n'auront point crainte de ceux qui ne voudront leur demeurer communs amis.

Lesdits sieurs de Valence et conseiller Malloc remontreront que, encore que mondit seigneur n'ait à cette heure le titre de roi, si, en ce qu'il tient de grandes terres et biens, étant duc de trois duchés, à

Digitized by Google

savoir d'Anjou, Bourbonnais et Auvergne, et comte des comtés de Quercy, Rouergue, Forest et Montfort-l'Amaury, avec plusieurs autres grandes terres et seigneuries, au dedans desquelles il y a plusieurs évêchés, abbayes, et autres bénéfices en grand nombre, beaucoup de comtes, barons, seigneurs et autres gentilshommes, ses vassaux, et bien trente ou quarante bonnes grosses villes, sans les autres petits bourgs et bourgades qui sont en grande quantité; lesquels duchés, comtés, terres, sont tous de la valeur de trois cent mille écus en revenu ordinaire pour le moins, sans les deniers casuels et extraordinaires, desquels il peut exercer sa libéralité envers les gentilshommes et autres personnes qu'il lui plaît, ou satisfaire à ses autres dépenses extraordinaires; outre cela, il a de grandes libéralités de sadite Majesté qui ne se peuvent dire, desquelles elle use envers lui sans nombre, à cause de la grande et fraternelle amitié qu'elle lui porte et du grand pouvoir qu'elle lui a donné par tout son royaume.

Lesdits sieurs de Valence et Malloc feront entendre auxdits des états quel est l'âge de Monseigneur, qui est de vingt-deux ans; comme il n'a jamais été marié et s'offre de prendre femme, soit dedans ou dehors le royaume de Pologne, de tel sang et parentage qu'ils aviseront être du mieux pour le bien dudit royaume, ou bien l'infante, sœur dudit défunt roi, selon que eux-mêmes connaîtront bon être.

Et promettront, tant pour Sa Majesté que au nom de mondit seigneur, qu'il régira et gouvernera ledit royaume avec toute clémence, équité, justice, selon les lois, libertés et constitutions anciennes dudit royaume, ou celles qui seront renouvelées pour la nécessité ou amendement d'icelui par le consentement

Digitized by Google

desdits états, lesquelles il aura toujours très-agréables et confirmera avec tel consentement de la nation qu'elle ne se pourra jamais repentir ni plaindre d'avoir élu un tel roi qui ne changera rien aussi au fait de leur religion, mais la laissera au même état où elle est à présent.

Lesdits sieurs de Valence et Malloc, selon ce qu'ils pourront découvrir et apprendre de la diversité des humeurs des palatins qui ont voix et suffrage en ladite élection, avec lesquels ils auront à parler et négocier pour ce fait, regarderont à user de diverses persuasions à l'endroit des uns et des autres, afin de proposer à chacun en particulier celles qu'ils connaîtront qui pourront plus servir à les émouvoir et disposer d'entendre à cette dite élection.

Laquelle s'effectuant, ils pourront assurer iceux palatins et ceux desdits états que mondit seigneur s'y acheminera incontinent après et le plus tôt que faire se pourra.

LETTRE

DE CATHERINE DE MÉDICIS

A L'ÉVÊQUE DE VALENCE (1).

Monsieur de Valence, l'ambassadeur d'Angleterre, qui est ici résidant, a dit à quelqu'un qu'il avait entendu des nouvelles de Pologne, par lesquelles il se dit

(1) Bibliothèque Royale, section des manuscrits; fonds Colbert, vol. 338; Fontanieu, 327-328.

Digitized by Google

que l'Empereur, Monsieur mon bon frère, pense avoir meilleure part que jamais à l'élection pour l'archiduc Ernest, ayant gagné par présens le Laski, qui est homme qui se conduit par tels moyens; lequel, bien qu'il soit protestant de cœur, montre en apparence d'être catholique et de vouloir faire en cette considération tous bons offices pour ledit archiduc. Avec cela l'on dit qu'il croit beaucoup en une femme, pour l'aimer grandement, et qu'elle peut infiniment à le faire tourner en telle part qu'elle voudra; qui est cause, Monsieur de Valence, que je vous ai bien voulu donner avis de ce que dessus, et vous dire que, étant la puissance dudit Laski bien grande, ainsi que l'on le nous a fait entendre, attendu qu'il a les forces et grand crédit au pays, je désire que vous regardiez de le gagner avec les mêmes moyens qu'il veut être pratiqué, et même par celui de cette femme à laquelle vous regarderez de faire pour cet effet quelques honorables présens et promesses, si bien que vous puissiez la disposer à persuader ledit Laski, envers lequel elle a grande puissance, à faire entièrement en cette élection pour mon fils, le duc d'Anjou; en quoi je vous prie de ne rien épargner selon le désir que le Roi, Monsieur et moi avons de voir la chose réussir à une heureuse fin. Et, pour ce que nous aurons à singulier plaisir d'entendre souvent des nouvelles du succès des affaires de ce côté-là, en quel état ils seront, et quel propos en retardement ils prendront, je vous prie, Monsieur de Valence, que vous nous en écriviez souvent, bien que ce ne dût être pour occasion de grande importance, donnant adresse à vos dépêches par l'ordinaire qui vient de Krakovie à Venise, ainsi qu'il vous a été ci-devant écrit, ayant mandé au sieur de Ferrière de

Digitized by Google

m'envoyer incontinent vos paquets, qui est tout ce que j'ai à vous dire. Cependant je prie Dieu, Monsieur de Valence, qu'il vous ait en sa sainte garde.

A Paris, le 18 février 1573.

LETTRE DE CHARLES IX

A HENRI, DUC D'ANJOU, SON FRÈRE (1).

A Monsieur mon frère le roi de Pologne.

Mon frère, Dieu nous a fait la grâce que vous êtes élu roi de Pologne; j'en suis si aise que je ne sais que vous mander. Je loue Dieu de bon cœur. Pardonnez-moi; l'aise me garde d'écrire : je ne sais que dire, mon frère.

Je avons reçu votre lettre.

Je suis votre bien bon frère et ami,

CHARLES.

LETTRE

DE CATHERINE DE MÉDICIS

AU DUC D'ANJOU, SON FILS (2).

Mon fils, je ne sais quelles grâces faire à Dieu de

(1) Bibliothèque Royale, section des manuscrits; fonds Béthune, 8,676, Fontanieu, 328.

(2) A la suite de la précédente et sur la même feuille.

Digitized by Google

faire tant pour moi que je vous vois ce que désire. Je vous prie le bien reconnaître et toute la grandeur qu'il vous baille que ayez dans le cœur de l'employer pour son service et de votre frère qui est si aise de votre bien que je ne l'ai jamais vu plus. Il ne reste plus sinon que Dieu vous fasse la grace de bientôt prendre La Rochelle et vous conserver comme le désire

Votre bonne mère

CATERINE.

RÉCEPTION

DES AMBASSADEURS POLONAIS A PARIS (1).

Étant averties Leurs Majestés de la venue des ambassadeurs qui étaient proches de leur arrivée à Metz, manda au sieur de Thevalle, gouverneur de ladite ville, de les recevoir dignement et envoya au-devant l'évêque de Langres et le comte de Brienne pour aussi les recevoir au nom du Roi et les accompagner par les chemins; et M. le duc de Lorraine, sachant qu'ils passaient par ses pays, les alla recevoir au Pont-à-Mousson et les y fit très-bien traiter.

Et quand ils furent à trois lieues de Paris, le roi de Pologne envoya au-devant d'eux sa maison et famille, conduite par M. de Villequier, son premier chambellan, ses autres chambellans, gentilshommes

(1) Bibliothèque Royale, section des manuscrits, collection Du Puy, vol. 640.

Digitized by Google

de la chambre et autres de sadite maison, ensemble ses pages jusques au nombre de cinquante, montés tous sur chevaux d'Espagne ou chevaux turcs qui furent à Pantin. Et quelque peu après y arrivèrent les princes que le Roi Très-Chrétien envoyait au-devant d'eux, pour les recevoir : c'est à savoir le prince Dauphin, MM. de Guise, marquis de Maine, d'Aumale et marquis d'Elbeuf, le grand-écuyer, le sieur de Piennes, d'Humières et le sieur de Foix, conseiller au privé conseil, qui porta la parole de la bienvenue. Et à la rencontre descendirent tous de leurs chariots pour saluer lesdits princes qui allaient au-devant d'eux; et après en chacun chariot des ambassadeurs, qui sont jusques à onze, entra un prince ou seigneur pour leur faire compagnie. Allèrent aussi au-devant le prévôt des marchands et échevins avec les archers de la ville, et se trouva à la porte Saint-Martin, par laquelle ils entrèrent, mille ou douze cents arquebusiers pour faire une salve avec l'artillerie qui fut tirée.

En cette sorte entrèrent en la ville le mercredi 19e du mois d'août 1573, environ les trois heures après midi, étant en nombre d'environ trois cents personnes, et de cinquante chariots faits à la polonaise, tirés, les uns par quatre, les autres par six chevaux. Passant tout du long de la rue Saint-Martin, allèrent descendre au logis de l'évêque de Posnanie, logé à la maison de Nantouillet, prévôt de Paris; et après furent conduits les autres chacun en leurs maisons aux environs des Augustins et rue de Bussy, par gentilshommes députés pour les accompagner, et autres gens ordonnés pour les faire servir à leurs maisons, tant valets de chambre du Roi qu'autres.

Le jeudi tout du long du jour, parce qu'ils étaient

Digitized by Google

las, se reposèrent à leurs maisons et furent envoyés visiter de la part du Roi par M. de Lanssac, pour savoir de leurs nouvelles et dispositions et s'ils avaient besoin d'aucune chose.

Comme le lendemain, vendredi 21e matin, furent aussi envoyés visiter, de la part du roi de Pologne, par MM. de Villequier et de Cheverny, pour les congratuler de leur venue, et leur offrir toute la faveur et bienveillance de la part dudit roi de Pologne. L'après-dînée, lesdits sieurs ambassadeurs demandèrent à être ouïs du Roi Très-Chrétien. Ils passèrent l'eau dedans quelques bateaux qui leur furent apprêtés pour venir au Louvre, où ils trouvèrent le Roi dedans la grand' salle d'en haut, accompagné des princes, cardinaux et gens de son conseil; et là lesdits sieurs Polonais et autres de leur compagnie vinrent baiser la main du Roi. Il fût porté la parole par l'évêque de Posnanie de la cause de leur venue, à laquelle fut fait réponse par le sieur de Birague, chancelier de France; et puis allèrent trouver la Reine-mère en sa chambre, à laquelle ledit sieur évêque fit harangue, et parce que ladite dame sut que ledit évêque parlait bien italien, lui fit elle-même la réponse si à propos, répondant à chacun point de ce qu'elle avait entendu par son chancelier, l'évêque du Puy, que contenait l'oraison dudit sieur évêque, la réponse de ladite dame fut grandement louée et estimée par les sieurs ambassadeurs. Après s'en allèrent saluer la Reine, pour laquelle fut fait réponse par l'évêque de Paris. Et après s'en retournèrent lesdits sieurs ambassadeurs passer l'eau pour aller en leurs logis, ne voulant pas ledit jour voir le roi de Pologne, leur roi, parce qu'ils disaient le vouloir voir un jour à part pour lui faire plus d'honneur, comme ils devaient.

Digitized by Google

Qui fut cause de les remettre au samedi 22e, lequel jour l'après dîner et pour venir avec plus d'apparence, délibérèrent de monter tous à cheval sur chevaux fort richement enharnachés, et chacun desdits ambassadeurs menant sa famille parés chacun de diverses couleurs, de riches habillemens, la plupart à la façon polonaise et quelques-uns habillés à la française. Et pensaient de venir trouver leur Roi en sa chambre du Louvre; mais quand l'on vit la compagnie si grande, ledit Roi fut contraint, pour avoir lieu plus capable, d'aller la recevoir en la grand'salle d'en haut, ce qui fut fait avec bel ordre. Et au devant d'eux marchait ledit Roi jusques au milieu de ladite salle, puis les mena en haut près la cheminée, et là furent présentées les lettres qui furent lues par le sieur Brulart, secrétaire. Et après, ledit sieur évêque de Posnanie commença à faire son oraison, après laquelle faite, ledit sieur Roi de Pologne leur répondant en latin, les remercia de l'élection qu'ils avaient faite de lui et donna après charge audit sieur de Cheverny, son chancelier, de répondre plus amplement. Après laquelle réponse finie ledit Roi les remercia encore en latin de tant de peine qu'ils avaient prise de le venir trouver; ce qu'étant fait tous lesdits sieurs ambassadeurs, et après eux tous les gentilshommes de leur suite, vinrent baiser la main de leur Roi qui les reçut fort humainement au très-grand contentement desdits sieurs Polonais et de leur suite. Et après ledit Roi prenant l'évêque par la main, suivi des autres ambassadeurs, le fit entrer en l'antichambre, puis en la chambre du Roi où ils trouvèrent ledit sieur Roi, avec lequel, après avoir eu quelques propos, prirent congé, pour eux retirer en leurs maisons. Etant descendus en la cour trouvèrent des

Digitized by Google

grands chevaux des écuries du Roi et du Roi de Pologne, prêts pour monter dessus pour eux en retourner.

Le vingt-troisième jour, lesdits sieurs Polonais voulaient aller faire la révérence à monsieur le Duc, ce qu'ils ne purent faire parce que ledit sieur s'était assez mal trouvé, la nuit, de sa fièvre. Qui les fit aller saluer le Roi et Reine de Navarre, et après, messieurs les cardinaux de Bourbon et de Lorraine.

Le vingt-quatrième ledit sieur de Cheverny et de Villequier furent envoyés de la part du Roi de Pologne vers ledit sieur évêque de Posnanie pour savoir et entendre quand lesdits sieurs ambassadeurs prendraient plaisir de commencer à traiter du fait de leur légation. Et pour cet effet ledit sieur Roi eût bien désiré d'avoir la copie des articles qu'ils entendaient être confirmés et jurés par lui. A quoi ledit sieur évêque fit réponse qu'il ne pouvait aucunement déterminer de ladite affaire, ni faire aucune réponse sans le communiquer à ses collègues ambassadeurs, que l'après dîner ils s'assembleraient chez lui pour aviser.

Et le lendemain vingt-cinquième, ledit sieur de Cheverny et de Villequier retournèrent voir ledit sieur évêque pour entendre la réponse et savoir quelle était la volonté desdits sieurs ambassadeurs, qui ont fait entendre qu'ils avaient résolu de venir aux-mêmes trouver le Roi pour lui faire entendre leurs charges et ce qu'ils désiraient. Sur quoi ledit sieur Roi avec la Reine sa mère et quelques-uns qu'ils ont appelés ont entendu du sieur évêque de Valence et abbé Delisle qui ont été envoyés ambassadeurs en Pologne, quelles avaient été les promesses faites et signées par eux accordant avec les Polonais pour le

Digitized by Google

fait de l'élection. Et après en avoir longuement conféré, a été ordonné audit sieur abbé Delisle d'avertir ledit sieur évêque de Posnanie et autres ambassadeurs que quand il leur plairait venir trouver le Roi de Pologne, il leur donnerait telle audience qu'ils voudraient.

Le 26°, l'après dîner, sur les deux heures, lesdits ambassadeurs, envoyés et députés par le sénat et Etat de Pologne, sont venus trouver ledit sieur Roi en son hôtel d'Anjou pour être ouïs en l'audience qu'ils avaient demandée et d'autant qu'ils voulaient traiter d'affaires de leur charge. Après avoir été reçus par Sa Majesté, les a retirés en une chambre à part et leur a commandé de s'asseoir, ce qu'ils n'ont voulu faire qu'après beaucoup de commandemens, se tenant toutefois toujours découverts. La parole a été portée par ledit sieur évêque, en latin, déclarant au nom de tous qu'ils étaient venus pour satisfaire à ce que ledit sieur Roi leur avait demandé et qu'ils avaient apporté les articles convenus et signés avec les ambassadeurs du Roi Très-Chrétien, lesquels ont été lus par le secretaire Brulart, et après que lecture en a été faite, ledit sieur Roi de Pologne leur a fait réponse en latin que : *Res erat tanti momenti ut ad faciliorem declarationem voluntatis suæ, eam mallebat exprimere verbis gallicis quià sciebat nonnullos illorum linguam gallicam noscere.* Et s'étant trouvés trois d'eux qui entendaient et parlaient français, savoir, le castellan de Belz, le palatin de Krakovie et Alexandre Pronski, se sont approchés, et leur a été dit par ledit sieur Roi « qu'en la « lecture desdits articles, il en avait remarqué un, fe- « sant mention de la demeure des Français avec lui en « Pologne pour le servir domestiquement, lequel il

Digitized by Google

« trouvait fort dur, attendu qu'il avait toujours été « permis à tous ses prédécesseurs Rois de se servir près « de leurs personnes de toutes personnes de diverses « nations, et que la confédération et amitié qui se fai- « sait des Français et Polonais requerait qu'il y eût des « Français nourris en Pologne, comme des Polonais « en France, n'entendant toutefois parler des charges, « dignités et bienfaits qu'il voulait seulement être bail- « lés à ceux de Pologne et non aux étrangers, et qu'il « les priait de corriger cet article, ou à tout le moins « de certifier quand ils seraient au pays ce qu'il leur « en avait dit. » Sur quoi tous lesdits sieurs ambassadeurs s'étant levés, se sont retirés en un coin de ladite chambre pour en aviser; et, après en avoir communiqué ensemble, un d'iceux nommé le sieur Jean Sarius (Zamoyski), staroste de Belz, a porté la parole en latin, et a fait réponse au nom de tous que leur pouvoir et mandement étaient limités, auquel ils ne pouvaient ni ajouter, ni diminuer, et que toutefois la volonté du Roi étant si juste et raisonnable comme elle était, qu'elle serait toujours reçue telle au pays; et de ce qu'ils pouvaient à leur particulier ils assuraient et oseraient bien le promettre ainsi pour les autres. Ladite conférence a duré deux bonnes heures, et ont pris congé pour leur retirer.

Après le retour desquels ledit sieur Roi conférant avec ceux du conseil, a été résolu d'envoyer le lendemain 27e, visiter l'évêque et le palatin Laski pour entendre d'eux quels autres avancement et dépêche ils voulaient à leurs affaires et ce qu'ils avaient encore à proposer.

Et le lendemain 28e, ledit sieur de Cheverny fut trouver ledit sieur évêque de Posnanie pour savoir

Digitized by Google

quand il leur plairait proposer autre chose de leur charge, ce qu'ils remirent au lendemain 29e.

Auquel jour l'après-diner, lesdits ambassadeurs eurent audience en l'hôtel d'Anjou. Et parce que ledit sieur de Cheverny avait su qu'ils devaient proposer beaucoup de choses concernant l'autorité du roi de Pologne, alla prier la Reine de commander à Messieurs le chancelier et de Morvilliers de se trouver à l'audience qui se donnerait auxdits ambassadeurs, ce qu'ils firent. Et après que lesdits ambassadeurs furent arrivés, le castellan de Sanok porta la parole et dit au nom de tous, « qu'il suppliait le Roi de confirmer les arti-« cles qui avaient été arrêtés par le sénat et de faire « le serment qui avait été avisé », lequel serment fut présenté par le castellan de Gnezne; et après que lesdits articles et serment eurent été lus, ledit sieur évêque de Posnanie fit une protestation au nom des archevêques, évêques, et de tout le clergé que lesdits articles et serment ne devaient être observés comme chose qui n'avait point été passée par tous les états du pays et contraire aux libertés ecclésiastiques et à l'autorité du Roi. Et après lui le palatin Laski protesta pour les catholiques de Pologne, et le maréchal de Lithuanie pour tous les catholiques dudit pays de Lithuanie en la même forme que l'évêque auquel il se remit. Sur quoi les autres se trouvant offensés firent plusieurs remontrances, et enfin le Roi prenant la protestation présentée par écrit par ledit sieur évêque, leur dit à tous, que puisqu'il voyait qu'ils n'étaient d'accord, il valait mieux qu'il vît à loisir lesdits articles, serment et protestation, et que de leur part ils regarderaient à s'accorder.

Le lendemain 30e, au matin, ledit sieur de Cheverny fut envoyé vers le castellan de Gnezne, où il

Digitized by Google

trouva qu'avec lui étaient assemblés le comte de Gorka, Zborowski et autres protestans qui étaient fort courroucés de ce que l'on faisait difficulté de confirmer leurs articles. Et s'excusa de venir seul trouver le Roi de Pologne, disant que cela serait suspect à ses compagnons et qu'il ne le pouvait faire par le devoir de sa charge jusques à ce que leur légation fût parachevée.

Qui fut cause que le lendemain matin 31°, MM. de Morvilliers et de Valence, et le sieur de Cheverny furent envoyés vers eux pour entendre les raisons desdits sieurs, avec lesquels traitèrent par l'espace d'environ trois heures.

Et le lendemain, premier jour de septembre, lesdits ambassadeurs ont eu audience à l'hôtel d'Anjou, où après avoir été ouïs long-temps, l'évêque a déclaré qu'il n'entendait avoir protesté, sinon que ce qui concernait le fait de sa religion, et non pour les autres articles, suppliant le Roi de les autoriser et confirmer. Après, ledit sieur Roi ayant vu qu'ils étaient d'accord leur a dit en français, qui depuis leur a été interprété par ledit castellan de Belz, qu'il ne désire rien tant que l'amitié et union de ses sujets, et qu'il entretiendrait toujours tout ce qui serait bon pour le bien et utilité du pays, estimant son bien et autorité de lui étaient conjoints à présent avec le bien dudit pays. Les dits ambassadeurs se retirant fort contens et satisfaits de l'honnête réponse de leur Roi, furent menés promener au jardin dudit hôtel d'Anjou et après voir les lions, ours, et autres bêtes que le Roi fait nourrir.

Le deuxième jour dudit mois, ledit sieur roi de Pologne attendait l'après-diner lesdits ambassadeurs pour être encore ouïs ; mais ils députèrent trois d'entre eux, à savoir le castellan de Sanok qui portait la parole, le

Digitized by Google

castellan de Belz et le palatin de Krakovie qui excusèrent le reste des ambassadeurs et apportèrent de leur part un mémoire portant interprétation aux articles qui avaient été par eux baillés; lequel mémoire, ensemble d'autres mémoires, ils laissèrent et furent mis ès-mains de MM. de Limoges, de Foix, Belièvre et de Pibrac, avocat du roi, pour les voir et traduire de latin en français, à cette fin que le lendemain tout fût lu aux Rois et à la Reine.

Et le lendemain, troisième jour, le tout fut rapporté par ledit sieur de Pibrac en présence des rois de France, de Pologne, de la reine leur mère; Messieurs les cardinaux de Bourbon, Lorraine, et autres du conseil du Roi. Sur quoi après qu'il eut été délibéré par opinion, fut commandé par Leurs Majestés audit sieur de Valence, de Cheverny, Belièvre et de Pibrac d'aller trouver lesdits sieurs ambassadeurs, qui s'assemblèrent chez l'évêque de Posnanie, avec lesquels ledit mémoire d'interprétation d'articles fut lu et fort contesté, tant sur le fait des quatre mille Gascons que les ambassadeurs ont promis, avec le paiement pour six mois qu'ils demandent pour un an entier, de la navigation et armée de mer, du port des deniers du revenu dudit sieur roi de Pologne, avec les promesses et sermens du roi de France et dudit roi de Pologne, à laquelle conférence a été remis par eux à faire le lendemain réponse.

Le lendemain 4e, lesdits sieurs ambassadeurs sont venus trouver leur Roi audit hôtel d'Anjou sur les trois heures, où ils sont demeurés jusques à sept heures. Durant lequel temps premièrement a commencé le castellan de Sanok à parler, protestant de l'obéissance que les Polonais voulaient rendre à leur Roi, desquels le-

Digitized by Google

dit sieur se devait assurer, puisque volontairement ils avaient élu, s'étaient soumis, leurs biens, leurs vies et toutes leurs fortunes, sous sa puissance et autorité, et que par ainsi ne devait douter, leur dit article faisant mention de la puissance d'élire un autre roi, au cas qu'il ne gardât les lois, statuts et priviléges du pays, qui est chose qui a toujours été gardée de tout temps avec les formes accoutumées et à l'assemblée et commun consentement de tous les états. Après que ledit de Sanok eut parlé, le castellan de Belz prit les articles qui furent lus particulièrement, et sur chacun d'iceux fut remontré ce qui était de l'autorité du Roi, et principalement sur les deux points contenus en lesdits articles; à savoir du port du revenu qu'a le roi de Pologne en France, et des obligations du roi de France et des siennes qui devaient être séparées sans qu'il fût raisonnable que ledit roi de Pologne s'obligeât de ce qui était du fait du roi de France son frère. Et après le roi de Pologne fit une longue et fort honnête réponse, qu'il dit en français, étant bien entendu par trois d'iceux, par laquelle réponse leur fit entendre qu'il ne douterait jamais de la bonne volonté, tant desdits ambassadeurs que de tous les autres seigneurs et sujets de Pologne, puisqu'ils avaient élu pour leur roi étant digne de leur commander, et qu'il s'assure tant de leur bonne volonté qu'il ne voudrait aucunement qu'il eût moindre autorité que les autres rois ses prédécesseurs, de laquelle il ne voudrait abuser; ne désirant rien tant que de reconnaître en leur endroit, tant en général qu'en particulier, cette bonne volonté qu'ils lui ont démontrée, et de conserver les coutumes, priviléges, droits et autorités du pays, ce qu'il espère de leur faire mieux connaître par effets que de paroles. Après que lesdits articles eurent

Digitized by Google

été quelque temps disputés, et lorsque les choses furent résolues, l'évêque de Posnanie commença à requérir, au nom des états, qu'il plût au Roi entendre au mariage de dame Anne, infante de Pologne, sœur du feu roi Sigismond, comme chose qui serait très-utile pour le bien du pays. Ce qui a été remis ensemble la forme du serment au lendemain pour y faire réponse par ledit sieur Roi.

Et le cinquième jour après dîner, un gentilhomme polonais, qui a été ambassadeur en Espagne du temps du feu roi Sigismond, est venu, envoyé de leur part, pour faire entendre de la part des ambassadeurs audit sieur de Cheverny, que lesdits sieurs attendaient de voir ce qui serait couché par écrit sur leurs articles, avant que de venir pour être prêts d'en répondre. Sur quoi lui a été fait réponse par commande dudit roi de Pologne, qu'il leur enverrait bientôt après et ferait savoir à quelle heure le lendemain il leur pourrait donner audience. Sur quoi le sieur de Pibrac qui avait dressé lesdites réponses par écrit, a eu charge d'aller trouver lesdits sieurs évêque et ambassadeurs et leur porter ce qui avait été dressé, et faire entendre que le lendemain auraient audience sur les deux heures.

Le sixième jour, après trois heures, sont venus lesdits ambassadeurs à l'hôtel d'Anjou, ayant demeuré plus longuement à venir qu'ils n'avaient mandé, à cause qu'ils ne se trouvèrent d'accord dessus la forme des ratifications et confirmations portées par ledit sieur de Pibrac le jour de devant, sur les articles qui avaient été baillés par lesdits ambassadeurs. Et à leur arrivée, le castellan de Sanok a porté la parole, suppliant le Roi au nom de tous que lesdites confirmations, tant du roi de France son frère que de lui, fussent passées en la forme qui

Digitized by Google

avait été baillée par eux sans qu'il fût aucune chose changée ni immiscée. Et après, le castellan de Belz a repris une minute de ce qui avait été baillé par eux et conféré avec ledit sieur de Pibrac pour lire et remarquer devant tous la différence qu'il y avait. Enfin quand c'est venu à tomber sur l'article du transport des deniers du roi de Pologne, ont insisté précisément qu'il fût promis et assuré par le roi de Pologne que la somme de quatre cent cinquante mille florins fût portée à certains termes, dedans le château de Krakovie suivant la promesse des ambassadeurs; sur quoi le Roi a fait réponse par sa bouche, « qu'ils ne devaient douter « qu'il ne portât tout ce qu'il avait en Pologne, que « puisque lui-même y était, qu'il ne voulait rien avoir « qui n'y fût porté; mais de s'obliger de le mettre dans « le trésor, et de n'avoir point la disposition de ce qui « lui appartient, qu'il n'était pas raisonnable; que puis- « qu'il leur avait accordé tous les autres articles, il les « priait de ne plus faire d'instances sur celui-ci et de « s'en fier à lui. » Sur quoi lesdits ambassadeurs se sont levés et retirés à un coin de la chambre pour délibérer ce qu'ils avaient à répondre. Et après, la réponse a été faite par le castellan de Sanok qui a supplié le Roi de ne trouver point mauvais s'ils ne pouvaient rien remettre de leur charge et mandement, et qu'ils avaient instruction portant cet article qu'ils ne pouvaient aucunement changer. Après laquelle réponse, ledit sieur Roi a pris avis de ceux qui étaient auprès de lui, et a donné charge audit sieur de Pibrac de leur dire qu'il avait communiqué de cette affaire, non-seulement à son conseil, mais aussi au Roi son frère et à la Reine sa mère, et qu'ils étaient résolus que l'article demeurât comme il l'avait fait mettre, sans s'obliger à autre chose, et qu'ils tinssent

Digitized by Google

de leur part pour assuré qu'ils n'accorderaient point cet article-là. Et après que lesdits ambassadeurs se sont encore retirés, l'évêque de Posnanie est venu rapporter de leur part de supplier Sa Majesté de leur permettre de se retirer en leur logis pour aviser ce qu'ils avaient à faire, et lors ont pris congé pour eux retirer en leur logis.

Le lendemain 7e, sur les trois heures, sont venus lesdits ambassadeurs, et au commencement a pris la parole ledit castellan de Sanok, qui a remontré comme, le jour précédent, le sieur de Pibrac leur faisant réponse, avait dit entre autres choses que *nimis pertinaciter* demeuraient et soutenaient leur opinion, qui était chose qui avait merveilleusement étonné lesdits ambassadeurs, étant nés libres et en pays où le Roi avait accoutumé de leur user de toute douceur; qu'ils suppliaient le Roi de penser qu'ils ne faisaient sinon ce qu'ils avaient charge, et qu'ils ne désiraient que s'acquitter de leur devoir. A quoi leur a été fait réponse par ledit sieur de Pibrac qu'il n'avait souvenance d'avoir usé de ce mot, que de celui dont en parlant ou écrivant n'avait encore jamais usé, et toutefois s'il lui était échappé quelque mot qui leur eût déplu qu'il les priait de croire que ce n'était que la faute de lui auquel un mot pouvait être échappé, et non point du commandement du Roi, qui avait accoutumé d'user de toutes paroles douces envers tous, et, quant au fait qui se présentait, qu'il était content pour leur faire connaître que sa volonté est de faire porter toute ladite somme en Pologne; que quand par chacun an elle serait reçue, qu'il serait signifié au trésor du pays de la venir voir recevoir si bon lui semblait, mais après qu'elle serait mise et distribuée par le trésor dudit sieur Roi

Digitized by Google

et à son bon plaisir et volonté. Sur quoi lesdits sieurs ambassadeurs se sont retirés; et après avoir longuement délibéré, le castellan de Belz a fait la réponse qui porte en somme que lesdits sieurs ambassadeurs suppliaient leur Roi de croire que l'instance qu'ils faisaient desdites choses n'était qu'au profit dudit sieur, à cette fin que ladite somme promise vînt actuellement en Pologne, où étant apportée n'entendaient aucunement empêcher que tout ne fût disposé à la volonté du Roi; que ledit royaume avait longuement été sans lesdites choses, que toutefois avait toujours été grand et florissant, et qu'ils suppliaient le Roi de leur donner seulement acte de la remontrance qu'ils avaient faite pour leur décharge envers les états du pays; suppliant le Roi de s'avancer le plus tôt qu'il pourrait pour s'y acheminer, et de vouloir considérer que c'était le royaume de la chrétienté le plus proche des ennemis de notre religion et des Tartares et Barbares, les entreprises desquels faut ordinairement soutenir et défendre. Et après que ledit de Belz a achevé, ledit roi de Pologne a fait lui-même réponse en français, en remerçiant lesdits ambassadeurs de leur bonne volonté, et les assurant qu'il s'avancerait le plus tôt qu'il pourrait et s'acheminerait vers leur pays, et que pour parachever le tout ce qui restait, que le lendemain étant la fête Notre-Dame il était jour de prières et oraisons, mais qu'il les priait le mercredi matin venir de bonne heure pour employer la matinée au parachèvement de tout, et qu'ils dîneraient avec lui.

Le huitième jour, à cause de ladite fête n'a été fait aucune chose sinon que lesdits ambassadeurs ont été voir la cérémonie dont les rois de France ont accoutumé d'user en touchant les maladies des écrouelles;

Digitized by Google

ce qui s'est fait aux Augustins; et y ont assisté l'évêque de Posnanie, le palatin Laski, le maréchal de Lithuanie, castellans de Sanok, de Belz, le staroste de Kasimierz et Tomicki, fils du castellan de Gnezne, qui sont catholiques; et quant aux castellan de Gnezne, comte de Gorka, Zborowski et Pronski ne s'y sont point trouvés parce qu'ils sont protestans, ne se voulant point trouver à la messe. L'après dîner dudit jour le sieur de Pibrac a eu commandement d'aller conférer avec le castellan de Sanok et le staroste de Belz pour voir ensemble ce qui avait été arrêté aux assemblées précédentes.

Le mercredi 9e, lesdits sieurs ambassadeurs pensaient venir sur les neuf heures; mais ils ont été retardés par la prière et requête qui leur ont été faites par les parens de Nantouillet-Duprat pour obtenir grâce du Roi du meurtre commis en la personne du sieur de Millaud, et de la part des parens dudit sieur de Millaud, à l'encontre pour les divertir de faire ladite requête; qui a été cause que lesdits ambassadeurs ne sont arrivés que sur les onze heures. Incontinent après le roi de Pologne s'est assis en une table qu'il a fait mettre au-dessus, et joignant une autre longue table où tous lesdits ambassadeurs se sont assis pour diner, et après lequel ledit sieur Roi s'est retiré en la chambre pour traiter et parachever avec eux. Et les quinze articles par ci-devant accordés out été au commencement lus; et après s'est résolu le fait du serment avec le consentement de l'évêque de Posnanie, lequel s'est accordé qu'il ferait une protestation en l'église qui lui pût servir de décharge, tant en sa conscience qu'envers le pape, le clergé et tous ceux de sa patrie, pour leur faire connaître qu'il n'a voulu consentir à aucun serment, sinon

Digitized by Google

suivant la forme ancienne; et que sadite protestation se ferait si bien qu'elle n'apporterait aucun scandale, dont lui serait baillé acte. Et après, ledit évêque a demandé réponse sur le fait du mariage qui a été faite par le Roi en français, et depuis en latin par le sieur de Pibrac, qui est en somme que ledit sieur Roi louait merveilleusement et lesdits ambassadeurs, et ceux du royaume de Pologne d'être si affectionnés à ce qui touchait à leur feu roi, qui lui donnait espérance qu'ils feraient ainsi en son endroit; qu'il avait entendu beaucoup de grandes vertus et louanges de la princesse de Pologne, Anne, conçue de la grand'maison de Jagellons, et qu'il était si proche de s'acheminer au pays qu'il espérait bientôt la voir et connaître, et après faire tout ce qui serait avisé et résolu par les états du pays sans lesquels il n'entend contracter aucun mariage. Lesdits sieurs ambassadeurs, après se sont levés et retirés à part pour en délibérer, et enfin la réponse a été faite par le staroste de Belz : que ce qu'il avait parlé du mariage n'était point qu'ils voulussent estimer ledit royaume de Pologne lui être donné en douant ni héréditant, seulement en l'honneur et souvenance de la famille dont ladite dame était conçue, et qu'ils se contenteraient pour leur décharge avoir acte que ledit sieur Roi s'était remis à ce qui en serait avisé par les états du pays lorsqu'il y serait. Et après, a été avisé le lendemain d'aller à Notre-Dame de Paris ouïr la messe, et là faire le serment, tant par le roi de France que par le roi de Pologne, son frère, des articles accordés par les ambassadeurs et de l'interprétation faite sur iceux, et qu'il valait mieux que le Roi même lût le serment que non pas de voir par les assistans que l'évêque de Posnanie en lût la moitié qui est conforme à l'ancien

Digitized by Google

serment, et que le reste fût lu par le castellan de Gnezne qui est protestant, qui pourrait apporter quelque scandale comme chose non accoutumée.

Le jeudi 10e, sur les onze heures du matin, le Roi et le roi de Pologne, accompagnés du roi de Navarre et autres princes du sang et seigneurs, sont allés à la grande église de Notre-Dame et aussi les Reines, princesses et dames, et tous les ambassadeurs, assis en un siége couvert de drap d'or au-dessus de l'oratoire du Roi, tout près du grand autel; et à côté de l'autel messieurs les cardinaux; et derrière eux les évêques; et de l'autre part, à main gauche, vis-à-vis des ambassadeurs, les chanceliers de France et de Pologne; et après eux, ceux du conseil du Roi; et à côté de l'autel, à l'endroit gauche, vis-à-vis des cardinaux, les ambassadeurs du Pape, d'Espagne, d'Écosse et de Venise. Et après que la messe a été dite lesdits rois de France et de Pologne se sont approchés du grand autel où était l'évêque de Paris qui avait dit la messe, comme se sont aussi approchés les ambassadeurs pour faire le serment convenu et accordé. Et avant que commencer à faire ledit serment, l'évêque de Posnanie a fait sa protestation audit roi de Pologne, et l'a baillée par écrit au sieur de Cheverny son chancelier, par laquelle il proteste de la nouvelle forme de serment touchant le fait de la religion dont a été ordonné par ledit sieur Roi qu'il aurait acte. Et après lesdits rois de France et de Pologne se sont mis à genoux et le castellan de Sanok a pris la forme de serment que ledit roi de Pologne devait faire, laquelle il a lue de mot à mot comme ledit sieur roi en a autant fait de sa part, et l'a ainsi juré sur les évangiles. Et après, le Roi a lu son autre serment comme faisait aussi monsieur le chancelier; lequel sieur

Digitized by Google

Roi a fait aussi serment sur lesdits évangiles d'entretenir de bonne foi ce qui a été accordé par ses ambassadeurs et depuis avec le roi de Pologne, son frère. Cela fait, ledit castellan de Sanok a fait une petite harangue au Roi en latin louant Dieu et le remerciant, à laquelle monsieur le chancelier a répondu par le commandement du Roi, et depuis en a aussi fait une au roi de Pologne, à laquelle ledit sieur de Cheverny a répondu par son commandement. Et après ledits sieurs rois, ambassadeurs et tous autres, se sont retirés, le hérault criant en signe de joie et d'allégresse comme on a accoutumé. Et le Roi s'en est allé dîner à l'évêché où il a mené lesdits ambassadeurs dîner avec lui.

Le vendredi 11e, a été envoyé voir lesdits ambassadeurs pour savoir ce qu'ils entendaient faire. Et d'autant que le jour de devant ils avaient travaillé et s'étaient retirés tard, et que l'on avait su qu'ils désiraient se reposer pour ce jour-là, le roi de Pologne leur manda qu'il valait mieux ne s'assembler point l'après-dîner, et laissèrent ce jour pour repos, remettant au lendemain.

Et le samedi 12e, l'après-dîner sur les trois heures, lesdits sieurs ambassadeurs sont venus à l'hôtel d'Anjou trouver le roi de Pologne, et là s'est proposé le chemin que le sieur Roi devait tenir pour s'en aller à son royaume, qui était par l'Allemagne avec le passeport de l'Empereur et chambre impériale, l'extrait duquel a été lu, et aussi a été avisé du temps et du partement de ce royaume et de l'arrivée à Krakovie pour induire le jour de la coronation; et aussi qu'il était bon de dépêcher le sieur de Rambouillet avec quelques-uns de leur part pour aller audit pays de Pologne de-

Digitized by Google

vant faire entendre ce qui s'était fait et passé avec ledit sieur Roi et les ambassadeurs, le serment fait par les rois de France et de Pologne avec ce qui se devait faire le lendemain.

Le dimanche 13e, le tout a été préparé en la grand'salle du palais pour y présenter et recevoir le décret de l'élection, où chacun s'est trouvé sur le midi ou une heure après. Et parce que c'est un acte qui est si solennel qu'il n'est mémoire qu'il s'en soit fait un tel en France, il sera bon de décrire, et le lieu, et les personnes, et le fait de ce qui s'est passé. Quant au lieu, la grand'salle du palais qui est divisée en deux à cause des piliers, l'un des côtés d'icelle, vers la chambre dorée, a été mis tout en échafauds par degrés en façon de théâtre; l'autre côté a été resséré de siéges des deux côtés, et en haut d'une galerie de bois; et approchant près la table de marbre, un échafaud, étant de sept ou huit degrés, tout couvert de tapis richement ornés, et trois grands dais, et au-dessous de celui du milieu était le Roi assis dans une chaise; à la main droite, sous un autre dais, près de lui, était la Reine sa mère; et au-dessous de la Reine, le roi de Pologne assis chacun en une chaise. A main gauche, joignant ledit roi de France, était la Reine sa femme; après elle, monsieur le Duc assis seulement dessus une escabelle couverte de toile d'or. Après lui, le roi et reine de Navarre dedans deux chaises; et au-dessous une petite escabelle plus basse, madame la princesse de Navarre. A côté gauche traversant jusques à un pilier, y avait deux siéges en façon de forme, l'un pour les princes du sang, savoir : messieurs les princes de Condé, Montpensier, prince Dauphin; et à l'autre : mesdames la princesse de Condé, de Montpensier, princesse de La

Digitized by Google

Roche-sur-Yon, de Nemours et de Guise; et en des échafauds faits par degrés au-dessus, les dames de la cour; du côté droit du Roi, y avait aussi une forme sur laquelle étaient assis messieurs les cardinaux de Lorraine, Bourbon, de Guise et d'Est. Derrière eux un autre siége sur lequel étaient assis ceux du conseil du Roi, à savoir : messieurs de Morvilliers, de Valence, Limoges, de Foix, de Roissy et Bellièvre. Et derrière ledit siége étaient assis les archevêques et évêques; et au-dessus, aux échafauds, étaient les ambassadeurs du Pape, d'Espagne, d'Écosse et de Venise. Un autre long siége élevé, où étaient les onze ambassadeurs de Pologne, et devant le premier ambassadeur qui est l'évêque, y avait un petit siége à part pour le sieur de Cheverny, chancelier dudit roi de Pologne; et auprès, une petite table couverte de velours cramoisi en broderie avec un oreiller pour y recevoir et asseoir le coffre dedans lequel était le décret de l'élection. De l'autre côté, auprès d'un pilier, un autre petit siége à part sur lequel était assis monsieur le chancelier René de Birague; et plus bas de deux degrés, de grands siéges, depuis ladite table de marbre jusques au bas de la salle, sur lesquels six présidens de la cour de parlement, et les conseillers dudit parlement étaient assis; derrière eux, messieurs le recteur de l'Université, de la chambre des comptes, et les autres compagnies ensuivant. Monsieur de Guise comme grand-maître donna ordre à ce qui était nécessaire, comme faisaient les capitaines des gardes *** (1) et Rambouillet. Aux pieds du Roi était couché monsieur le duc du Maine comme grand chambellan; et dedans la salle,

(1) Nom illisible.

Digitized by Google

de dix à douze mille personnes; ladite salle richement parée de tapisseries, et un fonds de lierres et armoiries des rois, reines et de leurs alliances. A l'arrivée des Rois et Reines susdits, qui a été environ une heure, les trompettes ont commencé à sonner et depuis les hautbois. Et après que le Roi a été là plus d'une grande demi-heure, les ambassadeurs sont arrivés accompagnés de messieurs le prince Dauphin, d'Aumale, marquis d'Elbeuf et autres seigneurs, lesquels ledit sieur de Guise accompagné d'autres seigneurs sont allés recevoir au pied des degrés du palais, et sont entrés par la porte du bas, venant tout le long de la salle, la place étant fort large et vide; et on a fait mettre tous ceux de la famille desdits ambassadeurs du côté gauche qui avait été délaissé vide pour eux. Les ambassadeurs étant arrivés, l'évêque a commencé à adresser la parole au Roi, lui faisant entendre que, à sa prière et requête, ils avaient élu son frère pour leur roi, et qu'ils suppliaient trouver bon qu'ils lui présentassent le décret de l'élection; à quoi a été répondu par monsieur le Chancelier au nom du Roi, et après, ledit sieur évêque a adressé sa parole au roi de Pologne (1) lui faisant entendre qu'ils l'avaient élu pour ses mérites, le suppliant d'accepter cette élection et de vouloir s'acheminer pour le bien du royaume le plus tôt qu'il pourrait. Et après, ont présenté ledit décret qui a été lu par le castellan de Sanok, accompagné des castellans de Guezne et du comte de Gorka, qui tenaient les deux bouts du décret scellé de six-vingts sceaux. Et après la lecture faite, l'Évêque a encore dit quelque peu de chose. Depuis, le maréchal de Lithuanie a parlé

(1) Cette harangue suit immédiatement cette relation.
(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

de la part du grand-duché de Lithuanie; ce qu'ayant été fait, le roi de Pologne a fait réponse en latin par laquelle il remerciait Dieu, le sénat et tous les ordres du royaume de Pologne de l'élection qui avait été faite de lui, laquelle il avait très agréable, espérant de mettre peine de satisfaire à l'opinion et expectation qu'ils avaient de lui, au reste il donnerait charge à son chancelier de leur faire réponse; ce que ayant dit, soudit chancelier l'alla trouver en son siége pour recevoir son commandement, et a fait réponse auxdits sieurs ambassadeurs à ce qu'ils avaient dit; ce qu'étant fait, on a commencé à chanter le *Te Deum* en musique, après lequel le Roi et tous les princes, ensemble lesdits ambassadeurs polonais, sont allés vers le roi de Pologne; et le Roi son frère, monsieur le Duc, et le roi de Navarre l'ont baisé, les autres princes l'ont salué, et les ambassadeurs lui ont baisé les mains; et après, le décret qui était dedans un coffre d'argent doré, mis dedans une gaine de velours vert et couvert d'un drap d'or frisé, a été repris sur ladite table et porté par le castellan de Gnezne et comte de Gorka, qui le portèrent sur leurs épaules jusques dedans la Sainte-Chapelle où l'on a dit vêpres. Depuis, ledit décret a été livré audit sieur de Cheverny, et a été ordonné que sur la même hacquenée blanche couverte d'une housse de drap d'or, avec un carreau de même, il serait porté jusques à l'hôtel d'Anjou. A la fin de l'article, l'artillerie a tiré de toutes parts, tant à l'Arsenal que à l'Hôtel-de-Ville, et la cloche du Palais sonna. Le Roi a mené souper au Louvre tous lesdits sieurs ambassadeurs.

Digitized by Google

Harangue prononcée par le chancelier de Pologne à Henry de France, duc d'Anjou, quand il vint lui annoncer l'élection faite de sa personne au royaume de Pologne en l'année 1573 (1).

Le sénat et la noblesse de Pologne, prince très-puissant et très-magnanime, ont reçu un grand deuil et tristesse de la mort de Sigismond leur dernier Roi, tant pour ce qu'en lui est faillie la race de tant de rois religieux, justes et vaillans que nous avons eus successivement depuis plusieurs siècles, que pour ce que lui-même étant tel, il ne devait rien à la vertu ni à la valeur de ses ancêtres, de façon qu'en mourant il a laissé le royaume de Pologne privé de son Roi aussi bien que de son père que je puis nommer ainsi par les qualitésde piété et de bonté qui étaient en lui. Mais, après avoir essuyé les larmes que sa mort nous avait fait si justement répandre, encore nous a-t-il fallu résoudre d'élire un nouveau roi pour ne laisser long-temps le royaume sans chef et exposé aux troubles auxquels la perte de son prince le pourrait mettre, et pour en avoir un autre qui le protégeât et le défendît contre ses ennemis et qui gardât et entretînt la justice en son entier. Le très-illustre sénat et la noblesse de Pologne s'étant donc assemblés, délibérèrent d'élire un roi et prièrent Dieu ardemment de les vouloir inspirer de faire élection d'un prince qui fût digne de régner et qui égalât nos autres rois en religion, justice et valeur. Nous avons été priés et sollicités par diverses ambassades de plu-

(1) Fonds Béthune, n° 8702, page 143; Bibliothèque royale, section des manuscrits.

Digitized by Google

sieurs princes de les vouloir honorer de la couronne et du sceptre de Pologne; mais après avoir jeté les yeux sur toutes les parties de l'Europe, et bien mûrement pensé quel prince nous pourrions choisir pour notre roi, et qui fût plus capable de gouverner et disposé par la douceur de son esprit à entretenir notre nation dans la liberté en laquelle elle a accoutumé de vivre d'ancienneté, le sénat et la noblesse, qui était en nombre infini, d'un commun consentement et volonté, sans corruption ni dissimulation aucune, vous ont élu roi de Pologne et grand-duc de Lithuanie, avec toutes les cérémonies dues et requises en une élection si importante, à quoi ils ont été conviés et se sont transportés, tant pour avoir reconnu en Votre Majesté toutes les qualités nécessaires au gouvernement d'un État que pour ce qu'elle est issue de la race des plus grands et meilleurs princes de la terre et des Rois Très-Chrétiens qui ont si constamment combattu pour conserver et maintenir leur religion ; et qu'outre ces considérations, Sire, vous êtes fils d'un si bon et valeureux prince, tel qu'a été Henri Second, et frère du plus grand roi qui vive aujourd'hui ; que vous êtes si généreux, si vaillant et si sage, et qu'en un âge si peu avancé qu'est le vôtre, avez déjà gagné deux batailles et contraint par de si belles et dignes actions les plus grands et les plus vieux capitaines de notre siècle, à porter envie à votre réputation et à votre gloire. Après cette élection, Sire, ils ont loué Dieu d'avoir si bien su choisir, et ont fait faire par tout le royaume prières, actions de grâces, processions géuérales et feux de joie pour témoigner celle qu'ils avaient de vous avoir pour roi, et m'ont envoyé et député vers Votre Majesté pour lui annoncer cette nouvelle et vous supplier très-humblement de

Digitized by Google

vouloir accepter la couronne et le sceptre qu'ils vous donnent avec le grand duché de Lithuanie, s'assurant que vous conserverez les deux nations et ne violerez jamais leurs anciennes libertés comme vous l'avez promis, que vous garderez et défendrez ses peuples envers et contre tous; et pour ce que le Moskovite est notre proche voisin et perpétuel ennemi, qui, voyant la Pologne, sans chef, pourrait envahir notre pays, le très-illustre sénat et noblesse vous supplient, prince belliqueux, de vous hâter de venir prendre possession du royaume afin d'y être au mois de septembre, d'autant que c'est le temps auquel il commence à nous faire la guerre; et, pour cet effet, ils m'ont commandé de vous présenter leurs lettres, signées de leur main et scellées de leurs cachets, par lesquelles vous verrez, Sire, avec la déclaration de votre élection, le désir et le besoin qu'ils ont de votre présence en ce royaume auquel nous prions le souverain Maître vous vouloir longuement conserver à son honneur et gloire, et au bien et à l'avantage de la chose publique.

INSTRUCTION DE HENRI D'ANJOU (1).

Le sieur Rambouillet, chevalier de l'ordre du Roi, et l'un des capitaines de ses gardes, que le Roi élu de Pologne dépêche présentement audit pays, pour visiter de sa part ceux des états et plusieurs seigneurs palatins et castellans particuliers, auxquels il écrit, leur fera en premier lieu entendre comme lui ayant été ap-

(1) L'original fait partie de la collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

portée la nouvelle de son élection pour roi d'un si beau et ample royaume, il ne lui pouvait arriver autre plus grande joie en ce monde; car il se peut dire avec vérité que dès son enfance il a aspiré à cette dignité royale, laquelle il reçoit aujourd'hui de tant meilleur cœur, qu'il a connu, par la façon dont y ont procédé lesdits états, une singulière affection et grande confiance qu'ils ont en lui et en sa vertu. Dont il les remerciera très-affectueusement, et leur dira que tout ainsi qu'ils l'ont volontairement constitué leur roi, et fait en cela connaître à un chacun combien ils espèrent de sa bonne administration, aussi est-il bien délibéré d'user en leur endroit d'un devoir réciproque, et de leur faire sentir par son gouvernement, et ses sages et vertueux déportemens, qu'ils n'eussent su élire et constituer sur eux un chef plus digne et capable d'une telle dignité qu'il est; ayant bonne volonté de n'atteindre pas seulement en cela leur espérance, mais de la vaincre et surpasser de beaucoup, s'il lui est possible; qui est la chose de ce monde qu'il a maintenant le plus à cœur, et à laquelle il fera tous efforts pour parvenir.

Et s'étendra en ce propos le plus avant qu'il pourra pour faire connaître auxdits états, ensemble à ceux de Lithuanie, la grande joie et contentement qu'il reçoit d'une telle élection, et avec quelle affection il désire embrasser leur bien général. Et quant aux archevêques de Gnezne, et évêque de Kuiavie, au palatin de Sandomir et castellan de Dantzick pour lesquels il lui est baillé des travaux particuliers, il leur tiendra même langage, et outre cela les merciera particulièrement, de ce qu'ils se sont si vertueusement et favorablement employés pour promouvoir l'élection dudit sieur Roi

Digitized by Google

élu, de quoi il est bien délibéré d'avoir une perpétuelle mémoire et souvenance, ainsi qu'ils le méritent bien.

Il y a quelques autres évêques palatins et seigneurs qui ont été contraires en cette élection audit sieur roi de Pologne, lesquels pourraient avoir opinion que pour cela il leur en voudrait quelque mal. A ceux-là qui lui ont été nommés et baillés par mémoire, icelui sieur de Rambouillet fera entendre, de la part dudit sieur Roi, qu'il sait bien que, comme gens d'honneur, de bien et de vertu, ils ont dit librement leurs opinions en ladite élection; de quoi il les estime beaucoup, encore qu'elles ne fussent pas pour faire réussir en lui la susdite élection; que pour cela ils se peuvent assurer qu'il ne leur en veut aucun mal, mais au contraire fera toujours grand compte de personnes qui se montreront aussi vertueux qu'ils ont fait, les voulant aimer et embrasser d'affection, comme les autres desquels les opinions lui ont été plus favorables, les tenir tous en même compte et les avoir en pareil soin et recommandation, tout ainsi que, enfin, après avoir été les choses débattues librement d'une part et d'autre, ainsi qu'il se doit faire en tels actes, ils ont tous unanimement convenu ensemble à l'élection dudit sieur Roi, élu plutôt, comme il semble, par une inspiration divine, que par œuvre des hommes. Et regardera à leur donner tant d'assurance de la bonne volonté dudit sieur Roi élu, qu'ils n'aient occasion d'en douter en sorte du monde, et d'être par lui incités à prêter l'oreille à ceux qui, ayant envie de remuer quelque chose à l'état des affaires dudit royaume de Pologne, les en pourraient solliciter sous cette couleur.

Icelui sieur de Rambouillet dira aux susdits états de

Digitized by Google

Pologne et seigneurs particuliers que, après avoir reçu une très-grande joie de son élection, par la signification qui lui en a été faite par leurs lettres, ce qu'il a après cela désiré le plus, c'a a été de se disposer à s'acheminer par delà au plus tôt qu'il lui sera possible, pour les contenter en ce qu'ils souhaitent de lui. Et de fait, connaissant qu'il ne pouvait bonnement partir de ce royaume, que les choses ne fussent en quelque meilleur état qu'elles n'étaient, lors de la nouvelle d'icelle élection, il s'est résolu plus que jamais, après cette bonne nouvelle, d'essayer par tous moyens à lui possibles, d'y remettre un bon repos, et de couronner par un si bel œuvre ses dernières actions en l'administration des affaires de ce royaume. A quoi il a su si bien travailler, qu'ayant réduit les Rochellois à tel point qu'ils ont reconnu et confessé la faute qu'ils avaient faite de s'être armés, et avoir tenu fort contre l'autorité du Roi, et s'étant remis volontairement en son obéissance, il les y a reçus gracieusement, si bien que les armes sont aujourd'hui cessées de ce côté-là. Le semblable a aussi été fait du côté du Languedoc et de Guyenne, de sorte que toutes choses sont en chemin d'un bon et assuré repos en ce royaume, par le bon soin, prudence et vigilance dudit sieur Roi élu; lequel pourra à cette heure beaucoup mieux avancer son partement, qu'il n'eût su faire auparavant. Auquel le retardement qui se pourra trouver sera pour la plupart à imputer à la longue demeure qu'ont faite les ambassadeurs de Pologne de se rendre par-deçà; car si ledit sieur Roi élu pouvait satisfaire à son propre désir, lesdits Polonais se peuvent assurer qu'il voudrait plutôt monter à cheval à cette heure, pour y aller, qu'attendre à demain, tant il a de volonté de jouir de la présence

Digitized by Google

de ceux qui l'ont ainsi librement élu pour leur Roi, et de leur faire connaître en personne avec quelle affection il désire embrasser eux et leurs affaires, desquels à la vérité il est en un merveilleux soin, et non sans autant de regret de ne pouvoir être maintenant tout porté au pays, pour, avec leurs bons avis, aider à pourvoir et donner ordre à toutes choses qui sont requises pour la conservation du pays, et engarder que, après l'expiration de la trève ci-devant faite avec le Moskovite, il ne fasse quelque invasion sur les frontières d'icelui.

Louant grandement ledit sieur Roi que lesdits états ayant envoyé vers ledit Moskovite pour la prolongation de ladite trève jusqu'à la Saint-Martin, laquelle icelui de Rambouillet leur persuadera d'essayer de continuer, pour un bien plus long terme et pour deux ans, s'il est possible, à commencer du mois de janvier prochain, non seulement avec le Moskovite, mais tous les autres voisins de la Pologne; ce qu'il leur fera entendre dextrement, et comme par forme d'avis et conseil, non pas comme chose qui lui ait été commandée par ledit sieur Roi.

Et encore qu'il fasse préparer toutes choses le plus diligemment qu'il lui est possible pour sondit partement qui ne peut beaucoup tarder, si est ce que s'étant proposé de ne rien omettre du soin avec lequel il s'est délibéré d'embrasser les affaires dudit royaume de Pologne, depuis que la signification de son élection lui a été faite, il a avisé envoyer à présent ledit sieur de Rambouillet, pour les rendre capables des choses contenues ci-dessus, les assurer qu'il partira le plus tôt qu'il sera possible; les admonester d'avoir l'œil soigneusement ouvert à la conservation du royaume, et aviser avec eux ce qui sera bon de faire, soit de levées

Digitized by Google

d'hommes de guerre et autres provisions nécessaires pour se munir et défendre contre les entreprises dudit Moscovite, ou d'autre ennemi quel que ce soit; et en cela leur donner son bon avis et conseil, selon qu'il est digne personnage, et fort expérimenté au fait des armes, qui le saura vertueusement faire regarder aussi avec eux à maintenir toutes choses de dedans ledit royaume en repos et état pacifique, telles qu'elles se sont bien contenues par ci-devant, sans y rien changer ni innover. Admonestant tous ceux que besoin sera d'y entendre chacun soigneusement de leur part, et de prêter l'oreille à qui que ce soit, qui voudrait brouiller les affaires au préjudice du repos dudit royaume; lequel s'est conservé jusques ici, en telle grandeur que l'on le voit, par l'union des sujets, que ledit sieur Roi élu leur recommande sur toutes choses, comme le seul moyen de les rendre heureux et bien contens, et de se garantir des grands maux, pertes et calamités èsquelles l'on voit aujourd'hui plusieurs peuples être tombés en la chrétienté.

Le sieur de Rambouillet leur fera entendre comme, ayant été écrit par-deçà par l'évêque de Valence, peu devant le temps de la conclusion de l'élection, qu'il était besoin de faire tenir prêts les quatre mille Gascons pour les envoyer par-delà, si ceux du pays les demandaient, il y avait été donné tout l'ordre qui était nécessaire, et même les préparatifs de leur embarquement bien fort avancés; ce qui a été retardé à cette heure, à cause que depuis l'on n'a point ouï dire qu'ils les voulussent, et que l'on a estimé quand bien les ambassadeurs desdits États auraient charge de les demander, et avant qu'il eût traité et convenu avec eux, tant des lieux où l'on aurait à les loger dans le pays, que du

Digitized by Google

taux auquel l'on leur y voudrait faire délivrer des vivres, la saison se trouverait trop abaissée pour faire cette année une telle navigation, laquelle, selon que le désireront lesdits états, pourra être remise à la primevère prochaine.

Au surplus, icelui sieur de Rambouillet demeurera audit royaume de Pologne jusques à ce que ledit sieur Roi élu y arrive, pour, en attendant son arrivée, maintenir toutes choses en bon état, prendre garde et avoir soin desdites affaires du pays; et avec son bon avis et conseil, qu'il conjoindra à celui desdits sieurs Polonais, pour voir à ce qu'il ne soit rien entrepris sur les frontières du royaume pendant son absence, ni changé au repos d'icelui par ceux qui pourraient avoir envie de le troubler; à quoi ledit sieur Roi élu s'assure que, selon sa grande prudence et dextérité, il saura bien donner ordre.

Il est baillé audit sieur de Rambouillet une lettre de change pour Nuremberg, pour la somme de soixante-dix mille livres, afin de s'en aider, et l'employer à la levée et solde de quelques gens de guerre, s'il y a occasion qui le requière ainsi; sinon il la réservera pour s'en servir à l'arrivée dudit sieur Roi de Pologne.

HENRICUS.

INSTRUCTION DE CHARLES IX (1).

Le sieur de Rambouillet, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de ses gardes, Vidame du Mans, son

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

lieutenant au pays du Maine, et conseiller au conseil privé, sait quel grand aise, plaisir et contentement a reçu Sa Majesté, premièrement de la nouvelle de l'élection du roi élu de Pologne, son frère; puis de l'honorable ambassade qui lui a été envoyée de la part des états de Pologne, et semblablement audit sieur roi élu, pour lui présenter le décret de ladite élection. En quoi comme ils ont fait bien connaître le grand estime qu'ils font de Sa Majesté, et de ce qui lui a touché, et d'avoir volonté, par une telle signification et démonstration d'affection, d'étreindre un ferme et indissoluble lien d'amitié entre les royaumes de France et de Pologne, aussi est-elle bien délibérée d'embrasser de son côté la conservation et entretenement de chose tant louable, et qui est pour si fort céder au bien commun et universel des deux nations, ayant proposé en cette considération d'aimer dorénavant autant ce qui concernera le bien, profit et utilité du royaume de Pologne, et d'y aider à son possible autant comme du propre bien de son royaume; ce que ledit sieur de Rambouillet étendra au plus honnête langage qu'il pourra pour leur représenter bien à la vérité l'extrême contentement qu'a sadite Majesté de l'heureux succès des choses au fait de cette élection, et combien en cela la nation polonaise a gagné son cœur.

Fera entendre auxdits états comme toutes choses sont passées avec messieurs les ambassadeurs, et qu'il ne reste plus rien audit sieur Roi de Pologne que de se mettre en chemin, après qu'il aura donné ordre à quelques affaires de ce royaume, faisant compte d'être à la mi-décembre à Posen, Dieu aidant, et que son couronnement se fera au dix-septième de janvier ensuivant, et concourant le désir commun des deux Majestés

Digitized by Google

en une même chose, il les pourra assurer que s'il y eût eu moyen d'avancer davantage ledit partement, l'on n'y eût failli.

Fait à Paris, le 23e jour de septembre 1573.

CHARLES.

BRULART.

SECONDE INSTRUCTION DE HENRI D'ANJOU (1).

Le sieur de Rambouillet, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de ses gardes, vidame du Mans, son lieutenant au pays du Maine, et conseiller en son conseil privé, qui a été ici retenu par le Roi de Pologne depuis l'arrivée desdits ambassadeurs dudit pays, a vu et été présent en toutes choses qui ont été négociées avec lesdits ambassadeurs, desquelles il pourra, outre ce qui est contenu en son autre instruction, rendre témoignage comme le tout s'est heureusement conclu et passé, de quoi il ne lui est point de besoin d'autre mémoire que de ce que lui-même en a su sagement coccter et retenir.

Fera aussi entendre la conclusion qui a été prise entre Leurs Majestés, du partement dudit sieur Roi élu, et comme il fait compte, Dieu aidant, d'être à Posen le 16 décembre prochain, et de faire son incoronation au 16 janvier ensuivant, laquelle, s'il pouvait hâter davantage, c'est chose qu'il ferait fort volontiers, n'ayant autre plus grand désir en ce monde que de se rendre audit royaume de Pologne le plus tôt

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

qu'il pourra. Quoi attendant, il a voulu y envoyer ledit sieur de Rambouillet, suivant sa première délibération, pour rendre témoignage à tous les états du grand aise et contentement qu'il a eu, premièrement de la nouvelle de son élection, et leur en faire tous honorables mercîmens, puis leur discourir particulièment comme toutes choses sont passées par deçà, en ce qui y a été négocié avec lesdits ambassadeurs; en quoi il a fallu employer beaucoup de temps, pendant lequel Sa Majesté n'a pu quasi vaquer à aucune autre affaire; qui est cause que, étant besoin qu'il y employe à cette heure quelques jours, cela a reculé un peu son partement, lequel sera néanmoins, en tel temps qu'il arrivera, Dieu aidant, à Posen, au temps contenu ci-dessus.

Ledit sieur de Rambouillet est aussi envoyé par-delà, afin que, si les affaires du pays sont en tel état qu'ils requièrent l'avis d'un bon, sage et expérimenté gentilhomme, il leur donne le sien et les en secoure et aide, soit pour la conservation de la paix et du repos, ou pour la défense des frontières du royaume contre tous les ennemis qui les voudraient assaillir, lesquelles il priera les seigneurs palatins, castellans, starostes et autres, qui en ont la charge, de soigneusement garder, selon leur accoutumée fidélité et générosité.

Il a été baillé une lettre de change de soixante et dix mille livres audit sieur de Rambouillet pour les employer à la levée de quelques gens de guerre, s'il en est besoin, pour mettre sur lesdites frontières, en quoi il regardera d'aller retenu, et de ne faire aucune dépense d'icelle somme, si ce n'est que la chose fût grandement nécessaire, la réservant pour l'arrivée du-

Digitized by Google

dit sieur Roi, auquel elle sera bien utile avec les autres deniers qu'il pourra faire porter quant et lui.

Au demeurant, il s'offrira en toutes choses aider à la direction des affaires du royaume, selon que les états du pays en auront volonté, et leur fera connaître en tout et partout le grand soin que ledit sieur Roi a d'eux, et combien il désirerait être jà arrivé au royaume, pour prendre lui-même ce soin, comme il espère qu'il fera dedans peu de temps.

Avec la première dépêche dudit sieur de Rambouillet, il lui a été baillé plusieurs lettres à aucuns particuliers, et maintenant lui en sont baillées encore d'autres, portant créance, laquelle il étendra en merciment de ce que les susdits sieurs particuliers ont voulu faire pour lui en cette élection, et assurant qu'il en aura une perpétuelle mémoire, pour leur faire connaître, tant qu'il vivra, le bon gré qu'il leur en sait, et le grand contentement qui lui en demeure en son cœur. Et se déportera à l'endroit des autres qui ont été ou contraires ou peu affectionnés, selon qu'il est contenu en son autre instruction.

Ledit sieur de Rambouillet a entendu, étant ici, l'instance qu'a faite le sieur Przeclawski, secrétaire du palatin de Sandomirie, des choses promises audit palatin et à ceux de sa maison par l'évêque de Valence, abbé Delile, et sieur de Lanssac, qui sont, ainsi qu'il s'est su, de cent mille écus d'argent comptant, et de gratifier de tous les offices qui sont vaqués depuis la mort du feu Roi Sigismond, ceux qui seraient nommés par ledit palatin; sur quoi le Roi de Pologne ne lui a voulu faire réponse par lettre, comme chose qu'il a estimé ne s'y devoir commettre ainsi, en donner

Digitized by Google

charge audit sieur de Rambouillet de la lui faire de bouche, qui est que ledit sieur Roi de Pologne est informé par bon et ample témoignage, que lui en a donné ledit évêque de Valence, des bons offices que lui a faits ledit palatin, lequel montra sa bonne affection dès le commencement de l'affaire de Pologne, quand il dépêcha par de là le sieur Krassowski, dont il est bien mémoratif.

Pour toutes lesquelles choses ledit sieur de Rambouillet l'assurera que Sa Majesté fera toujours grande estime de lui et de sa maison, et l'aura en une particulière recommandation, selon qu'il en est très-digne, par l'ample déclaration qu'il a faite de sa bonne volonté, ayant intention, quand il sera arrivé en Pologne, de lui donner tel contentement en tout et par tout, qu'il connaîtra n'avoir point fait service à prince ingrat, mais à prince généreux et libéral qui saura user envers lui d'une digne reconnaissance de ses mérites, ayant cependant donné ordre Sa Majesté qu'il sera fourni audit palatin de Sandomirie, en Pologne, jusqu'à la somme de quinze mille écus.

Fait à Paris, ce 24e jour de septembre 1573.

HENRICUS.

BRULART.

A MONSIEUR DE RAMBOUILLET (1).

Monsieur de Rambouillet, à ce que j'ai vu par une

(1) L'autographe fait partie de la collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

bien ample dépêche qu'a faite Bazin au Roi de Pologne, mon fils, du XVIe septembre, les choses sont en fort bon état, à quoi, si son arrivée a servi, je m'assure bien que la vôtre et celle du sieur Zborowski auront grandement conforté les bonnes volontés de par de là, et donné plus sûr établissement mêmement quand ils seront assurés de son arrivée prompte et incoronation au temps qu'il vous a été dit à votre partement; pour à quoi ne faillir nous nous acheminons le plus diligemment que nous pouvons avec bonne délibération que le Roi de Pologne, mon fils, partira de Metz le XXIIe de ce mois, de quoi vous pourrez donner assurance de par delà et qu'il ne temporisera point par les chemins, mais se rendra en Pologne aux meilleures journées qu'il pourra pour y arriver à propos pour le temps de l'incoronation prise au XVIIe de janvier, comme vous le savez. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Vitry-le-Français, le Xe jour de novembre 1573.

Je désire infiniment entendre de vos nouvelles même sur le mémoire que je vous baille à votre partement, ce que je vous prie de faire au plus tôt qu'il vous sera possible.

CATHERINE.

BRULART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, depuis quelques jours

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

en çà, j'ai reçu lettres de Bazin, du XVIe septembre, par lesquelles il me représente bien particulièrement l'état des affaires de delà, lequel a été beaucoup amendé par son arrivée, car le long temps qu'ils demeuraient sans entendre de mes nouvelles donnait lieu à beaucoup de mauvaises pratiques qui étaient poursuivies contre le bien de mes affaires. Mais, ainsi que j'ai pu voir, tout cela est cessé, quand l'on a su que je me préparais à m'acheminer par delà, ainsi que les en a assurés ledit Bazin, de quoi quand ils seront davantage accertainés, tant par ce que leur en aura dit le sieur Zborowski, que vous depuis qui aurez porté par délà le temps pris de mon incoronation; je m'assure que chacun demeurera encore plus content. Ledit Bazin m'écrit, entre autres choses, de l'état des affaires de delà, duquel il faut que je vous dise qu'il s'est bien minutement informé, qu'il y a un castellan, jeune gentilhomme polonais, qui entretient deux cents chevaux *atque nihil melius*, et fait son compte ainsi que l'a entendu ledit Bazin de recouvrer cette dépense grandement nécessaire, sur quoi il désire que je mande mon intention, laquelle je vous dirai être telle (1) que, étant par delà, vous me ferez bon service et agréable de regarder et connaître s'il sera besoin d'entretenir encore ces gens : ce que vous pourrez aisément savoir après en avoir conféré avec Bazin et les seigneurs qui sont affectionnés à mon service, et vu l'état des affaires, et si trouvez bon, les ferez continuer. Si aussi il n'en était aucunement nécessaire, après avoir mercié ledit gentilhomme de ce qu'il a fait en cela, comme démonstration de sa bonne affection, vous ferez tant par votre dextérité qu'il les

(1) La suite est en chiffres dont l'analyse suit.

Digitized by Google

licencie, afin qu'ils ne me soient plus à charge, ce faisant de la dépense de l'entretenement qu'il en aura faite desdits deux cents chevaux, ou bien remettant cela à mon arrivée, ainsi que vous adviseriez être à faire pour le mieux, sans lui donner occasion de malcontentement. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa garde.

Ecrit à Vitry-le-Français, le 10e jour de novembre 1573.

Votre bon ami,

HENRY.

AU ROI CHARLES IX (1).

De Lunéville, ce 14e de novembre 1573.

Monsieur mon fils, je ne puis être à mon aise vous ayant laissé fâché, et en vie que je ne sache comment vous vous portez depuis votre partement; aussi pour vous dire comment il vous va trouver deux des ambassadeurs de Pologne pour prendre congé de vous. Et je m'assure que ne faudrez à leur bien recommander votre frère, et leur assurer de votre bonne volonté envers eux et le royaume de Pologne. Aussi vous supplie leur dire qu'ils passent par où nous serons. Ils ne se peuvent empêcher pour aller à Metz, quand ce serait pour voir leur Roi, qui ne saurait faire plus grande diligence sans aller en poste. Je vous prie leur bien

(1) Collection Du Puy, 211.

Digitized by Google

dire. Et je vous donnerai le bonsoir, et m'en vais souper au festin, et vous assure que ne vîtes jamais maison mieux parée. Je prie Dieu vous donner la bonne et entière santé que vous désire

Votre bonne et affectionnée mère

CATHERINE.

A MONSIEUR DE RAMBOUILLET (1).

Monsieur de Rambouillet, suivant ce que je vous ai dernièrement écrit, je vous envoie une rescription de la somme de quarante mille livres sur le sieur Souderin, pour être employée au secours des affaires de mon grand duché de Lithuanie, et vous prie de tenir la main qu'elle soit promptement fournie, tant pour accomplir sincèrement la promesse que j'en ai faite, que pour ne laisser point tomber mes affaires en inconvénient, par faute d'y être pourvu assez à temps, et pour toujours contenir ceux de mon dit grand duché en bonne volonté. Accompagnez ce secours de toutes les espérances que vous pourrez donner, soit de mon arrivée, au plus tôt qu'il me sera possible, comme pour ce faire je ne perds une seule heure de temps, soit de publier l'envie que j'ai de me voir déjà en lieu où je puisse faire répondre mes actions à l'espérance qu'ils ont eue de moi; et que si le chemin était libre et sûr pour leur envoyer davantage, attendant mon arrivée

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

par delà, je leur en enverrais. Mais je suis contraint de m'accommoder à la saison et au temps, comme tous les ambassadeurs qui sont ici auprès de moi en peuvent rendre certain témoignage. Je vous prie aussi, advisez quelle honnêté excuse vous pourrez prendre, de n'avoir point visité de par moi monsieur l'évêque de Kuiavie, comme vous avez fait tous les autres. Car aux propos que me tint hier celui qui m'est venu trouver de sa part, son maître en a senti quelque mécontentement; et pour lui ôter tout soupçon que ce fût par dédain ou mauvaise volonté, je lui dis que je m'ébahissais grandement qu'il fût ainsi advenu, et que je n'en pouvais accuser autre chose, sinon que multitude d'affaires vous eussent fait oublier une telle visitation, pour ce que je la vous avais très-expressément commandée; ne voulant pas que cette faute advenue par oubliance, et pour n'y avoir point pensé au milieu de beaucoup d'importantes affaires, qui haut pressaient lors de votre partement, pût apporter quelque mécontentement audit sieur évêque, qui s'est toujours montré fort affectionné à me faire service, et duquel j'ai reçu les premières nouvelles de l'espérance de mon élection. Et pour ce je vous prie encore une fois, r'habillez honnêtement cette faute, et la rejetez sur vous par oubliance, encore que vous ne l'ayez pas faite. Et sur ce, je prierai Dieu vous avoir, monsieur de Rambouillet, en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Mayence, ce 18e jour de décembre 1573.

(*P. S. de la main de Henri III.*) Ce que je vous mande de l'évêque de Kuiavie, faites semblant d'avoir eu tant d'affaires que ayez oublié celle-là, encore

Digitized by Google

que ce soit moi qui aie fait la faute. Faites semblant que c'est vous, et vous en prie

Votre bien bon ami

HENRY.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, suivant ce que vous aura dit de ma part le sieur de Vaulx, que je désirerais bien être instruit par vous, à mon arrivée à Posen, de toutes les particularités de mon royaume de Pologne, je vous prie, prenez soin d'apprendre l'intention des évêques, de la noblesse, des nonces terrestres (2), et du peuple sur mon couronnement, et tout ce que vous pensez être de mon service, et mêmement sur le fait des articles fait depuis mon élection, pour me dire le tout vous-même audit Posen, ou me le mander sûrement, si vous n'y pouvez venir. Car si vous voyez que votre présence soit nécessaire à Krakovie, pour contenir la noblesse et les ambassadeurs, que les princes étrangers auront envoyés à mon couronnement, et qu'il leur advînt quelque mécontentement par faute d'y être pour les recevoir de par moi, et faire quelques excuses de mon arrivée plus tard qu'ils n'espéraient, je ne serais pas d'avis que vous me vinssiez trouver, encore que j'en aie bonne envie. Mais je remets cela, et tout ce qui est de mes affaires de par delà sur votre suffisance, et ce que vous connaîtrez être le meilleur pour mon service. Pour le moins,

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.
(2) *Terrestres* est là pour *terriens*.

Digitized by Google

ne pouvant venir, vous me manderez ce que vous aurez appris, et ce qu'il semblera que j'aurai à faire. Priant sur ce Notre Seigneur vous avoir, monsieur de Rambouillet, en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Eisenach, ce IIIe jour de janvier 1574.

Votre bien bon ami

HENRY.

AU ROI CHARLES IX (1).

De Trèves, le 12e jour de janvier 1574.

MONSIEUR,

J'ai reçu à infini plaisir et honneur que vous m'ayez fait cet honneur vous souvenir de m'envoyer de vos nouvelles, pour être tout ce que je désire en ce monde que d'en savoir de bonnes de votre corps particulier, et puis du corps de votre royaume; que plût à Dieu fussent aussi bonnes que je le désirerais, et en avoir donné de mon sang beaucoup. Mais votre sage providence et de la Reine notre mère, avec l'aide de Dieu, y mettra la main, tellement qu'il n'en adviendra que bien, s'il lui plaît. Mais, Monsieur, je prendrai la hardiesse, n'ayant rien tant devant les yeux que le bien de votre service, qu'il vous faut montrer le maître, et qui vous offensera ne l'endurer plus. Car, tant accumuler d'offenses les unes sur les autres, vous mettront par aventure à la fin en de grands dangers et inconvéniens; et ne laissez auprès de ceux qui vous touchent (car vous nous devez servir du père), que ceux qui conseillent le bien, et non des personnes qui seraient pour ne savoir donner un bon conseil, mais un dan-

(1) Collection Du Puy, 211.

Digitized by Google

gereux, et pour celui qu'ils conseilleront, et pour votre royaume. Vous y penserez, comme pour vous, s'il vous plaît, car il vous touche plus qu'à personne. Faites les biens par vos mains, et qu'il n'y ait que vous ou la Reine qui obligent les personnes par honneurs et charges. Car si vous les laissez obliger à d'autres, Dieu veuille que vous en trouviez bien. C'a toujours été le conseil que vous a donné la Reine notre mère, qui est le vrai conseil, et vous réglez vos heures comme j'ai entendu que faites un peu. Vous trouverez, s'il vous plaît, que je vous ouvre mon cœur, et que je vous parle librement; car ce n'est que pour votre service, que j'ai aussi à cœur que ma propre vie. Aimez-moi, s'il vous plaît, bien toujours, et je dirai que, entre tous vos plus proches qui ont cet honneur vous appartenir, je prie à Dieu qu'ils vous soient tous comme je veux croire qu'ils seront toujours, aussi zélateurs de votre service que j'ai été et serai toute ma vie, et qu'il vous conserve en bonne santé.

Votre très-humble et très-obéissant frère

HENRY.

A MONSIEUR DE RAMBOUILLET (1).

M. de Rambouillet, j'ai entendu que le bâtiment de mon château de Krakovie est fort commode pour logis; mais d'autant que le procureur qui en a la charge ne sait pas quelle est ma coutume de loger et d'approprier les chambres et les cabinets à la façon de France, je vous prie, regardez à faire dresser et approprier mon logis comme vous savez que je le désire et que j'ai

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

accoutumé de l'être, montrant cette lettre audit procureur afin qu'il ne fasse point de difficulté de suivre en cela votre avis et l'instruction que vous lui en baillerez, comme je lui écris par la lettre que je vous envoie. Et m'assurant que vous saurez bien suivre cette mienne intention, je prie Dieu vous avoir, monsieur de Rambouillet, en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Torgau, le 13e jour de janvier 1574.

Votre bon ami

HENRY.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, je vous envoie par le neveu du sieur palatin Laski, ma réponse sur la dépêche que le sieur Zborowski m'a apportée de mon royaume de Pologne et grand-duché de Lithuanie, pour la faire sûrement tenir selon son adresse, et vous prie, outre ce que je vous ai dernièrement écrit par le retour du sieur de Vaulx et celui du jeune Bazin, employer toute votre industrie à rompre les desseins de ceux qui voudraient remettre mon couronnement à la fête de Pâques ou autre jour, comme je suis averti que d'aucuns le voudraient bien et le pourchasseront. Car vous savez combien m'importe le retardement, et qu'il faut, s'il est possible, qu'il se fasse à mon arrivée. Je vous prie aussi d'empêcher, par tous les moyens que vous pourrez, que les nonces terrestres déjà députés ne fassent une assemblée entre eux pour s'accorder de quelques points qui me pourraient apporter préjudice; et surtout qu'il ne se fasse point, en attendant mon arrivée,

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

un maréchal terrestre; parce que je sais de bon lieu que s'il s'en fait un devant que je sois par-delà, comme quelques-uns en ont bonne envie, on ne saurait empêcher qu'il ne fasse assembler, quand il lui plaira, tous lesdits nonces terrestres, et que par entre eux ils ne se résolvent et accordent de quelques articles, ou des moyens qu'ils devront tenir pour mettre en longueur ou en difficulté tout ce qu'ils penseront être à leur avantage et à la diminution de mon autorité. Partant je vous prie encore une fois y avoir l'œil, et à tout ce que vous penserez être de mon service, comme je sais bien que vous y êtes assez affectionné, et me mander de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez. Priant sur ce Notre Seigneur qu'il vous ait, monsieur de Rambouillet, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Délitz, le treizième jour de janvier 1574.

Je vous prie de regarder pour mon logis que je sois accommodé à Krakovie, tant de chambre qu'autres appartemens, et principalement de cabinets; pour avoir entendu qu'il est commode ledit logis de ces choses-là même pour sortir et entrer, à ce que j'ai entendu dans la ville, sans que l'on le vît. Vous savez l'envie qu'a en cela la Reine ma mère : j'en suis de même. Mais faites-le si dextrement qu'ils ne connaissent que ce soit pour cela. Je vous en écris une lettre que vous montrerez au procureur, non celle-ci.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, je vous ai voulu faire ce

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

mot, pensant que seriez à cette heure-ci auprès du roi de Pologne, mon fils, pour vous prier de me mander bien au long, et particulièrement de ses nouvelles et de sa réception à l'entrée de son royaume; et ne vous lassez point de me mander comme toutes choses y seront passées et aussi quel contentement il en aura, ne craignant point de me mander la vérité de tout. Je n'ai eu qu'une lettre de vous, depuis qu'êtes de là, qui m'a fait penser qu'il y en a eu de perdues par les chemins. Quand vous m'écrirez, baillez vos lettres à M. de Bellièvre, qui me les fera tenir quand il écrira au Roi. Et pensez que ne me sauriez faire plus grand plaisir que, tant que demeurerez auprès du roi de Pologne, mon dit fils, de m'écrire le plus souvent que pourrez, m'avertissant de tout ce qui adviendra bien particulièrement; et souvenez-vous d'exécuter le mémoire que je vous baillai à votre partement, et me mander ce qu'en aurez fait. Et faisant fin à la présente, après vous avoir prié de faire tous les jours du monde souvenir le Roi, mon fils, de moi, je supplierai Notre Seigneur vous avoir en sa sainte garde.

De Saint-Germain-en-Laye, le 17e de janvier 1574.

CATHERINE.

MONTAIGNE.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, je viens de recevoir votre lettre du XIe de ce mois avec le mémoire qui l'accompagnaient, par lequel j'ai vu comme vosu vous êtes soi-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

gneusement informé de tout l'état des affaires de Pologne, duquel, par conséquent, vous saurez bien rendre capable mon fils le roi de Pologne, à son arrivée, qui sera bientôt, comme j'espère ; vous assurant que vous m'avez grandement satisfait en cet endroit, et que toutes choses me sont si vivement représentées que je n'y saurais rien désirer davantage. J'ai bien noté la réponse que vous avez faite au staroste de Samogitie sur la promesse qu'il vous a ramentée qu'avaient faite les sieurs de Valence, de Lanssac et Delile, d'envoyer de l'argent par-delà pour satisfaire aux frais de la guerre en cas qu'il en fût besoin ; et a été sagement fait à vous de lui en répondre de cette façon, espérant que l'heureuse arrivée par-delà de mondit fils le roi de Pologne, accommodera aisément beaucoup de choses, encore qu'il n'y arrive cette si grande somme de deniers que je voudrais. Mais je suis après à l'en faire secourir le mieux qu'il sera possible, étant bien aise que cependant vous ayez fait fournir par le sieur Soderini audit staroste de Samogitie six mille écus, et a été fort bien avisé à vous de le faire faire par forme de prêt, en sachant un très-bon gré audit Soderini, comme aussi de ce qu'il a si dextrement négocié avec le palatin de Sandomir dont j'espère qu'il ne tombera en aucune perte et dommage, ainsi que je l'en assure par la lettre que présentement je lui en écris. Et n'ai de quoi vous faire la présente plus longue que pour prier Dieu, monsieur de Rambouillet qu'il vous ait en sainte garde.

Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, le XXIIIe jour de janvier 1574.

CATHERINE.

BRULART.

Digitized by Google

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, j'ai vu ce que me faites savoir par votre lettre du onzième de décembre dernier passé, de l'effort que lors il se disait par-delà que voulait faire le Moskovite contre la Pologne. A quoi j'estime que s'il a été ému par l'espérance qui lui avait été donnée du reculement du voyage de mon frère, le roi de Pologne, ayant depuis su son acheminement, cela l'aura diverti de son entreprise; comme je le souhaite, afin que mondit frère trouve à son arrivée toutes choses pacifiques, et ait loisir de se reconnaître au pays avant que d'entrer en guerre; qui lui sera un moyen pour le mieux faire par après, s'en offrant l'occasion. Jugeant par les avis qui m'ont été ci-devant donnés de delà, que ces préparatifs de guerre dudit Moskovite regardant possible plus le roi de Suède que ladite Pologne, avec laquelle il a accoutumé de bien observer la trève, quand elle est accordée : qui est tout ce que je vous dirai en réponse à votre susdite lettre, et l'endroit où je ferai fin, en priant Dieu, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Saint-Germain-en-Laye, le 24e jour de janvier 1574.

CHARLES.

BRULART.

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

RÉCEPTION

DE HENRI D'ANJOU EN POLOGNE (1).

Le vingt-huitième jour de janvier 1574, le Roi de Pologne arriva à Posen, où dès le lendemain vingt-neuvième il fut advisé et résolu que Sa Majesté y séjournerait jusques au premier jour de février, tant pour le rafraîchissement de sa cour que pour y avoir bien peu de commodité depuis ladite ville jusques en celle de Krakovie. Et ce même jour il fut arrêté que l'on écrirait aux sénateurs, qui étaient assemblés audit Krakovie, que le Roi désirait que son couronnement se fît le vingt et unième; d'autant que s'il ne se faisait ce jour-là, il fallait nécessairement différer après Pâques.

L'on fut en grande dispute si l'on écrirait à la noblesse pareilles lettres, car l'évêque de Kuiavie soutenait qu'il ne fallait qu'écrire au sénat. Toutefois à la fin le Roi en fit secrètement écrire; mais ce fut bien tard, d'autant que les lettres n'ont pu être rendues en aucune des provinces, dont s'ensuivit le premier mécontentement de la noblesse.

Le Roi arriva le dix-huitième jour dudit mois de février à Krakovie, et fut reçu à un quart de lieue près de ladite ville par tout le sénat, qui était composé d'environ cent hommes. L'évêque de Ploçko, ayant la charge de tout le sénat, fit la harangue et les remontrances, à laquelle le Roi fit faire réponse par M. de Pibrac, et passa cet acte au contentement, tant de Sa Majesté que de tout le sénat.

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits; fonds Du Puy vol. 721.

Digitized by Google

Le lendemain, qui était le vendredi dix-neuvième, le sénat s'assembla au château de Krakovie, en un autre corps d'hôtel que celui où le Roi loge. Et *illec* se trouvèrent les nonces terrestres, c'est-à-dire les députés de toute la noblesse de Pologne, jusques au nombre de deux cents, tous hommes de qualité et de maison, mais la plus grande part non catholiques.

L'on commença à parler du couronnement. Sur quoi se trouvèrent cinq opinions toutes contraires; car les uns voulaient que l'on vît les cahiers des provinces, et qu'on délibérât au préalable sur iceux, afin de faire un réglement universel et perpétuel de l'administration de ce royaume; chose qui était sujette à une merveilleuse longueur. Les autres étaient d'avis de résoudre l'article du mariage avant le couronnement : cette opinion était de plusieurs seigneurs du sénat affectionnés à l'Infante, laquelle était logée dans la basse-cour du château de Krakovie. Les autres disaient qu'il se fallait contenter d'examiner les articles accordés à Paris et ouïr le rapport des ambassadeurs, afin que chacun entendît comme ils s'étaient acquittés de leur négociation. Mêmement par le décret de l'élection qui avait été présenté à Paris, il était porté expressément que le couronnement ne se pouvait faire que lesdits articles ne fussent de nouveau confirmés par le Roi lorsqu'il serait arrivé en Pologne. D'ailleurs, les Evangéliques, qui sont en grand nombre et de grande autorité, étaient merveilleusement effarouchés, et entrés en grand effroi, d'une lettre qu'on disait avoir été écrite à Rome par le cardinal Hosius, par laquelle il mandait à l'archevêque et au clergé de Pologne que ce que le Roi avait promis à Paris n'était qu'une feinte et dissimulation, et qu'aussitôt qu'il serait couronné il chas-

Digitized by Google

serait hors du royaume tout exercice de religion autre que la romaine. On faisait aussi courir une lettre par forme de discours, en laquelle on exhortait les Polaques à se souvenir que le Roi qu'ils voulaient couronner était né sous la monarchie de France, en laquelle les Rois font ce que bon leur semble, passent par-dessus les lois, et ne sont retenus d'aucune loi ni statut. Voilà la diversité et contrariété des opinions du sénat, de laquelle il ne fallait espérer que trouble et longueur.

Le Roi ayant été averti de ce que dessus, fut conseillé de descendre lui-même en la salle du sénat, et leur faire entendre sa volonté et son désir, avec un remercîment et action de graces de tout ce qui avait été fait auparavant en son élection, et une vive remontrance de tout ce qui était à faire pour l'utilité du royaume. Au moyen de quoi Sa Majesté descendit au sénat, et cuidant que les nonces terrestres y fussent encore, comme ils y avaient été auparavant, leur fit remontrer ce que dessus par ledit sieur de Pibrac; et dès-lors tout le sénat s'accorda au couronnement du dimanche. Mais le malheur ou mauvaise fortune étant tel que les nonces terrestres ne s'étaient trouvés à la dite remontrance, il advint que ce que l'on pensait servir au Roi lui cuida nuire de beaucoup; car les nonces terrestres qui ont telle autorité que quand ils s'opposent à une affaire, encore que le Roi et le sénat le voulût, l'on ne peut passer outre, demeurèrent irrités et offensés de ce que le Roi était allé au sénat quand ils n'y étaient plus, et disaient que le sénat avait épié cette occasion de leur absence tout exprès, afin de recevoir lui seul le gré et le remercîment, quoique le Roi fût plus obligé à eux qu'au sénat, et qu'il tînt son élection de la noblesse et non pas du sénat.

Digitized by Google

Il y eut le samedi au matin paroles fort violentes et piquantes entre les nonces et le sénat, sur ce que dessus. De quoi le Roi étant averti, et que, par dépit du sénat, les nonces voulaient mettre le couronnement en longueur, print avis de leur mander qu'il les priait de s'assembler où le sénat était, afin qu'il eût moyen de parler à eux, et leur ouvrir son cœur et sa volonté. Ce qui fut fait par ledit sieur de Pibrac. Et advint que soudain et en un instant toute la noblesse se tourna à demander le couronnement pour le lendemain, avec tant de démonstrations de bienveillance et contentement, qu'il n'est pas possible de plus; et n'y en avait guères en la compagnie qui ne pleurassent de joie.

Le dimanche matin avant qu'aller à la cérémonie du couronnement, le Roi étant en son cabinet, le palatin de Sandomir, celui de Wilna, le grand-maréchal de Krakovie, les Gorka et autres principaux évangéliques, vinrent trouver Sa Majesté, et lui dirent qu'ayant conféré ensemble, ils avaient trouvé raisonnable de le supplier de ne faire aucun serment pour les catholiques, car il n'en était nul besoin, puisqu'il avait juré à Paris, et qu'en ce faisant ils se contenteraient de leur part qu'il ne jurât rien, ou que, s'il jurait pour les catholiques, que par même moyen il voulût jurer le contenu en un papier, qu'ils lui présentèrent.

Le Roi, après avoir fait lire et interpréter le contenu en ce papier qui était écrit en latin, leur fit faire réponse par icelui sieur de Pibrac, qu'il ne pouvait et ne voulait être couronné sans faire le serment ordinaire des rois de Pologne, auquel il n'y avait rien qui ne fût bon, selon Dieu, et pour l'utilité du royaume.

Digitized by Google

Et quant à la forme de serment qu'ils lui présentaient, il ne la pouvait trouver bonne, d'autant qu'il y avait plusieurs choses contre l'autorité royale, et qu'elles n'apporteraient que dissension et division; mais que son intention était de leur promettre et jurer de les conserver en paix et sûreté de leurs biens, honneurs et personnes; qu'il les priait de se contenter de sa parole, et s'assurer sur icelle, sans se presser davantage. Tous répondirent qu'ils se contentaient de sa bonne grace.

Toutefois, lorsque le Roi était à genoux devant l'Archevêque à la messe, et qu'il faisait le serment ordinaire, le palatin de Krakovie avec le chancelier du royaume s'approchèrent tenant trois papiers en la main : l'un était la forme du serment dont a été parlé ci-dessus; l'autre, le serment fait à Paris; et le troisième, des lettres patentes expédiées par le roi de Pologne à Paris, sous son seing et sous son scel, et délivrées aux ambassadeurs, par lesquelles Sa Majesté promettait renouveler le serment qui avait été fait à Paris au jour de son couronnement, et confirmer tous les articles passés avec les ambassadeurs.

Le Roi, attentif à sa dévotion, ne s'aperçut pas du trouble de long-temps, jusqu'à ce que l'on haussa tellement les voix, qu'il fut contraint de se lever, et fit dire au palatin de Krakovie par icelui sieur de Pibrac, que ce qu'il faisait était contre ce qui avait été arrêté le matin, et que ceux de son opinion s'en étaient contentés, lesquels accoururent à ce bruit incontinent. Et lors le palatin de Wilna print la parole avec celui de Sandomir, lesquels dirent tout haut qu'ils se contentaient et qu'il ne fallait pas forcer le Roi davantage. Et d'autant que le palatin de Krakovie insistait encore sur les

Digitized by Google

articles de Paris, le grand staroste de Samogitie print la parole, et dit qu'il s'opposait aux articles, et empêchait que le Roi les confirmât. De sorte que le palatin de Krakovie en demeura tout confus.

Tandis les nonces terrestres et le demeurant de la noblesse, qui étaient dedans le chœur de l'église, commencèrent à demander tout haut en polaque de quoi l'on disputait là haut avec le Roi. Il fut répondu par le palatin de Krakovie que l'Archevêque était prêt à mettre la couronne sur la tête du Roi, leur demandant s'ils voulaient qu'il fût couronné. A quoi ils répondirent d'une même voix, en tels termes : « *A-t-il juré comme il doit?* » Ledit palatin de Krakovie commença de répondre; mais le palatin de Sandomir et les autres, qu'ils appellent évangéliques, crièrent : « *Le Roi nous a satisfaits. Il a promis ce que vous désirez de lui.* » Lors tout d'une voix on commença à crier : « *Qu'il soit donc couronné, qu'on le fasse descendre, et que nous voyions la couronne sur sa tête.* » Ce qui fut fait, et avec une merveilleuse joie et liesse d'un chacun.

A l'issue de la grand'messe, et après la coronation ainsi faite, sans avoir prêté autre serment que celui ci-dessus, le Roi alla sur un haut échafaud, préparé en la même église, se montra en ses habits royaux à la noblesse et au peuple, qui en attendaient la vue en grande dévotion. Là, aucuns des palatins et seigneurs de Pologne lui présentèrent de leurs fils pour les faire chevaliers; entre autres le palatin de Krakovie lui en présenta un des siens. Mais lui ayant, Sa Majesté, demandé si son fils avait porté les armes et fait en guerre quelqu'acte signalé qui le pût rendre digne de chevalerie, que tel honneur était réservé à ceux qui l'avaient mérité par les armes, et ne l'avait jamais autrement

Digitized by Google

départi; ledit palatin fit retirer son fils à son extrême regret et au grand contentement de tous les autres, qui entendaient de la bouche de leur roi une si louable coutume et vertueuse volonté en la distribution de ses honneurs. Cinq ou six autres, qui eurent témoignage de leur valeur, furent faits chevaliers. Et incontinent après, le Roi se retira en son château, étant déjà près de deux heures après midi.

Le lendemain, qui était le lundi, le Roi, au sortir de la messe, accompagné des archevêques, évêques, princes, ambassadeurs, palatins, sénateurs, et de toute la noblesse tant de France que de Pologne et du grand-duché de Lithuanie, alla au milieu de la grande place sur l'échafaud qui était préparé; où, couronné en sa majesté royale, et assisté des officiers de son royaume qui, selon leurs dignités, portaient le sceptre, la peaume et l'épée, et de son chancelier et autres, il reçut en public le serment et hommage du castellan de Krakovie, qui a cet honneur de précéder tous les palatins, et de messieurs de ladite ville de Krakovie. Là même, lui furent baillées par le grand trésorier deux grandes clefs d'or, qui sont les clefs du trésor du royaume.

Et le mardi ensuivant, étant au sénat, les ambassadeurs du marquis de Brandebourg et du duc de Prusse furent ouïs, requérant la confirmation des traités et anciennes confédérations d'entre le royaume de Pologne et lesdits sieurs princes, et être reçus à faire la foi et hommage pour les fiefs tenus par eux, qui sont mouvans dudit royaume. Toutefois, pour ce qu'il se trouva de la difficulté en celui de Prusse à cause de la maladie et fureur dudit duc, et qu'il semblait être un préalable de lui constituer un curateur, le Roi, avec un très-honnête langage et gracieux propos aux ambassadeurs,

Digitized by Google

les pria de se contenter pour le présent de sa volonté, qui était de maintenir les confédérations, réservant à une plus ample délibération à leur faire réponse sur la reprise des fiefs.

Le mercredi ensuivant, le Roi demeura six heures au sénat, où il se traitait d'un différend d'honneur entre deux gentilshommes, et advint que le sénat se trouva porté en deux opinions toutes contraires sur ledit différend. Toutefois le Roi, qui opina le dernier, fit ouverture d'une troisième opinion avec tant de raisons, que tous les sénateurs, incontinent après l'avoir ouïe, vinrent à icelle. Et fut fait et prononcé incontinent le décret, selon l'avis du Roi, du consentement de tout le sénat; dont même les deux parties qui contendaient demeurèrent satisfaites et contentes, et en rendirent très-humbles grâces à Sa Majesté.

A M. DE RAMBOUILLET (1).

Monsieur de Rambouillet, j'ai reçu à un jour près l'un de l'autre vos lettres des XXIXe décembre et XXIIe de janvier derniers passés, èsquelles je n'ai rien vu qui ne m'ait grandement plu, même en ce que toutes choses étaient si bien préparées en Pologne pour le bien des affaires du Roi mon fils. En quoi je sais assez combien votre dextérité a servi à les faire prendre un si bon pli, dont je m'assure qu'il demeurera grand contentement et satisfaction à mondit fils, au-devant duquel je suis bien aise que vous soyez venu, et vous aie donné la charge d'aller à Krakovie pour assister de sa part aux funérailles du feu roi Sigismond, me promettant bien

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

que ce ne sera pas sans lui faire quelque bon service, selon que les occasions s'en pourront présenter, et que, au surplus, en toutes choses qui concernent son heureux établissement, vous lui saurez bien donner un bon et prudent conseil pour la pratique et connaissance des affaires que vous avez pu avoir par delà au séjour que vous y avez fait, où vous vous êtes déporté de si bonne façon que vous en méritez grande louange; et pouvez vous assurer d'en avoir le bon gré du Roi, monsieur mon fils, tel que vous le sauriez désirer pour votre contentement, priant Dieu, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Saint-Germain-en-Laye, le XXIVe jour de février 1574.

CATHERINE.

BRULART.

A MONSIEUR MON FRÈRE LE ROI DE POLOGNE (1).

Monsieur mon frère, Balagny, présent porteur, est si bien instruit de la charge qu'il vous porte que je penserais lui faire tort si je faisais cette lettre plus longue, sinon pour vous dire que, vous étant là, nous tenons les deux bouts de la courroie, et que, si nous jouons bien notre jeu, il la faudra tant serrer que nous fassions crever tout ce qui sera entre deux. Et sur ce je vous baise les mains.

Votre bien bon frère et ami,

CHARLES.

(1) Sans date. — Bibliothèque royale, section des manuscrits; fonds Béthune, 8748, fol. 26.

Digitized by Google

Le *Journal* de l'Estoile peut servir à compléter l'histoire du passage de Henri d'Anjou du trône de Pologne au trône de France.

« Le dimanche 30 mai (1574), jour de Pentecôte, sur les trois heures après midi, Charles IX, roi de France, attenué d'une violente et longue maladie de flux de sang, à raison de laquelle on avait prévu son décès plus de trois mois auparavant, mourut au chastel de Vincennes, âgé de vingt-trois ans onze mois et quatre ou cinq jours, après avoir régné onze ans six mois ou environ, en guerres et urgentes affaires continuelles.

« Le 4 juin furent dépêchés de la part de la Reine, de Monsieur et du roi de Navarre, trois signalés seigneurs, savoir : Rambouillet pour la Reine; le jeune d'Estrées pour le Duc, et Miossans pour le roi de Navarre, pour aller en Pologne annoncer au Roi la mort du feu Roi son frère, lui congratuler l'adoption de la couronne de France, et le prier d'accélérer sa venue en son royaume...

« Le mardi 6 juillet, les lettres-patentes du roi Henri III, données à Krakovie, le 15 juin, pour la confirmation et ampliation du pouvoir de la Reine, sa mère, touchant la régence, furent publiées et registrées en la cour...

« Le 11 août, le Roi qui, environ le 16 juin, était sorti secrètement de Pologne avec huit ou neuf chevaux seulement, après avoir été reçu magnifiquement à Vienne par l'empereur, sur la fin de ce mois, et traité à Venise le 18 juillet et les huit jours suivans, avec le plus somptueux appareil qui fut oncques vu et ouï en ladite ville, en partit accompagné du duc de Savoie, du duc de Mantoue, de Ferrare et de Nevers, et du grand prieur, et arriva à Turin.

« Le lundi 6 septembre, le Roi arriva à Lyon...

« Le mardi 14, messe solennelle et *Te deum* en l'église de Notre-Dame, feux de joie devant l'hôtel-de-ville et dans toutes les rues, avec les autres marques d'allégresse, pour l'heureux retour du Roi en son royaume... »

Digitized by Google

EXAMEN CRITIQUE

DE L'OPINION DE QUELQUES ÉCRIVAINS

SUR LE

PROJET DE MARIAGE

ENTRE

LOUIS XV ET MLLE DE VERMANDOIS,

ET SUR LES CAUSES QUI EN EMPÊCHÈRENT LA CONCLUSION,

PAR LEMONTEY.

L'intérêt de la vérité m'engage à démentir une historiette qui fut imaginée assez long-temps après le mariage de Louis XV, et qu'on répète depuis sans examen. Je veux parler d'un prétendu projet d'alliance entre le Roi et mademoiselle de Vermandois, l'une des sœurs du prince de Condé. Le premier écrit où cette anecdote fut publiée et probablement inventée, n'est pas fort respectable; c'est une espèce de roman allégorique qui parut en 1745 sous le titre de *Mé-*

Digitized by Google

moires secrets pour servir à l'histoire de Perse, et où l'on a l'intention de reproduire, à la faveur de noms supposés, une partie du règne de Louis XV. L'auteur raconte que la duchesse de Bourbon, mère de monsieur le Duc, ayant conçu le dessein de remplacer par une de ses filles l'infante promise au Roi, et en ayant fait part à son fils, celui-ci chargea sa mère d'une entreprise qui l'effrayait lui-même. Alors madame la Duchesse, se faisant accompagner de madame de Nesle et de madame de Prye, les deux maîtresses de son fils, se rendit dans l'asile solitaire où mademoiselle de Vermandois sa fille habitait depuis l'enfance. Elle lui offrit le trône; mais la princesse refusa autant par une pieuse humilité que par mépris pour les deux femmes qui suivaient sa mère. L'auteur des *Mémoires de Perse* est encore inconnu, et il ne faut point en être surpris; le rôle qu'il fait jouer à madame la Duchesse, et la liaison qu'il lui suppose avec madame de Prye, annoncent nécessairement un écrivain obscur aussi étranger à la cour qu'à une société un peu cultivée. Son ouvrage ressemble parfaitement à ces brochures satiriques que les libraires de Hollande faisaient composer avec le secours des *nouvelles à la main*. On sait que dans le siècle dernier ces *nouvelles* étaient le métier de quelques écrivains faméliques; ils y consignaient les bruits populaires que les gazettes n'osaient admettre, et, quand cette moisson manquait, leur imagination remplissait les lacunes.

Voltaire, arrivé à l'âge où il jouait avec sa gloire, laissa tomber de sa plume un *Précis du siècle de Louis XV*, et ne dédaigna pas d'emprunter l'anecdote de mademoiselle de Vermandois; mais il l'épura avec son goût et sa grace ordinaire. Il ne s'agit plus ici de

Digitized by Google

madame la Duchesse, ni de madame de Nesle; c'est madame de Prie qui, quelques mois après le départ de l'infante, court en poste à Fontevrault pour sonder le caractère de mademoiselle de Vermandois; mais la princesse ne lui montre que de la hauteur et du dédain, et perd le trône sans le savoir. Voltaire, suivant son usage, ne cite aucune autorité; il place la scène à Fontevrault, tandis que mademoiselle de Vermandois était alors à Beaumont-lès-Tours où elle avait pris le voile depuis huit mois. Au reste il effleure l'aveuture en passant, et, satisfait d'en avoir tiré un effet dramatique, il nous décèle l'écrivain qui préférait par système de frapper fort à frapper juste.

Duclos vint ensuite, et sa version est différente. Il ne parle point de couvent ni de voyage; il suppose qu'avant de conclure le mariage de madame la Princesse, madame de Prye lui impose pour condition de ne se point laisser gouverner par sa mère, et que sur son refus le projet est abandonné. On sent que cette explication n'est pas vraisemblable, et que madame la Duchesse eût elle-même pressé sa fille de tout promettre. La manière vague et froide dont s'exprime Duclos est entièrement opposée au goût de cet historien qui recherche les détails piquans. On voit bien qu'il ne croit pas un mot de l'anecdote, et que s'il en consigne une trace dans ses *Mémoires secrets*, c'est uniquement pour ne pas omettre un fait dont quelques plumes s'étaient occupées.

Ses successeurs n'imitèrent point sa circonspection; je n'ose citer et j'ai presque honte d'avouer que j'ai lu ce ramas d'impertinences dont les saturnales de la révolution autorisèrent le débit. Les fabricateurs de pieuses légendes furent surpassés par les chroniques

Digitized by Google

dépourvues de vérité, de raison et de décence qu'on attribua effrontément aux morts les plus célèbres, tels que Massillon, le comte de Maurepas, le maréchal de Richelieu, etc. La fable de mademoiselle de Vermandois ne manqua pas d'être commentée par les nouveaux rhapsodes; il leur plut de choisir pour théâtre la ville de Tours au lieu de Fontevrault ou de Beaumont; ils répétèrent mot à mot l'entretien de madame de Prye et de mademoiselle de Vermandois, qu'une puissance surnaturelle leur avait sans doute révélé; ils eurent même la malice d'imaginer que la favorite essuya cette fâcheuse conversation sans s'être fait connaître, et cette invention est d'autant plus piquante qu'il ne semble pas que ce fût alors l'usage des couvens de France d'envoyer les princesses du sang vers les inconnus qui les demandaient au parloir.

On voit que depuis l'apparition des *Mémoires de Perse* jusqu'à nos jours, l'espèce d'apologue de mademoiselle de Vermandois a joui de tous les priviléges de la fiction, c'est-à-dire de la faculté de varier continuellement dans le fonds et dans les détails. Si la critique eût daigné peser un moment cette anecdote, elle eût demandé : existe-t-il quelque preuve, quelque témoignage direct ou indirect du fait? aucun. Les courtisans curieux qui nous ont transmis tant d'autres secrets, ont-ils seulement soupçonné celui-là? Non; Saint-Simon, Noailles, Berwick, Tessé, ne s'en sont pas doutés. Ceux au moins qui n'auraient pu l'ignorer, tels que le maréchal de Villars, familier de M. le Duc; Paris-Duverney, conseiller de madame de Prye; et le marquis de Lassay, l'ame de la maison de Condé, en ont-ils déposé quelque vestige dans leurs Mémoires? Nullement; le silence du marquis de Lassay

Digitized by Google

est surtout décisif; car il était l'ami et le confident de madame la Duchesse et de ses filles; il détestait madame de Prye et eût triomphé dans un récit de cette nature.

Mais si l'aventure de mademoiselle de Vermandois manque de preuves, est-elle du moins vraisemblable? On va en juger. Il était naturel de croire que M. le Duc renvoyait l'infante pour faire épouser au Roi une de ses sœurs, et je dois dire que ce fut l'opinion vulgaire; mais M. le Duc avait quatre sœurs à marier, mesdemoiselles de Charolais, de Clermont, de Vermandois, et de Sens. Deux raisons excluaient mademoiselle de Vermandois. Elle était retirée dans un cloître, et quoique ses derniers vœux ne fussent pas prononcés, il eût paru bien inconvenant à l'évêque de Fréjus, et au jeune Roi, tout nourri de scrupules religieux, de préférer sans nécessité une princesse entraînée par une autre vocation, et de faire pour ainsi dire à Dieu le rapt d'une novice déjà couverte du voile saint. En second lieu, le Roi avait quinze ans, et mademoiselle de Vermandois, née le 15 janvier 1703, en comptait plus de vingt-deux, et surpassait l'âge de Marie Leczinska qui parut dans la suite si disproportionné. Par quelle folie se fût-on adressé à mademoiselle de Vermandois, tandis qu'on pouvait disposer de mademoiselle de Sens sa sœur, qui était libre, plus belle et plus jeune? J'insiste sur cette dernière qualité; parce qu'on n'a pas oublié que dans la proposition que le comte de La Marck fit en effet au conseil secret de M. le Duc pour le mariage de mademoiselle de Sens, il fut surtout embarrassé de l'âge trop avancé de cette princesse, née le 15 septembre 1705. Qu'aurait-il donc pu dire de mademoi-

Digitized by Google

selle de Vermandois qui avait environ trois années de plus que sa sœur?

Aussi est-il constant que jusqu'au moment où le choix de Marie Leczinscka fut déclaré, le public en fit honneur à mademoiselle de Sens, plus qu'à la petite-fille du Roi d'Angleterre. Les ministres étrangers qui résidaient en France l'écrivirent à leurs cours, où cette fausse nouvelle se répandit. La correspondance unanime de nos ambassadeurs l'atteste. Comment donc arrive-t-il que ni l'auteur anonyme des *Mémoires de Perse*, ni Voltaire, ni Duclos, ni la tourbe de leurs copistes, ne sachent rien de ce qui se passait en 1725? ils semblent ignorer que M. le Duc avait une sœur plus convenable que mademoiselle de Vermandois à l'alliance du Roi; ils ne sentent pas que le refus de l'une était sans conséquence, puisqu'on pouvait disposer de la main de l'autre; ils ne prononcent même pas le nom de cette princesse que toute l'Europe répétait alors. Rien ne prouve mieux avec quelle irréflexion la tardive imposture dont il s'agit a été fabriquée et transmise.

J'ai dit les puissans motifs auxquels céda M. le Duc en se refusant l'alliance du Roi. Il sentait vivement l'utilité de ce sacrifice, et il ne manquait pas de s'en prévaloir. Dès le premier moment, il écrivit à l'abbé de Livry : « Si le Roi et la Reine supposaient qu'ils me « croient intéressé personnellement dans la résolution « de marier le Roi, vous leur ferez entendre que lors- « que j'ai cédé aux représentations publiques, je n'ai « point songé à m'en prévaloir pour des vues particu- « lières. » (Lettre de M. le Duc du 1er mars 1725.) Le comte de Morville écrivit aussi par son ordre à l'am-

Digitized by Google

bassadeur d'Espagne : « M. de Montelione a parfaite-
« ment rendu justice au désintéressement de M. le Duc,
« en montrant qu'il avait su résister à l'idée flatteuse
« de voir sa sœur reine de France. La bonté, et l'on
« peut même dire l'amitié dont le Roi lui donne des té-
« moignages continuels, auraient engagé tout autre que
« ce prince à se flatter de cet honneur. Il n'en a jamais
« formé le moindre désir, et le choix de Sa Majesté doit
« faire l'entière justification de S. A. S. auprès du roi
« d'Espagne. » (Lettre du comte de Morville du 4 juillet 1725.) M. le Duc s'exprima dans le même sens par sa lettre au Pape du 3 avril, et par celle au Roi du 18 mai. L'abbé de Montgon, qui le vit avant de partir pour l'Espagne, entendit dans sa bouche un semblable langage. (*Mémoires de Montgon*, tome Ier, page 93.)

A la vérité le jeu de ces ressorts politiques restait caché au vulgaire. C'est environ vingt années après l'évènement, qu'un romancier s'avisa d'expliquer cette énigme par une fable de son invention. Quoique cette fable choque les vraisemblances, et que dans le fond elle n'explique rien, on la reçut sans contradiction, parce qu'elle frappe l'esprit par quelque chose de singulier. Elle subsiste par la même raison que pour se créer une mémoire artificielle, on préfère les signes les moins raisonnables, qui durent dans le souvenir en proportion de leur bizarrerie. Enfin le plaisir de blâmer le mariage du Roi entra pour beaucoup dans la fortune de cette anecdote; mais je dois avertir les frondeurs que les regrets qu'ils affectaient furent bien gratuits, et que mademoiselle de Vermandois ne prit aucun soin de les justifier; car on voit dans les papiers du cardinal de Fleury qu'on lui porta fréquemment

Digitized by Google

des plaintes sur les hauteurs et la dureté de cette princesse, et que plus d'une fois il fut obligé de s'entremettre pour calmer les troubles qu'elle suscitait dans sa communauté par un gouvernement intolérable.

Digitized by Google

SAUVAGES

DU DAUPHINÉ.

Louis Racine, dans son *Epître II sur l'Homme*, et dans une note sur cette Epître (1), donne des détails assez étendus sur une fille réputée sauvage, trouvée près du village de Sogny, à quatre lieues de Châlons-sur-Marne, au mois de septembre 1731. Cette découverte devint alors le texte de toutes les conversations, donna lieu à une lettre insérée au *Mercure de France* de 1731, et vingt-quatre ans après fut encore le sujet d'une brochure imprimée à Paris. La jeune fille fut mise dans une maison religieuse, y fut instruite et y mourut.

Les deux pièces qu'on va lire nous apprennent qu'un siècle environ auparavant on avait pensé avoir fait dans le Dauphiné une découverte toute semblable. Si la première de ces circonstances a pour elle la confiance de Louis Racine, l'autre est appuyée de l'autorité de Salvaing de Boissieu, un des hommes les plus distingués de son temps, et qui se fit successivement un renom également mérité dans les armes, la magistrature, la diplomatie et la science. Salvaing de Boissieu a écrit un ouvrage estimé sur *les Merveilles du Dauphiné*. La lettre de lui

(1) Tome VI, p. 575 de ses *Œuvres*, 1808, in-8.

Digitized by Google

qu'on va lire est comme un supplément à son ouvrage; car si les deux êtres velus dont il parle n'étaient pas deux échappés de quelque ménagerie nomade, il est incontestable qu'au dix-septième siècle les sauvages commençaient déjà à être une merveille fort rare, qui ne courait guère plus les bois que l'esprit, quoi qu'on dise, ne court aujourd'hui les rues.

De Grenoble, ce 3 août 1646 (1).

MONSIEUR,

Je n'avais encore osé vous écrire, craignant de me trouver menteur, qu'à deux petites lieues d'ici il y a un village, nommé La Combe, qui appartient à M. le conseiller Francon, et que dans une grande forêt on y a vu, depuis quelques jours, deux sauvages mâle et femelle. Quelques habitans de ce village les ayant vus souventefois ont voulu prendre la hardiesse de s'en saisir. Il y a six jours qu'un charbonnier assez robuste, étant dans la forêt, entendit une voix féminine; il s'achemina de ce côté-là, et découvrit que c'était l'un desdits sauvages assis sur un petit rocher. La curiosité le porta de s'en approcher de bien près : il fit si bien qu'il s'en saisit, et avec grande peine il mit cette sauvage par terre, laquelle se voyant vaincue, elle jeta un grand cri. Tout incontinent ce charbonnier se sentit saisi à un bras par l'autre sauvage, lequel lui fit lâcher prise. Comme le mâle eut secouru la femelle, ils se prirent par la main et se retirèrent dans la forêt; depuis ce temps le charbonnier ne s'est pas pu aider du bras,

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits; collection Du Puy, vol. 639.

Digitized by Google

si fort le sauvage le pressa. Il assure que le mâle et la femelle ont des ongles pointus comme un ours. Ils sont tout velus; la femelle a au-dessous des yeux un petit espace que la chair paraît. Ils sont de petite stature, mais épais, courent fort, et grimpent sur les rochers et sur les arbres avec une grande dextérité. On les a encore vus deux ou trois fois depuis le charbonnier. Après-demain il ira quantité de monde de cette ville et des villages circonvoisins, pour tâcher de les prendre.

De Grenoble, ce 25 septembre 1646.

L'avis qu'on vous a donné de deux sauvages qui ont été vus aux montagnes du Dauphiné est véritable; voici ce que j'en ai appris avec certitude.

Au mois de juillet 1646, quelques bûcherons, au nombre de six ou sept, allant travailler dans les bois de La Combe, qui est un village appartenant à M. Francon, conseiller au parlement, à trois lieues de Grenoble, lequel est situé en la pente de la montagne, au-dessous des hauts rochers où il y a des neiges perpétuelles, ils ouïrent une voix fort agréable, mais sans articulation, qui donna curiosité à l'un d'eux de s'avancer jusques à l'endroit d'où venait la voix, pour savoir ce que c'était; et, après avoir fait trente ou quarante pas, il découvrit une femme velue par tout le corps, à la réserve d'un petit espace au-dessous des yeux, ayant des cheveux pendans jusques auprès du coude, et qui étaient repliés en forme de flocons, des mamelles fort avalées dont le bout témoignait qu'elle

Digitized by Google

était nourrice, et des pieds fort petits et semblables à ceux d'un enfant de trois ans; mais comme ils étaient couverts de poils, il ne put remarquer s'ils avaient des doigts. Il demeura plus d'une demi-heure à la considérer de huit ou dix pas, sans qu'elle prît la fuite, ni qu'elle témoignât de s'effaroucher. Mais étant seul et surpris de cet objet, il n'eut pas l'assurance d'aller à elle pour s'en saisir, et au contraire l'étonnement l'obligea de se retirer.

Et le lendemain, s'étant trouvé jour de fête, il raconta à ses voisins l'aventure qu'il avait eue, parmi lesquels un qui fesait le délibéré dit que le jour suivant il devait aller au bois, et que s'il faisait la même rencontre il ne serait pas si timide. Ce qu'il témoigna par effet le lendemain qu'étant dans le bois avec un autre bûcheron, après avoir donné quelques coups de cognée à un arbre, l'un et l'autre ouïrent le chant de cette sauvage, qu'ils allèrent chercher. L'ayant trouvée, le plus hardi des deux, après l'avoir bien considérée, s'approcha d'elle, et comme il la voulut saisir, elle se mit en devoir de s'éloigner; ce qu'elle ne put pas faire à cause que cet homme l'arrêta par les cheveux. Et alors elle fit un cri sans articulation, et un signe de la main, pour appeler à son secours le mâle qui vint en même temps à grands pas, laissant tomber quelques racines qu'il avait à la main. Ce qui donna de la peur à ce bûcheron qui n'était pas assisté de son compagnon, de sorte qu'il lâcha la prise. Et à l'instant le mâle prit la femelle par la main, et tous deux gagnèrent à grands pas le haut du rocher, étant vus des deux paysans l'espace de trois ou quatre cents pas.

Il demeura un flocon de poils à la main de celui qui l'avait saisie, lequel a confirmé la relation qui avait été

Digitized by Google

faite par le premier, à laquelle il ajoute que la femelle avait l'haleine fort puante; que l'un et l'autre sont de fort petite taille, mais ramassés et membrus; que les parties qui distinguaient le mâle étaient fort apparentes, que le poil dont ils étaient couverts était de la longueur d'un travers de pouce, de couleur noirâtre, hormis l'extrémité qui était blanche, qu'ils n'en avaient point aux paumes des mains, non plus qu'au-dessous des yeux.

Voilà tout ce qui est véritable de ces deux sauvages que j'ai pris soin de savoir parfaitement comme une chose mémorable et digne d'être considérée. Si vous en avez ouï dire quelques autres particularités, elles ne sont pas conformes au rapport des bûcherons. Quand M. le duc de Lesdiguières, qui est en Provence depuis quelques mois, sera de retour en Dauphiné, et que j'y serai aussi, je tâcherai de lui mettre dans l'esprit d'avoir ces sauvages, s'il se peut, par une chasse qui peut être commandée à cinq ou six lieues à l'environ de l'endroit où ils ont été vus. M. de Ponnat, conseiller au parlement, m'a dit qu'il avait ouï dire, il y a sept ou huit ans, à son procureur, à présent décédé, qu'il avait vu un sauvage buvant dans un torrent entre Livet et Gavet qui sont deux villages auprès du bourg d'Oysans où est l'autre partie des rochers que les deux sauvages gagnèrent.

SALVAING DE BOISSIEU.

Digitized by Google

LETTRES DE GRACE

ACCORDÉES PAR

LOUIS XI ET FRANÇOIS Ier.

Nous avons donné dans un des numéros précédens (T. II, p. 52), des *Lettres de grace accordées par Louis XI à un incendiaire*; nous avons annoncé que nous continuerions à en extraire quelques autres des *Ordonnances des rois de France* (1). Ces preuves de la clémence de Louis XI ne sont point publiées ici avec la prétention d'arriver à laver ce roi des reproches que l'histoire lui a adressés; mais il nous a paru dans l'intérêt de la vérité de rapporter des faits aussi opposés à ceux qui sont généralement et uniquement admis sur le compte de leur auteur, et surtout de les rapprocher d'actes semblables, mais infiniment moins généreux, d'un autre prince beaucoup mieux traité par la postérité.

François Ier, qu'on continue à appeler le *Père des lettres* dans tous nos collèges, bien que l'ordonnance par laquelle il condamnait *à la hart* quiconque recourrait à l'imprimerie ne soit plus ignorée aujourd'hui de ceux qui étudient l'histoire, mais seulement de ceux qui ont mission de l'enseigner, François Ier se montre aussi cruel dans la prétendue ordonnance de grace que nous allons rapporter, que Louis XI est dans les siennes humain et miséricordieux; et cependant les crimes des graciés de Louis XI étaient bien caractérisés et bien évidemment punissables. Quel était celui du pauvre jeune homme auquel François Ier accorde la faveur toute royale d'être noyé en

(1) Archives générales du royaume, n° 195.

Digitized by Google

cachette au lieu d'être brûlé avec éclat? L'ordonnance de commutation ne nous le dit pas; elle nous apprend seulement que ce crime avait été commis dans le palais du Roi, et cette unique indication, ce mystérieux silence, cette clémence hypocrite, pourraient donner à penser que François Ier avait peut-être dans cette occasion à se défaire d'un rival heureux plutôt que d'un criminel.

Ajoutons aussi, pour ne rien taire à nos lecteurs des motifs qui déterminent notre choix, que, s'il nous arrive encore par la suite de citer de nouvelles lettres de grace de Louis XI, c'est que celles de son règne sont toujours précédées d'un exposé du crime, souvent dramatique et animé, et propre à bien faire connaître les mœurs et l'état de civilisation du temps.

LOUIS XI.

Louis, par la grace de Dieu, roi de France, savoir faisons : nous avoir reçu l'humble supplication de Antoine Hunault de Lautac, écuyer, de l'âge de vingt-deux ans ou environ, contenant : que, en l'an 1471, un nommé Gobin Barbete, chaussetier, et une nommée Céline sa femme, native du pays de Picardie, lors demeurant en notre ville de Toulouse, pour obvier au danger de la peste qui pour lors avait cours en notre dite ville s'en allèrent demeurer en une métairie appelée la Boirie de la Salle, assez près de l'hôtel et seigneurie de Lautac appartenant au père dudit suppliant. Et pendant le temps qu'ils demeuraient en ladite Boirie ladite Céline accoucha d'un enfant; et tantôt après qu'elle fut relevée de gésine ledit suppliant qui lors venait de dehors et s'en retournait à

Digitized by Google

l'hôtel de son dit père, fut contraint, pour le mauvais temps et pluie qu'il faisait, entrer en ladite Boirie où il descendit de son cheval et monta en la chambre de ladite Boirie où il trouva maître Étienne de Suyppe et ladite Céline sa nièce, avec lesquels il but et mangea. Et lui étant en ladite chambre avait toujours son regard vers ladite Céline qui est belle, jeune femme de l'âge de vingt-deux ans ou environ, et en la regardant prit en elle si grande plaisance que dès-lors fut ravi de son amour, et semblablement ladite Céline le prit lors en amour, comme depuis elle lui a confessé. Et tantôt après s'en alla ledit suppliant par notre ordonnance en notre armée étant lors en la haute Bourgogne, avec les autres nobles du pays de Languedoc, où il fut par aucun temps en notre service; et depuis s'en retourna avec les autres, et s'en alla en notre armée de Roussillon où il fut par aucun temps; et lui retourné d'icelle, lui prit une maladie dont il fut malade certain temps; et après sa guérison s'en alla dudit lieu de Lautac en ladite Boirie, où il trouva ladite Céline à laquelle il déclara lors son courage et lui dit qu'il était tant amoureux d'elle que plus ne pouvait, la suppliant qu'elle lui dît si elle l'était pareillement de lui; laquelle après aucuns petits langages qu'ils eurent ensemble, lui répondit que oui, et assez tôt après se partirent eux deux ensemble et s'en allèrent en une grange étant assez près d'illec, et eux étant illec, commença ledit suppliant à dire à ladite Céline tels mots : « Voici une « belle grange pour soi ébattre avec sa dame par amour», et en ce disant la baisa et accoula, et après connaissant qu'elle condescendait à son vouloir, la coucha à terre et sitôt qu'elle fut couchée, la connut charnellement et en fit son plaisir. Et depuis ladite Céline a demeuré

Digitized by Google

par aucun temps tant en ladite ville de Toulouse que en une maison étant audit lieu de Lautac, appartenant audit de Suyppe son oncle, et pendant ledit temps ledit suppliant a été par plusieurs fois voir ladite Céline et l'a connue charnellement et d'elle fait son plaisir, toutes et quantes fois que bon lui a semblé, mêmement audit hôtel où elle était demeurant audit lieu de Lautac; et durant le temps qu'il a conversé avec elle ont eu plusieurs paroles ensemble de l'amour l'un de l'autre, et entre autres paroles ledit suppliaut lui a dit plusieurs fois : « Qu'il était force qu'il l'eût à « femme, attendu l'amour qu'il avait d'elle, et pour ce « faire convenait faire mourir ledit Barbete son mari. » A quoi ladite Céline de prime face ne voulait consentir, disant qu'elle n'était pas suffisante ni assez belle pour lui; mais finalement à ce se condescendit et de faire mourir son mari fut contente; et délibéra ledit suppliant, présente ladite Céline, de le faire mourir de poison, et pour exécuter son dit propos alla acheter du réagal et de l'arsenic tout mêlé ensemble, desquels, pour éprouver, il donna avec du pain à un chien qui les mangea, et sitôt qu'il les eut mangés devint malade et tout rogneux; lequel chien qui appartenait à son dit pere, icelui son père, qui de ce ne savait rien, fit tuer pour cause de ladite maladie et rogne. Et tantôt après ledit suppliant s'en alla devers un nommé François Fabre qui était bien son ami, auquel il déclara toute son affaire et après lui bailla lesdits poisons, et en les lui baillant le supplia et requit qu'il fût secret et trouvât le moyen de les faire manger audit Barbete, ce qu'il pouvait bien faire, attendu la conversation qu'il avait avec lui; ce que ledit François refusa faire; mais fina-

Digitized by Google

lement à la grande prière dudit suppliant il prit lesdits poisons et accorda à icelui suppliant, pour le contenter, les faire manger audit Barbette. Ne sait ledit suppliant que en a fait ledit François, et croit mieux que autrement, que jamais ne se essaya de les bailler audit Barbete. A cette cause, ledit suppliant connaissant que ledit François ne faisait ce qu'il lui avait promis, s'en alla vers ladite Céline et lui dit que c'était force que lui-même tuât ledit Barbete son mari en allant ou en retournant de ladite ville de Toulouse audit Lautac, pour l'épouser, et que jamais ne serait à son aise jusqu'à ce qu'il l'eût épousée. A quoi lui répondit ladite Céline que lui-même ne le fît pas mais le fît faire par autrui. Mais ce nonobstant, il délibéra de le tuer lui-même et de ce faire se essaya par plusieurs fois. Mêmement le alla guetter en un bois nommé le bois de Bauhepoic, délibéré de le tuer à un certain jour que ledit Barbete devait aller dudit lieu de Lautac au lieu de Revel; et avait mené en sa compagnie ledit François qui ne savait rien de son vouloir, et étaient à cheval embâtonés de javelines et épées, et ainsi qu'ils attendaient ledit Barbete sur le chemin dudit bois, survint sur eux un homme de village duquel ils se épouvantèrent et pour ce s'en retournèrent sans rien faire. Et depuis marchanda à deux compagnons du pays de Comminges de tuer ledit Barbete, qui lui promirent faire tout ce qu'il voudrait, et pour exécuter leur promesse les amena jusqu'au dit lieu de Lautac, mais ils s'en retournèrent sans rien faire; et à cette cause, se essaya depuis par plusieurs fois de trouver moyen comment il le pourrait tuer. Et pour ce cuider faire s'est maintes fois embuché sur le chemin allant de ladite Boirie audit Toulouse,

Digitized by Google

ce qu'il ne put faire dont il était fort déplaisant. A cette cause, le 24e jour de septembre dernier passé, ledit suppliant sachant que ledit Barbete qui était allé dehors, devait ledit jour retourner audit lieu de Lautac, pour exécuter son mauvais vouloir, se partit ledit jour, environ l'heure de vêpres, sur son cheval, embâtonné de sesdites javeline et épée et alla sur le grand chemin venant de Toulouse audit Lautac guetter ledit Barbete pour le mettre à mort. Et lui étant sur le grand chemin près d'un arbre appelé l'Orme, ouit le trot d'un cheval qui passa outre sur lequel était monté ledit Barbete. Lequel ledit suppliant n'osa assaillir cuidant que ce fût autre que lui; et quand il fut assez loin de lui, icelui suppliant piqua son cheval tant qu'il put vers ledit lieu de Lautac pour savoir qui était celui qui était passé et qui chauvauchait devant lui. Et quand il fut assez près dudit Barbete, icelui Barbete se retourna vers lui pour voir quel était celui qui chevauchait si fort après lui, et quand l'aperçut lui dit ces mots: « Dieu garde, Dieu garde, » et semblablement lui répondit ledit suppliant : Dieu garde. Et en ce disant ledit Barbete qui le connut au parler lui demanda ce qu'il faisait là si tard? Auquel il répondit qu'il était là allé pour savoir de lui pourquoi il lui voulait mal, car ledit Barbete était jaloux de lui. A quoi ledit Barbete lui répondit tels mots : « Je ne dis rien »; en ce disant eurent ensemble plusieurs langages cuisans en parlant de ladite Céline. Car ledit suppliant reprocha audit Barbete qu'il avait dit : que un jour viendrait qu'il gouvernerait à son plaisir icelle Céline. A quoi lui répondit ledit Barbete que voirement il l'avait dit et encore le disait; et ce oyant ledit suppliant piqua son cheval et chevaucha raidement au devant dudit Barbete et quand

Digitized by Google

fut devant lui, lui dit ces mots : « Ah! traître, ribaud, tu mentiras par la gorge, tu ne la gouverneras jamais, » et en ce disant lui donna un grand coup d'estoc de sa javeline par l'épaule gauche; et sitôt que ledit Barbete se sentit frappé piqua son cheval et se mit à fuir vers ledit lieu de Lautac. Et quand il fut près de la justice dudit Lautac, ledit suppliant se avança et mit audevant de lui, et lui bailla un autre coup d'estoc de sa dite javeline sur la mamelle, et quand ledit Barbete se sentit frappé dudit second coup retourna son cheval pour cuider retourner vers ladite ville de Toulouse, et de fait retourna jusqu'au lieu où ledit suppliant le frappa ledit premier coup, et quand fut là laissa le grand chemin et traversa pour se cuider sauver, et alla vers le mas des Rossillots, et en fuyant ledit suppliant le suivait toujours, tellement qu'il le atteignit et quand l'eut atteint lui bailla trois coups d'estoc de sadite javeline parmi le corps pour le faire cheoir de dessus sondit cheval, et tellement le nâvra qu'il cheut à terre, et quand fut chu à terre se cuida encore sauver et échapper. Mais pour ce empêcher ledit suppliant lui bailla un autre coup de ladite javeline sur les mains, et en le frappant, prit ledit Barbete le fer de ladite javeline de ses mains, et en le tenant, dit audit suppliant ces mots : « Monseigneur, ne me donnez plus de coups; j'en ai assez, car je suis mort. » Auquel ledit suppliant répondit : Haa, ribaud non, et pas encore; » et en ce disant descendit de dessus son cheval, et sitôt qu'il fut à terre tira son épée et lui en bailla un si grand coup sur le col que à peu qu'il ne lui coupa, et plusieurs autres coups d'épée lui bailla d'estoc et de taille au travers du col et de la tête, tellement que lors le tua tout mort. Et en ce faisant, se échappa son cheval qui s'en retourna audit lieu de Lautac en l'hôtel de son

Digitized by Google

dit père; après lequel cheval s'en courut ledit suppliant cuidant le prendre, pour obvier que ledit meurtre ne fût su; mais néanmoins ne le put prendre, et pour ce s'en alla tout droit à l'hôtel de son dit père où il trouva ledit François auquel il dit et déclara ledit meurtre par lui fait, en le priant qu'il n'en dît mot à personne, et qu'il alla avec lui cette nuit pour l'enterrer et mucer afin qu'il ne fût trouvé. De quoi fut fort épouvanté ledit François et lui répondit qu'il n'en ferait rien et qu'il ne lui en parlât plus, car il n'en voulait rien savoir, et que c'était bien mal fait à lui d'avoir fait ledit meurtre. Semblablement le lendemain dudit meurtre icelui suppliant dit à ladite Céline qu'elle était veuve et qu'il avait tué son mari, et lui déclara la manière comment il avait fait ledit meurtre, et que c'était force qu'elle l'épousât. De quoi fut semblablement fort émerveillée icelle Céline. Pour occasion duquel cas ledit suppliant a été pris et constitué prisonnier en nos prisons de la sénéchaussée de Toulouse ès quelles il est encore de présent en grande pauvreté..., en nous humblement requérant...; pourquoi, ces choses considérées..., et que notre cher et amé cousin le comte de Paillès nous en a humblement supplié et requis, et que les père et mère d'icelui suppliant sont fort anciens et n'ont autre hoir mâle que lui, audit suppliant avons quitté les faits et cas dessus dits, avec toute peine, pourvu qu'il sera tenu avant sa délivrance faire dire et célébrer mille messes pour le salut de l'ame dudit défunt.

Digitized by Google

Louis, par la grace de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présens et à venir : nous avoir reçu l'humble supplication de Jean de Rieux, archer de notre ordonnance sous la charge du vicomte de Conches, contenant : que le dixième jour de ce présent mois de mai, ledit suppliant soupa en son logis à Beauvais, et en sa compagnie étaient Pierre Boutiller et Picart Sacheville ses compagnons, archers de notre ordonnance sous ladite charge, et sur la fin du souper, ledit suppliant se leva de la table et s'en alla en la ville pour vêtir un hocqueton ; pendant lequel temps arriva en son logis une jeune fille amoureuse, nommée Bonete, qui encore trouva les dessus dits archers en la chambre dudit suppliant; et tantôt après ledit suppliant retourna de la ville, qui ne pensait pas trouver ladite Bonnete en sa chambre; et derechef commencèrent ledit suppliant et ses dits compagnons à railler et jouer avec ladite Bonnete; et en ce contemple arriva un nommé Pierre Lenoir, archer de notre ordonnance sous ladite charge, lequel monta les degrés de la chambre dudit suppliant, et regardait et épiait ce que on disait et ce que on faisait; et lors quand ledit suppliant l'aperçut, demanda deux ou trois fois qui était là, et ledit Lenoir répondit : « Ce suis-je »; et adonc ledit suppliant lui dit telles paroles ou semblables : « Pierre Lenoir, je vous prie, ne nous venez point épier, mais venez boire avec nous. » Et à ces paroles ledit Lenoir s'en alla sans mot dire, et ledit suppliant et ses dits compagnons recommencèrent à faire bonne chère, sans parler aucunement dudit Lenoir; car ils ne savaient à quelle occasion il était venu sur leur souper, et aussi ledit suppliant ne

Digitized by Google

se doutait en rien de lui, ni qu'il fût déplaisant que ladite Bonnete fût en sa chambre, et aussi jamais n'avaient eu noise ensemble. Et après ce qu'ils eurent fait bonne chère ensemble, l'un des dessus dits commença à dire telles paroles ou semblables : « S'en ira Bonnete sans coup férir ? » et demandaient l'un à l'autre qui premier irait; et ledit suppliant leur commença à dire qu'il prêterait volontiers son étable aux compagnons qui voudraient eux aller ébattre avec ladite Bonnete, et sur ces paroles ledit suppliant et ledit Sacheville se descendirent pour aller à ladite étable avec ladite Bonnete; et en y allant ledit Lenoir vint prendre ladite Bonnete par la main, en disant tellles paroles ou semblables : « Je renie Dieu, qui que le veuille voir, tu coucheras aujourd'hui avec moi » : auquel ladite Bonnete répondit que non serait, et que de lui n'avait elle que faire; et ledit Lenoir lui dit derechef que si ferait, qui que encore le voulut voir; et ledit suppliant lui répondit que par aventure non serait, et qu'elle n'y coucherait pas; et lors ladite Bonnete se ôtant dudit Lenoir et lui échappa, et s'en alla au logis dudit archer de ladite charge, et ledit Lenoir demeura en la rue et s'en alla en son logis en menaçant ledit suppliant en lui disant qu'il s'en repentirait; et ledit suppliant n'y pensa point et s'en alla en son logis où illec trouva encore de ses compagnons, auxquels il conta tout le fait et la besogne ainsi qu'elle était allée, et les paroles que lui avait dites ledit Lenoir; et sur ces paroles ledit Lenoir vint à la fenêtre de sa chambre, en disant audit suppliant telles paroles ou semblables : « Jean de Rieux, je renie Dieu, prenez qu'il soit trois jours, je t'ôterai la vie du corps. « Auquel ledit suppliant répondit telles paroles ou semblables : « Pierre Lenoir, il me déplairait

Digitized by Google

beaucoup qu'il me fallût avoir débat avec vous ni au moindre de la compagnie, car jamais ne vous fis le pourquoi: mais pensez si vous m'assaillez, je suis homme pour me défendre; » et sans plus mot dire ledit Lenoir comme un homme démoniaque se partit de sa chambre son voulge en son poing, et de grande impétuosité vint lancer la pointe de son voulge contre ledit suppliant. Et lors ledit suppliant se tira en arrière en disant audit Lenoir telles paroles ou semblables: « Pierre Lenoir, je vous prie, allez-vous-en et me laissez en paix, car je ne vous demande rien; » mais pour chose que lui pût dire, ne voulut oncques cesser, mais de plus en plus poursuivait ledit suppliant, et ledit suppliant reculait toujours tant qu'il pouvait pour éviter noise et débat; et tant poursuivit ledit Lenoir icellui suppliant, qu'il le fit reculer de son logis jusqu'au logis de monseigneur de..... Et déjà quoique ledit suppliant eut bâton plus avantageux que ledit Lenoir et l'eût pu mieux outrager qu'il n'eût lui, néanmoins il admonesta derechef par plusieurs fois de soi retraire et de le laisser en paix; mais pour beau parler que ledit suppliant lui sût faire, ne voulut oncques cesser, mais toujours le poursuivait de plus en plus, et tellement, que nécessité fut audit suppliant pour obvier aux coups que ledit Lenoir lui lançait sur lui sans cesser, de mettre et lever la pointe d'une javeline qu'il tenait, au-devant du coup, et lui perça la cuisse; autrement s'il ne l'eût frappé, il l'eût tué; et incontinent après ledit coup donné audit Lenoir en la cuisse, tomba à terre; mais ledit suppliant ne voulut pas recouvrer sur lui, mais s'en alla en son logis bien déplaisant de ce que à force lui avait convenu le frapper; et tantôt après se releva ledit Lenoir, et quand il fut relevé dit telles

Digitized by Google

paroles ou semblables : « Je renie Dieu, encore le tuerais-je ;» et depuis rechut à terre, au moyen duquel coup trois ou quatre jours après ledit Lenoir alla de vie à trépas. A l'occasion duquel cas ledit suppliant doutant rigueur de justice s'est absenté du pays et n'y oserait jamais converser si nos grace et miséricorde ne lui étaient sur ce imparties; humblement requérant iceux.

Pourquoi, nous, ces choses considérées, voulant miséricorde préférer à rigueur de justice, audit suppliant avons remis, quitté et pardonné, et par la teneur de ces présentes, grace especial, pleine puissance et auctorité royal, remettons, quittons et pardonnons le fait et ces dessus dits, avec toute peine, offense, amende corporelle, criminelle et civile, en quoi, pour occasion dudit cas, il pourrait être encouru envers nous et justice; et l'avons restitué et restituons à sa bonne fame et renommée, au pays et à ses biens non confisqués, satisfaction faite à partie, civilement tant seulement, si faite n'est, et sur ce imposons silence perpétuel à notre procureur. Si donnons en mandement par ces dites présentes au bailli de Senlis et à tous nos autres justiciers ou à leurs lieutenans, présens et à venir, et à chacun d'eux si comme à lui appartiendra, que de nos présens grace, quittance, et rémission, et pardon ils fassent, souffrent et laissent ledit suppliant jouir et user pleinement, sans lui faire, mettre ou donner, ni souffrir être fait, mis ou donné, ores ne pour le temps à venir, aucun arrêt de stourbier ou empêchement au contraire. Ainçois si son corps ou aucun de ses biens sont ou étaient pour ce pris, saisis, arrêtés ou aucunement empêchés, les lui mettent ou fassent mettre sans délai à pleine délivrance;

Digitized by Google

et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Sauf en autres choses notre droit, et l'autrui en toutes.

Donné à Compiègne, au mois de mai, l'an de grace mil quatre cent soixante-quatorze, et de notre règne le treizième.

FRANÇOIS Ier (1).

François, par la grace de Dieu, Roi de France, au prévôt de Paris ou son lieutenant criminel; salut : comme pour un certain crime qualifié et commis en notre hôtel par un nommé Ollivier de Lannes, ledit de Lannes eût été constitué prisonnier, son procès fait et parfait par sentence et jugement, y assistant jusqu'au nombre de neuf, compris les personnes de vous et de votre lieutenant criminel, eût été ledit Ollivier de Lannes privé tant d'être réintégré en l'immunité de l'Église, que de certaines lettres de tonsure par lui mises en avant, et condamné d'être pendu et étranglé à une potence de-

(1) Extrait du livre vert des registres du Châtelet, t. II de la collection dite du procureur du roi, fol. 1er.

Digitized by Google

vant notre logis de notre bonne ville de Paris; savoir vous faisons, que pour ces causes et aucunes autres considérations à ce nous mouvans que ne voulons être exprimées ni déclarées, avons confirmé ledit jugement et néanmoins avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons ladite exécution être transmuée, c'est à savoir que ledit Ollivier de Lannes soit jeté en un sac en la rivière de Seine, à telle heure que peu de gens en puissent avoir connaissance et au moindre esclandre des parens dudit Ollivier de Lannes que faire se pourra. Y assistant toutefois à ladite exécution, nos amés et féaux Me Robert Piedefer, notre avocat, Blaise Guimberteau, Gobert Durant et Rue le Comte, conseillers en notre Châtelet, auxquels nous avons ordonné, commandé et enjoint, ordonnons, commandons et enjoignons par ces présentes assister à ladite exécution. Si vous mandons, commandons et ordonnons que leur fassiez savoir notre dite ordonnance et injonction; et au surplus faites faire ladite exécution par la manière devant dite, et ce nonobstant oppositions ou appellations quelconques faites ou à faire, pour lesquelles ne voulons par vous être aucunement différé; ains de ce vous avons et tous autres déchargés et déchargeons ensemble les dessus dits y assistant, de notre certaine science, propre mouvement, pleine puissance et autorité royale par cesdites présentes; car ainsi nous plaît-il être fait nonobstant l'érection de notre cour de parlement, usance de droit, et quelconques statuts, ordonnances, restrictions ou défenses à ce contraires.

Donné à Fontainebleau, le cinquième jour d'août l'an de grace mil cinq cent trente-un, et de notre

Digitized by Google

règne le dix-septième. Ainsi signées par le Roi, *Breton* et scellées en simple queue de cire jaune.

PROCÈS-VERBAL.

Ce qui fut fait.

Digitized by Google

DÉTAILS HISTORIQUES

SUR

LES DIAMANS

DE LA COURONNE,

VOLÉS ET RECOUVRÉS EN 1792.

Nous avons reçu au commencement de ce mois la lettre et la relation qui suivent. Outre l'intérêt du récit, l'importance du rôle qu'a joué le signataire dans les évènemens de l'époque à laquelle se rattache le vol du Garde-Meuble, nous fait regarder cette communication comme précieuse pour notre recueil, et nous donne un vif désir de voir le portefeuille du membre de la convention et de l'administration de Paris, faire à la *Revue Rétrospective* quelques autres envois historiques.

Digitized by Google

A Monsieur le Directeur de la Revue Rétrospective (1).

De Nice, Piémont, 5 juin 1834.

MONSIEUR,

J'avais depuis quelque temps dans mon portefeuille le manuscrit que je vous envoie. Vous jugerez, sans doute, comme moi que le sujet que je traite peut intéresser la nation qui possède le *Régent*, qui vaut un peu plus que la médaille de plomb du chapeau de Louis XI. Je vous donne cet article comme le récit le plus véridique. Enfin comme ex-magistrat de la police de Paris, c'est une pièce officielle.....

Ayant perdu beaucoup de mes papiers et notes, je n'ai pu me rappeler le nom de la mulâtresse, ni ceux de son avocat et du banquier, qui demeurait, me dit-il, place Vendôme; mais cela importe peu pour le fait principal (1).

Je suis, avec une parfaite considération pour vous, Monsieur,

Votre compatriote,

SERGENT-MARCEAU,

Officier municipal administrateur de la police en 1791 et 92, membre de l'Athénée de Brescia, Royaume Lombardo-Vénitien.

(1) On verra par les notes dont nous avons accompagné cette relation que nous n'avons négligé aucune recherche pour arriver à pouvoir compléter les souvenirs de M. Sergent. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

VOL DES DIAMANS DE LA COURONNE.

Le vol des diamans de la couronne, qui eut lieu peu après la journée du 10 août (1), chûte du trône, appartient à l'histoire de cette époque, parce qu'il parut alors lié avec ce grand événement, et que l'opinion publique, égarée par l'esprit de parti, l'attribua à des personnages qui figuraient dans la Révolution, quoique la plupart dussent être à l'abri du soupçon (on

(1) On lit au *Moniteur universel*, du 18 septembre 1792, séance de l'assemblée nationale du lundi 17 septembre :

« Un de messieurs les secrétaires fait lecture d'une lettre adressée « par le ministre de l'intérieur à l'assemblée, pendant la nuit, an- « nonçant que le Garde-Meuble a été forcé et volé. On a arrêté deux « des voleurs ; mais les diamans ont été emportés. Le ministre a re- « quis la force publique. »

Et au *Moniteur universel* du lendemain 19 septembre 1792, à l'article *Paris*, sous la date du 16 :

« La nuit a favorisé un grand attentat à la propriété nationale. Des « brigands armés, au nombre de quarante, ont volé le Garde-Meu- « ble de la couronne. Ils sont montés, au moyen de cordes, par les « potences des réverbères qui donnent sur la place Louis XV, et sont « entrés par les fenêtres qu'ils ont brisées. On espère, d'après quel- « ques-unes de leurs réponses, en tirer d'importantes lumières. Ils « se précipitaient de la galerie sur la place lorsqu'on les a arrêtés. On « a trouvé beaucoup de diamans dans leurs poches, entre autres le « riche *hochet du dauphin*. Presque tous les diamans et bijoux ont été « emportés par ceux qui se sont sauvés. Ils en avaient semé sur leur « route ; car un domestique a ramassé, à huit heures du matin, une « superbe émeraude, au milieu de la rue Saint-Florentin ; il l'a rap- « portée au Garde-Meuble. Nous donnerons les détails aussitôt qu'ils « seront connus. Le ministre de l'intérieur, le maire et le comman- « dant-général ont pris, dès deux heures du matin, des mesures « pour garder les issues de Paris. Les deux détenus ont donné plu- « sieurs fausses adresses pour indiquer leurs complices. Cependant « quelques personnes ont été arrêtées sur des indices qui semblent « graves. » (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

désigna l'archiviste national Camus, ex-constituant).

L'histoire s'est emparée de ce fait, qui fut, comme tant d'autres, défiguré; car personne ne pouvait *sans moi* approcher de la vérité. J'en avais parlé fort peu, et à quelques amis, qui l'oublièrent bientôt, et pas un des agens que j'employai ne savait d'où j'avais reçu mes lumières sur ce vol.

Je pense cependant que, par rapport à la valeur des objets volés, il peut être intéressant de relever les erreurs commises par des écrivains et des journalistes, mal informés, et d'apprendre à nos contemporains et à la postérité comment ce trésor national, confié à la royauté, fut recouvré, pour servir depuis à la richesse de l'épée d'un grand capitaine qui a augmenté la gloire de la France militaire, en satisfaisant une ambition qui devait nécessairement le perdre et avec lui nos conquêtes, faites avant même que son nom nous fût connu. (N'étendions-nous pas nos frontières sur le Rhin, près des Alpes? nos braves n'avaient-ils pas conquis la Hollande avant le 13 vendémiaire...., où Bonaparta gagna le bâton de commandement?)

La découverte de ces précieux objets volés tient du romanesque, comme on va voir, et n'eût peut-être pas eu lieu sans les massacres du 2 septembre dans les prisons. Elle est due à un acte fort singulier de reconnaissance par rapport à moi.

En 1792, je fus conduit, en faisant mon inspection hebdomadaire des prisons, par le geôlier de la Conciergerie, Richard, que j'y avais placé, vers une espèce de cachot, sain pourtant, au fond d'une des cours, dans lequel on tenait enfermés les hommes jugés et condamnés à mort. Un de ces malheureux, qui attendait le fatal moment, me faisait prier de venir le voir,

Digitized by Google

ayant une grace à me demander. Il tremblait d'une forte fièvre. Ce qu'il désirait obtenir de moi, c'était de lui faire faire la barbe, laquelle était fort longue, ce qui, disait-il, l'incommodait beaucoup. Un des articles du réglement des prisons que j'avais trouvé établi (qui n'était qu'un code pénal et religieux jusqu'à punir du cachot noir les *juremens*), s'opposait à ce qu'il désirait. Il me supplia avec ardeur de lui accorder cette faveur.... Je vais le laisser parler, car je n'ai jamais oublié cette scène singulière.

— « Voyez, Monsieur l'administrateur, quelle hideuse figure cela me donne. Le public, en me voyant « aller à l'échafaud, devra dire : *Il a bien l'air scélérat!*.... et je ne le suis pas cependant, car j'ai le cœur « bon. Jamais je n'ai fait de mal à qui que ce soit. Mon « seul crime est d'avoir attenté à la fortune publique, « en m'associant à des fabricans de faux assignats.... « Eh bien! on me refusera de la pitié à mes derniers « momens; on ne me plaidra pas, parce que j'offre avec « ce visage un aspect repoussant... Je ressemble à un « féroce assassin.... Ayez la charité de me faire raser, « j'arrangerai mes cheveux plus proprement. Mon état « était celui de coiffeur de femmes.... Vous voyez que « je ne suis pas un misérable! »

Je fus touché de cette prière et sensible à cette réflexion toute philosophique sur son aspect en désordre qu'augmentait la pâleur que lui donnaient sa maladie et l'idée de sa mort prochaine. Je le fis raser en faisant prendre de grandes précautions. Si je fusse resté investi de cette magistrature, j'eusse effacé du réglement la prohibition; car déjà j'avais chargé un mécanicien de me donner un modèle d'un fauteuil qui pût garantir des accidens qu'on avait prévus en faisant la défense

Digitized by Google

d'exposer sous le rasoir ces malheureux qui devaient perdre la vie.

Je fus curieux de revoir le lendemain le prisonnier. Quel moment pour lui, pour tous deux! Accablé encore par la fièvre, ne pouvant se soutenir, en me voyant il se traîna, de sa couche de paille étendue sur le sol, à mes pieds qu'il baisa; il pleurait, et, se soulevant un peu, il embrassa mes genoux. Que d'onction dans ses paroles! il était éloquent. L'exercice de sa profession avait suppléé au défaut d'éducation. Cet homme était âgé d'une trentaine d'années environ. Je ne le revis plus dans la prison. Il attendait, quoique sans espoir, l'issue de son pourvoi en cassation, ce qui pouvait prolonger son existence de deux ou trois jours. Nous étions à la fin d'août; alors les scènes cruelles des prisons eurent lieu. On m'a accusé, sur la foi d'un imprimé sorti des presses de Marat, d'y avoir pris part; tandis que j'en gémissais, et que j'avais le bonheur d'avoir sauvé le comte Lally-Tolendal, M. de Sombreuil, en ayant permis à sa fille de lui donner des soins dans sa prison, d'avoir donné un asile à un prêtre échappé des Carmes, d'avoir conservé la vie, le 1er septembre, à l'abbé d'Autichamp, déguisé et porteur d'un faux passeport, en le confiant à l'huissier Ozanne, qui l'avait arrêté, au lieu de l'envoyer à l'Abbaye où il eût été égorgé.... Je reviens aux diamans; car la tourmente étant passée, on m'a rendu justice sur ces journées.

Huit ou dix jours, je crois, après ces massacres, une mulâtresse, habituée de la tribune publique des Jacobins, vint me trouver dans mon cabinet, à la Police.— « Que direz-vous, dit-elle aussitôt, si je vous fais trou- « ver les diamans de la couronne? Je le puis, en ame- « nant un homme qui a une révélation à vous faire. Je

Digitized by Google

« voulais le conduire au comité des recherches de l'As-
« semblée Législative, mais il ne veut faire qu'à vous sa
« déposition; car il vous a, dit-il, une grande obliga-
« tion, et c'est par reconnaissance qu'il veut que ce soit
« à vous que la Patrie doive d'être rentrée en posses-
« sion de ces richesses dérobées. » — « Amenez-le très
« promptement. » A dire la vérité, je n'avais pas grande confiance dans cette révélation ; je craignais l'intrigue, sans avoir de soupçons cependant sur la bonne foi de la mulâtresse, connue pour être une ardente patriote dans les clubs de femmes. (Il y en avait un nombreux dans le même local des Jacobins, et il fut long-temps présidé par mademoiselle de Kéralio qui épousa le député Robert.)

Une heure après, on introduisit dans un des salons du maire, où je me trouvais seul, un quidam, vêtu proprement en garde national; il était conduit par la mulâtresse qui me dit : « Voilà celui dont je vous ai parlé, » et elle s'écarta de nous. — « Monsieur l'administrateur,
« me dit cet homme, d'une voix basse, je puis vous
« faire reprendre tous les diamans de la couronne;
« mais il me faut votre parole que vous ne me perdrez
« pas. — Quoi, lorsque vous allez rendre un service
« aussi important, que devez-vous craindre? ne méri-
« terez-vous pas une récompense? — Je ne puis en
« avoir d'autre que celle de ma vie. Dans cette affaire,
« mon nom ne peut être prononcé sans risquer de la
« perdre. — Parlez, je vous promets toute ma discré-
« tion. — Vous ne me reconnaissez pas, Monsieur? —
« Non, je ne vous ai pas vu, je crois, avant cet entre-
« tien. — Ah! Monsieur l'administrateur, donnez-moi
« votre parole de magistrat que vous ne me livrerez pas.
« — Quel mystère! Révélez, si vous savez quelque chose

Digitized by Google

« de ce vol; seriez-vous complice? Je vous sauverai....
« — Non, Monsieur, je n'y ai point pris part... Je
« suis Lamiévette (1), le coiffeur que vous avez fait raser
« à la Conciergerie; vous savez que je suis condamné à
« la mort; le tribunal peut me faire reprendre après
« que le peuple m'a enlevé de la prison, parce que j'ai
« dit aux juges populaires (2) (les égorgeurs) que j'étais
« arrêté pour avoir payé avec de faux assignats reçus
« dans un marché. Ma sentence n'était pas encore por-
« tée à la marge de mon écrou, et on m'a donné la
« liberté. — Eh bien, soyez tranquille. Voyons, que
« savez-vous du vol des diamans? »

Cet homme, sous son nouveau costume, était si changé que je fus surpris quand il se nomma. Après m'avoir baisé la main, il poursuivit. — « Deux
« nouveaux compagnons de mon cachot se sont entre-
« tenus pendant la nuit du vol fameux (3); ils parlaient

(1) Nous n'avons pu arriver à découvrir le registre sur lequel figure l'écrou de ce Lamiévette. Nous trouvons, aux Archives de la Préfecture de Police, son nom porté sur le répertoire d'un registre semblable, de la Conciergerie, à la date seulement du 28 septembre 1792. Lamiévette aurait-il été repris à cette époque? ou plutôt, comme nous aurons encore occasion de le supposer, n'y a-t-il pas confusion dans les souvenirs de M. Sergent sur le nom, assez indifférent du reste, de l'individu qui lui a fait cette révélation ?

(*Note de l'éditeur.*)

(2) On sait que les égorgeurs de septembre s'étaient érigés en tribunal, et que ceux qui étaient fatigués d'exécuter les arrêts de mort venaient remplacer ceux qui les avaient prononcés jusque-là. Aussi, sur le registre d'écrou de l'Abbaye, qui existe aux Archives de la Préfecture de police, peut-on remarquer à chaque page des empreintes de doigts sanglans. (*Note de l'éditeur.*)

(3) Il y a évidemment ici confusion de la part de M. Sergent. Le vol du Garde-Meuble ne fut commis que dans la nuit du 15 au 16 septembre, c'est-à-dire douze jours après les 2 et 3. Ce ne peut donc être un homme mis en liberté le 2 ou le 3 qui a entendu, *pen-*

Digitized by Google

» argot, que je comprends à présent; je feignais de » dormir. C'est ainsi que j'ai appris que *tous* les dia- » mans sont cachés dans deux mortaises d'une grosse » poutre de la charpente du grenier d'une maison, » rue (1)..... ; envoyez-y promptement, ils ne doivent » pas être encore enlevés..... Mais, je vous supplie, ne » parlez pas de moi dans vos bureaux. »

Il me donna les détails les plus étendus, en me disant que les voleurs, dont il ignorait les noms, ne demeuraient pas dans cette maison. La perquisition eut lieu d'après mes ordres; tout fut trouvé, comme il l'avait indiqué, et aucune personne de la maison ne savait que tant de richesses y fût déposé : nul voleur ne fut découvert (2).

dant la nuit du vol (du 15 au 16), deux complices du coup de main s'en entretenir dans son cachot. Évidemment sa mémoire réunit là sur un seul individu des faits qui appartiennent à deux prisonniers.

(1) Ma mémoire ne me fournit pas tous ces détails : je ne puis indiquer ici la rue où était cette maison, et j'ai perdu tant de papiers et de notes!... Au surplus, on peut consulter les archives de la police à cette époque. (*Note de M. Sergent.*) — Nous n'y avons trouvé nul renseignement à ce sujet; mais on lit au *Moniteur universel* du 11 décembre, séance du 20 frimaire (10 décembre) :

« VOULAND. Votre comité de sûreté générale ne cesse de faire « des recherches sur les auteurs et complices du vol du Garde- « Meuble. Il a découvert hier le plus précieux des effets volés; c'est « le diamant connu sous le nom de *Pitt* ou *Régent*, qui, dans le der- « nier inventaire de 1791, fut apprécié 12 millions. Pour le cacher, « on avait pratiqué, dans une pièce de charpente d'un grenier, un « trou d'un pouce et demi de diamètre. Le voleur et le receleur sont « arrêtés; le diamant, porté au comité de sûreté générale, doit ser- « vir de pièce de conviction contre les voleurs. Je vous propose, au « nom du comité, de décréter que ce diamant sera transporté à la « trésorerie nationale, et que les commissaires de cet établissement « seront tenus de le venir recevoir séance tenante. »

« Ces propositions sont décrétées. »

(2) En effet, au *Moniteur* du 27 septembre 1792, on lit des dépo-

Digitized by Google

Lamiévette craignait en restant à Paris; nous étions convenus que je le ferais connaître seulement au maire (Pétion). Je le fis partir pour l'armée; le ministre de la guerre, à ma recommandation, le fit entrer avec un grade dans un régiment de la ligne, et je n'en entendis plus parler.

Il ne faut pas être étonné que ce prisonnier ait appris au fond d'un cachot tout ce qui pouvait donner des lumières sur un vol de cette importance. La correspondance de ce qui se passe en ce genre dans Paris, est plus prompte et plus sûre que celle du magistrat de police. Ce sont les femmes qui visitent, avec des permissions, leurs maris, leurs amans, leurs complices, qui instruisent les prisonniers. Voici un exemple qui s'est passé sous mon administration. M. Vatrin, concierge de la prison du Châtelet, fut volé en sortant de la Trésorerie, où il avait reçu mille ou douze

sitions de témoins ne renferment aucun détail propre à faire connaître les auteurs de ce vol; mais comme on avait cherché à voir dans cet attentat à la propriété nationale un complot politique, on trouve au *Moniteur universel* du 4 juin 1795 la condamnation à mort par le tribunal criminel révolutionnaire, prononcée le 12 prairial an II, de L. Duvivier, âgé de soixante ans, ancien commis au bureau de l'extraordinaire, pour avoir *aidé ou facilité le vol fait en 1792 au Garde-Meuble, pour fournir des secours aux ennemis coalisés contre la France.*

Suivant un compte rendu de la séance du tribunal criminel du département, au *Moniteur* du 26 mars 1795, dans un procès de faux assignats, un nommé Durand, accusé, dénonce des voleurs des diamans du Garde-Meuble, et est désigné comme étant celui aux indications duquel on devait la découverte du diamant le Régent.

Le *Moniteur* dit que ce Durand a successivement pris les surnoms de Thevenet, de Legros, de Pape. Ne pourrait-il pas aussi avoir pris celui de Lamiévette, et se trouver, en 1795, poursuivi de nouveau pour son ancienne accusation de faux assignats? C'est une conjecture qu'il nous est impossible d'appuyer d'aucune preuve.

Digitized by Google

cents francs pour le service de sa prison. On lui déroba son portefeuille en traversant, à ce qu'il put croire, les galeries du Palais-Royal. Ce brave homme, vrai philanthrope, chéri de ses prisonniers nombreux, tous *gens de sac et de corde*, sensible à cette perte qu'il devait réparer, parut affligé, sombre : ses hôtes en voulurent savoir les motifs, il les leur confia : j'étais avec lui, faisant ma visite, peu nécessaire là où il faisait régner seul le bon ordre, en s'acquittant avec honneur de ses devoirs. — « Soyez tranquille; pa-« tience. On vous le rendra, lui dit un grand coquin « accusé de plusieurs assassinats. Il n'y a pas dans Pa-« ris un *bon prisonnier* (c'est ainsi qu'ils désignaient « ceux qui ont leur domicile habituel dans les prisons, « d'où ils sortent et où ils rentrent comme dans une au-« berge), qui, sachant que le portefeuille est à vous, « osât vous en faire tort. Que contient-il? — Tant en « assignats de diverses valeurs et quelques papiers, « bordereaux, etc. » — Trois jours après, j'étais allé m'informer des recherches faites du portefeuille; nous allâmes encore dans la cour (unique et petite), où se promenaient et jouaient près de deux cents prison-sonniers. Le même homme, monté sur un banc de pierre, se mit à crier : « Combien de pintes de vin « pour le portefeuille en maroquin rouge que voilà? « Et il l'élevait bien haut. — « Tant que tu voudras, « dit le concierge en riant.» — « Examinez-le, il n'y man-« que rien, assignats, papiers... » Des applaudissemens se firent entendre dans toute la cour et aux fenêtres des détenus. Je leur accordai une heure de plus de promenade dans cette étroite enceinte, pendant deux jours, pour récompense.

J'ai dit que la révélation de Lamiévette était due

Digitized by Google

aux massacres du 2 septembre, et en voici le motif : cet homme devait périr sur l'échafaud dans ces premiers jours du mois, et, tout occupé de sa triste fin, il n'eût pas songé à faire cette communication inutile pour lui, que sa conscience ne lui prescrivait pas, puisqu'elle n'était pas chargée de ce délit; ce secret eût péri avec lui. Délivré par le peuple, plus tranquille sur son sort, il le communiqua à la femme qu'il avait vue dans sa prison soulager des malheureux : c'est elle qui l'engage à révéler, et alors il se souvient de moi, en qui il a confiance, et sa sensibilité le porte à me choisir pour faire rétablir dans le trésor national les objets volés.

On se rappellera que Napoléon fit orner son épée consulaire avec les diamans de la couronne où figurait le régent, évalué plusieurs millions. Une loi accordait une *prime* à ceux qui auraient fait découvrir et rentrer au Trésor des capitaux enfouis ou dérobés, et la prime était proportionnée à la valeur des objets. Celle-ci devait faire la fortune de celui qui l'eût obtenue.

En 1797, j'étais revenu de la Suisse à Paris, et je me remettais à ma table de gravure. Un jour, la mulâtresse entra chez moi, accompagnée de deux messieurs que je ne connaissais pas. On me fit part du désir que cette femme, qui s'était assurée que Lamiévette n'existait plus, avait de profiter de la loi pour la prime, et qu'elle avait déjà présenté au consul un mémoire. Mais il lui fallait un certificat qui justifiât son droit comme révélatrice, et cette pièce importante, elle ne pouvait l'avoir que de moi et du maire Pétion. Celui-était mort. Les actes dressés à la police, sous ma signature, ne parlaient pas d'elle, ni de Lamiévette, comme je l'ai dit plus haut. Je lui donnai bien volon-

Digitized by Google

tiers ce certificat rédigé selon les vues d'un des messieurs, qui était son avocat chargé de conduire cette affaire. L'autre, qui se dit banquier, demeurant place Vendôme (je ne me rappelle plus son nom), me dit : « Je suis autorisé par madame à vous offrir une somme « de cent mille francs sur la prime qui lui doit être ac- « cordée, pour le service que vous lui rendez et le droit « que vous avez vous-même à une part de la prime. — « Non, Monsieur, je n'ai aucun droit au bénéfice de « cette loi, parce que alors je remplissais un *devoir* « comme magistrat : tout appartenait au révélateur. En « déclarant en ce moment une vérité dans le certificat « que je ne puis et ne dois refuser à madame, c'est un « complément de mon ancienne magistrature que je « remplis, et je refuse l'offre que vous me faites ; je « n'ai jamais *vendu* mes devoirs..... » Je persistai dans mes refus. — « Tout le monde n'a pas votre déli- « catesse, dit l'avocat, car Monsieur peut vous dire « que le conseiller d'état chargé du rapport a voulu « s'assurer du dépôt de deux cent mille francs en bonnes « lettres de change. » On me le nomma.

Bonaparte ne se crut pas engagé à payer ce que devait la république du 10 août, qu'il n'aimait pas ; et la mulâtresse n'obtint pas la prime (1).

SERGENT-MARCEAU,

Ancien officier municipal, administrateur de la police, et de la garde nationale (matériel) en 1791 et 1792.

(1) « Par décision du conseil des anciens, prise dans la séance du « 29 pluviôse an v (*Moniteur* du 22 février 1797), six mille livres d'in- « demnité sont accordées à la citoyenne Corbin, première dénoncia- « trice des voleurs du Garde-Meuble. » Cette femme Corbin est sans

Digitized by Google

doute la mulâtresse qui avait réduit ses prétentions; car les dates coïncident. « Les recherches de la commission, ajoute le *Moniteur*, « l'ont mise à même de juger que, quoi qu'en ait dit le ministre Rol- « land, le vol du Garde-meuble n'était lié à aucune combinaison po- « litique, et qu'il fut le résultat des méditations criminelles des scé- « lérats à qui le 2 septembre rendit la liberté, alors qu'il vit périr « les hommes les plus vertueux. » Ainsi, trois ans après la condamnation politique du sieur Duvivier, il a été reconnu que ce vol n'avait aucune liaison politique.

Digitized by Google

MÉLANGES.

PÉTITIONS ET ADRESSES ADMINISTRATIVES.

Les cartons où sont ensevelies les pétitions et les adresses aux divers gouvernemens qui se sont succédé depuis quarante-cinq ans en France, seraient, si l'administration permettait à un moraliste de les fouiller, les archives les plus riches pour fournir à une histoire de la déraison, de l'ambition et de la platitude humaine. Que de fabuleux projets y gisent! que d'incroyables demandes y reposent! Malheureusement (mais sans doute par intérêt pour le renom de l'esprit humain), ces cartons sont inabordables, et le hasard seul peut vous en laisser voir un entr'ouvert. C'est donc au hasard, qui nous permettra de compter encore sur ses faveurs, que nous devons la communication d'un trop petit nombre de pièces de ce genre.

La première et la plus étendue de ces adresses est celle d'un fonctionnaire moins accommodant que le poète spirituel qui a dit :

> . . . . . Je hais la servitude;
> Mais je sais compatir à la vieille habitude;
> De la déraciner s'il n'est point de moyens,
> Appelez-vous, messieurs, mais soyez citoyens.

La tolérance d'Andrieux était à coup sûr un crime de lèse-

Digitized by Google

nation aux yeux du signataire du document suivant, qui ne remonte cependant qu'à l'an VIII :

LE DIRECTEUR DU JURY DE L'ARRONDISSEMENT DE ***

Au citoyen Ministre de l'intérieur.

20 pluviôse an VIII.

Tous les Français sont bons ou mauvais citoyens. Si les mauvais détestent cette qualification de *Citoyen*, les bons s'en enorgueillissent. Le poète qui savait peindre la nature, les défauts et jouer les ridicules, Molière, s'il vivait encore, ferait tomber ces qualifications de *Monsieur* et *Madame* qui chatouillent l'oreille des ennemis de la révolution, et choquent celle des républicains.

Il est malheureusement trop vrai que cette dénomination n'est employée que dans les actes publics et à la tribune des nos chers sénateurs. Entrez dans ces bureaux que l'on a si souvent promis d'épurer, et qui ne s'épurent jamais complètement, vous y trouverez affichés ces mots : *On ne connaît ici que la dénomination de Citoyen;* mais si vous vous servez de cette qualification, l'on ne vous entend point; ou si l'on vous jette un sourire de pitié, c'est toute la réponse que vous obtenez. Dans plusieurs corps de troupes, des hommes qui, en 1789, étaient sergens, brigadiers ou tambours, et que la révolution a élevés au grade d'officiers supérieurs, vous les entendez se qualifier réciproquement de *Messieurs*.

Ce scandale cessera dès que le gouvernement voudra. L'exemple fait tout.

Il faut une loi portant :

Digitized by Google

1° La nullité de tout acte dans lequel les qualifications de *Monsieur*, *Madame*, *Mademoiselle* seront employées, et, en outre, une amende de trois cents francs jusqu'à mille francs;

2° Que les qualifications de *Monsieur*, *Madame*, *Mademoiselle* seront données dans les prisons, maisons de force et les chiourmes, aux individus qui auront été condamnés à la mort, aux fers, à la gêne et à la détention ; qu'aussitôt la prononciation de leur jugement, le président du tribunal sera tenu de dire à l'individu condamné : *Monsieur un tel*, ou *Madame une telle*, la loi vous accorde trois jours pour vous pourvoir en cassation, si vous avez des moyens; et rendus dans les prisons ou chiourmes, les gardiens ou tous autres qui parleront aux condamnés, seront tenus, sous peine de quinze jours de prison, de faire précéder les noms des condamnés des qualifications de *Monsieur* ou *Madame*.

Bien que la seconde pièce ne soit postérieure que d'un an à celle qui précède, il est aisé d'y reconnaître combien en un aussi court espace de temps le rigorisme de notre directeur de jury était devenu moins de saison. On y voit déjà un corps municipal, celui de Genève, exercer la séduction envers le premier consul et le ministre de l'intérieur. Mais comme tous les arts ont leurs commencemens, la séduction n'en était encore qu'à la truite, amorce aujourd'hui sans vertu, fût-elle même saumonée.

Digitized by Google

LE MAIRE ET LES ADJOINTS DE LA COMMUNE DE GENÈVE

Au citoyen Ministre de l'intérieur.

Le 24 pluviôse an IX.

CITOYEN MINISTRE,

Parmi les productions du département du Léman, la truite qui se pêche à Genève a toujours été considérée comme une des plus recherchées. Elle peut se conserver par le froid et supporter sans être altérée un voyage de quelques jours.

Nous profitons de la saison actuelle pour vous en envoyer une que nous vous prions d'accepter.

Nous avons également pris la liberté d'adresser au général, premier Consul, deux poissons de la même espèce, par la diligence de Lyon, qui arrive au bureau des citoyens Gouge Reberoni et Cie, rue des Filles Saint-Thomas.

Nous serons très-heureux si vous voulez recevoir ce faible tribut de notre reconnaissance. L'administration intérieure de la république dont nous faisons partie vous est confiée; puissiez-vous trouver dans tous les administrés la gratitude et la confiance qui vous sont dues.

Agréez, etc.

(*Suivent les signatures.*)

Et qu'on n'aille pas croire que la prose seule garnit ces cartons : on y trouve aussi des vers, dont peu, il est vrai, méritent autant que ceux que nous allons rapporter de survivre

Digitized by Google

à la circonstance qui les a inspirés. A l'époque où l'on vota pour ou contre le consul à vie, un homme de loi d'un des départemens du midi de la France adressa au ministre de l'intérieur le quatrain suivant, qui prouve bien que la littérature impériale n'était pas seule digne d'attention et que la poésie consulaire ne lui cède en rien :

De Bonaparte la manie
Est des Français de faire le bonheur.
Pour l'en punir, et de bon cœur,
Faisons-le consul pour la vie.

Le vote compta et le consul se fit.

DÉCOUVERTE DE L'ACTE DE NAISSANCE

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

« Il y a aujourd'hui bien des années, » dit madame de Sévigné à sa fille (*Lettre du 5 février* 1674), « qu'il vint au « monde une créature destinée à vous aimer préférablement « à toutes choses. Je prie votre imagination de n'aller ni à « droite ni à gauche. »

On en a conclu que madame de Sévigné était née le 5 février, et l'on a pu avoir raison, bien qu'on ne possédât aucune autre preuve de l'exactitude de cette date que le passage que je viens de citer.

« J'admire votre amitié, » écrit-elle à la même (*Lettre du 18 septembre* 1680), d'être si attentive au mal de MADEMOI- « SELLE, et de ne vouloir pas que ceux qui sont *nés en* 1627 « prennent la liberté d'être malades. »

On en a conclu que madame de Sévigné était née dans la même année que MADEMOISELLE, 1627, et qu'elle faisait dans

Digitized by Google

cette phrase allusion à son âge comme à celui de la Princesse, et l'on a eu tort. D'autres biographes l'ont fait naître en 1626, et s'ils ont été exacts, c'est comme M. Jourdain faisant de la prose; car rien ne pouvait servir à prouver que cette année, plutôt que la suivante ou la précédente, eût vu naître notre épistolaire.

« Il n'était pas aisé de comprendre qu'une *demoiselle de Bour-* « *gogne*, élevée à la cour, ne fût pas un peu égarée en Bre- « tagne. » (*Lettre à Bussy, du* 19 *juin* 1680.)

Dans ce dernier passage, plusieurs biographes ont cru voir la preuve que madame de Sévigné était non-seulement d'une famille de Bourgogne, mais qu'elle avait vu le jour dans cette province. Le plus judicieux de tons ses biographes, M. Saint-Surin, croit même que le vieux château de Bourbilly, dans l'Auxois, fut son berceau.

Un acte authentique, récemment découvert par M. Ravenel, sous-bibliothécaire de la ville de Paris, qui nous le communique, met à même d'admettre ce qu'il y a d'exact dans ces conjectures, et de redresser ce qu'elles ont d'erroné : Paris fut la patrie de madame de Sévigné.

Extrait du registre des baptêmes de la paroisse de Saint-Paul, pour l'année 1626.

FÉVRIER.

Vendredy, 6e jour, fut baptisée Marie, fille de messire Celse Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, et de dame Marie de Coulange, place Royalle : Parain, messire Charles Le Normand, seigneur de Beaumont, maistre de camp d'un viel régiment, gouverneur de La Fère et premier maistre d'hostel du Roy; maraine, dame Marie De Baise, femme de messire Philippe de Coulange, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé.

Digitized by Google

LETTRE DE M. NECKER

A M. . . . . (1).

Ce 11 août.

Je ne savais point, Monsieur, que le fer des tyrans vous avait privé d'un frère, et je m'empresse de vous témoigner la part sensible que je prends à votre affliction. Hélas! y aura-t-il un terme à tant de maux! vous avez encore à craindre pour un ami qui occupe depuis long-temps une première place dans votre cœur : mais j'ai moins d'inquiétude depuis la disparition du scélérat qui paraissait se délecter dans le sang et dans le crime (2). La convention nationale semble depuis ce moment-là revêtir un esprit moins terrible. Faisons des vœux pour qu'elle aille dans ce sens avec persévérance, mais je tremble qu'elle n'aperçoive bientôt que sa férocité faisait sa force.

Mon frère a été libéré; il est en ce moment à sa campagne; tout ce qu'on avait débité de ses offres ou de ses sacrifices est un bruit dénué de fondement. Mais on a demandé à tous les Génevois de donner l'inventaire de leur fortune, et l'on ne peut prévoir encore quelle taxe on leur imposera. Il faudrait être hors de là, mais personne ne peut sortir à moins qu'il n'ait le bonheur d'être banni. Ce sont toujours les mêmes bri-

(1) Collection de M. Boutron.

(2) Ce passage indique que cette lettre est de 1794. C'est évidemment à Robespierre et au 9 thermidor que M. Necker fait allusion ici. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

gands qui commandent, et chacun tremble. Les lettres de Paris ont pourtant répandu un peu de modération, et l'on croit Soulavie en disgrace. Les premières nouvelles donneront à cet égard plus de lumière.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

NECKER.

Digitized by Google

ÉPITRE

A MES TOURTERELLES (1).

Tendres et douces Tourterelles,
Ah! qui n'envîrait pas vos constantes amours!
L'orgueil et l'intérêt n'en troublent point le cours.
Il n'est point parmi vous d'ingrats ni d'infidèles :
Quand vous aimez, c'est pour toujours.

Dans le fond des bois les plus sombres,
Les rameaux s'enlacent exprès
Pour cacher vos plaisirs secrets
Sous le chaste abri de leurs ombres.
La nymphe Écho s'éveille et soupire avec vous;
Le sauvage chasseur respecte votre vie;
Les amans séparés vous portent tous envie,
Vous servez d'exemple aux époux.

Que je plains la jeune bergère
Qui vous voit tout le jour sur un même rameau,
Qui vous entend le soir, en rentrant au hameau!
Son cœur palpitera d'un trouble involontaire.
« Chers oiseaux, dira-t-elle, ah! que vos chants sont doux!
« Dans vos tendres ardeurs, heureux qui vous ressemble,
« Votre bonheur est d'être ensemble :
« Oh! si j'aime jamais, j'aimerai comme vous. »

De votre sort au mien quelle est la différence!
Tourterelles, hélas!
Vous ne vous quittez pas.
Moi, je gémis des maux, des rigueurs de l'absence.
Égaré dans les bois, j'y cherche mon Églé.
C'est là qu'elle a cueilli les premiers dons de Flore,
C'est le gazon que ses pas ont foulé!
J'y viens, je m'en éloigne, et j'y reviens encore.
Sa beauté va sans doute enchanter tous les yeux.

(1) Communiqué par M. de Cayrol, possesseur de l'autographe.

Digitized by Google

Taisez-vous, noirs soupçons, doutes injurieux!
Je l'aimais, mon Églé, mon cœur est trop sûr d'elle,
La Naïade attentive a reçu son serment.
Rempli de ce doux sentiment,
Dans l'innocente tourterelle
D'une ardeur naïve et fidèle
Je ne veux voir jamais que l'emblème charmant.
Pour aimer Églé tendrement
Je n'ai pas besoin de modèle.

DUCIS.

Digitized by Google

TRAITÉ

DU

REVENU ET DÉPENSE

DE FRANCE,

DE L'ANNÉE 1607 (1).

Les finances s'appellent communément le nerf de la guerre et l'ornement de la paix : autres tiennent que cela se doit plutôt dire de la valeur et de la justice, mais il semble qu'elles se peuvent justement comparer au sang sans lequel les nerfs perdent leur force et les esprits leur vie, si bien que, étant l'une des plus nobles parties de l'État, il est aisé de se persuader combien la connaissance en est utile, honnête et nécessaire, surtout à ceux que la vertu et le mérite appellent aux charges publiques.

Des autres États, nous n'en parlerons point ; mais

(1) Bibliothèque Royale, section des manuscrits, collection Du Puy, vol. 89, fol. 243.

Digitized by Google

au nôtre, le nom même des *finances*, qui est originaire, montre combien elles y ont été estimées; car il vient d'un vieux mot français qui signifie *mener quelque chose à fin* (1), comme si ce moyen en était plus capable qu'un autre.

L'autre nom équivalent est *deniers*, et se prennent ordinairement l'un pour l'autre, de sorte que la division de finances se fait en *deniers ordinaires* et *extraordinaires*.

Anciennement les deniers ordinaires s'appelaient seulement ceux du domaine, qui se subdivise en muable et immuable. Le *muable* est ce qui provient des blés, vins, volailles, et autres choses dont le prix peut augmenter ou diminuer; l'*immuable* consiste en cens, rentes, et autres choses payables en argent, qui ne peuvent changer.

Les deniers extraordinaires s'appelaient tout ce qui se levait outre le domaine, c'est-à-dire à temps, et ont reçu de grandes diversités, selon les dépenses et la nécessité des affaires.

On tient que la première imposition, qui dure encore pour le présent, fut le huitième du vin sous le règne de Chilpéric, environ l'an 580. L'équivalent suit après et l'équipollent du sou pour livre sur toutes denrées et marchandises, qui se leva en l'an 1360 pour tirer d'Angleterre le roi Jean qui y était prisonnier.

(1) M. de La Mothe-Le-Vayer, dans son *Traité de l'institution du prince*, dérive *finance* de *finer*, dans la signification de *finir* ou d'*achever*. « De là vient, dit-il, que *finance* est la même chose que le vieux mot *chevance*, parce que avec l'argent on *finit* et on *achève* les choses les plus difficiles. »

(Le Duchat, note sur le mot *finance* du *Dictionnaire étymologique* de Ménage.)

Digitized by Google

Des autres natures de deniers, nous en parlerons ci-après.

Mais le domaine ayant été aliéné depuis les guerres civiles, comme chacun sait, et ne s'en tirant aucune chose en la plupart des généralités, des autres peu, nous laisserons cette partie, encore que ce soit le fondement des autres; et dirai qu'il se fait une autre division de finances, en mêmes termes de deniers ordinaires et extraordinaires, laquelle se pratique aujourd'hui.

Les *deniers ordinaires* sont ceux dont le roi fait état comme de son domaine, s'il y en a, de ce huitième et autres impositions sur le vin qui s'appellent aides, de ces équivalens, tailles, taillon, fermes et autres deniers employés en recette ès États de Sa Majesté.

Les *deniers extraordinaires* sont ceux desquels n'est pas fait état, qui se sont plus étendus qu'à présent qu'ils sont presque réduits aux nouvelles créations d'offices.

De sorte que cette seconde espèce étant peu de chose, casuelle, et par conséquent sans règle, nous parlerons seulement de la première, qui se divise en deux parties à peu près égales, l'une en ce qui se tire du peuple, l'autre en ce qui revient des fermes qui semblent être ce que les receveurs appellent *tributa et vectigalia:* les premières se tenaient par officiers, et les autres par fermiers.

Nous parlerons premièrement de la partie première, secondement de la partie seconde, finalement de la dépense qui se fait de l'une et de l'autre.

Mais, pour en avoir plus facile intelligence, il semble à propos de dire que, pour les finances, la France se divise en vingt-une généralités; et bien que Blois

Digitized by Google

se nomme aussi généralité, toutefois, à cause que c'est seulement pour ce qui regarde le domaine du comte de Blois, ainsi qu'il se maniait sous Louis XII, nous ne le mettons pas en ce nombre de vingt-un, qui sont :

1. Paris,
2. Soissons,
3. Amiens,
4. Châlons,
5. Orléans,
6. Tours,
7. Poitiers,
8. Limoges,
9. Bourges,
10. Moulins,
11. Riom, pour Auvergne,
12. Lyon,
13. Rouen,
14. Caen, pour Normandie,
15. Bordeaux, pour Guienne,
16. Nantes, pour Bretagne,
17. Toulouse, pour Languedoc,
18. Montpellier,
19. Dijon, pour Bourgogne,
20. Aix, pour Provence,
21. Grenoble, pour Dauphiné.

Sous les quinze premières généralités, il y a cent quarante-neuf élections, et sous lesdites élections, environ vingt-trois mille deux cents paroisses (1).

(1) Le total des chiffres portés ci-après est de 23,140.
(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

	Élections.	Paroisses.
Sous Paris	20	1,970
Soissons	6	1,197
Amiens	6	1,260
Châlons	9	2,257
Orléans	12	1,117
Tours	14	1,563
Poitiers	9	1,012
Limoges	9	1,600
Bourges	5	532
Moulins	7	1,281
Riom	4	819
Lyon	3	722
Rouen	21	2,876
Caen	9	1,426
Bordeaux	15	3,508

Si les généralités, les élections ou les paroisses étaient semblables, il serait beaucoup plus aisé d'éviter les grandes inégalités qui se trouvent lorsqu'il est question d'en parler généralement; car il s'en trouve où la plus grande étendue et le plus grand nombre portent le moins à cause de l'infertilité du pays, de la pauvreté du peuple et d'autres occasions qui se verront ensuite.

Pour la généralité de Bretagne, elle est composée de dix recettes particulières qui sont la plupart évêchés, et s'appellent recettes de fouages, à cause que les impositions se font par feu; et y a en outre une ferme ordinaire qui s'appelle impôts et billôts.

Pour celle de Bourgogne, elle n'a aucune recette particulière que celles de Bresse, Bugey et Vivonnay,

Digitized by Google

qui ont été annexées depuis neuf ans par l'échange du marquisat de Saluces.

Pour celles de Toulouse et de Montpellier, elles ont chacune onze recettes particulières qui s'appellent la plupart diocèses.

Celle de Provence n'a aucune recette particulière.

Celle du Dauphiné a huit bailliages qui portent le revenu du domaine à la recette générale.

Ces cinq dernières s'appellent petites généralités, non (comme j'ai déjà dit) pour avoir moins d'étendue que les autres, mais pour ce qu'elles portent le moins; et la raison est, pour celles du Dauphiné et de Provence, qu'elles ont été données par leurs seigneurs à la couronne, et que celles de Languedoc et Bourgogne s'y sont d'elles-mêmes soumises, chacune sous certaines conditions auxquelles la considération qu'elles sont frontières par terre semble les avoir autant maintenues qu'autre chose : et c'est pourquoi elles se gouvernent par états et députés, comme aussi fait la Bretagne qui s'est la dernière jointe à la couronne. La Normandie a aussi une forme d'états; mais c'est à parler proprement une forme, ou plutôt une ombre, au prix des dix autres.

Or, bien qu'en chacune de ces vingt-une généralités il y ait dix trésoriers de France, (excepté en celles d'Amiens, Rouen et Montpellier, où il y en a onze en chacune, et en celle de Nantes seulement deux, en celle d'Aix sept, en celle de Grenoble cinq : qui est en tout cent quatre-vingt-dix-sept trésoriers de France;) toutefois il n'y a des élus qu'aux quinze où il y a des élections, et sont en la plupart de chacune dix, ou, l'une portant l'autre, environ neuf, faisant, à cette raison, environ le nombre de treize cents élus.

Digitized by Google

Mais pour le regard des recettes et contrôles qui s'exercent triennellement, sinon en celles où le triennal est vague ou a été remboursé, tout ainsi qu'en chacune des recettes particulières, tant en celles où il y a des élections qu'aux autres, s'appellent receveurs et contrôleurs des tailles.

Il y a aussi ès dites vingt-une généralités des receveurs et contrôleurs généraux du taillon, qui ont des receveurs particuliers sous eux; lesquels receveurs généraux mettent les deniers entre les mains des trésoriers de l'ordonnance des guerres pour le paiement des compagnies d'ordonnance.

Voilà succinctement le nombre des généralités, des élections et de la plupart des paroisses et des officiers par le moyen desquels ce qui porte généralement le nom de tailles se sert. Combien que les natures de deniers soient divisées, comme nous dirons en son lieu, toutefois pour ce qui porte l'un porte l'autre, c'est-à-dire que qui porte la taille porte le taillon et autres impositions, elles s'entendent toutes sous cette appellation commune de tailles, et s'en fait de trois sortes: l'une s'appelle *réelle*, comme en Provence et Languedoc, où le Roi même paie la taille, s'il y a quelques terres; l'autre *personnelle*, selon qu'elle regarde de plus près les personnes; l'autre *mixte*, comme la plupart, pour ce qu'elle s'impose selon les personnes et leurs biens, en quelque part qu'ils soient assis.

Voyons maintenant l'ordre qui se tient en l'imposition et levée desdits deniers, et, afin que ce soit plus clairement, prenons l'une des huit années dernières, qui ont été à peu près toutes semblables, non-seulement en cette première partie qui regarde les tailles, et en la seconde qui regarde les fermes, mais aussi en

Digitized by Google

la dépense des provenances de l'une et de l'autre : cette année sera 1607.

Le Roi, devant le commencement de juin de l'année précédente, prévoyant les dépenses qu'il lui convient faire en l'année suivante pour la conservation de son État et entretenement de sa maison, en fait un abrégé qui s'appelle *Projet*, lequel se signe de la main de Sa Majesté et d'un secrétaire d'État.

La somme totale arrêtée, qui s'est estimée, chacune desdites années, à près de dix-sept millions de livres, Sa Majesté regarde premièrement ses tailles et ses fermes ordinaires.

Pour les tailles ordinaires, qui s'appellent autrement principale de la taille et crues idoines, elles furent ..... (1) accordées par les derniers états de Blois à quatre millions d'or, c'est douze millions de livres, et confirmées par l'assemblée tenue à Rouen l'année quatre-vingt-seize : toutefois Sa Majesté, compris plusieurs autres crues particulières, ne lève sur lesdites vingt-une généralités, en vertu de commissions ordinaires qui s'appellent commissions des tailles, guère plus de onze millions de livres. Pour les fermes ordinaires, l'abrégé de ce discours ne me permet pas de montrer en quoi elles diffèrent des autres, joint qu'elles se discernent à peu près en six : voyez en leur lieu.

Mais comme Sa Majesté voit que, du premier de ces deux moyens, les charges qui se paient, premièrement aux élections, puis aux généralités, déduites, il ne lui en revient pas la moitié, ains seulement quelques quatre millions cinq cent tant de mille livres, et

(1) Mot illisible.

Digitized by Google

comme des unes et des autres fermes, qui montent à près de quatre millions d'écus, les charges déduites, il ne revient guère plus de huit millions de livres, elle a toujours été contrainte de lever une crue extraordinaire, qui s'appelle grande crue, ou autrement crue des garnisons, laquelle fut diminuée à la naissance de Monseigneur le Dauphin d'environ quinze mille livres; mais elle se lève seulement sur quatorze desdites quinze premières généralités (celle d'Amiens étant exempte).

Incontinent après que ce Projet est arrêté, il se dresse un état qui s'appelle brevet de la taille, par lequel ce qui se doit imposer par lesdites commissions de tailles ou autrement, et que nous avons appelé tailles ordinaires, se distribue sur lesdites vingt-une généralités à peu près en cette sorte :

La généralité de Paris.

Pour l'équivalent environ.	10,000 l.
Pour le principal de la taille, crues y jointes, plus de	516,000
Pour les postes, près de	5,000
Pour la crue mise sur les gages d'officiers et frais de recouvrement desdites sommes.	149,000
Pour le pont de Paris, plus de	15,500
Pour la crue du prévôt des marchands.	61,000
Et pour le taillon de la gendarmerie.	166,000
Revenant le tout environ à	922,000 l.

Pour les autres, jusques à la seizième, dont nous avons ci-devant fait distinction, elles portent diversement les mêmes natures de deniers que, pour brièveté, je tirerai seulement en gros, comme celle-ci

Digitized by Google

à la somme de	922,000 l.
Soissons	389,000
Amiens	280,000
Châlons	545,000
Orléans	613,000
Tours	1,021,000
Poitiers	886,000
Limoges	745,000
Bourges	410,000
Moulins	492,000
Riom	625,000
Lyon	410,000
Rouen	1,183,000
Caen	648,000
Bordeaux	690,000
Somme desdites généralités.	9,856,000 l.

Pour celle de Bretagne, il s'expédie aussi commission pour les fouages ordinaires, à raison de cent quarante-huit sous, monnaie, compris les douze deniers pour livre pour les crues des prévôts des maréchaux, et douze mille soixante livres pour partie des postes, revenant le tout avec le taillon qui est de cinquante-six mille quatre cents livres; ci. 380,460 l.

Pour Toulouse et Montpellier, il ne s'expédie qu'une commission aux états de Languedoc qui s'assemblent par chaque année et portent, à savoir : pour l'aide du pays, cent quarante mille livres; pour l'équivalent nommé préciput, soixante-neuf mille huit cent cinquante livres; pour l'octroi, deux cent soixante-neuf mille sept cents livres; pour la crue de 600,000 livres 51,900 tant de livres; pour les réparations, douze mille livres; et pour les frais des états, dix mille livres : re-

Digitized by Google

venant le tout à six cent six mille cinq cent dix-sept livres, sans comprendre le taillon qui se lève par commission particulière, et se monte, selon l'étendue de chacune de ces généralités, à Toulouse, à trente-un mille cinq cents livres; à Montpellier, soixante mille trois cents, ci, suivant ledit brevet, ladite somme de 651,517 l.

Dijon porte près de quatre cent vingt-six mille livres, mais la plupart se consomme en l'entretenement des garnisons ou autres dépenses; ledit brevet de la taille porte seulement cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-quinze livres dont le brevet porte pour les tailles, gages d'officiers et prévôts des maréchaux, environ cent six mille livres; ci suivant ledit brevet. 177,695 l.

Aix, pour Provence, porte pour l'octroi vingt-deux mille cinquante livres; pour dépense du pays, trente-six mille livres, et pour le taillon, vingt-sept mille cinq cent treize livres; ci. 97,463 l.

Grenoble, pour Dauphiné, pour l'octroi, compris le taillon, vingt mille cent soixante livres; pour les affaires du pays, trente mille livres, et pour le taillon vingt-sept mille cinq cent treize livres; ci. 77,563 l.

Somme desdites généralités, un million deux cent soixante-treize mille huit cent huit liv.(1). 1,273,808 l.

Somme toute des sommes contenues audit brevet, et qui s'élèvent èsdites vingt-une généralités, en vertu des commissions des tailles, à onze millions cent vingt mille et tant de livres. 11,120,000

(1) Cette somme, comme celle de plusieurs des totaux qui précèdent et qui suivent, n'est qu'approximative; elle s'élève réellement à 1,384,698 l., d'après les chiffres, ce qui, pour le total général, donne la somme de 11,240,698 l. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

Ledit brevet arrêté, il s'en envoie un extrait en chacune desdites généralités, avec une lettre du cachet du Roi, et une autre du surintendant des finances, adressante aux trésoriers généraux de France, par lesquelles leur est mandé d'en faire le département par leurs élections, et est lorsqu'ils doivent avoir fait leurs chevauchées par lesdites élections, pour savoir celles qui se sont appauvries ou enrichies, afin d'augmenter les unes et soulager les autres, tout ainsi que les élus font à peu près par les paroisses de leurs élections pour garder l'égalité que Sa Majesté leur recommande sur toutes choses, et qui est aussi d'une extrême importance, comme il se peut facilement imaginer, tant pour le regard desdites tailles ordinaires que pour ce qu'elles règlent le particulier de l'extraordinaire; je dis particulier au respect du peuple, à cause que, pour ce qui est du général, c'est-à-dire de la distribution que Sa Majesté fait par les généralités, elle regarde une autre égalité qui est de charger de l'extraordinaire celles qui sont soulagées de l'ordinaire; comme Lyon porte moins de l'ordinaire que Riom, et Rouen porte moins de l'extraordinaire que Lyon, et ainsi des autres, comme il est facile d'observer.

Les trésoriers généraux de France ayant envoyé à Sa Majesté, c'est-à-dire au surintendant, le département qu'ils ont fait, par leurs élections, de la somme que doit porter leur généralité, et avec cela donnant avis de l'incommodité que chacune a reçue, Sa Majesté règle là-dessus la crue de l'extraordinaire, autrement dite la grande crue, ou crue des garnisons, dont l'état, compris quelques autres crues, monte, pour l'année 1607, à quatre millions cinq cent trente-quatre mille et tant de livres. Mais il faut noter qu'il y en a quatre

Digitized by Google

cent cinquante mille pour le remplacement de ce qui avait été moins imposé à Rouen et Caen que se monte la commission des tailles, et quatre cent vingt-cinq mille livres au lieu du sou pour livre, étant aboli en l'année 1603. Et ces sommes comprises, chacune généralité porte lesdites sommes approximatives de quatre millions sept cent dix-huit mille cent livres, à savoir :

Paris		457,500 l.	»	s.
Soissons		116,000	»	
Amiens	*Néant*	»	»	
Châlons		392,000	»	
Orléans		473,000	»	
Tours		297,000	»	
Poitiers		445,000	»	
Limoges		109,900	»	
Bourges		97,539	8	
Moulins		109,460	13	
Riom		156,000	»	
Lyon		192,000	»	
Rouen		925,000	»	
Caen		470,000	»	
Bordeaux		478,000	»	
Somme totale desdites généralités.		4,718,400 l.	1 s.	

Il y a cette différence en l'imposition desdites deux natures de deniers que, pour la première, est à savoir l'ordinaire, il s'expédie aux élus de chacune élection une commission particulière de Sa Majesté, signée du secrétaire d'État, et pour ce qui est de la grande crue, il s'expédie seulement une commission aux trésoriers de France en chacune généralité, lesquels d'office en font le département par les élections et les envoient ès

Digitized by Google

élections avec celles des tailles aux élus, ce qui se fait environ le commencement du mois de novembre.

Sitôt que les élus les ont reçues, ils font le départetement des sommes y contenues, par les paroisses, ajoutant ordinairement à l'année précédente selon la commodité ou l'incommodité qu'ils ont reconnue par leurs chevauchées.

Leur département fait, ils envoient leurs commissions en chacune paroisse, laquelle crée aussitôt des asseyeurs et des collecteurs qui dressent avec ceux de l'année précédente les rôles de la taxe et collecte de chacun particulier, et icelui fait, le portent aux élus, pour juger s'ils n'ont pas outrepassé leurs commissions, et ce fait, lesdits élus l'arrêtent et le signent.

En ce même temps, les trésoriers généraux de France dressent un état qui s'appelle état de la valeur des finances, dans lequel sont comprises toutes les charges, étant tant sur les recettes particulières que sur la générale, qu'ils envoient au consul, c'est-à-dire au surintendant des finances.

Sur cedit état se dresse celui du Roi, qu'on appelle état des finances; mais il se règle plutôt sur l'autre de Sa Majesté, de l'année précédente, que sur celui desdits trésoriers généraux, et s'en envoie un aux trésoriers de France et un au receveur-général des finances étant en exercice, avec commission sur l'un et sur l'autre pour le suivre de point en point selon sa forme et teneur. Dans l'un et l'autre desdits états sont comprises par le menu et par élections toutes les natures de deniers dont nous avons parlé, ensemble les charges qui sont dessus et ce qui en revient de net à Sa Majesté, laquelle se paie toujours par préférence, attendu

Digitized by Google

que c'est là-dessus, ainsi que nous l'avons dit ci-devant, que sont fondées les dépenses de son État et de sa maison. Voyons donc ce que Sa Majesté fait état de retirer en ladite année de chacune des vingt-une généralités, tant pour l'ordinaire que l'extraordinaire.

De Paris, toutes charges réduites.	615,673 l.
De Soissons,	206,116
D'Amiens	78,414
De Châlons	199,611
D'Orléans	631,413
De Tours	150,692
De Poitiers	910,638
De Limoges	764,824
De Bourges	310,362
De Moulins	321,661
De Riom	550,804
De Lyon	399,095
De Rouen	1,081,097
De Caen	707,362
De Bordeaux	719,273
De Nantes	140,907
De Toulouse	88,605
De Montpellier	120,796
De Dijon	143,423
D'Aix	145,310
De Grenoble. *Néant* parce que tout se consomme sur les lieux.	»
	8,298,116 l.

L'état de ces deniers s'appelle première recette de l'épargne; la seconde est celle des fermes, dont nous avons secondement promis de parler; mais ce sera

Digitized by Google

beaucoup plus succinctement que de l'autre, attendu qu'il n'y a aucune autre cérémonie que de les bailler, comme elles se font les après-dîners, au conseil, au plus offrant et dernier enchérisseur, pour deux, trois, quatre, cinq, six, ou autres nombres d'années, et après cela les fermiers sont la plupart tenus d'apporter immédiatement les deniers entre les mains du trésorier de l'épargne, ou acquitter de quartier en quartier les assignations qu'il lève sur eux, tout ainsi que les receveurs généraux, lorsqu'il a été occasion, contraignent les receveurs particuliers, les particuliers les collecteurs, et les collecteurs le peuple, chacun en divers temps qui se mesurent à chacun desdits quatre quartiers.

Voyons donc cette seconde recette. Tout ainsi que dans l'état des finances de Provence, est employé en recette les deniers de la ferme du sol de Provence qui monte à deux cent huit mille livres, encore que cet article eût semblé devoir être dans cette seconde recette; aussi y a-t-il dans cette-ci et au premier article six cent mille livres provenant des deniers en taillon, étant tirés en dépense sous le nom des receveurs généraux du taillon, lequel monte en tout quinze cent trente mille livres. Sa Majesté en ayant seulement destiné neuf cent trente mille livres pour le paiement de sa gendarmerie et autres charges dont messieurs le Connétable et Villeroy ordonnent, elle fait entrer en son épargne lesdits six cent mille livres. 600,000 l.

Des parties casuelles, sur lesquelles n'y a aucunes charges, en revient 1,080,000

Des ventes des bois les charges montent à quatre-vingt-dix mille livres, en

Digitized by Google

revient, savoir : de Normandie seulement cent tant de mille livres dont ne se fait état en cette année. *Néant.* »

Des aides les charges ou aliénations montent par estimation à 1,500,000 liv., et en revient 710,000

Des gabelles de France les charges montent à deux millions deux cent vingt-six mille cinq cent dix-sept livres trois sous neuf deniers sur minots de sel qui se lèvent en plusieurs généralités pour le paiement des gages de la cour des aides, présidiaux, et en revient 2,394,500

Des gabelles de Lyonnais les charges montent à 38,553 livres, et en revient 126,857

Des gabelles de Languedoc les charges montent à 128,967 liv., et en revient 293,284

Des gabelles du Dauphiné, affermées jusqu'au 1er janvier, de 600,000 à 276,000 livres, attendu qu'il s'en emploie chacun an 150,000 l. au rachat du domaine dauphinal à 136,000 liv., quelques dettes qu'elles servent. *Néant.* »

Des 8 s. pour muid de sel passant à Rouen, mêmes charges, 100,000

Des 8 s. pour muid de sel passant à Ingrande, n'y a aucunes charges, et revient à 69,000

Des 37 s. 6 d. pour muid de sel qui se prend en Brouage, les charges montent à 3,380 l., et revient à 139,520

Des cinq grosses fermes, qui sont les traites foraines, les domaniales, l'entrée

Digitized by Google

des drogueries et épiceries, et les 5 s. d'entrée pour muid de vin, les charges montent à la somme de 236,865 l., et revient à 434,214

Des droits qui se lèvent le long de la rivière de Charente, montent à 10,200 l., et revient 90,800

Des péages de Loire, qui se lèvent ès généralités d'Orléans, Tours, Moulins et Bourges, n'y a aucunes charges, et en revient la somme de 149,321

Du vin de Picardie, à savoir un sou par pot, 9 l. 18 s. pour tonneau entrant à . . . . . (1), et 60 s. pour tonneau sortant de ladite province, 98,000 l., et 60 s. sur muid de vin sortant des généralités de Picardie, Champagne et Soissons, excepté Calais et Ardres, les charges montent à 16,450 l., et en revient 153,500

Des impositions de la rivière de Loire, les charges montent à 83,600 l., et en revient 69,500

De la traite foraine d'Anjou, les charges montent à 13,946 l. 5 s., et en revient 49,053

De la ferme du vin de Bretagne montent à 401,500 l. Le quart est affecté aux dettes du pays, et les autres trois quarts au rachat du domaine. *Néant.* »

Des petites fermes qui sont outre celles des gabelles de Provence, les draps d'impositions foraines, et autres droits en

(1) Le mot manque au manuscrit.

Digitized by Google

l'étendue des sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne, Beaucaire et Nîmes, montent à 289,000 l.; la douane de Lyon, 138,000 l., et la douane de Calais, 12,000 l. Les 5 s. pour muid du sel de Brouage, 15,100 l., déduit la ferme de Provence, et les charges étant sur les autres, revient à l'épargne 434,214 l. 17 s.

De la ferme de l'extinction du convoi de Bordeaux, les charges montent à 152,000 l., et revient 280,000

De la ferme de la comptabilité de Bordeaux, les charges montent à 35,557 livres, et revient. 48,040 »

De la police des draps les charges montent à 2,000 l., et en revient 13,000 qui sont ci tirés à *néant.* » »

De l'impôt de Melun n'y a aucunes charges. 24,000 »

De la subvention des villes franches montent 139,000 l., compris les 30 sous pour muid de vin entrant à Paris qui montent à 220,000 l., et 3 l. sur le muid de vin, 40 sous par muid de cidre, et 20 sous pour tonneau de pommé passant et entrant ès villes de Rouen, Dieppe et le Hâvre, montent à 180,000 livres; les charges, qui s'en montent à 43,000 livres, déduites, en revient 497,000 »

Des 200,000 livres dont le pays de Languedoc fait présent au Roi de

Digitized by Google

quatre en quatre ans il n'y a aucunes charges	150,000	»
De la crue des 16 sous pour quintal de sel en Languedoc pour la somme de	46,358	»
De la crue du sel à Langres, 4,000 livres; ci, tirés à *néant.*	»	»
De l'attribution des sept deniers par minot en Bourgogne, 3,000 livres; ci tirés à *néant.*	»	»
De la forme des cartes et tarots à savoir 15 deniers par jeu de cartes qui se consomment au royaume n'y a aucunes charges, 3,000 livres; ci tirés à *néant.*	»	»
Des 20 sous par muid de vin entrant à Rouen, 18,500 liv.; ci tirés à *néant.*	»	»
Des charges payables à l'épargne, et à savoir de celles qui sont employées ès états des finances sous le nom du trésorier de l'épargne, outre celles que nous avons dites ci-devant,	150,000	»
Ainsi,		
Les charges étant sur cette seconde recette déduites, lesquelles montent à 6,230,000 liv., il peut revenir à l'épargne.	6,025,000	»
De sorte qu'avec la première recette des recettes générales, le tout peut monter à dix-sept millions de livres; ci	17,000,000	»

Digitized by Google

C'est ce qui fond en cette mer des finances, autrement épargne. Voyons maintenant de quelle façon la distribution ou dépense s'en fait.

De cette somme le conseil, c'est-à-dire le surintendant des finances ordonne au trésorier de l'épargne de recouvrer une partie comptant et d'assigner l'autre pour les dépenses ci-après spécifiées.

Pour ce qu'il reçoit, il baille ses quittances; pour ce qu'il assigne, il baille ses mandemens ou rescriptions, qui se contrôlent toutes par le contrôleur-général des finances. Or, pour ce que cette distribution particulière serait trop longue, et qu'aussi elle change diversement, nous dirons seulement en gros les sommes qui ont été pour chacune dépense de ladite année 1607.

Et premièrement, la chambre aux deniers, est à savoir ce qu'il faut pour la bouche de Sa Majesté à des officiers de sa maison		330,000 l.
Les gages d'officiers domestiques		270,000
L'écurie		186,000
L'argenterie		98,400
Les menus		129,000
Les offrandes et aumônes		8,400
Vénerie	51,000 } ci	69,000
Chevaux et oiseaux	18,000 }	
Les ordinaires, c'est-à-dire quelques gentilshommes qui ont cette qualité près Sa Majesté		48,000
Les cent gentilshommes		21,000
Les cent Suisses		32,000
Les gardes du corps tant Français qu'Écossais		200,151
A reporter.		1,391,951 l.

Digitized by Google

Report.	1,391,951
La prévôté de l'hôtel	52,200
Bâtimens, compris Fontainebleau	480,000
Maison de la Reine	360,000
Maison de monseigneur le Dauphin	130,000
Garnisons	1,500,000
Autres gens de guerre	1,400,000
Artillerie, outre la somme de..... (1) employée dans les états des finances	280,000
Fortifications et réparations	476,000
Galères ou marine de Levant	277,000
Marine de Ponant	18,000
Ponts et chaussées	150,000
	6,515,551

De chacune des sommes ci-dessus, il y a des officiers comptables, lesquels prennent leurs deniers ou assignations à l'épargne et les distribuent selon les états particuliers qui sont délivrés à chacun d'eux, réservé lesdites 48,000 livres aux ordinaires qui se paient ou assignent immédiatement par le trésorier de l'épargne, ainsi que les autres sommes ci-après mentionnées; à savoir :

Les voyages, qui montent	200,000
Les deniers par ordonnance	200,000
Les menus dons et récompenses	200,000
Les grosses étrennes	50,000
Comptant ès-mains du Roi	150,000
Les gouverneurs des provinces	99,000
Les ambassadeurs	194,990
A reporter.	1,093,990

(1) Cette somme est en blanc au manuscrit.

Digitized by Google

Report.	1,093,990 l.
Les pensions	2,063,729
Les deniers en acquits	690,000
Angleterre et Pays-Bas	2,950,000
Les ligues des Suisses	1,200,000
Le Grand-Duc, pour dettes	100,000
Le duc de Lorraine, pour dettes.	100,000
Le duc de Guise, pour dettes	100,000
Les sieurs cardinal de Joyeuse, Schomberg, Bassompierre et d'Incarville, au lieu du domaine dont ils ont été dépossédés	100,000
Le duc de Vendôme et madame de Mercœur	150,000
Le duc de Nevers, dette	30,000
Le duc de Mantoue, dette	45,000
Zamet et Gondy, dette	90,000
Dettes en Languedoc	75,000
Fermiers des aides, pour dédommagement	200,000
Rentes à Rouen	72,000
Intérêts d'avenir	300,000
Parties inopinées et non valeurs	2,107,507
	11,467,136
Somme totale de la susdite dépense	6,515,551
	17,982,687

laquelle avec les charges tant sur les généralités que les fermes qui montent à treize millions cent neuf mille sept cent et tant de livres, le tout revient à trente millions dix mille livres.

Voilà donc de quelle façon et vient et se répand ce grand amas de finances en la considération desquelles

Digitized by Google

nous pouvons observer l'ordre de la nature, qui tout ainsi que des fontaines naissent les ruisseaux, des ruisseaux les rivières qui tirent aussi quelquefois leur origine des lieux dont les sources sont en eux-mêmes, pour décharger enfin toutes dans la mer; de même se peut-il représenter du peuple, des élections, des généralités, des fermes et de l'épargne, et comme nous tenons que la mer renvoie autant qu'elle reçoit, pour conserver le cours perpétuel des eaux; ainsi pouvons-nous voir des finances, en ce qu'après être entrées en l'épargne, elles en sortent comme nous avons montré, et, se jetant par les plus grosses veines, se répandent enfin jusqu'aux moindres parties qui sont les laboureurs, les artisans auxquels il faut nécessairement à la fin que la plupart s'en aille; que si pour conserver le repos du royaume il en sort une partie, aussi y entre-t-il d'ailleurs par le moyen de ces trois sources inépuisables, le blé, les toiles et le pastel, dont la paix entretient l'abondance et fait que le peuple se peut facilement acquitter de ce qui est imposé sur lui, vivre paisiblement et espérer encore mieux à l'avenir. Car Sa Majesté veillant comme elle a fait depuis la paix par les yeux de celui qu'elle a (comme en toutes les autres charges de son état) si dignement choisi pour cette partie, et recouvrant, comme elle a continué de jour à autre, le douaire sacré de sa couronne, savoir le domaine dont il y a parti fait dès la fin de l'année dernière 1608, pour près de trente millions de livres, c'est le moyen, après avoir assuré et enrichi, comme elle a fait, le domaine public, d'en faire autant pour son peuple qui ne le désire pas plus que Sa Majesté même.

Digitized by Google

REQUÊTE

DES

AUTEURS TRAGIQUES

DU THÉATRE-FRANÇAIS.

(1829.)

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA REVUE RÉTROSPECTIVE.

Ce 1er août 1834.

Monsieur,

On a beaucoup parlé d'un Mémoire adressé en 1829 au Roi régnant alors, relativement à la décadence dont était déjà menacé le Théâtre-Français. On a dit que ce Mémoire avait pour objet de faire arrêter le cours des représentations de *Henri III;* on a dit qu'il n'avait pas été fait réponse à ce Mémoire, assertion tout

Digitized by Google

récemment répétée dans un feuilleton, signé *J. J.* Les pièces que je viens de retrouver réfuteront ces diverses inculpations.

Ces pièces prouvent que ce Mémoire, écrit dans les premiers jours de janvier 1829, n'avait aucun rapport avec un ouvrage qui n'a été représenté que dans le cours de février; elles prouvent qu'elles avaient pour objet de retenir sur la scène française les seuls supports qui restassent à la tragédie; elles prouvent aussi que ce Mémoire avait fixé l'attention du Roi, puisque c'est par son ordre exprès que le ministre y a répondu.

Pourquoi n'y a-t-il pas été donné de suite? c'est ce qu'il faudrait demander, non pas à moi, mais à celui des chefs de bureau à qui a été renvoyé ce Mémoire, dont les journaux ont, dans le temps, publié des extraits moins conformes au texte que cette copie dont je garantis la fidélité.

La marche de cette affaire fut arrêtée aussi par la mort du duc de Damas, qui prenait à cœur les intérêts du Théâtre-Français, et par l'intermédiaire duquel le Mémoire en question avait été remis.

Agréez, monsieur, l'assurance de l'estime particulière avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

ARNAULT.

Digitized by Google

AU ROI

(CHARLES X).

Paris, le 6 janvier 1829.

SIRE,

La gloire des lettres n'est pas la moins éclatante des gloires françaises, et la gloire de notre théâtre la moins brillante de nos gloires littéraires.

Ainsi pensaient vos aïeux quand ils ont honoré le Théâtre-Français d'une protection spéciale. Ainsi pensait Louis XIV, à qui il a dû sa première organisation. Persuadé que les chefs-d'œuvre que son règne avait fait éclore ne pouvaient être représentés avec trop de perfection, ce Roi, protecteur des lettres, a voulu que les meilleurs acteurs disséminés dans les diverses troupes que possédait alors la capitale, fussent réunis en une seule sous le titre de *Comédiens français ordinaires du Roi* (1).

Il donna à cette troupe d'élite des réglemens, lui accorda des droits, et entre autres, le privilége exclusif de représenter la tragédie et la haute comédie, et il ajouta à ces faveurs celle de la doter. Son but en cela, vous le savez, Sire, n'était pas seulement de récom-

(1) Une de nos prochaines livraisons renfermera des détails ignorés et piquans sur l'organisation, l'administration et les mœurs théâtrales, au siècle de Louis XIV, jusqu'à la réunion dont le Mémoire parle ici. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

penser des acteurs qui avaient le bonheur de lui plaire, mais aussi de les encourager dans la pratique d'un genre qui, par son élévation, était en harmonie avec son ame royale, mais aussi de perpétuer la prospérité de ce genre, et d'asseoir sur des bases solides, un théâtre modèle, soit pour les auteurs, soit pour les acteurs.

Long-temps les intentions de Louis XIV ont été remplies sous ses successeurs, qui n'ont dégénéré de lui ni en goût, ni en générosité : les deux genres qu'il affectionnait, et auxquels la scène française devait sa dignité et sa supériorité, y ont régné presque sans partage.

Tel était encore l'état des choses à l'époque du décès de votre auguste frère. Pourquoi faut-il avouer qu'il n'est plus tel aujourd'hui !

La mort de l'acteur (1) qui rivalisait de talent avec les acteurs les plus parfaits de quelque époque que ce soit, a porté plus d'un dommage au noble genre dont il était le soutien. Soit par dépravation de goût, soit par conscience de leur impuissance à le remplacer, quelques sociétaires du Théâtre-Français prétendant que le genre où Talma excellait ne pouvait plus être utilement exploité, se sont efforcés d'exclure la tragédie de la scène, et de lui substituer des drames composés à l'imitation des drames les plus bizarres que puissent offrir les littératures étrangères, drames qu'avant cette époque on n'avait osé reproduire que sur nos théâtres infimes.

Que des acteurs médiocres aient cette prétention, si

(1) Talma. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

bien d'accord avec leur médiocrité; que ne pouvant s'élever jusqu'à la tragédie, ils veuillent la rabaisser au niveau de leur talent; cela se conçoit. Mais ce qu'on a peine à concevoir, Sire, c'est que cette prétention soit encouragée par les préposés, qui devraient la combattre.

Non-seulement ils violent les droits fondés sur les réglemens pour favoriser en toute circonstance le genre, objet de leur prédilection; mais pour satisfaire aux exigences de ce genre, qui a moins pour but d'élever l'ame, d'intéresser le cœur, d'occuper l'esprit, que d'éblouir les yeux par des moyens matériels, par le fracas des décorations, et par l'éclat du spectacle, ils épuisent la caisse du théâtre, ils accroissent sa dette, ils opèrent sa ruine. Et cependant, comme la tragédie, malgré tout ce qu'on fait contre elle, lutte encore avec quelque avantage contre son ignoble rival; non contens de se refuser aux frais nécessaires, à l'appareil qu'elle réclame, les protecteurs de celui-ci s'étudient à déconcerter l'ensemble des représentations tragiques, à ne donner pour aides aux principaux acteurs, que des sujets réprouvés par le public; bien plus, pour rendre toute représentation tragique désormais impossible, anticipant sur l'époque où les deux premiers sujets tragiques, Mademoiselle Duchesnois et M. Lafont, doivent prendre leur retraite, ils prétendent les contraindre à subir, sous le nom de congé, un exil d'un an, pendant la durée duquel on se flatte de consommer l'absolue destruction du théâtre de Racine, de Corneille et de Voltaire.

Sire, les agens sur lesquels votre confiance se repose du soin de diriger et de surveiller ce théâtre, répon-

Digitized by Google

dent-ils bien à vos intentions protectrices? Est-ce pour favoriser l'usurpation du mélodrame? est-ce pour lui livrer la scène tragique que les clefs leur en ont été remises? Les fonds que votre libéralité met à leur disposition pour être employés dans l'intérêt du bon goût, doivent-ils être prodigués dans l'intérêt de leur goût particulier, qui tend à asservir le domaine de ces grands hommes à la Melpomène des boulevards, et à réduire leur art sublime à la condition d'un vil métier?

Persuadés, Sire, que la gloire de votre règne est intéressée à ce qu'aucune des sources de la gloire française ne s'altère, nous croyons devoir appeler votre attention sur la dégradation dont le premier de nos théâtres est menacé.

Sire, le mal est grand déjà; encore quelques mois, et il sera sans remède: encore quelques mois, et, fermé tout-à-fait aux ouvrages qui faisaient les délices de la plus polie des cours et de la nation la plus éclairée, le théâtre fondé par Louis-le-Grand sera tombé au-dessous des tréteaux les plus abjects; ou plutôt le théâtre français aura cessé d'exister.

Nous n'avons indiqué ici qu'une partie des délits que la littérature est en droit de reprocher aux dépositaires du pouvoir qui devrait la protéger. Votre Majesté les connaîtrait tous, si elle daignait nommer, pour recevoir nos dépositions, une commission formée, en parties égales, de magistrats tirés de ses conseils, et de littérateurs choisis dans l'Académie Française.

En prenant connaissance du mal, ils pourront en découvrir le remède, et prévenir la décadence de l'art dramatique, en rappelant les Comédiens ordinaires du

Digitized by Google

Roi, et surtout l'agent qui les dirige, à l'esprit de leur première institution.

Nous sommes, avec respect, de votre Majesté,

Sire,

Les fidèles sujets,

ARNAULT.

(*Suivent les autres signatures, au nombre de dix*).

A M. ARNAULT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Paris, le 16 février 1829.

Je m'empresse de vous prévenir, Monsieur, que le Roi vient de me donner l'ordre d'examiner le Mémoire que vous avez eu l'honneur de lui adresser, au nom de plusieurs auteurs de la Comédie Française. Les hautes considérations que vous faites valoir en faveur de l'art dramatique, ont déjà fixé mon attention, et méritent tout mon intérêt. Aussitôt que je me croirai suffisamment éclairé sur l'objet de votre réclamation, je me ferai un devoir de proposer à Sa Majesté les moyens d'assurer la prospérité d'un théâtre dont les chefs-d'œuvre sont un des plus beaux titres de notre gloire littéraire, et qui compte encore, parmi les auteurs qui lui consacrent leurs travaux, des hommes d'un

Digitized by Google

grand talent, et dont vous êtes, Monsieur, un des plus distingués.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le pair de France, ministre d'État, intendant-général de la maison du Roi,

BARON DE LA BOUILLERIE.

Digitized by Google

DOCUMENS

HISTORIQUES

SUR L'ASSASSINAT

DU

DUC ET CARDINAL DE GUISE.

(FIN.)

Nous avons, dans notre volume précédent (p. 452 et suiv.), donné la première partie, dans l'ordre chronologique, des documens que nous avons recueillis sur cette double exécution. Il nous reste à reproduire aujourd'hui deux lettres des échevins de Paris, l'une adressée au cardinal de Joyeuse, l'autre aux autres corps de ville, témoignant toutes deux de l'agitation profonde produite par ce meurtre, et faisant pressentir les inévitables périls qui allaient menacer le trône et la vie du monarque qui y avait présidé.

Quant à la procédure criminelle instruite à la requête de Catherine de Clèves, dont l'extrait se trouve dans la collection Du Puy, des fragmens assez nombreux, mais non complets, en avaient déjà été imprimés par M. Raynouard, de l'Académie Française. Nous avons pensé que cette instruction, qui ne forme en tout que deux feuilles environ d'impression, offre assez d'intérêt dans son ensemble pour que nous ne devions pas craindre de reproduire à côté des dépositions inédites les dépositions qui en avaient été détachées. C'est la première fois que les unes seront imprimées ; c'est la première fois aussi que toutes se trouveront réunies.

Digitized by Google

LETTRE

Des échevins et corps de ville de Paris au cardinal de Joyeuse, lieutenant-général pour le Roi au comté de Toulouse (1).

Monseigneur, le support que les catholiques français reçoivent de vous, comme le protecteur près Sa Sainteté, et le zèle que vous avez notoirement à la conservation de la religion catholique, nous ont donné hardiesse de vous écrire la présente pour vous émouvoir à commisération du meurtre inhumainement commis en la personne de feu monseigneur le duc de Guise, et de la mort que, contre tout droit divin et humain, l'on a fait injurieusement souffrir à feu monseigneur le cardinal de Guise; la commisération est en la mémoire d'un tel forfait, mais la piété est en tous les Français catholiques, et l'injure à Dieu et à tout l'ordre ecclésiastique.

Ces princes furent, comme tous les députés des provinces de France, sommés d'aller aux États publiés en la ville de Blois, auxquels le Roi ayant, par une apparence de bonne volonté, donné hardiesse de déclarer franchement ce qu'ils estimaient leur besoin pour l'assurance de la religion et réformation de l'État, toutefois en ont remporté de si contraires et funestes effets, qu'outre le mal qui est commis, il n'y a plus d'espérance qu'à l'avenir jamais plus l'on veuille prendre une voie douce pour parvenir à un rétablissement, et si, sous un nom de dissimulation, l'on veut faire

(1) Registres de l'Hôtel-de-Ville. — Bibliothèque royale, section des manuscrits, fonds Colbert, vol. 252, p. 383.—Fontanieu, 383.

Digitized by Google

passer toute espèce de perfidie et jurement, nous pouvons prendre désormais résolution de n'avoir plus d'égard qu'à la force et aux surprises, et sans plus faire état de justice et de la foi publique : nous rangerons l'État de la France à la façon de vivre des pirates, voire des bêtes brutes; l'on en soupçonne beaucoup à la mort de feu monseigneur votre frère, monseigneur le duc de Joyeuse, que Dieu absolve; mais la suite au comportement des affaires nous en fait croire quelque chose. Tant il y a, monseigneur, que de l'évènement de tous ces meurtres, nous n'apercevons qu'une pareille et semblable issue, à savoir l'avancement des affaires du roi de Navarre et des hérétiques; car la mort de feu mondit seigneur, votre frère, leur ôta la terreur d'un très-fort et très-vaillant ennemi, et celles-ci nouvellement advenues les établissent en telle assurance, que les guerres qui, par le passé, se conduisaient par contenance seulement de leur résister, sont désormais appertement cessées, toutes les gendarmeries révoquées, et les armées, au contraire, dressées contre les catholiques; et combien que nous ne soyons hors de l'espérance de nous résoudre avec la grace de Dieu, les moyens ne nous étant pas du tout ôtés, toutefois ce nous sera un grand support, quand nous saurons, monseigneur, que vous nous voudrez honorer des grandes faveurs que vous avez près de Sa Sainteté, et en tous endroits où vous jugerez pouvoir nous secourir. Considérez, s'il vous plaît, monseigneur, le peu d'apparence qu'il y avait en l'ambition de laquelle on accusait feu monseigneur de Guise, vu le peu de défiance qui était en lui, s'étant, sans armes et sans aucunes forces, rangé en lieux si avantageux à l'injure qui lui a été pourchassée; mettez-vous devant

Digitized by Google

les yeux un meurtre commis à un cardinal, prêtre, archevêque et premier pair de France, auquel même on a dénié le sacrement de pénitence, encore que, par l'espace de vingt-sept heures, l'ayant tenu prisonnier, il fût facile de prendre de lui, sans crainte de résistance, la vengeance que l'on en demandait.

Représentez-vous aussi les États-généraux de France forcés, en l'assemblée desquels le grand-prévôt de l'hotel, accompagné du bourreau, se saisit des principaux tant ecclésiastiques, nobles, qu'autres, la mort desquels n'est retardée que pour l'émotion du peuple et l'indignation qui s'en ensuit, et pensez à quelles fins étaient ces conspirations faites contre messeigneurs les ducs de Mercœur, du Maine et d'Aumale, M. de La Châtre, même la détention étroite de messeigneurs le cardinal de Bourbon, duc de Nemours, prince de Joinville, d'Elbeuf, et autres; mais surtout nous vous prions et supplions, monseigneur, de nous aider à pourvoir à l'avenir, et que ce qui est des reliques, des bons et zélés catholiques puissent favorablement recueillir, afin que notre religion, que les hérétiques menacent dès long-temps de ruine, puisse se remettre, comme nous en avons bonne espérance, bien que nos ennemis se vantent d'avoir dénué de chien et de défense le saint troupeau de l'Église catholique; car nous aurons toujours ferme espérance en Dieu qui est le vrai pasteur qui ne l'abandonnera point, et que Sa Sainteté, père commun de tous les catholiques, par votre intercession, nous assistera de ses bénédictions et moyens; en quoi nous vous supplions très-humblement, monseigneur, vous animer et affectionner autant que la sainteté et justice de la cause le mérite; ce faisant, vous couronnerez votre mémoire de plus bel œuvre de pitié

Digitized by Google

dont il se fût présenté sujet de votre vivant, et obligerez à jamais les gens de bien à prier le créateur, protecteur de tout le monde, comme nous faisons en cet endroit, monseigneur, qu'il vous conserve et vous maintienne toujours en sa grace.

De Paris, ce onzième jour de janvier 1589.

Vos très-humbles et obéissans serviteurs,

Les échevins et corps de la ville de Paris.

LETTRE CIRCULAIRE

Des échevins et corps de ville de Paris aux autres corps de ville de France (1).

Messieurs, nous sommes avertis que depuis ce qui est advenu à Blois au mois dernier passé pour le malheur, craignons-nous, de toute la France, plusieurs malaffectionnés à la religion, et ne s'en servant que comme de masque pour tromper les catholiques, vont de ville en autre, semant de faux bruits, et déguisant la vérité de cette histoire tragique pour prévenir le jugement de quelques-uns, et divertir, par crainte, l'affection des autres qui, par tel événement, appréhendent plus la tyrannie des hérétiques; de fait l'on en a trouvé dans cette ville quelques discours auxquels encore qu'il n'y ait point d'apparence, comme finalement messieurs les députés le rapporteront en leurs provinces, si avons-nous trouvé expédient de vous représenter le plus succinctement qu'il nous est possible, la vérité de ce fait et la conséquence d'icelui. Vous savez, messieurs, qu'en l'extrémité de la maladie commune de ce royaume, l'on a jugé pour remède extrême la

(1) Registres de l'Hôtel-de-Ville. — Bibliothèque royale, section des manuscrits, fonds Colbert, 252, fol. 386. — Fontanieu, 383.

Digitized by Google

convocation générale des États, l'assemblée desquels, toujours, en toutes nations, a été faite sous toute franchise et assurance de ceux qui y ont été convoqués, et néanmoins en celle-ci la foi publique, protestée et jurée sous le précieux gage du Saint-Sacrement de l'autel, se trouve rompue et violée, les princes et prélats massacrés, autres emprisonnés, une partie des députés conduits par le grand-prévôt accompagnés du bourreau, les captures faites dans l'assemblée même des États, desquels le reste est poursuivi, et par tel épouvantement écarté et dissipé, spécialement ce qui est à noter, entre les prisonniers, ceux qui plus ouvertement ont fait instance de l'assurance de notre religion, du rétablissement de l'État et soulagement du pauvre peuple; de sorte que sur le point que nous pensions être au vrai chemin de notre repos, et d'une réformation tant désirée de tous les gens de bien, le mauvais conseil, indigné de son éloignement requis par les trois ordres des États, nous a remis au fond de tout malheur. S'il ne plaît à Dieu conserver les siens et si nous ne nous évertuons à notre légitime et naturelle défense, puisque de notre temps nous voyons la persécution des catholiques s'autoriser sans respect de l'ordre de prêtrise, du titre de cardinal, archevêque, sans forme de procès et contre tout droit humain et divin, la foi publique et la franchise des États être rompue et violée, c'est chose horrible à penser seulement, et blasphème exécrable que la sainte communion doive servir de masque à l'entreprise de telles cruautés, mais indigne d'un chrétien de servir ainsi de porte nouvelle pour l'approbation d'un si pernicieux conseil, qui ne cessera de venir à chef de toutes ses entreprises qu'il n'ait, s'il peut, dissipé l'union jurée

Digitized by Google

entre les catholiques par un saint édit, duquel l'exécution est de commune voix reconnue le seul remède aù péril qui nous poursuit de si près. A quoi nous croyons, messieurs, vous ne prêterez aucunement l'oreille, n'y donnerez consentement, comme de notre part nous y sommes bien résolus, et vous en requérons aussi affectueusement que l'honneur de Dieu, votre religion et la conservation de vous-mêmes vous y doivent animer. Dieu n'a pas permis que nos ennemis aient exécuté les malheureuses entreprises faites contre les princes et seigneurs qui étaient en armes contre les hérétiques; c'est un témoignage certain qu'il ne nous veut pas abandonner, et qui nous doit encourager en cette occasion. Vous voyez à jeu découvert l'oppression de la religion et du peuple, et que rien ne nous peut préserver de la ruine totale que notre union et mutuel secours : unissons-nous donc plus étroitement que nous ne fûmes oncques, puisque le sacrement de baptême nous y a premièrement obligés, et le serment d'un si grand édit nous ôte tout scrupule d'autre considération humaine. Secourons ceux qui nous veulent secourir, continuons notre commerce et nous maintenons la foi mutuelle, nous donnant, s'il vous plaît, sur ce votre réponse et assurance, nous faisant savoir souvent de vos nouvelles, et nous aimant comme vos frères et amis, qui veulent en si juste cause ne se départir autrement d'avec vous, nous recommandant de très-bon cœur à vous; et prions le créateur, messieurs, vous conserver en tout bien et prospérité.

Du bureau de la ville de Paris, ce douzième jour de janvier 1589.

Vos frères et bons amis les échevins et corps de la ville de Paris.

Digitized by Google

ENQUÊTE CRIMINELLE (1).

Extrait de la première information faite par Pierre Michon et Jean Courtin, conseillers-commissaires, à la requête de dame Catherine de Clèves, par commission du dernier janvier 1589, sur l'assassinat du duc et du cardinal de Guise, et les circonstances de cette mort.

Du lundi 6 février 1589.

1. Monsieur Julien Pelletier, docteur en théologie, curé de Saint-Jacques, âgé de quarante ans :

« Le duc de Guise, se levant du conseil pour aller au Roi, mandé par Revol, fit tomber sa chaise, ainsi qu'a dit le cardinal de Gondy.»

2. Monsieur Jacques de Cueilly, docteur, curé de Saint-Germain, âgé de quarante-quatre ans :

« Que le roi dit qu'il craignait que l'appétit ne vint au duc en mangeant;

«Dit que le cardinal avait dit qu'il lui tiendra la tête quand on lui fera la couronne pour le rendre moine.»

3. Fr. Gilles Chécheri, prêtre-cordelier, âgé de vingt-huit ans, prêchant lors l'Avent à Saint-Solaine de Blois :

« Par ouï-dire, le cardinal étant au conseil, au bruit se voulut lever, mais fut empêché par le maréchal d'Aumont.»

(1) Bibliothèque du roi, section des manuscrits; Collection Du Puy, vol. 87 et 245.

Digitized by Google

4. Fr. Jean Hurtaut, prieur, vicaire de Saint-Victor, près Paris, âgé de quarante-cinq ans :

« Les sieurs Rostin et de Ris allèrent en l'assemblée du clergé le lendemain, de la part du Roi, pour les assurer et exhorter de poursuivre leurs cahiers. »

5. Fr. Jacques de Vivier, religieux de Saint-Victor; trente-un ans.

(*Le sommaire de la déposition n'est pas rapporté.*)

Du mercredi 8 février 1589.

6. François Cotteblanche, échevin de Paris, âgé de quarante-sept ans :

« Les corps du cardinal et duc, brûlés en une chambre où avaient été emprisonnés Nully, Compans, La Chapelle, par des bourreaux qu'on envoya quérir exprès. »

7. Jean Morin, serviteur de Cotteblanche, âgé de vingt-cinq ans :

« Sur la porte de la chambre où furent mis de Nully et autres était écrit : *le médecin Mi on.* »

8. Bernardin de Codanique, natif de Boulogne-la-Grasse, premier valet de chambre du feu duc de Guise, âgé de trente-trois à trente-quatre ans :

« Que le jeudi, 22e décembre, étant le duc prêt à se mettre au lit, fut averti par un seigneur qu'il y avait conspiration contre lui; ce qu'il ne voulut croire et se coucha. Et le lendemain se leva à six heures, et alla à l'antichambre de la Reine, qui avait pris médecine, et pour ce ne la put voir; de là, alla chez le Roi, et, étant entré au conseil, eut mal au cœur, et

Digitized by Google

commanda qu'on lui allât quérir sa boîte à dragées (1); et ce pendant lui furent baillés quelques raisins par le sieur de Saint-Prix. Demanda à Chisses quelques fagots comme ayant froid. Et aussitôt arriva Révol, qui lui dit que le Roi le demandait, qui fut cause que ledit duc, s'enveloppant de son manteau, entra en la chambre du Roi, tenant son chapeau en main; et voulant lever la tapisserie pour entrer au cabinet, Monséry l'aîné, l'un des Quarante-Cinq, le prit par le bras, et Saint-Pau lui donna un coup de poignard dedans la gorge, pensant qu'il fût armé, et le sieur de Loignac un coup d'épée par derrière, au travers du corps. Lors se mit en défense à coups de pieds, et frappa de sa boîte qu'il tenait, puis tomba par terre. Et peu après, sur ce qu'on dit au Roi qu'il était mort, il sortit et le trouva encore respirant, et le jeune Nambu admonesta le duc de se souvenir de Dieu, et le Roi commanda qu'on l'achevât. Le cardinal, oyant le bruit, renversa sa chaise pour aller au secours, mais fut retenu par les maréchaux de Retz et d'Aumont, et les sieurs de Rambouillet et d'O avec armes, disant qu'il fallait obéir au Roi.

« Le cardinal se jeta entre les bras d'Hamilton, enseigne de la garde écossaise, lui disant : *Mon capitaine, sauvez-moi la vie;* ce qu'il promit.

« Fut le déposant, pris et interrogé, par le sieur de Ris, de la Ligue et des conseils, dit que le duc de Nevers était des premiers, et qu'il avait été d'avis de se saisir du Roi; charge fort le dit sieur de Ris d'avoir voulu faire écrire plus qu'il ne disait, l'ayant retenu depuis neuf heures du soir jusqu'à une heure après minuit. »

(1) Voir ci-après, page 239, la cause de cette faiblesse.
(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

9. Jean de Compans (1), échevin de Paris, âgé de cinquante-sept ans :

« Que le prévôt de l'hôtel entra, l'épée au poing, accompagné de deux piqueurs et douze ou quinze arquebusiers, en la salle du tiers-état, criant : *Tue, tue;* et appela par rôle La Chapelle; le président de Nully; d'Orléans; Le Roy, lieutenant-général d'Amiens; De Vert, avocat de Troyes; Du Verger, président de Tours, qu'il emmena, fors Orléans qui était allé en la chambre du clergé, De Vert et Du Verger qui se sauvèrent. »

10. Monsieur Antoine Fournier, docteur en théologie, chanoine de Metz; cinquante ans;

11. Louis d'Avaucourt, valet de chambre dudit duc, âgé de vingt-trois ans :

« Valiers et un autre des Quarante-Cinq, disaient qu'ils porteraient le deuil de vert de la mort du duc, de Maintenon et les Rambouillets couverts de cuirasses;

« Le cardinal, tué par quatre soldats du capitaine de Guast, qui lui ôtèrent sa robe de velours, doublée de pluche, de peur de la gâter. »

12. Fr. Arthur de Bleurs, prieur de Saint-Pierre en Châtre, en Valois, ordre des Célestins, âgé de cinquante ans;

13. Monsieur Nicolas Anraux, conseiller et aumônier de la défunte mère du Roi, bourgeois de Paris, âgé de cinquante ans, fait un long narré de ce qui se

(1) Faux par la déposition d'Anraux qui dit seulement qu'il frappa rudement à la porte. (*Note de l'information.*) Voir ci-après n° 13.

Digitized by Google

passa aux Etats, dès l'arrivée de ceux de Paris, qui fut le 15e septembre :

« Le Roi, jeudi 22e décembre, manda par le sieur de Merle aux députés, de faire le lendemain une assemblée générale.

« Les corps brûlés par bourreaux la minuit des matines de Noël, après leur avoir fait couper les têtes. »

14. Monsieur Pierre Lemaître, conseiller en parlement, et président ès-enquêtes, âgé de quarante-cinq ans :

« Qu'ayant été député avec Hulin, par l'assemblée tenue le mardi, 27e décembre, au logis du sieur d'Aumale, il arriva à Blois le premier janvier, et le lendemain salua le Roi, qui lui dit qu'il demandait et n'apportait rien, non pas même une soumission ; que ce n'était à ceux de Paris de venger la mort de ceux de Guise, qui n'était leur Roi, ni de la race ; qu'il avait été contraint se résoudre pour prévenir leur entreprise contre son Etat et sa personne, dont il avait eu avertissement certain de la part du duc de Mayenne, par Alfonse Corse, et de la part du duc d'Aumale, par sa femme propre ; et qu'il avait gentilhomme en sa cour, qui avait ouï-dire au feu cardinal de Guise, qu'il ne voulait mourir que premièrement il n'ait tenu la tête à Sa Majesté pour la raser afin de le rendre capucin ; qu'il n'avait fait vœu de ce faire, et n'avait nerf sur lui qui y tendît, et que telles paroles étaient par trop insolentes. »

Addition d'information faite par nous, Pierre Michon et Jean Courtin, conseillers en la cour de Parlement, et commissaires commis par icelle,

Digitized by Google

toutes les chambres assemblées en cette partie; à la requête de dame Catherine de Clèves, duchesse douairière de Guise, tant en son nom que comme tutrice naturelle de ses enfans mineurs, pour raison des massacres commis par assassinats au château de Blois, ès personnes des défunts seigneurs duc de Guise, pair et grand-maître de France, et le cardinal de Guise, son frère, archevêque et duc de Reims, et premier pair de France; en laquelle avons ouï et examiné les témoins ci-après nommés, et à nous présentés de la part de ladite dame, suivant l'arrêt et commission de ladite cour, du dernier janvier, an présent.

Du mardi 28 mars 1589.

Messire Jean Péricard, conseiller et secrétaire des finances, et secrétaire de feu Monsieur de Guise, âgé de trente-trois ou trente-quatre ans, après serment par lui fait de dire vérité, a dit:

« Qu'avant le partement de feu M. de Guise de cette ville de Paris après les barricades, eut avis de toutes les parts de ce royaume des desseins qui étaient contre sa vie. Toutefois, se confiant en sa conscience, et en la droite intention qu'il avait au service de Dieu et du Roi, il ne laissa de partir, et alla à Chartres où était le Roi; auquel lieu le Roi donna audit sieur de Guise l'état de lieutenant-général en ses armées, lequel état était plus de paroles, sans nul pouvoir en effet; et toutefois ne laissa le Roi de faire beaucoup de difficultés avant que de lui délivrer, et furent les lettres retenues plus de huit jours après avoir été scel-

Digitized by Google

lées, ce qui commença à donner soupçon des pernicieux effets, qui depuis se sont ensuivis, desquels ledit défunt reçut encore plusieurs avis à Chartres, et même lorsque se fit ladite députation des délégués du baillage de Chartres, le dit sieur de Guise reconnut assez clairement la mauvaise intention du Roi en ce qu'il s'arrêta opiniâtrément à y maintenir le sieur de Maintenon contre toute forme, pour l'espérance qu'il avait de se servir comme d'un ministre très-certain pour l'exécution de sa détestable entreprise. Depuis, le Roi alla à Blois. et avec lui de Guise, et fit loger dans la basse-cour du château de Blois quatre cents Suisses, et deux compagnies de la garde française qui entraient tous les jours en garde.

« Les mauvaises intentions du Roi se connurent plus clairement, en ce qu'il s'essayait de corrompre les députés, espérant les gagner et attirer à soi pour leur faire déclarer en pleins États quelque chose au désavantage dudit sieur de Guise; et n'en ayant pu venir à bout, et se voyant contraint de suivre la raison et les droites et saintes résolutions des États, desquelles il avait journellement communication par ledit Maintenon et trois ou quatre autres députés, qui tous les jours allaient en sa chambre, il ne se put garder, en sa harangue publique, de découvrir en paroles couvertes ce qu'il avait dans l'ame, lesquelles toutefois depuis furent corrigées, sur la plainte que M. le cardinal de Bourbon et ledit sieur de Guise en firent. C'est ce qui donna plus d'occasion aux serviteurs dudit sieur de Guise de le presser de se retirer de Blois, reconnaissant de jour à autre tant de preuves qu'ils en jugeaient l'évènement infaillible, et particulièrement le fait d'Orléans en donna très-grand sujet, sur la

Digitized by Google

contestation que ledit sieur d'Entragues fit qu'elle n'était comprise aux villes de sûreté, encore que par les articles de l'édit d'union, et par brevet séparé, signé du Roi et de Pinart, elle y fût spécialement affectée; comme aussi la formalité que le Roi fit pour un capucin qui prêchait à Orléans, lequel fut fait venir à Blois, et reçut du légat, qui se laissa transporter aux passions du Roi, beaucoup d'aigres paroles indignes de sa profession. Et toutes ces menées dudit Entragues et les monopoles qu'il faisait en ladite ville d'Orléans, ne tendaient qu'à l'exécution des promesses qu'il avait faites au Roi de le rendre maître en ladite ville, comme depuis il l'assura que les portes lui seraient ouvertes à toutes heures qu'il y voudrait aller. Et sur l'assurance de cette retraite, il est très-certain que le Roi a fait le principal fondement de la damnable exécution, qui depuis s'est ensuivie contre mondit sieur de Guise, et M. le cardinal de Guise son frère; et se peuvent dire ledit d'Entragues et de Dunes son frère, causes de la mort desdits seigneurs par leur ambition et avarice, d'autant que ledit Dunes avait été promu de la lieutenance-générale au gouvernement d'Orléans;

Dit: « Que plusieurs conseils ont été tenus à Blois en présence dudit sieur de Guise, sur les avertissemens qu'il recevait desdites entreprises, et que toutes les propositions qui en étaient faites, tant par Monsieur de Paris, Messieurs Hénault, commissaire, Louchart, que autres, ne portaient aucun effet à l'endroit dudit sieur de Guise, ni de Monsieur de Lyon, qui ne se purent jamais persuader que le Roi se laissât aller à une si pernicieuse et hasardeuse résolution, d'autant que le hasard de la ruine de ce royaume en était tant évident avec l'espérance que ledit sieur de Guise avait

Digitized by Google

de faire connaître au Roi, par la pureté de ses actions, la vraie fidélité et affection à son service, comme il essayait tous les jours de lui témoigner qu'il n'avait autre ambition, ni volonté que de le servir dignement et mériter ses bonnes grâces.

« Mais sa tyrannie et son envie ne purent jamais souffrir la valeur et la gloire dudit duc de Guise, et le vendredi, vingt-troisième jour de décembre, le déposant a su qu'à quatre heures du matin, ledit sieur de Guise fut réveillé par Bernardin, sieur de La Grandmaison, son premier valet de chambre, sur le bruit extraordinaire qu'il entendait, tant à la basse-cour qu'à la porte du château; dont ledit sieur duc ne voulut tenir compte dudit avertissement, estimant que ce ne fût que pour s'aller promener en une maison qui est au bout de l'allée du parc, comme le Roi en avait fait courir le bruit le jour précédent. Et s'étant ledit sieur duc levé peu après six heures, alla, sur les sept heures et demie, chez le Roi, passant chez la reine-mère, de laquelle il demanda des nouvelles, et ne parla point à elle; et entra ledit sieur duc en la salle où le conseil avait accoutumé se tenir, et avec lui le déposant. Aussitôt après, Monsieur le cardinal de Guise y entra, lequel le sieur de Merle, maître d'hôtel, avait été quérir par le commandement du Roi, et peu après monsieur de Lyon.

« Ce même matin, il ne se tenait aucune forme de conseil, et tous messieurs étaient cantonnés en divers lieux de la salle, deux à deux, trois à trois, devisant ensemblement les uns avec les autres; D'O et Rambouillet d'un côté se promenaient en ladite salle; M. de Guise, M. le cardinal de Guise, et M. de Lyon d'un autre côté; le cardinal de Gondy, Marcel, Petremol d'un

Digitized by Google

autre. Lors ledit sieur duc de Guise appela le déposant, et lui commanda d'aller quérir une coquille d'argent doré qui lui servait de drageoir, et étant sorti ledit déposant pour exécuter le commandement, comme il retourna avec ladite coquille, pensant la porter audit sieur de Guise, il trouva toutes choses changées, et vingt-cinq archers de la garde du Roi le long du degré, depuis la porte dudit conseil, lesquels ne lui voulurent permettre de passer, quelque instance qu'il en fît; lui disant, le sieur Rouvray, lieutenant du sieur de Manou, capitaine des gardes, qui était à la porte dudit conseil avec le capitaine L'Espinette, lieutenant du sieur de Larchant, et le capitaine Hamilton, enseigne des gardes écossaises, qu'ils avaient défenses très-expresses, sur peine de la vie, de laisser passer personne. Lors ledit déposant pria un nommé Guéroult, huissier du conseil, de porter audit sieur de Guise ladite coquille, et de l'avertir de l'état en quoi était ledit déposant. Ce qu'il fit, et entra ledit Guéroult au conseil, et a su pour certain qu'il lui bailla ladite coquille, d'autant que ledit sieur de Guise, étant entre les mains de ses meurtriers, bailla un coup sur le nez à un des Quarante-Cinq qui en porte encore les marques.

« En ces entrefaites, M. le prince de Joinville passa, montant en grande hâte au logis du grand prieur qui avait arrêté dès le soir précédent avec cedit sieur prince qu'il viendrait déjeûner avec lui, et, de là, iraient monter à cheval; et n'ayant pu, lui répondant, arrêter ledit sieur prince, d'autant qu'il passa trop légèrement, il arrêta le sieur Du Pesché, gentilhomme de la chambre, auquel il conseilla, sur ce qu'il voyait devant ses yeux, d'aller, s'il pouvait, faire descendre ledit sieur

Digitized by Google

Prince, pour le péril en quoi il était. Toutefois ledit Du Pesché ne put passer; et aussitôt ledit déposant aperçut les sieurs de La Rochette et Rossieu avec lesquels il résolut d'aller voir quelle contenance faisaient les gardes françaises et suisses, lesquelles étant en leur ordinaire garde, sans rien remuer encore, ôta une partie du soupçon qu'ils avaient; et, comme ils furent rentrés au château, devisans sur ce sujet, Ramboteau, huissier du conseil, vint dire audit déposant que M. de Guise le demandait au conseil; et étant soudain, le déposant, parti, pensant, sous ombre dudit huissier, avoir entrée au conseil, et donner avis à son maître de ce qui se préparait contre lui, ledit Ramboteau et lui déposant furent tous deux arrêtés et ne purent passer. Et lors ledit déposant aperçut le sieur de Larchant, aux pieds des archiers de la garde, qui leur parlait d'argent pour leur monstre, et leur promettait en faire bailler, leur commandant de demeurer fermes là, et de fait entra au conseil.

« Et s'étant ledit déposant retiré en la chambre de la Reine, rencontra ledit sieur de Hautefort, qui faisait ce qu'il pouvait pour chercher les serviteurs et amis dudit sieur de Guise, desquels il était venu fort peu à son lever ledit jour, à cause du mauvais temps qu'il faisait, comme à la vérité c'était le plus obscur, ténébreux et pluvieux jour qui fut jamais vu. Et allèrent ensemble ledit sieur de Hautefort et ledit déposant en la chambre de madame de Nemours, laquelle ils supplièrent de se venir jeter aux pieds de la Reine-mère, afin de la faire monter chez le Roi, pour détourner cet orage et être caution de ses paroles et promesses, d'autant que, sur la sienne, ledit sieur de Guise s'était embarqué à la cour. Et comme ils sortaient de la

Digitized by Google

chambre de ladite dame de Nemours, le sieur de Clermont d'Entragues et le sieur de Châteauvieux passaient, allans et venans, par ledit château, et posèrent à la porte de ladite dame dix ou douze Suisses, avec commandement de ne laisser sortir ni entrer personne vers ladite dame. De là ils furent en la chambre de feu M. de Guise, où ils avertirent les valets de chambre du malheur qui se préparait, et les prièrent de brûler la boîte dudit sieur, et les papiers; ce qui fut fait. Puis ledit déposant écrivit un mot à sa femme, qui, pour lors, était à Blois, afin qu'elle rompît la boîte dudit déposant, et fît porter hors du logis les papiers qui étaient dedans, lequel billet il jeta par la fenêtre, et fut reçu par le capitaine Odigny, et porté à sadite femme qui ne fit faute de l'exécuter.

« Après ce, on vint avertir le déposant que le trésorier de l'épargne, Hotman, était sorti du conseil, disant que M. de Guise demandait un mouchoir et qu'il voulait parler audit déposant; lequel s'en alla aussitôt se présenter encore pour passer, et ayant faussé sept ou huit archers, fut repoussé vigoureusement, avec hasard de sa vie, et sauta sept ou huit degrés, et se sauva en la chambre de la Reine-mère, où il rencontra encore ledit sieur de Hautefort. Et aperçut ledit déposant le sieur de Schomberg en l'antichambre de la Reine-mère, auquel ayant fait plainte de ce qui se passait, il lui répondit qu'il ne fallait rien craindre de mauvais, et que le Roi voulait faire M. de Guise chef des finances. Et entrèrent encore ledit sieur de Hautefort et ledit déposant en la chambre de la Reine, où ayant trouvé les sieurs de Lansac et de L'Aubépine, et crians à haute voix : *Miséricorde!* et *A l'aide!* voulans entrer de force en la chambre de la Reine-mère, en

Digitized by Google

laquelle elle couchait, il ne leur fut jamais possible faire ouvrir ladite chambre; et ledit sieur de Lansac leur promit d'aller trouver le Roi de sa part pour y faire ce qu'il pourrait.

« Et pendant qu'ils étaient en ladite chambre, ils ouïrent le battement de pieds et la rumeur de la chambre de dessus qui était celle du Roi, qui était le misérable massacre dudit sieur de Guise; et lors jugèrent que c'était ou la mort ou la prison dudit sieur de Guise. Et s'étant retirés de ladite chambre, entrans en une galerie qui allait en la chambre dudit sieur de Guise, ledit déposant fut arrêté par le sieur de Châteauvieux, et mené en haut en un passage qui est entre la salle du conseil et la chambre de la Reine régnante, et baillé en garde à dix ou douze archers qui le retinrent là, deux heures durant. Et cependant on mena M. le cardinal de Guise et M. de Lyon en prison. Puis fut le déposant mené en la salle du conseil, qui est celle où le Roi mangeait, et y fut retenu jusques à trois heures après midi, en laquelle heure il fut mené en la chambre dudit défunt sieur de Guise; et le lendemain entre dix et onze, Nambu, huissier de la chambre du Roi, vint quérir ledit déposant pour parler au Roi, et fut long-temps en ladite chambre avant que d'être appelé au cabinet. Pendant lequel temps le président Faucon, Turcan, Le Camus, La Guesle, procureur-général, et l'avocat d'Espesse, devisaient avec lui et lui donnaient espérance qu'il n'aurait point de mal, et que si le Roi leur en demandait conseil, ils lui en diraient librement leur opinion; qu'ayant été nourri jeune, et élevé avec un maître, et l'ayant servi fidèlement, il ne pouvait être coupable; l'exhortant aussi à dire la vérité de tout ce qu'il savait, et n'en rien céler, et lui propo-

Digitized by Google

sant le hasard qu'il courrait autrement, et que d'une bonne cause il en ferait une mauvaise. Puis Loignac sortit du cabinet, et vint parler audit déposant, s'excusant sur le bruit qui courait qu'il avait mis la main à l'épée lors du massacre, et le priant de ne le croire, et d'en assurer un chacun. Puis Saint-Prix sortit dudit cabinet, et appela lui déposant qui rencontra, en entrant dans ledit cabinet, le capitaine de Guast, le capitaine Laval que l'on disait venir de faire tuer M. le cardinal.

« Ledit déposant, étant entré dans ledit cabinet, trouva le Roi et ceux de son conseil tous debout prêts de sortir pour aller à la messe. Mit le déposant le genou en terre. Lors le Roi lui dit qu'il se levât, et que s'il ne lui disait la vérité de ce qu'il lui demanderait, qu'il lui ferait épouser une corde dans un quart d'heure. S'étant levé, le Roi le fit venir près la cheminée dudit cabinet, et appela Ruzé, secrétaire, puis demanda au déposant si M. de Guise ne le voulut pas enlever et mener à Paris, par force. Le déposant l'ayant nié avec sermens véritables, il lui demanda s'il ne se voulait pas faire Roi; et l'ayant nié de même, lui demanda si ledit sieur de Guise ne se voulait faire connétable, s'emparer de sa puissance royale, et le faire un zéro en chiffre; et sur ce que ledit déposant lui nia avec la constance et la vérité qu'il devait, lui dit le Roi qu'il était un menteur et qu'il le ferait pendre.

« Lui redemanda encore une fois si ledit sieur de Guise le voulait pas mener par force à Paris, et que madame d'Aumale l'en avait averti, il y avait plus de huit jours; le déposant lui dit que sa vie et que sa mort étaient entre ses mains, et était prêt de mourir si, par

Digitized by Google

témoignage ni par un seul écrit des siens, il se trouvait ce qu'il lui demandait être véritable.

« Lui demanda le Roi pourquoi ledit sieur de Guise lui avait voulu remettre son pouvoir le jour précédent; ledit déposant répondit que sur les plaintes et doléances que ledit sieur de Guise, comme ayant le nom de lieutenant-général, recevait de toutes parts du défaut qui était tant aux garnisons des provinces, gardes des villes et places, et entretenemens des gens de guerre, en ce royaume, étant marri de n'y pouvoir donner tel ordre qui était nécessaire, voyant d'ailleurs le peu de compte que le Roi faisait d'y pourvoir, se résolut de supplier le Roi de le décharger de ce faix insupportable, et de reprendre le pouvoir qui ne lui servait que de nom, et lui avait été donné artificieusement par le Roi pour tourner contre lui toutes les haines, envies et malédictions du royaume.

« Demanda le Roi audit déposant si M. de Guise avait intelligence avec M. de Savoie; lui, protesta, sur la damnation de son ame, qu'il n'en avait aucune, et que la vérité en serait assez reconnue par la réponse que ledit défunt fit à l'ambassadeur dudit sieur de Savoie, sur les propositions qui lui furent présentées de sa part, laquelle faisait assez de foi de l'intégrité et fidélité de mondit sieur de Guise, qui ne put jamais recevoir en son ame aucune volonté de rien entreprendre contre le Roi, ni sur cet Etat; de son vivant, n'ayant autre dessein que l'établissement du service de Dieu et l'avancement de la religion catholique. Comme aussi la réponse que mondit sieur de Guise fit au Pape, huit jours avant son décès, sur une lettre que Sa Sainteté lui avait écrite, pour lui persuader de faire trouver bon

Digitized by Google

au Roi l'entreprise dudit sieur de Savoie, étant né d'une fille de France, et ayant intérêt à la conservation de l'État, tant en cette qualité que comme bon catholique, et que le marquisat de Saluces et autres villes du Piémont étaient plus sûrement déposés entre ses mains que des Huguenots ou autres favorisans leur parti; que les Français s'étant emparés de quelques gouvernemens de places, étaient coutumiers d'en abuser et les employer contre le service de Dieu et de leur Roi, témoin Montmorency, Epernon, La Valette et Lesdiguières; et qu'après l'entier rétablissement de toutes choses en France, si ledit sieur de Savoie faisait difficulté de restituer lesdites places, qu'il emploierait ses armes temporelles et spirituelles contre lui. A quoi mondit sieur de Guise fit réponse à Sa Sainteté dès-lors que comme bon Français il était fort dur et difficile d'endurer telles entreprises, et qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, qui n'étaient coutumiers de retrancher et accourcir les limites de ce royaume, mais plutôt de les accroître et agrandir, il emploierait tout ce que Dieu lui avait donné de moyens pour assister et servir le Roi dignement, qui était sa seule ambition.

« Lui fit le Roi infinies autres demandes imaginaires, auxquelles il répondit, selon sa conscience et la vérité, n'ayant rien dit qui pût charger et offenser la réputation et mémoire de M. de Guise, comme aussi il n'eût pu rien dire contre un si homme de bien.

« Dit outre ledit déposant qu'il a été certainement assuré que, lors du massacre de M. de Guise, Entragues l'aîné et Dunes, son frère, étaient dans le cabinet du Roi avec armes près sa personne, l'assistant pour une si pernicieuse exécution avec Alfonse Corse et autres, et le sieur de Clermont d'Entragues servant à

Digitized by Google

l'acquit de sa charge à faire les captures. Et se sont lesdits Entragues employés en ce qu'ils ont pu contre ledit sieur de Guise et les siens, devant et après sa mort, oublians le devoir et les obligations qu'ils avaient à M. de Guise. Et, depuis les barricades, ledit d'Entragues a reçu quatre mille livres comptant de feu M. le duc de Guise, et une promesse de mille écus du prévôt des marchands, au nom dudit sieur de Guise. » Et est tout ce qu'il a dit savoir.

PÉRICARD.

Du mercredi 5 avril 1589, au château de la Bastille.

Olphan de Guast, gentilhomme et précédemment des ordinaires du Roi, de laquelle compagnie il s'est cassé de lui-même, âgé de vingt-six ans ou environ; après serment par lui fait de dire vérité, a dit :

« Que le jeudi 22e décembre dernier, le Roi ayant fait commandement au déposant et aux autres gentilshommes de l'ordinaire d'être au lendemain, six heures du matin, au château, leur faisant entendre qu'il voulait aller à Cléry faire sa fête; suivant ce commandement, ils s'y trouvèrent tous, fors deux ou trois, sans que lui déposant sût autre chose, sinon pour faire le voyage de Cléry; enfin le sieur de Bellegarde serait venu le vendredi 23 matin en une galerie appelée la galerie des Cerfs, où ils étaient assemblés attendant le Roi, et pour ce qu'ils n'y étaient tous, ledit sieur de Bellegarde s'en retourna et depuis revint, et sur ce qu'aucuns d'eux lui dirent qu'ils étaient tous assemblés, ledit sieur de Bellegarde leur dit qu'ils montassent en haut et les

Digitized by Google

fit entrer en une petite chambre proche celle du Roi où ayant été quelque temps, le Roi serait venu les trouver, qui leur aurait remontré la confiance qu'il avait en eux, et l'honneur qu'ils avaient d'être près de lui, qu'il leur voulait communiquer chose qui voulait être tenue secrète, et leur fit promettre que quand il leur commanderait quelque chose, qu'ils le feraient; et, après avoir pris ladite assurance d'eux, leur dit qu'il était résolu ce jour-là sortir hors de page, et leur fit promettre ne bouger dudit lieu jusqu'à ce qu'on les vînt quérir et que l'on leur commanderait ce qu'ils auraient à faire; et, sur ce, serait arrivé en ladite chambre ledit sieur de Bellegarde qui avait apporté quatre ou cinq poignards qu'il bailla à aucuns d'entre eux lesquels il a dit ne pouvoir nommer pour le présent parce qu'il ne s'en souvient, et demanda qui voulait des poignards, et ceux qui en voulurent avoir en prirent; et que quelque temps après, l'on vint quérir ceux qui avaient des poignards pour aller en la chambre du Roi, et, leur dit-on, que les défunts seigneurs cardinal et duc de Guise étaient entrés au conseil.

« Le déposant ne bougea de ladite chambre, ains aucuns de ses compagnons, et ceux qui avaient des poignards furent menés en la chambre du Roi et les autres départis en plusieurs endroits, et quant à lui, déposant, les sieurs de Saint-Aubin et Saint-Pau furent mis sur un degré hors le cabinet du Roi, et leur fut commandé, soit par le Roi ou autre, qu'ils ne bougeassent dudit lieu et d'empêcher que personne ne montât; d'où ne bougèrent le déposant et les autres qui étaient avec lui jusqu'à ce qu'ayant ouï du bruit en la chambre du Roi, ils heurtèrent à la porte d'icelle qui leur fut ouverte, et entrant ledit déposant, vit ledit défunt

Digitized by Google

sieur de Guise par terre ayant six coups comme l'on disait. Toutefois ledit déposant dit qu'il n'en vit qu'un qui était au côté gauche. Ledit sieur n'était encore mort, duquel ledit déposant s'approcha, lui disant qu'il se souvînt de Dieu et dît son *In manus*. Et peu de temps après fut le corps dudit défunt sieur de Guise tiré dans le cabinet, et fut dit à des valets de garderobe que l'on l'achevât et le fît mourir parce qu'il disait qu'il languissait : et qu'à l'instant même lesdits sieurs cardinal et l'archevêque de Lyon ayant été constitués prisonniers, ledit sieur Roi commanda au sieur de Valiers, l'un des ordinaires, de tuer ledit sieur cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon. Et, sur ce, le Roi aurait dit audit déposant et à ses autres compagnons, qu'ils montassent en haut et qu'ils fissent ce que ledit sieur de Valiers leur dirait de faire; ce que ledit sieur de Valiers leur ayant fait entendre, ledit déposant lui dit qu'il ne le pouvait faire, et avertit l'un desdits gentilshommes ordinaires de ce que l'on voulait faire, et le détourna d'y entendre. Sur ce, ledit sieur Roi manda le capitaine Guast, frère du déposant, auquel il commanda de ce faire, ce qu'il refusa; et le lendemain samedi, 24e dudit mois, ledit sieur Roi manda de rechef ledit capitaine Guast et lui commanda de tuer lesdits sieurs cardinal et archevêque de Lyon; qu'il persista en son refus. Lors le Roi contraignit ledit capitaine de Guast de lui bailler de ses soldats de sa compagnie qui firent l'exécution dudit sieur cardinal et a dit de lui-même qu'il ne pouvait souffrir telle indignité, se serait retiré de la cour et venu en cette ville pour ménager la délivrance des personnes qui étaient dans Amboise, comme pourront témoigner ledit sieur archevêque de Lyon, le sieur de La

Digitized by Google

Chapelle et le sieur président de Nully. » Et est ce qu'il a dit.

O. DE GUAST.

Du dimanche 9 avril 1589.

Esme de Hautefort, gouverneur du Limousin, capitaine de cinquante hommes d'armes, âgé de quarante-cinq ans ou environ, après serment par lui fait de dire vérité, dit : « Que le vendredi vingt-troisième jour de décembre dernier étant, ledit déposant, allé au château de Blois, au matin, pour se trouver au lever de M. de Guise, il trouva qu'il était allé au conseil, et pensant aller où était ledit sieur de Guise, il trouva les gardes sur les montées qui l'empêchèrent de monter, ce qui fit juger audit déposant qu'il y avait quelqu'entreprise contre ledit sieur de Guise, qui fut cause qu'il s'en alla chez la Reine-mère pour la prier de divertir cet orage; mais il trouva qu'elle était malade, et avait pris médecine, au moyen de quoi il alla au logis de madame de Nemours, et y allant et venant, passant par l'antichambre de la Reine-mère qui est au-dessous de la chambre du Roi, il ouït un grand bruit et trépeing qui était le massacre dudit sieur de Guise, et environ une heure après le déposant fut arrêté prisonnier par le commandement du Roi, par un exempt de la compagnie de M. de Larchant, et ceux qui le gardaient prisonnier lui récitèrent la mode comme le massacre avait été fait, qui était qu'ayant été ledit sieur de Guise appelé au cabinet du Roi par le secrétaire Revol, il y avait cinq ou six des Quarante-Cinq qui étaient en l'antichambre du Roi, garnis d'épées et de poignards qui firent une haie, et le laissèrent passer jusques à la porte

Digitized by Google

du cabinet, et, en levant la tapisserie du bras droit pour y entrer, fut saisi par le bras gauche par le sieur de Monséry, l'un desdits Quarante-Cinq, de Saint-Paulet, Saint-Gaudens et Harbelade, et lui sautèrent au cou avec autres desdits Quarante-Cinq, jusques au nombre de six qui le massacrèrent; et que le Roi demanda par plusieurs fois s'il était mort; et oyant dire qu'il respirait encore, commanda qu'on l'achevât; et sitôt qu'il sut que ledit sieur de Guise était mort, le Roi sortit de son cabinet l'épée au poing pour le voir, disant qu'il n'avait jamais pensé être Roi qu'à cette heure-là, et que le plus grand de ses ennemis était mort; et a su ledit déposant par quelques-uns de la garde écossaise, que le Roi à l'instant commanda à ses meurtriers d'aller faire le semblable à M. le cardinal de Guise, ce qu'ils voulurent faire; mais les Écossais les empêchèrent, parce qu'ils n'avaient pas eu le commandement du Roi; et le lendemain, comme le Roi commanda auxdits Quarante-Cinq d'aller faire le semblable audit sieur cardinal de Guise, ils le refusèrent, qui fut cause que le Roi s'avisa du capitaine de Guast, qui lui bailla quelques soldats pour ce faire, dont l'un desdits soldats s'appelle Lafleur, l'un Violet, l'autre s'appelle Chaalons, qui est près du bourg de Réolz, et ledit capitaine Guast alla quérir ledit sieur cardinal en sa chambre pour aller parler au Roi et le mena au lieu où étaient les soldats qui le massacrèrent; et que le Roi, à son retour d'Amboise, trouva madame de Châtellerault, laquelle dit au Roi qu'elle pensait qu'il fût de la Ligue. Alors le Roi la retirant à part et parlant à elle tout haut, lui dit qu'il était de la Ligue, témoin ce qu'il avait fait le 23e décembre dernier, et qu'il y avait quatre ans qu'il était après pour exécuter son entreprise, les repaissant ce-

Digitized by Google

pendant de promesses vaines et de belles paroles ; à quoi ladite dame fit réponse, qu'il avait bien commencé, mais qu'il avait fait une faute, qu'il n'avait achevé. Et a appris ce que dessus du sieur de Bonnes et du sieur Hautefort, son neveu, et autres qui étaient près. » Et est ce qu'il a dit.

E. HAUTEFORT.

Du lundi 5 juin 1589.

Me Étienne Dorguyn, prêtre, trésorier et chanoine de l'église collégiale Sainte-Marthe de Tarascon, et ci-devant chapelain du Roi, demeurant ordinairement à la suite de la cour, fors depuis trois semaines en çà qu'il est venu dans cette ville et à présent y demeure, âgé de quarante ans ou environ, témoin produit comme les précédens ; a dit :

« Que le vendredi 23e décembre dernier passé, lui et son compagnon, appelé Me Claude de Bulles, furent mandés pour aller à l'oratoire du Roi, qui était proche de son cabinet, et furent conduits par le Roi et le sieur de Bellegarde, ledit sieur de Bellegarde tenant un flambeau, et leur fut dit, soit par le Roi, ou ledit sieur de Bellegarde, qu'ils s'apprêtassent pour dire la messe ; et parce qu'il était un peu mal disposé la matinée, le déposant pria son compagnon de s'apprêter, ce qu'il fit et se revêtit de l'aube, de l'étole et phanon. Et quelque temps après, comme d'une demi-heure, le sieur d'Entragues leur vint dire qu'ils priassent Dieu qu'il lui plût donner la grace au Roi de venir à bout de son entreprise, qui leur fit douter de ce qu'ils ont depuis aperçu, parce que tôt après le partement du sieur

Digitized by Google

d'Entragues, regardant au travers du tapis qui était au devant de la porte proche du cabinet, il aperçut Loignac et de Guast qui devisaient ensemble, icelui de Guast, tenant en sa main un poignard tout nu, lequel il laissa tomber, puis le ramassa, et disaient ensemblement que, sitôt qu'il serait entré, il se fallait ruer sur lui, le poignarder, puis le jeter par la fenêtre, ne sachant toutefois de qui ils voulaient parler; qu'il avait soupçon que c'était de défunt M. de Guise et défunt cardinal. Le sieur d'Entragues vint pour la deuxième fois leur dire qu'ils priassent Dieu pour le Roi; et firent leur prière à Dieu que, si c'était quelque attentat contre ledit sieur de Guise, qu'il plût à Dieu de détourner l'esprit et l'affection du Roi, et conserver ce bon prince.

« Tôt après, lui et son compagnon ouïrent un fort grand bruit en la chambre du Roi et fort proche du cabinet, et ouïrent comme un homme qui s'écriait haut en ces mots *hah! hah!* et incontinent après ne sais qui ce fut qui leur vint dire que le sieur duc de Guise était mort : alors il, déposant, dit en ces termes, s'écriant : « *Jésus, le grand malheur!* » Quoi ouï par le Roi, il demanda si cet aumônier était de la Ligue, et quel propos il avait tenu. Le Roi s'étant départi de son cabinet et ceux qui étaient avec lui, il, déposant, entra audit cabinet et trouva un garçon de la chambre qui lui demanda s'il voulait voir le corps du défunt sieur de Guise, et de fait icelui garçon leur montra le corps enveloppé en un drap et couvert d'un tapis de Turquie, et, ce voyant, il, déposant, dit un *De profundis* pour l'ame du défunt, et survint un chirurgien du Roi nommé Portail qui pleurait fort et montrait contenance d'être fâché de ce qui était advenu : lequel Portail

Digitized by Google

découvrit et le tapis et le linge et ouvrant le pourpoint dudit défunt sieur de Guise, le déboutonna, visita une par une des plaies qui avaient été faites au corps du défunt, et de fait il, déposant, en aperçut une au-dessus du sourcil du côté droit, une autre au cou, et une autre au-dessus de la mamelle senestre; vit que le petit ventre était saignant, ne sait s'il y avait des plaies; et ne fut le corps tourné pour voir s'il y avait des plaies derrière.

« Pour le fait du massacre commis en la personne du feu sieur cardinal de Guise, dit n'en avoir rien vu, bien dit que le lendemain à pareille heure il vit un archer des gardes qu'il ne connaît de nom, qui dit au capitaine Bayard qu'on venait de tuer ledit sieur cardinal de Guise, et bien connaît un personnage nommé le capitaine Cadet, Provençal, qui lui dit que trois soldats, l'un nommé Violet, l'autre Chaalons, et le tiers Gosi, avaient tué ledit sieur cardinal. » Et est tout ce qu'il a dit savoir et a signé.

E. Dorguyn.

Du mercredi 7 juin 1589.

Me Claude de Bulles, prêtre, chanoine de Saint-Jacques de l'Hôpital, aumônier du cabinet du Roi, âgé de quarante-huit ans ou environ, après serment par lui fait de dire vérité, la main mise sur le pict (1), dit que le 23e de décembre dernier, sur les six à sept heures du matin, étant jà venu au château de Blois pour en-

(1) *Pict*, vieux mot, de *pectus*, poitrine.

Digitized by Google

tendre ce que le Roi lui voudrait commander pour la célébration de la messe, le Roi commanda à Bellegarde de mener le déposant en son oratoire, parce qu'on avait fermé la porte par laquelle ils soulaient entrer et pour ce faire le fit conduire par un autre endroit par ledit Bellegarde; et en allant audit oratoire, passant par un second cabinet du Roi, y aperçut le sieur d'Entragues, le sieur de Dunes son frère, de Guast et autres lesquels ne put remarquer. Quelque temps après, le sieur d'Entragues vint dire à lui, déposant, et à Me Etienne Dorguyn, témoin précédent, qu'ils eussent à eux mettre en dévotion et prier Dieu que le Roi pût venir à bout d'une expédition qu'il désirait faire pour le repos de son royaume, à quoi ils obéirent. Et quelque temps après, environ les huit heures du matin, ledit sieur d'Entragues se retourna à lui, déposant, et audit Dorguyn, leur fit pareille semonce, et qu'il était temps, que le Roi allait faire exécuter son entreprise, dont ils furent étonnés; car à l'instant ouïrent un grand bruit en la chambre du Roi, proche du cabinet, et incontinent le sieur Du Halde leur vint dire que le duc de Guise était mort. Incontinent après, le Roi alla vers la Reine-mère, et lui, déposant, ayant froid, sortit de l'oratoire, et aperçevant l'un des serviteurs de la chambre dn Roi le pria de faire du feu, ce qu'il fit; et se chauffant, le Roi revint incontinent, et craignant d'être aperçu du Roi tout revêtu de son aube, il, déposant, se retira comme aussi fit le Roi qui prit un autre chemin qui fut cause qu'il, déposant, retourna se chauffer, et sur ce un garde de la chambre lui demanda et à son compagnon s'ils voulaient voir le corps mort dudit sieur de Guise, ce qu'ils accordèrent et entrèrent en un petit cabinet qui est dans le

Digitized by Google

cabinet même du Roi, où il leur montra le corps couvert d'un tapis de Turquie et d'un drap de lin, lequel corps fut découvert par lui, déposant, à l'endroit de la face, et aperçut un coup au-dessus du sourcil; mais il fut si ému de compassion qu'il avait qu'il ne put rien voir davantage, et ledit Dorguyn acheva de le déboutonner pour voir ses autres plaies, ainsi que lui a récité; et à l'instant un autre garçon de la chambre vint dire à lui, déposant, qu'il chantât la messe, et que le Roi allait ouïr la messe en la chapelle du château. » Et est ce qu'il a dit.

C. DE BULLES.

Du samedi 24 juin 1589.

Me Michel Marteau, conseiller et maître ordinaire en la chambre des comptes, prévôt des marchands de cette ville, âgé de trente-quatre ans, après serment de dire vérité, a dit : « Que le jeudi 23 décembre dernier passé, étant le déposant à Blois, sur les six à sept heures du matin serait parti de son logis pour aller au lever de M. de Guise, et aurait trouvé le sieur de Rossieu qui l'aurait averti comme le sieur de Guise était jà allé au conseil, qu'il craignait fort qu'il n'y eût quelque malheur, d'autant que Entragues était entré ce jour-là de fort bonne heure chez le Roi, et que les Quarante-Cinq étaient dans la chambre et toutes les gardes le long de l'escalier. Lors le déposant se retira en la chambre de ville, où se faisait l'assemblée du Tiers-État en laquelle le déposant avait cet honneur de présider suivant le mandement qui leur avait été fait le jeudi 22e par le sieur de Merle, maître d'hôtel du Roi, pour en-

Digitized by Google

tendre, par la bouche de M. de Lyon, sa volonté sur la requête qui avait été présentée par les États afin de décharger le peuple, et réduire les tailles comme elles étaient en l'an 1576. Et étant assis comme les autres députés du Tiers-État, l'huissier vint dire audit déposant que le sieur de Saint-Martin hautement était à la porte qui lui voulait dire chose d'importance; sur quoi étant le déposant sorti à l'entrée de la salle, ledit Saint-Martin lui dit qu'il y avait fort grande rumeur au château et que l'on fermait les portes. Lors rentra le déposant et se serait remis en sa place, fit entendre à la compagnie qu'on lui venait de rapporter qu'il y avait grande rumeur au château et que les portes en étaient fermées, priant la compagnie de ne se point étonner et qu'il espérait que ce ne serait rien. Au même instant entra un messager de Dijon qui en dit autant au sieur Bernard, député de Dijon; sur quoi lui, déposant, comme président, pria le capitaine La Fosse, député de Caen, et le sieur de Nanteuil, greffier desdits États, d'aller jusqu'au château voir ce qu'il en était. Et voyant que la compagnie s'étonnait et que la plus grande partie se voulait retirer, les pria derechef de demeurer, leur remontrant que s'il devait leur arriver quelque malheur, qu'il n'y avait plus belle sépulture que de mourir au lieu où ils étaient.

« Au même instant vint un des domestiques du déposant, lequel l'avertit qu'il eût à se retirer, et que sans doute il y avait quelque malheur au château; et lors, et environ entre huit et neuf heures du matin, entra le sieur de Richelieu, grand prévôt de l'hôtel, lequel, demeurant à la porte, dit : *Messieurs, personne ne bouge; l'on a voulu tuer le Roi, il y a deux soldats qui sont pris.* Et lors la compagnie s'étonnant

Digitized by Google

et quelques-uns se voulant lever, ledit grand prévôt mit l'épée au poing et, suivi de trente ou quarante tant de ses archers que des soldats des gardes françaises à pied, ayant la mèche sur le serpentin et les piques dressées contre la poitrine des députés, crians : *tue, tue, mordieu, tue; que personne ne bouge.* Le déposant trouva moyen de s'avancer où était le grand prévôt, et lui demandant ce qu'il voulait faire, le pria de remettre l'épée au fourreau, l'assurant sur sa vie et son honneur qu'au même temps il ferait remettre tous les députés en leurs places; à quoi le grand prévôt, demandant s'il lui promettait, tira au même instant de sa pochette un petit rôle, et se tournant vers ledit déposant, lui dit : « Vous êtes le premier accusé d'avoir voulu tuer le Roi, « je dis vous, M. le président de Nully, M. Compans, « M. d'Orléans, le président du Verger de Tours, Le « Roy, lieutenant d'Amiens, et de Vert; » ne se souvenant autrement s'il y en avait d'autres. A quoi répondit le déposant qu'il louait Dieu et qu'il espérait que bientôt son innocence serait reconnue. Et étant lui déposant, les sieurs de Nully, Compans et Le Roy, saisis par les archers du grand prévôt sans leur donner aucun loisir de prendre leurs manteaux et chapeaux pour la grande pluie qui tombait, furent menés fort rudement et indignement jusques au château, à l'entrée duquel trouvèrent toutes les gardes tant suisses que françaises en bataille, et les portes du château fermées. Le guichet duquel fut ouvert pour y faire entrer les dessus-nommés, qui furent conduits par le grand escalier, à l'entrée duquel trouvèrent Dunes, botté et éperonné, pâle et défait, lequel, bien qu'il eût accoutumé de parler, saluer, et faire bon visage audit déposant, ne dai-

Digitized by Google

gna pas le regarder, et arrivés à l'entrée de la salle où se tenait le conseil, rencontrèrent les ordinaires que l'on appelle Quarante-Cinq, qui sortaient en foule riant et gaussant ensemblement, puis entrèrent en ladite salle, conduits par le prévôt de l'hôtel, dans laquelle ils trouvèrent grande partie de ceux qui avaient accoutumé d'assister au conseil, étant débout, fort pâles et étonnés, la porte de la chambre du Roi ouverte; et étant menés jusques à la porte du cabinet, ledit grand prévôt leur commanda d'attendre; à l'entrée de laquelle porte ils virent deux grands tas de sang fumant, et lors ledit président de Nully dit aux députés : *Oh, mon Dieu, il y a quelque malheur ici;* et après avoir séjourné quelque peu de temps en ladite chambre, les Quarante-Cinq rentrèrent, regardant lesdites personnes les unes après les autres; puis vint un valet de garde-robe avec un flacon d'argent plein d'eau et un balai qui nétoya ledit sang. Loignac sortit du cabinet, demeura quelque temps à venir et contempler lesdits prisonniers. Aussi au même temps le sieur de Merle s'approchant d'eux, dit au déposant qu'il eût voulu être cent pieds sous terre, et le sieur de La Mauvissière, s'approchant dudit déposant, lui demanda en ces mêmes mots : *Hé bien avez-vous vu le corps de M. de Guise?* A quoi le déposant répondit : *Comment est-il mort?* Ledit La Mauvissière dit. *Oui, le Roi l'a fait mourir;* à quoi le déposant fit réponse : *Voilà un pernicieux conseil.* Et au même temps entendit que l'on avait mandé à Nambu, huissier, qu'il allât faire dresser promptement des potences et échafauds. Et étant Nambu sorti, fut appelé et lui fut derechef commandé que ce fût en la plus grande diligence que faire

Digitized by Google

se pourrait. Et dix heures sonnant le sieur de Larchant sortant du cabinet, demanda s'il y avait là quelque exempt. Et le sieur Hamilton, enseigne de la compagnie des gardes du sieur de Larchant, se présenta, entre les mains duquel furent mis les prisonniers avec défense audit Hamilton de ne les laisser parler à personne. Accompagnés de douze des gardes-du-corps, furent menés en une chambre basse, de laquelle incontinent après ils furent tirés et menés en une petite chambre haute, treillissée, au-dessus de la vis de la salle des États, où ils furent laissés avec quatre archers et un nommé Duglas, exempt des gardes; lequel Duglas, sur les quatre heures, leur vint annoncer qu'ils eussent à penser à leur conscience et qu'on les voulait faire mourir.

« Au même temps et à la même heure fut mené le sieur Cotteblanche, l'un des échevins de cette ville, lequel trouva toutes lesdites personnes à genoux.

« Le lendemain sur les neuf heures, ledit Duglas dit au déposant que les sieurs cardinal de Guise et archevêque de Lyon avaient été tués, et que sans doute l'on en ferait de même de tous les prisonniers. Peu de temps après il avertit ledit déposant, qu'il n'y avait que le sieur cardinal, et qu'à la prière et rogation du sieur baron de Luz, gouverneur de la citadelle de Châlons, neveu dudit sieur archevêque, la vie avait été donnée audit sieur archevêque à la charge qu'il demeurerait perpétuellement prisonnier.

« Sur les quatre heures du même jour, l'un des capitaines des gardes, avec le grand prévôt de l'hôtel, vinrent visiter lesdits prisonniers, leur faisant entendre que M. le garde-des-sceaux les viendrait interroger, et qu'à cet effet ils faisaient accommoder et préparer la chambre

Digitized by Google

en galetas qui était au-dessus, à laquelle ils entendirent incontinent porter fort grande quantité de bois.

« Sur les six heures, Hamilton vint appeler le sieur président de Nully pour le suivre, et au même temps les mêmes personnes furent tous conduits en une chambre plus bas où ils demeurèrent jusques au vendredi ensuivant, qu'ils en furent tirés et menés en une autre chambre prochaine, de laquelle, un mois après ou environ, lui, déposant, fut tiré et remené en la première chambre au-dessus de la vis, pour aller en laquelle on le fit monter par une petite montée, le noyau de laquelle était tout ensanglanté, et dès l'entrée de la chambre jusques au feu, la chambre étant petite, se voyait la figure d'un corps, et, en plusieurs endroits d'icelle, force taches de sang; et, sentant en icelle une fort grande puanteur, comme de corps brûlés, dont se plaignant aux gardes, lui dirent que c'était où les corps des défunts sieurs cardinal et duc de Guise avaient été brûlés. Et est ce qu'il a vu.

« Depuis étant mené au château d'Amboise, et après avoir traité de sa délivrance avec le capitaine Guast, commandant audit château, ledit de Guast le venant voir, lui aurait par plusieurs fois raconté de la façon qu'il aurait, par commandement du Roi, fait tuer ledit défunt sieur cardinal, qui est que le jour de vendredi 23e décembre après que le sieur de Guise eut été cruellement massacré, le Roi ayant commandé à La Bastide et depuis à Valiers de tuer ledit sieur cardinal et l'archevêque de Lyon, et l'ayant tous deux refusé, comme aussi plusieurs autres des Quarante-Cinq, il commanda à Larchant et depuis au grand prévôt, qui tous deux au semblable le refusèrent. Enfin le Roi enrageant et

Digitized by Google

se dépitant, Loignac lui proposa ledit sieur de Guast, lequel fût au même instant envoyé quérir et introduit au cabinet du Roi; se plaignant du peu d'affection qu'aucuns lui portaient qui ne le voulaient servir en une occasion qui se présentait, il l'aurait choisi, connaissant sa fidélité; qu'il considérât qu'il était son bon Roi, duquel il devait attendre et espérer tout avancement; qu'ayant fait tuer le duc de Guise, son mortel ennemi, il voulait faire mourir le cardinal, son frère, voire exterminer toute la race jusques à l'enfant qui était au ventre de la mère, à quoi il avait si bien pourvu qu'il s'assurait qu'il n'en échapperait pas un; ce que de Guast refusa, et pour ce il ne voulut jamais prêter consentement. Le lendemain de grand matin, le Roi le renvoya quérir, et, après lui avoir tenu les mêmes langages et fait de grandes promesses et donné de grands moyens aux soldats qui l'assisteraient à ce meurtre, il se serait laissé aller à lui promettre, attendu que quand il ne l'eût fait le Roi le menaçait, jurait et blasphémait de le faire faire par un autre; et lors ayant pris six de ses soldats, en lesquels était un nommé Gosi, Châlons et Violet, et lui étant baillé par le Roi, Fontaine, valet de chambre, il se serait, seul avec ledit Fontaine, acheminé à la chambre où était le sieur cardinal et archevêque, ayant laissé en une galerie proche d'icelle chambre ses soldats, et étant entré avec ledit Fontaine qui portait un chandelier d'argent dans lequel y avait un flambeau de cire blanche allumé, aurait dit au sieur cardinal ces mêmes mots : *Monsieur, le Roi vous demande*, lors ledit sieur cardinal se levant de dessus un matelas lui aurait demandé : *Est-ce moi seul?* A quoi fut répondu par ledit sieur de Guast : *Oui, mon-*

Digitized by Google

sieur; à quoi répliqua ledit cardinal : *Où est le Roi?* fut dit par ledit de Guast qu'il ne savait; et répliquant ledit sieur cardinal : *Est-il à la chambre?* il n'eut autre réponse dudit de Guast sinon qu'il ne savait; et lors, prenant congé dudit sieur archevêque, il sortit de ladite chambre, et étant entré en la galerie, ledit de Guast se retirant, sesdits soldats le tuèrent à coups de dagues et épées. Et au même temps leur fut délivré, de la part du Roi, deux cents livres, comme ledit de Guast a dit plusieurs fois audit déposant. » Et est ce qu'il a dit savoir après lui en avoir fait lecture.

MARTEAU.

Seconde addition d'information faite par nous, Pierre Michon et Jean Courtin, conseillers en la cour du Parlement, et commissaires commis par icelles, toutes les chambres assemblées en cette partie, à la requête de dame Catherine de Clèves, duchesse douairière de Guise, tant en son nom que comme tutrice naturelle de ses enfans mineurs, pour raison des massacres commis par assassinats au château de Blois, ès personnes des défunts seigneurs duc de Guise, pair et grand-maître de France, et cardinal de Guise, son frère, archevêque et duc de Reims, et premier pair de France; en laquelle avons ouï et examiné les témoins ci-après nommés et à nous présentés de la part de ladite dame suivant

Digitized by Google

l'arrêt et commission de ladite cour, du dernier janvier 1589.

Du jeudi 1er mars 1590.

Me Pierre d'Espinac, archevêque et comte de Lyon, primat des Gaules, âgé de quarante-neuf à cinquante ans, après serment de dire vérité, la main mise sur le pict, a dit : « Que quinze jours auparavant la mort et assassinat de messieurs les duc et cardinal de Guise, ledit sieur de Guise ayant eu avis de plusieurs endroits que le Roi conspirait quelque chose contre sa personne, et qu'il n'était pas bien en assurance à Blois, appela quelques-uns de ses plus familiers serviteurs en conseil pour délibérer ce qu'il avait à faire sur tel avis, et s'il devait demeurer à Blois ou se retirer. Les opinions furent diverses, mais lui s'arrêta à l'opinion de ceux qui lui persuadaient de demeurer, et ajouta pour raison qu'il était fort saoul des calomnies qu'on lui imposait tous les jours; que s'il s'en allait il donnerait occasion à ses ennemis de dire qu'il aurait voulu rompre les États pour empêcher le bien et soulagement du royaume; qu'il aimait mieux courir le hasard de sa vie, que de donner occasion ou prétexte à cette calomnie. Le conseil étant levé, il prit le déposant par la main en la présence de M. Michel Marteau, prévôt des marchands de cette ville, et lui dit telles et semblables paroles : « Monsieur de Lyon, mon ami, je suis si résolu à ne « partir d'ici, pour ne faire, par mon partement, préju- « dice au royaume, que quand la mort entrerait par « cette porte, je ne sortirais pas par la fenêtre, » et plusieurs fois, en propos particuliers, lui a répété ce même langage. Depuis ce temps-là ledit sieur de Guise

Digitized by Google

eut plusieurs avis semblables, lesquels il méprisa tous.

« Le mercredi avant le jour du massacre, le Roi ordonna à aucuns des seigneurs de son conseil et particulièrement audit déposant de se trouver le vendredi après en la salle où il avait accoutumé de manger, pour aviser à l'état de ses finances et y faire quelque meilleur ménagement et réglement. Ledit vendredi, environ les sept heures du matin, ledit déposant alla au château par la poterne de la galerie des Cerfs qui lui fut ouverte par l'un des portiers qu'il ne reconnaît pas, lequel lui dit : « Monsieur, quand vous serez entré, j'ai charge « de n'ouvrir plus la porte, et m'a été cela commandé « par M. de Bellegarde. » Passant le déposant plus avant, il trouva une autre porte fermée, par-delà le pont-levis qui est en ladite galerie qui était fort gardée, où le semblable lui fut dit. Et lors un des susdits qui venait après le tira par sa robe, lui dit : « Monsieur, « écoutez ce que l'on vous dit. » Toutefois ledit déposant, ne supposant rien si sinistre, passa plus outre et vint jusques en la salle du conseil, où il trouva ledit sieur duc de Guise déjà arrivé, auquel ledit déposant demanda : « Où va le Roi à cette heure qu'il fait si mauvais « temps? » Auquel il répondit penser qu'il va se retirer à part pour quelques jours comme il a accoutumé. Peu de temps après arriva monseigneur le cardinal de Guise, qui dit que le Roi l'avait mandé pour se trouver là et pour lui parler de quelque chose des États. Ledit sieur duc de Guise tôt après saigna du nez assez abondamment, de sorte qu'il envoya quérir un mouchoir blanc par le sieur de Fontenay, trésorier de l'épargne; bientôt après lui prit mal au cœur et fit demander à Saint-Prix quelques confitures, qui lui en envoya en un papier. Depuis il prit froid, fit rallumer le feu; et en ces en-

Digitized by Google

trefaites arriva Ruzé dit Beaulieu, secrétaire d'État, qui apporta sur la table un mémoire des points principaux qui se devaient traiter en ce conseil.

Chacun étant assis en son rang, Petremol, intendant des finances, tira et mit sur la table un état qui avait été fait et dressé par ceux des finances avec ledit déposant; et ayant ledit Petremol commencé d'expliquer le premier article dudit état, lui fut faite une objection par messieurs les maréchal de Retz et cardinal de Gondy, à laquelle n'ayant satisfait ledit Petremol au contentement de la compagnie, ledit déposant prit le papier de la main dudit Petremol pour répondre. Et au même instant entra Revol, secrétaire d'État, qui appela ledit seigneur duc de Guise et lui dit assez bas que le Roi le demandait; et lors il se leva, fit la révérence à M. le cardinal de Vendôme et à messieurs du conseil, et avait lors en sa main un mouchoir et un drageoir d'argent fait en coquille. Sitôt qu'il fut entré en la chambre du Roi, la porte fut fermée, et incontinent après on fit un grand bruit comme d'un trépignement de pieds, qui donna soupçon à toute la compagnie de ce que c'était; laquelle se leva, et étant tous debout, le sieur maréchal de Retz dit tout haut : *La France est perdue!* Et le déposant au même instant jeta le papier qu'il tenait en la main sur la table, et cria en ces mots, assez haut : *Tout est perdu!* alla de ce pas droit à la porte de la chambre où était le bruit, essaya par plusieurs fois d'ouvrir la porte. Et, étant là, ouït ledit sieur duc de Guise disant par plusieurs fois ces mots : *Ha! Messieurs*, et depuis : *Oh! quelle trahison*, et entendait ledit déposant les coups. Et finalement il ouït qu'il disait ces paroles : *Mon Dieu! miséricorde*, et à même instant entendit sa chute, et

Digitized by Google

remettant le déposant la tête en la chambre du conseil, la vit toute pleine d'archers avec hallebardes et arquebuses, et se vint mettre debout au haut de la table, et à lui se vint joindre ledit sieur cardinal de Guise, qui déjà était arrêté et avait un exempt des gardes qui le suivait, et un autre exempt nommé Bourrenton arrêta ledit déposant.

« En ce même temps sortit de la chambre le sieur de Loignac étant en collet, sans manteau, la tête nue, qui vint dire que ledit sieur de Guise était mort, et qu'il avait longuement tiré à la mort. L'on vint appeler M. le cardinal de Vendôme et les autres du conseil, auxquels ledit déposant dit tout haut : « Messieurs, dites au Roi « que nous sommes ici et qu'il ordonne bientôt ce qu'il « veut faire de nous. » Et depuis vint un autre exempt des gardes nommé Rouvray, qui commanda audit sieur cardinal de Guise et au déposant de le suivre, et furent par lui conduits par une vis fort étroite et obscure et par divers détours en une petite chambre de galetas, n'ayant lumière que par trois petites ovales, environ d'un pied, bien ferrées, et en laquelle n'y avait de cheminée. Ils demeurèrent là jusque sur les quatre heures, recevant beaucoup d'incommodités du froid, où ils furent gardés par les gentilshommes ordinaires qu'on appelait Quarante-Cinq. Environ sur les quatre heures, ledit Bourrenton revint et les conduisit en une chambre un peu plus basse, où il y avait une cheminée, mais fort petite, incommode et fort obscure comme n'ayant lumière que par un faux jour à travers un autre édifice, et était ladite chambre carrelée et blanchie de frais. Environ les cinq à six heures du soir leur fut apporté de l'office du Roi des œufs, du pain et du vin, de quoi ils mangèrent chacun fort peu; et ledit sieur car-

Digitized by Google

dinal avec beaucoup de crainte. Après envoyèrent demander à M. de Larchant, capitaine des gardes, qu'il leur fût permis d'avoir leurs bréviaires, robes de nuit et un lit pour se coucher, ce qui leur fut permis et apporté de la maison dudit déposant, lequel avec ledit sieur cardinal dit ses vêpres et complies. Et environ les onze heures du soir se mirent sur une paillasse et un matelas, étant la chambre toujours pleine de huit ou dix tant archers que des gentilshommes ordinaires. Eurent néanmoins ledit sieur cardinal et ledit déposant moyen de parler ensemble et de se consoler et ouïr en confession.

« Le matin, environ les trois heures, ledit déposant se leva n'ayant pas dormi et se mit debout près du feu. Bientôt après se leva ledit sieur cardinal et ensemble dirent leurs heures jusques à primes; et environ les huit heures entra un valet de chambre tenant un flambeau à la main, et croit que c'est un nommé Fontaine, et après lui entra le capitaine Guast ayant encore le hausse-col de ses armes sur lui et avec une grande révérence, dit à M. le cardinal : *Monsieur, le Roi vous demande.* Ledit sieur cardinal lui demanda s'il les demandait tous deux ou lui seul; ledit sieur Guast dit qu'il n'avait charge d'appeler que lui; lorsqu'il sortit, ledit déposant lui dit à l'oreille : *Monsieur, pensez en Dieu;* et bientôt après ouït un bruit un peu éloigné. Et sur les trois heures un des valets dudit déposant entra, qui lui dit à l'oreille qu'il avait trouvé en venant ledit sieur cardinal mort et encore sanglant en une petite galerie, non trop loin de ladite chambre. » Et est ce qu'il a dit savoir.

« Ainsi l'ai déposé : »

P. D'ESPINAC, *archevêque de Lyon.* »

Digitized by Google

Du 3 mars 1590.

Le sieur Le Pelletier, sieur du Saussay, chanoine en l'église du Mans, âgé de quarante-cinq ans :

« Fut envoyé par madame de Nemours à la Reine-mère, qui lui dit qu'elle n'avait entendu aucune chose de ce qu'il lui disait de la part de ladite dame, et envoya le sieur de Lansac pour s'en informer. Charge fort les sieurs de Rambouillet, de Maintenon et autres de sa maison, même l'Évêque du Mans, d'avoir dit à quelques archers : « Mes amis, Dieu vous assiste, faites bien : on a fait un beau coup aujourd'hui qui nous mettra en repos. »

Révérendissime et illustre Prince Cardinal de Gondy, Évêque de Paris, âgé de cinquante-huit ans.

(*Le sommaire de la déposition n'est pas rapporté.*)

Du 11 octobre 1590.

Jacques des Vignes, Seigneur de La Bastide, natif dudit lieu, près Toulouse, ci-devant maître-d'hôtel du défunt Roi :

« Que les Quarante-Cinq furent institués à la persuasion des sieurs d'Épernon et Joyeuse, pour avoir l'œil à ce qu'aucun tort ne fût fait au Roi ;

« Que le rôle en est au logis de Passart, demeurant rue Saint-Honoré, et chez Gueusy, près le Palais ;

« Que le sieur de Rambouillet avertissait souvent le Roi pendant les États.

« Monséry l'aîné le saisit au bras, Loignac mort donna, Bordes frappa, Saint-Paulet lui donna un coup

Digitized by Google

de dague, Genillac (ainsi que le déposant a entendu, parce qu'il n'y était, et était en la galerie de la Perche-au-Breton) refusa de tuer le Cardinal.

« Le Roi lui dit que lors de l'exécution, le sieur d'Entragues, par son commandement, tira une bague d'or de la main du défunt sieur de Guise, laquelle fut baillée, aussi par commandement du Roi, au grand prévôt, pour la rendre à madame de Nemours;

« Est prêt de se justifier, et l'a ci-devant offert aux sieurs de La Châtre, de Belin, Tremblecourt et Grandmont;

« Reconnut (le Duc de Guise) à la Reine-mère avoir dit que le Roi s'efforçait de lui soustraire de ses serviteurs, mais qu'il les tuerait jusques entre ses bras; et, tirant de sa pochette des billets, lui dit que l'un était le centième des avertissemens qu'il avait reçus qu'on voulait attenter à sa personne, mais que, sur ce que la Reine-mère lui dit qu'on disait que le Roi de Navarre venait trouver le Roi son fils, et qu'elle eût désiré qu'ils fussent bien d'accord, il lui dit que le Roi de Navarre tenait un parti, et lui qu'il en portait un autre; et la Reine l'interrogeant quel était donc le parti du Roi, lui dit qu'il ne savait.

« Le jour précédent sa mort le pria (le Duc de Guise) d'être plus modeste, et lui dit qu'il faisait tant et tant de choses, qu'elle ne pensait pas qu'il pût durer vingt-quatre heures.

« Alla (le duc de Guise) coucher avec la Sauvé, qui fut cause que le lendemain, se trouvant faible, il demanda des confitures. »

Digitized by Google

Extrait de la requête de dame Catherine de Clèves, duchesse douairière de Guise, tant en son nom que comme tutrice naturelle de ses enfans mineurs, demanderesse pour raison des massacres commis par assassinateurs, au château de Blois, ès personnes de défunts messeigneurs le duc de Guise, pair et grand-maître de France, son époux, et cardinal de Guise, son frère, archevêque et duc de Reims, et premier pair de France ;

Tendant à obtenir du Parlement de Paris le profit de trois défauts prononcés par ladite cour les 29 *avril*, 5 *et* 13 *mai* 1589, *contre les sieurs d'Aumont, maréchal de France ; Larchant, capitaine des gardes, de Rambouillet, de Maintenon, d'O, Alphonse Corse, de Richelieu, grand-prévôt de l'hôtel, Monséry l'aîné, Saint-Pau, La Bastide, un nommé Château, et un tapissier nommé Revillon.*

Requiert ladite dame que, par arrêt de la cour, lesdits défauts soient déclarés bons et valables, et comme ayant été bien et duement obtenus, et pour le profit d'iceux il soit dit qu'outre la peine corporelle et publique, telle qu'à crimineux de lèze-majesté divine et humaine, de sacrilége, de parjure de trahison, d'assassinat et perturbation du repos public et émotion de toutes les villes et provinces de ce royaume, qui sera requise par monsieur le procureur-général, pour avoir proditoirement massacré les principaux protecteurs et défenseurs de la religion catholique, apostolique et romaine, violé la liberté natu-

Digitized by Google

relle des états de France, légitimement assemblés pour avoir nécessaire réformation, pollué la sainteté des choses sacrées par le meurtre impie du cardinal, archevêque, prêtre, légat né du Saint-Siège, et premier pair de France, enfreint par un parjure exécrable le serment de l'édit, union solennelle, juré en public et en particulier, et donné cause certaine à toutes les désolations qui s'en sont ensuivies et qui s'ensuivront.

Les défendeurs et défaillans, pour réparation civile envers ladite dame demanderesse et ses enfans mineurs qui sont neuf en nombre, l'un desquels est posthume, seront condamnés, chacun d'eux, seul et pour le tout, sans division ni discussion, en un million d'or; en outre, à faire construire et doter d'un revenu suffisant et duement amorti une église collégiale en la ville de Blois, et une autre en celle de Paris, garnies de logis, ornemens et luminaires nécessaires, et fondées chacune d'un doyen, douze chanoines, quatre chapelains et six enfans de chœur, dont la provision et pleine disposition appartiendra à ladite dame demanderesse, et en son nom à ses hoirs ou ayant cause, pour y célébrer continuellement et à toujours le service divin en l'honneur et mémoire des défunts, avec inscription du contenu en cet arrêt en tables de cuivre devant les principales portes et entrées de chacune de ces églises; et en outre seront les défendeurs et défaillans condamnés aux dépens des défauts et contumaces et du procès, le tout sans préjudice de la réparation plus grande qu'on entend poursuivre par toutes autres voies, selon que requiert la qualité du fait et des personnes, contre le principal auteur des massacres et assassinats, qui les a procurés, commandés et avoués, à quoi ladite dame demanderesse n'entend aucunement

Digitized by Google

déroger, et supplie la cour lui en faire faire réservation expresse par son arrêt.

CATHERINE DE CLÈVES.
H. GUYMARD.

Digitized by Google

FABRICATION

DE L'OR.

Nous avons précédemment fait voir (tome 1, p. 599) un alchimiste exploitant, en 1567, la crédulité de Charles IX et de son frère Henri d'Anjou. Nous donnons aujourd'hui une lettre de don François d'Alava, dont la correspondance politique dénote un esprit de haute distinction, lettre adressée en 1566 à Philippe II dont il était ambassadeur près la cour de France. Sans doute on ne trouve pas dans cette communication le naïf enthousiasme des deux jeunes princes pour la pierre philosophale, mais on y voit la circonspection d'un homme partagé entre une confiance dont il ne se rend pas compte et la crainte du ridicule d'une mystification. Tous ses efforts tendent à jouer l'incrédulité, mais il n'en attend pas moins le résultat de l'épreuve. Il est plus que vraisemblable que si don François d'Alava entretenait Philippe II d'un semblable sujet, c'est qu'il savait que son prince ne regardait pas plus que lui les efforts de l'alchimie comme inévitablement chimériques.

Digitized by Google

LETTRE

DE DON FRANÇOIS D'ALAVA

Ambassadeur d'Espagne près la cour de France, au Roi Philippe II (1).

Un Navarrois, nommé Esparsa, était docteur en philosophie à Toulouse, il peut y avoir huit ou dix ans. Il paraît qu'un vieux parent, le capitaine Artieda (lequel je pense est connu de Votre Majesté), ayant passé au service de Vendôme, l'engagea, lui Esparsa, à quitter les lettres pour venir servir le susdit Vendôme, qui l'employa comme valet de chambre et le traîna dans toutes les mauvaises intrigues qu'il eut en ce temps-là à Pampelune et à Fontarabie. Ce même Navarrois se trouvant quatre ans en çà à Paris avec le susdit Vendôme, un Allemand, grand philosophe, le vint trouver et lui dit que, comme il avait entendu dire que le Roi tournait du côté du luthéranisme, et que Vendôme était le chef de ce parti, il voulait lui révéler un secret par lequel la nouvelle religion prendrait un grand accroissement, et le prince deviendrait le plus riche prince du monde. Vendôme accueillit cette communication, et recommanda fortement à Esparsa de tenir la chose secrète; mais ni la reine, ni Vendôme ne le comprirent. La guerre ayant alors commencé, le prince envoya cet homme à un cavalier qu'il aimait fort et qui se nommait M. de Palas, personnage riche et considérable, gouverneur du duché, de plus se mêlant de philosophie. L'Allemand mourut et ledit Palas

(1) Tirée des Archives du ministère des affaires étrangères.

Digitized by Google

prétendit qu'il s'était rendu maître de son secret. Esparsa dit que ce Palas l'envoya chercher il y a quinze mois, et que, après avoir exigé de lui de grands sermens, il lui avait dit qu'il l'avait mandé parce qu'il lui voulait du bien et parce qu'il ne se souciait pas de confier à aucun autre le secret pour lequel il désirait son assistance. En effet, ils se mirent en besogne, et quelque temps après Esparsa vint me chercher à Bordeaux et à Toulouse, pour me dire qu'il avait entrepris une affaire de laquelle il résulterait de grands avantages pour Votre Majesté, aussi bien que pour lui et pour moi si elle s'achevait par mon entremise. Je n'en pus tirer rien de plus, si ce n'est que, dans le cas où la chose tournerait bien, il me chercherait, et que, dans le cas contraire, jamais il ne s'exposerait à mes regards. Il y a dix jours qu'il revint à moi, en disant que le susdit Palas l'envoyait au Roi et à la Reine avec des lettres de créance, pour leur faire savoir qu'il avait découvert un trésor.

Je ne parlai plus audit Esparsa sur ce sujet pendant trois ou quatre jours, voulant m'assurer de sa bonne foi, et ce fut seulement quand je le vis déterminé à aller trouver le Roi en Auvergne que je lui dis, qu'en général ces choses d'alchimie étaient vaines et incertaines, et que, lors même qu'elles s'achèveraient, j'aurais peu de confiance dans leur vertu; que d'ailleurs je désirais savoir le fond de son affaire pour lui dire ce que j'en pensais. Il me répondit qu'il s'occupait de terminer un Mémoire, qui m'apprendrait ce que je désirais savoir; que, dans l'intérêt du service de Votre Majesté, il avait déjà différé de trente jours le voyage qu'il devait faire, et que, dans la crainte que Palas ne s'aperçût de ce délai, il allait envoyer un homme à lui,

Digitized by Google

pour lui rendre compte de sa mission. Votre Majesté peut croire que cet homme n'est qu'un fou, avec son secret; mais je pense que Votre Majesté pourrait le faire enfermer en lieu sûr, et si au bout de quatre mois il ne finissait pas l'affaire dont il parle, Votre Majesté l'enverrait ramer ses galères sur l'une des côtes de Barbarie. J'ai tiré de lui, non sans difficultés, ce Mémoire : il paraît craindre en effet de n'être pas compris.

Je supplie Votre Majesté de croire que je ne donnerais nul crédit à de semblables choses, si mon devoir ne m'obligeait pas de tout entendre quand il s'agit du service de Votre Majesté. Je retiendrai cet homme jusqu'à la réception de la réponse de Votre Majesté.

Je suis entré dans tous ces détails pour faire mieux connaître le fond de l'affaire.

Dieu garde et fasse prospérer la Catholique et Royale personne de Votre Majesté, comme le désirent ses serviteurs et sujets.

Je baise humblement les pieds et les mains de Votre Majesté, et suis son serviteur et sujet.

Don François d'ALAVA.

MÉMOIRE D'ESPARSA.

De même que le monde inférieur dans lequel nous vivons se compose par la grace de Dieu, *ex gravibus, levibus, mollibus, duris, calidis, frigidis, humidis et siccis a naturâ pace concordiæ ligatis*, ni

Digitized by Google

plus ni moins, *componitur lapis benedictus philosophorum ex eisdem*, et dans sa composition, du commencement à la fin, il n'entre dans ladite pierre que l'unique et véritable *sujet* existant dans le monde, *sujet* que tous les vrais philosophes ont considéré et considèrent encore comme le seul don gratuit de la Divinité.

On ne peut obtenir cette pierre d'aucune autre manière, et c'est pour cela que l'on a écrit de cet art : *donum Dei est, et nullius hominis carnalis.*

Cet unique objet des philosophes renferme dans son sein tous les élémens du véritable tempérament en parfait équilibre, et se nomme par cette raison, *subjectum omnis mirabilitatis.* Ainsi donc, ce sujet unique n'étant autre chose qu'une nature animale, végétale et minérale, dans son action et dans ses opérations, elle fait et produit, par la vertu occulte que Dieu a mise en elle, la pierre philosophale, et l'art ne sert et ne peut servir que comme l'administrateur de cette nature, laquelle est, *omnium rerum domina et regina;* et, comme dit Socrate, et aussi Avicenne, *est ista natura quæ omnibus imminet et omnia superat et facit solem et lunam merum esse spiritum;* c'est cette nature que les philosophes ont observée et voilée par des figures, des énigmes, qui ne peuvent être comprises par aucun effort de l'esprit humain, sans le secours de Dieu.

Or, c'est de cette nature unique, nommée aussi par quelques-uns salamandre chimique, *cujus alimentum est ignis et in eo vivit tanquam in propriâ regione*, que se compose une *médecine* (ainsi nommée par les adeptes), laquelle doit guérir très-parfaitement tous

Digitized by Google

les métaux de leurs imperfections (accidentelles), en les convertissant en or pur ou en fin argent, en les rendant tels qu'ils furent créés par la nature; et le tout est produit naturellement par la grande vertu que Dieu a mise dans le sujet dont les philosophes font usage. Sa seconde vertu doit guérir très-parfaitement le corps humain de toutes ses infirmités accidentelles, et a été nommée, à cause de cela, *medicina lætificans et in juventute corpus conservans.* J'affirme qu'elle guérit en effet le corps humain de ses infirmités accidentelles, bien que ses cures soient lentes, et j'ai vu que, même sans arriver à sa perfection, elle guérit, indubitablement et sans faute, toute espèce de fièvre. J'ai vu aussi des cancers totalement guéris par elle; et pour les empoisonnemens, la peste, et toutes sortes de blessures, ses effets sont au-dessus de la puissance des autres remèdes humains. Combien serait-elle plus efficace, si elle atteignait son point de perfection!

Item, j'ai vu que dans ce *sujet*, ou *médecine*, la nature déploie toutes les couleurs imaginables, réunies ensemble et beaucoup plus vives que dans les pierres vulgaires et naturelles; et cela, avant d'être arrivée à sa perfection pure, à laquelle je ne l'ai point vue, parce qu'alors toutes ces couleurs, *que j'ai vues*, se résolvent en blanc d'argent, ou en jaune d'or, suivant la fin vers laquelle l'ouvrier dirige son œuvre, le but final, l'intention de cet art étant de faire de l'or et de l'argent, en imitant la nature dans ses opérations, *in quantum possibile est.*

Item, j'ai vu de l'or le plus fin, fait et formé avec ce *sujet* des philosophes, et ce métal surpassait de plusieurs degrés d'excellence l'or vulgaire naturel; en

Digitized by Google

outre, il croît comme les végétaux, et se conserve dans le feu, ce qu'aucune autre chose de ce monde ne peut faire.

Item, ce *sujet*, en trois heures de temps, et par sa grande affinité avec les métaux, les pénètre de part en part, et attire en dehors l'esprit, l'ame, qui, selon les philosophes, est la quintessence des métaux; on voit alors la couleur interne de chaque métal, et cette même vertu peut attirer en dehors la quintessence de tout autre corps terrestre, que l'on joindrait audit sujet. C'est à cause de cette conformité avec les choses terrestres que les philosophes ont donné à leur sujet le nom de *toutes choses : dicitur hæc luna nominibus omnibus una.* C'est de là aussi qu'est venue l'erreur de tant de gens à propos de cette science : mais j'ai vu de mes yeux ce que je viens de dire.

Item, celui qui connaît cet art peut guérir les douleurs des extrémités du corps humain, lequel est, comme l'on dit, un monde en miniature, parce que, *res de quâ omnes philosophi antiqui tractaverunt est argentum vivum sapientem et non fatuorum ; nam est in mercurio quidquid quærunt sapientes ; corpus ab hinc, anima, spiritus, tinctura trahuntur ;* et j'ai vu cela de mes propres yeux.

Quant à la perfection de cette médecine, et à sa fin, je ne l'ai point vue, et n'ai pas eu le temps de pousser plus loin mes expériences. En me bornant donc à celles que j'ai vues, je crois pouvoir considérer par des raisons philosophiques l'œuvre de cette science comme chose naturelle, et très-possible, surtout lorsqu'elle est appliquée au service de Dieu, et à l'agrandissement de la foi catholique. Cependant je n'affirme son infaillibilité que sur ce que j'ai par moi-même ex-

Digitized by Google

périmenté; car cette science, comme le disent les philosophes, réside principalement dans la divine intelligence, source de tous biens, par qui ce don fut d'abord communiqué à notre père Adam, ensuite à quelques-uns de ses descendans, les uns rois, les autres simples particuliers.

Digitized by Google

PARTICULARITÉS SECRÈTES

DE LA

VIE DU ROI (LOUIS XIV),

PAR COLBERT (1).

[Le fragment de Colbert qu'on va lire fait voir ce ministre dans un rôle bien différent de celui où l'histoire nous l'avait jusqu'ici uniquement montré. Colbert ne se borna pas à concourir à la gloire de son Roi par les institutions grandes et utiles qu'il fonda ; il dut aussi travailler à dissimuler les premiers résultats des tendres faiblesses dont il était le confident, et aux pensées de l'homme d'État se trouva forcé, par son dévouement, d'unir les soins de la sage-femme.

C'est quelque chose de bizarre, et que la nécessité du mystère peut seule expliquer, que ces deux fils d'un roi puissant et magnifique présentés au baptême par de pauvres gens. Si ces amours, et surtout leurs suites, n'eussent pas été alors un secret pour tous, quel est le courtisan qui n'eût pas brigué l'honneur de prêter son nom à ces augustes bâtards ?

Les deux enfans dont la naissance est relatée dans ce chapitre vécurent peu de temps. Louis XIV eut encore de mademoiselle de La Vallière mademoiselle de Blois, en 1666, et le comte de Vermandois, en 1667, tous deux légitimés depuis.]

Le mercredi 19e décembre 1663, à trois heures et demie du matin, mademoiselle de La Vallière est accouchée d'un garçon, trois jours après la pleine lune du même mois de décembre qui avait été le quatorzième.

Le Roi m'ayant commandé de prendre soin de tout ce qui concernerait cet accouchement depuis le jour que Sa Majesté partit pour le voyage de Marsal, qu'Elle

(1) Le manuscrit de Colbert, dont nous extrayons ce chapitre, fait partie des archives d'un de nos ministères et a pour titre : *Journal fait par chacune semaine de ce qui s'est passé qui peut servir à l'histoire du Roi, du 14 avril 1663 au 7 janvier 1665.* (NOTE DE L'ÉDITEUR.)

Digitized by Google

me déclara la grossesse de ladite damoiselle de La Vallière, et qu'Elle voulait tenir le tout dans le dernier secret, à son retour, Elle m'ordonna de lui trouver une fille pour lui servir de femme de chambre en qui on pût se confier; ce que je fis quelque temps après, et lui donnai la damoiselle Du Plessis. Pour mieux cacher cet accouchement le Roi donna à ladite damoiselle le palais Brion dans le jardin du Palais-Royal, et la tira par ce moyen de l'appartement des filles de Madame du nombre desquelles elle était.

Depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de décembre, après avoir confié le secret à Boucher qui devait servir ladite damoiselle en son accouchement, je lui ai fait préparer tous les linges et généralement toutes les choses nécessaires pour cela, et les ai fait entrer sous prétexte des hardes de ladite damoiselle Du Plessis dans ledit palais Brion.

Et pour la nourriture de l'enfant avec le secret que le Roi m'a ordonné, j'ai disposé le nommé Beauchamps et sa femme, ancien valet et servante de ma famille, qui demeurent dans la rue aux Ours, sur le coin de la rue qui tourne derrière Saint-Leu-Saint-Gilles, auxquels j'ai déclaré pour secret qu'un de mes frères ayant fait un enfant à une fille de qualité, pour sauver son honneur, j'étais obligé de prendre soin de l'enfant et de leur en confier la nourriture, ce qu'ils ont accepté avec joie.

Pendant tout ce temps, le Roi m'a écrit divers billets sur cette affaire, lesquels j'ai presque tous brûlés; j'en ai gardé entre autres deux, l'un par lequel Sa Majesté me donne avis d'un accident survenu à ladite damoiselle d'un éblouissement, et l'autre par lequel il m'ordonne que le sieur Boucher se tienne prêt.

Et un moment après l'accouchement, Boucher m'a

Digitized by Google

fait savoir que c'était un fils, et l'heure qu'il était né, par un billet écrit de sa main.

Le même jour dix-neuvième décembre, à six heures précises du matin, suivant le concert pris auparavant, ledit Boucher a apporté l'enfant au travers du jardin dudit Palais-Royal, et l'a remis par mon ordre entre les mains dudit Beauchamps et sa femme qui m'attendaient au carrefour vis-à-vis l'hôtel de Bouillon. Le.....(1) ledit Beauchamp et sa femme ont fait baptiser l'enfant en l'église Saint-Leu-Saint-Gilles, leur paroisse, et l'ont fait nommer *Charles*, suivant l'ordre que le Roi m'en avait donné.

Le septième jour de janvier 1665 à midi, le dernier quartier de la lune ayant été le sixième, mademoiselle de La Vallière est accouchée d'un second fils, à midi précis. Le même ordre a été observé qu'au précédent; pour le secret que le Roi a voulu être gardé, le sieur Boucher qui l'avait servie en son premier accouchement, l'a encore servie en celui-ci; pour cet effet, il est entré dans le Palais-Royal par la porte du derrière du jardin.

Le soir, sur les neuf heures, ledit Boucher m'a apporté l'enfant accompagné du valet de chambre de ladite damoiselle à la même porte derrière dudit jardin; ledit valet est demeuré à ladite porte, et Boucher a apporté l'enfant jusqu'au carrefour de l'hôtel de Bouillon

(1) La date est en blanc au manuscrit; mais nos recherches, en nous faisant trouver cet extrait baptistère, nous ont mis à même de la remplir.

« Le dix-neufvième jour de décembre 1663, par moy, vicaire, a « été baptisé un enfant masle, né de ce jour, nommé Charles, fils de « monsieur de Lincour et de damoiselle Élisabeth Du Beux. P. Gury « Focard, dit de Beauchamps, de cette paroisse; M. Clémance Pré, « fame dudit Beauchamps, de cette paroisse. *Signé* Gury Focard, « dict Beauchamps, chez qui est ledit enfant; Clémence Pré; D. Le- » coutreulx. » (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

où il l'a remis entre les mains du nommé Bernard qui m'a servi, et de sa femme qui a servi autrefois ma femme sous le nom de la damoiselle Du Coudray.

Le lendemain ledit Bernard par mon ordre a fait baptiser l'enfant à Saint-Eustache, sous le nom de *Philippe*, suivant l'ordre que le Roi en a donné (1).

[Une découverte récemment faite à Tours sur les registres de l'ancienne paroisse Saint-Saturnin de cette ville nous permet de suppléer au silence de tous les biographes de mademoiselle de La Vallière, qui, ignorant le lieu et le jour de sa naissance, se sont bornés à dire qu'elle était née en l'an 1644 d'une famille originaire du Bourbonnais, établie en Touraine. Voici son extrait baptistère :]

« Le 7e jour d'août 1644, a été baptisée Françoise « Louise, fille de messire Laurent de La Baume Le« blanc, chevalier, seigneur de La Valière (*sic*), capitaine « lieutenant de la mestre-camp de la cavalerie légère, et « de dame Françoise Le Proux, ses père et mère ; fut « parrain Pierre Leblanc, écuyer, sieur de La Roche, « conseiller du Roi et président au siège présidial de « cette ville, et la marraine Dame Louise La Baume Le« blanc, veuve de messire Michel Dourard, chevalier, « seigneur de Roux, capitaine d'une compagnie de « chevau-légers. » *Signé* LEBLANC; L. DE LA BAUME LEBLANC ; LAURENT DE LA BAUME LEBLANC et CHAUFFOUX.

(1) On trouve l'acte suivant sur les registres de cette paroisse :

« Du jeudi 8e janvier 1665, fut baptisé Philippe, fils de François « Dersay, bourgeois, et de Marie Bernard, sa femme, demeurant « rue Montorgueil. Le Parrain, Claude Tessier, pauvre ; la marraine, « Marguerite Biet, fille de Louis Biet, bourgeois. *Signé* L. BIET. »

(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

CRIMES

SOUS

LOUIS XI ET CHARLES VII [1].

Louis, par la grace de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présens et à venir : Nous avoir reçu l'humble supplication de Catherine, femme de Jehan Rabiet dit Humbelot, maçon, demeurant à Langres, contenant :

Que quinze ans ou environ que ledit Jehan Rabiet et elle furent ensemble conjoints par mariage et depuis, s'est ladite suppliante toujours honnêtement gouvernée avec sondit mari et gagné volontiers sa vie, jusques apuis trois ou quatre ans en çà ou environ qu'elle a intention de toujours faire de mieux en mieux tant qu'elle vivra; et aussi sondit mari s'est bien et honnêtement gouverné avec ladite suppliante, et gagné volontiers sa vie, jusques apuis trois ou quatre ans en çà ou environ qu'il s'est par mauvais conseil, ou autrement, accointé d'une femme nommée la belle Guiote qui était mariée; que depuis ledit temps icelui Humbelot, mari de ladite suppliante, accointé, suborné et soustrait d'avec icelle suppliante, qui est sans compa-

(1) Archives générales du royaume, *Ordonnances des Rois de France*, registre 194. Voir précédemment, t. II, p. 52, et t. IV, p. 122.

Digitized by Google

raison plus belle et honnête femme que n'était ladite Guiote. Et l'a actrait et attiré par sa subtilité mauvaise et damnable cautelle, en telle manière qu'il a délaissé la plupart du temps ladite suppliante qui est sa femme, et s'est tenu avec ladite belle Guiote tant de jour que de nuit et en son hôtel, et avec laquelle il a dépendu méchamment le sien et celui d'icelle suppliante sa femme, a délaissé à faire son métier et est oiseux.

Desquelles choses ladite suppliante qui est issue de gens de bien, qui n'avait lors fait ni ensuivi que toute bonne, ce voyant que ladite belle Guiote avec laquelle sondit mari fréquentait et se tenait la plupart du temps n'était qu'une femme joyeuse qui a été converser et chevaucher avec les gens de guerre, et a été toute sa vie de vie très-déshonnête et dissolue, et ne s'est étudiée que à mal; aussi que sondit mari par plusieurs fois lui avait dit qu'il voudrait être mort et qu'il lui déplaisait très-fort de ce qu'il ne se pouvait ôter d'avec icelle belle Guiote, et était une des choses du monde que plus il désirait, et cuidait mieux que autrement que icelle Guiote l'eût enchanté et ensorcelé, comme plusieurs gens ont dit être vraisemblable pour ce qu'elle était assez mauvaise pour ce faire; et que tout ce que sondit mari gagnait de sondit métier et le sien était par sondit mari employé à entretenir ladite Guiote en vesture et pour vivre à son aise et plaisir; par quoi icelle suppliante, désirant de tout son pouvoir garder le bien et honneur de sondit mari et l'entretenement d'elle et de sesdits enfans, et aussi le soustraire d'avec ladite Guiote, fit remontrer le plus gracieusement qu'elle put toutes ces choses à sondit mari et aussi à ladite Guiote, et fit dire à ladite Guiote que si elle entretenait plus sondit mari, ni actrayait à elle, comme elle

Digitized by Google

avait lors accoutumé de faire, qu'elle lui porterait et pourchasserait mal et dommage.

Laquelle belle Guiote après que ce lui eut été dit, fit tant audit Humbelot, mari de ladite suppliante, qu'il battit très-rudement ladite suppliante, et la traita depuis très-inhumainement à merveilles; et aucunes fois la battait de nuit, environ minuit, aucunes fois plus tôt, aucunes fois plus tard, ainsi qu'il venait d'avec icelle Guiote hors de son hôtel. Laquelle soi voyant ainsi déboutée de sondit mari sans cause, fut toute éperdue et hors de son sens. Et qui pis est, certain jour icelui Humbelot par l'envortement d'icelle Guiote, et ainsi qu'il venait d'avec elle, et que icelle suppliante lui voulait remontrer les choses devant dites et autres, prit ladite suppliante, laquelle il battit très-inhumainement, lui blessa le nez et lui défigura le visage énormément. Et depuis icelle Guiote cuidant trouver moyen de faire icelle suppliante mourir ou autrement, envoya à icelle suppliante un gigot de mouton rôti et un hatereau ou col de veau aussi rôti. Laquelle suppliante doutant que ladite Guiote n'eût mis ou fait mettre en ladite chair aucuns poisons ou autres choses dangereuses, pour ce qu'elle la haïssait à mort, ne voulut manger de ladite chair, ainçois prit ledit demi-hatereau et le bailla à un chien qui était en son hôtel, lequel chien un ou deux jours après mourut, qui était par ce à présupposer que icelle Guiote voulait faire mourir et empoisonner ladite suppliante, laquelle au moyen des grands maux, oppressions, griefs et travaux qu'elle avait portés, portait et souffrait de jour en jour par le moyen d'icelle belle Guiote, était comme hors de toute patience, sens et entendement.

Et à cette cause, un an en çà ou environ, comme

Digitized by Google

étant hors de son bon sens et entendement et tentée de l'ennemi ou autremeut, parla à un des valets dudit Humbelot, son mari, nommé Petit-Jehan, lequel demeurait avec ledit Humbelot, son mari, et lui demanda comment ni par quels moyens elle pourrait être vengée de ladite Guiote, qui les choses dessus dites lui fesait et pourchassait, et aussi comment l'on pourrait trouver moyen de faire abstenir et garder sondit mari de plus converser ne fréquenter avec icelle Guiote et de faire les choses dessus dites et déclarées. Lequel Petit-Jehan et ladite suppliante conclurent ensemble que, si ladite Guiote ne se abstenait de soustraire et à elle actraire ledit Jehan Humbelot, que ils la mettraient en tel état de sa personne que icelui Jehan Humbelot ne prendrait jamais plaisir à elle, et que ils lui créveraient et trairaient les deux yeux de la tête, et lui rompraient les bras et les jambes, et que, si par ces moyens ne s'en voulait déporter et abstenir, que ils la jetteraient en une citerne. Laquelle suppliante, à ce que ledit valet lui voulut aider à faire les choses dessus dites, lui promit de donner une paire de chemises et l'en rémunérer et guerdonner tellement qu'il devrait être et serait content.

Depuis lesquelles choses, icelle suppliante et ledit Petit-Jehan voyant que ladite Guiote ne cessait point de toujours actraire à elle icelui Humbelot plus que devant, ont par plusieurs fois réitéré leur dite délibération, et conclu ensemble de la mettre à effet si icelle Guiote, en bref, ne cessait de faire les choses dessus dites et déclarées. Laquelle n'a depuis d'icelles faire voulu cesser, ainçois a de plus en plus continué elle et ledit Humbelot faire les choses dessus dites, et, persévérant toujours ès choses de dessus dites ledit Hum-

Digitized by Google

belot, le jeudi d'après la purification Notre-Dame, deuxième jour de ce présent mois de février, s'en alla en l'hôtel de ladite Guiote, coucher avec elle comme il avait accoutumé par plusieurs fois par avant, et presque tous les soirs, puis le trépas du mari d'icelle Guiote qui était allé de vie à trépas, et laissa ladite suppliante toute seule, et demeura à celle fois avec icelle Guiote depuis ledit jeudi au soir jusques au samedi ensuivant, lequel jour de samedi, qui était le 6e de cedit présent mois de février, il retourna en son hôtel. Laquelle suppliante voyant que sondit mari était retourné, sachant véritablement qu'il venait d'avec ladite belle Guiote, de ce très-fort émue, irée, courroucée, et très-fort et outre mesure déplaisante et plus que devant, alla audit Petit-Jehan, son valet, auquel elle dit qu'il lui semblait qu'il était temps de faire à ladite Guiote ce qu'ils avaient avisé, vu qu'elle ne se abstenait point d'actraire ledit Jehan Humbelot, son mari, et que jamais ne s'en tiendrait, comme il lui semblait. A laquelle ledit Petit-Jehan dit qu'il y voulait incontinent aller voir, et que, s'il la pouvait trouver, il la mettrait en petit point, et en tel que icelui Humbelot n'y prendrait jamais plaisir; et elle lui dit que cela lui plaisait bien et que elle y voudrait bien être. Peu après lesquelles paroles, et cedit jour de samedi même, icelui Petit-Jehan s'en alla devant l'hôtel de ladite Guiote, l'huis de laquelle il vit fermé. Par quoi s'en retourna devers ladite suppliante et lui dit qu'il venait de là et qu'il avait trouvé l'huis de ladite Guiote fermé, par quoi n'avait pu entrer en son hôtel. Auquel ladite suppliante dit qu'elle irait voir elle-même, et lors alla par un côté et ledit Petit-Jehan par un autre. Lesquels ledit samedi, environ neuf ou dix heures du matin, se

Digitized by Google

rencontrèrent assez près de l'hôtel de ladite Guiote, c'est à savoir, devant l'hôtel où soulait demeurer feu Alexandre Dujardin, en son vivant apothicaire, demeurant audit lieu de Langres, et de là se transportèrent en l'hôtel de ladite Guiote, dedans lequel ils entrèrent et montèrent les degrés et entrèrent en une chambre où icelle Guiote avait accoutumé soi tenir; auquel hôtel ne trouvèrent personne quelconque, combien qu'ils cherchèrent ledit hôtel au mieux qu'ils purent, cuidant trouver ladite Guiote. Et en cherchant ladite suppliante trouva deux écuelles d'étain et des paternôtres où avait une bullette d'argent, qui appartenaient à sondit mari et à elle, que icelui mari y avait portées et données à ladite Guiote, lesquels paternôtres et écuelles icelle suppliante prit et mit en son giron, et après ce, voyant qu'elle ne trouvait point ladite Guiote, s'en voulut issir hors de l'hôtel d'icelle Guiote, ayant en sondit giron lesdites écuelles et paternôtres; et ledit Petit-Jehan demeura en icelui hôtel cuidant attendre la venue de ladite Guiote.

Et ainsi que icelle suppliante issit dudit hôtel icelle Guiote qui venait du marché ou d'ailleurs, ne sait ladite suppliante de quel lieu, laquelle Guiote quand elle vit que icelle suppliante partait de son hôtel, sembla être courroucée, et lui demanda qu'elle venait de faire de son hôtel, et lui dit qu'il ne lui appartenait point y aller ni entrer en aucune manière; à laquelle ladite suppliante répondit qu'elle venait voir si ledit Jean Humbelot, son mari, y était. Et icelle Guiote qui savait bien que s'en était allé dès le matin, lui dit qu'il n'y était pas, et que elle y entrât pour voir si elle l'y trouverait. Et lors entra ladite Guiote en sondit hôtel et monta en sadite chambre, et icelle suppliante monta après, av-

Digitized by Google

guans l'une l'autre de paroles. Laquelle suppliante, après plusieurs paroles rigoureuses eues l'une contre l'autre, dit à ladite Guiote qu'elle faisait mal de lui soustraire et actraire à elle son mari, et qu'elle l'entretenait et maintenait de paroles en son hôtel, et par le moyen d'elle, elle perdait tous les jours la compagnie de sondit mari, et aussi qu'elle lui habillait à boire et à manger en sondit hôtel, et faisait plusieurs autres choses qui ne lui appartenaient à faire, ainçois à elle qui était sa femme, et lui dit outre que, si elle ne se abstenait dorénavant de ce faire, que, en bref, mal lui en prendrait. Après lesquelles paroles ainsi par ladite suppliante dites à ladite Guiote, icelle Guiote mue de faux et mauvais courage, et par grand dépit, comme il sembla à ladite suppliante, et pour lui faire dépit combien qu'elle fût dès lors assez courroucée et passionnée pour les choses dessus dites, dit tels mots ou semblables en effet et substance à ladite suppliante : « En dépit de « toi et de ton visage, encore lui en appareillerai-je, « voirement toutes et quantes fois que bon me semblera « et que lui plaira de venir céans; et pour toi faire plai- « sir, voici des œufs et de la chair que je viens d'ache- « ter tout maintenant pour lui appareiller, et si veux « bien que tu saches que si ton mari a deux blancs en « sa bourse je les aurai, et tu auras deux coups d'un « bâton. » Après lesquelles paroles ainsi à ladite suppliante dites, icelle suppliante, d'icelles et autres choses dessus dites, très fort émue, troublée, courroucée et déplaisante, s'adresse à ladite Guiote et de chaudecolle la prit par son chaperon, duquel elle lui enveloppa, boucha et escoupa le visage tellement, que icelle Guiote ne voyait ou ne pouvait voir goutte, et ainsi que icelle suppliante la tenait, elle se prit à crier à haute voix,

Digitized by Google

au moyen duquel cri, ledit Petit-Jehan qui était encore audit hôtel, saillit, embrassa et print incontinent ladite Guiote, laquelle il tomba et coucha à terre sous ses pieds, et ce faisant, icelle Guiote s'écria encore bien haut. Et lors icelui Petit-Jehan dit à ladite suppliante telles paroles : « Maîtresse, allez fermer l'huis de céans que « personne ne vienne », ce qu'elle fit, et pour ce faire, descendit en bas des degrés pour fermer ledit huis, et laissa sondit valet qui tenait ladite Guiote en la manière que dit est, et pendant ce que ladite suppliante alla fermer l'huis, icelui valet battit et mutila icelle Guiote, et en telle manière, qu'elle semblait mieux être morte que vive, et n'avait en elle, fors seulement le souffle bien petit. Et ce fait, ledit valet prit icelle Guiote qui plus ne parlait, et la tira hors de ladite chambre et cria à ladite suppliante qui était en bas qu'elle lui allât aider à la porter en bas. Laquelle suppliante monta en haut et trouva que sondit valet avait traîné icelle Guiote sur le bout desdits degrés d'en haut. Laquelle Guiote qui était morte ou peu s'en fallait, ladite suppliante et sondit valet prirent, et pour doute qu'elle ne fût trouvée et que le cas fût su, la portèrent et descendirent à bas, et la jetèrent en une citerne étant audit hôtel, en laquelle avait grand'eau, et, en ce faisant, semble à ladite suppliante qu'elle remuait la main et soufflait encore. Et avant que la jeter en ladite eau, ladite suppliante lui trouva à sa ceinture une paire de couteaux et une bourse de cuir qui lui appartenaient, et que sondit mari avait données, comme elle cuidait, à ladite défunte, qu'elle prit et les donna en garde audit Petit-Jehan. Et une heure après le cas ainsi fait et commis, il fut su audit lieu de Langres.

Parquoi, à l'occasion duquel cas, ladite suppliante

Digitized by Google

doutant rigueur de justice se mit en franchise, et ledit valet s'est absenté du pays; de laquelle franchise icelle suppliante n'oserait issir si nos grâce et miséricorde ne lui étaient sur ce imparties, si comme elle dit. En nous humblement requérant, que attendu ce que dessus est dit, et que ladite feue Guiote était, en son vivant, femme blâmée et mal renommée, et ladite suppliante au contraire, est femme bien famée et renommée, que jamais ne fut atteinte ni convaincue d'aucun autre vilain cas, blâme ou reproche, il nous plaise sur ce leur impartir nos grâce et miséricorde.

Pourquoi nous, cesdites choses considérées, voulant miséricorde préférer à rigueur de justice, à ladite suppliante le cas et fait dessus dit avons, au cas dessus dit, quitté, remis et pardonné, quittons, remettons et pardonnons avec toute peine, offense ou amende en quoi, pour occasion dudit cas, il peut être encouru envers nous et justice.

Louis, par la grace de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présens et à venir : nous avoir reçu l'humble supplication de Michel Meschart, demeurant au Crest en Auvergne, chargé de femme et enfans, contenant :

Que pour la pestilence et mortalité qui naguère a été audit lieu du Crest il se partit d'icelui lieu Crest et s'en alla demeurer à Mouton, assez près d'illec. Duquel lieu de Mouton les consuls de la ville le jetèrent et mirent dehors pour ce qu'il venait du lieu où la pestilence et la mortalité était, et voyant ledit suppliant qu'il ne trouvait lieu où se retraire ni loger, s'en alla en une pièce de terre qu'il avait au terroir de la

Digitized by Google

Jonchère, et illec, sous un saule, fit une petite cabane ou loge qu'il couvrit de paille. Et pour ce que ladite cabane ou loge était près de la maison d'un nommé Emblardin Bourc, écuyer, environ d'un trait d'are, ledit Emblardin manda audit suppliant qu'il se délogeât d'illec, et s'il ne le faisait, il lui ferait déplaisir. Et certain temps après, ledit Emblardin accompagné de deux compagnons qu'il avait en son hôtel, l'un nommé Jacmet Villenoue et l'autre Bertrand Chaze, se transporta au-devant de ladite cabane ou loge où il trouva la femme dudit suppliant, à laquelle femme il dit que si elle ne délogeait de là, que, avant qu'il partît de la place, il mettrait le feu en ladite cabane ou loge. Et de fait s'en alla à son hôtel quérir du feu et en la cabane eût mis le feu qui ne l'eût empêché. Mais lesdits Villenoue et Chaze lui dirent qu'il ferait mal et en pourrait être repris, et qu'ils iraient dire audit suppliant qu'il se délogeât; et de fait vinrent audevant de ladite cabane et dirent audit suppliant qu'il se délogeât, ou autrement ledit Emblardin était délibéré de lui faire déplaisir et de mettre ou faire mettre le feu en ladite cabane ou loge. Auxquels Villenoue et Chaze ledit suppliant répondit qu'il se délogerait très-volontiers pour avoir paix, mais qu'il ne savait où se mettre ni loger, et qu'il y penserait; et atant se partirent de lui lesdits Villenoue et Chaze. Et deux ou trois jours après, icelui Emblardin se transporta derechef au devant de ladite cabane ou loge, et audit suppliant dit telles paroles : « Michel Meschart, tu n'as pas fait ce « que t'avais mandé; je t'avais mandé que tu te délo- « geasses bientôt dont tu n'as rien fait. Mais par la « mort-dieu je te brûlerai toi, ta femme et enfans de- « dans ta cabane, car tu n'es pas pareil à moi. » Et les-

Digitized by Google

dites paroles dites et proférées, icelui suppliant dit audit Emblardin qu'il n'était pareil à lui, mais pourtant n'était pas de raison que l'on le délogeât de son héritage outre son gré, et qu'il ne se délogerait point pour ce qu'il ne savait où aller; et outre lui dit que s'il mettait feu en cabane ou maison qu'il eût, que lui en ferait autant. Et après plusieurs grandes paroles et menaces ledit Emblardin se partit et s'en alla; et icelui suppliant doutant les menaces dudit Emblardin et qu'il ne mît le feu de nuit et à heure indue en sadite cabane ou loge, s'en alla faire une autre cabane ou loge en un pré appelé La Garde, là où ledit Emblardin lui avait mandé par avant qu'il se délogeât. Et en ladite cabane ou loge mit sa femme et enfans, et illec demeura environ quatre mois. Et environ la fin desdits quatre mois pour ce qu'il fallait serrer les blés et iceux mettre en sauf et aussi les noix, et que les blés et noyers d'icelui suppliant étaient près de la première cabane ou loge, icelui suppliant mena et conduisit en sadite première cabane ses enfans, pour recueillir et amasser les noix, son bétail, pour peur qu'il n'entrât ès vignes et pour être mieux gardé par sesdits enfans, et laissa sa femme en la seconde avec deux ou trois enfans et une femme qui appareillaient à boire et à manger aux enfans qui étaient dans la première cabane, et tous les jours leur portaient à boire et à manger, car n'y avait pas grand' distance de l'une cabane à l'autre, et aussi l'on ne faisait feu que en la seconde cabane. Et certain jour ensuivant, la femme dudit suppliant cueillant la chenevière au plus près de la première cabane ou loge, vint à elle ledit Emblardin lequel lui dit : « Avez-vous fait revenir de-« meurer vos enfans en la cabane ou loge que vous

Digitized by Google

« avais défendue, vous vous en repentirez et vaudrait « mieux que vous n'en eussiez rien fait; » et après lui demanda qu'était la chose qu'elle aimait le mieux. Laquelle lui répondit que après Dieu c'était son mari et ses enfans, et alors ledit Emblardin lui dit : « Garde- « les bien. » Et atant se partit d'elle en disant : « Re- « commandez-moi à votre mari. » Et deux ou trois jours après, la fille dudit suppliant, en dressant et mettant à point le chanvre en gerbes que les pourceaux avaient fait tomber et traînaient parmi le champ, ouït que ledit Emblardin arriva en son hôtel de la Jonchère, et incontinent qu'il fut arrivé, demanda à Marguerite Vigière, sa chambrière, comment il lui allait et comment elle se portait? Laquelle Marguerite lui répondit et lui dit telles paroles : « Monseigneur, il me va très- « bien, si ne fut ce Michel Meschart; car il va tous les « jours au Crest où ils demeurent, vient coucher en sa « cabane ou loge avec ses enfans, et j'attends l'heure « qu'il aura mis la bosse (1) ou épidémie en ladite « cabane, et ladite bosse aura baillé à quelqu'un de « ses enfans. » Et alors ledit Emblardin dit à ladite Marguerite, sa chambrière : « Le fait-il? » Laquelle chambrière lui répondit : « Oui vraiment, Monsei- « gneur, car tous les jours je lui vois aller et entrer en « ladite ville du Crest. » Et lors ledit Emblardin dit à ladite Marguerite, sa chambrière : « Par la mort-dieu, « avant trois jours, nous en ferons le plus beau feu qui « fut onc fait au pays d'Auvergne. » Et lesdites paroles ouïes, ladite fille les rapporta audit suppliant son père, et à cette cause icelui suppliant, pour doute du feu et que ses enfans n'eussent mal, s'en alla coucher dans

(1) Maladie pestilentielle. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

ladite cabane ou loge avec eux, combien qu'il n'y eût accoutumé d'y coucher, mais couchait toutes les nuits en l'autre cabane où était sa femme.

Et le lendemain, ledit suppliant, après ce qu'il eut fait sa besogne sur le soir, prit sa mule et s'en alla quérir de l'avoine à Saint-Amant, qui est près d'illec, et après s'en retourna en ladite cabane pour y cuider coucher; mais ses enfans lui dirent qu'il valait mieux qu'il s'en allât coucher dans l'autre cabane avec leur mère, et qu'ils se garderaient bien. Et par ce, ledit suppliant, à la faveur et requête de sesdits enfans, s'en alla coucher en la cabane où était sadite femme, et en l'autre cabane laissa cinq enfans, dont l'un avait dix-huit ans, l'autre douze, l'autre dix, l'autre huit et l'autre deux et demi, entre lesquels y avait une fille de douze ans, et tous les autres étaient mâles. Et cette nuit, environ minuit, ou au premier sommeil, l'on vint mettre le feu en ladite cabane, tellement qu'elle fut toute arse et brûlée et tous lesdits enfans ars et brûlés; et icelui qui mit le feu en ladite cabane ou loge, afin que lesdits enfans ne se échappassent et sauvassent, mit au devant de la porte d'icelle cabane une claie de rameaux et l'acota d'un banc et d'un bât de ladite mule, et après, pour couvrir sa malice, mit du feu en la raze de ladite cabane et du bois, un fagot ou deux de piboust (1), qui est un bois aussi aisé à brûler que est paille, et contre ledit feu mit cinq ou six pierres, afin que l'on dît que lesdits enfans le soir avaient cuit des pommes et que eux-mêmes avaient mis le feu ou laissé le feu tout découvert au plus près dudit bois. Et de ladite cabane embrasée et pleine de feu, l'un des varlets

(1) *Piboust*, peuplier. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

dudit Emblardin vint à la cabane où était couché ledit suppliant, et lui dit que sa cabane était brûlée et ses enfans ars morts. Et pour ce que ledit suppliant, comme courroucé et déplaisant, commença à dire : « Ah ! triste Emblardin Bourc, tu as bien fait ce que tu « m'avais dit et promis, » à quoi un des varlets dudit Emblardin, nommé Étienne Jullart de Proteys, pour cuider décharger ledit Emblardin, son maître, dit qu'ils avaient trouvé lesdits enfans qui faisaient cuire des pommes, buvaient et faisaient grande chère en eux chauffant, et que ledit feu avait été mis par eux, et non par autre. Et alors un nommé Antoine Giraude dit audit Étienne Jullart qu'il n'était pas vrai ; que ce soir bien tard, il se trouva à ladite cabane ou loge pour rendre une corde qu'il avait empruntée, et à l'heure qu'il la rendit trouva que lesdits enfans étaient tous couchés, et qu'il n'y avait feu ni demi en ladite raze ni en ladite cabane. Et deux ou trois jours après ledit cas advenu, ledit suppliant rencontra ladite Marguerite Vigière, chambrière dudit Emblardin, sous des noyers, qui amassait les noix dudit Emblardin, à laquelle il dit telles paroles : « Mauvaise vieille, tu m'as « bien puni. » Et ladite Marguerite lui répondit : « Si « tu en parles guères, il te meschera plus largement. » Et à cette cause, ledit suppliant eut grande suspicion sur elle, et se douta qu'elle-même eût mis le feu en ladite cabane, ou quoi que soit, que par son moyen et conseil il eût été mis. Et tantôt après, ledit Emblardin, au contemps dudit cas, donna congé à ladite Marguerite, et la jeta et mit dehors de son hôtel ; laquelle Marguerite, en s'en allant, faisait de grands regrets en disant : « Ah ! traître ribaud, tu m'en fais aller après « que tout est gâté. » Et ce fait, pour ce que l'on accu-

Digitized by Google

sait ladite Marguerite dudit cas et disait-on communément au pays qu'elle l'avait commis, à tout le moins en était cause, et le lui reprochait-on et à ses enfans, icelle Marguerite, pour s'en cuider purger et laver, obtint de l'official de Clermont lettres de monition contre ceux qui l'accusaient et chargeaient de la mort desdits enfans, laquelle monition elle fit publier au prône de l'église, et ledit suppliant, pour et afin d'être reçu à opposition à l'encontre de ladite monition, obtint lettres dudit official de Clermont, par vertu desquelles ladite Marguerite fut citée par-devant ledit official pour apporter lesdites lettres de monition, et pour voir recevoir ledit suppliant à opposition.

Et ladite journée tenue par devant ledit official de Clermont, ledit suppliant, en s'en retournant de Clermont au Crest dont il était, lui étant auprès de la croix Aguillon, vit ladite Marguerite accompagnée d'un homme à cheval; et quand furent près d'Aubière, prirent leur chemin par Aubière, et ledit suppliant prit le sien par le chemin qui allait au Crest, en passant à Prat; et audit lieu de Prat séjourna un petit, jusques à ce que la pluie fut passée, et après se partit, et quand fut au-dessus de l'hôtel de l'abbaye de Bonneval, vit que ladite Marguerite prenait le chemin qui allait à Hourset, et l'homme qui était avec elle prenait le chemin qui allait au Crest; lequel homme ledit suppliant rencontra au-dessous de l'hôtel et maison de l'abbaye de Saint-Andry du jour que nuit, auquel il demanda que était devenue la femme qui était avec lui quand passait par Aubière. Lequel lui dit qu'elle avait pris le chemin par Hourset, et qu'elle venait de Clermont de plaider à l'encontre d'un homme qui l'avait accusée d'avoir brûlé ses enfans, mais qu'elle lui montrerait

Digitized by Google

qui l'avait faussement accusée et lui ferait dépendre plus qu'il n'avait vaillant. Et atant se partit ledit suppliant dudit homme, bien courroucé contre ladite Marguerite de ce qu'elle le menaçait ainsi fort, combien qu'elle eût tort et fût cause de tout son mal; et s'en vint en un pré où il trouva une sienne fille nommée Michelle, à laquelle il demanda s'il y avait que boire, laquelle lui répondit que non, mais que Catherine sa sœur, aussi fille dudit suppliant, en était allée quérir. Et en ce disant, une jeune fille nommée Gaspare, chambrière dudit Emblardin Bourc, arriva, qui venait d'apporter à boire aux ouvriers, qui ouït que ledit suppliant demandait à boire à sa fille, lui dit qu'elle avait à boire s'il en voulait; lequel suppliant prit la bouteille que ladite Gaspare avait et but, pour la grande soif qu'il avait, pour ce qu'il faisait chaud, deux ou trois fois. Et lui étant audit pré, coupa un bâton de saule, et ledit bâton coupé, se partit d'illec, traversa les prés de la rivière, et s'en alla audevant de la maison de Navez, et de ladite maison prit son chemin en tirant vers les Martres. Et quand fut au grand chemin tirant d'Hourset à Baire et tirant de Mouton aux Martres, vit ladite Marguerite qui s'en allait le grand chemin de Baire, et tout ému et courroucé, ayant en son cœur à mémoire que ses cinq enfans avaient été ainsi ars et brûlés, et qu'on disait que ladite Marguerite l'avait fait, et la voyait devant lui, de deuil et de déplaisance qu'il avait, alla vers elle et dudit bâton de saule lui donna deux ou trois coups tant sur les bras que sur la tête. Desquels coups ladite Marguerite, par faute d'être pansée ou autrement, est depuis allée de vie à trépas.

A l'occasion duquel cas, ledit suppliant s'est absenté du pays et n'oserait jamais converser, demeurer ni re-

Digitized by Google

paraître, si notre grâce et miséricorde ne lui était sur ce impartie, si comme il dit. Humblement requérant, que, attendu qu'il est chargé de femme et enfans, que tout le temps de sa vie, il s'est bien et notablement gouverné sans avoir été repris ni convaincu d'aucun autre vilain cas, blâme ou reproche; que ledit cas il a commis comme forcené du grand déplaisir que lui avait et a été fait par ladite Marguerite, ou à son pourchâs et requête, nous lui veuillons sur ce impartir notre dite grâce et miséricorde.

Pourquoi nous, ces choses considérées, voulant miséricorde préférer à rigueur de justice, avons audit suppliant, en faveur de sa dite femme et enfans au cas dessus dit, quitté, remis et pardonné, et, par la teneur de ces présentes, quittons, remettons et pardonnons le fait et cas dessus déclaré, avec toute peine, offense et amende en quoi, pour occasion dudit cas, il peut être encouru envers nous et justice.

Charles, par la grace de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présens et à venir : nous avoir reçu l'humble supplication de Pierre Bery, pauvre homme de labour, âgé de trente-deux ans ou environ, demeurant en la paroisse de Saint-Martin-de-Viel-Bellesme, contenant :

Que le mardi, septième jour du présent mois d'avril, environ trois heures après-midi, lui étant en son hôtel, présent Jehan Bery, fils de Mace Bery, et Jehan

Digitized by Google

fils Aimar Verdier, jeunes enfans, dit à sa femme qu'il allait en l'hôtel de Thomas Bery, son frère, pour appareiller à souper à la famille de Guillaume Maumatin et à Guillemette Bery, sa sœur, qui étaient venues de Frenay pour leurs affaires, et aussi pour traiter et appointer du mariage d'icelle Guillemette, et aussi pour partir et diviser certains biens qu'ils avaient communs entre eux. Lequel suppliant demeura et se tint audit hôtel dudit Thomas, son frère, où ils firent bonne chère, jusques environ dix heures de nuit qu'il s'en retourna en son hôtel, accompagné de Imbert Bery, son autre frère, où ils trouvèrent l'huis fermé et la femme dudit suppliant couchée et ses enfans, et avec elle un jeune fils, de l'âge de vingt-deux ans ou environ, nommé Michel Bery, compère et cousin germain d'icelui suppliant. A laquelle femme ledit Imbert Bery dit : « Ouvrez ; » et adonc icelui Michel répondit en venant ouvrir l'huis, tout nu : « Vos places sont « prises, » en soi retournant sur le lit pour soi habiller. Et après qu'ils furent entrés, icelui Imbert dit audit Michel en souriant telles paroles ou semblables : « Ah ! ah ! sire, êtes-vous couché avec les jeunes « femmes ? » Et assez tôt après, ledit Michel s'en partit et alla coucher en l'hôtel de Colin Bery, son père, qui est demeurant près l'hôtel dudit suppliant ; et cuida lors ledit suppliant envoyer coucher ledit Imbert, son frère, avec ledit Michel, lequel n'y voulut aller, mais couchèrent ensemble. Et tantôt après qu'ils furent couchés, icelui suppliant dit à sadite femme : « Tournez-« vous droit à moi, » en la voulant accoler, dont elle se courrouça à lui et l'égratigna sur la main, et lui dit : « N'avez-vous honte ; car Imbert, votre frère, « nous entendra ; » et ne voulut lors obtempérer à sa

Digitized by Google

volonté; et ce fait, s'endormirent jusques au mercredi matin, huitième jour dudit mois, que ledit suppliant dit à sa dite femme : « Levez-vous, levez-vous, si ferez « votre ménage; ces femmes viendront tantôt ici, et « votre ménage sera encore à faire : ce vous sera grand « honte. » Et adonc elle se leva, et après ledit suppliant, son mari, qui lors se prit à causer et noiser à elle en lui disant : « Vraiment, madame, il fallait que « vous eussiez au soir compagnie; vous n'eussiez osé « coucher toute seule, et autrefois m'avez dit que vous « coucheriez bien toute seule; ne pouviez-vous aller « quérir les filles de Aimar Verdier, notre voisin ? » Auquel elle répondit : « Nous ne pensions nul mal. » Et il dit : « Je crois bien que non; mais je ne voudrais pas « que mon frère Imbert, qui est présent, y couchât « seul. » Lequel Imbert dit lors que ledit Michel était plus hardi que lui, et qu'il n'y voudrait pas seul coucher. Et derechef prit à causer à sa femme parce qu'elle n'était pas allée quérir les filles dudit Aimar Verdier pour coucher avec elle, et lui disait : « Si j'eusse au « soir amené ces hommes qui s'en voulaient venir avec « moi, quel honneur vous eussiez eu ! J'eusse mieux « avoir perdu tout tant que j'ai de bœufs et de vaches, « et qu'ils fussent tous morts. » Et en cette heure dit à sa dite femme : « Il vous vaudrait mieux que tout tant « que vous avez de vaches, pourtant si vous les avez « bien, qu'elles fussent mortes toutes roides. Si je ne « meurs avant qu'il soit un an ou qu'il soit nuit, je « vous coucherai bien, et vous le rendrai. » Et assez tôt après, environ huit heures du matin, Mace Bery, frère dudit suppliant, arriva en son hôtel, et après aucunes paroles, lui dit : « Sont point ici ces femmes ve- « nues? » Et il lui répondit que non, et pensait que la

Digitized by Google

femme dudit Maumatin fût malade, parce qu'elle avait soupé trop tard; et ce fait s'en allèrent voir s'ils rencontreraient lesdites femmes, et laissèrent ledit Michel qui là était survenu avec la femme dudit suppliant, et ne revint icelui suppliant à son hôtel jusques à ce qu'il eût ouï messe, avec lesdites femmes, à la chapelle de la Maladrerie de Bellesme. Et après qu'il fut retourné de ladite messe, tout courroucé, marri et déplaisant des choses dessus dites, dit, après autres paroles, et en causant à sadite femme : « Pourquoi avais-tu mis « ce garçon coucher avec toi ? » Et elle lui répondit qu'ils ne pensaient à nul mal, et étaient trois de leurs enfans couchés entre eux deux. Et lui dit qu'il ne savait; et aussi lui demanda si les petits draps dudit Michel n'étaient pas derrière le chevet du lit; et elle lui répondit : « Par mon ame, je ne sais s'il en avait ou non. » Et alors il lui dit : « Je t'en crois; tu ne voulais pas au « soir que je allasse à toi, et l'autre y avait bien été. » A quoi elle répondit : « Je ne daignerais, et n'en crains « homme », en voulant faire serment sur le livre qu'il n'en était rien. Et adonc icelui suppliant lui dit : « En « veux-tu faire bruit, tu ne m'as pas assez fait de dés- « honneur ? » Et ce dit, courroucé de ces dites choses, prit sadite femme, et lui donna un coup de poing par les épaules, et par les joues plusieurs paumes, dont elle se prit à crier. Et audit cri vint une sienne voisine, femme de Aimar Verdier, et sitôt qu'il la vit, laissa sadite femme, et s'en alla seoir sur une selle près du feu, pensant en lui-même le déshonneur et déplaisir que lui avait fait sa dite femme, en murmurant en son courage, et disant à lui-même certaines paroles dont il n'est record. Et après, dit à sa dite femme : « Donne-moi à dîner, donne. » Et incontinent elle mit la nappe et le

Digitized by Google

pain dessus, en lui disant qu'il fît des soupes, et après, lui fit son écuellée et lui bailla de la chair. Et comme il était à table, ladite femme de Verdier s'en alla à son hôtel, combien que ledit suppliant la requît plusieurs fois de dîner avec eux. Et incontinent après que icelle femme fut partie, dit à sa dite femme : « Viens dîner, viens ; » et elle lui répondit qu'elle ne daignerait, et ne sait si elle mangea ou non, combien qu'il lui semble qu'elle mangea deux ou trois morceaux. Et après qu'il eut dîné, non refroidi, mais étant toujours en mauvaise colle, s'en issit hors de son dit hôtel et prit une poignée de verges de bois, et s'en retourna en son hôtel, duquel il ferma tous les huis, et prit sa dite femme par les bras, en lui disant : « Dépouille-toi tôt. » Et elle répondit : « Hélas ! mon ami, pourquoi ? » — « Tu te dépouilleras tôt, ou je te couperai la gorge, » en mettant la main à un sien couteau. — « Au moins, dit-elle, laisserai-je ma chemise ? » — Et il lui répondit : « Tu te dépouilleras toute nue, et si tu cries je te couperai la gorge. » — « Pour Dieu, merci, mon ami, « j'en diarerai ; je vous requiers pardon, car, sur mon « ame, je ne suis pas coupable. » Et ce fait, la prit par un des bras, et la battit desdites verges en lui donnant plusieurs coups en pleurant, et lui disant : « Tais-toi, « chienne, matine, tu m'as mis en une si mauvaise « colle que j'ai grand peur que tu me fasses faire un « mauvais fait. Tu ne me prises rien ; il t'est avis pour-« tant, si je suis mal habillé, que je ne suis que un « paillard, et je t'ai bien vêtue, » en la battant desdites verges ; et icelle femme criait : « Pour Dieu, « merci, laissez-moi aller coucher notre fille qui crie. » Et il lui dit : « Il ne m'en chaut, je voudrais que toi et « elle fussiez en paradis. » Et elle répondit : « Ce vou-

Digitized by Google

« drais-je, mon ami, et toi aussi. » Au bruit et cris desquels revint la femme dudit Verdier, qui trouva les huis fermés, et bouta si fort contre l'un desdits huis, qu'elle l'ouvrit et entra, et dit audit suppliant, en le tenant de sa puissance : « Mon compère, pour Dieu, « laissez-la, et n'avez-vous honte ? » Et lors il la laissa, et sitôt qu'elle fut hors de ses mains, elle s'enfuit hors dudit hôtel toute nue, et rencontra devant ledit hôtel Michel Bery, qui était venu audit cri et pour apaiser la noise. Et ainsi que ladite femme dudit Verdier tenait ledit suppliant, et l'apaisant au mieux qu'elle pouvait, elle vit ledit Michel et la femme dudit suppliant nue, et dehors ledit hôtel; auquel Michel elle dit : « Rame- « nez-la, mon ami. » Ce qu'il fit volontiers, non pensant à nul mal; et en la ramenant, elle s'efforça de bouter icelui Michel, pour doute de la fureur et chaleur d'icelui suppliant son mari. Toutefois, icelui Michel la ramena dedans ledit hôtel, et ce voyant, ledit suppliant fort ému et échauffé vint à icelui Michel qui était bien près du seuil de l'huis de son dit hôtel, et de chaud sang et chaude colle, par tentation de l'ennemi, tira son couteau, et lui en donna un seul coup en la cuisse. Par lequel coup ainsi donné, qui fut environ deux ou trois heures après midi, icelui Michel tantôt après, c'est à savoir heure de complies, après qu'il eut pardonné sa mort audit suppliant, par faute de bon gouvernement ou autrement, il alla de vie à trépassement.

Pour occasion duquel cas ainsi advenu que dit est, ledit suppliant doutant rigueur de justice, fit absence du pays auquel il n'oserait jamais sûrement retourner ou converser, si nos grâce et miséricorde ne lui étaient sur ce imparties. Requérant humblement que, attendu

Digitized by Google

qu'il fit ledit coup de chaud sang et de chaude colle; et que si ledit feu Michel Bery, qui était son cousin-germain et compère, ne fût survenu d'aventure, quand sa femme était nue hors dudit hôtel, jamais ne lui eût rien fait ni demandé; que icelui Michel lui a pardonné sa mort, et aussi que les parens et amis charnels dudit suppliant ont fait appointement et satisfaction aux père et mère d'icelui feu Michel. Pour occasion dudit cas, la charge de femme et de quatre petits enfans que a icelui suppliant, qui sont en aventure de tourner à mendicité, et que en autres cas il a toujours été de bonne vie, renommée et honnête conversation, sans jamais avoir été atteint ni convaincu d'aucun autre vilain cas, blâme ou reproche, nous lui vueillons sur ce impartir nosdites grâce et miséricorde.

Pour quoi nous, ces choses considérées, voulant miséricorde préférer à rigueur de justice, audit Pierre Bery, suppliant, avons quitté, remis et pardonné, quittons, remettons et pardonnons le cas et fait dessus dit, avec toute peine, offense et amende en quoi, pour occasion d'icelui, il pourrait être encouru envers nous et justice.

Charles, par la grâce de Dieu, Roi de France, savoir faisons à tous présens et à venir : nous avoir reçu l'humble supplication de Fourcault Lion, Jehan Lion, Petit-Jehan, enfans dudit Fourcault, laboureurs, demeurant à Voisines, de Jehan Guiot, fils de Jehan Guiot de Chamerays et Etiennette sa sœur, femme dudit Petit-Jehan Lion, contenant :

Que puis un an en çà, ledit Fourcault Lion traita

Digitized by Google

le mariage de sondit fils avec ladite Etiennette, de l'âge de vingt ans, lors bien famée et renommée par ses voisins, et après ledit mariage consommé, ledit Fourcault mit ceux mariés demeurer avec lui. Et assez tôt après, vint un appelé Pierre Cornot, prêtre, curé dudit lieu de Voisines, lequel avait eu puis naguère ladite cure par la permutation d'une autre qu'il soulait tenir en Bourgogne et laquelle il avait délaissée pour la mauvaise renommée qu'il avait, et la vie dissolue qu'il tenait, comme la commune renommée en était. Et lequel crué, tantôt après qu'il fut demeurant en ladite paroisse de Voisines, trouva tous les moyens qu'il put d'avoir compagnie charnelle avec ladite Etiennette qui était nouvellement mariée, comme dit est. Pour parvenir à sa mauvaise intention, prit grande familiarité avec ledit Fourcault, tellement que ledit Fourcault lui prêtait souvent de ses biens, comme blé et argent, et lui faisait plusieurs autres plaisirs comme il devait faire à son curé. Lequel curé fréquenta si souvent l'hôtel dudit Fourcault que, par paroles séducieuses et par frauduleuses promesses, il fit tant que ladite fille se consentit à accomplir sa mauvaise volonté, et de fait la connut par plusieurs fois charnellement, et tellement que commune fame et renommée en fut audit lieu de Voisines et au pays d'environ. Et ce venu à la notice et connaissance dudit Fourcault et dudit mari de ladite Etiennette, appelé Petit-Jehan Lion suppliant, ils en furent moult troublés et courroucés, et incontinent ledit Fourcault, le dit-on, fit dire audit curé en semblables paroles : « Monseigneur le curé, je vous tenais mon bon « ami, et vous ai prêté mon blé et mon argent, et fait « tous les plaisirs et civilités que je peux en mon hôtel, « et on m'a dit que vous n'avez conversé en mon hôtel

Digitized by Google

« que pour me porter déshonneur et à mon fils, et que « vous avez déçu et déshonoré Etiennette, sa femme, et « par grande trahison; » en lui disant qu'il n'en était pas content de lui, et ne serait au temps à venir, s'il trouvait la chose être vraie. Lequel curé lui répondit : « Fourcault mon ami, pour mille choses je ne vous « voudrais faire ni consentir à faire tel déplaisir ni tel « outrage à vous, vos enfans ni à votre hôtel, et n'est « pas vrai ce qu'on en dit. » Et dit aussi ledit curé qu'en cas que, par mille manières, il trouverait icelui curé en être coupable, il soumettait son corps à en faire toute sa volonté et déplaisir. Mais ce nonobstant, ledit curé continua toujours à converser avec ladite Etiennette pour accomplir sa volonté d'elle, ainsi qu'il faisait par avant. Laquelle chose vint de rechef à la notice dudit Fourcault Lion, lequel fut conseillé par aucuns, ses amis, que, pour obvier à plus grand inconvénient, il en fît mener ladite Etiennette au lieu de Chamerays, à l'hôtel de ses père et mère, afin que pendant ledit temps le murmure et le langage qui était en la ville de Voisines de la conversation que ladite Etiennette et ledit curé faisaient ensemble, cessât, et que icelui curé se abstînt du tout de sa mauvaise volonté. Adonc ledit Fourcault envoya ladite Etiennette en l'hôtel de sesdits père et mère, laquelle chose venue à la connaissance dudit curé il en fut moult courroucé et déplaisant, et vint dire audit Fourcault semblables paroles : « Four- « cault, on m'a dit que vous avez envoyé votre fille « Etiennette à Chamerays pour les paroles qu'on publie « en cette ville, d'elle et de moi, dont de tout le fait il « n'en est rien; et me semble que c'est blâme et déshon- « neur que vous lui baillez et à moi aussi, car, comme « autrefois vous ai dit et le dis encore, quand vous

Digitized by Google

« trouverez qu'il soit vrai, je vous abandonne mon « corps pour en faire à votre volonté; » en le priant que pour garder et réparer leur honneur il la renvoyât quérir, et que, incontinent qu'elle serait retournée, il s'en excuserait devant ledit Fourcault et ses enfans et autres, ses amis, de la charge qu'on lui baillait et à elle, et qu'il se rapportait à elle si onc dudit fait ni de déshonneur il l'avait requise, et qu'elle en dît en la présence dudit Fourcault et desdits supplians et en sa conscience ce qu'il en était afin que leur honneur fût gardé et que le langage qui en était cessât du tout. Et cuidait ledit curé que ladite Etiennette se parjurât pour céler leur vice, espérant que après ils converseraient ensemble comme par avant. Et à la grande instance que fit ledit curé près d'icelui Fourcault de faire retourner ladite Etiennette audit lieu de Voisines, ledit Fourcault procura tant, que ladite Etiennette retourna audit lieu de Voisines et y arriva, le mardi avant la nativité Notre-Seigneur dernièrement passée, en l'hôtel du Petit-Jehan Lion, son mari, lui confiant ès paroles dudit curé lequel si grandement s'en excusait. Et assez tôt après que ladite Etiennette fut arrivée audit lieu de Voisines, en l'hôtel de sondit mari, ledit Fourcault Lion envoya quérir ou lui-même alla quérir ledit curé pour souper avec lui. Lequel curé y vint, et quand ils eurent soupé, ledit Fourcault le mena en l'hôtel et en la chambre de ladite Etiennette et de sondit mari, auquel hôtel étaient ledit mari, Jehan Lion, son frère, et ledit Jehan Guiot, frère de ladite Etiennette, lesquels tous ensemble, parce que par avant la venue dudit curé, ils avaient su par ladite Etiennette la vérité du cas, et voyant la grande iniquité dudit curé, et que à son pourchas et sous couleur de son faux serment ils avaient fait remontrer, et

Digitized by Google

voyant qu'il tendait encore à la décevoir et persévérer dans sa damnable volonté, conspirèrent de faire venir ledit curé audit hôtel et que, quand y serait, ils le battraient, non pas qu'ils eussent intention de le faire mourir. Et incontinent que lesdits Fourcault et curé furent en ladite chambre, en laquelle étaient ledit Petit-Jehan Lion, mari d'icelle Etiennette, et Jehan Lion, son frère germain, enfans dudit Fourcault; et ledit Jehan Guiot, frère germain de ladite Etiennette, et aussi ladite Etiennette, ledit Fourcault Lion commença à parler et dit à icelle Etiennette telles paroles : « Ma belle-« fille, voici cy messire Pierre, notre curé, qui est venu « pour soi excuser en la présence de nous tous, et de-« vant toi, de la taille qu'on lui baille et à toi-même, « de la conversation et compagnie indécente et déshon-« nête qu'on veut dire que avez eue ensemble, et s'en « rapporte en partie à toi d'en dire et certifier la vérité « devant nous qui sommes ici. » En la requérant qu'elle en dît la vérité. « Il est vrai que messire Pierre qui est « ici en votre présence, mon curé et mon père spiri-« tuel, m'a faussement déçue, et de moi et de mon « corps a fait tout son vouloir, et m'a connue charnel-« lement par plusieurs fois, tant en l'étable de l'hôtel « comme au grenier de sondit frère, et en autres lieux. » A laquelle Etiennette répondit ledit curé qu'elle mentait, en l'appelant truande et mauvaise garse. Et lors il prit un mouchon de feu tout allumé et en cuidant frapper ladite Etiennette. Mais icelle Etiennette lui jeta des cendres au visage, lesquelles cendres ledit Fourcault lui avait chargé de les tenir sur soi, dès avant le souper, pour les jeter contre la face dudit curé, pour le aveugler, ce qu'elle fit en la grande déplaisance qu'elle était. Et lors ledit Petit-Jehan Lion, mari de

Digitized by Google

ladite Etiennette, voyant les choses dessus dites, et la mauvaise trahison que lui avait faite ledit curé, ouïe la confession de ladite femme, qui confessa comme ledit curé l'avait ainsi déçue et eu sa compagnie charnelle, et que ledit curé avait pourchassé et induit sondit père de faire retourner en ladite ville sadite femme pour continuer en sa volonté, icelui Petit-Jehan Lion, par chaude colle, prit un bâton non ferré et commença à férir et à battre ledit curé, requérant à ses frères lui aider à le battre; et de fait le battirent ensemble, tant de bâtons, de verges, comme de la tête d'une pièce de fer enmanchée d'un manche de bois, sans autre glaive, non espérant le tuer, navrer ou blesser en manière qu'il en mourût, mais seulement le battre afin qu'il n'osât plus converser avec ladite Etiennette. Et avec ce, lesdessus dits prirent sa robe et son chaperon et sa bourse, en laquelle avait environ cinq gros, lesquels ils prirent et jetèrent la bourse au feu. Et ce fait, ledit Fourcault chargea sur son col ledit curé et l'emporta hors l'hôtel dudit Petit-Jehan; et après le mirent sur une civière. Lesdits Petit-Jehan Lion, mari de ladite Etiennette, et Jehan Guiot, frère d'icelle Etiennette, firent porter ledit curé sur son lit, en l'hôtel de la cure, auquel était le clerc dudit curé, auquel clerc icelui Fourcault dit qu'il allât voir son maître, et qu'il avait ouï dire qu'il était trop bien battu. Et le lendemain ledit curé se fit mener à Langres pour soi faire guérir, mais au bout de huit jours après, pour occasion des coups et d'autres qu'il avait eus en sa personne pour la mauvaise vie qu'il menait, il alla de vie à trépassement.

Pour occasion duquel cas lesdits supplians, excepté ladite Etiennette qui est détenue prisonnière, se sont absentés, et n'oseraient jamais converser ni reparaître

Digitized by Google

au pays, sans avoir sur ce nos grâce et rémission. En nous humblement requérant, que attendu qu'ils n'avaient aucunement intention de tuer ledit curé, la grande continuation qu'il a faite d'avoir ainsi, comme dit est, connu charnellement ladite Etiennette, mêmement sous couleur de la bonne chère que lui faisaient ses père et mère et mari, qui lui faisaient plusieurs plaisirs comme à leur curé, et le déshonneur qu'il leur a fait, comme la commune renommée en est au pays, il nous plaise sur ce leur impartir notre dite grâce.

Pour quoi nous, ces choses considérées, voulant miséricorde préférer à rigueur de justice, auxdits supplians et à chacun d'eux avons quitté, remis et pardonné, quittons, remettons et pardonnons, le cas et fait dessus déclaré, avec toute peine, offense et amende en quoi, pour occasion d'icelui, ils peuvent être encourus envers nous et justice.

Digitized by Google

RELATION

DE LA

PRISE DE LA BASTILLE,

LE 14 JUILLET 1789,

PAR UN DE SES DÉFENSEURS.

[Il existe un grand nombre de relations de la prise de la Bastille, écrites par des vainqueurs ou du moins par des narrateurs qui ont prétendu avoir pris une part glorieuse et active à cette journée. Les Archives générales du royaume nous fournissent le récit d'un des vaincus, qui nous fait voir, lui, les scènes de l'intérieur du château pendant que la colère du peuple grondait à ses portes.

Officier du régiment suisse de Salis-Salmade, l'auteur commandait la portion valide de la garnison assiégée. Sa narration est empreinte de véracité, et, beaucoup plus étendue qu'un compte rendu dans *la Bastille dévoilée* (deuxième livraison, page 87) par les soldats invalides, elle se trouve d'accord avec ce dernier récit pour le petit nombre de faits rapportés dans celui-ci. La faiblesse de M. de Launay y est peinte avec vivacité, et le tableau des alternatives de frayeur et d'espoir des Suisses prisonniers, promenés dans Paris, est au plus haut point dramatique.]

En conséquence des ordres que j'avais reçus la veille de M. le baron de Bezenval, je partis le 7 juillet à

Digitized by Google

deux heures du matin du Champ-de-Mars avec un détachement de trente-deux hommes et un sergent. Je traversai Paris sans aucune difficulté, et j'arrivai à la Bastille où on me laissa entrer avec ma troupe, sans me reconnaître. On logea mon monde dans une salle d'armes au-dessus des chambres des Invalides dans la première cour.

Dans les premiers jours de mon entrée dans ce fort, le gouverneur me fit voir la place, les endroits qu'il croyait être les plus faibles et par où il craignait d'être attaqué. Il me fit voir aussi les précautions qu'il avait prises et les préparatifs qu'il avait faits pour se mettre mieux à couvert; ils consistaient à avoir fait boucher quelques créneaux et des croisées tant dans sa maison que dans la Bastille par où il craignait qu'on pût tuer du monde à coups de fusil; à en avoir fait ouvrir d'autres qu'il jugeait être de plus de défense; à avoir fait renforcer un mur dans un oreillon du bastion du jardin du gouverneur; à avoir fait amener quelques voitures de pavés qu'il fit monter sur les tours, et avoir fait faire des pinces pour abattre les cheminées, afin de jeter les décombres sur les assiégeans. Il se plaignait souvent de son peu de garnison et de l'impossibilité dans laquelle il était de pouvoir garder la place s'il était attaqué. Il me permit de lui dire ma façon de penser sur toutes ces précautions. Je lui fis envisager, ainsi que M. du Pujet, que ses craintes étaient mal fondées, que la place était forte par elle-même, que la garnison était assez nombreuse, si chacun voulait faire son devoir, pour pouvoir la défendre jusqu'à ce que l'on puisse être secouru.

Le 12 juillet, vers le soir, on apprit dans la Bastille qu'on se disposait à attaquer le magasin des poudres

Digitized by Google

de l'Arsenal. M. du Pujet, lieutenant de Roi de la Bastille, étant en même temps commandant de l'Arsenal, ne voulant point abandonner les poudres qui s'y trouvaient, et jugeant que la garnison de l'Arsenal consistant en une compagnie d'Invalides n'était pas assez forte pour le défendre, engagea M. de Launay à prendre les poudres dans l'intérieur de la Bastille; il y consentit. En conséquence mon détachement fut employé toute la nuit du 12 au 13 à transporter ces poudres du magasin dans la Bastille. On les plaça dans la cour du puits, assez mal couvertes. M. le gouverneur ordonna la même nuit que la garnison eût à se retirer dans l'intérieur du château, ne voulant pas, au cas qu'il fût attaqué, défendre l'extérieur de la place, malgré la convention et les dispositions qu'il avait faites auparavant avec son état-major et les officiers de la garnison. Pour le détourner de ce projet, on fit en même temps observer à M. de Launay qu'il n'avait point de vivres dans la place, car mon détachement n'avait du pain que pour deux jours et de la viande pour un. Les Invalides n'avaient aucune espèce de provisions. Il fit entrer deux sacs de farine. En fait de munitions de guerre, il avait fait faire environ trois mille cartouches et quelques centaines de gargousses.

Voyant pendant la journée du 13, du haut des tours de la Bastille, les différens incendies qui se commettaient à l'entour de la ville, nous craignîmes que pareille chose n'arrivât autour de la place, ce qui aurait mis en danger les poudres qui se trouvaient alors dans la Bastille. C'est pourquoi je m'occupai à trouver un endroit où elles fussent plus en sûreté. Après avoir trouvé un souterrain ou cachot, je le fis voir à M. de Launay et à M. du Pujet qui le trouvèrent convenable.

Digitized by Google

Mon détachement s'occupa la matinée du 14 à enfermer ces poudres. M. du Pujet donna aux soldats deux louis de gratification.

On apprit dans la même matinée, que le voisinage de la Bastille ainsi que la bourgeoisie étaient alarmés de voir les canons braqués sur la ville, tandis qu'on devait savoir qu'il y avait dans ce moment une garde bourgeoise qui veillait à la sûreté publique; que cette garde ne pouvait pas faire le service avec confiance, se voyant menacée par les canons du fort. Sur ce bruit, le gouverneur ordonna qu'on dépointât les canons et qu'on les retirât. Il fit même boucher les embrasures avec des planches et du bois. Vers midi, vint un détachement de bourgeois armés. Il s'arrêta dans la première cour et demanda à parler au gouverneur, qui reçut quelques-uns d'eux dans le gouvernement. Je ne sais quel fut le sujet de leur conférence, ayant été pendant ce temps dans l'intérieur de la place. Une demi-heure après, M. de Launay entra dans la Bastille même avec un homme, qu'on me dit être un monsieur qui avait déjà été plusieurs fois à la Bastille, ayant une permission pour voir des prisonniers. M'étant joint à eux, j'appris par leur conversation que ce bourgeois demandait, au nom de la ville, qu'on descendît les canons des tours; qu'en cas qu'on vînt attaquer la place on ne fît pas de résistance, qu'on ne devait point faire la guerre à la nation, qu'il était inutile de verser le sang de citoyens, et qu'après avoir tué beaucoup de monde on serait toujours obligé de se rendre. Il demandait encore qu'on laissât entrer une garde bourgeoise pour défendre le fort conjointement avec la garnison. Le gouverneur lui répondit qu'il ne pouvait rendre la place à qui que ce fût, que

Digitized by Google

sa tête en répondait, et qu'il la défendrait si longtemps qu'il le pourrait; que cependant, pour tranquilliser la bourgeoisie, il avait déjà fait dépointer et retirer les canons, qu'il pouvait en assurer ses commettans, et qu'il lui donnait sa parole d'honneur que son intention était de n'insulter qui que ce fût, pourvu qu'on ne cherchât point à s'emparer de la place, et qu'on ne vînt point attaquer ni les ponts ni les portes. Il le conduisit au haut des tours pour prendre connaissance de la situation des canons afin qu'il pût rendre un compte plus exact de ses intentions. Après qu'il fut descendu, le gouverneur nous dit qu'il croyait que la chose était arrangée, et qu'il espérait n'être point attaqué; cependant le député partit assez mécontent. J'appris depuis que ce monsieur était M. de Corny, procureur du Roi à la ville.

Vers trois heures de l'après-midi, une troupe de bourgeois armés, mêlés de quelques Gardes Françaises, vint attaquer du côté de l'Arsenal. Ils entrèrent sans difficulté par la cour de l'arme dans la première cour, n'ayant laissé pour garder la porte qu'un Invalide. Le gouverneur n'avait pas même voulu qu'il fût armé. On monta sur le pont qui fermait la cour du gouvernement, et qui était levé. On coupa les balanciers auxquels les chaînes sont attachées, et le pont tomba. Cette opération pouvait se faire d'autant plus aisément que le gouverneur avait ordonné de ne point tirer sur les assiégeans avant de les avoir sommés de se retirer, ce qui ne pouvait se faire vu l'éloignement. Cependant les assiégeans tirèrent les premiers sur ceux qui étaient au haut des tours, ce qu'avaient déjà fait la veille différentes troupes qui passaient dans le voisinage.

Après avoir abattu le pont, on perça facilement la

Digitized by Google

porte à coups de haches, et la foule vint dans la cour du gouvernement et sur le pont de pierre qui conduit le long des cuisines au corps de la place, et l'on se disposait à agir de la même manière à cette porte, comme ils avaient fait à la première. On leur demanda ce qu'ils désiraient, et ce fut un cri général *qu'on baissât les ponts.* On leur répondit que cela ne se pouvait pas, et qu'ils eussent à se retirer, sinon qu'on les chargerait. On redoubla les cris *bas les ponts! bas les ponts!* alors on ordonna à une trentaine d'Invalides qui étaient postés dans les créneaux, aux deux côtés de la porte, de faire feu. Le gouverneur était monté avec trente hommes sur les tours. Les assiégeans tirèrent de leur côté sur les créneaux et sur ceux qui étaient sur les plateformes. Les assiégeans se retirèrent dans les cuisines qui sont à la droite du pont, et dans la cour du gouvernement, derrière le mur du chemin des rondes, et continuèrent de là à faire feu par les créneaux de ce mur, et par les croisées des cuisines. On revint une seconde fois à la charge, et on les fit retirer de même. Moi, avec mon détachement et une dizaine d'Invalides, j'étais posté dans la cour de la Bastille, en face de la porte. J'avais derrière moi trois pièces de canon de deux livres de balles, qui devaient être servies par douze de mes soldats pour défendre l'entrée de la place, au cas que les portes fussent forcées. Pour rendre plus difficile le projet que les assiégeans paraissaient vouloir exécuter, je fis, après la seconde attaque, percer deux trous dans le pont qui était levé, dans lesquels mon intention était de placer deux de ces canons; mais ne pouvant pas approcher d'assez près, à cause de la bascule du pont-levis, je les fis remplacer par deux fusils de rempart qui furent chargés à mitraille; mais on n'en fit pas grand

Digitized by Google

usage, parce que les assiégeans ne parurent plus qu'en petit nombre. D'ailleurs ils avaient amené une charrette de paille allumée, avec laquelle on avait mis le feu au gouvernement, et la placèrent ensuite à l'entrée du pont, ce qui nous empêcha de les voir. Ils avaient aussi amené trois pièces de canon de huit livres de balles, et un mortier qu'ils avaient mis en batterie dans le jardin de l'Arsenal, d'où ils tirèrent quelques coups vers le soir, mais qui ne firent aucun dommage. On y répondit de la place par quelques coups de canon. Les assiégeans voyant que leur canon n'était d'aucun effet, revinrent à leur premier projet de forcer les portes. Ils firent pour cela amener leurs pièces de canon dans la cour du gouvernement, et les placèrent sur l'entrée du pont, les pointant contre la porte. M. de Launay voyant ces dispositions du haut des tours, sans avoir consulté ni avisé avec son état-major et sa garnison, fit rappeler par un tambour qu'il avait avec lui. Sur cela, je fus moi-même dans la chambre et aux créneaux pour faire cesser le feu, la foule approcha, et le gouverneur demanda à capituler. On ne voulut point de capitulation, et les cris de *bas les ponts!* furent toute réponse.

Pendant ce temps j'avais fait retirer ma troupe de devant la porte, pour ne pas la laisser exposée au feu du canon de l'ennemi, duquel nous étions menacés. Je cherchai après cela le gouverneur, afin de savoir quelles étaient ses intentions. Je le trouvai dans la salle du conseil, occupé à écrire un billet, par lequel il marquait aux assiégeans qu'il avait vingt milliers de poudre dans la place, et que, si on ne voulait pas accepter de capitulation, il ferait sauter le fort, la garnison et les environs. Il me remit ce billet avec ordre de le faire

Digitized by Google

passer. Je me permis, dans ce moment, de lui faire quelques représentations sur le peu de nécessité qu'il y avait encore dans ce moment d'en venir à cette extrémité. Je lui dis que la garnison et le fort n'avaient souffert encore aucun dommage, que les portes étaient encore entières, et qu'on avait encore des moyens de se défendre, car nous n'avions qu'un Invalide de tué, et deux ou trois blessés. Il parut ne point goûter ma raison; il fallut obéir. Je fis passer le billet à travers les trous que j'avais fait percer précédemment dans le pont-levis. Un officier, ou du moins quelqu'un qui portait l'uniforme d'officier du régiment de la Reine-infanterie, s'étant fait apporter une planche pour pouvoir approcher des portes, fut celui à qui je remis le billet; mais il fut sans effet. On persista à crier *bas les ponts!* et *point de capitulation!*

Je retournai vers le gouverneur et lui rapportai ce qui en était, et tout de suite après je rejoignis ma troupe, que j'avais fait ranger à gauche de la porte. J'attendais le moment que le gouverneur exécutât sa menace; je fus très-surpris le moment d'après, de voir quatre Invalides approcher des portes, les ouvrir, et baisser les ponts. La foule entra tout à coup. On nous désarma à l'instant, et une garde fut donnée à chacun de nous. On entra dans tous les appartemens, on saccagea tout, on s'empara des armes qui y étaient, on jeta par les fenêtres les papiers des archives, et tout fut au pillage. Les soldats qui n'avaient pas leurs sacs avec eux ont perdu tous leurs effets, ainsi que moi. Il n'y a pas de mauvais traitemens que nous n'ayons essuyés dans ces momens. Nous étions menacés d'être massacrés de toutes les manières possibles. Enfin, la fureur des assiégeans se calma un peu, et on me conduisit

Digitized by Google

alors, avec une partie de ma troupe qui était restée près de moi dans la mêlée, à l'Hôtel-de-Ville.

Pendant le trajet, les rues et les maisons, même sur les toits, étaient remplies d'un monde innombrable qui m'insultait et me maudissait. J'avais continuellement des épées, des baïonnettes, des pistolets sur le corps. Je ne savais comment je périrais, mais j'étais toujours à mon dernier moment. Ceux qui n'avaient point d'armes lançaient des pierres contre moi, les femmes grinçaient des dents et me menaçaient de leurs poings. Déjà deux de mes soldats avaient été assassinés derrière moi par le peuple furieux, et moi-même je suis persuadé que je ne serais pas parvenu jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, sans un chevalier de l'Arquebuse nommé M. Ricart, et un nommé Favereau, qui m'escortaient et engageaient le peuple à respecter les prisonniers. J'arrivai enfin, sous un cri général d'être pendu, jusqu'à quelques centaines de pas de l'Hôtel-de-Ville, lorsqu'on apporta devant moi une tête perchée sur une pique, laquelle on me présenta pour la considérer, me disant que c'était celle de M. de Launay. Traversant la place de Grève, on me fit passer à côté de M. de Lorme, major de la place, qui était à terre baigné dans son sang. J'entendais dire que plus loin on avait tué M. de Miray, aide-major. Vis-à-vis de moi, on était occupé à pendre à un réverbère un officier et deux simples Invalides.

Dans cette perspective, je montai à l'Hôtel-de-Ville. On me présenta à un comité qui y siégeait. Je fus accusé d'être un de ceux qui avaient fait résistance à la Bastille, et que j'étais aussi la cause qu'il y avait eu du sang répandu. Je me justifiai du mieux qu'il m'était possible, disant que j'avais été en sous-ordre, et que

Digitized by Google

si j'étais la cause de quelques malheurs, ils ne pouvaient être arrivés qu'en conséquence des ordres que j'avais été obligé d'exécuter. Ne voyant plus d'autre moyen de me sauver du supplice, ainsi que les malheureux débris de ma troupe, je déclarai vouloir me rendre à la ville et à la nation. Je ne sais si on était lassé de tuer, ou si mes raisons leur parurent convaincantes, il y eut des applaudissemens, et un cri général *bravo! bravo! brave Suisse!* que j'espérai qu'on acceptait mon offre et qu'on me faisait grace. Dans l'instant on apporta du vin, et il fallut que nous bussions à la santé de la ville et de la nation. On nous conduisit de là au Palais-Royal, et on nous fit faire le tour du jardin pour nous montrer au peuple, lequel ne paraissait pas encore tout-à-fait apaisé; mais un heureux hasard acheva de nous gagner entièrement son affection. Il arriva que dans ce moment on promenait aussi dans le jardin un prisonnier d'État qu'on avait délivré de la Bastille. Nous fûmes pris également pour des prisonniers délivrés, de manière que tout le monde avait compassion de nous. Il y en avait même qui croyaient apercevoir à nos mains la marque des fers dont nous avions été chargés. Enfin la méprise fut si complète, qu'après nous avoir fait monter dans une salle, un orateur se mit à la croisée, nous fit approcher de même pour nous montrer au peuple assemblé dans le jardin, auquel il dit dans sa harangue que nous étions des prisonniers délivrés de la Bastille; que nous y avions été enfermés par nos officiers et supérieurs, parce que nous avions refusé de faire feu sur les citoyens; que nous étions des gens qui méritaient leur estime, et qu'il nous recommandait à leur bienveillance. Incontinent on envoya quelqu'un avec un panier faire la quête pour nous. Peu de temps

Digitized by Google

après, le quêteur revint avec une dizaine d'écus qu'il avait ramassés. Il paya de sa recette le souper que nous avions fait apporter dans l'intervalle. Nous étions alors amis avec tout le monde.

On me sollicita beaucoup de tâcher d'engager quelques-uns de mes camarades du régiment à venir se joindre à eux. Pour ne pas paraître n'être des leurs qu'à demi, il fallut céder à leurs instances, et écrire au camp pour prier mes camarades de venir se joindre à moi. J'écrivis donc, avec un crayon, un billet que j'adressai à M. Dimart, capitaine au régiment, sachant bien qu'il était à même d'apprécier ce que je lui mandais. Je lui marquais que je m'étais rendu à la ville, et que je l'engageais à venir me joindre au Palais-Royal. Un de mes soldats, nommé Schmitt, fut chargé de porter le billet au camp. On lui fit prendre un habit bourgeois pour n'être pas reconnu, et on le conduisit jusqu'au Champ-de-Mars; mais le camp étant levé, il ne put le remettre, et, par le moyen qu'il n'était plus en uniforme, il a pu parvenir à s'échapper et à joindre le régiment. Après avoir soupé, un ordre est venu pour nous reconduire à l'Hôtel-de-Ville. Y étant arrivés, on nous distribua en différens districts. Je fus envoyé avec mon sergent et un caporal à Saint-Jean en Grève, où nous avons passé la nuit dans l'église qui servait de corps-de-garde.

Je croyais bien alors que j'étais en sûreté, et que je n'avais plus rien à craindre pour mes jours. Dans cette douce persuasion, je me mis sur un banc, comptant bien reposer, car je n'avais pas dormi depuis plusieurs nuits. On avait relâché, le même soir, plusieurs Invalides qui étaient en garnison avec nous dans la Bastille; mais avant que de les renvoyer à leur hôtel, on les in-

Digitized by Google

terrogea sur la défense de la Bastille, et sur la conduite d'un chacun en particulier, de manière que ces gens me chargèrent dans leurs dépositions, disant que je les avais engagés à tirer, que j'avais été cause de la résistance qu'on avait faite, et que sans moi on aurait sans doute rendu la place sans coup férir. Ils parlaient ainsi en présence des Gardes-Françaises et de beaucoup de monde. Cela ranima et indisposa les esprits contre moi, au point que sur l'heure on est venu là où j'étais détenu me rapporter ce qui se passait, me menaçant et m'insultant de nouveau, et me disant que mon affaire n'était point encore terminée, et que seulement le lendemain on déciderait de mon sort. D'autres de ces Invalides, qu'on avait relâchés le 15 au matin, furent encore écoutés, et me taxèrent de même d'avoir été la cause des malheurs de la veille. Ils seraient encore parvenus à me faire pendre le même jour, si quelqu'un que je n'ai jamais pu connaître, qui avait autorité sur eux, ne leur eût imposé silence, disant qu'il y avait eu assez de malheureux, qu'il était inutile de verser davantage de sang, et qu'il leur défendait d'en dire plus sur mon compte.

Le 15 vers midi, M. Ricart, électeur et secrétaire de la compagnie royale de l'Arquebuse, lequel m'avait déjà rendu de grands services la veille, avait obtenu un ordre pour me joindre à cette compagnie. Il vint me chercher, me logea chez lui, et je mangeais à sa table. Quelques-uns de mes soldats ayant été joints de même à cette compagnie, ont été logés par lui dans une auberge, où depuis ils ont été nourris, et on leur faisait faire le service de la ville avec cette compagnie.

Dès le lendemain, M. Ricart m'avait procuré un laissez-passer, et par ce moyen, et avec celui d'avoir

Digitized by Google

mis des habits bourgeois, ce qui me fut conseillé par M. de La Fayette, je pouvais aller librement dans Paris. Je fus dans ce temps-là assez heureux pour rendre quelques services au régiment et à celui de Diesback, ayant obtenu par mes démarches de leur faire rendre leurs équipages qui avaient été saisis à l'Ecole Militaire. Je m'étais déjà adressé à M. de La Fayette ainsi qu'à M. de La Salle et M. Desaudrais pour obtenir mon élargissement, mais sous prétexte que la ville n'était pas encore assez tranquille, on me le refusait. D'ailleurs, ces messieurs me disaient, que quand on me laisserait aller je courrais le risque d'être arrêté dans la campagne ou la province. Je fus obligé de patienter jusqu'au 30 de juillet. M. Desaudrais me donna, au nom de M. de La Fayette, un passeport, et je rejoignis mon régiment à Pontoise. La réception flatteuse de mes chefs et de mes camarades, les craintes qu'ils avaient eues pour moi, leur sensibilité, et la joie qu'ils ont eue de me voir échappé aux malheurs dont j'avais été menacé, me prouva que j'avais de véritables amis. Je fus dans ce moment amplement dédommagé des peines et des dangers que j'avais courus, par le vif intérêt que mes camarades avaient pris à mon sort.

Quant au conte qu'on a fait, et qui a été généralement reçu que M. de Launay avait fait baisser les ponts afin de laisser entrer une certaine quantité de monde, et qu'après il les avait fait relever et tirer sur ceux qui étaient entrés, ce conte, dis-je, n'a pas besoin d'être réfuté (1). Quiconque sait ce que c'est qu'un pont-levis doit voir clairement qu'en baissant un tel pont devant

(1) Cette version du pont abaissé, puis subitement relevé, a été adoptée par le marquis de Ferrières qui appartenait aux

Digitized by Google

une multitude empressée d'entrer, on n'est plus le maître de pouvoir le relever à volonté. D'ailleurs il était impossible que la garnison tirât sur ceux qui étaient entrés dans le fort, puisqu'il ne s'est pas passé une minute après que le pont a été baissé que tout le monde ne fût désarmé. En outre ceux qui ont désarmé la partie de la garnison qui était dans la cour, rendront eux-mêmes témoignage et diront qu'ils l'ont trouvée ayant les armes aux pieds, et point en attitude de vouloir faire feu. On pourra se convaincre davantage de la fausseté de ce fait par ceux mêmes qui le racontent; car les uns disent que c'était le matin qu'on avait tiré sur les députés que la ville avait envoyés, d'autres disent que c'était l'après-midi après avoir demandé à capituler. Les uns prétendent que c'était dans la cour du gouvernement, d'autres soutiennent que c'était dans la Bastille même. La diversité des opinions prouve que personne ne peut attester la vérité de ce fait. Je sais fort bien que plusieurs des assaillans ont été tués par les leurs mêmes, car, sitôt qu'on fut maître de la place, tout le monde tirait sans faire attention, ni où, ni sur qui les coups pouvaient porter. Sur ce qu'on a dit qu'on avait arboré au haut des tours un drapeau blanc, et qu'après cela on avait fait feu encore: quant à ce fait je n'assurerai pas s'il est vrai ou non, n'ayant pu voir de la cour ce qui se passait sur les plateformes, mais j'ai beaucoup de raisons pour en douter.

Je veux supposer pourtant qu'effectivement on eût arboré ce drapeau et qu'on eût encore tiré depuis, ce qui aurait encore fort bien pu arriver par ceux qui

opinions de M. de Launay; mais Dussaulx n'en dit rien dans ses Mémoires, les plus complets et les plus exacts sur la journée du 14 juillet. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

étaient dans les chambres des deux côtés des portes qui ne pouvaient voir ce drapeau; je ne crois pas pour cela qu'on puisse le taxer de trahison. D'ailleurs je crois qu'il serait difficile de prouver ce fait, n'ayant jamais eu connaissance, ni je crois personne, qu'un drapeau blanc ait existé dans ce fort. La manière dont on conte ce fait peut encore servir à en prouver la fausseté, car les uns disent que c'était le matin, les autres pendant le siège; les uns disent qu'il a paru sur cette tour, les autres sur celle-là.

Si ce drapeau a réellement existé, pourquoi tous n'assurent-ils pas que c'était dans un tel lieu et à une telle heure qu'il a été montré?

Il est encore certain que le monde s'est approché de la place au point de faire feu sur eux seulement après que le tambour eut rappelé, et que le feu eut cessé des deux côtés. Je me crois obligé de rendre cette justice à M. de Launay, que s'il a mérité le supplice qu'il a subi, au sujet de la conduite qu'il a tenue dans le siège, ce n'a pas été pour cause de trahison, et que cette calomnie n'a été inventée que pour justifier les atrocités auxquelles on s'est porté envers lui et la garnison.

N. B. Les canons dont le roi de Siam avait fait présent au Roi, et qui étaient au Garde-Meuble, ont servi à l'attaque de la Bastille.

Digitized by Google

NAUFRAGE

DE

LA PÉROUSE.

Le 1er août 1785, une expédition, composée des frégates *la Boussole* et *l'Astrolabe*, sous le commandement du comte de La Pérouse, capitaine de vaisseau, déjà connu par plusieurs opérations navales bien dirigées, appareilla de la rade de Brest pour un voyage de découvertes : il s'agissait de déterminer plusieurs points que Cook avait laissés indécis, et qui intéressaient également le commerce et la science.

Nous ne suivrons pas La Pérouse dans la première partie de sa navigation, durant laquelle il eut à vaincre beaucoup de difficultés, à déplorer la perte de deux de ses officiers les plus distingués, mais où il eut le bonheur d'associer, par quelques découvertes, le nom français à la gloire que Cook avait procurée à sa nation. Le 7 septembre 1787, il vint relâcher au Kamtschatka, dans le havre de Saint-Pierre et Saint-Paul. C'est de là qu'il expédia en Europe M. de Lesseps, interprète de l'expédition, qui, graces à cette mission, échappa au désastre qui devait bientôt venir frapper ses compagnons. Voici une lettre non publiée dont M. de Lesseps fut porteur, c'est une des dernières que La Pérouse ait tracées.

A M. LE COMTE DE SÉGUR,

AMBASSADEUR DE FRANCE A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Au Kamtschatka, baie d'Avatscha,
le 25 septembre 1787.

Monsieur le comte,

M. Lesseps que j'ai l'honneur de vous adresser, et

(1) Collection de M. de Châteaugiron.

Digitized by Google

que j'ai chargé de mes paquets pour M. le maréchal de Castries, vous apprendra l'époque de notre arrivée au Kamtschatka, après une navigation très-longue et dans laquelle nous avons encore trouvé à glaner, malgré les abondantes moissons du capitaine Cook. S'il m'était permis de m'expliquer plus clairement, Monsieur le comte, je ne vous laisserais ignorer aucun des détails de notre navigation, et je vous supplierais d'en faire hommage à l'illustre souveraine auprès de laquelle le Roi vous a choisi pour résider; mais je ne puis rendre compte qu'à M. le maréchal de Castries d'une campagne qui n'est que de pure curiosité pour toutes les nations maritimes de l'Europe, mais pour la Russie seulement d'une utilité peut-être plus réelle et plus prochaine; et si le Roi ordonne la publication de mon Voyage, j'aurai l'honneur de vous en adresser les deux premiers exemplaires, en vous suppliant d'en présenter un à l'impératrice de Russie, dont les officiers nous ont reçus au Kamtschatka avec une affection, une honnêteté et une noblesse bien digne de l'illustre souveraine qu'ils avaient l'honneur de représenter. Le plus heureux hasard m'a fait rencontrer à Saint-Pierre et à Saint-Paul M. de Kosloff-Ougreen, gouverneur d'Ochotsk, faisant sa tournée dans l'immense étendue de son gouvernement, qui comprend la presqu'île du Kamtschatka. Je n'aurais pu trouver dans ma propre patrie, chez mes meilleurs amis, un accueil plus obligeant. Il n'avait cependant aucun ordre qui nous fût relatif; mais il savait que des navigateurs sont citoyens du monde, et il lui eût été impossible de recevoir des Russes avec plus d'affection. Tous les secours que ce stérile pays permet de procurer nous ont été fournis, et il n'a voulu accepter aucun paiement.

Digitized by Google

Quel spectacle, Monsieur le comte, de voir ce même esprit de noblesse et de grandeur qui illustrera à jamais le règne de Catherine s'étendre jusqu'aux limites de son vaste empire.

Veuillez, Monsieur le comte, faire toutes les démarches que vous croirez convenables pour témoigner notre repectueuse reconnaissance à Sa Majesté Impériale, et si M. de Kosloff, gouverneur d'Ochotsk, le capitaine Chemaleff, commandant particulier des Kamtschatkales, et le lieutenant Koboroff, gouverneur particulier de Saint-Pierre et de Saint-Paul, obtenaient à notre occasion des marques particulières du contentement de la cour de Russie, vous m'auriez rendu, Monsieur le comte, le plus grand des services.

J'ai fait remettre, Monsieur le comte, cinq cents piastres à M. Lesseps; mais cette somme ne peut suffire aux frais de cet immense voyage, et j'ai cru que vous voudriez bien me permettre de l'autoriser à se réclamer de vous dans tous les endroits où il aura besoin d'argent, et à promettre que vous rembourseriez toutes les sommes qui lui auront été prêtées. Vous voudrez bien, Monsieur le comte, tirer une pareille lettre de change sur le trésorier-général de la marine, en lui faisant écrire une lettre d'avis motivée (1).

J'ai l'honneur d'être, avec respect,

Monsieur le comte,

Votre très-humble et très-obissant serviteur,

LA PÉROUSE.

La Pérouse partit le 29 septembre 1787 du port d'Avatscha. Il

(1) On lit dans les *Mémoires, ou souvenirs et anecdotes*, par M. le comte de Ségur, Paris, Eymery, 1826, t. III, p. 427 :

« Un soir en rentrant chez moi, on m'apprit qu'un courrier extraordinaire y

Digitized by Google

toucha l'île de Maouna où il éprouva une perte fâcheuse pour l'expédition et cruelle pour son cœur : le vicomte de Langle, son second et son ami, et onze autres de ses compagnons, tombèrent sous les coups de sauvages, auprès desquels le besoin d'eau les avait conduits. Il alla ensuite mouiller à Botany-Bay, le 16 janvier 1788. C'est de cette relâche que parvinrent les dernières nouvelles de ce navigateur. On lit dans celle de ses lettres au ministre de la marine qui porte la date la plus avancée : « Je remonterai aux îles des Amis, et je ferai absolument tout ce qui m'est enjoint par mes instructions, relativement à la partie méridionale de la Nouvelle-Calédonie, à l'île Santa-Cruz de Mendana, à la côte sud de la terre des Arsacides de Surville, et à la terre de la Louisiane de Bougainville, en cherchant à connaître si cette dernière fait partie de la Nouvelle-Guinée, ou si elle en est séparée. Je passerai, à la fin de juillet 1788, entre la Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Hollande, par un autre canal que celui de l'Endeavour, si toutefois il en existe un. Je visiterai, pendant le mois de septembre et une partie d'octobre, le golfe de la Carpentarie et toute la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande jusqu'à la terre de Diémen, mais de manière cependant qu'il me soit possible de remonter au nord assez tôt pour arriver au commencement de décembre 1788 à l'île de France. » Dans les dépêches apportées par M. de Lesseps, La Pérouse fixait

« était arrivé, mais que, ne m'y trouvant pas, il était ressorti sans me laisser ses « dépêches. Le fait me paraissant étrange, je demandai s'il venait de France, et « ma surprise fut encore plus grande lorsqu'on me dit qu'il arrivait du Kamtchatka... Le lendemain, tout fut éclairci ; je vis entrer dans mon cabinet le jeune « Lesseps, fils de l'ancien consul de France à Pétersbourg. Il s'était embarqué avec « M. de La Pérouse ; cet illustre et infortuné marin l'avait débarqué, fort heureusement pour lui, sur la côte du Kamtschatka, en le chargeant de dépêches pour « la France.

« Ce jeune voyageur venait de traverser toute l'Asie : il lui avait fallu un an pour « arriver à Pétersbourg ; la rigeur excessive du climat l'avait forcé de rester trois « mois dans la presqu'île ; de plus, ne trouvant point de bâtiment pour traverser la « mer d'Ochotsk, il employa trois autres mois à faire le tour du golfe.

« . . . . Dans tout l'empire, M. de Lesseps avait trouvé des secours, des escortes « et de l'argent que, conformément au vœu de M. de La Pérouse, je m'empressai « de rembourser.

« Le jeune Lesseps, zélé, ardent, infatigable, ne voulut point se reposer à Pétersbourg ; pressé d'exécuter les ordres dont il était chargé, il me demanda de « l'expédier en courrier à Versailles ; j'y consentis, et je lui donnai mes dépêches. « Il est peut-être le seul Européen qui ait traversé directement, de l'est à l'ouest, « toute l'Asie et toute l'Europe. »

La *Gazette de France* du 18 octobre 1788 annonce que M. de Lesseps est arrivé, le 17 du même mois, à trois heures, de Pétersbourg à Versailles, et a été présenté le même jour au Roi. On sait que Louis XVI avait fourni des notes pour les instructions à remettre à M. de La Pérouse. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

l'époque probable de son retour en France au mois de juillet ou au mois d'août 1789.

Il en était autrement ordonné. La France, depuis la dépêche que nous venons d'extraire, demeura sans nouvelles de ces courageux explorateurs ; et le 28 février 1791 l'Assemblée constituante décréta qu'une prime serait accordée au marin français ou étranger qui le premier découvrirait des traces du naufrage trop vraisemblable de La Pérouse.

Dans la même année d'Entrecasteaux, un des meilleurs officiers de la marine française, fut envoyé dans ce but avec les frégates *la Recherche* et *l'Espérance*. Il mourut du scorbut en 1793, sans avoir encore rien recueilli de ce qui faisait l'objet de sa mission. M. de Rossel prit alors le commandement de l'expédition ; mais il ne vit pas ses recherches couronnées de plus de succès.

En 1794 parut un vol. in-8 intitulé : *Découvertes dans la mer du Sud. Nouvelles de M. de La Pérouse jusqu'en* 1794 (Paris, Everat). Les passages suivans nous paraissent assez importans pour être reproduits ici ; et nous sommes surpris que le public ait ignoré aussi long-temps des renseignemens déjà précis sur le sort de La Pérouse, renseignemens que les rapports faits en 1827 et 1828 n'ont, sur beaucoup de points, servi qu'à confirmer. Les voyageurs qui donnèrent ces nouvelles, naviguant dans la Mer Pacifique, aperçurent devant eux une terre au nord, le 14 mai 1794. Nous les laissons parler :

« A midi, nous en étions si proches, que nous vîmes distinctement un homme qui se promenait sur la cime d'un rocher, et qui faisait des gestes pour nous appeler.

« Comme nous ne voulions point nous arrêter, nous ne fîmes pas d'abord grande attention à ses invitations ; mais il les continua avec tant de constance et de vivacité, que nous envoyâmes la chaloupe en avant pour savoir ce qu'il nous voulait ; la chaloupe revint nous dire que cet homme était Français, et qu'il demandait en grace la permission de monter à bord.

« On renvoya la chaloupe pour le prendre ; il fut amené et présenté à M. de Grisalva. Il déclara qu'il s'appelait *Lepaute d'Orgelet* (1), qu'il était astronome, et qu'il avait suivi M. de La Pérouse dans son expédition ; que le 16 mars 1792, le feu ayant pris au vaisseau (*la Boussole*) que montait M. de La Pérouse dans un moment où il venait de faire la reconnaissance d'une île nouvelle, tous les équipages

(1) Lepaute Dagelet (et non d'Orgelet), astronome de l'Académie des Sciences et professeur à l'École militaire, neveu du célèbre Lalande, faisait en effet partie de l'expédition. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

avaient été obligés de s'enfuir à terre (1); qu'ils avaient été d'abord très-bien reçus par les habitans avec lesquels ils avaient vécu pendant trois mois dans la meilleure intelligence; mais qu'ensuite cette bonne intelligence avait été troublée à l'occasion d'une coupe de bois que les équipages avaient faite dans l'île pour rachever la construction d'un bâtiment avec lequel ils espéraient retourner en Europe; qu'ils avaient eu à soutenir plusieurs combats dans lesquels, à l'aide de leurs armes à feu, ils eurent d'abord l'avantage; mais qu'ensuite la poudre leur ayant manqué, ils avaient été exterminés, et que M. de La Pérouse avait péri dans un de ces combats.

« Que lui, Lepaute d'Orgelet, s'était sauvé dans une chaloupe avec huit autres Français, sans vivres, sans armes, sans provisions, n'ayant pour toutes ressources que les habits dont ils étaient couverts, et qu'après avoir erré pendant trois jours sur la mer, exposés au naufrage ou à mourir de faim, ils étaient abordés enfin sur l'île ou nous l'avions trouvé.

« Que cette île était inhabitée, marécageuse, malsaine, exposée à de fréquens orages; qu'ils n'y avaient trouvé aucun abri, ni les ressources ordinaires qu'on rencontre communément sur toutes les terres de cette partie du monde; qu'on y était infecté d'une prodigieuse multitude d'insectes incommodes ou malfaisans; que la chaleur y était excessive, insupportable; que pour éviter les ardeurs malfaisantes d'un soleil toujours brûlant, ils avaient été obligés de passer leur vie sur les rochers, le seul endroit de l'île où l'on pût rencontrer un peu d'ombre; que le sol en était ingrat, sablonneux, stérile même, et dénué d'arbres fruitiers; qu'il n'y croissait que de mauvais arbrisseaux dont les baies leur avaient servi quelquefois pour subsister, mais qu'il n'avaient vécu en grande partie que de moules, d'huîtres et d'autres coquillages qu'ils avaient ramassés sur le rivage ou les rochers.

« Que depuis dix-huit mois environ qu'il était descendu sur cette terre malheureuse, il avait vu mourir successivement tous ses camarades; qu'ayant été obligés de coucher sur la terre à la belle étoile, exposés à la pluie, aux vents, à toutes les inclémences de l'air et aux exhalaisons fétides qui s'élevaient du fond des marécages, ils y avaient contracté des rhumatismes et des maladies affreuses; que plusieurs étaient morts ayant le corps paralysé ou couvert de pustules virulentes.

(1) On remarquera en effet que parmi les débris recueillis par les capitaines Dillon et Dumont d'Urville, aucun n'a appartenu à *la Boussole*, montée par La Pérouse. Tous proviennent de la frégate *l'Astrolabe*. Cependant, dans un des rapports qu'on va lire, une fin autre que l'incendie est assignée à *la Boussole*.

(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

« Il était lui-même dans un état de misère hideux et dégoûtant. Ses habits étaient déchiquetés, pourris, et ses yeux cernés d'un rouge livide; il avait la peau rude et brûlante; il était couvert de vermine et de clous purulens desquels découlait une matière verdâtre d'une odeur cadavéreuse.

« Ce malheureux Français faisait pitié. Nos chirurgiens l'examinèrent et le trouvèrent attaqué d'une maladie putride qu'ils jugèrent mortelle. Nous lui prodiguâmes tous les soins qui étaient en notre pouvoir; nous lui donnâmes des habits, une chemise, des souliers, et les alimens les plus convenables à son état; nous désirions d'autant mieux le sauver, que nous espérions avoir de lui des renseignemens précieux sur le voyage de M. de La Pérouse. Ses pieds étaient ouverts en plusieurs endroits par des crevasses remplies d'ordures; il avait le talon gauche fendu et les jambes enflées : à peine s'il pouvait se soutenir.

« Après que les chirurgiens eurent achevé de panser ses plaies, nous l'envoyâmes coucher; il dormit d'un profond sommeil; mais le lendemain il n'était pas mieux que la veille : il n'eut pas la force de se lever.

« Nous essayâmes de lui demander quelques renseignemens sur les opérations de M. de La Pérouse; il nous confirma tout ce que nous savions des premiers événemens de son voyage avant son arrivée à la baie de Botany-Bay. Il y ajouta quelques détails qui sans doute sont connus en Europe. Il nous apprit que depuis son départ de la Nouvelle-Hollande, il avait été aux îles des Amis et à celles de la Société; que pendant la traversée il avait découvert cinq petites îles dans l'espace de mer qui se trouve entre celle Hervey et la Nouvelle-Zélande; que les habitans lui en avaient nommé beaucoup d'autres dans le sud, mais qu'il n'avait pas jugé à propos d'y aller; qu'en cinglant vers l'île de Pâques, il avait cherché inutilement celles qu'on disait avoir été découvertes par les Espagnols en 1775. Il paraît qu'après beaucoup de traverses et de dangers, il fut encore obligé de retourner aux îles Sandwich; qu'il s'y arrêta long-temps, et que cette fois il visita Owhyée, où il fut bien reçu; qu'il reconnut, par les 40 degrés de latitude australe, un groupe d'îles dont la plus grande avait 150 lieues de côtes, et qu'il y séjourna pendant quatre mois. C'est de là, nous dit le malade, qu'il s'en fut à l'île où il a trouvé la mort.

« Nous voulions aussi lui demander des nouvelles de *l'Astrolabe;* mais il fut bientôt hors d'état de nous répondre. Il avait une fièvre continuelle, et, malgré la chaleur excessive de l'atmosphère, un frisson violent lui faisait trembler tous les membres. Sa maladie

Digitized by Google

ayant résisté à tous les remèdes, il mourut le 24 mai 1794. Comme nous avions en vue l'île sur laquelle il nous avait dit que M. de La Pérouse avait péri, nous nous approchâmes de la côte le 25, et nous entrâmes dans une belle baie au sud. Beaucoup de naturels rassemblés sur le rivage nous invitèrent par signes à prendre terre; mais le malheureux événement arrivé à M. de La Pérouse nous avait rendus très circonspects : nous remarquâmes d'ailleurs que les insulaire avaient des armes; nous aperçûmes parmi ces armes des épées, dess sabres, et même des baïonnettes qu'ils portaient au bout de grands bâtons.

« M. de La Pérouse avait baptisé cette île du nom d'*Ile du Malheur*. »

Toutes les autres tentatives de ces mêmes navigateurs pour établir des communications sûres avec les indigènes restèrent sans résultat, et force leur fut de faire voile sans avoir pu compléter ces renseignemens.

Trente-deux ans après, en mai 1826, le capitaine anglais Dillon, commandant *le Saint-Patrick*, ayant eu occasion de longer une des îles de l'archipel Salomon, appelée par ses habitans *Mannicolo* selon les uns, et *Vanicolo* et *Vanikoro* selon les autres, trouva dans les mains des insulaires de Tucopia, île voisine, une garde d'épée en argent, qui semblait provenir d'une fabrique française, et y recueillit des renseignemens qui le portèrent à croire que La Pérouse avait échoué sur Mannicolo.

De retour au Bengale, le capitaine Dillon reçut du gouvernement anglais dans l'Inde le commandement d'une expédition pour éclairer la destinée de notre malheureux voyageur. Cette expédition, dont notre compatriote M. Chaigneau, alors en mission dans l'Inde, faisait partie, visita Tucopia le 5 septembre 1827, et ayant pris deux insulaires à bord, se dirigea vers Mannicolo, dans le port duquel ils jetèrent l'ancre le 15, et à l'aide de leurs deux interprètes, obtinrent des indigènes le récit suivant :

« Lorsque les vieillards n'étaient encore que des enfans, il s'éleva « pendant une nuit un ouragan furieux qui renversa les toitures de « leurs cabanes, brisa leurs arbres fruitiers, exerça dans l'île de « grands ravages. Deux grands vaisseaux se perdirent sur la côte « sud-ouest de l'île, près des villages de Wannow et Priow; l'un « d'eux s'engloutit et l'autre se brisa contre les écueils. Les esprits « qui montaient le dernier vaisseau rassemblèrent sur le rivage, à « Priow, plusieurs objets qui leur servirent à construire un petit na- « vire à deux mâts, sur lequel ils s'embarquèrent, laissant derrière « eux deux de leurs compagnons.

Digitized by Google

« Ces hommes, ajoute le capitaine Dillon, étaient connus des in-
« sulaires sous le nom de *Mara*. L'un d'eux mourut trois ans et demi
« avant mon arrivée; l'autre demeurait avec un chef de tribu des
« Pawcories; il suivit son protecteur dans la guerre où celui-ci,
« ayant été vaincu, fut contraint pour son salut de fuir dans une des
« îles voisines : l'homme blanc, son ami, l'accompagna dans ce
« voyage.....

« Les naturels de Mannicolo rapportaient que de grandes guerres
« avaient eu lieu entre les blancs et les habitans de la côte ouest et
« sud-ouest de l'île, et que, pendant ces guerres, cinq des chefs de
« Wannow et quarante de leurs hommes avaient été tués. »

M. Dillon, n'ayant pu obtenir aucun renseignement des habitans de Wannow, qui craignaient peut-être qu'il ne vînt tirer vengeance des cruautés exercées sans doute par eux sur les malheureux naufragés, partit le 8 octobre de Mannicolo avec l'intention de visiter les îles sous le Vent, et d'y chercher le Français qui avait pris la fuite avec la tribu des Pawcories. Toutes ses recherches furent vaines.

De retour, M. Dillon fit hommage au gouvernement français d'objets d'armement et d'ustensiles aujourd'hui déposés au musée national, et trouvés par lui tant sur les bancs qui entourent Mannicolo que chez ses habitans. Plusieurs sont ornés de fleurs-de-lys, et tous semblent avoir évidemment appartenu à l'expédition de La Pérouse, nul autre bâtiment français ne s'étant perdu dans la partie occidentale de la Mer Pacifique.

En vertu du décret de l'Assemblée constituante, une somme de 10,000 fr. a été remise, à titre d'indemnité pour dépenses personnelles pendant l'expédition, au capitaine anglais Pierre Dillon, inscrit en même temps pour une pension viagère de 4,000 fr. sur le livre de notre dette publique, et nommé membre de la Légion-d'Honneur.

Au mois de décembre 1827, le capitaine français Dumont d'Urville, commandant *l'Astrolabe*, chargé d'explorer la Nouvelle-Zélande, et qui avait reçu également la recommandation de chercher les traces de La Pérouse, apprit à Hobart-Town (Terre de Van-Diémen) les récentes découvertes du capitaine Dillon. Aussitôt il se prépara à lever l'ancre et se dirigea, le 5 janvier, vers Tucopia et Mannicolo (1). Le 22 février suivant, il obtint les premiers renseignemens; des vieillards les lui fournirent. De leurs déclarations résulte : « Qu'un grand nombre d'Européens s'étaient sauvés sur des planches, et que deux d'entre eux s'étaient établis à Palou;

(1) M. Dumont d'Urville écrit : *Tïcopia* et *Vanikoro*. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

« Que les Français abordés à Vanou (1) avaient tiré les premiers sur les naturels et en avaient tué une vingtaine, puis s'en étaient allés;

« Que deux blancs étaient descendus à Païou, mais qu'ils étaient morts depuis long-temps sans avoir laissé d'enfans; que ceux qui avaient abordé à Vanou avaient été reçus à coups de flèches par les naturels; qu'alors les blancs avaient tiré sur eux avec leurs fusils, qu'ils en avaient tué plusieurs, qu'ensuite ils avaient tous péri eux-mêmes, et que leurs crânes étaient enterrés à Vanou; que les autres os avaient servi aux sauvages à garnir leurs flèches. »

Un de ces sauvages consentit à conduire le capitaine et ses compagnons au lieu du naufrage. Il fit arrêter le grand canot, amené dans une espèce de coupée, au travers des brisans, et fit signe de regarder au fond de l'eau. En effet, à la profondeur de douze ou quinze pieds, ils distinguèrent bientôt, disséminés çà et là et empâtés de coraux, des ancres, des canons, des boulets et divers autres objets, surtout de nombreuses plaques de plomb. A cette vue tous leurs doutes furent dissipés.

Il ne restait plus que des objets en fer, cuivre et plomb. Tout le bois avait disparu, détruit sans doute par le temps, et le frottement des lames.

Les navigateurs achetèrent des naturels plusieurs objets du naufrage, dont les plus remarquables étaient un croc de capon, un bout de chaîne de paratonnerre, une mesure à poudre en cuivre, un piédestal d'instrument ou d'un fort chandelier en cuivre, surtout un vase cubique en cuivre, avec une forte doublure en plomb, enfin un saumon de fer de cent livres pesant.

Le 5 mars 1828, ils parvinrent à extraire des récifs:

Une ancre de dix-huit cents livres environ, sans jas, fortement oxidée, et revêtue d'une croute de coraux dont l'épaisseur paraît d'un à deux pouces; un canon court en fonte, également recouvert de coraux, tellement oxidé, que le métal cédait facilement sous l'action du marteau; un pierrier en bronze, et une espingole en cuivre, beaucoup mieux conservés; le pierrier portant sur ses tourillons les nos 548 d'ordre, et 144 de poids; l'espingole, les nos 286 d'ordre, et 94 de poids; un saumon de plomb; une grande plaque du même métal; des fragmens de porcelaine, etc. En outre, on avait acheté à Nama les débris d'une bouilloire.

Au lieu du naufrage on remarqua cinq autres ancres, deux pierriers, et d'autres canons à demi recouverts par les coraux.

(1) *Vanou* et *Païou*. M. Dumont d'Urville appelle ainsi les villages que le capitaine Dillon désigne, lui, par les noms de *Wannow* et *Priow*.

Digitized by Google

Le même jour, le capitaine d'Urville reçut la visite de plusieurs naturels. De la déclaration du chef de la tribu de Vanikoro, nommé Valiko, il crut pouvoir conclure qu'aucun navire n'aurait péri devant Vanou, mais que l'un aurait échoué devant Païou, à l'endroit même où sont encore aujourd'hui les ancres et les canons, et que de ce bâtiment proviennent tous les objets que les naturels ont livrés à M. Dillon et à *l'Astrolabe;* que l'autre toucha et s'engloutit devant Tanema, en dehors même du récif, sans qu'on pût en rien sauver; que presque tous les hommes qui le montaient périrent sans venir à terre, que les maras du premier navire, en grand nombre (cependant il n'en désigna que trente, dans l'impossibilité où il était d'en énumérer d'avantage), s'établirent à Païou, et travaillèrent à la construction d'un petit vaisseau; que quoique les naturels eussent du respect pour ces étrangers, et ne les abordassent qu'en leur baisant les mains, en signe d'hommage, il y eut des querelles où périrent, d'un côté, cinq naturels de Vanou, dont trois Arikis (chefs), et un homme de Tanema: que de l'autre part, il y eut deux maras tués à Païou; qu'enfin, au bout de cinq lunes, les maras quittèrent l'île sur leur petit bâtiment. Valiko montra un garçon de douze à treize ans pour expliquer qu'il avait le même âge que cet enfant à l'époque du naufrage des maras.

Là se bornent les renseignemens qu'est parvenu à rassembler le capitaine d'Urville, et par lui consignés dans ses rapports et dans son intéressante relation.

Peu après, d'après les ordres du gouvernement, les mêmes lieux furent encore visités par un autre officier, dans un rapport duquel nous trouvons plusieurs circonstances qui confirment et complètent les rapports précédemment analysés. Ce document est inédit.

A MONSIEUR LE VICE-AMIRAL

COMTE D'AUGIER,

MEMBRE DU CONSEIL D'AMIRAUTÉ, A PARIS.

A bord de la corvette *la Bayonnaise*, dans l'Océan Indien, le 2 octobre 1828.

AMIRAL,

A la fin de janvier 1828, je reçus à Callao des or-

Digitized by Google

dres du ministre, qui me prescrivaient de visiter les îles Sandwich, puis d'aller à la recherche d'une île Malicolo, vers l'archipel des Nouvelles Hébrides, ou celui de Santa-Cruz, dans l'Océan pacifique austral, afin de vérifier si, comme l'avait fait espérer un rapport du capitaine anglais Dillon, on y trouverait quelques traces du naufrage sur cette île des frégates de l'expédition de M. de La Pérouse.

Le 7 février 1828, je mis à la voile de Callao. J'arrivai aux Sandwich sur la rade d'Onorourou de l'île Wahou, le 21 mars, après quarante-trois jours de mer; tout mon équipage bien portant. J'entrai dans le port d'Onorourou, qui est très-sûr, pour y faire quelques réparations. A cette époque de l'année, ce port, le seul des îles Sandwich, est fréquenté par cinquante ou soixante navires baleiniers, américains pour les trois-quarts, le reste anglais : ils vont s'y rafraichir et se réparer, avant d'aller faire la pêche dans la mer du Japon. Uu grand nombre retourne encore au même port en septembre; et ceux qui ont complété leur pêche, font voile en droiture pour les États-Unis, ou Londres.

La civilisation n'a pas encore fait de grands progrès, et les missionnaires, Presbytériens indépendans, qui y ont une grande influence, s'occupent bien plus d'y rendre le peuple esclave de la superstition, qu'à lui inculquer le goût du travail et des connaissances utiles, qui amèneraient son bien-être et son bonheur. Toutes les îles de cet archipel reconnaissent la souveraineté du roi Kaoukioli, qui réside habituellement à Onorourou. C'est un très-jeune homme de 17 ans; il était parti le jour même de mon arrivée, pour aller visiter ses autres îles, et je ne le vis pas. On le regarde comme en tu-

Digitized by Google

telle, et c'est une des veuves de son père, nommée Kaoumanou, qui a la principale autorité; et Poki, gouverneur de l'île, est le premier ministre. Celui-ci a quelque usage du monde, ayant fait un voyage à Londres avec le roi Oriorio, qui mourut dans cette capitale, ainsi que sa femme, en 1824. Avant sa mort, ce prince avait imploré la protection du gouvernement anglais contre les Russes, qui s'étaient emparés de l'île Alouaï et y avaient élevé un fort; mais par suite de l'intervention de l'Angleterre, les Russes ont abandonné Alouaï. La suite de Oriorio fut ramenée d'Angleterre aux Sandwich, par la frégate anglaise *la Blonde*, capitaine lord Byron, et depuis lors les Anglais ont un consul à Onorourou; il y en a aussi un des Etats-Unis. Ce sont les principaux négocians du lieu....

Le 17 avril, je fis voile des Sandwich et dirigeai ma route au sud; le 27, je reconnus l'île Fanning....

De Fanning, je me dirigeai au sud-ouest....

Le 26 mai, j'arrivai à l'île Rotumah. Cette île, quoiqu'elle n'ait pas plus de vingt milles de circuit, est intéressante sous plusieurs rapports; elle a une population de cinq à six mille habitans, belle race d'hommes, très-bonnes gens; les femmes très-bien faites, fort affables aux Européens, allant volontiers les visiter à bord des bâtimens, et leur y faire compagnie pendant leur séjour.

J'eus à Rotumah communication d'un écrit laissé par le capitaine Dillon à son passage près de l'île, avec son bâtiment *la Recherche*, le 1er septembre 1827. Il engageait le capitaine d'Urville de *l'Astrolabe* à se rendre à l'île Tucopia, où il trouverait des renseignemens intéressans : cela me confirma dans le projet que j'avais déjà de visiter Tucopia.

Digitized by Google

Après trois jours de relâche à Rotumah, nous nous en éloignâmes au grand regret de nos jeunes gens, qui auraient bien voulu y faire un plus long séjour. Cette île, quoique bien cultivée, manque de beaucoup de productions qui augmenteraient le bien-être de ses habitans; ils méritent par leur bon naturel, et leur obligeance empressée, comme par leur désir d'amélioration, que les navigateurs aient pour eux quelque bienveillance.

Le 1er juin, je passai à vue de l'île Mitre; je ne l'aperçus qu'à environ vingt milles.

Le 2 juin, j'étais devant Tucopia, j'y trouvai le Prussien Martin Buchert (ou Busshart) qui avait accompagné le capitaine Dillon dans ses dernières recherches à Vanicolo; il me donna quelques renseignemens qui, quoique fort vagues, me confirmèrent les indications que j'avais déjà que Vanicolo était une des îles du sud-est de l'archipel de Santa-Cruz. Buchert m'apprit la découverte faite à cette île par le capitaine Dillon, et que le capitaine d'Urville, avec *l'Astrolabe*, avait passé à Tucopia, et qu'après y avoir reçu les lettres du capitaine Dillon, il était allé à Vanicolo. Cela me fit pressentir que je ne trouverais plus que peu de choses en cette île, après les recherches des capitaines Dillon et d'Urville. Je voulus engager Buchert à m'accompagner, mais il était résolu à ne plus quitter Tucopia. Le Lascar Joe, dont il est question dans les premiers rapports du capitaine Dillon, consentit à me suivre; et, comme il avait vécu quinze ans avec les Tucopiens, qui ont quelquefois des relations avec Vanicolo, je pensai qu'il me serait utile comme interprète.

Le 3 juin, j'arrivai devant Vanicolo : cette île n'est

Digitized by Google

autre que celle vue de loin par l'amiral d'Entrecasteaux, et nommée par lui La Recherche. Elle est beaucoup plus grande que l'amiral ne put la reconnaître : elle a environ cinquante milles de circuit, est presque entièrement entourée d'un récif éloigné de deux à trois milles de terre, et accore comme un mur. Je restai douze jours devant Vanicolo, je fis visiter tous les villages de l'île par mes embarcations, pour rechercher les objets de quelque intérêt qu'ils pouvaient posséder; mais, comme je l'avais prévu, après les visites des capitaines Dillon et d'Urville, je ne trouvai que peu de chose à glaner.

Je me fis indiquer le lieu de la scène du désastre de l'un des bâtimens qui naufragèrent sur l'île. Ce lieu est encore bien reconnaissable par deux ancres, des canons, boulets, affûts, etc., qui sont visibles à plusieurs brasses de profondeur, sur un écueil un peu en dedans d'une petite ouverture du grand récif.

Les renseignemens que nous avons pu obtenir, à l'aide du Lascar, nous ont convaincus qu'il y a environ quarante ans, deux grands bâtimens firent naufrage sur l'île, dans une nuit obscure, par un très-mauvais temps : l'un des bâtimens se perdit à la partie sud de l'île, vis-à-vis le village de Tanama; il paraît que ce bâtiment aborda le récif, et que s'y étant crevé, il coula sans que rien en échappât; car dans aucun village on ne nous a dit avoir recueilli la moindre chose de ce naufrage. Le deuxième navire fit côte à l'ouest de l'île, vis-a-vis le village de Pïaou, et précisément dans un endroit où le récif est interrompu; mais il y a peu d'eau dans cette petite ouverture, et le bâtiment dut y toucher avant d'échouer entièrement sur l'écueil, un peu intérieur, où l'on voit encore les objets qui

Digitized by Google

signalent le lieu précis de la scène du désastre. Les naufragés durent être attaqués par les naturels; car un de ceux-ci, contemporain de l'événement, nous a dit que l'on se battit avec les blancs; que les blancs tuèrent beaucoup de monde; qu'ils lançaient de gros boulets comme des cocos; que des blancs, au nombre d'une vingtaine, avec un chef parmi eux, se sauvèrent du bâtiment qui fut mis en pièces par les vagues; que ces blancs s'établirent au village de Ignama, à environ quatre milles au nord de Païou; qu'ils y restèrent environ six lunes et y construisirent une grande pirogue, avec laquelle ils s'en allèrent tous. C'est un vieillard nommé Nayro, chef actuel du village Ignama, et ses fils, qui nous ont principalement donné ces renseignemens. Nayro paraît avoir soixante-quatre ans; il nous a dit qu'il était comme son fils âgé d'environ vingt-quatre ans, quand le naufrage eut lieu. D'autres naturels, qui n'ont guères moins de quarante ans, m'ont dit qu'ils n'avaient pas vu ce naufrage, mais qu'ils l'avaient appris de leurs pères.

Ces détails se rapportent bien exactement à l'époque de la perte des frégates *la Boussole* et *l'Astrolabe;* les objets que nous avons recueillis, quoique peu nombreux (1), mais surtout ceux trouvés par les capitaines

(1) *Note des objets recueillis à l'île Vanicolo par la corvette* la Bayonnaise.

Une cheville en fer, pas très-décomposée.
Un réchaud en cuivre.
Une pince en fer, très-décomposée.
Un fort morceau de chandelier en fer.
Une cheville de fer.
Un morceau de cuivre en forme de croix.
Un fort réas en cuivre.

Digitized by Google

Dillon et d'Urville, démontreront, je pense, jusqu'à l'évidence, que les bâtimens étaient des navires de guerre français, de la grandeur à peu près de nos corvettes de charge actuelles, et par conséquent que c'étaient ceux de l'expédition de M. de La Pérouse.

En faisant la reconnaissance hydrographique détaillée de Vanicolo, je trouvai à la partie nord-est une petite île séparée de la principale par un canal formant un port, dans lequel les capitaines Dillon et d'Urville avaient mouillé. Le dernier y avait élevé sur une pointe marquante un petit monument, avec une inscription : A LA MÉMOIRE DE LA PÉROUSE ET DE SES COMPAGNONS, *l'Astrolabe*, 14 *mars* 1828. Nous y avons joint une plaque en cuivre, gravée d'une inscription analogue, avec le nom de la corvette et la date de notre passage. J'ai aussi laissé dans cette île et dans quelques autres des médaillons, écussons en cuivre, gravés du nom de la corvette, celui du commandant, l'année et le mois de la remise.

L'île Vanicolo est fort haute, toute couverte de bois épais; les habitans sont nègres crépus, race chétive et misérable; ils sont très-craintifs et défians. Nous eûmes quelque peine à établir des relations avec eux : ce ne fut qu'à force de présens que nous parvînmes à

Une clef de barrique en cuivre.
Trois morceaux de chaîne de paratonnerre en cuivre.
Deux pièces de fer, oxidées et décomposées.
Une pièce de fer, coude de courbe.
Deux morceaux de cuivre, garniture de réas à une vergue.
Un morceau de plomb, plaque ronde percée de trois trous.
Un collier de cap de mouton en fer.
Une tasse paraissant être un timbre de pendule.
Un fermoir de montre en argent.
Une plaque de cuivre de l'intérieur d'une montre.

Digitized by Google

les apprivoiser. Ils n'ont que fort peu de cultures ; ils paraissent vivre principalement du poisson et des coquillages qu'ils pêchent en dedans du récif dont l'île est entourée.

L'île est peu peuplée, les villages, répandus le long du rivage, sont clair-semés et peu considérables; il n'y en a pas dans l'intérieur. Je n'estime pas que l'île ait plus de cinq cents habitans; dans un village un seul naturel montra des dispositions hostiles, et aurait voulu nous tirer ses flèches; mais il en fut empêché par ses camarades, qui le désarmèrent et le renvoyèrent. Dans leurs pirogues, et partout où ils vont, ils sont toujours armés de leurs arcs et flèches; et leur méfiance les empêche de s'en défaire, crainte qu'on en fasse usage contre eux. Notre Lascar croit ces flèches empoisonnées, parce que à Tucopia il y en a de semblables qui sont rendues vénimeuses avec le suc d'une plante....

Voilà, Amiral, le récit abrégé de ma course dans l'Océan pacifique.

...Ma visite à Vanicolo ne fera que confirmer ce que mes deux devanciers y ont appris; j'aurai toutefois rectifié quelques erreurs, éclairé diverses positions et recueilli des renseignemens utiles pour la navigation de l'Océan pacifique en temps de guerre.

Je vous prie, Amiral, d'agréer l'expression de mon profond respect.

Le capitaine de frégate commandant
la corvette duRoi *la Bayonnaise*.

LEGOARANT.

Digitized by Google

TRANSLATION

DES

CENDRES DE VOLTAIRE

AU PANTHEON (1791).

Le 10 juillet 1791, les cendres de Voltaire, transportées les jours précédens de l'abbaye de Scellières à Paris, furent, en vertu d'un décret de l'Assemblée Nationale du 30 mai, conduites en grande pompe de la barrière de Charenton à l'église de Sainte-Geneviève. Le cortége était immense, et des députations de l'Assemblée, de tous les tribunaux, des détachemens des corps militaires, ainsi qu'un concours prodigieux de citoyens, accompagnaient le char traîné par douze chevaux gris-blancs, attelés sur quatre de front, et conduits par des hommes revêtus de costumes antiques dessinés par David. Deux des chevaux du char avaient été fournis par les écuries de la Reine, ramenée de Varennes peu de jours auparavant.

Les gravures du temps représentant cette cérémonie, les détails donnés par le *Moniteur* sur la composition du cortége, et les souvenirs des contemporains s'accordent sur ce point, que le clergé n'y parut point. Toutefois les deux documens administratifs qu'on va lire prouvent, ou que la municipalité de Paris comptait sur sa présence à cette cérémonie, ou bien qu'elle eût un instant la secrète pensée de costumer un clergé de contrebande.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS (1).

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

A Messieurs de l'agence des biens nationaux.

Ce 5 juillet 1791.

Pour remplir, Messieurs et chers collègues, la de-

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits.

Digitized by Google

mande qui nous est faite de deux cents aubes pour la cérémonie de la translation du corps de Voltaire dans le monument destiné aux grands hommes, nous vous prions de vouloir bien donner les ordres aux personnes chargées de la garde du mobilier provenu des couvens supprimés, de lever, sur le récépissé qui leur sera présenté, la quantité de cent aubes ou plus grande quantité s'il est nécessaire, dont la remise nous sera faite après la cérémonie; le nombre de celles existantes dans le dépôt des effets provenus des paroisses supprimées se trouvant insuffisant à présent pour satisfaire à ce besoin.

Les administrateurs des travaux.

CHAMPION.

ENLÈVEMENT

DE DEUX CENTS AUBES

Provenant du dépôt des Petits-Augustins de la Reine Marguerite, pour la translation du corps de Voltaire.

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze le sept juillet, cinq heures de relevée, nous Jacques-Joseph Hardy, officier municipal, commissaire à l'administration des biens nationaux, nous sommes transporté au dépôt

Digitized by Google

général des effets-mobiliers provenant des maisons et communauté de la reine Marguerite, où étant, nous avons déclaré au sieur Alexandre Le Noir, gardien desdits effets, que nous venions, au désir de la susdite délibération, à l'effet de retirer dudit dépôt le nombre de deux cents aubes demandées par messieurs les administrateurs du département des travaux publics pour la cérémonie de la translation du corps de Voltaire dans le monument destiné aux grands hommes.

Et à l'instant ledit Le Noir, sur notre réquisition, nous a remis le nombre de deux cents aubes provenant, savoir : cent quatre-vingt-dix provenant desdits Petits-Augustins, et dix de celle des Dominicains de la rue Saint-Honoré ; desquelles nous avons fait trois paquets que nous avons fait charger sur une voiture, et fait transporter, accompagnés de nous et dudit sieur Le Noir, aux bureaux du département des travaux publics établis Vieille-rue-du-Temple, au Palais-Cardinal; où étant nous nous sommes adressés à M. Anne-Clément-Félix Champion, administrateur aux travaux publics, lui avons fait part de l'objet de notre mission et lui avons offert de remettre lesdites aubes entre ses mains, ce qu'il a accepté; et de suite avons fait descendre lesdits paquets de la voiture, avons compté lesdites aubes en sa présence, et, après qu'il a eu reconnu que le nombre de deux cents était complet, il s'en est chargé pour les rendre après la cérémonie, les remettre dans le dépôt d'où elles ont été tirées, et sous la garde dudit sieur Le Noir. De tout quoi nous avons dressé procès-verbal pour tenir lieu de récépissé du département des travaux publics, pour servir de décharge audit Le Noir et valoir ce que de droit. Et a ledit sieur

Digitized by Google

Champion signé avec ledit sieur Le Noir et nous, commissaire susdit.

LE NOIR, CHAMPION,
J.-J. HARDY, *officier municipal.*

Soit que la municipalité de Paris, en ordonnant la délivrance de ces deux cents aubes, ait eu le projet de réclamer le concours de l'évêque Gobet, le Châtel de l'époque, soit qu'elle ait véritablement songé à faire, à l'aide de ces habits sacerdotaux, deux cents ecclésiastiques de faux aloi, toujours est-il que nulle aube et nulle étole ne parut à cette cérémonie, dans laquelle l'abbé Grégoire vit moins le désir « d'honorer la mémoire du poète, que celui d'afficher le mépris pour la religion.

Digitized by Google

PREUVES DE NOBLESSE

FAITES POUR

NAPOLÉON DE BUONAPARTE,

A SON ENTRÉE A L'ÉCOLE DE BRIENNE.

L'origine et la naissance de Napoléon ont servi de texte à beaucoup de versions bien divergentes, bien contradictoires.

Un écrivain, aux yeux duquel le merveilleux d'une telle vie ne se pouvait expliquer que par une descendance romanesque, lui a donné pour aïeul le prisonnier généralement inconnu sous le nom du *Masque de Fer*.

Un autre, peut-être pour le dédommager de ce qu'il lui déniait la couronne, a octroyé un marquisat à sa famille, et a consigné dans une Histoire de France l'entrée à Vienne du *Marquis de Buonaparte, général en chef des armées de S. M. Louis XVIII.*

D'autres enfin ont soutenu que Napoléon, en se disant né le 15 août 1769, s'était rajeuni de deux années, et que ce calcul de sa part avait pour but de se faire Français de naissance, alors qu'il était Génois, la Corse n'ayant été réunie à la France qu'en juin 1769.

Cette dernière assertion est fausse : les pièces que nous allons rapporter le prouveront ; mais nous avouons à regret qu'elles ne confirment pas davantage le titre et la filiation fantastiques que nous venons de mentionner.

M. Charles de Buonaparte, pour faire entrer son fils aux Écoles militaires, fermées aux roturiers, eut à administrer les preuves de noblesse de sa famille. C'est ce dossier héraldique que nous enregis-

Digitized by Google

trons ici. Les preuves furent regardées comme régulières, la noblesse comme incontestable, et Napoléon fut reçu à l'École royale militaire de Brienne-le-Château, le 23 avril 1779, âgé de neuf ans et huit mois.

Cinq ans après, en 1784, l'inspecteur des Écoles militaires, M. de Kéraliò, dans son compte rendu au Roi de son inspection, donna sur l'élève Buonaparte la note suivante :

« M. de Buonaparte (Napoléon), né le 15 août 1769, taille de « quatre pieds dix pouces dix lignes ; a fait sa quatrième ; de bonne « constitution, santé excellente, caractère soumis, honnête, re- « connaissant, conduite très-régulière ; s'est toujours distingué par « son application aux mathématiques. Il sait très-passablement son « histoire et sa géographie. Il est assez faible pour les exercices d'a- « grément et pour le latin, où il n'a fait que sa quatrième. Ce sera « un excellent marin ; il mérite de passer à l'École militaire de Paris. »

Napoléon passa de l'École de Brienne à l'École de Paris le 17 octobre 1784, dans une promotion de cinq élèves : les quatre autres étaient MM. de Montarby, de Comminges, de Castries et de Bellecourt.

L'histoire a dit le reste.

Inventaire de production des actes que NAPOLEONE DE BUONAPARTE, *d'Ajaccio en Corse, élève nommé par Sa Majesté pour être reçu aux Écoles royales militaires, a l'honneur de produire par-devant M. de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France* (1).

Savoir, dix cahiers :

Le premier desquels contient l'extrait baptistère dudit Napoleone, du 15 août 1769.

Second cahier, contenant : L'extrait baptistère de

(1) Archives générales du royaume.

Digitized by Google

Charles, père de Napoleone, et fils de Joseph, du 29 mars 1746;

Un certificat des nobles principaux de la ville d'Ajaccio, du 19 août 1771, qui prouve que la famille Buonaparte a été toujours au nombre des plus anciennes et nobles, tant pour son côté que par rapport aux alliances qu'elle a contractées avec la noblesse du royaume la plus distinguée;

Un acte de permission de mariage du 2 juin 1764;

Un acte de reconnaissance de la famille de Buonaparte de Toscane, du 28 juin 1759, qui jouit du patriciat, et par conséquent de la plus grande noblesse, comme il est constaté par un extrait des lettres de noblesse du 28 mai 1757, délivré par le grand-duc de Toscane;

Plus, des lettres patentes de l'archevêque de Pise, en Toscane, qui accordent audit Charles Buonaparte l'exercice du titre de noble et de patrice, du 30 novembre 1769;

Comme aussi un arrêt du conseil supérieur de Corse, du 13 septembre 1771, qui déclare la famille Buonaparte noble de noblesse prouvée au-delà des deux cents ans.

Troisième cahier, contenant l'extrait baptistère de Joseph, père de Charles, et fils de Sébastien, comme aussi la preuve qu'il a été élu ancien de la ville l'an 1760, jouissant du titre de *magnifique*.

Quatrième cahier, contenant l'extrait baptistère de Sébastien, père de Joseph et fils de Joseph, avec la preuve qu'il a été élu, le 17 avril 1720, ancien de la ville jouissant du titre de *magnifique*.

Digitized by Google

Cinquième cahier, qui prouve que Joseph Buonaparte, père de Sébastien, est fils de Charles, lequel a aussi été élu ancien de la ville le 3 mai 1702, jouissant du titre de *magnifique*.

Sixième cahier, contenant un décret du commissaire de la république de Gênes, qui donne le titre de noble à Charles, et qui prouve qu'il est fils de Sébastien, du 1er septembre 1661;

Autre acte par-devant notaire, de 1672, qui prouve que ledit Charles était noble et fils de Sébastien, comme aussi qu'il a été élu ancien de la ville, l'an 1681, jouissant du titre de *magnifique*.

Septième cahier, contenant l'extrait baptistère de Sébastien, père de Charles et fils de François, de 1603, comme aussi deux actes de 1635 et 1648, qui constatent que ledit Sébastien était noble.

Huitième cahier, contenant un acte par-devant notaire, de 1626, qui prouve que François, père de Sébastien, était capitaine et fils de Jérôme, comme aussi que ledit François a été élu ancien de la ville l'an 1596, juissant du titre de *magnifique*.

Neuvième cahier, contenant un acte de 1601, qui constate que Jérôme, père de François, était propriétaire de la tour de *les Salines;*

Autre acte de 1562, dans lequel le sénat de Gênes, dans un décret, donnè audit Jérôme le titre suivant : *Egregium Hieronimum de Buonaparte, procuratorem nobilium*, etc.;

Autre acte qui prouve que la famille Buonaparte existait au moment de la fondation de la ville d'Ajac-

Digitized by Google

cio, étant propriétaire d'une partie de terre où ladite ville a été bâtie;

Autre acte de 1572 qui prouve que ledit Jérôme, père de François, était fils de Gabriel et que, en 1594, était ancien de la ville, jouissant du titre de *magnifique;*

Autre acte de 1597 qui prouve que ledit Jérôme était propriétaire de la tour des Salines, y ayant fermier et domaine aux environs.

Dixième et dernier cahier contenant un acte de 1567 qui prouve que Gabriel, père de Jérôme, était fils de François; et autres actes de 1567 et 1568 qui prouvent que ledit Gabriel jouissait du titre de *messire* qu'on donnait alors aux nobles plus distingués.

Finalement produit le blason des armes de sa famille qui se trouve sur la porte de sa maison depuis un temps immémorial, sur la sépulture qu'elle possède dans la paroisse et dans le palais des anciens podestats à Florence. Lesdites armes ont la couronne de comte, l'écusson fendu par deux barres, et deux étoiles, avec les lettres B. P. qui signifient *Buona Parte;* le fond des armes rougeâtre, les barres et les étoiles bleues, les ombremens et la couronne jaunes (1).

[On lit au bas de cet Inventaire le reçu suivant :
« Je soussigné reconnais que M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes

(1) Cette description des armes de la famille Buonaparte est fautive, comme le remarque M. d'Hozier dans un des articles de sa lettre ci-après rapportée, puisque M. de Buonaparte y indique bleu sur rouge, c'est-à-dire couleur sur couleur, contre la règle la plus élémentaire du blason. L'erreur est relevée du reste dans le dessin que nous en donnons à la fin de cet article. Les barres et étoiles étant, dans le dessin colorié que nous avons sous les yeux, peintes en

Digitized by Google

de la noblesse de France, et en cette qualité commissaire du Roi pour certifier à Sa Majesté la noblesse des élèves des Écoles royales militaires, chevalier grand-croix honoraire de l'ordre royal de Saint-Maurice de Sardaigne, m'a remis aujourd'hui les titres énoncés dans ce présent inventaire.

« A Paris, le deux juillet mil sept cent soixante-dix-neuf.

« ARMAND,

« *Commis de la loterie royale de France*, chargé par M. de Buonaparte de retirer lesdits titres en vertu d'une lettre de mondit sieur de Buonaparte, datée de Brienne, le 25 avril, présente année.]

LETTRE DE M. D'HOZIER (1).

Paris, 8 mars 1779.

Je vous prie, Monsieur, de me mander quel est le nom de famille de madame votre épouse. Elle est nommée *Maria-Letitia Zemolina* dans la permission que M. l'évêque d'Ajaccio donna le 2 juin 1764 de vous marier. Le troisième nom est-il nom de famille ou un troisième nom de baptême? Quelle est la première lettre de ce nom? J'ai figuré cette lettre plus haut telle qu'elle l'est dans ledit acte de 1764. Comment ce nom doit-il se traduire en français?

RÉPONSE DE M. DE BUONAPARTE.

Versailles, 8 mars 1779.

Monsieur,

Le nom de famille de ma femme est celui de *Ramolino*, et il n'est guère possible de le traduire en français.

jaune, couleur qui représente l'or, nous les avons marquées de petits points, signes figuratifs de ce métal.

Cet inventaire est entièrement écrit de la main de M. de Buonaparte, père, qui s'y montre peu familier avec l'orthographe française. Quelques dates nous ont paru peu d'accord; mais nous n'avions nul moyen de les contrôler. (*Note de l'éditeur.*)

(1) L'original est ainsi écrit à mi-marge, et la réponse en regard.

Digitized by Google

Votre acte de baptême vous nomme *Carlo-Mra*. Ce dernier nom écrit en abrégé est sans doute *Maria* : vous vous appelez donc *Charles-Marie*, quoique vous n'ayez d'autre nom que celui de *Charles*, soit dans ledit acte de 1764, soit dans l'extrait baptistère de M. votre fils, et dans l'arrêt de noblesse de 1774?

Il est vrai que mon nom est de *Charles-Marie*, mais je ne me suis jamais servi que de celui de *Charles*.

Votre nom est constamment écrit dans les actes, même dans cet arrêt de noblesse, sans être précédé de l'article *de* : cependant vous signez DE *Buonaparte*.

La république de Gênes, depuis deux cents ans environ, a donné à mon ancêtre Jérôme le titre d'*egregium Hieronimum* DE *Buonaparte*. Cet article a été omis, n'étant presque d'usage en Italie de s'en servir.

Le même arrêt de noblesse de 1774 donne à votre famille le nom *Bonaparte* et non *Buonaparté*; ne dois-je pas me conformer pour l'orthographe de ce nom à celle dudit arrêt de 1774?

L'orthographe de mon nom de famille est celui *de Buonaparte*.

Vous donnerai-je dans mon certificat de noblesse la qualité de *député de la noblesse de Corse?*

J'ai l'honneur d'être présenté, le 10 de ce mois, à Sa Majesté comme député de la noblesse de Corse.

Je n'entends rien, Monsieur, à l'explication de vos armes, telle qu'on la lit dans votre inventaire (1) : il faudra me les envoyer peintes.

J'ai l'honneur de vous envoyer les armes peintes telles que vous les désirez.

Enfin, comment faut-il traduire en français le nom de baptême de monsieur votre fils, qui est *Napoleone* en italien?

Le nom *Napoleone* est italien.

Vous voudrez bien répondre

(1) Voir la note de la page 325.

Digitized by Google

exactement à toutes les questions que je vous fais dans cette lettre, vis-à-vis chaque article.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentimens respectueux, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

D'HOZIER DE SÉRIGNY.

J'ai l'honneur d'être, avec respect et reconnaissance,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE BUONAPARTE.

A M. de Buonaparte, député de la noblesse de Corse, chez M. Ratte, rue Saint-Médéric, à Versailles.

A M. D'HOZIER.

A Versailles, 15 mars 1779.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire passer les armoiries peintes de ma famille, avec la réponse aux questions que vous m'avez faites, et je vous rends un million de grâces de la bonté que vous avez eue d'envoyer aussi promptement le certificat au ministre.

J'ai l'honneur d'être avec respect et reconnaissance,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DE BUONAPARTE.

Digitized by Google

ARMOIRIES

DE LA

FAMILLE BUONAPARTE.

Digitized by Google

ADMISSION ET SORTIE

DE

MARIANNE DE BUONAPARTE,

ÉLÈVE DE LA MAISON DE SAINT-CYR.

Les mêmes protections, le même privilège de naissance qui avaient ouvert les portes de Brienne à Napoléon, ouvrirent celles de Saint-Cyr à sa sœur Elisa.

Une des notions historiques qui résultent des pièces suivantes, c'est que cette jeune élève se contentait alors du seul prénom qui lui appartînt, celui de Marianne. Mais plus tard, frappée de son peu de noblesse, elle l'échangea contre celui d'*Elisa* : c'était caprice de princesse.

On y trouve également la preuve qu'on apprenait l'orthographe aussi mal aux écoles de Brienne et de Paris qu'à celle de Saint-Cyr; et qu'évidemment si, plus tard, Napoléon adopta une écriture illisible c'était pour déguiser les fautes que son peu d'études classiques l'exposait à commettre; car l'original de la lettre de lui qu'on va lire, et qui porte la date de 1792, montre qu'à cette époque où son écriture n'avait encore reçu mission de rien dissimuler, elle était nette et lisible. Nous avons reproduit les lettres du frère et de la sœur avec une scrupuleuse fidélité.

Napoléon, qui avait perdu son père en 1785, éloigné, ainsi que sa sœur, de leur famille demeurée en Corse, tenait lieu de tuteur à cette jeune pensionnaire. C'est en cette qualité qu'il adressait, en sa faveur, pour indemnité de route, une réclamation dont le peu d'aisance de ses parens rendait le succès fort intéressant pour eux. Dans toutes ces pièces Napoléon est appelé et signe BUONAPARTE; ce ne fut que pendant sa première campagne d'Italie qu'il supprima l'*u* italien de son nom.

Digitized by Google

BREVET DE PLACE A SAINT-CYR

POUR MADEMOISELLE DE BUONAPARTE (1).

Aujourd'hui vingt-quatre novembre mil sept cent quatre-vingt-deux, le Roi étant à Versailles, bien informé que la demoiselle Marie-Anne de Buonaparte a la naissance, l'âge et les qualités requises pour être admise au nombre des demoiselles qui doivent être reçues dans la maison royale de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr, ainsi qu'il est apparu par titres en les certificats et autres preuves, conformément aux lettres-patentes du mois de juin mil six cent quatre-vingt-six et mars mil six cent quatre-vingt-quatorze, Sa Majesté lui a accordé une des deux cent cinquante places de la dite maison, enjoignant à la supérieure de la recevoir sans délai, de lui faire donner les instructions convenables et de la faire jouir des mêmes avantages dont jouissent les autres demoiselles, en vertu du présent brevet, que Sa Majesté a, pour assurance de sa volonté, signé de sa main, et fait contresigner par moi, ministre et secrétaire-d'état et de ses commandemens et finances.

LOUIS.

LE BARON DE BRETEUIL.

(1) Archives de la préfecture du département de Seine-et-Oise.

Digitized by Google

ACTE DE NAISSANCE

DE MADEMOISELLE DE BUONAPARTE.

L'an mil sept cent soixante-dix-neuf, le quatre septembre, dans la paroisse de Saint-Jérôme, moi soussigné, archiprêtre, j'ai accompli les saintes cérémonies, ayant ondoyé à domicile (avec la permission de monseigneur l'Evêque), *Marie-Anne*, fille du très illustre M. Charles de Buonaparte, noble du royaume, et de la très illustre dame Marie Lœtitia son épouse, née le trois janvier 1777. Parrain le très révérend chanoine vicaire, Mr Ignace-Mathias Costa qui signe avec nous, en foi de quoi :

JEAN-BAPTISTE FORCIOLI, *archiprêtre* (1).

DEMANDE DE NAPOLÉON.

A Messieurs les administrateurs de Versailles.

Messieurs,

Buonaparte, frère et tuteur de la demoiselle Ma-

(1) Voici le texte de l'acte :

« Mille settecento settanta nove, quattro settembre, nella parocchia di San Gerolamo, io sottoscritto arciprete ho supplito alle sacre cerimonie, avendo auto l'acqua in casa colla licenza di monsignore il vescovo a Marianna, figlia dell' illustrissimo signor Carlo de Buonaparte, nobile del regno, e della illustrissima signora *Maria Letizia*, sua consorte, nata li tre gennajo dell' anno mille e settecento settanta sette.

« Padrino reverendissimo signor canonico vicario Ignazio Matteo Costa, che si sottoscrive con noi. *In quá ad fidem* JOANNES-BAPTISTA FORCIOLI, archipresbite. »

Digitized by Google

rianne Buonaparte a l'honneur de vous exposer que la loi du 7 août, et plus particulièrement l'article aditionelle decrété le 16 du même mois, suprimant la maison de Saint-Louis, il vient reclamer l'exécution de la loi et ramener dans sa famille la dite demoiselle sa sœur, des affaires très instantes et de service publique l'obligant à partir de Paris sans délai, il vous prie de vouloir bien ordonner quelle jouisse du bénéfice de la loi du 16, et que le thrésorier du distric soit autorisez à lui esconter les vingt sols par lieue jusqu'à la municipalité d'Ajaccio, en Corse, lieu du domecile de ladit demoiselle et où elle doit se rendre auprès de sa mère

Avec respect

BUONAPARTE.

Le 1er septembre 1792.

DEMANDE

DE MADEMOISELLE DE BUONAPARTE.

J'ay l'honneur de faire observer à messieurs les administrateurs que nayant jamais connu d'autres pére que mon frére, sy ses affaires l'obligoiet à partir sans qu'il ne m'amenat avec luy, je me trouverais dans une imposibilité absolue devacuer la maison de Saint-Cyr.

Avec respect

MARIANNE BUONAPARTE.

Digitized by Google

Nous, maire et officiers municipaux de Saint-Cyr, district de Versailles, département de Seine-et-Oise, nous étant transportés à la maison de Saint-Louis établie en ce lieu, et nous étant fait représenter les brevets et autres titres, nous avons reconnu que la demoiselle Marianne Buonaparte, née le trois janvier mil sept cent soixante-dix-sept, est entrée le vingt-deux juin mil sept cent quatre-vingt-quatre, comme élève de ladite maison de Saint-Louis, et y est encore dans la même qualité. Elle nous aurait témoigné le désir qu'elle aurait de profiter de l'occasion du retour de son frère et tuteur pour rentrer dans sa famille.

Vu les différentes choses que nous venons d'énoncer et l'embarras où se trouverait ladite demoiselle de faire un voyage aussi long, seule, et dès-lors de l'impossibilité absolue où elle serait d'évacuer la maison de Saint-Louis pour le premier octobre, en conformité de la loi du sept août, dernier, nous n'empêchons et croyons même qu'il est nécessaire de faire droit à la demande dudit sieur et demoiselle Buonaparte.

Fait et délivré à Saint-Cyr, au greffe municipal, cejourd'hui premier septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, le quatrième de la liberté et premier de l'égalité. Et avons signé et approuvé deux mots rayés comme nuls.

AUBRUN, *maire.*

HONDIN, *secrétaire-greffier.*

Digitized by Google

[Extrait du registre des délibérations du directoire du district de Versailles, du 1er septembre 1792, 4e de la liberté, 1er de l'égalité.]

Vu la pétition de l'autre part, l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale du seize de ce mois et le certificat de la municipalité de Saint-Cyr;

Ouï monsieur le commissaire syndic;

Le Directoire est d'avis qu'il y a lieu de délivrer au profit de la demoiselle Buonaparte un mandat de la somme de trois cent cinquante-deux livres pour se rendre à Ajaccio, en Corse, lieu de sa naissance et de la résidence de sa famille, distant de trois cent cinquante-deux lieues; qu'en conséquence le sieur Buonaparte est autorisé à retirer de la maison de Saint-Cyr la demoiselle sa sœur, avec les hardes et linge à son usage.

Pour copie:

CORDERANT, *secrétaire*.

Digitized by Google

LES CONFRÈRES

DE LA PASSION,

D'APRÈS LES REGISTRES MANUSCRITS DU PARLEMENT DE PARIS (1),

ET D'AUTRES DOCUMENTS ÉGALEMENT INÉDITS OU PEU CONNUS.

Les *Confrères de la passion* furent les premiers qui introduisirent quelque régularité dans les représentations théâtrales à Paris; avant eux les spectacles destinés à l'amusement des grands et du peuple consistaient uniquement dans la pompe des tournois, dans les chants rustiques des jongleurs, dans les exercices des baladins qui faisaient danser des singes (2), et autres

(1) Voyez, sur les registres manuscrits du parlement de Paris, la note en tête des Extraits de ces registres, dans le tome Ier de la *Revue Rétrospective*, p. 225. Les extraits que nous présentons aujourd'hui sont tirés de la collection du chancelier Le Tellier, qui appartenait à M. Dulaure, et qui fait partie maintenant de la bibliothèque de M. Taillandier, conseiller à la cour royale de Paris, à qui nous devons cette notice sur les Confrères de la passion.

(2) Nous trouvons ici l'occasion de rappeler l'origine du proverbe *payer en monnaie de singe*. Il est dit dans un tarif des droits de péage à l'entrée de Paris, publié sous le règne de saint Louis, qu'un marchand qui apporte un singe pour le vendre paiera quatre deniers; que si le singe appartient à quelqu'un qui l'ait acheté pour son plaisir, il n'y aura rien à payer; que s'il est à un joueur, celui-ci le fera gambader devant le péager *qui sera obligé de se contenter de cette monnaie;* quant aux jongleurs, on les tient quittes de tout péage, en récitant ou chantant au péager quelqu'une de leurs chansons.

Digitized by Google

animaux, et dans les tours de force et d'adresse des funambules. On ne peut en effet ranger précisément parmi les spectacles ces fêtes bizarres et scandaleuses des fous, des ânes, des innocens, qui s'étaient introduites dans la liturgie chrétienne au moyen âge; ni ces longues processions de croisés retournant dans leurs foyers en chantant la passion de Jésus-Christ et d'autres histoires sacrées; moyen tout à la fois de tromper leur ennui et de gagner pieusement leur vie. Néanmoins, s'il fallait en croire Boileau, ces chants des pélerins seraient l'origine des spectacles en France (1).

Les savans auteurs de l'*Histoire littéraire* pensent avec raison que Boileau a confondu deux époques, la fin du treizième siècle et celle du quatorzième. Effectivement les troupes de pélerins dont il parle se dispersaient en parvenant au terme de leurs voyages et n'établissaient aucun théâtre fixe ni à Paris ni ailleurs. Ce fut une association d'un tout autre genre et purement profane qui se forma vers la fin du règne de saint Louis, quand des jongleurs et des jongleresses de profession se retirèrent dans une rue qui prit d'abord leur nom, et qui depuis, en 1331, fut appelée rue de Saint-Julien-des-Ménétriers, après que l'église de Saint-Julien eut été fondée par deux jongleurs, Jacques Grure et Hugues-le-Lorrain (2).

(1) Chez nos dévots aïeux le théâtre abhorré
Fut long-temps dans la France un plaisir ignoré.
De pélerins, dit-on, une troupe grossière,
En public, à Paris, y monta la première;
Et, sottement zélée en sa simplicité,
Joua les saints, la Vierge et Dieu par piété.
(*Art poétique*, ch. III, v. 81-86.)

(2) *Hist. litt.*, t. XVI, p. 245. — M. l'abbé de La Rue, dans l'im-

Digitized by Google

Les *Confrères de la passion* que nous trouvons établis, en 1398, dans le bourg de Saint-Maur-des-Fossés, ne sont autres que les successeurs immédiats et perfectionnés de ces jongleurs qui se contentaient de chanter les mystères, tandis que les Confrères cherchaient à les tranformer en actions mimiques plus propres à frapper l'attention du public.

Le prévôt de Paris n'approuva pas ce genre de perfectionnement, et, par son ordonnance du 3 juin 1398 (1), il fit défense aux habitans de se rendre à ce spectacle, sans une permission expresse du Roi. Les Confrères s'en plaignirent à Charles VI qui, ayant assisté à leurs représentations, leur permit, par son ordonnance du 4 décembre 1402 (2), de les continuer dans Paris et dans les environs de cette ville, et de se montrer dans les rues vêtus de leur costume théâtral. On voit par le préambule de cette ordonnance que la requête qui l'avait provoquée avait été adressée au Roi par les *maistres et gouverneurs de la confrairie de la passion et résurrection de nostre seigneur, fondée en l'église de la Trinité, à Paris.* Ces maîtres étaient Jehan Aubery, Jehan Dupin et Pierre d'Oisemont.

partant ouvrage qu'il vient de publier sous le titre d'*Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands*, émet l'opinion que les représentations des mystères eurent lieu chez les Normands et les Anglo-Normands long-temps avant qu'elles eussent lieu à Paris, et il cite à l'appui de cette opinion le mystère de *la Pentecôte*, joué à Chester en 1327, celui de *la Naissance de Jésus-Christ*, à Bayeux, en 1350, etc.

(1) La Mare, *Traité de la Police*, l. III, tit. 3, ch. 3.

(2) Ord. du Louvre, t VIII, p. 555.—Recueil général des anc. lois franç., t. VII, p. 42.— *Hist. du Théâtre français*, des frères Parfaict, t. Ier, p. 45.

Digitized by Google

Dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre 1398 et 1402, les Confrères de la passion étaient venus s'établir à Paris, où ils avaient loué des religieux d'Hermières la principale pièce de l'hôpital de la Trinité, rue Saint-Denis. Cette pièce où ils montèrent leur théâtre avait vingt et une toises de longueur, sur six de largeur; elle était située au rez-de-chaussée et soutenue par des arcades (1).

Cependant les mystères ne se jouaient pas toujours dans des salles fermées. Il arrivait dans de grandes circonstances que l'on construisait des théâtres en plein air et que l'on y donnait des représentations. Ce fut ce qui eut lieu notamment en 1420, lors de l'entrée de Charles VI et de Henri V à Paris, après le fameux traité de Troyes, du 21 mai. Le *Journal d'un bourgeois de Paris* raconte ainsi cette circonstance : « Fut faitte en la rue de la Kalende, devant le palais, un moult piteux mystère de la Passion de Nostre-Seigneur au vif, selon que elle est figurée autour du cueur de Nostre-Dame de Paris; et duroient les eschaffaux environ cent pas de long, venants de la rue de la Kalande jusques aux murs du Palais, et n'estoit homme qui veist le mystère, à cui le cueur ne apiteast. » Le même *Journal* rapporte que le duc de Bedford étant entré à Paris, le 8 septembre 1424, « devant le Chastelet, avoit ung moult bel mystère du vieil Testament et du nouvel, que les enffents de Paris feirent : et fust fait sans parler ne sans signer, comme se ce feussent images élevées contre ung mur. »

Lorsque Henri VI fut conduit à Paris pour y être sacré, au mois de décembre 1431, *roi de France et*

(1) *Hist. du Théâtre français*, des frères Parfaict, t. Ier, p. 80.

Digitized by Google

d'Angleterre, des fêtes magnifiques eurent lieu; les Confrères de la passion ne pouvaient manquer d'y figurer, aussi lisons-nous dans le *Journal* du bourgeois : « Après s'en vint (le Roi) devant la Trinité où il avoit sus eschaffault le mistère depuis la conception Nostre-Dame, jusques que Joseph la mena en Egypte, pour le roy Herode qui fist descoller ou tuer sept vingt-quatre milliers d'enffents masles. Tout cela est oy ou mistère; et durpient les chauffaux depuis ung pou par delà Saint-Sauveur jusques au bout de la rue d'Ernetal, où il a une fontaine que on dit la Fontaine de la Royne. »

Enfin Charles VII, étant rentré dans Paris au mois de novembre 1438, il y eut encore des fêtes; et le bourgeois nous raconte naïvement que les Confrères de la passion recommencèrent leurs jeux « entre la porte aux Paintres et la Bastide, avoit plusieurs beaux mystères, comme à la Porte-des-Champs, avoit angles chantants.... devant la Trinité, la manière de la Passion, *comme on fist pour le petit roy Henry, quant il fust sacré à Paris* (1). »

L'ordonnance de 1402 fut confirmée par lettres patentes de François Ier, du mois de janvier 1518. Vingt-deux ans plus tard, en 1540, les Confrères, forcés de quitter l'hôpital de la Trinité, vinrent s'établir dans l'Hôtel de Flandres, situé entre les rues Plâtrière, Coq-Héron, des Vieux-Augustins et Coquillière. Ce fut là qu'ils donnèrent leurs représentations les plus brillantes, notamment, en 1547, le *Mystère des apôtres*, ouvrage des frères Gréban; le *Mystère de l'Apocalypse*, de Louis Choquet, etc.

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, tome XL de la *Collection des chroniques nationales françaises*, publiée par M. Buchon.

Digitized by Google

En 1541, les Confrères jouèrent, à l'Hôtel de Flandres, le *Mystère de l'Ancien Testament* (1). Le parlement crut devoir en défendre les représentations; mais les Confrères s'étant adressés au Roi en obtinrent des lettres-patentes qui les autorisaient à jouer ce mystère. Le parlement se rendit, en prescrivant toutefois certaines mesures de police. Voici, en effet, ce que nous trouvons dans les registres manuscrits, sous la date du 27 janvier de cette année 1541 :

« Sur lettres-pattentes portans permission à Charles Le Royers et consorts, maistres et entrepreneurs du jeu et mystère de l'ancien Testament, faire jouer et représenter en l'année prochaine ledit jeu et mystère, suivant lesdites lettres leur a esté permis par la cour à la charge d'en user bien et duement sans y user d'aulcunes frauldes, n'y interposer choses prophanes, lascives ou ridiculles; que pour l'entrée du théâtre ils ne prendront que deux solz de chascune personne, pour le louage de chascune loge durant ledict mystère que trente escus; n'y sera procédé qu'à jours de festes non solemnelles; commenceront à (une) heure après-midy, finiront à cinq, feront en sorte qu'il n'en suive scandalle ou tumulte; et à cause que le peuple sera distraict du service divin et que cela diminuera les aulmones, ils bailleront aux pauvres la somme de mil livres sauf à ordonner de plus grande somme. »

(1) Le duc de La Vallière (*Bibl. du Théâtre franç.*, t. Ier, p. 69) présente l'analyse des mystères qui composaient *le Vial Testament*. Ces mystères avaient été imprimés à Paris, chez Jehan Petit, in-fol. goth., avec fig.; d'autres impressions en ont eu lieu. La Vallière place la composition de cette pièce vers l'an 1500; peut-être y a-t-il erreur dans sa conjecture, ou *le Vial Testament* de 1541 n'était-il qu'une imitation d'une pièce précédente. Les frères Parfaict en font remonter la composition jusqu'en l'année 1406.

Digitized by Google

Le *Mystère de l'Ancien Testament* obtint une si grande vogue qu'Antoine de Vendôme, qui devint roi de Navarre et fut père de Henri IV, passant par Paris et désirant assister à ce spectacle, se vit obligé de solliciter l'autorisation du parlement pour qu'une représentation extraordinaire eût lieu. C'est ce que constatent en ces termes les registres manuscrits sous la date du 13 juin 1542 :

« Cejourd'hui le duc de Vendosme est venu en la cour luy faire la révérance et s'est offert à luy faire tous les services à luy possibles et a esté remercié (ET HIC NOTA), qu'il est entré sans épée; et sur ce qu'il a requis qu'il fust permis aux maistres entrepreneurs du Mistère du viel testament jouer cejourd'hui après disner, parce qu'il avoit désir voir le jeu et qu'il estoit pressé se retirer où il estoit envoyé par le Roy; ladicte cour a non seulement permis mais a ordonné en faveur dudict sieur duc auxdicts maistres entrepreneurs faire jouer cette après-dinée, et a esté enjoint à l'huyssier Delaulnay le faire scavoir auxdicts maistres entrepreneurs. »

En 1543, François Ier ayant ordonné, par lettres-patentes du 20 septembre, la démolition de l'Hôtel de Flandres, les Confrères de la passion furent obligés de placer ailleurs leur théâtre. Il paraît qu'ils furent quelques années sans local fixe jusqu'à ce que, le 30 août 1548, ils acquirent une partie de l'Hôtel de Bourgogne, situé rue Mauconseil (1), et ils s'adressèrent

(1) Les frères Parfaict, dans leur *Hist. du Théâtre français* (t. Ier, p. 56), ont rapporté la procuration donnée pour cette acquisition aux maîtres et gouverneurs de la Confrérie. On y voit, par l'énonciation des qualités des Confrères de la passion, que c'étaient de bons bourgeois de Paris, tels que des maîtres maçons et paveurs, des huis-

Digitized by Google

au parlement pour obtenir la confirmation de leurs privilèges. Voici ce que nous trouvons dans les registres manuscrits, sous la date du 17 novembre 1548 :

« Veu par la cour la requeste présentée de la part des doyen, maistres et confrères de la confrairie de la Passion et résurrection de nostre Sauveur Jésus-Christ, fondée en l'église de la Trinité, Grande-rue-Saint-Denis, par laquelle, attendu que par temps immémorial et par priviléges à eulx octroyez et confirmez par les roys de France, il leur estoit loisible faire jouer et représenter par personnages plusieurs beaux mystères à l'édification et joye du commun populaire, sans offense généralle ou particullière, dont ils avoient ci-de-

siers, des sergens à verge au Châtelet, etc. Ce n'étaient pas toujours de simples bourgeois qui jouaient dans les mystères; des ecclésiastiques y ont aussi figuré, ainsi que des nobles, des magistrats, etc. M. Berriat-Saint-Prix, dans ses *Remarques sur les anciens jeux des mystères*, insérées au tome V des *Mémoires et dissertations publiés par la société royale des antiquaires de France*, rapporte des extraits des registres du conseil de ville de Grenoble, desquels il résulte que Pierre Bucher, docteur en droit, depuis procureur-général au parlement de Grenoble, avait en 1535 accepté un rôle dans le mystère de la Passion. Une circonstance inconnue l'empêcha seule de remplir ce rôle. Quant aux ecclésiastiques, la chronique de Metz offre une preuve curieuse de leur participation aux jeux des mystères. On y lit ce qui suit : « L'an 1437, le 3 juillet, fut fait le jeu de la Passion en la plaine de Veximel, et fut fait le parc d'une très-noble façon; car il était de neuf sièges (neuf étages) de haut... Et fut Dieu un sire appelé seigneur Nicolle..., curé de Saint-Victour de Metz, lequel fût presque mort en la croix s'il n'avoit été secouru, et convint que un autre prestre fût mis en la croix pour parfaire le personnage du crucifiement pour ce jour, et le lendemain ledit curé de Saint-Victour parfit la résurrection et fit très-hautement son personnage.... Et un autre prestre, qui s'appeloit messire Jean de Nicey, qui étoit chapelain de Métrange, fut Judas, lequel fut presque mort en pendant, car le cuer lui faillit, et il fut bien hastivement dépendu. » (*Histoire de Lorraine*, par D. Calmet, *Preuves*, p. CCXXV.)

Digitized by Google

vant toujours jouy, ils requéroient, d'aultant que puis trois ans la salle de ladicte confrairie appelée la salle de la Passion, avoit esté par ordonnance de ladite cour, prinse, occupée et employée en l'hébergement des pauvres, et que depuis les supplians avoient recouvert aultre salle pour y continuer suivant lesdicts priviléges la présentation desdicts mistères, du proffit desquels estoit entretenu le service divin en la chapelle de ladicte confrairie, qui leur feust permis faire jouer en ladicte salle nouvelle, tout ainsy qu'ils avoient de coustume faire en celle de la Passion, et deffences fussent faites à tous de jouer dorénavant tant en la ville que faulxbourgs et banlieue de cette ville, sinon que ce soit soubs le titre de ladicte confrairie et au proffict d'icelle; et sur ce, ouy le procureur-général du Roy, ce consentant, la cour a inhibé et deffendu, inhibe et deffend aux sieurs supplians de jouer les mistères de la passion de nostre Sauveur, ni aultres mistères sacrez, sur peine d'amende arbitraire, leur permettant néantmoings de pouvoir jouer aultres mistères prophanes, honnestes et licites, sans offenser ny injurier aulcunes personnes, et deffend ladicte cour à tous aultres de jouer ou représenter doresnavant aulcuns jeux ou mistères, tant en la ville, faulxbourgs que banlieue de Paris, sinon que soubz le nom de ladicte confrairie et au proffit d'icelle. »

Cette décision du parlement est fort importante, car elle changea la nature du spectacle et ne permit plus la représentation théâtrale des mystères chrétiens. Force fut dès-lors aux Confrères de chercher dans des sujets profanes le moyen de conserver et d'alimenter la faveur populaire dont ils jouissaient (1).

(1) Les frères Parfaict, dans leur *Hist. du Théâtre français* (t. Ier,

Digitized by Google

Du reste, il y a lieu de croire que depuis long-temps les mystères tirés de l'Écriture-Sainte n'étaient pas les seules pièces que l'on représentait devant le public parisien. En effet, le meilleur de tous les ouvrages de notre ancien théâtre, *La farce de Pathelin*, attribuée à Pierre Blanchet, remonte vers 1474, et la première édition est de 1490 (in-4°, goth. fig. en bois). De plus, il y avait encore les farces connues sous le nom de *Jeux des pois pilez*, qui excitaient le gros rire du vulgaire, et plusieurs autres qui ont conservé leur vogue jusqu'au moment où les mœurs se sont épurées.

Les registres du parlement nous apprennent qu'en 1557 les Confrères représentèrent une pièce intitulée *Huon de Bordeaux*, qui leur avait coûté beaucoup d'argent à monter. Nous voyons aussi dans ces registres qu'on leur imposait l'obligation de payer leur quote-part pour les fortifications de la ville et pour un emprunt. Voici

p. 62), et De Beauchamps, dans les *Recherches sur les théâtres de France* (t. Ier, p. 200), disent qu'à partir de cette époque les Confrères de la passion ne montèrent plus sur la scène, et qu'ils cédèrent leur privilège à une troupe de comédiens, se réservant néanmoins deux loges pour eux et leurs amis, sous le nom de Loges des Maîtres. En effet, c'est quelques années après cette époque que les *Enfans Sans-Soucis*, ou *Principauté de la sottise*, dont le chef était connu sous le nom de *prince des sots*, sous-louèrent des Confrères de la passion le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne pour y jouer des *soties*, ou *sottises*, qui obtinrent le succès le plus populaire. Faut-il en induire que les Confrères de la passion renoncèrent dès lors à monter eux-mêmes sur le théâtre? C'est ce que nous ne pensons pas; car, comment leur aurait-on si long-temps encore maintenu un privilège qu'ils n'auraient pas exploité par eux-mêmes, et qu'ils se sont cependant montrés si jaloux de conserver? Au surplus, on voit au tome III, p. 226 de l'*Hist. du Théâtre français*, que les frères Parfaict semblent être revenus sur leur première opinion.

Digitized by Google

en effet ce que nous y lisons, sous la date du 14 décembre de cette année 1557 :

« Sur la requeste présentée à la cour par les maistres, doyen et confrères de la passion et résurrection de nostre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, fondée en l'église de la Trinité, rue Saint-Denis, par laquelle, attendu que cy-devant ils auroient présenté requeste à ladicte cour, par laquelle ils requéroient, attendu leurs privilèges et arrêts de ladicte cour approbatifs d'iceux, il leur fust permis jouer le jeu, jà par eulx commencé, qui est de *Huon de Bourdeaux*, qui leur seroit esté différé par ladicte cour jusques à la fête de Noël prochaine, et pource qu'aprésent lesdicts supplians sont poursuivis de payer plusieurs deniers tant pour les fortifications qu'emprunts, assavoir pour lesdicts emprunts la somme de soixante livres et vingt livres tournois pour les fortifications, lesquelles ils ne pourroient payer sans la promission du parachèvement dudict jeu, au moyen des grands frais qu'il a jà convenu faire, ils requièrent, attendu ce que dessus, permission de jouer lesdicts jeux par eulx jà commencés après le jour et feste de Noël prochain, à tout le moings par provision et pendant la décision de l'appel par eulx interjetté des deffences à eulx faictes par le Prévost de Paris ou son lieutenant, de ne jouer lesdicts jeux;

« Veu par la cour ladicte requeste et aultres pièces attachées à icelle, le consentement du procureur-général du Roy et tout considéré;

« La dicte cour ayant aulcunement égard à la dicte requeste et consentement du procureur général du Roy, a par manière de provision et pendant l'appel interjetté par les dicts suppliants, permis à iceulx suppliants, parachever le jeu cy devant commencé lors-

Digitized by Google

mis les heures durant les quelles se célèbre le divin service par les églises et paroisses de cette ville et le lendemain de la feste de la nativité de nostre Seigneur, et sans scandalle. »

Parmi les acteurs qui, vers cette époque, s'étaient acquis le plus de renommée, nous ne citerons que Pierre Gringore, tout à la fois comédien et poète, et Jean Serre dont Marot a dit :

. . . Quand il entroit en salle
Avec sa chemise sale,
Le front, la joue et la narine
Toute couverte de farine,
Et coiffé d'un béguin d'enfant
Et d'un haut bonnet triomphant,
Garny de plumes de chappons :
Avec tout cela je répons
Qu'en voyant sa grace niaise,
On n'estoit pas moins gay ni aise
Qu'on est aux Champs-Élyséens (1).

Le plaisir que le public goûtait aux représentations théâtrales des Confrères de la passion leur suscita des rivaux, mais le parlement n'entendait pas raillerie, et à moins que l'on n'eût obtenu sa permission expresse de donner, comme les clercs de la basoche (2), quelques représentations à jour fixe, il était fait inhibition et défense à tous autres qu'aux Confrères de jouer farces et moralités. Nous en trouvons des exemples dans les registres manuscrits sous la date des 15 septembre et 15 octobre 1571 où nous lisons :

« Du quinzième en vacation, sur remontrances du

(1) Œuvres de Clément Marot, épitaphe 9.

(2) Ces clercs obtenaient du parlement le droit de jouer une fois par an, dans la grande salle du Palais, une tragédie ou une comédie. (Registres manuscrits du Parlement, du 13 juin 1582.)

Digitized by Google

procureur-général que certaines gens ont depuis peu de jours, joué farces et jeux publicqs sans permission et exigé de chascunes personnes, trois, quatre, six, sept et onze sols, sommes excessives et non accoutumées, les officiers du Chastellet mandez, deffences sont faictes de plus jouer sans permission.

« Et sur l'advis que le Prévost en avoit baillé la permission, a esté mandé et s'est excusé ne croyant avoir failly, ayant baillé la dicte permission suivant le mandement du Roy porté par ses lettres closes, leur ont esté faictes deffences de plus donner telles permissions ny faire en sa maison acte de justice et police sans au préalable en communiquer aux lieutenans conseillers, magistrats, advocat et procureur du Roy au Chastellet et prins leur advis en conseil, luy estant au dict Chastellet. »

On voit par ce qui suit qu'il s'agissait d'une troupe de comédiens italiens venus à Paris pour y donner des représentations :

« Du 15e octobre (1571), ce jour la chambre des vaccations ayant veu les lettres-patentes du Roy obtenues par Albert Ganasse et ses compagnons Italiens, affin de leur estre permis jouer publicquement en cette ville, tragédies et comédies, ensemble les conclusions sur ce du procureur général, la dicte chambre a arresté pour la conséquence des dictes lettres et attendu l'arrest cy devant donné, que les choses demeureront en surcéance, jusques à la Saint-Martin pour y estre advisé lors, et seront à ceste fin les dictes lettres retenues au greffe. »

Il ne paraît pas que ces représentations de la première troupe italienne que l'on ait vue à Paris, aient eu de suite, et nous ne retrouvons plus de trace des co-

Digitized by Google

médiens ultramontains avant l'année 1576 dont nous parlerons tout à l'heure.

Mais les Confrères de la passion étaient en butte à d'autres tribulations; c'étaient celles que leur faisait éprouver l'autorité ecclésiastique, notamment René Benoit, curé de Saint-Eustache, qui leur suscita nombre de persécutions. Les registres manuscrits du Parlement nous offrent le témoignage de ces persécutions durant l'année 1574, où nous lisons sous la date du 5 novembre :

« Veue par la cour, chambre ordonnée au temps des vaccations, la requeste à elle présentée par les doyen et maistres de la Confrairie de la passion fondée sous l'autorité du Roy en cette ville de Paris, par la quelle, attendu que de long temps immémorial leur auroit esté permis de représenter en publicq plusieurs mistères, tant pour leur recréation que édification du menu peuple, ce qui auroit esté approuvé et auctorisé par plusieurs arrêts de la cour, mesmes par celuy du 17e jour de novembre 1548, avec limitation toutefois qu'ils pourroient seulement jouer mistères prophanes, licites et honnestes, sans offencer ni injurier aulcunes personnes, avecq deffences à tous aultres de jouer ou représenter aulcuns jeux, tant en ceste ville que banlieue, sinon soubz le nom de la dicte confrairie et proffict d'icelle et leur ayant aulcuns, mesmes maistre René Benoict, curé de Saint-Eustache, depuis quatre ou cinq ans en çà voullu faire obstacle, dès la requeste du dict Benoist esté renvoyée au parquet et gens du Roy, auroit par leur advis esté dict que les dicts suppliants jouiroient de leurs privilèges, comme ils avoient faict de tout temps et ancienneté; suivant le quel reglement, ils auroient toujours depuis continué leurs

Digitized by Google

jeux sans aulcun détourbier ne scandale, au gré et contentement de tout le peuple; toutefois depuis quelques temps le dict Benoist auroit suscité quelques commissaires au Chastellet, qui leur auroient faict commandement de n'ouvrir les portes de leurs jeux, si non après les vespres dictes, et de faict sans ouïr les dicts supplians auroient ainsy faict ordonner le 30e octobre dernier la dicte chambre séant au Chastellet pour la visitation de prisonniers, qui seroit rendre les privilèges des suppliants illusoires et sans effect, parce qu'il seroit impossible, estant les jours courts, vacquer à leurs dicts jeux, pour les préparatifs des quels ils auroient faict une infinité de frais, oultré la somme de cent escus de rente quilz payoient à la recepte du Roy pour le logis, trois cents livres tournois de rente qu'ils bailloient aux enfans de la Trinité, tant pour le service divin que aultres nécessitez des pauvres; ils requeroient leur estre permis d'ouvrir leurs portes de leurs jeux pour les allans et venans en la manière accoutumée, à la charge toutefois qu'ils ne commanceroient leurs dicts jeux que à trois heures sonnées, à laquelle heure les vespres avoient accoustumé estre dictes; veüs aussy les dicts arrêts des dicts 17 novembre 1548, 30 octobre dernier, avecq les conclusions du Procureur général du Roy, le tout considéré;

« La chambre ayant aulcunement égard à la dicte requeste, a permis et permet aux dicts suppliants d'ouvrir les portes de leurs dicts jeux pour les allans et venans, en la manière accoutumée, pourveu que ce soit à l'heure que ne puisse empescher le divin service et à la charge qu'ils ne commanceront leurs jeux que après trois heures sonnées et quils respondront des scandalles qui y pourroient advenir. »

Digitized by Google

En 1576, des comédiens italiens vinrent encore à Paris et firent des efforts pour combattre le monopole des Confrères de la passion. Voici ce que nous lisons dans les registres du Parlement sous la date du 5 décembre de cette année 1576 :

« Veu par la cour la requeste à elle présentée par les doyen et maistres de la Confrairie de la passion fondée en ceste ville de Paris, par la quelle, attendu que n'estant loysible à aucuns bastelleurs ni aultres de jouer comédies ni aultres jeux en cette ville et faulxbourgs et banlieue sans la permission des suppliens et au proffict de leur confrairie, suivant les privilèges à eulx accordez et arrêts sur ce donnez, conformes aux jugements du Prévost de Paris, ce neantmoings aucuns Italiens arrivez puis peu de temps en cette ville de Paris, se seroient efforcez et de faict jouent farces et comédies, disans en avoir la permission du dict Prévost de Paris, sans permission des dicts suppliants, qui seroit contre leur privilège et arrêts, et même contre la sentence du dict Prévost, le quel ayant baillé telle permission y contreviendroit, ils requièrent sur ce leur estre pourveu; veu aussy les dicts jugements et arrêts, ensemble les conclusions du Procureur général du Roy, arrêts des 17 novembre 1548 et 5 novembre 1574 et tout considéré, la dicte cour ayant esgard à la dicte requeste et conclusions du Procureur général du Roy a ordonné et ordonne quil sera enjoint ausdicts italiens de garder les arrêts obtenus par les dicts supplians et y obéir, avec deffences à eulx d'y contrevenir sur les peines y contenues et aultres plus grandes s'il y escheet. »

Nonobstant cet arrêt, les comédiens italiens connus sous le nom de *gli Gelosi*, forts de la protection du Roi Henri III qui les avait fait venir de Venise à Blois

Digitized by Google

où ils jouèrent lors des États tenus dans cette ville en 1576, et qui les avait rachetés du parti protestant dans les mains du quel ils étaient tombés en route, donnèrent des représentations publiques à Paris. En vain les Confrères de la passion se retirèrent de nouveau devant le Parlement, le 20 septembre 1577 et trouvèrent cette cour aussi bien disposée que précédemment à faire respecter leur monopole des plaisirs du public, les ordres du Roi furent exécutés, et, en l'absence de renseignemens que puissent nous offrir les registres manuscrits sur lesquels on n'aura pas probablement voulu consigner la défaite de cette cour, voici ce que nous apprend le Journal de l'Étoile :

« Le dimanche 19 may les comédiens italiens surnommés *li Gelosi*, commencèrent à jouer leurs comédies en la salle de l'hostel de Bourbon à Paris. Ils prenoient de salaire quatre sols par teste de tous les François qui les vouloient aller voir jouer, où il y avoit tel concours et affluence de peuple, que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avoient point ensemble autant quand ils preschoient. »

« Le samedy vingt septième juillet, *li Gelosi*, comédiens d'Italie, après avoir présenté à la cour du Parlement les lettres patentes par eux obtenues du Roy, afin qu'il leur fust permis de jouer comédies, non obstant les deffences de la cour, furent renvoyez par fin de non recevoir et deffences à eux faites de plus obtenir et présenter à la dite cour telles lettres, sur peine de dix mil livres d'amende, applicable à la boëtte des pauvres : nonobstant les quelles au commancement de septembre ensuivant, ils recommencèrent à jouer leurs comédies en l'Hostel de Bourbon, comme auparavant,

Digitized by Google

par la permission et jussion expresse du Roy. La corruption du temps estant telle, que les farceurs, bouffons, putains et mignons avoient tout le crédit auprès du Roy. »

Non-seulement les Confrères de la passion avaient à lutter contre l'attrait qu'offraient naturellement au public parisien des acteurs nouveaux, mais ils avaient à combattre aussi contre la nature des pièces que ces acteurs représentaient. Effectivement, la licence dont l'Étoile vient de nous parler doit nous porter à croire que les mystères des Confrères devaient paraître bien fades auprès des farces et autres joyeusetés représentées par les comédiens qui tentaient de supplanter la vieille Confrérie de la passion. Il suffit de citer les titres de quelques-unes des pièces que représentaient ces comédiens pour montrer combien elles devaient aiguillonner la curiosité publique:

La farce nouvelle et récréative du médecin qui guarist toutes sortes de maladies; aussi fait le nez à l'enfant d'une femme grosse, et apprend à deviner.

Farce nouvelle des femmes qui aiment mieux suivre et croire folconduit et vivre à leur plaisir que d'apprendre aucune bonne science.

Nouvelle farce de l'antéchrist et de trois femmes et deux poissonnières.

Farce joyeuse et récréative d'une femme qui demande les arrérages à son mari.

Farce nouvelle du débat d'un jeune moine et d'un vieil gendarme, pardevant le dieu Cupidon, pour une fille (1).

(1) Le duc de La Vallière, dans sa *Bibliothèque du Théâtre français*, a donné l'analyse d'un grand nombre de ces farces et *moralités*.

Digitized by Google

Il est facile de présumer que le Parlement faisait tous ses efforts pour arrêter ce débordement de licence et pour circonscrire les plaisirs des Parisiens dans la représentation des mystères des Confrères de la passion. Aussi voici ce que nous lisons dans les registres manuscrits, à la date du 6 octobre 1584 :

« Sur remontrances du Procureur général, arresté que présentement tous les huissiers de la cour se transporteront au logis des comédiens et du concierge de l'Hostel de Cluny près les Mathurins, faire deffences ausdicts comédiens de jouer en cette ville ny faulxbourg et au dict concierge les recepvoir au dict logis. »

Quatre années plus tard, les mêmes ordres sont renouvelés en ces termes, sous la date du 10 décembre 1588 :

« Sur remontrances du Procureur général deffences à tous comédiens et aultres joueurs de tours et subtilitez de jouer, quelque permission quils en puissent avoir obtenue cy-devant. »

On voit que le Parlement luttait autant qu'il était en lui contre le bon vouloir d'Henri III pour les farceurs, bouffons, p..... et mignons.

Les défenses allaient même jusqu'à interdire quelquefois de jouer la tragédie dans les collèges, car voilà ce que portent les registres, à la date du 23 août 1594 :

« Sur ce que au collège des Cappettes (Montaigu) a esté affiché par la ville se debvoir jouer demain une comédie intitulée : la *Tragédie du Roy Chilperic deuxième*, le principal du collège mandé, et amené Louis régent, qui a représenté le prologue et advoué le dict Léger, Léger estre l'autheur, arresté que le dict Léger

Digitized by Google

sera présentement mené à la conciergerie et faict deffances de jouer la dicte tragédie. »

Il est assez probable que l'on savait que la tragédie de Chilpéric II contenait des allusions aux circonstances du temps, et c'est ce qui motiva sans doute cette mesure de rigueur (1).

Les Confrères de la passion trouvèrent encore des rivaux dans les théâtres forains qui s'élevaient en plusieurs endroits, notamment à la Foire Saint-Germain. Ils portèrent plainte devant le lieutenant civil contre les acteurs provinciaux qui étaient venus ainsi s'établir auprès d'eux. Le peuple prit fait et cause pour les nouveaux venus; il se fit des attroupemens devant l'Hôtel de Bourgogne, et il y eut du tumulte aux jours ordinaires de comédie. L'affaire fut jugée par sentence du 5 février 1596. Le lieutenant civil n'estima pas que le privilège exclusif accordé aux propriétaires de l'Hôtel de Bourgogne fût plus fort que les statuts des six corps des marchands et des arts et métiers de Paris, dont l'effet était suspendu en faveur des forains pendant la foire : il permit en conséquence aux comédiens forains de jouer pendant la Foire Saint-Germain seulement, « à la charge de ne représenter que des sujets licites et honnêtes qui n'offensassent personne; comme aussi à

(1) Un réglement porté par la Faculté des Arts, en 1488, en interdisant aux écoliers les danses, les chansons et les déguisemens, ne leur avait permis la représentation des comédies qu'autant que ces pièces, où se glissaient ordinairement les allusions les plus grossières, auraient reçu l'approbation du principal, afin, porte le réglement, « qu'il n'y reste ni trait mordant et satirique, ni rien de déshonnête qui puisse offenser un homme de bien, » à peine pour les écoliers d'être frappés de verges par quatre régens, ou pour les maîtres, d'être privés pendant deux ans de la régence (*Bulleus, Hist. Univ.* V, 785).

Digitized by Google

condition de payer par chacune année qu'ils joueraient deux écus aux administrateurs de la Confrairie de la passion, maîtres de l'Hôtel de Bourgogne. » De plus, il fit défense à toutes personnes de faire aucune insolence en l'Hôtel de Bourgogne lorsqu'on y représenterait quelque jeu, d'y jeter des pierres, de la poudre ou autres choses qui pussent émouvoir le peuple à sédition, etc. (1).

Quelques années plus tard, les accroissemens de Paris portèrent les Confrères à se séparer en deux troupes : l'une continua à jouer en l'Hôtel de Bourgogne; l'autre éleva un nouveau théâtre à l'Hôtel d'Argent, au Marais.

Henri IV confirma par des lettres-patentes du mois d'avril 1597 les privilèges des maîtres-gouverneurs des Confrères de la passion, mais il est évident que ces privilèges étaient attaqués déjà de toutes parts; les Confrères se voyaient même obligés de plaider contre les *Enfans sans-souci*, ou *Principauté de la sottise*, qui les avaient remplacés de leur consentement à l'Hôtel de Bourgogne et qui jusque-là étaient restés à leur égard dans une sorte de dépendance; mais alors Nicolas Joubert, *seigneur d'Angoulevent* et *chef de la Sottise*, ou *prince des sots*, se souleva contre la Confrérie de la passion, et de là un procès célèbre qui fut jugé d'abord par le Prévôt de Paris, puis par le parlement.

Les détails de ce procès, fort peu connus, doivent trouver place ici puisqu'ils se rattachent essentiellement à l'histoire des Confrères de la passion.

Ce Jobert ou Joubert d'Angoulevent dont nous par-

(1) La Mare, *Traité de police*, l. III, tit. 3, ch. 4.

Digitized by Google

lons a été compris à tort, par Dreux du Radier (1), au nombre des fous en titre d'office, c'est-à-dire de ceux qui exercèrent auprès des rois les fonctions de *fou de la cour*, comme d'autres remplissaient celles d'aumôniers et de ministres. Suivant cet auteur, Joubert d'Angoulevent aurait rempli cet office auprès d'Henri IV. M. Leber (2) prouve fort bien, suivant nous, que d'Angoulevent était tout simplement prince des sots et l'un des principaux acteurs de l'Hôtel de Bourgogne, y jouant les rôles de farceur.

Ce fut en sa qualité de prince des sots qu'il eut à soutenir un procès contre les Confrères de la passion. Il paraît en effet qu'il s'était engagé envers ces derniers à faire chaque année une entrée triomphale à Paris, avec cette condition, qu'en cessant de faire cette cérémonie il perdrait son titre de *prince des sots* et les prérogatives qui s'y trouvaient attachées. Il négligea de remplir cet engagement, et les maîtres de la Confrérie, qui étaient alors Valérien Lecomte et Jacques Resneau, le poursuivirent en justice.

L'affaire fut d'abord portée devant le Prévôt de Paris. La sentence que rendit ce magistrat est ignorée presque généralement; en voici les principaux passages:

(1) *Récréations historiques*, t. Ier.

(2) *Coup d'œil sur les médailles de plomb, le personnage du sou*, etc., par C. Leber, 1833, in-8. M. Beuchot, dans l'article qu'il a consacré à ce personnage dans la *Biographie universelle*, dit aussi qu'il ne paraît pas qu'il fût attaché particulièrement à la cour, quoique cependant il fût pensionné. Au surplus, il paraît qu'Angoulevent était un nom banal que plusieurs bouffons ont pris. Rabelais nomme Angoulevent un capitaine de *chevaux légiers* du roi Picrochole (*Gargantua*, l. Ier, ch. 26). Dans la *Satire Ménippée*, on trouve un Angoulevent prononçant une harangue aux États de la Sainte-Union : on voit par les notes ajoutées à cette célèbre satire qu'*Angoulevent* venait de ces mots *angouler* (humor) *le vent*.

Digitized by Google

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jacques d'Aumont.... garde de la prévosté de Paris.... savoir faisons qu'aujourd'hui, sur la requeste faite.... par le maistre Esprit Le Marquant, procureur de Maclou Poulet, seigneur et guidon de la Sotie..., demandeur..., à l'encontre de maistre Pierre le Meneau, procureur de *noble homme Nicolas Jobert, sieur d'Angoulevent, valet de chambre du Roi, prince des sots et premier chef de la Sottie en l'Isle de France et Hôtel de Bourgongne*, présent en personne, deffendeur d'autre part : et requis jugement.... qui ordonne que ledit deffendeur sera tenu promptement de prendre jour pour faire *entrée sotte* en cette ville de Paris,... y despendre les largesses et faire les cérémonies accoustumées,.... et ouy ledist Meneau,... faisant droit sur la requeste desdicts demandeurs et gens du Roy, avons ledict Angoulevent condamné et condamnons de faire son entrée, en habit décent, dans le premier jour du mois de may prochain, venant par les lieux, portes et places ordinaires, avec ses officiers, suppots et sujets... lesquels lui rendront les honneurs qu'ils sont tenus, sur peine de descheoir de sa grace, privation de leurs chapperons et radiation de leurs gaiges. Avons enjoint et enjoignons aux maistres des cérémonies des places et lieux les plus éminens, les marquis, comtes, barons et gentilshommes de sa suite, tenir fidelle registre des présens, pour, sur icelui, décréter contre les absens... et pour fournir aux frais de l'entrée, nous avons à iceluy Angoulevent, prince des sots, permis et permettons d'engager et vendre tous et un chacun ses biens présens et advenir, tant meubles que immeubles, mesme sa seigneurie d'Angoulevent,... sans chercher autre émologation de sa sottie... ; et à faute de satisfaire par

Digitized by Google

ledict Angoulevent et faire son entrée dans ledict premier jour de may, faute de droits non payez, et desboursez non faits suivant l'ordonnance de la Sottie, avons dès à présent comme dès-lors, et dès-lors comme à présent..., déclaré et déclarons ladicte Principauté des Sots tombée en commise, et icelle vacante et impétrable par personnes plus capables que ledict Angoulevent; lequel, en ce faisant, sera rayé du registre et matricule authentique des Sots, privé des honneurs, droits et priviléges imaginaires par lui prétendus; deffenses à toutes personnes de le recognoistre et luy porter aucun honneur, respect ny révérence en ladicte qualité, en laquelle les portes de l'Hôtel de Bourgongne luy seront fermées, sa loge donnée à son successeur plus capable, ses armes abbatues d'icelles, ses chancelier, advocats et conseil rayez sur l'estat des ses gaiges, et deffenses à eux de se qualifier à l'advenir ses officiers, ny se servir de marottes et chapperons qui leur ont esté par luy baillez.... Ce fut faict et donné en jugement par François Miron....., prévost des marchands...., le samedy dix-neuvième jour de mars 1605 (1). »

La procédure dura encore long-temps à ce qu'il paraît, car ce fut seulement le 19 juillet 1608 qu'intervint l'arrêt du parlement portant que : « Nicolas Joubert est maintenu et gardé dans la possession et jouissance de sa *Principauté des Sots* et des droits apparte-

(1) Voici le titre exact de cette sentence : « *La Sentence de monsieur le Prévost de Paris, donnée contre Angoulevent, pour faire son entrée de Prince des Sots, avec ses héraults, suppots et officiers.* Paris, David le Clerc, 1605, in-8°. Cette pièce est fort rare (Voy. les *Nouvelles recherches bibliographiques* de M. Brunet). — On peut voir, dans l'ouvrage de M. Brunet que nous indiquons, des détails historiques fort curieux sur ce singulier procès (t. III, p. 95).

Digitized by Google

nans à icelle, même du droit d'entrée par la grande porte dudit Hôtel de Bourgogne, et préséance aux assemblées qui s'y feront et ailleurs, par lesdits maîtres et administrateurs, et en jouissance et disposition de sa loge....; décharge ledit Joubert de faire son entrée en cette ville de Paris, jusque, par la cour, autrement en ait été ordonné, etc. (1). »

Ce fut Julien Peleus, célèbre jurisconsulte de ce temps, qui défendit Joubert d'Angoulevent. Dans son plaidoyer, il disait que son client était né au pays des *grosses bêtes*, que c'est *une tête creuse*, *une citrouille éventée*, *vide de sens comme une canne*, *un cerveau démonté*, *qui n'a ni ressort*, *ni roue entière dans la tête* (2). »

Le parlement qui protégeait toujours les Confrères de la passion, quoiqu'il leur eût fait perdre leur procès contre Joubert d'Angoulevent, reconnut de nouveau, le 18 janvier 1613, leurs privilèges « de jouer ou faire jouer ou représenter tous mistères, jeux honnestes et récréatifs, sans offenser personne, en la salle de la Passion, dicte l'Hostel de Bourgogne, et en tous aultres lieux. »

Mais malgré ces actes d'une reconnaissance officielle, la Confrérie de la passion subissait le sort de toutes les institutions humaines, elle languissait de jour en jour et devait finir par tomber devant d'autres troupes de comédiens qui avaient eu le talent de s'acquérir la bienveillance publique.

Le 7 novembre 1629, un arrêt du conseil enjoignit aux Confrères de la passion de remettre aux mains

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, 3e vol. des Preuves, p. 44.

(2) Plaidoyer quatrième de Julien Peleus, prononcé le jour du mardi-gras 1608.

Digitized by Google

d'un député à ce commis les lettres et pièces justificatives du droit de propriété qu'ils prétendaient avoir sur l'Hôtel de Bourgogne (1). Cet arrêt du conseil était rendu à la requête de Robert Guérin dit *La Fleur*, de Hugues Guéru dit *Fléchelles*, d'Henry Legrand dit *Belleville*, de Pierre Le Messier dit *Bellerose* et de leurs associés, comédiens ordinaires de Sa Majesté (Louis XIII). Les pauvres Confrères de la passion étaient bien déchus alors de leur ancienne puissance; on leur contestait jusqu'à leur titre et on les traitait de : « Quelques particuliers se disant maîtres de la Confrérie de la passion et résurrection de nostre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, et qui soubz cette qualité et autres titres spécieux, se sont emparés de la maison sise à Paris, vulgairement appelée l'*Hôtel de Bourgogne*. »

Les Confrères de la passion n'en continuèrent pas moins à invoquer leurs anciens priviléges, mais l'art théâtral faisait d'immenses progrès; Corneille et Molière avaient anobli la scène; aussi ne faut-il pas s'étonner si, au mois de décembre 1676, Louis XIV rendit un édit pour anéantir la Confrérie de la passion, en ordonnant que les revenus de cette confrérie appartiendraient dorénavant à l'Hôpital-Général.

Ainsi finit cette Confrérie célèbre qui, pendant près de trois siècles, a eu le privilège exclusif d'amuser nos aïeux.

(1) Recueil gén. des anc. lois françaises, t. XVI, p. 345.

Digitized by Google

JOURNAL

DE LA JEUNESSE

DU MARQUIS

DE MIRABEAU.

Pour quiconque a lu les *Mémoires de Mirabeau*, publiés par M. Lucas-Montigny (et qui n'a pas lu encore ce consciencieux et attachant ouvrage?), pour quiconque y a suivi la série de persécutions que le Marquis, l'Ami des hommes, a, pour quelques folies de jeunesse, fait subir à son fils avec tant d'acharnement, avec une dureté qui repousserait chez un étranger, qui révolte chez un père, le *Journal* que nous donnons paraîtra une œuvre apocryphe : c'est sur le manuscrit original et non terminé que nous l'imprimons (1).

Oui, les Mémoires qu'on va lire sont les souvenirs authentiques de la jeunesse turbulente d'un homme auprès de qui il ne put trouver grâce la jeunesse d'un fils, auquel il avait transmis, avec le nom de leurs pères, leur sang sulfureux. Il écrivait à vingt-quatre ans, à un âge où il n'avait plus, pour exagérer la réalité, l'esprit de vanterie de l'adolescence, dans une position où il n'avait pas encore de motifs pour la dissimuler. Plus tard, ce manuscrit lui semblant sans doute une condamnation de son implacabilité paternelle, sans se résigner à faire le sacrifice de ce reproche autographe, le marquis de Mirabeau, qui conservait soigneusement jusqu'aux brouillons de ses moindres billets, voulut du moins faire disparaître les passages qui le mettaient dans une trop flagrante contradiction avec son passé. Il crut, à l'aide de ciseaux, promenés au travers des pages sur lesquelles étaient enregistrées ses équipées, purifier sa jeunesse; mais, lors même que la censure eût été plus méticuleuse, les lacunes seraient encore accusatrices.

Ces Mémoires n'ont pas tout le nerf qui caractérise la correspon-

(1) Ce manuscrit se trouve aux Archives générales du royaume.

Digitized by Google

dance du Marquis, si intelligemment extraite par M. Lucas-Montigny et incorporée dans son livre avec tant d'art. Ils sont l'œuvre d'un homme qui ne s'est pas encore fait un style; mais aussi ce sont les épanchemens familiers d'un homme qui ne s'est pas encore tracé un rôle; écrits plus tard, ils eussent été plus serrés, plus précis: ils eussent été moins vrais; l'art s'y fût plus montré: mais on y eut vainement cherché l'abandon de l'étourderie.

AVERTISSEMENT.

Pour le lecteur, si, contre les apparences, ceci paraît jamais; pour moi, si je le garde; pour le feu, s'il le brûle; et les vers, s'ils le mangent.

13 septembre 1739.

Causant, il y a quelques jours, avec un homme de beaucoup d'esprit sur le plan de quelques ouvrages: « Il en est un, me dit-il, que gens comme vous ne doi« vent pas négliger. Votre naissance vous met à portée « de tout; peut-être ne ferez-vous rien, mais du moins « votre état vous fait mener une vie ambulante et di« versifiée qui, écrite avec vérité, sera au moins amu« sante. Mais pour cela, il faut que ce soit dans le « temps même des passions et des mouvemens que « vous nous les représentiez: elles donnent leur style « à ceux qui nous les dépeignent dans leur temps; et « c'est ce style dont l'étude ne saurait approcher. »

—« Mais, lui dis-je, les détails qui peuvent m'inté« resser paraîtraient aux autres fort inutiles et les mec« traient en droit de me taxer avec justice d'une vile « vanité qui prétend fixer leur vue sur des objets inté-

Digitized by Google

« ressans pour moi seul, et au moins puérils pour les « autres. »

— « Vous vous trompez, me dit-il; le tableau de la « vie de l'homme flatte toujours : s'il y a des choses « considérables, cela instruit; si c'est des bagatelles, « cela amuse et pique la curiosité. Voyez le Bassom- « pierre, il durera plus que bien d'autres; cependant « ce n'est pas les détails qu'on lui reproche, c'est de « n'en avoir pas assez fait des choses amusantes. Les « aventures vraies ont un agrément que l'imagination « ne peut atteindre. D'ailleurs, continua-t-il, si votre « position ne vous met pas à même de vous distinguer « par des choses dignes de votre naissance, vos ou- « vrages, si vous prenez soin de vous former, vous « rendront un jour recommandable, et l'on sera bien « aise de vous connaître. L'on attend avec impatience « les Mémoires de La Fenillade d'Aligre; jugez quand « on en trouvera de bien écrits. Il ne faut pas croire « que ce soient les actions les plus marquées qui nous « frappent le plus : un homme qui me raconte une ba- « taille qu'il a gagnée croit m'attacher beaucoup plus « qu'un autre qui écrit une aventure de grand chemin; « mais la montagne n'est que dans sa tête. Eu égard « à la totalité des évènemens, vous n'êtes l'un et l'autre « qu'un point, et je me tourne du côté de celui qui « m'amuse; car, si je veux m'instruire, je prends des « historiens. Mais, me dit-il, afin de réussir, il faut « écrire toutes les semaines; plein alors de ce que vous « écrirez, rien n'approchera de votre style. »

Ces raisons me parurent bonnes et flatteuses. J'avais déjà les journaux de mes campagnes; il n'y a plus qu'à remplir. Jusques ici ma mémoire me fournira aisément, et je jure que je dis la vérité : on le verra cer-

Digitized by Google

tainement au peu d'évènemens et à mille choses peu flatteuses pour moi. Je croirais gâter mon ouvrage en y ajoutant la moindre chose; car je veux y voir mon fidèle portrait. Lecteur, si vous le trouvez réjouissant, ne regrettez pas l'original.

JOURNAL DE MA VIE.

Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau, triste auteur de ces Mémoires, est né, le 4 octobre 1715, à Perthuys, petite ville à deux lieues de mes terres. Nous étions six garçons dont les cinq derniers étaient reçus chevaliers de Malte; je n'étais que le troisième. L'aîné de tous mourut fort jeune.

Je n'avais pas cinq ans que la peste vint en Provence. Il était très-aisé de s'en garantir au château de Mirabeau où d'autres gens se fourrèrent; mais ma mère en fut effrayée, et nous gagnâmes le Haut-Dauphiné.....

(Il existe ici une lacune de plusieurs pages qui embrassaient l'enfance de l'auteur jusqu'à son arrivée à Paris.)

Me voilà à l'Académie. Les premiers tourmens, aubaine ordinaire des nouveaux venus, me furent épargnés, parce que je dis d'un air franc et persuasif que le premier qui m'approcherait serait apostrophé de la plus rude façon. Les polissonneries de mes camarades m'étonnèrent; j'étais depuis l'enfance au service où elles sont peu en usage. Je m'attachai à peu, et me liai surtout très-intimement avec un Suisse nommé Saconay, du pays de Vaud, canton de Berne. Cette

Digitized by Google

amitié ne s'est jamais démentie ni refroidie; c'est encore mon ami de cœur et le sera, j'espère, toujours. C'est un garçon tendre, compatissant, très-sensé; de l'ouverture et une raison qui s'exerce sur tout; modéré dans ses passions et ardent au bien.

Mes premiers temps furent fort orageux. Un provincial déniaisé et vif est bientôt le patron sur le pavé de Paris; je m'étais fait chef d'une troupe de jeunes gens qui ne valaient pas grand'chose. Duga avait d'abord voulu me restreindre à toutes les règles de son académie; mais lui ayant caché une lettre de mon père qui apparemment lui en donnait tout pouvoir, je tins bon, et aux exercices près, auxquels j'étais très-régulier, je faisais à peu près ce que je voulais. Redouté de toutes les bonnes fortunes d'académistes, depuis quelques-unes que j'avais fait changer d'hôtel, j'avais une compagnie de Savoyards par lesquels je les faisais suivre quand elles délogeaient, et je les retrouvais plus craintives que jamais. A quoi bon tout ceci? c'est ma vie que j'écris, et je ne vivais pas alors pour l'écrire. Enfin la petite vérole les délivra de moi. Elle me prit les derniers jours de l'année 1731; j'avais fait des excès étonnans pendant les quatre jours que la Noël nous avait donnés; c'était une année où tout le monde en mourait. Je fus porté hors de l'Académie, dans une chambre où j'étais traité comme un pestiféré à très-grands frais. On me saigna et ressaigna dans le transport, quoique je ne le voulusse pas. Le délire me dura seize jours, chose inouie selon les médecins. On me crut à toute extrémité et je reçus l'extrême onction, la recommandation et tout; mais Du Moulin voyant que je combattais encore, me fit faire une si cruelle saignée que, m'étant endormi de faiblesse, je me trou-

Digitized by Google

vai le lendemain sans transport au cerveau, mais souffrant comme un damné; les yeux bouchés, le gosier et le palais tout emportés.

Je revins enfin, et me retirai de tout le train de débauche où la vanité plutôt que le goût m'avait plongé. Ma bourse, déjà fort diminuée, avait été épuisée par cette maladie, et mon père fut sourd à des demandes que je n'osai répéter. Il me laissa six mois sans un sol; non seulement je n'avais pas payé à Duga le quartier d'avance, selon la coutume de l'Académie, mais je lui en devais un. La jeunesse se console de tout; quand mes souliers furent usés, je portai mes bottes. Je n'avais pas de bourse, mes cheveux de deux pieds plus longs que moi, ondés, châtain-clair, et dans la plus grande quantité du monde, flottaient autour de mon corps; la croix de Malte avec cela, et un vieux surtout, c'en était assez pour aller au parterre de la comédie qu'un de mes amis me payait, tantôt l'un, tantôt l'autre, souvent pour applaudir telle actrice que nous coupions au milieu d'une tirade et laissions sortir sans mot dire.

Je m'étais attribué un empire dans le parterre, si grand qu'il n'y avait chose au monde que nous ne fasions. Un jour, un de mes camarades voulut me mener avec lui aux secondes loges : l'on m'y aperçut, et l'on cria : « *A bas le chevalier tapageur!* » Je descendis. Le parterre n'était pas nombreux : je dis que je remarquerais quelque braillard et que je lui couperais le nez. Un jeune mousquetaire me dit : « C'est moi. » Je m'élançai sur lui, nos amis se mirent entre deux, nous convînmes de nos faits et nous nous séparâmes amis.

Nous étions plus sages à la Comédie-Italienne,

Digitized by Google

comme plus éloignés du Café de Procope et de toutes les assemblées de jeunes gens. Il m'y arriva un jour une bonne fortune. Je sentis une main qui coulait vers ma ceinture, je m'imaginai d'abord que c'était quelque filou; je n'avais pourtant pas l'air bonne pratique; et, n'ayant que vingt-quatre sous dans ma poche, je laissai aller la main. Elle s'arrêta à l'ouverture, alors je remuai, la main se retira, et je vis à côté de moi un homme qui paraissait regarder en bas et en haut avec agitation. Je le laissai revenir, et voulus voir ce qu'il ferait. Mais comme il recommença, je le regardai et lui dis quelque chose qu'il fit semblant de ne pas entendre. La main se retira. Enfin, pour voir s'il ne se trompait pas, je mis ma main dans la poche de ma veste et l'appuyai à l'ouverture. Il se mit alors à tirer ma veste par le coin. J'avoue qu'il m'embarrassa. J'aurais volontiers donné taloche à ce malpeigné, mais il en aurait été quitte pour nier, et j'aurais été au Fort-l'Évêque avec un ridicule de vertu. Enfin, m'adressant à des jeunes gens que je vis assez près : « Messieurs, leur dis-je, si « quelqu'un de vous était dans le nouveau goût, voilà « une perruque qui me persécute depuis une heure. » Mon homme glissa dans la foule et j'en fus quitte.

Nous nous signalions quelquefois par des coups d'autorité dans le parterre; j'en vais raconter un. Nous y étions un jour quatre ou cinq, et dans les entr'actes nous faisions taire l'orchestre et chantions des chansons languedociennes et provençales que le Parisien aime beaucoup. Quelqu'un m'envoya prier de demander *le Tartuffe :* nous le fîmes quand on annonça. « Eh! bien, Messieurs, dit Du Fresne, l'on vous le « donnera. » Le lendemain, je vis à l'affiche *Britannicus*, et pour le jour d'ensuite *le Glorieux;* je crus

Digitized by Google

mon honneur compromis, et j'écrivis sur-le-champ à un nommé Ducré ce billet :

« Une affaire d'honneur m'engage à vous prier de « vous trouver à quatre heures au café de Procope avec « le plus de jeunes gens qu'il sera possible; je connaî- « trai à votre exactitude votre amitié. »

Ce Ducré était un chef de jeunesse, homme singulier, pantomime parfait, faisant cent métiers différens et jouant cent personnages plus singuliers dans la même journée. Il connaissait tout le monde, aimait le plaisir et en donnait par les idées les plus bizarres. C'est lui qui a fait naître à l'armée la guerre des aides-decamp et des subalternes. Il était mousquetaire alors.

Il ne manqua pas au rendez-vous, et y mena au moins quatre cents jeunes gens. J'y fus de mon côté avec une quinzaine d'Académistes. Je le trouvai sur la porte du café : « Allons, dit-il, mon ami, entrez dans « l'intérieur du sanctuaire, et vous verrez si vous avez « trouvé de fidèles compagnons de votre bonne ou « mauvaise fortune. » Ce sanctuaire était le salon le plus reculé; nous nous y enfermâmes. Il donna dans mon sens, nous réglâmes notre conduite, et toute la jeunesse fut prendre des billets. Les comédiens, soit se sentant coupables, soit avertis, eurent peur, d'autant mieux que le parterre se remplissait de gens qui parlaient un langage peu soumis. Ils firent tripler la garde, envoyèrent chercher des officiers de mousquetaires, et tous les écuyers. Malgré cela, sans respect pour Agrippine, nous coupâmes la parole à sa confidente, et demandâmes *le Tartuffe* avec un air d'arrangement qui les surprit. Les officiers des mousquetaires les appelèrent, et comme il y allait du cachot, ils nous dirent de démêler nos affaires. « Ami, me dit Ducré,

Digitized by Google

« on me barre pour l'exécution, le Jumilhac s'en mêle : « adieu mon manteau, souviens-toi de notre plan, et « conduis-toi en digne associé de l'illustre Ducré. » Pour nous, nous dîmes à nos maîtres que nous ne crierions pas, mais que si l'on attaquait nos camarades, nous les défendrions.

Il n'en manquait pas d'autres qui fussent là sans supérieurs, et le tapage recommença de plus belle, lorsqu'il entra un exempt du guet, l'épée à la main, avec vingt-cinq gardes la baïonnette au bout du fusil, en criant : « Qu'est-ce que c'est que cela, Messieurs? » Nous le laissâmes avancer, bien résolus de ne laisser toucher personne. Comme la foule était grande, les gardes tenaient leurs fusils haut; mais quand ils eurent fait quelques pas, on les poussa par derrière, par côté et partout, et l'on fit ce que l'on appelle le flux et le reflux du parterre, avec tant de violence qu'après un cliquetis épouvantable de leurs armes, et leur avoir serré la platine dans la poitrine, ils furent tout heureux de s'en retourner en murmurant. Cette fin comique d'une aventure dont les commencemens avaient paru devoir l'être moins, réjouit tout le reste du spectacle, et cela nous encouragea. Dès qu'ils furent partis l'ordre se remit dans notre troupe; j'allais librement dans le parterre, et ce n'était qu'à la vue d'Albine que des voix très-distinctes les assuraient que de la vie ils ne joueraient qu'ils n'eussent donné *le Tartuffe*. Enfin madame la Duchesse arriva, l'on se tut. Ils voulurent commencer; mais il fallut regagner la coulisse, et ayant voulu poursuivre près de cinquante vers, parce que c'était doucement qu'on criait, et qu'on les encourageait sur le théâtre, ils nous mirent en telle fureur que je m'écriai : « Allons, mes amis, quitte ou double. »

Digitized by Google

Ce fut alors un enfer; outre les cris, plusieurs s'attachèrent à la cloison qui sépare l'orchestre, d'autres enragés se jetèrent aux poteaux des loges, et si l'on n'eût fait retirer au plus vite ces actrices, je ne sais ce qui serait arrivé. On se tut, mais un frémissement général agitait le parterre. Enfin madame la Duchesse envoya un page prier quelqu'un de ces messieurs de venir lui parler. Je le menai à Ducré qui, ayant la permission d'agir pour la pacification, répondit gravement qu'il n'y avait pas de sûreté, et qu'entre la porte du parterre et celle qui conduit aux loges il y avait des quidams mal intentionnés pour le bien public. Madame la Duchesse renvoya promettre toute sûreté, et nous y fûmes lui et moi. Il s'avança : « Monsieur, lui dit-elle, faites, je vous prie, taire ces Messieurs, et ayez la bonté d'écouter les raisons des « comédiens qui prétendent en avoir de bonnes pour « vous refuser ce que vous demandez. » — « Princesse, « répondit-il, nous n'avons aucun pouvoir sur nos « amis : c'est la raison seule et vos ordres. Nous allons « écouter ce que les comédiens ont à dire. » Nous passâmes dans le chauffoir où Ducré, avec sa culotte de peau et un habit d'écarlate bien pelé, ne laissa pas de prendre l'air d'autorité, dans un lieu où tout ce qu'il y avait de plus grand se trouvait. « Monsieur, lui « dit Sarrazin, M. Du Fresne s'est trop avancé en vous « promettant *le Tartuffe;* une règle immuable du « théâtre est que l'on joue un jour du tragique et l'autre « du comique; or nous sommes actuellement dans les « premières représentations du *Glorieux*, l'auteur est « en part, et nous serions sujets à de grands dédommagemens si nous interrompions sa pièce avant « qu'elle tombe; mais nous ferons ce que nous pourrons

« pour satisfaire ces messieurs le plus tôt qu'il sera « possible. » Ducré demanda d'un grand sérieux à pouvoir parler avec son confrère : « Ces gens-ci ont peur, « me dit-il, et si nous voulions nous leur ferions jouer « la farce; mais je crois que le plus prudent est de nous « contenter de leur satisfaction, pourvu qu'ils la vien- « nent faire sur le théâtre. » Je convins de tout, et, leur ayant prononcé leur arrêt, nous repassâmes par la loge de madame la Duchesse. — « Eh! bien, Mon- « sieur, lui dit-elle, de quoi êtes-vous convenu? » — « Ordonnez, princesse, dit-il, et nous obéirons. » — « Moi, dit-elle, je demande la paix. » — « Votre Al- « tesse les sauve, dit-il de l'air le plus gravement co- « mique, et ils vivront. « L'on se mit à rire dans la loge, et j'entendis quelqu'un qui disait que ce chevalier de Malte n'était pas si taciturne dans le parterre. Enfin étant de retour, on vint faire les mêmes excuses sur le théâtre, et *Britannicus* fut joué sans qu'on fît de toute la représentation le moindre bruit.

Ce Ducré était un magasin d'idées toutes plus singulières les unes que les autres. Un jour, ne sachant que faire, nous fûmes chez un magister qui avait une pension; il feignit d'être l'oncle du plus petit de la troupe, et le recommanda avec un sérieux à faire pâmer. Le magister donna dedans, et lui déduisit l'ordre mirifique que l'on observait dans sa pension. Le petit drôle riait : « Ne pleurez pas à sanglots, lui disait Du- « cré avec un air d'autorité; je vous laisse entre les « mains d'un honnête homme, mais ferme, et qui « saura vous corriger si vous le méritez. Monsieur, di- « sait-il ensuite, il est sujet au vin, et si vous n'y pre- « nez garde, il débauchera ses camarades; à cela près, « c'est un bon diable. » Pendant ce discours, nous

Digitized by Google

riions aux éclats; le magister s'aperçut alors que l'on badinait; mais il prit la chose mieux que l'on n'aurait dû l'attendre d'un homme de son état, et nous reconduisit en disant qu'il fallait que les jeunes gens se divertissent. D'autres fois Ducré empruntait un habit du prince du Mont-Liban et allait jouer son rôle; je lui servais d'interprète et m'en tirais beaucoup plus mal. Il m'embrassait quelquefois devant les femmes avec un air de vivacité qui leur faisait dire que ces chiens d'Orientaux étaient maudits.

Mais l'amour vint alors me donner une véritable occupation; je devins amoureux de la petite Dangeville, jeune actrice d'une vivacité et d'un agrément charmans sur le théâtre. Je m'excitai tant sur ce chapitre que j'en devins fou; la difficulté était de l'en instruire: aller au théâtre, je n'avais pas un sou, et d'ailleurs j'étais fait comme un brûleur de maisons. J'ignorais alors que l'on pût, pour débuter, écrire à une femme; enfin je ne savais où la prendre, et plus habile que moi y aurait été embarrassé. Je me contentai de rôder autour de sa maison, et je fis tant de tours, que je liai connaissance avec une fille qui la servait. Je lui parlais avec tant d'ardeur de sa maîtresse, qu'elle en était étonnée. Elle comprit aisément quel était le motif qui me faisait parler, et, pour faire plaisir à cette jeune personne, elle lui en parla de manière à lui donner curiosité. Un jour enfin que j'y fus l'après-midi, elle me dit d'attendre, que sa jeune maîtresse reviendrait du théâtre sans sa mère, et que je pourrais lui parler. Je fus ravi; mais je tremblais en l'attendant. Elle parut (1)...

(1) Ici encore une lacune opérée avec des ciseaux dans le manu-

Digitized by Google

. . . . . .

. . . . . .

Mon ami Saconay me soutint dans le désordre où me mit la douleur de quitter ma maîtresse : mon père était absolu, et je partis le 13 de juin 1732, après bien des larmes et des protestations de fidélité. Cependant, six mois après peut-être, elle prit le baron de C.... à qui elle a mangé un bien immense : ce fut sa mère qui fit cette affaire; cela me guérit entièrement, et je n'y songeai plus.

Pour ne pas interrompre le fil de cette aventure, j'avais oublié de dire qu'au mois d'avril de cette année, j'avais eu une compagnie vacante dans le régiment. Dans ce temps-là, mon père put obtenir pour moi un guidon de gendarmerie; mais, espérant me faire avoir le régiment où j'étais, et qu'il avait commandé avec distinction, il aima mieux m'y laisser. Je joignis le 21 juin à Besançon, et suivis ma troupe jusques à Strasbourg où elle fut en garnison; nous n'y fûmes que six semaines. . . . . .

Nous partîmes au commencement d'août pour aller au Fort-Louis, place dans une île du Rhin, et que sa situation rend fort malsaine. J'y tombai malade d'une très-grosse fièvre, et, grace aux assassins qui me traitèrent, je fus fort mal. Je revins dans une assez mauvaise convalescence; mais, étant retombé, je me fis

scrit; on peut remarquer que ces suppressions portent en général sur les passages renfermant des détails sur les frasques amoureuses du marquis. Cela prouve bien que ces suppressions sont son ouvrage, et non pas celui du hasard : craignant sans doute, longtemps après avoir écrit ce *Journal*, qu'il ne tombât entre les mains de son fils, il ne voulait pas du moins qu'il renfermât la preuve que lui aussi avait eu des faiblesses du genre de celles qu'il punissait si impitoyablement chez le comte. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

porter à Strasbourg : l'on m'y remit tant bien que mal ; mais j'avais une jaunisse étonnante répandue sur tout le corps. Je gagnai la Franche-Comté, voulant quitter l'air du Rhin; je fus obligé de m'arrêter à Besançon. Une espèce d'empirique m'entreprit : il me remit un peu, mais il acheva de me perdre l'estomac par ses remèdes, et il ne s'en est jamais bien remis. Étant assez fort pour sortir, j'enfourchai un cheval et gagnai la Suisse pour aller chez Saconay qui m'en pressait fort; je pensai périr dans le passage des montagnes : il y avait de la neige, et j'étais si faible, que je faillis y rester. J'arrivai enfin chez Saconay ; ce fidèle et tendre ami me reçut comme je le méritais de son cœur. Il avait une mère adorable par son mérite et sa douceur ; il avait aussi plusieurs sœurs : la paix et tous les agrémens de la vertu régnaient dans cette maison. Je dois la vie aux soins de toute cette famille, et scellerais ma reconnaissance de mon sang, s'il le fallait ; mais le seul désagrément des bons cœurs est de n'avoir que des vœux pour s'acquitter. J'avais de la vivacité, beaucoup de lecture et de la mémoire ; je fus bientôt la nouvelle du pays.

J'avais oublié de conter quelque chose de singulier que je vis à Lassara, petite ville ou village où je passai en arrivant dans ce pays : mon conducteur me demanda en grace de lui permettre d'aller au prêche ; étant obligé d'attendre, j'y fus aussi par curiosité. Le ministre était amoureux incognito de la fille du seigneur : il monta en chaire et publia ses bans avec elle ; jugez de la surprise et de l'étonnement des spectateurs et des parties intéressées ; tout le peuple même en fut fort fâché, voyant qu'il y avait un Français.

Pour revenir à mon séjour, les visites abondaient,

Digitized by Google

je jasais, nous nous amusions; c'est le meilleur peuple du monde, point tracassier, hors pour le gouvernement, point menteur et très-raisonnable; il est, dans ce quartier-là, totalement francisé. A la fin de décembre, nous fûmes à Lausanne, capitale du pays de Vaud, située sur le lac de Genève; la société y est charmante pour quelqu'un de l'âge que j'avais alors. Comme il n'y a point de débouchés pour les cadets, tout le monde s'y marie. Une réforme fort exacte pour le luxe fait qu'on y est à son aise, et toutes les filles, ailleurs dans des couvens, forment dans ce pays-là des sociétés charmantes; la galanterie y est peu en usage; les filles du même âge forment des sociétés qui s'assemblent tantôt chez les unes, et tantôt chez les autres; les mères vont de leur côté, et les hommes où bon leur semble. Dans ces assemblées, on goûte, on danse, on fait des concerts, on joue des proverbes; mais, dans presque toutes, il y a deux fois par semaine des espèces d'académies : l'on y lit des journaux, l'on y donne des sujets de dissertations, ou l'on y rapporte celles que l'on a faites. Souvent aussi une femme rassemble toutes les femmes et filles du même monde; cela s'appelle des journées : l'on y donne un ambigu; tous les hommes s'y trouvent, et l'on y joue des proverbes. La nouveauté et la vivacité française me tenaient lieu de mérite; l'on m'y fêtait fort, et nous mîmes tout en train. . . . . .

Je partis au commencement d'avril 1733 pour aller joindre ma troupe en Alsace, d'où je regagnai Strasbourg et le Fort-Louis..... J'avais eu des rechutes de fièvre en Suisse, et toujours une grande jaunisse; elle me reprit dès que je fus au Fort-Louis. . . . . .

. . . . . Nous partîmes et quittâmes l'armée cam-

Digitized by Google

pée à Trèves, le 8 novembre 1735. Le régiment s'en allait à Besançon ; mon père m'avait mandé que je pouvais aller à Paris cette année-là. Je sortis de campagne, comme on peut croire, sans un sou. Nous fûmes coucher à un village dont je ne sais plus le nom ; le 9 à Sarrelouis ; je fis là le compte à la plupart de mes gens, et, laissant mon équipage au régiment, je pris les deux plus mauvais chevaux, et c'était beaucoup dire, sur lesquels je me mis en route pour Metz. Je trouvai des officiers en chemin qui y allaient aussi ; nous eûmes bien de la peine à arriver à temps, les portes étaient fermées ; mais, par bonheur, un officier avait encore à son corps-de-garde les clés de sa porte. Il fut si flatté de s'entendre appeler *camarade* par des officiers qui revenaient de l'armée, que le bon milicien n'hésita pas un seul instant à nous ouvrir ; nous l'aurions appelé *général* s'il eût fallu, du moins moi qui ne m'étais point déshabillé depuis un mois. Nous en fûmes pourtant pour l'espérance ; car, étant entrés, nous trouvâmes tout si plein, et cabarets et maisons bourgeoises, qu'il n'y avait pas moyen de nous placer, ni nous, ni nos chevaux. Nous trouvâmes cependant à la fin un honnête homme qui nous promit de fourrer nos chevaux dans sa cave et de leur donner du foin ; nous les lui confiâmes, et, sans nous en mettre autrement en peine (ce qui était moins extraordinaire à moi fantassin qu'à mes camarades de voyage), nous fûmes à la Comédie, faits comme des sorciers. Nous n'étions pas embarrassés du souper, parce que nous en avions chargé d'autres qui étaient venus en poste ; nous les trouvâmes à la Comédie ; nous fûmes ensuite souper, et, pour avoir du moins la tête à couvert, nous ne voulûmes point sortir du lieu où nous avions mangé jus-

Digitized by Google

ques au jour; ce qu'il y a de plaisant, c'est que, le matin, il faisait un brouillard très-épais tel que ceux que nous avions eus à Trèves, et nous ne nous souvenions pas du tout de l'endroit où nous avions laissé nos chevaux. Il faut savoir que mon valet de chambre, unique domestique que j'eusse avec moi, qui n'avait pas, comme son maître, les éperons de Vendôme, était resté derrière, vu que sa rosse ne voulait pas avancer; et, dès le commencement de la journée, mon fourreau étant tombé, je lui avais laissé mon épée. Nous allions demandant qui était l'homme qui avait nos chevaux dans sa cave. Dans ces séparations d'armée, on est si fort accoutumé à voir des officiers allant comme des fous, et ceux-ci le sont si peu à se contraindre pour les habitans des villes, que cela n'étonnait personne. Nous les trouvâmes enfin. Mes camarades de voyage, pressés comme moi, quoiqu'ils n'allassent qu'à Pont-à-Mousson, partirent, et je voulus attendre mon valet de chambre qui devait passer par cette rue; mais, voyant qu'il n'arrivait pas, je craignis de ne pouvoir entrer dans Nancy, et partis sans lui à dix heures. Le même brouillard durait; à mesure que j'allais, mes craintes augmentaient, et je mis mon cheval au grand trot.

Il faut savoir ce que c'était que cette monture : c'était un cheval d'Espagne que j'avais acheté cinquante pistoles au commencement de la campagne de 1734; mais comme les chevaux des fantassins sont toujours mal soignés, après plusieurs accidens à lui arrivés, Dieu l'affligea de la perte de la vue. La position n'en devint pas par conséquent meilleure, et le pauvre animal vint au point, que les corneilles n'en auraient pas voulu. Tel qu'il était, je le crus digne de me porter jus-

Digitized by Google

qu'à Nancy, quitte à le donner là. La pauvre bête, raide et faible, chopait partout; et dès le commencement de la journée, ayant cassé sa bride pour le soutenir, je le fis ajuster d'une corde, dont j'entortillai mon bras gauche. Il fit donc les dix lieues de la première journée au grand trot dans cet équipage, et trop sobre apparemment pour vouloir malverser dans la case où il avait passé la nuit, il en était sorti vide comme une lanterne, pour faire encore dix lieues du même train. Bien valut à la corde d'être bonne; il faisait ce qu'il pouvait, et pour l'aider de mon mieux, et accélérer la réussite de ses bonnes intentions, j'étais de côté sur lui et frappais sur sa croupe raboteuse d'un bâton qui eût pu servir de pieu s'il en eût été besoin. Mon accoutrement à moi était : des bottes molles, mon unique chaussure depuis un mois, où l'on pouvait remarquer les différentes nuances de crottes de deux ou trois provinces; un habit uniforme d'été (le 10 novembre!) avec lequel j'avais couché dans la boue pendant un mois; le blanc en était couleur de fumée et le rouge des paremens était devenu noir, hors quelques endroits, où un peu de mousse les rendait verts; une rosette tenait mes cheveux attachés depuis autant de temps; ils formaient derrière comme un nid de pie impénétrable, et devant, quelque chose de tout long et fort touffu; une chemise, je ne sais : le tout blanchi et mouillé de brouillard. Au vrai, mon cheval et moi nous étions deux figures à peindre. J'avançais et je trouvai deux régimens de cavalerie qui faisaient la même route; je fus un peu honteux en les passant, mais cela fut fait promptement. . . . . .

Le 16 décembre 1735, je fus coucher à Saint-Dizier; car les jours étaient trop courts, et les chevaux

Digitized by Google

qui avaient servi à toute l'armée pour son retour, si las, que je ne pouvais aller. Je rencontrai, après Châlons, au passage de la rivière, un officier de dragons qui allait de Metz à Paris, et de là en Bretagne, à toutes selles, en culotte d'écarlate et bottines, il était déjà écorché. Nous nous servîmes fort bien l'un à l'autre, car nous buvions en allant par toute cette Champagne. Mais immédiatement après l'avoir rencontré, il m'arriva une de ces aventures de courriers qui sont, je crois, l'enfer, et si j'en imaginais un, je ne manquerais pas d'y fourrer cette décoration. C'était, je m'en souviendrai long-temps, de Jaalons à Epernay; les courriers à franc étrier prennent la prairie, et coupent au travers, laissant le grand chemin à gauche. Mon cheval allait comme les autres et ne me donna aucun soupçon; cependant m'étant arrêté pour quelques besoins, il ne voulut plus aller. Les autres avançaient, et étaient déjà hors de vue. Je pique, je fouette; la maudite rosse secouait les oreilles; il se faisait tard, et une pluie à verse arrive pour m'accommoder; je pique ma bête avec mon épée, elle tremblait et gagnait le fossé. Enfin il me fallut mettre pied à terre, botté jusques aux hanches, et en manteau que je quittai pour couvrir ma selle; mais j'eus beau tirer, mon cheval plus fort que moi hochait la tête et me regardait. Je me serais donné à tous les diables; enfin après avoir hurlé, beuglé, juré, je passe derrière mon cheval et veux le chasser; alors il se mettait à brouter, et quand je le pressais fort faisait deux pas en avant dans le pré, d'où il fallait que je fusse le remettre dans le chemin. Le moindre mouvement pour un homme harassé de la journée, botté jusques à la ceinture et qui marche sur un terrain mou et glissant, est un supplice;

Digitized by Google

que l'on juge de mon désespoir! Je me donnai mille coups de poing, et me serais, je crois, tué si j'avais eu des pistolets, mais il fallut crever et prendre patience; j'avais quatre lieues à faire de la sorte. La nuit approchait; je joignis le grand chemin le plus tôt que je pus, où j'attrapai par bonheur une charrette que je déterminai à me mener jusques à Epernay. Je mis ma selle dessus; j'arrivai enfin et ne tuai personne, tant le temps adoucit les esprits. Il est vrai que le postillon ne me demanda pas son cheval que j'avais laissé dans les chemins. Nous couchâmes le lendemain à une poste de Meaux et arrivâmes le 19 à Paris de bonne heure.

Je fus loger à l'hôtel de Candie, rue des Bons-Enfans, moi et mes cent pistoles pour briller à Paris. Je n'y avais été que pendant mon Académie, mais je sentais que ce voyage était tout différent. Il s'agissait de ne voir que bonne compagnie, d'être présenté à Versailles, de demander, d'éviter toutes sociétés de jeunes gens; enfin je voyais assez ce qu'il fallait faire, mais pas du tout par où m'y prendre. Quant à mes sommes, l'emploi m'en paraissait plus aisé : un habit de velours, quelques chemises, etc., me mirent en état de voir clair dans mes affaires. Le premier homme qui me découvrit, fut mon cher ami Saconay que j'avais vu en campagne où il était enseigne aux Gardes-Suisses, mais il allait partir pour son pays, et il ne me fut pas d'un grand secours. Je fus simplement fort aise de le voir. Je cherchai mon oncle, mais dans ce temps-là il était presque toujours à Sceaux, où sa charge de premier chambellan de M. du Maine le retenait à cause de la maladie de ce prince. Il me mena chez sa femme qui logeait chez madame Vouliez sa belle sœur; j'y dînai, mais ce ton financier cossu, qui souffre le parent provin-

Digitized by Google

cial d'un allié, ne me convint pas, et mon oncle me dit franchement que Paris n'était point le pays où l'on présentait son neveu, qu'il fallait se fourrer (chose que je hais) et aller tout seul. J'entendis cela, et me voilà à réfléchir sur le parti que j'avais à prendre. Je fus à l'Opéra et trouvai par hasard les deux d'Andresel : on s'accroche à tout, je leur demandai où ils logeaient, et j'y fus dès le lendemain. Ils me présentèrent à leur mère. Il est bon maintenant de connaître un peu tout ce tripot-là.

Mademoiselle de Bassompierre, fille d'honneur de Son Altesse Royale, mère du grand-duc d'aujourd'hui, se laissa engrosser par M. d'Andresel, commissaire-ordonnateur, qui la laissa là. Ensuite, soit remords, soit inclination, il fut l'épouser, et prit une folle qui donna à plein collier dans ce tripot de débauches qui composaient la cour de M. le Régent. N'y pouvant être en premier, elle y fut en second, gagna bien de l'argent, comme tout gagnait avec lui, et le dépensa comme il était venu. Son mari devenu intendant en Roussillon, elle y fit deux ou trois voyages pour y ruiner et faire enrager son mari qui était le meilleur homme du monde, et s'appliquer sur l'estomac tous les aimables des régimens qui étaient à Perpignan. De là elle regagnait Paris, où elle vivait tantôt bien, tantôt mal, mais toujours ruinant sa maison. Son mari fut enfin en ambassade à Constantinople où il mourut, et elle qui était demeurée à Paris, acheva de se ruiner, puis tint des tripots, puis enfin fut en hôtel garni, où elle était alors, parmi un fatras de dérangement auquel ses fils aidaient, et qui n'allait à rien moins qu'à la mettre entièrement à l'hôpital.

Cette femme telle que je la dépeins, aussi folle que

Digitized by Google

dans sa jeunesse, me reçut avec des empressemens extraordinaires. Je fus bientôt à mon aise dans sa maison, et par conséquent quelquefois assez plaisant. Ses fils me proposèrent de me mener le soir dans une bonne maison qu'ils me nommèrent, madame du Roure. Ils me dirent que l'on n'y jouait que quand on voulait, et me nommèrent des noms connus qui y allaient, disaient-ils, tous les jours. Moi qui avais trouvé tant de difficultés à aller dans les bonnes maisons, je leur avais une obligation infinie, et je ne me le fis pas dire deux fois. En effet, le soir ils me menèrent chez ladite dame. Tous les dehors me parurent tels qu'on me les avait dépeints. La maîtresse n'y était point encore; un abbé, une dame et sa fille attendaient; elle arriva. J'entendis une femme qui disait d'un ton hommasse: « Ces co-« quins de laquais ne peuvent tenir les portes fermées, « je leur casserai les bras quelque jour. » On me présenta: « Que l'on donne un fauteuil à M. le Marquis. » Plus j'avais l'air retenu, ou, si l'on veut, neuf, plus on me faisait d'honneur en qualité de bonne pratique. Le monde s'assemble, la table est dressée et le pharaon commence; j'ai toujours aimé ce jeu-là, et toujours je l'ai joué malheureusement. Je risquai quatre écus que je perdis, et je ne jouai plus ensuite. Ma modération fit tomber tout mon mérite; on me passait sous le nez sans me regarder; enfin il semblait que l'on voulut se venger de m'avoir pris pour un ponte considérable. Je ne fus pas long-temps sans m'apercevoir que j'étais dans un tripot. Les noms ne font rien à cela à Paris, et ceux d'Armagnac, de Nassau, de Listenay, etc., que j'ai vus en tenir, en sont une preuve. Le nom de Roure est bon, et le mari de la dame en question est véritablement de cette maison; mais il n'en est pas

Digitized by Google

moins vrai qu'elle a été blanchisseuse et catin de soldats aux Gardes. Son mari la trouva dans un mauvais lieu, et l'épousa. Elle mène depuis à peu près la même vie.

Comme on se mit à son aise avec moi, je me mis à mon aise aussi avec le lieu et ses habitans, dont à la vérité il y en avait plusieurs que l'on voit partout ailleurs. Je m'approchai du feu après avoir perdu mes quatre écus. La dame que j'avais trouvée en entrant, qui, par parenthèse, avait une fort jolie fille, et qui me paraissaient l'une et l'autre comme deux appeaux, étaient auprès de ce feu avec l'abbé et un ou deux autres vieux citoyens qui y avaient peut-être acquis, avec la liberté auprès de ce feu, l'impossibilité d'en avoir chez eux. La dame me demanda si je ne jouais pas; je lui répondis que j'avais joué et perdu. — Mais peu, re« prit-elle. — C'est, dis-je, que j'ai peu à perdre. » — Elle me demanda si je n'aimais pas ce jeu-là; je lui répondis qu'en général je n'en aimais aucun. « Mais, « dit-elle, que fait-on dans le monde quand on ne joue « pas? — L'on peut, répondis-je, solliciter les au« tres. » Notre conversation finit là, comme l'on peut penser.

Je considérais avec dégoût les manœuvres de la dame du lieu : les pontes aux deux louis étaient dans des familiarités et des caresses admirables; ceux aux louis étaient encore fort chéris, on faisait mettre leurs chevaux à l'écurie, on les caressait, et ces dupes, la plupart des étrangers, étaient tout surpris de leur mérite. Il y avait, outre cela, plusieurs jeunes gens qui jouaient à leur fantaisie, et paraissaient fort à leur aise dans ce lieu; d'autres enfin y étaient soufferts, soit en qualité de recruteurs, soit comme ayant des carrosses

Digitized by Google

de remise, et ces humbles commensaux s'offraient à mener et à ramener tout le monde. J'eus bientôt démêlé tout cela; mais, ayant tant fait que d'y entrer, je voulus tirer parti de ma soirée. Nous nous joignîmes quelques jeunes gens, et, nous emparant de la petite table, car il y a un souper aussi dans ces lieux-là, nous y fîmes grand bruit, bûmes bien du vin de Champagne, que la plupart avaient moins payé que moi, et je sortis dans la ferme résolution de n'y plus retourner, et avec l'exacte connaissance de presque tout ce qu'on appelait alors maison ouverte à Paris.....

Il me fallut enfin résoudre à partir seul pour Versailles; je m'y rendis sans savoir trop comment je m'y prendrais; j'y trouvai par bonheur Massauve, lieutenant-colonel du régiment, qui demandait la lieutenance-de-roi de Landau qu'il obtint. On sait ce que c'est que l'appui d'un lieutenant-colonel à Versailles; celui-là me fut cependant d'un grand secours; il n'en était plus de ce pays-là comme autrefois, que tout le monde s'y tenait. Les officiers-généraux accueillaient et présentaient les officiers qu'ils avaient connus à la guerre, surtout quand ils portaient des noms qui les tiraient du pair. Mais maintenant la cour est dans les bois, ou pour mieux dire, il n'y en a plus. Ceux mêmes qui ont des charges se plaignent d'une sujétion dont ils se soulagent d'une façon entièrement messéante. Il faut, pour obtenir, avoir pour soi quelque femelle qui obsède un ministre nonagénaire (1); ou faire soi-même comme elle ferait. Ce ministère sera assez noté par ses faits et par les écrits, pour que je ne m'étende davantage sur ce chapitre. Je n'écris ceci que pour moi; si ceux qui viendront après le trouvent, je désire seulement

(1) Le cardinal de Fleury. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

qu'ils y voient la peinture de la vie; j'ai passé par toutes les étamines. Jusqu'à présent ceci n'est intéressant que par sa naïveté, je doute même qu'il le soit jamais par les faits. Je ne le souhaite pas assez, quoique né avec de l'ambition, pour prendre les routes obliques qu'il faut à présent pour cela.

Pour revenir à Versailles, Massauve me mena dans les bureaux au commencement de l'année 1736, de même qu'à Barjac. Ce célèbre valet de chambre du cardinal a été son laquais à Fréjus, et a suivi sa fortune. Il est excellent valet de chambre, et, selon le prince Charles, très modeste ministre, tâchant de faire plaisir à tout le monde et de ne nuire à personne, et enfin ayant su plaire également à tout le monde, dans un emploi le plus difficile peut-être qu'il y ait à la cour. Massauve, en lui parlant de moi, lui dit fort naturellement que je donnerais 10,000 livres pour avoir un régiment. « Cela n'est pas de mon district, répondit-il; « je demande quelquefois à mon maître des choses de « peu de conséquence; d'ailleurs les services que je puis « rendre sont : de lui faire parler, de lui lire des mé- « moires selon l'occasion, mais c'est tout; si je prenais « l'argent de Monsieur, je le volerais : ou il doit en « avoir un, et je n'y ferais rien, ou son tour n'est pas « venu, son argent serait inutile. »

Ce fut tout ce que je fis à Versailles pour ce premier voyage. Je revins à Paris la veille des Rois, et ne manquai point d'aller au bal de l'Opéra, à visage découvert, car je n'aime pas le masque. J'aimais fort la danse, et m'en étais donné à ce bal, lorsque j'étais Académiste. Je me mis à danser de toutes mes forces, avec tout ce que je trouvais. J'attendais entre autres à une place qu'une contredanse eût fini, lorsque je vis se former

Digitized by Google

une danse entière devant moi; ils étaient tous masqués, et, sans prendre trop garde à mon monde, je mis ma tête entre les bras de ceux qui s'étaient placés devant moi, et les séparai de la sorte très brusquement, lorsque je vis venir à moi un domino jaune qui se démasqua dans l'instant et m'écarta de là, c'était le duc de Durfort. « Vous n'y pensez pas, me dit-il, vous venez « de séparer M. de Nivernois et madame de Tingry qui « dansent avec leur compagnie. »—« Je ne les connais- « sais pas, lui dis-je. » — « Mais reprit-il, est-ce que « vous ignorez que les gens d'une certaine façon ne « dansent ici qu'avec des personnes qu'ils connaissent. » —« Ma foi je n'en savais rien, lui dis-je, je n'y suis « jamais venu qu'Académiste, et j'ignorais les usages. » Dès lors je ne dansai plus, je commençai à m'ennuyer fort dans cette cohue, et je n'y ai point été depuis. J'y trouvai un jeune Lorrain que j'avais vu à Lunéville, de la maison du Châtelet; je ne parlerais point de ma liaison avec lui, si elle ne m'avait donné occasion de connaître tous les détails du dérangement où peut tomber la jeunesse. Nous étions à Paris pour la même chose, et à peu près avec les mêmes ressources, quoiqu'il eût pu, s'il eût voulu, y voir bonne compagnie, car il y a plusieurs personnes de sa maison à Paris. Mais il s'en fallait de beaucoup qu'il eût les inclinations tournées de ce côté-là; il était naturellement menteur, avantageux, vain, assez borné, et étourdi à l'excès. Nous étions aussi anciens à Paris l'un que l'autre, nous voilà rejoints avec de grands empressemens. Nous convenons que nos situations étant les mêmes, nous pouvons nous associer. Il avait un carrosse de remise, il me propose d'en payer la moitié, j'accepte, et nous voilà ensemble. Quelques jours après, mon oncle me

Digitized by Google

mena à Versailles, où il me présenta au cardinal qui dit en m'entendant nommer : beau nom pour la guerre (c'est apparemment pour cela qu'il n'a pas voulu l'employer); de là au garde des sceaux Chauvelin, et à M. d'Angervilliers, alors ministre de la guerre. Il me fit aussi présenter au Roi, à la Reine et à M. le Dauphin, et puis il me proposa de me ramener. Mais comme je n'avais plus d'argent, j'aimais mieux rester à Versailles où je ne faisais qu'un repas, dont on ne me demandait pas l'argent tant que j'y demeurais, et je n'avais à payer que M. Duquesnoy, mon coquin de valet de chambre, pour tout domestique. Je demeurai donc. Je laisse à penser ce que c'est que la vie de Versailles quand on ne va nulle part que dans les antichambres du Roi et du cardinal. Les pauvres officiers qui vont y solliciter en peuvent rendre compte; encore vivent-ils entre eux; mais rarement les gens comme moi ont-ils passé par cette épreuve (1).

(1) Il nous semble assez curieux de rapprocher de ceci le compte que, trente et quelques années plus tard, le marquis de Mirabeau rendait de la réception et du séjour de son fils à Versailles.

Après avoir écrit à son frère le bailli (22 mai 1770) : « J'ai juré « qu'aucun de mes garçons ne verrait Paris avant l'âge de vingt-cinq « ans, à cause du dérangement qui y est inévitable, et qui est le « premier échelon de la potence... » (30 septembre 1770) « Mon fils « n'est montrable, ni risquable dans l'âge des faux plis, à Paris, qui « étourdit la bonne jeunesse et qui achève l'autre; » le marquis se ravise, et, en février 1771, le comte arrive à Versailles. Son père adresse le récit suivant au bailli : « Le voilà donc lancé dans les présen- « tations, et Dieu sait comme il s'y démène! Sois sûr qu'il me lavera « du soupçon d'en vouloir faire un philosophe, d'autant qu'il est « aussi entrant que j'étais farouche..... Ton neveu a fait toutes ses « présentations à Versailles, favorablement; il va aujourd'hui chez « le duc d'Orléans, le prince de Condé; de là leurs dînés, leurs sou- « pés, les autres princes, etc., etc. La société a changé depuis nous; « on se recherche, on se rassemble : il y est très-propre, son allure

Digitized by Google

Je me présentais au moins cinq fois par jour sur le passage du cardinal. Cela me rappelle qu'un jour qu'il allait partir pour Issy, village auprès de Paris, où il va se reposer pendant les absences du Roi, un carrosse l'attendait dans la cour des Princes. J'étais au bas des marches qui sont dans la cour, boutonné du haut en bas selon ma coutume, et les deux mains dans mes poches, à l'attendre sans songer à lui. Le pied lui manqua à la première de ces trois marches, et le bonhomme me vint tomber sur le corps; un courtisan eût feint

« étant respectueuse et point basse, aisée et point familière. On l'a « prévenu pour la chasse, les carrosses, le soupé, etc., etc. Je lui « laisserai fournir cette carrière, coûteuse d'abord, mais qui est une « besogne à la mode, qui fait une affaire pour les gens sages, et que « le drôle emportera d'emblée (5 mars 1771). » — « Ton neveu est trois « jours par semaine à Versailles; il n'usurpe rien et atteint tout, attrape « les entrées partout (20 mars 1771). » — « Au fond, puisque c'est un « homme à qui l'action est nécessaire, il vaut mieux qu'il se démène « là qu'ici (9 mars 1771). » — « Tout le monde est son parent : les « Guémenée, les Carignan, les Noailles, et je ne sais combien « d'autres le portent; il étonne ceux-là mêmes qui ont rôti le balai « à Versailles. Ils le trouvent tous fou comme un jeune braque. « Madame de Durfort dit qu'il démonterait la dignité de toutes les « cours nées et à naître; mais ils trouvent qu'il a plus d'esprit qu'eux « tous, ce qui n'est pas habile de sa part. Je n'ai pas dû tout l'inten- « tion qu'il y vive, et qu'il y fasse, comme les autres, le métier d'ar- « racher ou dérober sa substance au roi, de patrouiller dans les « fanges de l'intrigue, de patiner sur les glaces de la faveur; mais « il faut, pour mon but même, qu'il voie ce dont il s'agit; et du « reste, quand on me dit pourquoi moi, qui n'ai jamais voulu m'*en-* « *versailler*, je l'y laisse aller si jeune, je réponds qu'il est bâti d'une « autre argile que moi, oiseau hagard dont le nid fut entre quatre tou- « relles; que là il n'extravaguera qu'en bonne compagnie, soi-di- « sant; que tant que je l'ai vu gauche, je l'ai caché; sitôt que je le « trouve à droite, il a son droit; qu'au reste, comme depuis cinq « cents ans on a toujours souffert des Mirabeau qui n'ont jamais été « faits comme les autres, on souffrira encore celui-ci, qui, je le pro- « mets, ne descendra pas le nom. » (*Mémoires de Mirabeau*, publiés par M. Lucas-Montigny, t. 1, pag. 369 et suiv.).

Digitized by Google

d'être estropié, en disant : *ce n'est rien*, quant à moi je n'eus pas l'esprit de m'en émouvoir, et ce petit bossu de Caylus, la puce de Versailles, venant l'embrasser avec grand empressement, l'eut conduit dans son carrosse avant que j'eusse bien songé à l'accident de Son Eminence.

J'assistais tous les soirs au triste coucher du cardinal, à neuf heures, et je me retirais ensuite. Je me souviens d'y avoir ouï une fois une réponse hardie du maréchal de Broglie. C'était au café : il lui présentait son fils qui revenait d'Italie. Le cardinal, balivernier de profession, dit quelques momens après : « Il a un joli « habit. » — « Oui, monseigneur, dit le maréchal, il est « un peu mieux vêtu que lorsqu'il vint apporter la nou- « velle du gain de la bataille de Guastalla, car c'était « après l'affaire de la Secchia, où il avait perdu jus- « ques à ses chausses. » Personne ne parut avoir fait la moindre attention à ce propos, tant on est accoutumé dans ce pays-là à gouverner ses mouvemens.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

HISTOIRE PARTICULIÈRE

DE CE QUI SE PASSA A PARIS AU JOUR

DES BARRICADES

ET AUTRES JOURS SUIVANS,

AU MOIS DE MAI DE L'ANNÉE 1588 (1).

Les Barricades, cette journée d'une population fanatisée par la sainte Ligue contre un monarque sans croyance et sans détermination, cette lutte si inégale et pourtant si animée de la passion populaire contre l'impuissance royale, sont racontées avec une inexplicable absence de détails dans les chroniques contemporaines. L'Etoile n'y consacre que quelques lignes.

Un récit circonstancié de cette campagne d'un jour et des évènemens qui la suivirent immédiatement, était enfoui dans une des plus riches collections manuscrites de la Bibliothèque Royale. Nous l'en extrayons. Tracée par un bourgeois de Paris, acteur dans cette guerre de rues et de pavés, et qui, comme ses frères d'armes improvisés, dès que les premiers coups de feu se firent entendre, courut se confesser, communier, puis s'armer de l'arquebuse et de la pertuisane, cette relation est empreinte d'une couleur passionnée et vraie, et excitera chez le lecteur un intérêt trop vif pour que nous ayons besoin, nous, par plus d'éloges, d'exciter sa curiosité.

Monsieur, je ne sais sous quel artifice l'on aurait, depuis le commencement de ce mois, fait courir plu-

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, fonds Dupuy, vol. 47. — Cette histoire a été écrite par un partisan de M. de Guise. (*Note de Dupuy.*)

Digitized by Google

sieurs bruits, tantôt que monsieur de Guise était en volonté de venir en cette ville, tantôt qu'il en était à quatre lieues, quelquefois au Bourget, maintenant ès faubourgs, voire dans la ville, et qu'il avait intention de faire massacrer par la populace plusieurs habitans, même quelques-uns conseillers de la cour, jusques au nombre de vingt-quatre, remarqués et soupçonnés de la prétendue religion réformée; de faire piller et saccager plusieurs maisons. C'a été la suite des bruits qui coururent environ les fêtes de Pâques, desquels je vous ai envoyé un discours. L'on fut étonné que, sans y penser, arrivèrent cinq mille Suisses à Saint-Denis que l'on disait être pour départir ès faubourgs de cette ville; et aussitôt commencèrent les alarmes chacune nuit en divers quartiers, et baillait-on avertissement à quelques capitaines et colonels de se tenir sur leurs gardes, sans toutefois rien mander aux autres, comme à ceux de Saint-Germain, du Pont Notre-Dame et quleques autres, contre ce qui est accoutumé en telles affaires, ès quelles le Prévôt des marchands baille ces mandemens partout, autant à l'un qu'à l'autre quartier. Les Suisses cependant étaient à Saint-Denis et villages d'alentour qui faisaient, avec quelques compagnies françaises, étroite garde jour et nuit, tant par les chemins qu'adresses et avenues desdits villages; avec charge, comme l'on dit, que si monsieur de Guise s'efforçait de passer parmi eux, de le tuer; ce qui fit entrer en défiance plusieurs bons citoyens de cette ville qui ne pouvaient penser que telles nouveautés ne se fissent avec mauvaise intention; car les capitaines et quartiers que l'on trouvait n'être avertis étaient ceux estimés de la Ligue ou leurs adhérens; et ne pouvaient plusieurs autrement penser, sinon que c'était ouver-

Digitized by Google

ture pour mettre garnison en cette ville, et se saisir des lieux principaux pour les remplir de soldats et gens de guerre, et, par ces moyens, exécuter et faire mourir sans résistance plusieurs bourgeois et autres gens que l'on aurait remarqué être de la Ligue. Et ce qui donnait plus grande occasion de penser qu'on voulait mettre garnison en cette ville, était que dès-lors que monsieur d'Epernon retourna de Provence, cela fut mis en avant et quasi exécuté, à tout le moins, pour le regard de garnir de soldats les places fortes de cette ville.

Fut remarqué en ce carême que Le Comte, échevin, avertit un créancier de monsieur de Bois-Dauphin pour le faire constituer prisonnier en vertu de son obligation; et comme les sergens qui avaient charge de ce faire le voulaient mener sur nuit, La Chapelle-Marteau, maître des comptes, accompagné de deux cents hommes, le cautionna, et, par ce moyen, le garantit de l'emprisonnement. De quoi les sergens firent leur procès-verbal, qui fut rapporté au conseil où, la matière mise en délibération en présence du Roi, tous furent d'avis de faire pendre La Chapelle sur-le-champ, sans forme ni figure de procès, excepté monsieur le chancelier qui dit n'être encore temps, qu'il fallait attendre que l'on fût saisi des plus grands; ce qui fut suivi par monsieur le maréchal de Biron, pour le regard de ce que ledit sieur chancelier n'était d'avis de faire sitôt cette exécution, et rejeté en ce qu'il dit qu'il fallait attendre que l'on fût saisi des plus grands, disant au contraire être plus expédient que Sa Majesté s'accordât avec eux et leur donnât occasion de contentement.

Fut davantage remarqué, le huitième jour de ce mois, que ledit sieur chancelier, sur un rapport qu'on

Digitized by Google

lui avait fait qu'en pleine assemblée de ville, un nommé Perrichon, lieutenant au quartier de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, avait dit qu'autant de huguenots il mettait prisonniers autant monsieur le chancelier en faisait sortir, manda ledit Perrichon, lequel s'étant justifié de ce faux rapport, ledit sieur chancelier dit qu'il ne serait à son aise ni en repos jusques à ce qu'il ait vu pendre une douzaine de ces mutins.

Et le lendemain qui fut le neuvième, monsieur le chancelier fit recevoir son fils en la cour de parlement, en l'état de bailli de Chartres, avec une honte qui fit monter la rougeur au visage de ceux qui le virent, attendu son jeune âge de onze à douze ans. Il était conduit par le sieur des Croisettes, chevalier du Saint-Esprit, et fut reçu à huis clos, contre la coutume, *cum irrisione et indignatione videntium sic obviam itum dedecori*, ne le recevant à huis ouvert et en pleine audience.

Ce même jour arriva monsieur de Guise, lui huitième, en cette ville, étant parti de Soissons sur les onze heures de nuit et marchant jusque sur les sept ou huit heures du matin, serait arrivé à Mortrives, qui est des appartenances de Saint-Denis, où il dîna, et fit repaître ses chevaux et, sans arrêter, remonte à cheval, passe en plein jour tout à travers les Suisses, et vint entrer par la Porte Saint-Martin environ midi, *camufato*, le visage caché de son manteau, jusques à ce qu'il aborda dans la rue Saint-Denis, et lors un jeune gentilhomme de sa troupe nommé Fourronne, neveu de monsieur Saint-Antoine de Vienne, lui vint, comme par jeu, lever le chapeau dessus la tête et tirer le manteau d'alentour du visage, disant qu'il était temps de se faire connaître, et comme il fut, par ce moyen,

Digitized by Google

vu et connu de plusieurs, le bruit aussitôt alla partout que monsieur de Guise était arrivé. Et continuant son chemin, vint descendre à l'hôtel de la Reine-mère, laquelle avertie par sa naine, qui d'aventure regardait par la fenêtre, que monsieur de Guise était à la porte, ne le voulut croire; disant qu'il fallait bailler le fouet à cette naine qui mentait. Mais à l'instant elle connut que la naine disait vrai, dont elle fut tellement émue d'aise et de contentement qu'on la vit trembler, frissonner, et changer de couleur. Le Roi ayant entendu cette venue par monsieur de la Guiche que la Reine envoya quérir exprès pour ce faire, et pour l'avertir que monsieur de Guise désirait lui aller faire la révérence et submissions accoutumées, dépêcha incontinent monsieur de Villequier pour l'assurer qu'il serait le bienvenu; mais cependant fit en diligence assembler ses gardes, tant françaises que suisses, et les ranger en meilleur ordre et plus apparent que de coutume.

Aussitôt la Reine-mère avec monsieur de Guise s'acheminèrent vers le Louvre, et, afin de ne passer parmi lesdites gardes, se détournèrent pour entrer par la petite porte qui est près du Jeu de paume, et n'eut monsieur de Guise plus tôt fait la révérence à Sa Majesté, qu'elle lui demanda l'occasion de sa venue tant soudaine. Monsieur de Guise lui répond que c'était pour se justifier et courir fortune avec ses amis que l'on voulait maltraiter, et qu'il avait des lettres du haut d'un pied par lesquelles ses amis le pressaient de venir. Plusieurs s'étonnèrent de cette soudaine arrivée et si hardie qu'elle le pouvait perdre sur-le-champ si l'on eût eu intention de l'offenser, disant qu'il était à penser que quelque grande occasion l'avait fait venir si à la hâte.

Digitized by Google

Mais par aventure cette soudaine arrivée ôta le loisir de résoudre ce que l'on devait faire contre lui, que je vous puis dire et assurer que dès le matin du jour qu'il arriva, j'avais entendu dire de bonne part qu'on devait pendre trois ou quatre habitans de cette ville, au devant du Louvre, sans forme ni figure de procès. Quelques-uns disent être le président de Nully, La Chapelle, son gendre, et un autre dont je ne sais le nom. Il y en avait plusieurs qui prisaient la franchise de ce seigneur d'être venu si franchement et en plein jour droit à son prince, et que par là on pouvait assurément juger qu'il n'était venu en intention de faire autre chose contre le devoir, service et repos de son roi; car, comme l'on dit, ceux qui sont de mauvaise volonté fuient la lumière, et au contraire ceux desquels l'intention est pure et entière montrent volontiers leurs actions en plein jour et soleil. Disaient néanmoins que telle confiance était plaisante et agréable à Dieu, mais par aventure peu assurée et mal convenable aux temps et mœurs qui règnent aujourd'hui, considérant néanmoins qu'il était fort aimé du peuple de Paris, et, encore qu'il fût en si petite compagnie, il se pouvait assurer en cette ville autant comme il serait mal assuré s'il allait à La Rochelle, et le roi de Navarre ici, en cette façon, et de telle assurance.

Le lendemain il retourna vers Sa Majesté au Louvre et aux Tuileries, et en la maison de la Reine, laquelle entre autres propos lui dit qu'elle était bien aise de sa venue et qu'il aurait moyen de faire obéir le Roi principalement en Picardie; sur quoi, en présence de Sa Majesté, lui fit réponse qu'il ne s'était point mêlé des affaires de Picardie, et que monsieur l'archevêque de Lyon, qui s'en était mêlé, y avait quelque pouvoir,

Digitized by Google

mais que ce n'était pas le point principal où il était besoin de remédier promptement; que cela était proprement comme si à un homme plein d'ulcères on voulait seulement guérir quelque petite vessie qu'il aurait à la main, sans bander ni médicamenter les plus grandes et dangereuses plaies; que c'était au corps du royaume et de l'État auquel il était nécessaire appliquer promptement les remèdes. Au reste il fut tout ce jour assez bien vu du Roi auquel, entre autres choses, il demanda s'il trouverait bon que monsieur de Lyon vînt en cette ville; et lui ayant répondu qu'il y serait le bien venu, il répliqua, comme en jouant, qu'il s'était toujours assuré que Sa Majesté ne le trouverait mauvais, puisque sous main il leur aurait voulu ôter et l'aurait fait pratiquer. Sa Majesté écrivit aussi à monsieur le cardinal de Bourbon qu'il s'en vînt par-deçà, sur même propos que lui avait tenu monsieur de Guise, s'il trouverait bon qu'il y vînt. L'on conte aussi que sur ce que le Roi lui dit : « Qui aimait le maître, il aimait son « chien; » il fit réponse au Roi que cela était vrai pourvu qu'il ne mordît, et que le maître, le chien, et le valet doivent être discrets.

Le lendemain on reconnut quelque changement au Roi, lequel, étant au matin à la chambre de la Reine, sitôt qu'il vit arriver M. de Guise, tourna le visage d'autre côté, qui fut cause que M. de Guise s'assit sur un coffre près M. de Bellièvre et lui tint plusieurs propos, se plaignant des mauvais rapports que l'on avait faits de lui à Sa Majesté, et entre autres de M. d'O, qu'il appelle ordinairement renégat, pour ce que au commencement il était de la Ligue et puis s'en retira.

Ce même jour, étant jà le tard, fut envoyé un mandement fort extraordinaire aux capitaines et colonels

Digitized by Google

des quartiers de cette ville, qui était de faire la nuit corps-de-garde et mener leurs compagnies ès autres quartiers qui n'étaient accoutumés, comme ceux de Saint-Honoré au Petit-Pont, ceux de la porte Saint-Antoine au quartier Saint-Honoré, et ainsi des autres; ce qui fit redoubler la crainte et défiance des bourgeois qui ne voulurent, la plupart, obéir à ce mandement, excepté quelques-uns que l'on prétend avoir été avertis de ce que l'on devait exécuter; et entre autres le président Perrot et M. de Marle, maître des requêtes, qui se rendirent avec leurs troupes, l'un à la place et cimetière Saint-Innocent, et l'autre en la place de Grève, et n'en bougèrent jusqu'au lendemain que les Suisses y arrivèrent. M. le président de Thou, qui s'était excusé depuis deux ans des guets et rondes sur son vieil âge et caducité, alla aussi au cimetière Saint-Innocent, et y demeura jusques à deux heures après minuit, en ayant, à cette fin, reçu exprès commandement du Roi. Ledit sieur de Marle avait, quatre jours auparavant, fait sortir hors cette ville ses meubles plus précieux.

Sur les quatre heures du matin on fit entrer les Suisses, par la Porte Saint-Honoré, qui, néanmoins, avaient été une heure entière à délibérer s'ils devaient entrer ou non; ce que l'on estime avoir été cause que les affaires n'allaient pas si bien au conseil du Roi comme ils avaient espéré. Le Comte, échevin, était un des principaux qui conduisaient l'entrée desdits Suisses, et avait veillé toute la nuit par la ville, tellement que de cinq qui avaient été envoyés vers M. de Guise pour l'avertir du conseil qui devait être exécuté, ledit Le Comte en prit trois. Mais deux échappèrent ses mains, donnèrent, environ une heure après minuit, l'avertissement à M. de Guise dudit conseil, duquel je ne vous écri-

Digitized by Google

rai rien, m'assurant que d'ailleurs vous le pourrez savoir.

Sur les cinq heures du matin l'on vit M. de Grillon avec les gardes du Roi, et quelques bandes de Suisses près du Petit-Pont; M. le maréchal de Biron avec M. de Tinteville au Marché-Neuf avec trois enseignes de Suisses, lequel ayant trouvé cinq ou six bourgeois assemblés et leur ayant demandé ce qu'ils faisaient là, ils répondirent que leur capitaine les y avait mis. « C'est « bien fait, dit-il, tantôt je vous baillerai des compa- « gnons qui boiront avec vous », ce que les bourgeois interprétèrent qu'on leur baillerait des garnisons; et soudain, ayant communiqué avec leurs voisins, commencèrent à dresser quelques barricades, assez froidement toutefois. Le sieur de Grillon tenait les environs du Petit-Pont où il avait mis le capitaine Guast avec ses soldats, et déjà quelques-uns d'entre eux parlaient du traitement qu'ils feraient à leurs hôtesses si elles étaient belles, ainsi qu'il m'a été dit par un gentilhomme de M. de Tinteville, m'assurant avoir ouï les propos que les bourgeois même qui passaient par la rue pouvaient aisément entendre.

Le peuple cependant s'échauffait petit à petit en la besogne de leurs barricades, tellement qu'en peu d'heures ils eurent barré les rues et plusieurs endroits de la ville. M. de Tinteville qui était demeuré avec les Suisses au Marché-Neuf faisait tout son possible pour contenir le peuple avec harangues et propos, tantôt de menaces, et tantôt de douceur, selon qu'il estimait être lors de besoin, pour apaiser le tumulte et danger qui s'augmentait. Ses premiers propos étaient que le Roi voulait seulement faire faire une recherche par ses chevaliers, par tous les quartiers et maisons de la ville;

Digitized by Google

quelque temps après (ses propos étaient) que ladite recherche se fît par les bourgeois mêmes assistés desdits chevaliers, et que les bourgeois entreraient les premiers et auraient l'autorité, et à la fin leur dit que le Roi ne trouvera pas mauvais qu'ils fussent armés pourvu que personne ne bougeât de sa maison. Pendant ces entrefaites vint un mandement de la Ville contraire aux deux autres précédens et semblable aux derniers propos dudit sieur de Tinteville, et, parce qu'il était impossible de faire désarmer les habitans, ils voulurent par cette permission les contenir dans leurs maisons.

M. le président Tambonneau, colonel des quartiers de la Cité, qui avait fait tout ce qu'il avait pu pour garder les bourgeois de s'assembler et faire les barricades, alla sur le commencement de cette émotion vers Sa Majesté pour lui prier de faire retirer ses gardes et Suisses, ce que jamais il ne lui voulut accorder, comme il m'a dit lui-même. Au quartier de M. le président Brisson, la barricade étant jà dressée, plusieurs étaient d'avis d'envoyer vers le Roi pour le prier d'ôter ses gardes entre lesquels était le sieur d'Aubray; et comme ils se fussent adressés audit sieur Brisson pour prendre cette charge, il s'en trouva un d'entre le peuple qui dit audit sieur d'Aubray, sans penser à mal, qu'il y allât lui-même puisqu'il était homme de bien. Et fut remarqué que jamais on ne vit le Roi plus joyeux ni plus content que cette matinée tant en ses propos que en son visage. M. l'archevêque de Lyon le fut trouver auquel il dit qu'il se ferait obéir et qu'il serait le maître, et sur les propos d'une requête qu'on lui devait présenter, Sa Majesté lui dit qu'il en était bien aise, pourvu qu'elle lui fût présentée par un homme de

Digitized by Google

bien; ledit sieur archevêque y était allé de la part dudit sieur de Guise pour le supplier de faire retirer ses gardes et Suisses, de crainte de quelque mauvais accident; et, en allant, passa par chez la Reine, laquelle il avertit du danger auquel le Roi se mettait, s'il ne faisait retirer lesdites gardes et Suisses, et qu'à vrai dire, cela était proprement jouer sa couronne à trois dés.

Il connut, et au maintien et aux paroles du Roi, qu'il y avait quelque grand dessein et qu'il n'y faisait pas sûr pour lui, tellement qu'étant venu à pied, il emprunta un mulet d'un sien ami voisin du Louvre, sur lequel il s'en retourna le plus tôt qu'il pût à l'hôtel de Guise, où, après avoir rendu compte de son ambassade, il dit audit sieur de Guise qu'il s'était venu rendre là pour vivre ou mourir avec lui. Peu après, il survint un autre évêque, armé d'une cuirasse, lequel, en passant du faubourg Saint-Germain en la ville, pour aller à l'hôtel de Guise, avait mis huit arquebusiers en la tour de Nesle.

Environ les huit heures, furent députés par la cour de parlement, messieurs les présidens Brisson et Séguier pour aller vers Sa Majesté l'avertir que les habitans n'ouvraient leurs boutiques et qu'il serait bon envoyer par la ville monsieur le gouverneur, afin de leur faire ouvrir : ce qu'ils firent. Le Roi aussitôt commanda audit gouverneur monter à cheval et aller par la ville pour ce faire, et dit Sa Majesté auxdits sieurs présidens qu'il avait été mal servi en la recherche faite par les bourgeois et qu'il en voulait faire une autre plus exacte par ses gens, et ne leur dit autre chose, combien qu'ils l'eussent averti avoir rencontré plusieurs bourgeois qui allaient et venaient avec épées et autres armes sous leurs manteaux. Au retour desdits sieurs

Digitized by Google

présidens, il y en eut un des autres qui porte des taons pour armoiries, qui fut d'avis de prendre Compan et cinq ou six autres bourgeois et les mettre prisonniers en la Conciergerie. Si son avis eût été suivi, il eût apporté beaucoup de mal et de danger à plusieurs de messieurs de la cour, attendu ce qui advint ledit jour.

Le capitaine Bonouvrier qui était au cimetière Saint-Innocent avec bonne troupe de soldats des gardes et quatre ou cinq enseignes de Suisses, commencèrent à braver, quand il vit que l'on commençait à se barricader contre lui, et comme il eut aperçu entre les bourgeois le capitaine Saint-Paul, n'ayant d'autre arme que son épée, lui dit qu'il le plaignait et qu'il ferait mieux de s'en aller à Châlons, auquel ledit capitaine Saint-Paul fit réponse qu'il ferait mieux de s'en aller de là et qu'il n'y était guères assuré.

Les marchands de la rue Saint-Denis, jusqu'au nombre de soixante ou quatre-vingts, voyant ces troupes arrangées dans ledit cimetière, s'allèrent confesser et communier, et tôt après s'armèrent de cuirasses et autres armes offensives et défensives, qui furent incontinent suivis de plusieurs autres avec lesquels ils commencèrent à dresser leurs barricades ès avenues et embouchures de chacune rue.

Quant à ceux que l'on avait envoyés pour tenir la place de Grève, qui étaient environ cinq enseignes, comme il me semble, que je pouvais facilement voir sans danger, le capitaine Cossin les menait, et M. d'O, les ayant assis au-devant de l'Hôtel-de-Ville, demeura quelque temps en ladite place, auquel s'adressèrent sept ou huit officiers, conseillers ou autres dudit Hôtel-de-Ville, ne sachant rien de l'entreprise, pour entendre de lui que c'était, et s'il était besoin que les bourgeois

Digitized by Google

prissent les armes, auxquels, ainsi que j'ai appris de l'un d'iceux, il fit réponse, avec propos de bravade, qu'il n'était besoin de s'armer, ains apprendre seulement à obéir, qu'aujourd'hui le Roi serait le maître, et qu'on saurait qui étaient ceux-là qui marquaient les logis des gens de bien et d'honneur pour les faire mourir. Et environ une heure après, vinrent vers lui quelques marchands des environs qui le prièrent de faire envers le Roi, qu'il lui plût ôter ces gens de là, parce qu'ils craignaient quelqu'émotion du peuple; mais M. d'O, frappant par trois fois sur l'épaule de l'un d'eux, leur fit réponse que, par la mort-dieu, ils étaient trop forts. On aperçut lors sous la porte de l'Hôtel-de-Ville un valet du bourreau; je ne sais si c'est par cas d'aventure ou autrement. Ces marchands, après avoir ouï les propos dudit sieur d'O, s'allèrent incontinent armer et commencèrent à faire barricades en toutes les avenues de ladite place, même du côté de la rivière, et s'assemblèrent mille ou douze cents au charnier Saint-Germain et prirent résolution de charger sur le soir les compagnies qui étaient en ladite place, si on ne les faisait lever. Et cependant ils furent avertis que l'on portait deux barriques de poudre et autres munitions en Grève, qui fut cause que quelque nombre d'entre eux, qui étaient sous la conduite du clerc-procureur en la cour, bon et vaillant soldat qui est de Vitry, vint au-devant et importèrent lesdites poudres et munitions, ce qui donna occasion de penser aux gardes placées audit lieu de Grève, et connaître qu'ils étaient mal assurés au milieu de cette place, et qu'il leur serait mal aisé d'en sortir quand ils voudraient; ce que le capitaine Cossin reconnut. Quelqu'une de sa connaissance, qui passait par là, lui demanda s'il se trouvait bien en cette place,

Digitized by Google

auquel il répondit que non, pour ce que le Prévôt des marchands, qui avait assuré le Roi de trente mille habitans, tenait mal sa promesse, et qu'il commençait à connaître que les trente étaient pour lui et les mille pour M. de Guise.

Il advint aussi que le pain et le vin que l'on envoyait aux troupes qui étaient rangées dans le cimetière Saint-Innocent fut pris et emporté par ceux qui étaient barricadés aux environs dudit cimetière, bu et mangé en la présence de ceux auxquels l'on le portait. M. de Brissac, en pourpoint avec une hallebarde en sa main, accompagné de quatre ou cinq gentilshommes seulement et quelques marchands, de chevaux et d'autre peuple, vint à Petit-Pont se saisir du Petit-Châtelet, après avoir gagné le dessous par le moyen d'une barricade qu'il avait fait faire à l'endroit de la loge des sergens, et chassa les gardes du Roi qui tinrent bon quelque temps avec perte des leurs. Ledit sieur de Brissac, avant que de s'acheminer pour venir en ce lieu, fit une harangue au peuple en certaine maison où il y avait deux conseillers de la cour, capitaines, leur dit que ç'avait été feu son père qui leur avait mis le premier les armes aux mains (comme, à la vérité, ledit feu sieur de Brissac fut, ès premiers troubles, gouverneur de Paris), qu'il était héritier de ses biens et qu'il tâcherait l'être de ses vertus ; que volontiers il emploierait sa vie pour eux et pour leur liberté, et pour la religion catholique, apostolique et romaine.

Sur le midi, s'attache une escarmouche sur le Pont Saint-Michel, qui fut la première connue : j'ai entendu sur ce pont, y avait autres bandes des gardes du Roi qui, du commencement de la batterie, se portèrent vaillamment, et quelque temps soutinrent et repoussè-

Digitized by Google

rent les bourgeois. Mais, par le moyen de quatre ou cinq gentilshommes et capitaines étrangers qui donnèrent courage au peuple, ils furent tout-à-coup si furieusement assaillis de tous côtés et principalement par les fenêtres des maisons, qu'ils abandonnèrent la place, étant contraints se ranger à couvert le mieux qu'il leur fut possible et mander au Louvre qu'on les envoyât dégager. Cette escarmouche donna occasion de faire sonner le tocsin, mais peu de temps, à Saint-André, à Saint-Séverin et à Saint-Pierre-des-Assis; et ne fut sonné en autres endroits de la ville.

Tôt après, on en fit autant au Petit-Pont et au Marché-Neuf; mais se voyant accablés tant par les assauts des bourgeois armés que par les pierres, chenets et autres armes dont la fureur du peuple en telle occasion se servait, ils furent contraints quitter le jeu et se donner à la merci des habitans qui leur permirent se retirer. Mais comme ils passaient sur le pont Notre-Dame, il y eut un tailleur de la rue Neuve qui fut tué d'un coup d'arquebuse qu'on pensait avoir été tiré par l'un d'entre eux. Au son du coup, ils haussèrent les voix, qui fut cause que ceux qui soutenaient les barricades du pont commencèrent à les charger de tel appointement qu'ils furent contraints rebrousser chemin vers le Marché dont ils étaient partis. En retournant, quelques-uns criaient être catholiques, autres montraient leurs patenôtres, et plusieurs se mettaient à genoux, joignant les mains. Un grand Suisse, armé tout à blanc, qui avait une grande barbe qui lui pendait jusques à la ceinture, se mit à genoux, tendant les mains au ciel, montrait son chapelet. Il fut pris par un bourgeois et retiré en une maison pour le sauver. Cottereau, notaire, qui s'avançait pour empêcher qu'on

Digitized by Google

ne les offensât davantage, reçut un coup de mousquet dans la jambe dont il mourut huit jours après. Plusieurs desdits Suisses quittèrent leurs armes et furent sauvés dans les boucheries dudit Marché-Neuf. Ceux-ci n'étaient pas tant à plaindre que les autres, car ils avaient fort bien déjeuné le matin, ayant fait gorge chaude de bonnes tripes qu'ils trouvèrent sur les lieux, après avoir fait dire la messe par leur chapelain, en pleine place, au milieu de leur troupe.

Je vous dirai en passant que M. Versoris a depuis la déroute eu le missel dudit chapelain. M. de Tinteville fut en grand danger, tout armé qu'il était d'une bonne cuirasse. Il se rendit à M. de Brissac qui le sauva en la maison de M. de Pleurs, où il avait été auparavant, et lui promit qu'il ne lui serait fait aucun mal, toutefois qu'il ne pouvait le faire sortir de là en sûreté, et qu'il fallait que ce fût M. de Guise.

Pour en parler à la vérité, ils étaient, tant en ce lieu qu'en Grève et autres endroits, tellement assiégés par le moyen de ces barricades si drues qu'elles s'entre-chaînaient de dix pas en dix pas, qu'il leur était impossible d'en sortir *s'ils n'entraient dans la terre comme les souris ou dans l'eau comme les grenouilles, ou s'ils ne volaient dans l'air comme les oiseaux*, ce qui me fait souvenir du symbole qu'envoya, au lieu de lettres, Idanthuras, roi des Scythes, à Darius qui voulait entrer en leur pays avec main forte, savoir une souris, une grenouille, un oiseau, une flèche et une charrue, lui voulant donner à entendre qu'il n'était pas seigneur de leur pays ni de la terre qu'ils labouraient, et partant, s'il y entrait, il ne pourrait, ni les siens, éviter les coups de leurs flèches, s'il n'avait le naturel et qualités des petits animaux qu'il envoyait pour symbole.

Digitized by Google

Le Roi, sur les dix heures du matin, avait envoyé M. de Bellièvre vers M. de Guise pour l'assurer, autres disent pour l'entretenir et amuser, auquel sieur de Bellièvre il dit qu'il était bien averti que le roi était délibéré l'envoyer prisonnier à la Bastille et faire mourir plusieurs ses amis; mais que s'il en fallait venir là, qu'il y aurait tant de sang répandu que le Roi même en aurait horreur; et quant à l'envoyer à la Bastille il n'y entrerait jamais que de sa propre volonté.

L'après dîner, sur les trois heures, le Roi averti du danger où étaient ses pauvres Suisses et ses gardes aussi, envoya M. de Biron vers M. de Guise; et, comme M. de Biron lui eut dit de première abordée: — « Eh « bien! Monsieur, qu'est-ce là? » il lui répondit: « Vous « voyez, mon père, ce n'est pas moi. Je n'ai bougé de « céans, encore que j'aie été fort sollicité de sortir. « C'est le bon conseil du Roi, c'est ce coquin d'O qui « l'a si bien conseillé. Je suis assuré que ce n'est pas « vous. Je voudrais bien savoir s'il aurait la hardiesse « venir céans pour m'assaillir. Il n'est pas de notre mé- « tier; vous le savez bien, mon père. Il dit que je ne « m'accompagne que de crocheteurs; mais qu'il se « tienne assuré que si je le tiens, je le ferai fouetter par « des crocheteurs depuis la Porte Saint-Antoine jus- « ques à la Porte Saint-Jacques. » A la fin, M. de Biron lui ayant fait entendre le commandement du Roi, il sortit avec lui pour aller dégager les Suisses et soldats des gardes. Il avait un pourpoint de satin blanc, sans autre chose sur lui, et sans autres armes que son épée au côté. Il est vrai que deux pages qui étaient à ses deux côtés, un peu en arrière, portaient, l'un sa rondache, l'autre son coutelas. Il avait aussi quelques gentilshommes avec lui, entre autres M. le commandeur

Digitized by Google

de Dieu, qui n'avaient autres armes offensives que leurs épées qu'ils portaient sur l'épaule.

Ceux de Grève cependant capitulaient avec les bourgeois et jà pour ôtages avaient baillé deux de leurs capitaines qui furent mis en la maison de M. d'Amours, auxquels il fut fait bonne chère. Le différend sur lequel ils s'arrêtaient était que les bourgeois voulaient qu'ils fissent leur retraite, la mèche éteinte et autres cérémonies de guerre observées; mais s'étant, à l'arrivée de M. de Guise, mis à genoux, le passage leur fut incontinent ouvert et furent conduits droit à la Porte Saint-Martin par laquelle ils devaient sortir ainsi qu'il avait été capitulé avec eux et les autres étrangers. Quant au capitaine Guast et autres des gardes du Roi, lesquels on avait sauvés et retirés en quelques maisons, ils furent reconduits au Louvre par le capitaine Saint-Paul, qui dit à l'un d'entre eux qui l'appelait *Monseigneur*: — « Mais quand M. de Guise a été au Louvre, « ni encore depuis, vous ne daigniez le regarder ni « le saluer, et maintenant à moi qui ne suis que son « petit serviteur, vous donnez le titre de *Monseigneur*, « et me parlez avec si grand respect et révérence. »

Pendant que M. de Guise passait par la ville, quelques-uns commencèrent à crier : *Vive Guise!* de quoi se montrant offensé, il cria tout haut, « Mes amis, vous me ruinez : criez vive le Roi. » Passant sur le Pont-Notre-Dame, et voyant les barricades si bien dressées, dit à quelques bourgeois qui se trouvèrent près de lui : « Vous avez merveilleusement bien fait. » A quoi lui fut répondu par l'un d'entre eux : « Monsei- « gneur, ci-devant nous n'étions que mouches, mais « votre présence nous a fait devenir lions. »

Étant arrivé à l'embouchure du Marché-Neuf, il

Digitized by Google

demanda qui était celui lequel commandait aux Suisses en ce quartier, et, comme quelqu'un lui eut dit que c'était M. de Tinteville, « on leur avait baillé un bon capitaine ; » et sur ce, l'un de ceux qui l'accompagnaient dit tout haut : « Il serait meilleur protonotaire que « capitaine. » Toutefois lui et tous les autres chefs furent reconduits et menés en sûreté jusques au Louvre, et les Suisses hors de la ville, comme je vous ai dit ci-dessus.

L'on vit, cette journée, un merveilleux accord et consentement entre tous les habitans de cette ville avec une hardiesse et promptitude si grande par tous les quartiers, qu'il ne s'en est trouvé un seul où les barricades n'aient été dressées, voire au quartier même de Saint-Honoré, plus proche du Louvre, et à Saint-Germain-l'Auxerrois, chose qui n'a pu procéder que d'un extrême mécontentement du gouvernement qui est aujourd'hui. L'on fit une barricade contre la chapelle de Bourbon (1), dont le Roi s'offensa plus que de tout autre chose, joint l'acclamation de *Vive Guise!* qui lui fut aussitôt rapportée. Tout le Louvre fut tellement effrayé sur l'entrée de la nuit, que dans la chambre du Roi chacun tenait l'épée au poing, toute nue, et dura cet effroi plus d'une heure entière sur un faux bruit que l'on les venait assiéger. Toutefois je n'ai point entendu qu'on ait seulement pensé d'entreprendre telle chose.

Ce jour enseigna aux Parisiens le vrai moyen de se fortifier, chacun en son quartier, beaucoup plus fort et assuré par telles barricades que par les chaînes ban-

(1) Cette chapelle dépendait de l'hôtel du Petit-Bourbon, sur l'emplacement duquel a été construite la colonnade du Louvre.
(*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

dées et tendues, et, croit-on, quand même les portes seraient toutes ouvertes, que cent mille hommes ne sauraient forcer la ville barrée et accommodée de la façon qu'elle était, tant par les rues que par les fenêtres. Je vis en quelques-unes de ces barricades des enclumes de maréchaux, de grosses poutres de maisons et de vaisseaux remplis de gros grès et pierres de pavés. L'ambassadeur d'Espagne dit qu'en ce jour la ville de Paris fit montre de deux cents villes. En toutes les batteries et rencontres, il n'y eut pas grand meurtre; le plus sanglant fut au Petit-Pont et sur le Pont-Notre-Dame, où demeurèrent environ trente-six sur la place, qui le lendemain furent enterrés dans une fosse que l'on fit au Parvis Notre-Dame, où se trouvèrent des os de mortuaire que l'on pense être du temps des Anglais et du jour de la réduction de la ville de Paris; car de mémoire d'homme l'on n'a vu enterrer personne en ce lieu. Outre les morts, il y en eut environ quatre-vingts de blessés, qui furent portés, les uns à l'Hôtel-Dieu, les autres aux Mathurins, et quelques-uns aux maisons des bourgeois, qu'ils font encore panser aujourd'hui et traiter comme s'ils étaient leurs pères, leurs frères, ou enfans. Tel en a six en sa maison, dont ne sauriez croire la charité et bon traitement duquel on use en leur endroit.

Cette journée a fait connaître à tout le monde un jugement de Dieu tout évident. *Nec enim unquam minoribus cladibus magisve justis judiciis approbatum est, esse Deo curæ illius ducis populique Parisiensis securitatem, non esse ultionem.* L'on tenait le matin M. de Guise pour perdu. Il y avait en l'Arsenal vingt pièces d'artillerie chargées, en l'Hôtel-de-Ville deux cents petites pièces fauconneaux, pièces à croc et

Digitized by Google

autres. Ceux du parlement qui l'aiment le désiraient à vingt lieues de Paris. Quant à lui, sitôt qu'il sut la nouvélle que les gardes étaient assiégés par les places et quartiers de la ville, il fit ouvrir la chapelle de Bracque où il alla ouïr la messe. Il était mal fourni d'armes, même n'avait point de corps de cuirasse. M. de Grand-Rue, neveu de M. de Bray, lui fit porter le sien. L'on tient que si les forces du Roi fussent allées droit à son logis, c'était fait de lui. Le doute que les Suisses n'eussent voulu tourner leurs armes ni leurs visages contre lui ni contre sa maison, fut, par aventure, cause de prendre conseil de se saisir premièrement des places, mais cette soudaine émotion du peuple renversa tout et donna tel étonnement aux gens du Roi, se voyant serrés, chargés et assaillis à l'impourvu, et à son conseil une telle irrésolution, que les uns n'eurent le temps pour découvrir l'entreprise et intention du peuple, ni les autres moyens de l'empêcher. Outre que l'on peut dire en ceci *non hæc sine numine divum;* et que Dieu, *spiritu oris sui*, renversa et dissipa le conseil des mauvais conseillers qui étaient à l'entour du Roi.

L'on compte cette journée pour la troisième merveille de l'an de révolution qui court, dont la première est l'abondance et la vileté du blé et autres grains, après une extrême cherté; la seconde, la journée d'Amiens et défaite des reîtres. Le dimanche d'après, qui était le quinzième du mois, un prêcheur de cette ville, dit en pleine chaire qu'il fallait dorénavant célébrer une Fête des Barricades, comme autrefois les Juifs avaient solemnisé la Fête des Tabernacles. Mais surtout est louée et prisée de tous la vertu plus que héroïque, la modération et prudence de M. de Guise qui ne voulut jamais sortir hors de son logis, sinon

Digitized by Google

lorsque le Roi lui commanda pour dégager ses gens et apaiser le peuple; combien qu'il fût grandement importuné de ce faire plus que ne fut jamais Quintus-Fabius-Maximus de charger Annibal et de le combattre, ayant beau moyen, s'il eût voulu, de se venger de ces malveillans ennemis du peuple, desquels néanmoins un seul ne fut tué ni autrement offensé. On tient que si ce tumulte fût advenu en l'absence de M. de Guise; comme les bourgeois étaient, passé quelque temps, résolus que si l'on voulait maltraiter quelqu'un d'eux pour le fait de la Ligue, ne l'endurer ni de mettre garnison dans la ville, qu'il y fût mort vingt-cinq ou trente mille hommes, pour le moins. La présence de Monseigneur a sauvé la ville de ce malheur; aussi n'était son intention autre que de défendre ceux qu'il devait défendre, sans offenser homme humain, s'il pouvait, et principalement le Roi. En quoi il se trouvait à la peine que jadis Cicéron écrivant *ad Appium Pulchrum*: « *Vides sudare me, jam dudum laborantem quo modo ea tuear quæ mihi tuenda sunt, et te non offendam.* »

Il ne se peut nier que M. de Guise n'ait été en grand danger cette journée, étant le Roi saisi des forts et des places, armé, et ledit sieur désarmé. Il est vrai qu'il avait le cœur et affection du peuple qui lui avait fait de belles et grandes promesses; mais le peuple qui n'entend pas trop que c'est de la guerre ni de l'exécution de grandes entreprises, souventefois saigne du nez et ne sait vaillamment exécuter ni soutenir ce qu'il a promis et délibéré quand ce vient au fait, pour ce que les choses sont vêtues d'autre couleur au pensement et à l'imagination, qu'elles ne sont quand elles se découvrent à la vue.

Digitized by Google

Le soir venu, le Roi envoya quérir le régiment de Picardie; toute la nuit chacun se tint sur ses gardes, chandelles et flambeaux allumés ès-fenêtres de toutes les maisons. Au Cloître Notre-Dame on fit un bon corps-de-garde, et mit-on sentinelles où il était de besoin. En l'évêché il y avait sept ou huit bons soldats bien armés, comme vit, faisant la ronde à une heure après minuit, celui qui vous envoya dernièrement l'Oraison funèbre de la reine d'Écosse.

Dès le matin, ceux du cloître avaient envoyé vers M. de Villeroy pour savoir comme ils se gouverneraient en ce tumulte qui commençait de tous côtés par la ville; il leur manda que personne ne se saisît de leur fort et fissent bonne garde, si le mal s'allumait plus avant. On craignait la porte du jardin de l'Évêché, et parce qu'on ne pouvait promptement recouvrer du plâtre pour la boucher, on y fit une barricade pour la défendre, s'il était besoin. Le lendemain matin, qui était le vendredi, courut un bruit que le régiment de Picardie était aux faubourgs, qu'on en voulait mettre une partie au terrain Notre-Dame. D'autres disaient qu'on les voulait faire passer à l'île du Palais; que Rapin était avec trente ou quarante archers chez monsieur le premier président. M. de Brissac alla voir ledit sieur président, et lui tint ces propos : que le Roi disait qu'il ne valait rien sur mer, ni sur terre, et qu'il était venu voir s'il serait bon sur le pavé. Il est des amis dudit sieur président, et sitôt qu'il eut accompagné M. de Guise en son arrivée, il alla trouver le sieur président en son logis; on pense toutefois que ce fut de la part dudit sieur de Guise. Courut encore un autre bruit que l'on voulait mener l'artillerie par la ville, et aussitôt on commença faire tranchées en quel-

Digitized by Google

ques endroits; aussi que le capitaine Grillon voulait aller à la Porte Saint-Jacques, du Louvre où il était, et ne demandait que cinq cents hommes, avec lesquels il se vantait de passer sur le ventre de tous les Parisiens, et renverser toutes les barricades.

Le Roi à la parfin fit dire qu'il voulait aller à la Sainte-Chapelle. On fit réponse que pour cela on n'ôterait point les barricades, dont Sa Majesté se sentait fort offensée. Mais l'on craignait que, sous couleur de cette dévotion, quelqu'entreprise ne fût faite au préjudice des bourgeois, tellement que la Reine-mère fut contrainte y aller à beau pied; seulement pour lui faire passage on ôtait une barrique par chacune barricade par où elle passait, et soudain on la remettait en son lieu pour serrer le passage. Elle montrait un visage riant et assuré sans s'étonner de rien.

Ledit sieur président fut sollicité de faire sortir Rapin qui était en sa maison, dont il s'excusa, disant qu'il s'y était retiré comme en maison d'ami, n'ayant pu passer jusque chez soi à cause des barricades, et que s'il sortait il était en danger d'être offensé; et s'adressant en particulier à Compan qui était l'un de ceux qui le sollicitaient, lui dit que s'il s'en voulait charger et promettre que mal aucun ne lui serait fait, il le remettrait entre ses mains, ce que ne lui voulut promettre ledit Compan. Mais enfin il pria M. de Villequier, qui accompagnait la Reine, de le laisser aller avec lui; ce qu'il lui accorda. On lui voulut aussi faire une barricade et mettre un corps-de-garde au-devant sa porte de derrière. Mais il dit qu'il crèverait plutôt avec vingt hommes qu'il avait que de l'endurer. Et fut ce jour de vendrédi deux ou trois heures à se pourmener en la cour du Palais avec M. de Meaux. Survint

Digitized by Google

cependant M. le président de Nully, envoyé par aventure par devers lui, de la part de M. de Guise, ledit sieur de Nully lui dit que ce n'était pas ainsi que l'on faisait mourir les gens de bien et les pendre aux gouttières de leurs maisons, qu'il n'avait jamais offensé le Roi sinon de s'être trop lâché à la vérification d'une infinité de pernicieux édits; ajoutant qu'il s'assurait ledit sieur premier président n'avoir été de cet avis, d'autant qu'il était trop homme de bien.

Cette matinée de vendredi et l'après dîner M. de Brissac fut fort empêché à contenir les écoliers assemblés déjà le jour de devant au charnier Saint-Séverin, et y étaient retournés. Leurs capitaines étaient trois docteurs en théologie Peginard, Martin, et de Guische (1); Peginard avait une cuirasse sur le dos; il prêcha le jeudi à ceux qui le suivaient et les encouragea de combattre vaillamment pour la liberté de la ville et pour la religion. M. Boucher en fit autant en son collège, qui fut cause que treize ou quatorze écoliers sortirent en armes du collège. On fit aussi quelques exhortations dans le collège des Jésuites duquel sortit quelque nombre de jeunes écoliers pour secourir les autres. Ce matin vendredi on leur porta deux ou trois fardeaux de piques prises par compte et à la charge de les rendre aux greniers des boucheries du Marché-Neuf, comme aussi l'on en porta le même jour grande quantité à l'Hôtel de Guise.

Le Roi, averti que le tumulte s'échauffait davantage sur certain bruit qu'il avait fait venir le régiment de Picardie et faisait rentrer les Suisses par la Porte-Neuve, assura tous ceux qui allèrent vers lui, entr'autres le

(1) Nom douteux au manuscrit.

Digitized by Google

président Tambonneau, qu'il avait contremandé ledit régiment et qu'il était content que les bourgeois ne posassent les armes jusqu'à ce qu'ils fussent assurés de la retraite dudit régiment et des Suisses à sept lieues de Paris.

L'après dîner dudit jour M. d'Anville se présenta à la Porte Saint-Honoré avec soixante chevaux ou environ. On lui refusa l'entrée, de quoi il avertit le Roi et la Reine-mère aussi, qui lui mandèrent tous deux qu'il s'en retournât, encore que le Roi eût trouvé mauvais le refus qu'on lui avait fait. Il fut environ une heure à compter les chevilles de la porte. Le nombre de chevaux qu'il amena avec lui a fait penser à plusieurs que c'était une chose prévue et qu'il y avait longtemps qu'il s'apprêtait, et qu'il avait eu avertissement de ce que le Roi entendait faire; car en si peu de temps, comme du jeudi au vendredi, il n'eût pu assembler une si grosse troupe.

Cependant plusieurs allées et venues se faisaient pour apaiser ce tumulte et accorder avec M. de Guise et quelques bourgeois de la ville qui étaient avec lui. A la fin le Roi dit à la Reine sa mère qu'il lui baillait la carte blanche et qu'il tiendrait tout ce qu'elle en ferait, combien que peu auparavant il eût dit qu'il n'était raisonnable qu'en ce lieu il fît aucun accord avec celui qui présumait y être le plus fort, et qu'il n'était délibéré d'avaler le calice qu'on lui voulait faire boire. Et tôt après il sortit du Louvre et s'en alla aux Tuileries; et à l'instant courut le bruit par toute la ville que le Roi s'en allait. Deux qui étaient de la suite de M. de Biron rencontrant leur maître, comme il allait au Louvre pour trouver le Roi, lui dirent qu'il s'en était allé, et en même instant M. de Guise en fut

Digitized by Google

averti, et lui étant demandé s'il voulait qu'on l'empêchât de passer outre, il fit répondre avec grande véhémence que non; que c'était son Roi et qu'il était en sa liberté d'aller ou de demeurer où bon lui semblerait. Le Roi s'arrêta quelque peu ès Tuileries attendant son carrosse, et appuyé sur une pierre pleura fort chaudement, et dit entre autres propos : « Oh! ville ingrate, « je t'ai plus aimée que ma propre femme! »

M. de Montpensier avait envoyé quérir ses chevaux au faubourg Saint-Germain, qu'il voulait faire passer par le bac, dans lequel étaient déjà quelques soldats de la garde du Roi. Ceux du faubourg Saint-Germain, pensant que le Roi voulait faire passer sa gendarmerie et ses soldats aux faubourgs, pour après assaillir la ville par cet endroit, dépêchèrent un des bourgeois de leur corps-de-garde pour couper la corde du bac, ce qu'il fit, tellement que le bac descendit jusqu'aux Bons Hommes; et le suivirent, les chevaux de M. de Montpensier pour passer en cet endroit la rivière. Le Roi prit cela en très-mauvaise part, comme ayant été fait, ce lui semblait, pour lui empêcher le passage. Son carrosse arrivé, il entre dedans et avec lui MM. de Montpensier et de Longueville. Quelques-uns ont rapporté et tiennent assuré qu'il alla jusques aux Bons Hommes à pied, et que là son carrosse le vint trouver. Il passa outre et prit son vin à Trappes, où il fit défense porter vivres à Paris, et fit la même défense aux autres lieux où il passa. L'on pense que ce n'était pas tant pour incommoder cette ville que pour accommoder de vivres et autres nécessités la ville de Chartres où il allait se rendre. Toutefois, depuis pareilles défenses à son de trompe ont été faites à peine de la hart en plusieurs lieux ès environs de Chartres,

Digitized by Google

comme nous ont rapporté ceux qui ont été présens ès publications de Trappes. Il s'en alla coucher à Rambouillet où le seigneur du lieu, qui deux ou trois jours auparavant avait marié sa fille au fils de M. du Bellay, le consola et disposa à toute douceur par ses bons propos et sages remontrances. Ne laissa toutefois d'écrire toute la nuit et faire plusieurs dépêches à plusieurs seigneurs dedans et dehors le royaume; la plupart de ceux de sa troupe le suivirent sans bottes et sans éperons, M. le chancelier, entre autres, qui était monté sur un cheval qui ne valait pas dix francs et qui allait fort dur, dont le Roi s'en moqua le jour même, sitôt qu'il le vit; M. de Bellièvre sur un cheval d'Espagne; M. l'avocat d'Espesse, qui depuis le commencement du tumulte n'avait bougé du logis de monsieur son frère, où il avait été conduit par un capitaine son ami, et venu par eau et rentré par la porte qui répond sur la rivière, suivit aussi sans éperons. L'on dit toutefois que madame de Frelûc lui en forgea un de bois dans les Tuileries, afin qu'il eût de quoi broncher son cheval pour atteindre la troupe du Roi qui jà était fort avancée. Il fût tellement pressé qu'il en perdit sa bourse qui coula de sa poche, dans laquelle il y avait trois cents écus. M. le secrétaire Brulart fut contraint de partir n'ayant pour toute provision que deux testons dans sa bourse pour n'avoir eu le loisir d'aller jusques à sa maison en prendre davantage. Je ne sais si l'ambassadeur d'Angleterre a suivi. Je vous dirai bien que madame de Chateauneuf, qui est logée au Cloître Notre-Dame en la maison du chantre Ruelle, craignant s'il lui était fait aucun tort que le semblable ne fût fait à monsieur son mari en Angleterre, où il est ambassadeur pour le Roi, fit tout ce qu'elle put pour le sauver. Elle envoya, lors du danger, MM. Ruelle et Damesainte vers M. de

Digitized by Google

Brissac pour lui faire entendre sa juste crainte, qui fut cause qu'il s'en alla en la maison dudit ambassadeur pour y donner ordre, comme il fit.

Le lendemain, qui était le quatorzième, le Roi arriva à Chartres, environ les onze heures, où n'entrèrent les Suisses ni autres que sa garde ordinaire. Il y est toujours demeuré jusques ici sans en bouger; j'entends, que M. l'évêque qui était à Villebon l'est allé trouver. Ceux qui en viennent, assurent que la cherté y est si grande que les hôtelliers font payer pour homme et pour cheval trois écus la journée et que le chapon coûte cinquante sols et va jusques à un écu.

Plusieurs discourans sur ce voyage et retraite du Roi, aucuns estiment qu'il ne devait bouger, attendu que l'on n'avait aucunement pensé d'attenter à l'encontre de lui; autres au contraire qu'il a bien fait de s'en aller, puisqu'il n'avait occasion de s'assurer en telle émeute et fureur d'un populaire, et s'il fût demeuré, il eût, par aventure, été contraint faire plusieurs édits et ordonnances à son désavantage, et changer la plupart du conseil qui est à l'entour de lui. Mais ceux qui en parlent à la vérité, tiennent que plusieurs des siens étaient touchés d'une frayeur éperdue pour le remords de leurs fautes passées qui ne permettait de s'assurer aucunement en eux-mêmes, qui fut cause de lui donner ce mauvais conseil afin d'avoir occasion de s'en aller et couvrir la honte de leur fuite honteuse sous prétexte qu'ils suivaient leur maître. On ne doute point que si le Roi fût demeuré en cette ville, plusieurs se fussent trouvés en bref malcontens pour les recherches de la justice; au reste, que le Roi eût reçu autant d'honneurs et submissions des siens qu'il reçut jamais, et que dans peu de temps il eût remercié ceux qui avaient

Digitized by Google

intention de remettre lui et ses affaires en meilleur état que n'étaient, et purger sa cour d'une infinité de harpies, de sangsues qui volent et ruinent le pauvre peuple sans respect, apparence ni discrétion; et secrètement favorisent sous main, autant qu'en eux est, le parti de ceux de la prétendue religion; et les plus gens de biens d'entre eux conseillent Sa Majesté de demeurer neutre entre ceux de la prétendue religion et ceux de la Ligue; l'assurant qu'en ce faisant, il lui adviendra comme à cet escrimeur nommé Melanconius, duquel parle Dion Chrysostome, rhéteur, qui vainquait par ses seules démarches et sans donner touche ni atteinte. Il n'y a doute qu'il en eût puis après reçu très-grand contentement, encore que du commencement *æqua illi displicuissent*, comme il me souvient avoir entendu de feu M. le cardinal d'Armagnac, qui se tourmentait infiniment du meurtre fait par le sieur Pyrre Maluezze, du commandement ou connivence du feu pape Grégoire, en la personne d'un abbé de la Grace, homme qui, sous couleur de service, abusait de la bonté et douceur dudit feu sieur cardinal son maître. Mais peu de temps après, ledit sieur cardinal ayant donné lieu à la raison, et connu le fonds de ses affaires, il reconnut et confessa par plusieurs fois qu'il allait tomber en ruine et perdition, et lui et toute sa maison, si on ne l'eût dépêtré de cet homme-là, ce qui est un trait du tout semblable à celui du poète : *Poll me servastis amici* (1).

Les Suisses faisaient quelque difficulté de suivre le Roi, et tenaient propos de retourner dans leur pays. Mais ils furent enfin contraints de suivre, tant pour

(1) Horatius.

Digitized by Google

être payés que pour avoir en guerre le régiment de Picardie, et quelques autres compagnies des gardes qui les pressaient de suivre. Vous aurez ici copie de la lettre de leurs capitaines à M. de Guise.

Pour retourner à mon propos, après que le Roi s'en fut allé, M. de Brissac pria tous les écoliers qui l'accompagnaient, et qui tous portaient une croix à leurs chapeaux, se retirer chacun chez soi, ce qu'ils firent mal volontiers, et comme à regret, lui disant qu'ils l'aimaient et suivaient de telle affection qu'ils ne le pouvaient laisser. Quant à monsieur de Guise, il alla voir messieurs les présidens du Parlement, averti, comme il est vraisemblable, que monsieur le premier président avait envoyé les huissiers par les maisons de Messieurs pour se trouver le lendemain au Parlement. Il dit audit sieur premier président qu'il était marri de ce qui était advenu, mais que les mauvais conseils du Roi l'avaient induit de s'en aller en colère; que partant il serait contraint penser à la conservation de soi et de ses amis, le priant ne point assembler messieurs les conseillers pour le lendemain. Ledit sieur président lui fit réponse que déjà il les avait mandés et qu'il ne pouvait y remédier; au reste qu'il ferait sa charge, et qu'au fait d'icelle il ne reconnaissait autre que le Roi. Monsieur de Guise l'ayant fort vivement regardé, sans mot dire, environ l'espace d'un quart d'heure, le pria à la fin pour le moins de ne rien proposer sur ce qui s'était passé depuis deux jours dans cette ville, ce que lui ayant accordé, il s'en alla sans autre discours ni propos. Mais sur le minuit, il renvoya vers ledit sieur président pour le prier de contremander Messieurs, afin de ne point les assembler le lendemain; ce qui apporta quelque frayeur

Digitized by Google

audit sieur président, vu l'importunité de l'heure. Deux heures après, la Reine-mère l'envoya prier à même fin, cela fut cause que le lendemain, du grand matin, il contremanda partie de Messieurs; mais quelques-uns que les huissiers n'avaient pas sitôt avertis allèrent au Parlement, et ayant été avertis que le sieur président était dans la Sainte-Chapelle, allèrent le trouver et le prièrent d'ôter sa robe de chambre et s'en venir au Parlement, comme il fit. En cette assemblée on se regardait l'un l'autre, sans mot dire, sinon que de mine ou des épaules. Fut proposé toutefois par quelques-uns de Messieurs qu'il serait bon envoyer à Sa Majesté le jour même; et tout à l'instant on envoya monsieur le président de Thou vers la Reine pour savoir si elle le trouverait bon; laquelle fit réponse que ce serait fort bien fait, et qu'elle y enverrait monsieur Pinart par lequel elle avertirait le Roi de la résolution de la cour.

Au retour dudit sieur président, après le récit des propos de la Reine, il fut d'avis y envoyer monsieur le président de La Guesle, monsieur le procureur-général, son fils, et, avec eux, monsieur Brisart, afin que ceux que l'on envoyait ne mourussent sans confession; de quoi monsieur le premier président se courrouça quelque peu, et lui dit : « Monsieur, mon-« sieur, laissons cela; » comme s'il eût voulu dire, laissons les gausseries, elles sont maintenant hors de saison. Autres de Messieurs nommèrent monsieur le président Brisson, Séguier; autres monsieur du Blancmesnil, qui tous s'excusèrent, excepté monsieur le président de La Guesle, qui accepta cette charge fort volontiers, comme il dit à l'oreille de monsieur le président Séguier qu'il désirait y aller pour se purger, et mon-

Digitized by Google

sieur le procureur-général, son fils, de ce qu'on avait dit au Roi, que soudit procureur-général avait été des plus âpres à faire dresser la barricade de son quartier, où il aurait toujours été armé d'une cuirasse; ce que le Roi avait pris en très-mauvaise part, et la vérité était telle. Mais cela était fait exprès pour ôter le soupçon que le peuple avait de cette maison, et encore qu'il se montrât fort affectionné en cette affaire, voyant qu'il parlait tantôt à l'oreille de l'un, et tantôt à l'oreille de l'autre, il lui fut dit par quelqu'un qu'il marchât droit, hardiment, et que si on lui voyait faire autre chose que bien à point on le tuerait bien mort. Ledit sieur président partit le lendemain avec messieurs Courtin, Brisart, Bonnin, Gillot, et ledit sieur procureur-général.

Ce jour même de samedi, le chevalier du guet (1), environ sur les deux heures, remit la Bastille entre les mains du capitaine Le Clerc, sur l'assurance qui lui fut baillée de sa vie et de ses biens. En sortant de la Bastille, on ouït qu'il commandait à un sien serviteur qu'il n'oubliât pas ses besognes de nuit. Il fut mené à monsieur de Guise, et de là renvoyé en sa maison, avec grande quantité de vaisselle d'argent, que lui et plusieurs de ses amis avaient retirée dans la Bastille. Le lendemain s'en partit Par la Porte Sainte-Antoine avec quatre bons chevaux, ayant son passeport, dont plusieurs du peuple n'étaient guère contens. Sa femme trouva fort mauvais qu'il se fût rendu si facilement, et lui reprocha son peu de cœur, jusqu'à lui dire des injures. On dit que le Roi avait délibéré de le faire pendre s'il le fût allé trouver à Chartres. On trouva

(1) Laurent Testu. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

dans la Bastille un muid de farine, bonne provision de chaire salée, et douze muids de vin. Le cabinet du Roi y était aussi, auquel l'on n'a touché aucunement. Quinze ou seize pièces d'artillerie, qui étaient en haut sur la plate-forme braquées contre la ville, furent trouvées chargées. Il y avait quatre ans qu'un honnête homme nommé Camus, avocat de la ville d'Agen, y avait été mis prisonnier pour la liberté de parler, de laquelle il usa comme syndic du pays d'Agenois, à l'assemblée qui fut tenue par les quatre députés en Guyenne, comme ès autres provinces l'on fit le semblable, et appelait-on ces quatre députés les quatre mendians. On le fit sortir, sachant que ce n'était point par justice qu'il était prisonnier, mais par la seule volonté du Roi. Le marchand Feuillet sortit aussi, qui porte ordinairement dans sa poche la clé du lieu où il était prisonnier, et, la montrant à tout le monde, dit qu'on le laissa trois jours sans boire ni sans manger. Zamet fit aussi porter tous ses coffres à papier à l'Hôtel de Guise, et s'y retira. Le tout a été serré et scellé sans toucher à chose quelconque. On dit que ses papiers découvriraient tous ceux qui participaient au trafic et partis qu'ils entreprenaient.

Ce jour même au matin le capitaine Le Clerc porta les clefs de la Porte Saint-Antoine à M. de Guise qui les refusa, sans jamais les vouloir prendre. Toutefois un gentilhomme qui était de la troupe les reçut; furent aussi scellés les coffres des recettes tant de l'Hôtel de Ville que autres, sans y toucher aucunement, étant l'intention de ceux qui gouvernent aujourd'hui en cette ville de faire payer tous les arrérages de rentes pour le moins aux Parisiens, comme de fait l'on a déjà com-

Digitized by Google

mencé. Il est vrai qu'auparavant ce trouble on avait assurance de recevoir un quartier ou deux à la Saint-Jean prochaine.

Le dimanche qui était le quinzième l'on craignait fort que le peuple qui, en tel jour, était de loisir, ne fît quelque recherche et mauvais traitement à ceux que l'on soupçonnait de la prétendue religion et aux daciers (1) et maltotiers. Les prêcheurs détournèrent ce danger ne recommandant ce jour autre chose que la douceur et obéissance envers le Roi, les lois et la justice. Le peuple dès lors et auparavant a toujours montré un grand déplaisir de ce que le Roi s'était absenté, et ne peut-on dire qu'en toutes les émeutes l'on ait outragé une seule personne, sinon un ou deux qui furent mis prisonniers, mais aussitôt relaxés. Toutefois deux qui étaient des troupes de M. de Guise ayant pris quelques prisonniers sans commandement, sitôt qu'il en fut averti, les envoya quérir et à la chaude bailla à chacun d'eux un coup d'épée. M. le Prévôt des marchands fut mené à la Bastille pour sa sûreté, qu'autrement il en doit sortir bientôt, combien qu'on sache certainement qu'il était averti de tout ce que l'on devait exécuter; car le matin du jeudi, ceux des échevins qui ne savaient le conseil, étonnés de voir ces troupes de Suisses en Grève, lui demandèrent que voulait dire cela; il leur répondit que ce n'était rien et que le Roi voulait faire châtier les méchans; même qu'il ne bougeait d'avec M. d'O, auteur de ce conseil, et auquel M. d'Épernon allant en Normandie avait donné toute créance envers le Roi, le priant se fier et reposer sur lui, le substituant en son lieu. L'on ne sait aussi

(1) Collecteurs d'impôts. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

qu'est devenu un certain nommé l'Huissier Raymond qui avait été à feu M. de Bouillon. L'on doute que quelqu'un des capitaines de cette ville lui ait fait un mauvais tour, à la suscitation d'un gentilhomme, nommé Poitrincourt, son ennemi, qui est à M. d'Aumale.

Le lundi on s'assura de l'Arsenal, et le mercredi ensuivant du château de Vincennes, par le moyen du capitaine Lapierre et un nommé Roussieux qui y est demeuré en garnison. Celui qui tenait la place sortit pour parlementer, sur l'assurance qu'on ne lui ferait aucun mal, et toutefois avait oublié de prendre ôtages, et pactionner que si rien ne s'accordait il se pourrait retirer et rentrer dans la place. Cette faute fut cause qu'on le retint avec un gentilhomme que madame d'Angoulême y avait envoyé le matin jusques à ce qu'ils eussent fait rendre la place. Ladite dame d'Angoulême en était sortie auparavant sur ce que M. de Guise lui avait écrit d'accommoder madame de Guise qu'il attendait par deçà, de deux ou trois chambres, d'autant qu'elle ne pourrait, à cause de sa grossesse, porter le bruit et tumulte de Paris. Elle entendait bien que cela voulait dire. On trouva en ce lieu force vaisselle d'argent et grosse somme d'argent monnayé, à quoi l'on n'a point touché; mais quant aux provisions et au bétail, les soldats, environ soixante, qu'on y laissa en garnison, firent incontinent tuer un jeune bœuf et deux moutons du troupeau et percèrent un muid de vin, entre deux cents qu'on y a trouvés, tout du crû de Coucy, et en usent au reste et s'en accommodent tous les jours.

MM. les cardinaux de Bourbon et de Vendôme, et madame de Guise avec eux, arrivèrent le lundi sur le soir et allèrent descendre à l'Hôtel de Guise, où ledit

Digitized by Google

sieur cardinal de Bourbon a toujours demeuré jusques à cette heure. M. le prince de Joinville leur alla au-devant, M. le cardinal de Guise était déjà arrivé. Madame de Montpensier s'est logée à l'Hôtel de Montmorency. Elle conte souvent que le duc d'Épernon n'allait point volontiers chez la Reine-mère par ce, comme il disait, que jamais il n'y rencontrait qu'une bossue et une boiteuse, lesquelles ne faisaient que causer, et qu'elle sait bien que pour la boiteuse, c'était elle qu'il voulait entendre.

Depuis, sous le nom de la ville de Paris on se saisit des avenues et forteresses à l'entour de cette ville, du pont de Charenton, Saint-Cloud, Poissy, Corbeil, Lagny, Meulan, Pontoise, et ont promis les habitans desdites villes tenir le parti de Paris, et recevoir garnison s'il en était besoin. L'on dit que Lagny en a reçu et que M. de Guise en a mis au passage de la Charité duquel il s'est saisi. M. Villeroy le père est à Mantes, qui est occasion que l'on n'est pas encore assuré de ce passage. La ville d'Amiens a envoyé par deçà pour assurer qu'elle suivra toujours et tiendra le parti de la ville de Paris. Il est bruit de quelque tumulte advenu dedans la ville d'Amiens où quelques huguenots et daciers ont été tués.

Le quatorzième de ce mois M. de Chanvry et le capitaine Lagarde furent envoyés à Troyes, où peu auparavant étaient entrés quelques-uns de la part du Roi et de M. de Tinteville. Ils ont été sur le point de faire un grand tumulte; mais le tout s'est composé assez paisiblement par le moyen d'une assemblée générale de ville, en laquelle fut arrêté que madame de Tinteville, et tous ceux qui étaient de la maison et famille de M. de Tinteville, son mari, sortiraient dehors, et ledit sieur de Chan-

Digitized by Google

vry aussi : ce qui fut incontinent exécuté. Il y a eu ici quelque difficulté touchant les passeports ; mais pour ôter toute jalousie, fut avisé que M. de Villequier les baillerait, comme gouverneur de la ville. Il lui a été permis continuer sa charge, étant vérifié qu'il n'avait été du conseil pris contre les habitans de cette ville.

Je vous dirai sur ce propos que le mercredi au soir, onzième de ce mois, M. de Villeroy, le secrétaire, se voulant coucher, ayant jà pris son bonnet de nuit, le reprit de dessus sa tête et le jeta à ses pieds, s'écriant que tout était perdu ; et comme sa femme lui eut demandé pourquoi il disait cela, il répondit que c'était chose qui passait son entendement.

Un gentilhomme qui suit M. le maréchal de Biron, m'a dit que le même jour de mercredi, sur les sept heures du soir, et comme ledit sieur soupait, vint M. d'O qui lui apporta un billet écrit de la main du Roi, portant ledit billet, comme on a su depuis, la charge que ledit sieur Maréchal devait exécuter le lendemain, et qu'ayant lu ledit billet, il dit au sieur d'O que l'affaire était d'importance et méritait bien qu'il en parlât à Sa Majesté ; ce qui fut cause que peu après il fut trouver le Roi, et comme il lui eut dit qu'il voulait savoir de sa bouche même s'il continuait en ce qu'il lui avait mandé par ledit billet, d'autant que l'affaire lui semblait d'importance et fort hasardeuse, le Roi fit réponse que cela était résolu, et qu'il n'en fallait plus disputer. Sur quoi ledit sieur Maréchal l'assura qu'il ferait tout ce qu'il lui était commandé, quand il y devrait mourir.

Mais pour retourner au discours que j'avais laissé, le mardi dix-septième dudit mois, on laissa sortir M. de Chenailles, avec tout son train, par la Porte

Digitized by Google

Saint-Honoré. Il avait passeport; mais parce que l'on vit sortir incontinent après lui deux tombereaux bien attelés, et de bons chevaux chargés de malles et de coffres, qui furent désavoués par un des siens qui suivait, cela donna occasion à quelques-uns de la Porte d'aller après arrêter lesdits tombereaux, et sur ces entrefaites étant survenu le commis dudit de Chenailles, nommé Bénigne, couvert d'une cuirasse, il attaqua la querelle contre ceux qui arrêtaient les tombereaux, un desquels qui était savetier, fut tué, et un autre blessé. Mais ledit Bénigne s'étant laissé tomber comme s'il eût été mort, fut porté en sa maison; et depuis on a su qu'il n'avait pas seulement été blessé. Ledit sieur de Chenailles fut ramené et mis en la maison de madame de Grand-Rue, et depuis on lui a rendu ses malles et tout ce qui était dedans; toutefois, craignant quelque autre mauvaise aventure, il envoya vers la Reine-mère la supplier lui vouloir accommoder d'une chambre en sa maison, ou auprès d'elle, et quelque autre logis: ce qu'elle lui refusa; et, pour la plus grande sûreté dudit sieur de Chenailles, fit dire à M. de Grand-Rue que s'il lui advenait aucun mal on s'en prendra à lui.

Le jeudi, dix-neuvième de ce mois, l'on fit un prévôt des marchands avec quatre échevins nouveaux; à savoir: M. de Marchaumont, qui était à feu M. le Duc, prévôt des marchands; Compan, Rolland, Cotteblanche et Desprez, échevins. L'on fit aussi procureur du roi, en l'Hôtel-de-Ville, Brigard, avocat, fils d'un médecin, au lieu de Perrot, frère du conseiller Perrot, d'autant qu'ils maintiennent que le Roi ne doit point avoir un procureur au corps de ville, qui doit toujours être, par manière de dire, contraire aux vo-

Digitized by Google

lontés des Rois; aussi, anciennement, celui qu'on appelle procureur du Roi en l'Hôtel-de-Ville se nommait clerc de ville, puis procureur de ville, et le premier qui s'est appelé procureur du Roi, à ce que j'entendis, a été M. Perrot, président, duquel je vous ai parlé ci-dessus, qui a joui long-temps de cet état, ou son prédécesseur.

Le lendemain, M. de Guise alla en l'Hôtel-de-Ville, où lui-même excusa M. de Marchaumont sur ce qu'il n'était natif de Paris, ains de Fontainebleau, et ayant regardé celui qui avait plus de voix après ledit sieur de Marchaumont, on trouva que c'était M. de La Chapelle, qui fit, et lesdits échevins nouveaux, le serment entre les mains de M. de Guise, comme ayant charge, par lettre de M. le cardinal de Bourbon, dont il fit apparoir sur-le-champ. Monsieur le cardinal ne se pouvait transporter audit Hôtel-de-Ville, à cause de ses gouttes; promettait néanmoins, par lesdites lettres, de faire le tout agréer par Sa Majesté, comme aussi M. de Guise fit semblable promesse, et protestèrent aussi lesdits prévôts et échevins nouvellement élus, se démettre de leurs charges toutes fois et quantes qu'il plairait au Roi; et sur la contention de courtoisie entre Compan et Rolland, parce que ledit Compan voulait que ledit Rolland fût le premier échevin, encore qu'il ne fût le premier nommé et qu'il eût moins de voix que lui, Rolland, au contraire, soutenait que Compan, qui était le premier nommé, et qui avait eu le plus de voix, devait être le premier selon leurs statuts. M. de Guise dit qu'il prenait cela pour un bon présage de voir si peu d'ambition entre eux, et que c'était un commencement pour la bannir du tout. A la fin, toutefois fut, ordonné

Digitized by Google

que Rolland fût le premier. Il est personnage de grande suffisance et prudhommie, frère de l'élu dont autrefois vous avez ouï parler.

La Reine n'a pas eu agréable cette élection; elle voulut envoyer M. de Villequier pour l'empêcher; mais il s'en excusa tout à plat, encore que deux ou trois de Messieurs les présidens de la cour qui se trouvèrent lors au logis de la Reine eussent offert l'accompagner. Ce même jour, au matin, M. de Guise, pour gratifier la Reine, dit qu'il ferait tout son possible pour empêcher cette nouvelle élection, mais qu'il ne promettait rien, et, monté à cheval pour y aller, il retourna incontinent lui étant rapporté que c'était fait. Le vendredi il en fut beaucoup parlé en la cour de Parlement, comme les chambres étaient assemblées pour ouïr monsieur le président de La Guesle, qui était de retour de Chartres. Monsieur le procureur-général vint au barreau, qui dit que par le moyen de telle élection on faisait un grand préjudice à l'autorité du Roi, qui *omnes caritates complectitur*, et conséquemment l'amour qu'on devait au public et à sa patrie se devait entièrement tourner à lui seul; que la cour devait empêcher telles entreprises qui étaient notoirement contre sa majesté royale; protestait, quant à lui, être près de mourir pour le service et soutien de l'autorité du Roi. Je crois qu'il faisait cela expressément pour effacer ce qu'on lui imputait du port-d'armes que vous ai dit ci-dessus. Déjà quelques-uns avaient été vers la Reine pour ce fait, et d'autant qu'ils avaient rapporté qu'elle était à la Sainte-Chapelle, et M. de Guise aussi. On quitta ce propos pour ouïr le rapport dudit sieur président, qui fut en somme qu'il n'avait pas trouvé au cabinet du Roi *fortunam auream*, comme

Digitized by Google

anciennement on trouvait au cabinet des empereurs, mais beaucoup de constance et de vertu, de laquelle le Roi accompagné lui aurait dit, qu'il savait bien que ce qui était advenu à Paris ne procédait pas par la faute de ses officiers, qu'il tenait pour ses bons sujets et serviteurs; qu'il n'était pas le premier roi à qui semblable inconvénient était advenu; son intention n'était que faire une recherche par cette ville, ayant été averti que le jour précédent y étaient entrés quinze cents hommes sans plusieurs autres qu'on disait être entrés auparavant; qu'il avait été mal servi ès premières recherches faites par les bourgeois; qu'il avait averti tous les seigneurs de la cour lui bailler les noms et surnoms de ceux qui étaient de leur suite et train, mêmement M. de Guise auquel, le jeudi matin, il avait envoyé M. de Bellièvre, afin qu'il ne s'étonnât de cette nouvelle recherche; qu'il avait tant aimé la ville de Paris, dont son long séjour en icelle avait rendu assez bon témoignage, et qu'il y avait plus séjourné que dix des rois précédens; qu'on ne pouvait nier que tel séjour n'eût apporté grandes commodités en ladite ville, d'ailleurs que nouvellement il avait exposé sa vie pour la sauver de l'armée étrangère des reîtres, que s'il voulait il la pourrait beaucoup diminuer, lui ôtant l'Université et le Parlement. Toutefois qu'il pourrait oublier tout ce qui s'était passé, pourvu qu'on implorât sa miséricorde et qu'on lui fît les submissions qui lui étaient dues, qu'on ne se pouvait plaindre qu'il ne fût bon catholique, ses œuvres et actions le démontraient assez; aussi qu'il était tel qu'il voudrait voir le dernier des huguenots en peinture en sa chambre; au reste voulait que la cour fît la justice comme de coutume. Mais le mal est que le peuple dit n'avoir offensé, s'étant tenu

Digitized by Google

seulement sur la défense légitime de l'oppression qu'on lui voulait faire, sans assaillir personne.

Cette grande constance du Roi m'a été témoignée par un personnage digne d'honneur qui m'a assuré savoir de bon lieu que Sa Majesté, depuis qu'il était à Chartres, avait écrit des lettres aussi enjouées qu'il fit jamais, par lesquelles il se gaussait de sa façon de déloger soudainement et de Krakovie et de Paris. Je pense que Sa Majesté, en ce qu'il aurait dit qu'il n'était pas le premier roi à qui semblable inconvénient était advenu, entendait parler de Étienne, dernier roi de Pologne, lequel ayant voulu forcer ceux de Danzitck de mettre garnison et gens de guerre en leur ville, n'en put venir à bout et fut contraint de se retirer. Le capitaine Saint-Paul, qui était allé vers Sa Majesté de la part de M. de Guise avec lettres, revint le même jour. Entre autres propos notables, le Roi lui dit que son cousin avait toujours été heureux, combattant pour la foi catholique; mais qu'il s'assurait, s'il entreprend contre son Roi, que Dieu retirerait de lui sa main et sa bénédiction.

J'avais oublié à vous dire que le samedi quatorzième ou dimanche quinzième, les capucins, en nombre de vingt, partirent dès le point du jour pour s'en aller à Chartres. M. Dubouchage portait la croix; ils passèrent par (1)..... qui lui appartient. On dit que deux de leur compagnie, un jeune et un vieil, ont eu quelque révélation de laquelle ils veulent avertir Sa Majesté. Les Feuillans y sont aussi allés; le clergé, par assemblée générale, tenue en l'Évêché, a député M. le président Ruelle, le curé de Saint-Paul, M. de Cueilly et le prieur de Saint Martin avec quelques autres. Ils partirent samedi quatorzième de ce mois.

(1) Nom de terre, illisible au manuscrit. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

Ceux qui sont revenus de Chartres, disent que la cour est divisée en deux : les uns sont d'opinion, que le Roi, par tous moyens, doit avoir raison de ce qui s'est fait; les autres, au contraire, qu'il doit tout apaiser et le plus tôt qu'il pourra. A cette opinion est plus enclin Sa Majesté, et de fait il a renvoyé tous les gentilshommes catholiques qui étaient venus lui offrir leur service, et quant à ceux qui se font de la prétendue religion, il leur a commandé se retirer incontinent, leur déclarant ne se vouloir servir d'eux ni de ceux qui auraient été autrefois de cette religion; que s'ils demeuraient encore deux heures dans sa cour, qu'il les ferait punir suivant ses édits. Un de ceux qui a été à Chartres m'assura qu'il avait vu lettre de Rome du vingt-neuvième avril dernier, entre les mains de M. de Villeroy, par lesquelles on l'avertissait que Paris devait être pris par la Ligue dans le seizième de ce mois, et le Roi arrêté.

L'on dit que vendredi, le vingtième de ce mois, M. d'Epernon arriva à Chartres, ce qui pourrait faire changer d'opinion et d'inclination à Sa Majesté, que Dieu ne veuille! combien qu'en la populace se trouvent quelques-uns qui ne s'en soucient pas beaucoup, disant que s'il en faut venir là, qu'ils vivront du métier de la guerre comme les autres. Le sieur d'Epernon est accompagné de grande force. Quand il partit de la cour pour aller en Normandie, le Roi disait à la plupart des jeunes seigneurs, « suivez mon fils, » entre lesquels était le fils du maréchal de Biron. On bruit aussi que MM. de Montpensier, de Longueville, d'Aumont et autres, ont dit au Roi, avant que ledit sieur d'Epernon arrivât à Chartres, que s'il venait ils s'en iraient. Tout ce qui s'est passé jusqu'ici,

Digitized by Google

se peut rhabiller ; car M. de Guise a procédé en toutes choses modestement sans offenser personne. On peut bien dire qu'en tous ses déportemens, il n'a observé un seul précepte de Machiavel, et qu'il sait mieux qu'homme au monde comme il se faut gouverner ès guerres civiles et tumultes populaires, ayant conservé le citoyen et son bien en tout et partout comme il doit faire, et ès guerre étrangère tout au contraire : en quoi il a montré la fausseté du bruit que l'on avait publié de lui, qu'il voulait piller la ville de Paris et faire massacrer les uns et les autres. Au reste, le meilleur et le plus certain juge de ses desseins et conseils est l'évènement d'iceux. Quelques-uns ne trouvent pas bon qu'il use de si grande douceur et humanité envers les méchans, et que l'on connaît notoirement être larrons du public, qui sont tombés entre ses mains, et disent qu'il leur sera fort difficile de se maintenir en cette façon, ayant opinion qu'il soit nécessaire que *aliqua vi tractentur*, que *cœteris quies sit*. Ils disent aussi que M. de Guise, assisté du peuple, devait à genoux supplier Sa Majesté ne bouger de cette ville, et qu'en cet endroit il s'est oublié ; ce que je ne puis penser ; et ce me semble que cela eût été quelque mauvaise entorse à sa gloire et réputation, encore qu'il se puisse dire que de la présence du Roi, dépend le repos, sûreté et grandeur de cette ville. Quant à l'élection du prévôt et échevins, ce navire de Paris ne pouvait demeurer sans gouvernail ; il y a plusieurs choses qu'il faut nécessairement expédier sous ce nom et par l'autorité desdits prévôt et échevins, et puisque ceux qui étaient en cette charge avaient donné au peuple très-juste occasion de mécontentement, ledit sieur de Guise ne pouvait moins que leur permettre cette élection, qui est réparable en défi-

Digitized by Google

nitive; *cœterum nullius necem permisit*, ni autre force, ni violence; aussi que, sans cette élection, le corps de ville ne pouvait envoyer et députer personne vers Sa Majesté, comme ont fait les autres compagnies. Quant à la prise et saisie des places fortes des environs de cette ville, ce n'a été que pour la conservation du public : somme, que l'on ne peut nier que ce nouvel accident ne soit une ouverture à grands troubles et mouvemens, et, comme l'on dit, *initia parturitionum*, si Dieu, par sa bonté, comme il est excellent ouvrier, ne convertit en bien ce mal qui est grand en apparence. Certainement il faut confesser que la licence, sans dire plus, avant était trop grande et débordée en la cour, et que le peuple et tous les états étaient trop rudement foulés et maniés; et la publication à son de trompe, que l'on fit samedi dernier, portant l'abolition du nouvel impôt sur le sel et de la dace que l'on prenait sur les toiles et sur les cuivres, *satis ostendit necessitate expressâ quæ per modestiam populus non obtinuisset.* C'est un malheur que jamais il n'a été possible rien obtenir du conseil du Roi, sinon par force, et que tant de remontrances qui, tant de fois, lui ont été faites par la cour de Parlement et autres cours souveraines, n'ont eu aucun pouvoir en leur endroit. L'édit des épices est encore sur ses pieds, combien que ce soit le plus honteux et intolérable de tous. J'espère que bientôt après il suivra les autres qui jà sont abolis. On dit que jusques à quelques-uns des présidens y sont embarqués et y ont part. Tout se découvrira maintenant, mais à la confusion de ceux qui sont trop bons ménagers au dommage et ruine du public.

Le Roi, depuis cet accident, a voulu voir et connaître particulièrement tous les édits et ordonnances par

Digitized by Google

lui faits, portant charge et imposition sur ses sujets, et, ayant tout vu et entendu, a été contraint de confesser qu'il ne pensait pas en avoir fait la huitième partie. Nous n'avions faute de signes et présages qui nous menacèrent de quelques changemens en cette ville, entre autres au commencement du Parlement, à la Saint-Martin, ne fut donnée la paix, suivant la coutume, à messieurs qui assistèrent à la messe, et depuis M. d'Espesse, à l'ouverture, au lieu de faire une harangue pleine de remontrances aux avocats et procureurs, des fautes qu'ils commettaient en leurs charges, fit la harangue funèbre de feu M. Mauger, son collègue. Cette oraison que fit aussi, à Pâques dernier, M. l'avocat Séguier, de l'obéissance du Roi, et qu'on devait toujours bien penser et présumer de ses actions, le dépeignant le plus heureux Roi qui fut jamais, ne nous présagissait rien que nouveauté, comme aussi cette façon de faire et d'haranguer était toute nouvelle et inusitée, encore que deux jours auparavant il se fût séquestré au couvent des Chartreux, et y eût fait ses Pâques, et, lorsqu'il en sortit, pria les frères de prier pour lui, parce qu'il s'en allait faire une action qu'il espérait utile pour l'église catholique et pour tout le royaume, et pour parvenir à cette grande obéissance et engendrer cette bonne opinion aux esprits du peuple, des actions du Roi, son conseil s'avisa de ce qu'il voulut exécuter en la journée des Barricades.

Quelques-uns disent que le jour que M. de Guise entra en cette ville, ou la veille, était le jour de cette grande conjonction de laquelle menace tant Léonicius, et tous les autres astrologues et mathématiciens.

Digitized by Google

CHRONIQUE

DU RÈGNE

DE LOUIS XV,

1742-43.

Nous avons donné dans notre Tome III une *Chronique* des premiers mois du règne de Louis XVI, par l'abbé Baudeau. L'époque dont il enregistrait les caquetages, et durant laquelle l'œil-de-bœuf et la ville l'eurent pour historien, est une des époques les plus connues, sur lesquelles on a le plus écrit. Toutefois, l'esprit et le bon goût de cette Histoire-Journal l'ont fait vivement rechercher.

La *Chronique* piquante, dont nous donnons aujourd'hui la première partie, nous initie aux intrigues d'un temps qui n'a pas eu d'annalistes, et qui précéda de beaucoup l'époque à laquelle les Bachaumont, les Grimm, les Collé, les Mettra, les Favart, se mirent à prendre note des évènemens et des folies dont ils étaient témoins. Sous ce rapport nous la regardons comme précieuse; mais son origine nous semble ne pouvoir manquer d'ajouter encore à l'intérêt de curiosité qu'elle doit inspirer.

A la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, au milieu de la dispersion des archives de ce fort, un manuscrit in-folio fut enlevé par un des vainqueurs ou plutôt peut-être par un des héros qui, après l'affaire, étaient venus à leur secours. Ce volume, couvert en parchemin, porte pour suscription : *Minutes pour le ministère*, 1742. Il résultera pour les lecteurs, comme il résulte pour nous, de la lecture d'une foule d'articles, que les nouvelles qu'il renferme étaient des bruits recueillis dans les lieux publics et dans les salons particuliers, par des mouchards de bon ton, qui les rédigeaient dans l'arrière-cabinet du lieutenant-général de police. Celui-ci, après avoir pris connaissance de la minute, qui porte ses initiales et son paraphe, en envoyait expédition à ceux des ministres avec lesquels il correspondait, supprimant sans doute les indications qui n'étaient qu'à son adresse. Ainsi, nous aimons à croire que la désignation des

Digitized by Google

maisons plus que suspectes, signalées à la date des 18 et 31 août 1742, n'eût été d'aucune utilité à M. de Maurepas, ou à M. de Breteuil.

Le bulletin de chaque jour portait un numéro. Le premier du registre est numéroté 63, et le dernier 457. Si nous ne pouvons savoir si cette tâche fut poussée plus loin que ce chiffre, du moins nous n'ignorons pas que cette besogne n'était entreprise que depuis 62 jours quand ce registre fut commencé.

Si l'on excepte dans ce Journal les éloges obligés du lieutenant-général, M. de Marville, éloges dont le retour s'explique facilement par le retour des époques d'émargement; si l'on excepte encore les dénonciations contre Voltaire, dont la langue envenimée devait en effet causer un surcroît de besogne fort dépitant pour les écouteurs et les rapporteurs; on y trouvera une reproduction qui doit être fidèle, parce qu'elle est souvent hardie, des causeries d'alors; on y trouvera surtout plus d'une curieuse révélation. C'est ainsi que l'article du 8 août 1742 nous apprend que les *Nouvelles*, dites *à la main*, alors qu'elles paraissaient, étaient permises par la police, qui, sans nul doute, se servait de cette voie pour accréditer, démentir ou dénaturer les faits (1). La *Chronique* que nous donnons, n'ayant jamais été écrite que pour la coulisse, et non pour le parterre, ces altérations eussent été là sans objet.

Si un évènement mémorable a ouvert à ce registre les portes de la Bastille, un hasard, dont nous devons nous louer également, l'a fait postérieurement tomber aux mains d'un de nos amis (2), qui a eu assez de patience pour le déchiffrer, de tact pour l'apprécier et d'obligeance pour nous le donner en communication.

---

27 *juillet*. — L'aventure de M. Pâris se confirme et commence à percer; on dit que M. de Breteuil a signé l'ordre qui a été envoyé à M. de Sauvigny et que M. Pâris demande à la cour que les dénonciateurs soient punis (3). Le Roi n'a été informé que depuis six jours de cet

(1) « Si les *Nouvelles à la main* étaient remises, il conviendrait que le public fût informé de la vérité. »

(2) M. Victor Schoelcher.

(3) Pâris-Duverney et son frère Pâris de Montmartel étaient les deux derniers et les plus célèbres de quatre frères qui eurent une grande part à l'administration des finances sous Desmarets, le duc de Noailles et d'Argenson. Ils combattirent le système de Law, et.

Digitized by Google

évènement. Sa Majesté en a paru surprise, à ce qu'on assure, et s'est mise à rêver. On est dans l'attente à la cour d'un changement; il y a des personnes de la première considération qui parieraient pour huit jours.

La place de conseiller d'État vacante n'est pas, dit-on, donnée, quoique l'on pense toujours que M. de Lesteville en sera pourvu. On ne l'assure pas, parce que M. Bignon continue à se donner des mouvemens, qu'il va souvent chez madame de Mailly et chez les ministres, et qu'on soupçonne le vent du bureau en sa faveur.

On dit que M. le maréchal de Coigny sera envoyé en Bavière pour prendre le commandement de l'armée de M. d'Harcourt. Le bruit de l'augmentation dans la cavalerie se confirme; on assure dix hommes par compagnie. On dit à l'oreille que M. le cardinal a des quarts-d'heure où son raisonnement louche, et que malgré les soins que Barjac (1) se donne pour dérober cette connaissance, on s'en est aperçu plusieurs fois. On répond que le bruit est faux, que Son Eminence jouit d'une parfaite santé, et que toutes les apparences sont qu'elle la conservera encore long-temps : les uns s'en réjouissent, le plus grand nombre aspire au changement.

28 *juillet.* — Sur les suites de l'aventure de M. Pâris, on dit M. de Montmartel dans la résolution de ne pas conserver la direction des vivres. Il fut dit hier à

durant sa faveur, furent exilés en Dauphiné, leur patrie. Rappelés à la chute du système, ils se tirèrent avec habileté de la tâche difficile d'en amoindrir les déplorables conséquences. Maîtres d'une fortune énorme, les frères Pâris, contre lesquels l'envie avait soulevé beaucoup de passions, se virent plus d'une fois poursuivis par des intrigues qui les firent exiler de Paris. En 1742, ils se trouvèrent menacés d'une semblable disgrace. (*Note de l'éditeur.*)

(1) Voir sur ce factotum du cardinal de Fleury, des détails donnés précédemment, p. 386, par le marquis de Mirabeau. (*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

l'Opéra que le seul moyen pour le réhabiliter est de le faire contrôleur-général.

IMPROMPTU

Fait à un souper chez madame la duchesse de Luxembourg sur Chassé (1).

Avez-vous entendu Chassé
Dans la pastorale d'*Issé*?
Ce n'est plus cette voix tonnante,
Ce ne sont plus ces grands éclats,
C'est un gentilhomme qui chante
Et qui ne se fatigue pas.

29 *juillet.* — Il fut assuré hier, par un officier qui a dîné chez M. de Bretcuil, que le ministre avait bien voulu rapporter qu'il avait reçu une lettre de M. de Broglie avant-hier, qui lui marquait qu'il avait des vivres pour six mois à peu près, et que son armée était en état de tenir bon pendant ce temps jusqu'à ce que les projets auxquels on travaillait eussent leur exécution; qu'à l'égard des fourrages, ils étaient rares; mais

(1) Acteur de l'Opéra, qui eut des succès dans le monde. Madame de Boufflers avait pour amant le maréchal de Luxembourg, qui depuis l'épousa. « Le duc de Durfort en eut envie: il prit le temps « d'une absence de M. de Luxembourg, pour arranger un souper, « où il fit venir Chassé, comme chanteur. Lorsque le vin eut à l'or- « dinaire excité madame de Boufflers, elle se prit de fantaisie pour « cet acteur, et lui fit les agaceries les plus fortes. Chassé, de son côté, « se livrait à sa bonne fortune, lorsque les gens du souper, et surtout « M. de Durfort, qui n'avait point fait cet arrangement pour les « plaisirs de ce comédien, le fit sortir de table, et le renvoya. Ma- « dame de Boufflers entra dans la plus violente colère; et, s'arrachant « des bras de ceux qui voulaient la retenir, toute échevelée, et dans « le plus grand désordre, courut jusque dans la rue après Chassé, « en criant de toute sa force: *Je le veux! je le veux!* M. de Durfort « eut toutes les peines du monde à la ramener. » (*Mémoires du baron de Besenval*, édition de 1821, t. I, p. 144.)

Digitized by Google

que M. de Breteuil savait qu'il était officier de cavalerie, et qu'il en faisait son affaire. Cette nouvelle, qui s'est répandue sur-le-champ à Paris a fait un bon effet : on se persuadait que les affaires étaient dans un bien plus mauvais état.

On a répandu hier le bruit que les dénonciateurs de MM. Pâris sont arrêtés, ce qui a fait un bon effet. On en nomme trois : le sieur Carlier, frère du secrétaire de M. le duc de Villeroy, et deux autres particuliers, qu'on assure avoir été, il y a huit mois, à Bicêtre. Le public les condamne à une amende honorable et à être pendus. On assure que de quelque manière que la Cour en use à l'occasion de MM. Pâris, leur crédit en souffrira beaucoup, surtout en pays étrangers, en cas que leurs correspondans n'aient pas de provisions, et qu'il soit question de crédit. On fait sans cesse l'apologie de MM. Pâris. Le nombre de leurs partisans est au-dessus de tout ce qu'on voudrait exprimer.

M. le Contrôleur-Général, que le public a coutume de condamner, est fort loué sur ce qu'on assure qu'il a fort condamné la démarche de M. le Cardinal. On l'interprète à la cour différemment. On y assure que les recherches faites en Dauphiné n'avaient pas pour objet MM. Pâris, et qu'elles ont été faites dans un château qui ne leur appartenait pas, et non dans celui de Cerpes, comme on l'a publié.

Le Roi est de retour à Versailles, où Sa Majesté restera toute cette semaine ; on prétend qu'elle y restera encore l'autre, et qu'il sera expédié deux ou trois affaires qui tiennent fort à cœur au gouvernement.

On voit, dans la *Gazette d'Utrecht*, une lettre

Digitized by Google

écrite pour justifier la conduite du roi de Prusse, qui est fort adroite, et qui paraît être publiée pour donner une couleur favorable à sa défection.

M. le Cardinal ne se porte pas aussi bien qu'à l'ordinaire, et M. le Contrôleur-Général se porte mieux.

Il s'est dit hier que Madame de Tencin était partie le même jour à quatre heures du matin, ce qui est faux; elle n'est partie qu'aujourd'hui.

Les Gazettes étrangères sont remplies de nouvelles désagréables, ce qui afflige fort le public. Les lettres des provinces portent qu'on y est dans la dernière consternation.

30 *juillet.* — M. de Breteuil va chez le maréchal de Puységur consulter les affaires de Flandres.

Le bruit qui s'est répandu hier que les Anglais avaient fait signifier au gouverneur de Toulon que, s'il continuait à recevoir dans son port les vaisseaux espagnols ils bombarderaient la ville, a été regardé comme une fanfaronade dont on fait peu de cas; mais il donne lieu à de tristes réflexions par l'obligation où l'on se trouve de la souffrir d'une nation altière, pour laquelle le Français a de l'antipathie naturellement. On craint que l'impunité ne la fasse passer des menaces à l'insulte. On se rappelle tout ce qu'elle a fait depuis le commencement de la guerre avec l'Espagne pour nous marquer sa mauvaise volonté, et l'on ne doute pas que dans les circonstances présentes elle ne mette en usage tout son crédit pour s'opposer à une paix qui fait aujourd'hui l'objet de tous les vœux.

L'on renouvelle les discours qui ont été tenus à l'occasion de M. le duc de Fleury et de son lieutenant-colonel. On prétend que l'aventure est vraie, et

Digitized by Google

qu'elle ne pèche que par les circonstances. Voici la manière dont elle se publie aujourd'hui :

M. le duc de Fleury ayant voulu continuer un badinage avec son lieutenant-colonel qui déplut à une partie des officiers, est pressé d'en faire raison. Ce seigneur disparaît sous prétexte du service du roi, vient à la cour, où il consulte M. le Cardinal sur le parti qu'il a à prendre.

Son Éminence le renvoie à son régiment après lui avoir fait sentir qu'il s'est mis dans l'obligation de satisfaire aux usages ordinaires. Arrivé au régiment, six officiers de son corps épousent sa querelle. On se bat sept contre sept. M. d'Argenson, qu'on avait dit tué d'un coup de tonnerre, et qui était un des tenans du duc de Fleury, est tombé sur le carreau, percé de deux coups d'épées, aussi bien que trois autres. M. le duc de Fleury a été blessé légèrement, les combattans ont été séparés.

C'est M. de la Michaudière qui a été fait chef du conseil de M. le prince de Condé. On en dit beaucoup de bien.

On prétend que M. le Cardinal est fort baissé depuis quelque temps, et que la cour est occupée à prendre de sérieuses mesures pour le remplacer. Les partisans de M. de Belle-Isle se donnent de grands mouvemens et font passer leur patron pour le plus grand génie de l'Europe, et pour le plus capable de succéder à M. le Cardinal.

Ceux de M. de Tencin publient que cette Éminence a toutes les grandes parties de l'homme d'État, qu'il s'est attaché toute sa vie aux détails qui servent à faire fleurir le commerce et à rendre les peuples heureux, et que s'il parvient à cette grande place, il aura bien-

Digitized by Google

tôt rendu à la France le lustre qu'elle semble avoir perdu depuis quelques années.

On ne doute pas que les premiers courriers qui parviennent n'apprennent de tristes nouvelles. On y est préparé.

31 *juillet.* — Les nouvelles qu'on a répandues hier dans le public l'ont fait passer de la consternation aux plus flatteuses espérances. Une lettre de Prague du 20 a occasioné ce changement. Elles portent que M. le maréchal de Broglie, à la faveur d'une fausse attaque faite par M. de Belle-Isle, était sorti de son camp par le côté opposé avec six mille cinq cents chevaux, et deux mille grenadiers d'élite; qu'il avait pris la route d'Egra, où il y avait apparence qu'il arriverait sans obstacle; qu'il y trouverait neuf bataillons de milice que le comte de Lanoy n'avait pu faire passer à Prague, et qu'avec ce corps, se trouvant fort de quinze mille cinq cents hommes, il irait au-devant de M. le duc d'Harcourt, qui devait le joindre avec dix-neuf mille hommes, selon les ordres qu'il en avait reçus; qu'il paraissait que le projet, après la jonction, était de revenir à Prague, et d'attaquer le prince Charles, en cas qu'il s'obstinât à conserver son camp; ce que ferait M. de Belle-Isle de son côté au premier signal. Cette nouvelle est d'autant plus agréable, qu'elle assure que M. de Thermes a reçu des renforts qui le mettent en état de n'avoir rien à craindre de M. de Kevenhuller. Il est passé de son camp de Platting dans celui de M. d'Harcourt qui est très-avantageux.

Les Autrichiens, les malveillans, et les gens inquiets, semblent s'être ligués pour faire tomber cette nouvelle. Ils prétendent qu'elle a été débitée par ordre de la cour, pour donner le change au public, et qu'a-

Digitized by Google

vant peu on apprendra des malheurs qu'on aurait dû prévoir, et qui sont arrivés par la mauvaise administration de ceux qui sont à la tête des affaires.

Les Allemands qui sont à Paris débitent les plus désagréables bruits, ils prédisent que la France est à la veille de sa décadence, que la Reine de Hongrie a formé des projets pour la réduire, qui seront appuyés par presque toutes les puissances de l'Europe; que cette princesse a juré qu'elle ne ferait aucun accommodement sans que M. de Belle-Isle lui fût livré, pour lequel elle a conçu une haine implacable et qu'il s'est attirée, disent-ils, par les discours indécens qu'il a tenus contre cette reine; il y en a plusieurs; et le comte de Porta (1), qui a une maison à Chaillot, soutient qu'avant peu l'on verra l'Empereur à Saint-Germain à la charge de la France et dépouillé de tous ses États.

Des gens distingués qui ont été écoutés, disaient hier que M. de Belle-Isle avait été désigné par le Roi pour être premier ministre; que malgré la cabale contraire, on le verrait dans peu à la tête des affaires; que ses partisans parlaient fort haut, et avaient eu l'imprudence de dire que leur patron avait une liste de ceux qui lui étaient contraires, et qu'il saurait bien les abaisser; qu'il ne craignait pas les ministres qui tentaient de le croiser; qu'il avait des moyens infaillibles pour anéantir leurs mesures, et que ceux qui lui avaient été le plus contraires seraient les premiers à rechercher son appui.

1er *août*. — Les ennemis de la tranquillité publique et du gouvernement ont rejeté le public dans l'incertitude et la désolation, ils ont combattu avec tant de

(1) Nom douteux au manuscrit.

Digitized by Google

force la nouvelle sortie de M. de Broglie de Prague, qu'il avait adoptée avec tant de vivacité, qu'ils sont parvenus à la rendre suspecte, ou tout au moins à la rendre douteuse. Ils publient que le ministère étant instruit de l'inquiétude générale, a cru devoir la charmer par par quelques apparences de succès; qu'outre cela, voulant qu'on ne fît plus de réflexions sur ce qui est arrivé en Dauphiné, à l'occasion de MM. Pâris, il a fait répandre exprès les détails dont on a parlé dans la feuille précédente, auxquels on a donné des circonstances apparentes, pour l'occuper du moins jusqu'à ce qu'il pût l'être, par d'autres endroits; en un mot, ceux dont on parle répandent qu'il n'y a plus rien à compter en Bohême, que les ennemis ont pris des mesures si certaines pour que les Français ne puissent pas être secourus, qu'on doit s'attendre à leur voir subir la loi qu'il plaira à la Reine de Hongrie de leur imposer.

Il y a bien des gens qui ont trouvé extraordinaire que M. de Séchelles ait été préféré pour la place de conseiller d'État; mais le plus grand nombre l'approuve, et surtout le militaire qui est depuis long-temps déclaré en sa faveur.

Les ministres s'assemblent fréquemment à la cour; on tire beaucoup de conjectures à ce sujet, mais il n'y en a aucune qui fasse penser que le secret transpire; cependant on s'attend toujours à un changement.

Le Roi part samedi pour Choisy, où Sa Majesté restera jusqu'à jeudi prochain.

On compte sur une négociation concertée avec les Hollandais et surtout le voyage de M. de Seckendorf à Berlin. Le retour de M. le comte de Saxe à l'armée du Roi a tranquillisé, à ce qu'on assure, le ministère. On

Digitized by Google

publie que la Czarine (1) a de la bienveillance, depuis quelque temps, pour les Français, et que la figure de M. le comte de Saxe, pour lequel elle avait toujours eu de la bonne volonté, et la cour assidue qu'il lui a faite, n'ont pas peu contribué à la prévenir agréablement en leur faveur. La politique des ruelles ne garde pas le silence sur le voyage de ce seigneur à Moscou.

2 *août.* — Ce n'est qu'avec difficulté qu'on est parvenu à s'éclaircir du mystère qui règne depuis quelques jours dans les entretiens des personnes d'une certaine distinction, il a pour objet l'éloignement de M. le Cardinal. Tous les partis sont réunis contre l'Eminence. La voix générale commence à percer; elle décide que c'est risquer la fortune de l'État que de garder plus long-temps des ménagemens. On prétend que les ministres se sont assemblés plusieurs fois pour examiner cette importante question et qu'ils sont convenus de faire leurs représentations au Roi sur le danger éminent où le royaume se trouve. On doit rendre à M. le Cardinal toute la justice due à son rôle: on s'est toujours fait honneur de travailler sous ce ministre tant que son esprit a conservé la vigueur requise pour les affaires. Mais depuis que son grand âge a affaibli son jugement, on croit qu'il est du devoir des ministres de faire remarquer au souverain combien il est important de prendre des mesures pour empêcher une décadence totale. Tous ceux qui approchent le Roi sont convenus, à ce qu'on assure, de mettre toute dissimulation bas et de seconder les ministres. On attend d'instant en instant l'effet de ces résolutions; on croit qu'avant le retour du Roi de Choisy cette impor-

(1) Elisabeth.

Digitized by Google

tante affaire sera décidée. Ce qui est positif, c'est qu'il y a de grands mouvemens à la cour.

On prétend aussi qu'il y a trois partis qui agissent secrètement pour succéder à la place de premier ministre. Les ressorts qui font mouvoir leurs brigues, sont MM. de Belle-Isle, de Chauvelin et le cardinal de Tencin. Le plus accrédité semble être celui de M. de Belle-Isle. La Maison de Toulouse, les princes légitimes, les petits cabinets agissent, dit-on, en sa faveur. Il a contre lui le ministère, presque tous les généraux et le public. Les détails à ce sujet seraient immenses. On doute fort que le Roi prononce en sa faveur, en cas qu'il soit vrai que Sa Majesté fasse de sérieuses réflexions.

M. de Chauvelin n'a actuellement contre lui que sa disgrâce. Tout le monde lui accorde la capacité requise pour occuper avec dignité la place de premier ministre.

A l'égard de M. le cardinal de Tencin, on le craint; le passé fait tirer des conséquences pour l'avenir. On convient de sa pénétration, de ses lumières et de son habileté; mais on ne peut se résoudre à désirer qu'il soit préféré. Ses partisans publient que si cette Éminence est consultée, elle ne sera point chargée du timon de l'État, qu'elle désire la retraite, et que, contente de son état, elle ne pourrait se résoudre à le changer, surtout dans les circonstances présentes, à moins d'un ordre exprès de Sa Majesté.

L'affaire de MM. Pâris continue à faire beaucoup de bruit; on attend avec impatience ce qu'il sera décidé à leur occasion.

Les bruits qui courent sur les affaires de Bohême sont les plus désavantageux. On est surpris qu'on per-

Digitized by Google

mette la lecture des Gazettes étrangères qui inspirent au public la défiance et le jettent de plus en plus dans la consternation.

3 *août.* — On dit hautement que la cour fait ouvrir toutes les lettres qui viennent de l'armée, ce qui occasione la défiance et la circonspection. La grande police se tiendra vendredi prochain.

Le parti contraire à M. le Cardinal, est, dit-on, fort redouté. On prétend que l'air radieux, ferme et serein avec lequel Son Éminence a paru dans le dernier conseil, où l'on espérait porter les grands coups, a dérangé tous les projets. La manière dont le Roi continue à en user avec ce premier ministre dément les bruits qui ont couru sur ce sujet, et suspend l'opinion où l'on était de sa retraite prochaine. Cependant les courtisans qui se prétendent bien instruits continuent d'assurer qu'avant peu le ministère changera de face, et que, malgré toutes les mesures que l'on prend pour dérober le faible de M. le Cardinal, on ne sera pas long-temps sans en être informé.

On demande quelles sont les raisons pour lesquelles on ne prend point un parti. Les partisans de M. de Belle-Isle frondent le ministère et disent hautement que les jalousies particulières ont empêché le bien général, que M. le maréchal de Belle-Isle aurait triomphé depuis long-temps des forces de la Reine de Hongrie s'il avait été secondé, que son projet était infaillible, mais que loin de lui en faciliter l'exécution, on a fait tout ce qu'il fallait pour le faire échouer. Les murmures commencent à gagner l'état mitoyen; il y a à craindre qu'ils ne passent au peuple à la première occasion.

— Adieu, monsieur le Cardinal.
En vérité, je suis bien mal,

Digitized by Google

Mais de mon sort ce qui me pique
N'est pas de mourir hydropique,
C'est de mourir comme un Cursay,
Cocu, peu riche et méprisé.

4 *août.* — L'on assure hautement à Londres que le traité entre les Anglais et les Hollandais est signé depuis le discours que le Roi a fait à son parlement. L'on est persuadé que le mémoire de milord Stairs aux États-Généraux a fait beaucoup d'effet; les détails où il entre sur l'impuissance où la France est d'agir, a fait beaucoup d'impression sur les esprits.

— On s'étonne, mais sans raison,
Que de son nouveau Salomon (1),
Voltaire s'annonce l'apôtre :
Sa pagode peut-elle être autre?
N'est-il pas juste qu'un fripon
Pour son saint en choisisse un autre?

5 *août.* — La manière dont l'on débite qu'un commis de M. de La Borde a été enlevé a été trouvée singulière; M. de Marville (2) ayant été informé, dit-on, que cet homme parlait imprudemment, et étant dans l'usage de ne point agir sans lumière, ordonna à trois exempts de bonnes façons de joindre adroitement cet homme, et de le faire parler. Ils en trouvèrent l'occasion au Luxembourg sur un banc où il était seul, et où ils le joignirent. Le commis ne démentit point les rapports qu'on avait faits de lui. Il rendit l'histoire qui a couru sur M. le duc de Fleury. Lorsqu'on fut à la veille de se séparer, un des exempts proposa un fiacre, sous prétexte qu'étant tous du même quartier ils en profi-

(1) Le Roi de Prusse.

(2) Claude-Henri Feydeau de Marville, lieutenant-général de police de la ville, prévôté et vicomté de Paris. (*Notes de l'éditeur.*)

Digitized by Google

teraient. Sous une couleur vraisemblable, on leva les volets du carrosse dès qu'on fut dans Paris, et après plusieurs tours, les exempts déclarèrent au commis qui ils étaient, et pourquoi ils l'arrêtaient. Ils le firent monter dans un appartement, le firent bien souper, l'enfermèrent la nuit dans sa chambre, et le lendemain le firent remonter en carrosse, et lui donnèrent la liberté, en l'avertissant qu'on lui faisait grace pour cette fois-ci, mais qu'il apprît à l'avenir à être plus retenu dans ses discours.

Les lettres du 21 d'Antibes portent que Don Philippe en était parti le 18 pour se rendre à Grasse, que le 30 il a dû prendre la route de Draguignan, d'où il partait pour se mettre à la tête de son armée qui défile vers Barcelonette, où l'on doit forcer le passage du Piémont.

Le bruit s'est répandu hier au soir que le Roi de Sardaigne était gagné d'accord avec l'Espagne; on craint cette nouvelle douteuse, elle a été reçue du public avec la plus grande satisfaction.

Les délateurs de M. Pâris, sont: un ci-devant huissier de la chancellerie, et Chilly, frère d'un homme attaché à M. le duc de Villeroy.

M. Rollin, fermier-général, est plus mal ce matin.

Les lettres du 26 de Bavière, ne marquent point que M. le comte de Saxe y est arrivé, comme on l'a publié. Celles du 20 de Dantzick apprennent qu'il était dans cette ville le 18.

Le fils Duval, maître à danser, a certifié hier que M. l'abbé de Broglie, sur des plaintes faites par l'abbé d'Harcourt, lui avait dit qu'il convenait qu'un officier qui était subordonné ne fût point haut et qu'il exécutât à la lettre les ordres de son général. On ne croit pas un mot des rapports de ce maître à danser.

Digitized by Google

M. de Rieux a quitté la Camargo et a repris la poulette Mariette, à qui il a envoyé douze plats d'argent. La Camargo préfère Gelyot à ce président.

Voltaire fait jouer jeudi prochain la tragédie de *Mahomet* qu'il a fait répéter hier devant quelques personnes de distinction.

La petite Coupé s'est entêtée d'un greluchon étranger. Le milord Staford qui a été averti qu'elle voulait s'enfuir avec lui a fait tapage. Tout est raccommodé.

La petite Le Breton a renvoyé Berger, et sa place est remplie.

L'on trouve extraordinaire la conduite de Gruère, garde du Trésor Royal, qui passe les après-dinés à l'Arbre des Graces avec la Carville, tandis que Dupré se mord les doigts chez la demoiselle, et qu'il lui prépare les mercuriales à son retour.

M. Pâris de Montmartel a travaillé avant-hier avec M. le cardinal et avec M. de Maurepas; et il causera jeudi une partie de l'après-diné avec M. de Breteuil. Le bruit court à cette occasion qu'il doit être honoré d'une distinction par le Roi, qui prouvera combien Sa Majesté est satisfaite de ses bons services, et qu'il n'y a rien de désagréable dans l'aventure qui a été publiée à son occasion.

Il s'est battu hier après le diner deux hommes devant le café d'Estrées, rue de l'Arbre-Sec, dont l'un a été blessé de deux coups d'épée. Ces gens passent pour être du commun.

La grâce qui a été faite à M. de Chauvelin, à qui la cour a accordé des lettres de président à mortier honoraire, a surpris tout le monde, avec d'autant plus de raison qu'il n'y a pas d'exemple de cette faveur dans les règnes précédens. Les politiques tirent des consé-

Digitized by Google

quences agréables pour M. de Chauvelin, son oncle. On ne serait point surpris actuellement si ce ministre disgracié revenait à la cour. Le nombre de ses partisans augmente tous les jours.

L'on assure qu'à l'avenir le Palais-Royal sera fermé à neuf heures précises. Tous les gens de bien applaudissent d'avance à ce règlement, et le désirent en cas qu'il soit douteux. On prétend que c'est aux représentations de M. de Marville à M. le duc d'Orléans que cette police aura lieu et ce magistrat est fort loué d'avoir instruit le prince de l'indécence qui règne toutes les nuits dans le jardin de son palais.

La manière dont s'est conduit M. de Marville dans la discussion occasionée pour le portrait de la veuve du général La Motte a été fort applaudie hier dans le public sur le rapport qui en a été fait par Messieurs les membres de l'Académie de Peinture; on ajoute aux circonstances de cette aventure que le magistrat a pris sous sa protection la dame peintre et qu'il l'a présentée à madame de Marville en l'engageant à lui faire faire son portrait; on loue aussi beaucoup tous les soins qu'il se donne pour que le désordre ne continue pas à règner à Paris.

On désire que M. de Marville fasse des mercuriales aux commissaires dont la plupart protègent ouvertement les femmes de mauvaise vie, et ne veillent pas à la propreté des rues de traverse, ou remettent les amendes à ceux qui sont justement taxés.

Il court sur le soir un nombre de pauvres très grand dont la plupart demandent la charité avec insolence.

On remarque aussi que la guerre n'a point enlevé tous les spadassins aux mauvais sujets de Paris. Ces gens couchent chez celles qu'ils soutiennent, à tour de rôle, pour ne pas être connus. Une enquête d'inspecteurs ou

Digitized by Google

d'exempts dans les quartiers ferait reconnaître la plupart des auteurs des scandales occasionés dans les maisons où leur industrie les a installés.

7 *août.* — Le changement auquel on s'était attendu à la cour paraît être différé encore de quelque temps.

La manière obligeante avec laquelle le Roi en a usé pendant son séjour à Versailles toutes les fois qu'il a paru aux yeux de la cour avec le cardinal, manifeste que Sa Majesté n'est point prévenue contre ce ministre, comme on le disait sourdement. D'ailleurs le parti qu'on croyait être le dominant est absolument tombé. Il est vrai que pendant cinq jours l'on s'est attendu à voir arriver de moment en moment M. le cardinal de Tencin; bien des courtisans croient même que le premier ministre, instruit de ce qui se disait à cette occasion a confirmé ce bruit par politique, afin que Sa Majesté s'en expliquât, sachant son éloignement pour ce sujet.

On prétend effectivement que le Roi a déclaré, lorsqu'il a appris ce qui se publiait, que tant qu'il règnerait, M. de Tencin n'aurait point de part aux affaires, et qu'il n'aurait jamais de prêtre pour premier ministre. Cette décision formelle a rendu au parti de M. de Belle-Isle toute sa confiance. On croit même que de tous les prétendans c'est celui qui est le plus digne de l'être, et qui conviendra le mieux à tous les esprits.

Quoique l'on assure que M. le cardinal jouisse d'une parfaite santé, bien des gens disent que Son Éminence sur la fin du jour a des faiblesses et des absences qui annoncent une fin prochaine.

Les conséquences qu'on a tirées de la faveur accordée à M. de Chauvelin ne paraissent pas fondées. L'on sait que Messieurs les présidens à mortier se donnent de grands mouvemens pour empêcher l'enregistrement

Digitized by Google

des lettres honoraires de président à mortier, et qu'ils doivent faire des remontrances au Roi et au ministre à ce sujet. On croit aussi qu'il est question de remettre les choses au grand conseil sur le pied où elles étaient auparavant. On assure même que le projet, avant que d'accorder des lettres à M. de Chauvelin, était de le créer premier président de cette cour.

On dit que madame de Mailly est venue se promener à Saint-Ouen, il y a quelques jours, et que le marquis de Maux avait l'honneur de l'accompagner.

M. le duc de Gèvres va demain à Choisy; ce seigneur paraît fort bien avec le Roi.

La salle des machines des Tuileries a été donnée à l'Opéra pour lui servir d'un second magasin. L'on est fort mécontent du sieur Servandoni qui l'a fort délabrée par ses spectacles, et il n'aura plus la liberté, à l'avenir, d'en donner au public. On dit qu'au lieu d'avoir tiré parti de ceux qu'il a donnés les années précédentes, ils ont été l'occasion de plus de quarante mille francs dont il s'est endetté.

On dit que Chassé s'est battu vendredi dernier à la sortie de l'Opéra, mais cela n'est pas confirmé.

On trouve extraordinaire qu'il paraisse dans les dernières Gazettes une lettre de M. le cardinal, par laquelle cette Éminence se justifie des bruits qui ont couru sur ce qu'il avait voulu faire la paix en secret, avec la Reine de Hongrie, à l'insu de ses alliés.

Il paraît un écrit, qu'on dit imprimé à La Haye, sur les affaires du temps. C'est *le Pater* et *l'Ave Maria commentés :* par le *Pater* le roi est sous-entendu, et par l'*Ave* la Reine de Hongrie. Il n'est pas facile de trouver cet écrit.

L'on va remettre incessamment *les Élémens; Hip-*

Digitized by Google

polyte et Aricie de Rameau et de l'abbé Pellegrin succédera, et *Phaéton* sera donné après la rentrée. Ce spectacle va très-mal.

On doute que la tragédie de *Mahomet* de Voltaire réussisse. Ce poète n'est pas aimé.

8 *août.* — M. le duc d'Orléans demande que Marchein, haute-contre, n'entre point à l'Opéra.

Le parti de M. de Chauvelin se fortifie de jour en jour. La grace accordée au neveu sert de prétexte pour se souvenir du mérite de l'oncle. Soit que le public soit persuadé que cet ancien ministre a des talens supérieurs, ou que sa disgrace l'ait attendri, on désire hautement qu'il soit remis en place, et l'on est extrêmement prévenu en sa faveur.

On publie que MM. Pâris ont pris le grand ton à la cour, et qu'ils prétendent des distinctions qui prouvent, en France et dans les pays étrangers, qu'ils ont été mal à propos suspectés. Leurs amis poussent trop loin leurs raisonnemens à ce sujet. On croit que M. le Cardinal a trouvé les moyens d'assoupir cette affaire, et que MM. Pâris n'ont point de part à toutes les imprudences qui se débitent à leur occasion.

On est fort étonné dans le public de ce que M. le Cardinal existe, et qu'il soit encore en place. Après les bruits positifs qui avaient été répandus de sa mauvaise santé, et les brigues puissantes qui se tramaient contre Son Éminence, on s'attendait d'heure en heure à apprendre sa retraite. On dit que ses ennemis sont confondus, et qu'on est beaucoup plus réservé sur le compte de ce ministre qu'on ne l'a jamais été.

La tragédie que Voltaire doit faire jouer cette semaine donne occasion aux réflexions du public sur cet auteur. Il paraît qu'il est décrié généralement. On est

Digitized by Google

parfaitement persuadé que la lettre au roi de Prusse, qu'il a désavouée, est certainement de lui. On cite M. de La Reynière, qui l'a eue entre les mains, et qui l'a remise à M. le Cardinal. On rapporte que Voltaire, ayant été pour se disculper auprès de M. de Mailly, en avait été très-mal reçu, et que tous ceux qui l'avaient protégé jusque là n'ont pas voulu se mêler de cette affaire. Malgré la protection de madame la duchesse de Luxembourg, on prétend qu'elle lui a fait défendre sa porte, aussi bien que toutes les personnes de considération. Madame du Châtelet est examinée avec des yeux aussi sévères; on trouve singulier qu'une femme de qualité conduise par la main un homme qui s'est rendu l'objet du mépris général. On dit, par dérision, qu'il faut bien se donner de garde de la voir, qu'elle a trop d'esprit, et qu'elle peut rester avec Voltaire, qui doit lui tenir lieu de tout. On ne lui fait pas plus de quartier sur ses galanteries. Le sieur Dinart, gouverneur de son fils, n'a été choisi, dit-on, pour cet emploi, que parce qu'il se pique d'être sans religion.

L'on ne dit pas des choses avantageuses de la pièce de Voltaire, on s'attend qu'elle aura un mauvais succès. L'auteur prétend cependant qu'elle ne sera pas sujette à l'approbation de la police. Si les *Nouvelles à la main* étaient remises, il conviendrait que le public fût informé de la vérité.

9 *août.* — L'on assure dans les maisons d'une certaine distinction, que dans le dernier conseil, où le Roi ne se rendit qu'à huit heures, M. le Cardinal s'était proposé de déplacer M. le Contrôleur-Général, et de faire donner sa place à M. d'Argenson, dans l'idée où Son Éminence était que ce ministre n'assisterait

Digitized by Google

pas ce jour au conseil, à cause de son incommodité. L'anecdote rapporte que M. Orry, soupçonnant les mauvaises intentions du premier ministre à son égard, s'était fait apporter au conseil, où il avait parlé avec beaucoup de fermeté sur la situation des affaires, et qu'à la fin de son discours il avait fait comprendre que la gloire du Roi et celle de la nation souffraient de l'indécision et de la timidité dont on se conduisait dans des circonstances aussi importantes que celles où la France se trouvait; que Sa Majesté ayant demandé si l'on avait des fonds pour soutenir de grandes opérations, M. le Contrôleur-Général avait répondu qu'il en faisait son affaire, et que dès qu'il s'agirait de rendre à l'État sa splendeur, et d'empêcher qu'il ne perdît de sa gloire, il trouverait soixante millions, et que tous les Français feraient leur possible pour donner des preuves de leur zèle au roi. L'on ajoute que le Roi a paru fort satisfait de ces assurances, et qu'il a conclu qu'il voulait qu'on fît tout ce qu'il convenait pour faire une paix honorable, et en attendant pour qu'on soutienne la guerre contre la Reine de Hongrie, jusqu'à ce que l'Empereur eût l'état qui convenait à sa dignité.

On continue à dire que les brigues subsistent toujours à la cour, et que les partisans des prétendans au ministère agissent avec plus de chaleur que jamais. On nomme un quatrième aspirant. On prétend que M. de Maurepas a lieu, plus que les autres, d'espérer la préférence. Le roi le considère, la cour ne lui est pas opposée, le public l'aime; en un mot il paraît que tous les vœux sont pour lui; cependant on n'ignore pas qu'il a des ennemis; mais ils sont anonymes, on les soupçonne et l'on ne les nomme pas.

Digitized by Google

Les créatures de M. de Chauvelin font sonner toujours bien haut la distinction accordée à son neveu, ils répandent même que cet ancien ministre a été consulté sur les affaires présentes, et que ses avis seront suivis de l'exécution; ils portent la confiance au point d'assurer qu'on lui a offert de venir prendre la place de ministre des affaires étrangères, et qu'on le reverra dans peu à la cour.

Une personne en place demanda hier à un particulier à quel taux étaient les actions; sur ce qu'il fut répondu qu'elles étaient à 2,010, il répondit : « Quoi! « elles ne sont qu'à cela? » réponse qui a donné lieu à bien des conjectures.

10 *août.* — M. le duc de Chartres reçoit les complimens de la cour sur son mariage avec mademoiselle de Conti, qui a été déclaré avant-hier. M. le duc de d'Orléans s'est jeté à Sainte-Geneviève pour trois semaines, pour implorer les miséricordes de Dieu pour les futurs époux.

L'on dit que les ministres, pour éviter un principal, après la mort ou la retraite de M. le Cardinal, ont pris un parti qui passe pour être aussi adroit qu'il sera favorable pour la nation, s'il a lieu: c'est de travailler ensemble et d'être en état les jours de conseil de mettre en peu de mots le Roi au fait des affaires courantes, afin que ce travail ne le fatigue point, et que Sa Majesté puise y prendre du goût. On croit que l'intention même de notre maître est de s'en tenir à son conseil et de n'avoir point de premier ministre. On ne doute pas en ce cas que M. de Maurepas n'ait un puissant crédit; sans être adoré, ce ministre est fort considéré.

L'on continue à dire que les présidens à mortier se

Digitized by Google

donnent de grands mouvemens sur la faveur accordée à M. de Chauvelin.

La pièce de Voltaire a été jouée hier, on ne trouve pas l'intrigue très-intéressante, Voltaire s'est peint dans le caractère de Mahomet; l'on est surpris que l'on ait permis la représentation de cette pièce où il y a des traits hardis et pour la religion et pour la politique; celui qui envisage les préjugés de la nature comme une habitude (1), a révolté. Malgré tous les gens appostés pour la réussite plénière de cette pièce, et que Voltaire soit descendu dans le parterre, il s'en faut beaucoup que l'applaudissement ait été général. Il y a de beaux vers, de belles situations; la reconnaissance du père et des enfans n'a point aussi touché que la cabale a voulu l'insinuer.

M. le comte de Clermont a envoyé chercher, ces jours derniers le sieur de La Roche, qui a bâti la grande maison de la rue des Bons-Enfans, vis-à-vis de chez mademoiselle Dumaine, dans l'espoir de l'engager à donner un appartement chez lui à la Saint-Germain. La Roche s'est tiré de cet embarras avec autant d'esprit que de respect.

12 *Août.*—Il semble que depuis quelques jours le public soit moins indisposé contre monsieur le Cardinal, qu'il ne l'était précédemment. On se rappelle la sagesse de son ministère et toutes les bonnes qualités qu'on ne peut refuser à Son Éminence.

Le public a fort approuvé l'arrêt du parlement, qui condamne M. de Fimarcon aux dépens, et qui met son

(1) La nature, crois-moi, n'est rien que l'habitude.

Mahomet, acte IV.

Digitized by Google

appel au néant. Il se débite des traits de cet homme qui le rendent l'objet du mépris de tout le monde; sous prétexte d'un grand souper, son rôtisseur, rue de l'Arbre-Sec, lui avait confié non-seulement toute sa vaisselle d'argent, mais en avait encore emprunté. M. de Fimarcon la mit en gage, et le rôtisseur en est, non-seulement pour les frais de son souper, mais encore pour l'argent qu'il est obligé de rendre pour retirer sa vaisselle d'argent.

La dame Dargerin, connue par bien des endroits, et qui, pour dernière ressource, s'est avisée de faire le métier de complaisante, et de prêter son appartement aux femmes obsédées de leurs maris ou de leurs amans, ou à des filles de bonnes maisons, qui, sous quelque prétexte, trouvent le secret de s'échapper, a rassemblé hier, à neuf heures, tout le Palais-Royal par un concert des plus éclatans. On dit que c'est pour annoncer à tous ceux qui auraient besoin de son ministère, qu'elle loge sur le Palais-Royal.

13 *Août.* — Il paraît, d'après toutes les lettres qui arrivent des provinces, qu'on s'y attend à un changement de ministère; on en parle moins aujourd'hui à Paris qu'à l'ordinaire; cependant les gens qui se prétendent bien instruits annoncent qu'avant quinze jours il y aura des nouvelles importantes à ce sujet.

Quoiqu'on assure que le roi de Portugal soit entièrement rétabli de sa maladie, on débite ici qu'il mourra sous peu; il y a long-temps qu'on le prédit à Madrid.

L'on a des raisons positives pour croire que les brigues ont plus lieu à la cour que jamais. Le parti de M. le cardinal de Tencin, qui paraissait affaibli, reprend, à ce qu'on pense, beaucoup de vigueur. Celui

Digitized by Google

de M. de Belle-Isle est toujours le prédominant. L'on soupçonne dans le public la nouvelle prochaine d'un grand évènement.

14 *Août.*—On disait hier à la cour que Son Éminence s'est déterminée à mander M. le cardinal de Tencin, et que cette nouvelle qui s'est répandue, peut-être sans fondement, a été reçue sans éloignement. Le désir que tous les bons Français marquent pour la gloire du Roi, leur rendra toujours cher tout ce qu'ils croiront capable de soutenir avec éclat la dignité du ministère et celle de la nation.

Le roi a soupé hier à la Muette. Sa Majesté part mardi pour Choisy, où elle séjournera jusqu'à mardi prochain. M. de Marville s'est rendu à la cour dimanche, et en est revenu hier au soir. Le public revoit toujours avec plaisir ce magistrat.

16 *Août.*—On trouve fort surprenant que dans l'article de France (1), en date du 8, il soit avancé que M. le cardinal de Tencin est nommé adjoint du premier ministre, et que le sieur Chaban, premier commis de la police, doit être employé avec distinction dans les affaires étrangères.

Ce n'est pas la première fois que cette Gazette parle des mêmes choses de différentes manières, ce qui a occasioné beaucoup de raisonnemens qui ne méritent pas la peine d'être relevés. Une personne de la première considération disait hier, à ce sujet, que la véritable cause de ce qu'on parlait si souvent du cardinal de Tencin était que des prétendans au ministère le craignaient, et qu'ils faisaient insérer dans les nouvelles publiques ce qui a été dit, afin de réveiller l'attention

(1) D'une Gazette étrangère. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

du premier ministre, ou lui donner de l'inquiétude. L'auteur de la feuille pense avoir deviné le fait. Depuis que les *Nouvelles à la main* sont supprimées, quelque auteur anonyme continue à fournir une feuille à Cologne. L'embarras où il se trouve de la remplir le fait recourir à des conjectures; il est peut-être attaché à ceux dont il emploie les noms si souvent, et le gazetier, qui n'a point d'autres nouvelles que les siennes, en fait usage dans l'article de Paris, sans s'embarrasser si elles sont sensées ou si elles ne le sont pas.

Ces discours, occasionés au sujet dont on vient de parler, ont fait demander qui était M. Chaban; il s'est trouvé des gens qui ont assuré qu'il avait du mérite et de l'habileté, et qu'il était fort digne de cet emploi.

17 *Août.*—Le parti que monsieur le Cardinal a pris de se rendre à Draves, maison appartenant à un de ses secrétaires, M. Monglas, à portée de Choisy, donne lieu à bien des conjectures. Ceux qui respirent après un changement se flattent que le Roi se trouvera gêné par cette proximité, qu'il ne pourra s'en taire devant ceux qui ont sa confiance, et qu'on profitera habilement de cette occasion pour renvoyer monsieur le Cardinal à Issy, ou du moins pour faire sentir à Son Éminence que son voyage à Draves déplaît, ce qui pourrait lui donner du dégoût et la porter elle-même à demander à se retirer.

Tous ceux qui sont contraires à monsieur le Cardinal prétendent que si ce prélat s'est approché de Choisy sans l'agrément exprès du Roi, il n'y a aucun doute que cela ne hâtera le changement qu'ils espèrent. Les créatures de Son Éminence soutiennent que le Roi a engagé monsieur le Cardinal à s'approcher de Choisy, dans la vue de conférer plus souvent avec ce

Digitized by Google

ministre, et qu'il est plus agréablement avec le Roi que jamais.

On ajoutait à tous les raisonnemens qui ont été faits à ce sujet, que monsieur le Cardinal était bien informé qu'il devait être question, dans ces voyages de Choisy, d'entrevues secrètes, où on traiterait de nouveaux arrangemens. Son Eminence s'était mise à portée de veiller les démarches des courtisans et d'apprendre quels étaient ceux qu'on introduisait à Choisy secrètement.

On dit que M. le Procureur-Général a écrit une grande lettre à M. de Marville, par laquelle il entre dans un grand détail à l'occasion de la tragédie de Voltaire, dans laquelle il se trouve des choses hardies sur le déisme qui méritent la plus sérieuse attention. Le public, qui a toujours trouvé extraordinaire qu'on ait souffert la représentation de cette pièce, est persuadé que M. le Lieutenant-Général de Police n'y a eu aucune part, et qu'au contraire elle n'eût pas été jouée s'il en avait été le maître absolu. Les spéculatifs prétendent aussi qu'il a été imprudent de souffrir que la religion de Mahomet fût jouée sur le théâtre dans les circonstances d'amitié renouvelée avec le grand seigneur et scellée par l'ambassade qu'il a envoyée en France (1). On contait que si cette pièce est imprimée

(1) Cet ambassadeur fit son entrée à Paris, le 7 janvier 1742, cérémonie qui fut, selon l'usage, entourée d'une grande pompe. Saint-Simon, t. XVIII, p. 346, de ses *Mémoires*, décrit les honneurs qui furent rendus, le 28 mars 1721, à un précédent envoyé de la Porte. Un cérémonial particulier était aussi attribué alors à l'entrée des nonces du pape et des ambassadeurs de Venise. Il y a peu de jours, un envoyé Ottoman est arrivé à Paris et y a été reçu avec aussi peu d'éclat que le chargé d'affaires d'un des États de la Confédération germanique. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

qu'elle sera envoyée à Zaed Effendi, et que le grand seigneur pourra s'en plaindre à M. de Castellanne, notre ambassadeur à sa cour.

18 *août*. — L'ordonnance du Roi qui a paru hier pour l'augmentation de dix maîtres par compagnie dans toute la cavalerie de France, a donné lieu à quelques observations. Les militaires prétendent que les capitaines qui ne sont pas riches se trouvent fort embarrassés, que soixante livres que le Roi leur donne pour chaque homme, et trente livres pour les fournitures, ne les indemniseront que d'une partie de la dépense qu'ils seront obligés de faire, puisque le Roi, ne fournissant que l'étoffe pour l'habillement, le cheval tout nu et les armes, le buffle, le chapeau, les bottes, les menues-fournitures et la selle, et tout ce qui sert au cheval, consommeront deux fois au moins la gratification accordée. On est encore surpris que les carabiniers soient sur le même ton de la cavalerie ordinaire. On prévoit aussi bien des difficultés pour la manière de faire des recrues, et l'on aurait désiré que la cour eût donné quelque facilité pour cet article, et qu'elle se fût expliquée plus clairement dans ceux qui ont rapport à l'habillement.

Le sieur Renaud, commissaire des guerres, qui s'est distingué à l'escalade de Prague, qui est parti du 6 de cette ville, chargé, à ce que l'on soupçonne, d'une commission particulière par les généraux français, fut présenté au Roi mardi dernier, et fut gratifié d'une croix de Saint-Louis et d'une pension.

Un fils de feu M. Hérault, âgé de huit ans, est mort hier entre sept et huit heures du soir au collége. Cette nouvelle a donné lieu de dire beaucoup de bien de feu M. Hérault, et de faire quelques observations

Digitized by Google

sur les obligations que le public a au magistrat qui lui a succédé (1), qui, par sa prévoyance et son habileté, a prévu des malheurs que la disette des blés aurait occasionés, si l'on n'avait pas trouvé les moyens d'en faire venir à Paris.

M. le cardinal de Fleury est retourné hier à Issy. M. de Pont de Veyle, neveu du cardinal de Tencin, part dimanche, à quatre heures du matin, pour se rendre à Lyon, où il séjournera quelque temps.

Le public a fort approuvé la suppression de la tragédie de Voltaire. Cet auteur part mardi prochain pour Bruxelles avec madame la marquise du Châtelet.

Il y a un cabaret à bière, au coin de la rue Ogniard, à côté d'un chapelier, rue Saint-Martin, qui sert d'entrepôt aux raccrocheuses et aux crocs du quartier.

Dans la rue Thibautodé, chez une fruitière, au-dessus d'un perruquier, vis-à-vis l'arche Marion, l'on y exerce le même métier.

19 *août*. — L'ordre de début qui avait été accordé aux danseurs que M. le comte de Saxe protège, et qu'il avait recommandés, a été retiré par l'Intendant des Menus, par ordre de M. le duc d'Aumont, et il est défendu aux Comédiens Italiens de les faire danser sur leur théâtre. Le sieur Thuret a envoyé hier un huissier à chaîne avec un commissaire pour les mêmes fins : on ne les croit pas assez dociles pour obéir.

M. le cardinal de Fleury ne retourne à Issy qu'au-

(1) M. de Marville, dont l'éloge, comme nous l'avons dit, revient trop souvent dans cette *Chronique* pour que nous ne pensions pas que l'auteur recevait de lui ses inspirations, avait succédé dans la charge de lieutenant-général de police à M. Hérault, mort en 1740, grand-père de Hérault de Séchelles. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

jourd'hui. Le sieur de Lacretelle sachant que le chevalier de Mouhy avait les vers qui ont été faits sur Voltaire, les lui a demandés hier pour les faire voir, a-t-il dit, à M. de Maryille, chez lequel il devait dîner.

ÉPIGRAMME.

Sache, ennemi du grand Rousseau,
Digne ami du petit La Marre,
Du mont sacré noir étourneau,
Aigle aux yeux du vulgaire ignare,
Voltaire, on ne te retient pas,
Cours, vole, au fond des Pays-Bas
Replonge ta muse infernale;
Loin, pour jamais loin de nos yeux,
Avec ton squelette odieux,
L'ennui, l'horreur et le scandale.

20 *août.* — Le voyage que M. le Cardinal a fait à Draves continue à faire l'objet des réflexions de bien des gens. On prétend que Son Éminence y a vu M. de Chauvelin, qui avait eu ordre de s'y rendre et qu'il a conféré deux jours avec cet ancien garde-des-sceaux : on porte la supposition au point de prétendre que les dernières mesures qui ont été prises pour la continuation de la guerre, sont parties de cette source, et qu'avant peu l'on verra de grands changemens. Enfin l'on assure que M. le Cardinal met tout en usage pour barrer M. le comte de Belle-Isle, dont les brigues supérieures l'approchent à grands pas du ministère, et qu'on recourt à tous les moyens qui pourront l'en éloigner.

Les partisans de la Reine de Hongrie et les Gazettes étrangères ont fait l'effet qu'on en devait attendre. Le

Digitized by Google

public est dans la consternation. L'on croit tout perdu en Italie pour les Espagnols, et l'on n'a pas meilleure opinion des affaires en Bohême. On n'a plus aucune confiance aux nouvelles qui publient des avantages. On regarde comme supposé par le ministère le détail qui a été publié de l'avantage remporté par M. de Broglie en Bohême le 27. L'impudence des mauvais Français l'emporte sur la sécurité et sur la confiance que les bons ont de la valeur des Français et de l'habileté des généraux. Ils n'osent plus se flatter. A peine avance-t-on une nouvelle agréable qu'elle est détruite un moment après par tout ce qu'il y a de plus fâcheux. Les mécontens, du nombre desquels sont les militaires qui n'ont pas été employés, les protestans, les Génevois et surtout les brigues des prétendans au ministère tiennent perpétuellement le public en alarme. On ne ménage point les termes; on attribue à la faiblesse du ministère tous les inconvéniens occasionés par le hasard.

Voltaire part demain avec la marquise du Châtelet pour Bruxelles. L'abbé Desfontaines se vante que c'est à lui qu'il doit la suppression de sa pièce, par les démarches qu'il a faites auprès de M. l'abbé de Fleury pour faire sentir l'indécence de sa tragédie.

L'on a des raisons pour croire que . . . . (1) passe de Bruxelles en Prusse : il a fait faire des épreuves des caractères d'imprimerie et plusieurs commissions pour ce monarque, et il a assuré l'imprimeur des fermes qui lui a remis hier des épreuves pour Berlin, qu'il comptait les vendre lui-même avant peu. Bien des gens sont surpris qu'on laisse échapper Voltaire, qui, dans les suites, peut devenir encore plus dangereux.

(1) Nom illisible au manuscrit.

Digitized by Google

21 *août.* — Il se répand depuis hier une copie manuscrite d'une lettre du 14 juillet, écrite par M. le Cardinal de Fleury, qui surprend extraordinairement tous ceux qui en ont connaissance, et le nombre en est grand, parce que cette lettre est extraite dans les Gazettes d'Utrecht, et insérée tout entière dans celle de Leyde, que plusieurs personnes font venir. L'esprit de cette épître est une justification de la part de Son Eminence, et des assurances positives qu'elle n'a aucune part à la présente guerre, et qu'on doit l'imputer à une personne que tout le monde connaît. Sans nommer le maréchal de Belle-Isle, il est si parfaitement désigné, que son nom se place naturellement au bout de la phrase. On ne peut rien de plus fort que les plaintes de M. le Cardinal contre le général dans cette lettre, et de plus hasardé que les motifs assignés pour porter la Reine de Hongrie à la paix. On est dans une surprise extrême que Son Eminence soit entrée dans des détails qui semblent déchiffrer le mystère du cabinet. Les gens sensés ne peuvent se persuader que M. le Cardinal en soit véritablement l'auteur; mais comme le plus grand nombre n'est pas le plus raisonnable, cet écrit fait l'effet qu'on voulait sans doute qu'il fit. Le cri général porte contre Son Eminence, et il n'y a pas lieu de douter que toutes les provinces et les pays étrangers ne soient dupes de cette supposition.

L'on se plaint beaucoup de l'ordre signifié hier aux Italiens, pour que la danseuse nouvelle et son mari ne dansent plus. Le public fait le procès aux directeurs de l'Opéra qui le privent d'un amusement qu'il désirait avec ardeur. Les Comédiens piqués n'ont pas voulu jouer, et tout Paris qui était accouru pour voir la belle danseuse s'en est retourné en murmurant.

Digitized by Google

L'on a arrêté, ces jours passés, à Versailles, le capitaine Montauban, à la sortie des bureaux de M. le comte de Maurepas.

Le Roi revient aujourd'hui à la cour. Le bruit continue à courir que M. de Chauvelin est à Paris incognito; mais il est sans fondement. Il n'en est pas de même de la longue conférence que M. le Cardinal a eue avec le roi à Choisy. L'on sait qu'elle a duré trois heures, et que Son Eminence en est sortie triomphante. L'on assure que les brigues à la cour sont plus fortes que jamais.

22 *août*. — Depuis le retour de M. le Cardinal de Draves, on parle de Son Eminence avec plus de modération; on remarque même que ceux qui prenaient à tâche de faire courir des bruits désagréables sur son compte, sont beaucoup plus tranquilles. Qu'ils se lassent de répéter sans cesse les mêmes choses, ou qu'ils soient instruits des soins que M. de Marville se donne pour contenir les gens inquiets, il serait à désirer que le même changement s'opérât à la cour.

Le public, informé que M. de Marville avait envoyé à Bicêtre un Cordelier surpris couché entre deux femmes, a fort applaudi à cette correction.

On est révolté contre l'auteur des *Observations* (1) pour avoir fait l'apologie de *Paméla* (2), et fort surpris qu'on ait accordé un privilège pour l'impression d'un ouvrage dont la préface fait l'éloge des Anglais et insulte à toute la nation. On dit du bien d'une critique

(1) *Observations sur les écrits modernes*, par l'abbé Desfontaines. (*Note de l'éditeur.*)

(2) *Paméla ou la Vertu récompensée*, traduite de l'anglais de Richardson, par l'abbé Prévost, 1742, 4 v. in-12. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

qui porte le titre de *Lettre à l'abbé Desfontaines sur* PAMÉLA, parce qu'elle relève ce cynique abbé. Elle a été imprimée sans permission chez Prault, père, quai de Gèvres. Je trouve dans cet écrit des traits assez fins et rendus avec liberté.

L'aîné des fils de feu M. Hérault est mort hier à onze heures. Les Jansénistes ne donnent pas des preuves de leur charité dans cette occasion.

Voltaire est parti ce matin. Il tint hier des discours qui prouvent qu'il a le cœur ulcéré. Il a engagé M. La Croisette à dire du bien de lui à M. de Marville et à trouver le secret de lui persuader qu'il pensait comme il disait.

23 *août.* — La lettre qu'on attribue à M. le Cardinal écrite à M. de Kœnigseck dont on a fait mention dans la feuille du 21 août continue à faire beaucoup de bruit et un très-mauvais effet. On dit hautement que cette pièce fait tort à la gloire du Roi. En effet, les termes singuliers avec lesquels il semble qu'on se justifie portent directement contre la gloire du Roi et son autorité royale.

On a bien voulu insinuer que cette pièce est fabriquée à Vienne et répandue dans le public par les ordres de la Reine de Hongrie. On répond que si cela était, elle ne serait pas insérée dans toutes les nouvelles publiques, comme elle l'est aujourd'hui dans son entier. Les partisans de M. le Cardinal désirent que Son Éminence y mette ordre, et en cas qu'il soit vrai qu'elle ait écrit cette lettre, d'expliquer des traits qui frappent tout le monde et qui inspirent de l'inquiétude à tous les bons Français pour l'avenir.

Les sieurs Bernard et de Saint-Cyr ont assuré hier

Digitized by Google

que les *Nouvelles à la main* continuent d'avoir cours, malgré la suppression. Sur le doute qu'on a formé, on a offert de le justifier.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

L'ABBÉ ET LE COMTE

DE MONTGAILLARD.

A MONSIEUR
L'ÉDITEUR DE LA REVUE RÉTROSPECTIVE.

Paris, 25 septembre 1834.

MONSIEUR,

Un procès récent nous a appris que l'*Histoire de France*, publiée sous le nom et du vivant de M. l'abbé de Montgaillard, était revendiquée par M. le comte de Montgaillard, son frère. Les débats ont éclairci ce point de propriété littéraire de manière à faire taire les scrupules du bibliographe le plus difficile à convaincre.

Mais, Monsieur, les doutes dissipés d'un côté semblent se reporter sur l'autre, et des points qui paraissaient clairs jusque-là changent à mes yeux d'aspect aujourd'hui. Si les ouvrages signés de monsieur l'Abbé sont de monsieur le Comte, il me semble non moins évident que les écrits publiés sous le nom de monsieur le Comte doivent être de monsieur l'Abbé. Ma preuve, la voici :

On lit dans l'ouvrage intitulé : DE LA RESTAURATION DE LA MONARCHIE DES BOURBONS ET DU RETOUR

Digitized by Google

A L'ORDRE, *par M. le comte de Montgaillard;* Paris, 1814, in-8 :

« Il n'y a plus aujourd'hui aucune raison politique pour taire, pour « déguiser la vérité; je puis donc me rétracter, ou plutôt rendre aux « caractères et aux faits leur véritable physionomie ; ce n'est point « chanter la palinodie, comme on dit vulgairement ; c'est, je le ré- « pète, lever et déchirer le voile dont j'avais jugé nécessaire de me « couvrir pour le service de mon roi. En vain l'esprit de faction, « la simple malveillance, cherchaient-ils des armes contre la « royauté dans les *Mémoires* imprimés sous mon nom en 1804 (1) : « ces armes, je les ai forgées et je les brise de mes propres mains. « Je le déclare à la face de l'Europe, tout ce qui a été publié contre le « caractère des Bourbons, contre la vérité, me fut dicté par le désir « de servir la monarchie. . . . . .

« Dira-t-on que j'ai cherché à faire ma cour à l'empereur aux dé- « pens des Bourbons. Si mon unique but n'eût pas été d'entretenir « l'empereur dans la fausse direction que j'avais eu le bonheur de lui « donner ; si le rétablissement des Bourbons n'eût pas été l'unique « mobile de toutes mes paroles, comme de toutes mes actions, n'au- « rais-je pas cherché à satisfaire un intérêt, une ambition quelcon- « ques ? Étaient-ce des emplois, des missions, que je désirais ? Je les « ai refusés. Était-ce du crédit ? Je ne me suis jamais présenté aux « relations extérieures; dans un ministère, si ce n'est à celui de la « police, qu'un émigré, tel que moi surtout, ne pouvait éviter; *je « n'ai point fait la cour aux princes, aux hommes revêtus de la fa- « veur impériale.* (Pages 47 et 56). »

Évidemment, Monsieur, M. le comte de Montgaillard ne peut être l'auteur de cet écrit, et son nom aura été, à son insu, apposé sur le titre de cette incroyable

(1) « En 1804, le gouvernement français se servit de la plume de « cet écrivain pour composer l'ouvrage intitulé : *Mémoires secrets de « Montgaillard.* Il reçut pour récompense un traitement de 24,000 fr. « qui fut réduit à 12,000 fr. l'année suivante, puis à 6,000, jusqu'à « ce que ses services eussent cessé d'être utiles. » (*Biographie nouvelle des contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jony et Norvins, art. MONTGAILLARD.)

Digitized by Google

palinodie; ma conviction je la puise dans la lettre suivante, écrite de sa main et revêtue de sa signature.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

UN DE VOS ABONNÉS.

A SON ALTESSE IMPÉRIALE MONSEIGNEUR LE PRINCE JOSEPH.

Boulogne-sur-Mer, 5 messidor an XII.

MONSEIGNEUR,

Mon devoir et mon cœur m'ordonnent, également, d'avoir l'honneur de présenter à votre Altesse Impériale ce faible hommage de mon dévouement, de la fidélité et de l'admiration que j'ai vouées, depuis huit ans, à la personne sacrée de Sa Majesté l'Empereur, et à son auguste maison.

Veuillez, Monseigneur, agréer avec bonté cet ouvrage qu'on vient de faire livrer, depuis peu, à l'impression (1). Il m'est doux, et je m'honore de trouver une occasion d'avoir l'avantage de vous exprimer les sentimens particuliers de respect et de haute considération que j'ai voués, avec une sincérité égale à mon respect, au négociateur profond qui a soutenu, avec autant de grandeur et de sagesse que de modération et de talens, la dignité d'une patrie dont sa maison auguste fait le bonheur et la gloire.

Je supplié votre Altesse Impériale de daigner excuser

(1) Voir la note précédente.

Digitized by Google

la liberté que je prends de lui présenter un hommage si peu digne d'elle, jusques dans sa forme; mais, il m'a été impossible d'obtenir encore de M. Didot des exemplaires que je supplie Votre Altesse Impériale, de me permettre de lui offrir plus tard : il m'eut été impossible de me refuser plus longtems au bonheur de présenter mes respects à Votre Altesse Impériale, et d'essayer de lui exprimer ma profonde et éternelle gratitude aux bienfaits augustes dont Sa Majesté Impériale a bien voulu me combler.

J'ai l'honneur d'être, avec respect,

Monseigneur,

de Votre Altesse Impériale, le très humble et le très obéissant serviteur.

MONTGAILLARD.

Digitized by Google

ERRATA (1).

Tome I, page 5, ligne 4 : *Harris* (*Nicolas*), lisez *Nicholas Harris Nicolas.*

280 : Le sonnet de Ronsard se trouve t. I, p. 326 de l'édit. de 1752 de la *Satire ménippée*, avec les notes de Le Duchat.

II. 476, ligne 27 : *M. de Chillou*, lisez *M. de Chillon.* 480 et 483, au lieu de *Panis*, lisez *Péris*, lequel n'était point Représentant du peuple, mais commissaire envoyé par le gouvernement.

III. Dans la *Chronique secrète de Paris*, par l'abbé Baudeau, les noms suivans : *De Muy*, *Paris Duvernet*, *Pelletier Saint-Fargeau*, *Foullon*, *Devenne*, *Clémançeau*, doivent être écrits : *Du May*, *Paris Duverney*, *Pelotier Saint Fargeau*, *Foulon*, *De Vaines*, *Clémençeau.*

467 et suiv. : *Leroy de Chaumont*, lisez *Leray de Chaumont.*

IV, 27 et suiv. : *Bousquet*, lisez *Brusquet.*

119 : La lettre de Salvaing de Boissieu a été imprimée, mais sans la précédente, dans le *Voyage littéraire en Provence*, par Papon, Paris, 1780, in-12, p. 290.

288, ligne 20 : *Cour de l'Arme*, lisez *Cour de l'Orme.*

302, note : *Gazette de France du 18 octobre 1788*, lisez *Gazette de France du 28 octobre 1788.*

317, lignes 23 et 24 : *Département des travaux publics, Municipalité de Paris*, lisez *Municipalité de Paris, Département des travaux publics.*

318, ligne dernière : après *Commissaire à l'administration des biens nationaux*, ajoutez *ecclésiastiques, en vertu de la délibération du comité desdits biens nationaux.*

(1) Voir ceux qui se trouvent déjà relevés à la fin des tomes I et II.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° X.

Pages.

Mémoires sur la cour de Henri II. 5

Élection et règne de Henri d'Anjou en Pologne. 34

Examen critique de l'opinion de quelques écrivains sur le projet de mariage entre Louis XV et Mlle. de Vermandois, par Lemontey. 109

Sauvages du Dauphiné. 117

Lettres de grace accordées par Louis XI et François Ier. 122

Détails historiques sur les diamans de la couronne, volés et recouvrés en 1792, par M. Sergent-Marceau. 137

Mélanges. — Pétitions et adresses administratives. — Acte de naissance de madame de Sévigné. — Lettre de M. Necker. — Épître à mes tourterelles, par Ducis. 151

N° XI.

Traité du revenu et dépense de France de l'année 1607. 161

Requête des auteurs tragiques du Théatre-Français (1829). 185

Documens historiques sur l'assassinat des duc et cardinal de Guise (*fin*). 193

Fabrication de l'or. — Philippe II et un alchimiste. 243

Particularités secrètes de la vie de Louis XIV, par Colbert. — Accouchemens et Acte de naissance de mademoiselle de La Vallière. 251

Crimes sous Charles VII et Louis XI. 255

Relation de la prise de la Bastille, par un de ses défenseurs. 284

Naufrage de la Pérouse. 299

Translation de Voltaire au Panthéon (1791). 317

Digitized by Google

N° XII.

Preuves de noblesse faites pour Napoléon de Buonaparte a son entrée a l'école de Brienne. — Armoiries de la famille Buonaparte. 321
Admission et sortie de Marianne de Buonaparte, élève de la maison de Saint-Cyr. 330
Les confrères de la Passion, d'après les registres manuscrits du Parlement de Paris. 336
Journal de la jeunesse du marquis de Mirabeau, par lui-même. 362
Histoire des Barricades (1588). 391
Chronique du règne de Louis XV (1742-43). 438
L'abbé et le comte de Montgaillard. 474

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

JAN 8 '52 H

Digitized by Google

3 2044 098 672 017

Digitized by Google